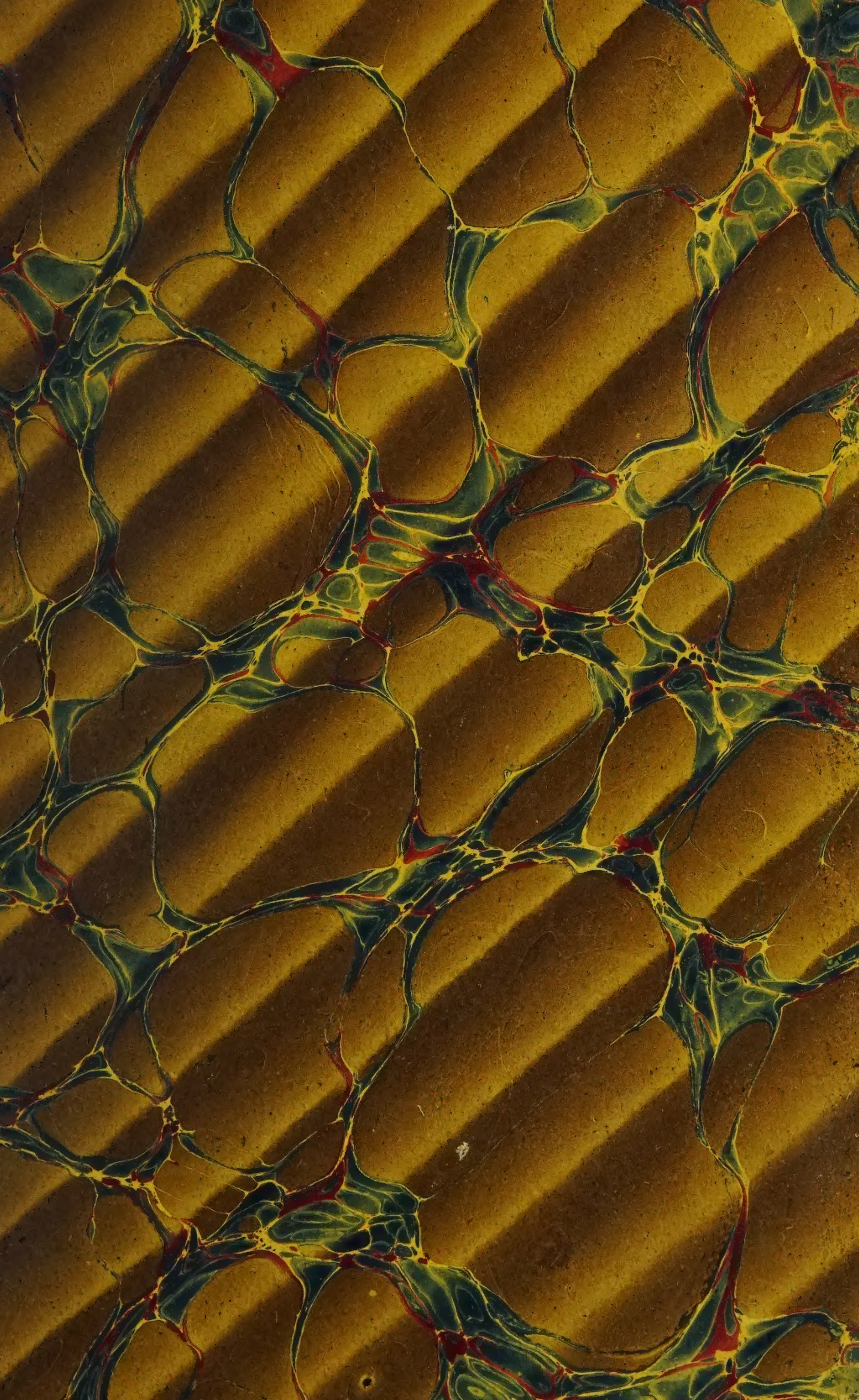

REVUE

NUMISMATIQUE

REVUE NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

ANATOLE DE BARTHÉLEMY, GUSTAVE SCHLUMBERGER,
ERNEST BABELON

Ostendite mihi numisma census..... Cujus est imago hæc, et superscriptio ?
MATTH., XXII. 19, 20.

TROISIÈME SÉRIE — TOME DIXIÈME

PARIS
CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT
4, place Louvois, 4

1892

MÉMOIRES & DISSERTATIONS

UNE
MONNAIE D'OR BYZANTINE
INÉDITE

PORTANT

LES EFFIGIES DE L'EMPEREUR ICONOCLASTE THÉOPHILE,
DE SA FEMME THÉODORA,
DE SES TROIS PREMIÈRES FILLES : THÉCLA, ANNA, ANASTASIE.

Un des chapitres les plus compliqués et les plus obscurs de la numismatique byzantine est, certainement, celui qui concerne les monnaies de l'empereur iconoclaste Théophile et de sa famille. Fils de Michel II le Bègue et de sa première femme Thécla, associé à l'empire en 824, ce prince succéda à son père le 1er octobre 829. Le 5 juin suivant, il épousait la paphlagonienne Théodora, sortie victorieuse du concours des beautés réunies à Constantinople pour faciliter le choix du jeune souverain. Neuf ans après, en 839, Théodora donnait le jour à un fils qui fut

associé par son père à l'empire et lui succéda sous le nom de Michel III dit l'Ivrogne. Outre ce fils, nous savons par les chroniqueurs que Théodora avait donné à son époux cinq filles. Syméon Magister cite ces princesses dans l'ordre suivant : Thécla, Anne ou Anna, Anastasie, Marie et Pulchérie[1]. Nous savons également que Thécla était l'aînée de toutes ces porphyrogénètes et qu'elle fut associée à son frère lors de l'avènement de celui-ci à la mort de leur père.

Théophile mourut le 20 janvier 842, ne laissant, d'après les chroniqueurs, d'autre fils que ce Michel, pour lors âgé d'environ six ans. Mais, comme le fait observer Sabatier à la page 89 du t. I de son *Histoire de la monnaie byzantine*, ce fait ne paraît pas facilement conciliable avec les témoignages numismatiques de ce règne, où nous trouvons en assez grand nombre des monnaies à l'effigie de Théophile au revers desquelles figurent *ou* un Auguste du nom de Constantin représenté seul, *ou* un Michel barbu en compagnie de ce même Constantin, deux princes sur lesquels l'histoire est muette et dont pourtant il faut tenir compte. Disons tout de suite que ce Michel inconnu et âgé ne peut en aucune manière être confondu avec le jeune Michel III qui a succédé à son père Théophile et qui est d'ailleurs représenté comme enfant sur les monnaies où il figure à côté de Théodora, sa mère et sa tutrice. Il faut donc admettre, poursuit Sabatier, que, malgré le silence des historiens, Théophile, pendant son règne, s'est adjoint

1. Le *Continuateur anonyme de Théophane*, intervertissant l'ordre des deux dernières princesses, place Pulchérie avant Marie.

deux collègues qui ont joui des honneurs monétaires et qui, tous deux, Constantin comme Michel, étaient probablement ses fils aînés, ou peut-être ses frères, ou enfin des membres de sa famille.

A la suite de ces considérations, Sabatier classait les monnaies connues de Théophile dans l'ordre suivant : monnaies de Théophile seul, monnaies de Théophile avec un Michel inconnu et un Constantin également inconnu, monnaies de Théophile avec ce Constantin seul, monnaies de Théophile avec son fils Michel III.

Il faut aujourd'hui ajouter une cinquième classe aux quatre que je viens d'énumérer : c'est celle des monnaies de Théophile avec sa femme Théodora placée à sa gauche et ses trois premières filles : Thécla, Anna et Anastasie. Le Cabinet des médailles vient en effet d'acquérir un sou d'or inédit portant les effigies et les noms de ces cinq personnages. C'est cette pièce précieuse qui fait l'objet de la présente notification numismatique.

Le sou d'or du Cabinet des médailles, qui m'a été signalé par M. Blanchet, porte au droit les effigies de Théophile, de sa femme Théodora placée à sa gauche et de sa fille aînée Thécla placée à sa droite. Les noms des trois personnages sont écrits en abrégé : ΘЄK' ΘЄOΦ' ΘEO. Thécla est figurée comme une enfant très jeune, de dimensions bien moindres que sa mère.

Au revers, et c'est là le point le plus intéressant, figurent les deux petites porphyrogénètes Anna et Anastasie représentées aussi comme deux très jeunes

enfants sous leurs lourdes couronnes à pendeloques et habillées de la robe à grands carreaux. Leurs noms figurent en toutes lettres : ANNAS (pour KAI) ANASTASIA.

Ce sou d'or nous fournit plusieurs indications intéressantes. Et d'abord, puisque le futur Michel III ne s'y trouve point représenté, c'est qu'il n'était point encore de ce monde. En outre, nous voyons que trois au moins des sœurs de ce prince étaient ses aînées, puisque toutes trois sont représentées sur cette monnaie dont lui seul est absent. Nous le savions déjà pour Thécla ; nous le savons maintenant d'une manière certaine pour Anna et Anastasie, et l'ordre d'ancienneté indiqué par Syméon Magister pour toutes ces petites princesses semble bien être le véritable. Théophile ayant épousé Théodora en juin 830, la dernière de ses trois premières filles, Anastasie, ne peut, vraisemblablement, être née avant les derniers mois de 832, et c'est à partir de cette époque que ce sou d'or a pu être frappé. A ce moment, je le répète, la descendance de Théophile et de Théodora ne comprenait que ces seules trois princesses puisqu'elles figurent seules avec leurs parents sur le sou d'or. Bien plus, il me paraît très vraisemblable qu'Anna et Anastasie devaient être jumelles, car dès l'année 833 une quatrième fille, Marie, était née à Théophile, puisque le chroniqueur, Syméon Magister, rapporte ce fait étrange que l'empereur fiança, cette année même, cette fille cadette au berceau à un de ses favoris, le bel Arménien Alexis Mousélé, qu'il comblait en même temps de titres et

de dignités. A la rigueur les quatre petites princesses auraient pu se succéder de 830 à 833, mais il faudrait admettre quatre grossesses presque consécutives.

Marie, quatrième fille de Théophile et de Théodora, étant née vraisemblablement dans les premiers mois de 833, la période dans laquelle l'impératrice aurait pu donner à son époux ce premier fils, qui serait le Constantin des médailles citées plus haut, se trouve réduite à l'espace qui va du commencement de 834 à 838, année précédant celle de la naissance du futur Michel III. Il faudrait admettre que, dans cet espace de temps, ce petit Constantin, passé sous silence par les historiens, aurait été mis au monde, associé à l'empire, puis serait mort avant la naissance de son frère Michel. Sans cela il figurerait à ses côtés sur les médailles. Mais il me paraît bien plus naturel de placer dans cet espace de temps la naissance de la cinquième fille, Pulchérie, et de chercher le Constantin des monnaies de Théophile parmi les frères ou les parents de ce dernier bien plutôt que parmi ses fils inconnus, comme le voudrait Sabatier.

Quant au Michel barbu qui figure également sur diverses monnaies de Théophile, il est évident, je le répète, qu'il ne peut être ici question de Michel III à peine âgé de six ans à la mort de son père, ni d'un autre fils du même nom de cet empereur. Certainement ce Michel barbu était un frère ou un parent de Théophile.

Je n'ai plus qu'un mot à dire sur la date à laquelle le sou d'or du Cabinet des médailles a pu être frappé. Il est permis de préciser avec une rigueur presque

mathématique. En effet, à supposer même qu'Anna et Anastasie aient été jumelles, cette monnaie ne peut avoir été frappée avant l'année 832 ; d'autre part, en 833, une autre fille, Marie, était née, et si celle-ci eût vécu au moment de la frappe de cette pièce, elle y eût certainement figuré aussi. On peut donc fixer exactement l'émission de cette monnaie précieuse aux derniers mois de l'an 832 ou aux premiers mois de l'année suivante.

Gustave Schlumbergfr.

LE

TRÉSOR MILITAIRE D'EVREUX

Contrairement à une opinion mise en avant au commencement de ce siècle, le chef-lieu de la cité des *Aulerques Eburoviques* était situé sur l'emplacement de la ville d'Evreux. Des découvertes nombreuses de vestiges gallo-romains des plus importants, sur lesquels nous n'avons pas de raison d'insister dans cette note uniquement consacrée à la numismatique, nous permettent d'être on ne peut plus affirmatif sur ce point. Aussi rien d'étonnant à ce qu'il nous fût réservé de trouver sous le sol que les Ebroïciens foulent aujourd'hui, un dépôt monétaire de l'époque gallo-romaine, d'une telle importance, qu'à notre connaissance, semblable découverte n'a pas encore été faite.

I

Le samedi 23 août de l'année dernière (1890), vers 6 heures du soir, le chef du chantier des travaux entrepris pour la construction du nouvel Hôtel de Ville vint me prévenir que les terrassiers trouvaient dans l'une des tranchées un assez grand nombre de pièces de monnaie. Me rendant immédiatement au fond des fouilles, j'ai pu constater, en effet, que la

pioche des ouvriers avait mis au jour de nombreux petits bronzes bien isolés, mais très vert-de-grisés, recouverts d'oxyde de sels de cuivre rendant impossible leur détermination au premier examen.

Cette trouvaille présentait d'autant plus d'intérêt que jusqu'alors, contre toute attente, nous n'avions rien trouvé d'intéressant, au point de vue archéologique, sur l'emplacement de l'ancien château des ducs de Bouillon, château qui avait lui-même remplacé des constructions antérieures remontant à l'époque gallo-romaine, en passant par la période féodale. L'enceinte, formée de fortes murailles en silex reliées par un mortier des plus solides, venait d'être détruite sur une longueur de plus de 60 mètres.

La seule constatation que nous avions pu faire était la suivante : la base de ces épaisses murailles, qui mesuraient près de 3 mètres d'épaisseur, était formée de débris d'édifices gallo-romains, fûts et chapiteaux de colonnes, dont les dimensions permettaient d'assigner leur place dans des édifices considérables, d'une architecture tout à fait monumentale, temples ou palais.

Les fouilles, poursuivies jusqu'au terrain solide pour asseoir les fondations du nouvel Hôtel de Ville, mirent au jour une grande quantité de planches épaisses, de madriers et de pieux carbonisés. Il y en avait à peu près la valeur de deux tombereaux. De même en certains endroits, à diverses profondeurs, on a rencontré des pierres ayant manifestement subi l'action d'un feu violent, d'un incendie.

Au premier abord, croyant à un dépôt monétaire

peu important, je fis demander une boîte à cigares pour recueillir les pièces trouvées. Mais à mesure que les fouilles se poursuivaient, à mesure la quantité des médailles mises au jour augmentait, si bien qu'en fin de compte, pour les transporter au Musée, on dut en charger plusieurs brouettes. Celles détachées, c'est à dire isolées, se trouvaient en nombre restreint, la plus grande masse était composée de gros blocs que la pince seule, agissant comme levier, pouvait déplacer. Il y avait là un véritable trésor monétaire.

Ce trésor se trouvait enfoui à une profondeur de 3 m. 50 environ au dessous du sol actuel de la place de l'Hôtel de Ville, et à 0 m. 50 ou 0 m. 60 au dessous du sol antérieur gallo-romain très reconnaissable et très facile à déterminer. Il occupait un espace prismatique de 1 m. 20 de longueur sur 0 m. 50 ou 0 m. 60 de largeur et environ 0 m. 40 de hauteur. Des débris de bois étaient assez abondants, ainsi que des clous en fer très fortement oxydés.

L'ensemble de ces monnaies, souillées de terre et de sable, dont elles ont été débarrassées à la main dans la mesure du possible, pesait 340 kilogrammes. Un seul des blocs pesait à lui seul 68 kilogrammes.

Nous avons fait subir à cette masse un premier lavage à l'eau ordinaire sous pression. Un certain nombre de médailles se sont détachées des blocs. C'est ainsi que le bloc de 68 kilogrammes ne pesait plus, après cette opération, que 55 kilogrammes. Il est encore aujourd'hui dans l'état où le premier lavage l'a laissé.

Nous avons, en définitive, tel qu'il est exposé aux

regard du public, dans le Musée d'Évreux, un amas important de monnaies romaines, peut-être le plus considérable qui ait été découvert jusqu'à ce jour.

La masse comprend 10 blocs, dont 5 paraissent simples et résulter de l'agglomération de pièces renfermées dans le même sac et conservant la forme de celui-ci. Les 5 autres blocs sont multiples, plus considérables que les précédents ; il sont formés, à n'en pas douter, par la soudure entre eux de blocs primitifs ne comprenant que des médailles du même sac, et ce, à la suite de la disparition de l'étoffe qui le constituait ; la matière organique a, sans nul doute, donné naissance à des acides spéciaux. Ceux-ci, au contact des métaux composant les médailles, ont fourni des sels métalliques déterminant la soudure, l'agglomération.

Un certain nombre de pièces isolées ont été pesées : leur poids, en moyenne, est de 3 grammes environ. Si nous partons de ces dernières données, nous pouvons évaluer à au moins 110.000 le nombre de monnaies composant le trésor dont il s'agit.

II

Restait à déterminer toutes ces monnaies. Il fallait y renoncer si on les examinait telles quelles, dans l'état primitif où nous les avons trouvées.

Nous avons dû recourir à une méthode de nettoyage particulière. Il ne fallait pas les décaper d'une façon complète ; d'un autre côté, ce décapage devait, sans détruire la patine, enlever la partie des sels et

oxydes qui mettaient un obstacle à leur détermination. Un grand nombre de ces pièces sont saucées; l'alliage qui constitue la couverte est composé d'étain, de plomb et d'argent. Nous avons eu l'heureuse chance d'obtenir le résultat cherché en employant des liquides spéciaux, en plaçant les monnaies soumises à l'action de ces liquides dans des récipients de verre, de façon à suivre de très près l'opération pour en arrêter l'effet au moment voulu.

5.000 médailles ont subi ce traitement. Nous avons pu en déterminer 4.400. Celles-ci ont pu être classées, quant aux droits, et sont restées exposées dans les vitrines du Musée d'Évreux pendant les mois de décembre 1890, janvier et février 1891. Elles se décomposent comme suit :

Restitution de Vespasien; restitution de Marc Aurèle; Philippe fils, Hostilien, Trébonien Galle, Volusien, Emilien, Valérien père, Mariniane, Gallien, Salonine, Valérien jeune, Postume, Lélien, Victorin père, Marius, Tetricus père, Tetricus fils, Claude le Gothique, Quintille, Aurélien, Séverine, Tacite, Florien, Probus.

Nous avons procédé à un second classement d'après l'étude des revers. Un certain nombre d'exemplaires déterminés quant à la face n'ont pu l'être quant au revers. Ce dernier classsement nous a permis d'arriver à la détermination, d'une façon précise et complète, de 3.790 pièces, sans compter les incuses et celles non indiquées dans la dernière édition de Cohen. Nous reviendrons plus loin sur celles-ci qui feront l'objet d'un chapitre spécial,

Cette nouvelle opération nous a donné les résultats suivants :

1	Type (Restitution de Vespasien).	
1	— —	Marc Aurèle.
1	—	Philippe fils.
1	—	Hostilien.
5	—	Trébonien Galle.
5	—	Volusien.
1	—	Emilien.
18	—	Valérien père.
1	—	Mariniane.
121	—	Gallien.
31	—	Salonine.
10	—	Salonin.
5	—	Valérien jeune.
61	—	Postume.
1	—	Lélien.
20	—	Victorin père.
7	—	Marius.
31	—	Tétricus père.
16	—	Tétricus fils.
71	—	Claude le Gothique.
17	—	Quintille.
17	—	Aurélien.
1	—	Séverine.
6	—	Tacite.
1	—	Florien.
11	—	Probus.

Dans cette longue série, en partant de son origine, Philippe fils, pour arriver à Probus, on voit que les lacunes sont peu considérables.

La plupart des types que nous ne retrouvons pas, sont assez peu connus et se rencontrent en un nombre d'exemplaires fort restreint. Quelques médailles même n'ont pas encore droit de cité dans la science numismatique, puisque celles qui sont citées par les auteurs spéciaux sont mises en doute et que leur existence réelle est tout à fait contestée.

En dehors de tous les types signalés dans cette note, nous avons eu l'agréable surprise de rencontrer un certain nombre de variétés, de types même, non décrits dans la dernière édition de Cohen ainsi que dans l'ouvrage du baron de Witte. Aussi avons-nous cru utile de faire de la description de ces dernières monnaies l'objet d'un chapitre spécial.

III

En suivant l'ordre admis par Cohen, nous avons été amené à dresser la nomenclature suivante d'après laquelle nous avons disposé les médailles présentant des variétés ou des types inédits.

GALLIEN

1. — IMP GALLIENVS AVG. Son buste radié à droite.

℞. DIANAE CONS AVG. Biche marchant à droite, regardant à gauche. *A l'exergue, un globe.* (Variété du nº 153[1].)

2. — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

1. Tous les numéros dont les variétés sont indiquées dans cette nomenclature correspondent à la deuxième édition de Cohen.

℞. DIANAE CONS AVG. Cerf marchant à droite. *Rien à l'exergue.* (Variété du nº 158.)

3. — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

℞. DIANAE CONS AVG. Cerf marchant à droite. *A l'exergue, I.* (Variété du nº 158.)

4. — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

℞. DIANAE CONS AVG. Antilope marchant à gauche. *Rien à l'exergue.* (Variété du nº 162.)

5. — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée *à droite.*

℞. FIDES MIL. La Fidélité debout à gauche tenant deux enseignes militaires. (Type inédit.)

6. — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

℞. NEPTVNO CONS AVG. *Hippocampe à gauche.* A l'exergue, N. (Type inédit.)

7. — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

℞. PROV*IN*D (*sic*) AVG. La Providence debout à gauche tenant un globe et un sceptre transversal. (Variété du nº 859.)

8. — GALLIENUS AVG. Sa tête radiée à droite.

℞. SALVS AVG. La Santé debout à gauche, nourrissant un serpent qui s'élance d'un autel. Dans le champ, *une étoile et P.* (Variété du nº 931.)

9. — *IMP* GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

℞. SOLI CONS AVG. Pégase à gauche s'élevant en l'air. A l'exergue, *A.* (Variété du nº 981.)

10. — IMP GALLIENVS AVG *GM.* Son buste radié drapé à droite.

℞. VICTORIA AVG. Victoire debout à gauche,

appuyée sur un bouclier, tenant *une palme* et *un rameau se coupant en croix de saint André.* (Type inédit.)

11. — IMP GALLIENVS AVG. Son buste radié à droite.

℞. VICTORIA GM. Victoire debout à gauche tenant une couronne et une palme. A ses pieds, un captif assis les mains liées derrière le dos. (Variété du n° 1185.)

12. — GALLIENVS AVG. Son buste radié drapé *à gauche.*

℞. VIRTVS AVG. Mars casqué marchant à droite, portant une haste et un trophée. (Type inédit.)

SALONINE

13. — SALONINA AVG. Son buste diadémé à droite avec le croissant.

℞. *LIBERAL AVG.* La Libéralité à gauche, tenant une tessère et une corne d'abondance. Dans le champ, I. (Type inédit.)

14. — *SALONINA AVG.* Son buste diadémé à droite avec le croissant.

℞. PROVID AVG. La Providence debout *à gauche*, tenant un globe et un sceptre transversal. (Type inédit.)

15. — SALONINA AVG. Son buste diadémé à droite avec le croissant.

℞. PUDICITIA. La Pudeur debout à gauche, levant son voile et tenant un sceptre *transversal.* Dans le champ, Q (la lettre est retournée). (Variété du n° 92.)

VICTORIN

16. — IMP.C.PIAV. VICTORINVS PF AVG. Son buste radié drapé à droite.

℟. COMES AVG. Victoire debout à gauche, tenant une couronne et une palme (*sans étoile dans le champ*). (Variété du nº 18.)

17. — IMP VICTORINVS *P*. AVG. Son buste radié à droite.

℟. INVICTVS. Le Soleil radié, nu, marchant à gauche, levant la main droite et tenant un fouet. Dans le champ, une étoile. (Type inédit.)

18. — IMP VICTORINVS PF AVG. Son buste radié cuirassé *à gauche,* portant une haste sur l'épaule droite avec un bouclier.

℟. PIETAS AVG. La Piété debout à gauche auprès d'un autel allumé, y mettant un grain d'encens et tenant une boîte de parfums. (Type inédit.)

19. — IMP VICTORINVS PF AVG. Son buste radié cuirassé *à gauche*, portant une haste sur l'épaule droite avec un bouclier.

℟. VICTORIA AVG. La Victoire debout à gauche, tenant une couronne et une palme. (Type inédit.)

TÉTRICUS PÈRE

20. — IMP TETRICVS PF AVG. Sa tête radiée à droite.

℟. *ESV VIVS*. L'Espérance marchant à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe. Dans le champ, X. (Type inédit.)

21. — IMP TETRICVS... Son buste radié drapé à droite.

℟. FIDES *MILIT*. La Foi debout à gauche, tenant deux enseignes militaires. A l'exergue, S. (Type inédit.)

22. — IMP TETRICVS PF AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℟. I*OVA* (*sic*) S*TET*ORI (*sic*). Jupiter debout de face, regardant à gauche, tenant un sceptre, *le bras gauche tombant librement le long du corps*. (Type inédit.)

23. — IMP TETRICVS PF AVG. Son buste radié drapé à droite.

℟. IOVI S*TE*TORI (*sic*). Jupiter debout de face, regardant à gauche, tenant un sceptre, *le bras gauche tombant librement le long du corps*. (Variété du numéro précédent.)

24. — IMP TETRICVS PF AVG. Son buste radié à droite avec le *paludament*.

℟. LAETITIA AVGG. La Joie debout à gauche, tenant une couronne et une ancre. (Type inédit.)

25. — IMP TETRICVS PF AVG. Sa tête radiée à droite.

℟. PAX AVG. La Paix debout à gauche tenant une fleur? et une longue palme *transversale*. Dans le champ, ٩. (Variété du n° 103.)

26. — IMP TETRICVS PF AVG. Son buste radié drapé à droite.

℟. PA*V*X (*sic*) AVG. La Paix debout à gauche,

tenant une branche d'olivier et un sceptre. (Type inédit.)

27. — IMP TETRICVS PF AVG. Son buste radié drapé à droite.

℞. PRINC IVVENT. Tetricus debout à gauche, tenant un sceptre et *une fleur renversée*. (Type inédit.)

28. — IMP TETRICVS PF AVG. Son buste radié à droite.

℞. SLVS (*sic*) AVG. L'*Allégresse debout à gauche, tenant une couronne et une corne d'abondance qu'elle renverse*. (Type inédit.)

29. — C. PIESVI TETRICVS C *AV*. Sa tête radiée à droite.

℞. *VVAS AVGG*. Femme debout à gauche, tenant une couronne de la main droite et relevant sa robe. (Type inédit.)

30. — IMP. C. TETRICVS PF AVG. Sa tête radiée à droite.

℞. VICTO*RIN* (*sic*) AVG. La Victoire debout à gauche, tenant une couronne et une palme. (Type inédit.)

31. — IMP TETRICVS PF AVG. Son buste radié drapé à droite.

℞. VIRTVS AVGG. Mars debout de face, regardant à gauche, appuyé *de chaque main sur un bouclier*. (Type inédit.)

32. — IMP TETRICVS. Sa tête radiée à droite.

℞. VIRTVS *AVGG*. Tétricus ? radié, *debout à droite*, tenant un globe de la main gauche et une haste transversale del a main droite. (Type inédit.)

TÉTRICUS FILS

33. — C. PIV. ESV TETRICVS C *IV* (*sic*). Son buste radié drapé à droite.

℞. LAETITIA *AGG*. La Joie debout à gauche, tenant une couronne et une ancre. (Type inédit.)

34. — C. PIV ESV TETRICVS *CAES*. Son buste radié drapé à droite.

℞. *SALVS AVGG. La Santé debout à gauche, tenant une couronne et appuyée sur une ancre.* (Type inédit.)

35. — C PIV ESV TETRICVS CAES. Son buste radié drapé à droite.

℞. VIRTVƧ (*sic*) *AVGG*. La Valeur casquée, debout à gauche, appuyée sur un bouclier et tenant une haste. (Variété du n° 104.)

36. — PIV *IV* TETRICVS CAES. Son buste radié drapé à droite.

℞. VIRTVS *AVGG*. La Valeur casquée, debout à gauche, appuyée sur un bouclier et tenant une haste. (Variété du même numéro.)

CLAUDE II

37. — IMP CLAVDIVS AVG. Son buste radié à droite.

℞. GENIVS AVG. Génie *non coiffé du modius*, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. (Type inédit.)

38. — IMP CLAVDIVS AVG. *Son buste radié, drapé à droite.*

℞. PROVID AVG. La Providence debout à gauche, indiquant avec une baguette un globe qui est à ses pieds, tenant une corne d'abondance et appuyée sur une colonne. *A l'exergue, XII.* (Type nouveau.)

QUINTILLE

39. — IMP CMAVRCL QVINTILLVS AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. VIRTVS AVG. Soldat *casqué, debout à gauche, tenant une haste de la main gauche et un rameau de la main droite.* (Type inédit.)

PROBUS

40. — IMP CM AVR PROBVS AVG. Son buste casqué, radié, cuirassé *à droite*, tenant une haste sur l'épaule gauche.

℞. MARS VICTOR. Mars nu marchant à droite avec le manteau flottant, portant une haste et un trophée. A l'exergue, II. (Type inédit.)

Ainsi, pour nous résumer, 40 variétés ou types inédits, se subdivisant comme suit :

12 Gallien. — 3 Salonine. — 4 Victorin. — 13 Tétricus père. — 4 Tétricus fils. — 2 Claude le Gothique. — 1 Quintille. — 1 Probus.

Les plus intéressants de ces types appartiennent à Salonine, à Victorin, à Tétricus père et à Probus.

1° Salonine. — Un revers LIBERALITAS qui, peut-être, appartient à une médaille hybride, bien que l'on ait signalé une Libéralité, comme revers d'une médaille d'impératrice, Julia Domma. Mais c'est la seule Libéralité d'impératrice que donne Cohen dans sa nomenclature.

2° Victorin père. — Un revers PIETAS, avec buste tourné *à gauche*, ainsi qu'un revers VICTORIA avec même face que la précédente. Nous avons trouvé un certain nombre d'exemplaires de ces deux types, surtout du premier.

3° Tétricus père. — A cet empereur appartiennent de nombreuses médailles, non décrites, que nous n'avons pu déterminer que pour la plus faible partie. Mais ces monnaies sont de fabrication si barbare, les règles de l'orthographe sont si mal appliquées, les interversions de lettres, de syllabes mêmes, sont si nombreuses, la frappe si défectueuse, qu'il faut un véritable talent pour arriver à leur détermination. J'ai été aidé, dans cette besogne difficile, par un numismatiste connu, qui a fait depuis longtemps ses preuves, M. Védie, d'Évreux.

A n'en pas douter, le travail du baron de Witte peut être, je ne dis pas complété, mais continué, largement augmenté avec la moisson de Tétricus nouveaux que l'avenir nous réserve de faire, lors de la continuation de l'examen que nous avons commencé, et de l'étude que nous avons entreprise du Trésor militaire d'Évreux.

Signalons cependant, dès maintenant, une médaille qui porte, à son revers, les trois lettres ESV, fort

lisibles, qui, très probablement, sont le commencement du mot ESVVIUS, le reste de la légende étant tout à fait indéchiffrable. Ce point est intéressant si notre interprétation est exacte, puisqu'on a longtemps discuté à propos des prénoms de cet empereur Tétricus. Il s'appelait, disaient les uns, *Pesuvius*, *Pivesuvius*, disaient les autres, et *Pius Esuvius*, dit-on aujourd'hui, d'accord avec le baron de Witte qui a signalé une monnaie, provenant de l'île de Jersey, de fabrication gauloise, portant le prénom d'*Esuvius*. En outre, la découverte d'une colonne itinéraire, près de Dijon, en 1866, a permis à ce savant d'être très affirmatif. Il a eu ainsi l'occasion de restituer aux deux Tétricus le gentilice *Esuvius* [1].

4° Enfin la découverte de la monnaie inédite de Probus présente également un autre intérêt, si l'on songe que nous n'avons trouvé qu'un type de Probus alors que cet empereur est, après Gallien, celui qui a le plus fait frapper, soit pour Gallien 1.356 médailles de toute nature, et pour Probus 952, laissant bien loin derrière eux Postume avec 453 types différents, Claude 328, Tétricus père 213.

Si nous possédons jusqu'à présent 121 types déterminés de Gallien, 61 de Postume, 71 de Claude le Gothique, 31 de Tétricus père, nous n'avons trouvé, disons-nous, que 11 types de Probus seulement, dont un inédit. Nous tirerons, dans le paragraphe suivant, conclusion de cette constatation qui devait sérieusement appeler notre attention.

1. Voyez à ce sujet l'article de M. Robert Mowat dans la *Revue numismatique* de 1890, pp. 65 à 70.

IV

Notre mission, au point de vue de la numismatique, pourrait sembler terminée. Mais rencontre-t-on souvent un numismatiste qui ne soit pas doublé peu ou prou d'un historien ? Je ne le crois pas. Il ne faut pas, en effet, se contenter d'être collectionneur, tirer vanité de la possession d'une ou plusieurs pièces inédites. Avoir des vitrines bien complètes où la classification ne laisse rien à désirer, est bien belle chose, chose tentante. Mais on doit aller au delà ; c'est ce que nous nous proposons de faire dans ce chapitre, aussi succinctement que possible d'ailleurs.

Au nombre des documents que la pioche du terrassier rencontre dans le sol, documents qui constituent réellement l'histoire écrite, les monnaies, sans conteste, constituent l'un des plus importants. Que de personnages importants, en effet, ne sont connus que par une ou quelques médailles qu'un heureux hasard a fait découvrir. De même, la découverte qui nous occupe aujourd'hui nous permettra de fixer un point intéressant de l'histoire locale, peut-être même de l'histoire générale des Gaules pendant l'occupation romaine.

Tout d'abord, nous avons qualifié de *militaire* le trésor trouvé place de l'Hôtel-de-Ville. Il est hors de doute qu'il s'agit bien, dans l'espèce, d'une caisse publique, et non d'un trésor particulier. Son importance le démontre surabondamment.

Les cachettes monétaires trouvées à Évreux sont

nombreuses. Aucune ne présente le caractère de celle qui a été découverte au mois d'août 1890.

Amas considérable, 350 kilog. Monnaies renfermées dans des sacs de toile. Toutes de bronze, petit module. Toutes ces monnaies, d'ailleurs, ont été trouvées sur l'emplacement de l'ancien *Castellum*. Les administrations occupaient à cette époque le vieil Évreux, situé dans la plaine à 4 kilomètres de là. Il s'agit donc bien d'un trésor militaire.

Nous n'avons reconnu qu'un très petit nombre de monnaies d'argent et de billon. Il n'y a pas lieu d'en être surpris puisque depuis Valérien le nombre de monnaies d'argent frappées était absolument restreint.

Reste la question de l'absence de monnaies d'or : nous n'en avons pas trouvé un seul exemplaire. Il est cependant probable qu'à cette époque, comme aujourd'hui, les caisses militaires comprenaient des monnaies d'or en même temps que des pièces de billon ou de bronze. Mais deux parts devaient en être faites. L'une, les monnaies de cuivre, fort encombrante, que l'on ne pouvait emporter à cause de son poids, de son volume, constituant un *impedimentum*, surtout lorsque l'on était surpris, aura été laissée sur place. L'autre, au contraire, la monnaie d'or, présentant une grande valeur sous un petit volume, a dû être répartie entre les officiers qui, sans inconvénient pouvaient s'en charger. On pourrait d'ailleurs supposer que ce second lot a fait l'objet d'une cachette particulière, ce que je ne crois pas. Cependant, pour l'acquit de notre conscience, de nouvelles fouilles

seront faites dans le sol environnant, dans le voisinage du gisement découvert.

Il y a encore un point intéressant à établir. A quelle époque l'enfouissement a-t-il été fait?

Cette date me paraît dès maintenant bien fixée, sauf bien entendu les réserves qu'il y aurait à faire dans le cas où, continuant notre examen, nous viendrions à découvrir des monnaies appartenant à une époque postérieure. A n'en pas douter, il s'agit d'un enfouissement précipité. Le sol romain ne recouvrait que de 0 m. 40 environ le coffre caché. De plus, les auteurs ou les témoins de l'enfouissement, se sont trouvés dans l'impossibilité de revenir, plus tard, déterrer le trésor, indiquer le lieu de la cachette. Et cependant le trésor valait la peine de faire retour aux caisses publiques.

Il y a donc bien eu surprise, victoire de l'envahisseur, occupation des lieux abandonnés par les assiégés, massacre des défenseurs, dévastation de la position conquise. Les traces d'incendie sont suffisantes pour le prouver. Le *Castellum* a été absolument ravagé ; pas de doute à cet égard.

Le *Castrum*, à cette époque, devait se trouver sur le coteau voisin de Saint-Michel, appelé encore Camp de César. Là devaient camper les troupes pendant la belle saison.

Dans le *Castellum*, celles-ci devaient être cantonnées dans les temps d'hiver, dans la saison rigoureuse, au sein de la cité elle-même, sur l'emplacement réel de *Mediolanum Aulercorum* indiqué sur la carte de Peutinger.

Les médailles que nous avons déterminées se rap-

portent presque sans intervalle aux divers empereurs romains qui se sont succédé, ou qui ont régné concurremment depuis Hostilien jusqu'à Probus. Or, de cet empereur qui a régné de 276 à 282, nous n'avons trouvé que onze types connus et un inédit, alors que nous savons que Probus a fait beaucoup frapper puisqu'il existe de lui 952 types déterminés, dont 783 de petit bronze. Si, d'un autre côté, nous faisons remarquer que toutes nos monnaies de Probus sont presque à fleur de coin, qu'en conséquence elles n'ont guère circulé, nous sommes tout naturellement amenés à conclure que le trésor a été caché au commencement du règne de cet empereur, soit dans l'hiver 276-277.

Poussant l'analyse plus loin, interrogeant les historiens, nous verrons que, en l'an 277, Probus s'avança avec une puissante armée vers les Gaules pour en chasser les Barbares. Il en tua, dit-il lui-même, jusqu'à 400.000. « Tanta autem illic prelia feliciter gessit ut a barbaris sexaginta, per Gallias nobillissimas reciperet civitates, prædam deinde omnem, quæ illi præter divitias etiam efferebantur ad gloriam. » (Flavius Vopiscus, *de Gallis.*)

Il est fort probable qu'au nombre de ces soixante villes des Gaules, *nobilissimæ*, prises par les Barbares, se trouvait Mediolanum Aulercorum, que celle-ci fut une des dernières assiégées par les envahisseurs, étant donnée sa situation avancée dans les Gaules.

Nous nous croyons donc fondés à soutenir que dans l'hiver 276-277, Mediolanum est tombé au pou-

voir des Barbares, et que ceux-ci en ont été chassés lors de la campagne heureuse de Probus, c'est-à-dire fort peu de temps après.

Une autre constatation, intéressant la numismatique, peut être faite. On peut fixer la date approximative de l'émission des monnaies de Probus trouvées dans le trésor militaire d'Évreux. Ainsi les types correspondant aux numéros 102, 147, 273, 310, 315, 318, 535, 538, 546, 595 de Cohen, dateraient de la fin de 276, au commencement du règne de Probus.

Telles sont les conclusions, intéressant à la fois l'histoire générale et l'histoire locale, ainsi que la numismatique, que nous croyons pouvoir tirer de l'examen de l'amas de monnaies découvertes dans le Castellum de *Mediolanum Aulercorum*.

E. FERRAY.

LOUIS X LE HUTIN

A-T-IL FRAPPÉ DES GROS TOURNOIS?

Monté sur le trône le 29 novembre 1314, Louis X mourut le 5 juin 1316, mais la couronne ne passa sur la tête de son frère Philippe, comte de Poitiers, qu'après la mort de l'enfant posthume qui naquit de la reine Clémence de Hongrie, le 15 novembre suivant, et vécut quelques jours seulement. Les monnaies ont donc porté le nom de Louis le Hutin pendant deux années environ.

I

Avant de rechercher quel fut le système métallique de ce règne si court, il faut tout d'abord être bien fixé sur l'état dans lequel Philippe le Bel avait laissé la monnaie.

a. — Il n'y a aucune incertitude sur le poids, le titre, le coin et le cours de la pièce d'or que les ateliers royaux émettaient en novembre 1314.

Le denier dit à l'agnel avait été créé au mois de janvier 1310 (anc. style), et cette pièce, d'or fin, taillée à 58 1/3, ou d'après certains textes à 59 1/6 au marc, fut frappée sans interruption, non seulement pendant les dernières années de Philippe IV et toute la durée des règnes de Louis X et de Philippe V, mais encore longtemps après l'avènement de Charles IV.

Cela résulte tant des ordonnances et des tables de la Cour des monnaies indiquant les variations du prix du marc d'or, que des états de fabrication qui ont été retrouvés par M. de Saulcy.

Du 16 février 1310 au 18 février 1318, dix envois successifs de boîtes contenant des agnels furent soumis à l'examen des maîtres généraux par le maître de la monnaie de Paris. Des boîtes semblables furent envoyées par l'atelier de Tournay, du 13 mai 1315 au 18 février 1318, et par celui de Montpellier, du 20 mars 1316 au 27 octobre 1322.

D'après le cours de 16 sols parisis, ou 20 sols tournois, attribué à l'agnel au moment de son émission en 1310, la livre tournois en or représentait 4 grammes 196; mais lors du rétablissement de la bonne monnaie en juin 1313 (Ord., t. I, p. 518), la valeur nominale du denier d'or ayant été abaissée à 15 sols tournois, la livre atteignit le poids de 5 gr. 594 d'or, qu'elle conserva jusqu'à la mort de Philippe le Bel.

b. — Le régime de la monnaie d'argent n'eut pas la même fixité.

Les mutations qui s'étaient succédé depuis 1295 avaient favorisé la spéculation sur les métaux monnayés ; l'établissement d'un rapport légal trop élevé et disproportionné avec le rapport commercial, provoqua l'exportation de l'argent, de sorte que, malgré les mesures sévères prises par le roi, le billon de ce métal fût bientôt aussi rare dans les ateliers du royaume que l'or y devint abondant.

Une telle situation économique eut des conséquences immédiates et inévitables sur la fabrication des espèces d'argent fin.

Dès l'année 1308 les mailles tierces d'argent-le-roi remplacèrent les gros tournois; encore le roi déclarait-il le 18 janvier (Ord. t. I, 454) qu'il avait commandé d'en « faire le moins que nous pussions « bonnement pour ce que nous peussions plus faire « de monnaie noire ».

En janvier 1310, il fallut, faute de billon, renoncer complètement à l'émission des espèces d'argent-le-roi, et les ateliers reçurent l'ordre de frapper, en même temps que l'agnel nouvellement créé, un bourgeois fort dont le titre ne dépassait pas 0,500; il courut « deux pour une maille blanche » et six pour un gros tournois de saint Louis, lequel valait alors 12 deniers parisis ou 15 deniers tournois (Ord., t. I, p. 477). C'était la monnaie 15ᵉ; la livre tournois représentait 67 grammes 50 d'argent-le-roi et le rapport légal, d'après le cours de l'agnel fixé à 20 sols tournois, était 16,60.

Les tables du « livre entre deux ais » ne mentionnant plus les mailles tierces à partir de février 1310, et les nombreux états de fabrication de ces pièces s'arrêtant précisément à cette date où commencent ceux de la monnaie bourgeoise (Saulcy, p. 172 à 183), il est certain que leur fabrication fut alors suspendue; à plus forte raison celle du gros tournois ne fut-elle pas reprise.

La frappe des bourgeois dura d'après les états de fabrication jusqu'au mois de juin 1313 (Saulcy, p. 175 et suivantes), c'est-à-dire jusqu'au moment où la bonne monnaie fut rétablie par une ordonnance rendue à Pontoise (Ord. t. I, 518).

Cette nouvelle monnaie qui commença à avoir cours en septembre (Ord. t. I, 527) était meilleure que la précédente et aussi forte que celle de saint Louis, puisque la livre tournois correspondait à 84 grammes 38 d'argent-le-roi; quant au rapport légal il se trouvait abaissé à 15.10, car l'agnel ne valant plus que 15 sols tournois, la livre en or pesait 5 gr. 594.

Mais de ce que Philippe le Bel avait remis la monnaie sur le pied 12^{e}, il n'en faut pas conclure qu'il ait fait frapper de belles espèces d'argent, telles que le gros tournois ou la maille tierce; la monnaie de compte pouvait être aussi bonne qu'au temps de saint Louis, sans que pour cela le roi fût obligé de mettre en circulation d'autres espèces que des deniers de billon.

Lorsque Philippe le Bel déclare qu'il fait frapper des espèces aussi bonnes que celles de son aïeul, il ne s'agit certainement que de l'agnel et des deniers tournois ou parisis dont le poids et le titre étaient semblables à ceux de saint Louis.

Tous les documents officiels connus jusqu'à présent, le prouvent d'une façon incontestable; je vais essayer de le démontrer.

Dans le préambule de l'ordonnance de Pontoise de juin 1313, Philippe le Bel annonce, il est vrai, que « pour le commun profit du royaume, et à la requête « des prélats, ducs, comtes et autres barons, et du « commun peuple », il a « ordonné à faire bonne « monnaie et à ramener et faire remettre et retour- « ner nos monnaies et les monnaies des prélats,

« ducs, comtes et barons du royaume qui ont droit « de faire monnaies en leurs terres, à leur cours et « ancien état »; mais, dans les paragraphes suivants, il s'explique formellement sur les espèces qu'il compte faire frapper, et ne parle que de deniers de billon.

« Pour eschever la contrefaçon de nos monnaies blanches, que « les faussaires ont fait ça en arrière, en coins semblables aux « nôtres, et pour ce que icelles monnaies blanches contrefaites « et les nôtres, par la volonté du peuple sont en si grand prix « montées, que pour ce nos noires monnaies ont été fondues et « dégatées et seraient encore plus, se plus était souffert, pour- « quoi nous ne pourrions peupler et remplir notre royaume de « monnaies noires, si comme la nécessité le requiert, durant le « cours des dites blanches monnaies, nous avons ordonné..... « que toutes blanches monnaies faites en notre coin dès ores en « avant soient abattues du tout, et n'aient nul cours pour quelque « prix que ce soit fors au marc pour billon. »

« Que nos trésoriers, notre Chambre aux deniers, nos séné- « chaux, baillis, prélats, fermiers et autres receveurs de notre « royaume, quels qu'ils soient, ne prennent, ne mettent, ne « facent prendre ne mettre, par eux, ne par autres, nulle mon- « naie défendue, fors que *tournois et parisis petits*, et les bour- « geois petits pour tournois petits. »

Les ordonnances rendues pour assurer l'exécution de celle de juin 1313 sont aussi explicites; elles confirment le décri des espèces d'argent, et par conséquent la suppression du monnayage des gros tournois.

Celle du même mois explique en quelles monnaies se feront, « au temps de la dite bonne monnaie « qui sera de petits tournois et de petits parisis, et « aura cours communément dès la fête de la Made- « leine, » les payements des rentes, marchés, contrats, fermes, et autres dettes contractées pendant

la faible monnaie (Ord. t. I, 525). Il y est dit que « se « aucun s'est obligé à rendre et payer tournois d'ar- « gent gros, il sera quitte en payant par chacun tour- « nois gros, douze petits tournois ». Ce qui prouve que le roi ne comptait plus fabriquer d'espèces d'argent.

Le 25 août 1313, le roi ayant reporté à la fête de Notre-Dame de septembre le moment où « la bonne « monnaie de petits tournois et de petits parisis » devait commencer à avoir cours, des instructions furent envoyées pour rappeler les dispositions de l'ordonnance de Pontoise. On y lit les passages suivants :

« Mandat curia domini nostri Regis, quod omnes monetæ « factæ in terris regiis ex toto cadant, nec habeant cursum ali- « quem, pro quocumque pretio, nisi ad marcham pro billione.

« Quod omnes firmarii et alii receptores regis quicumque fue- « rint, non accipiant, nec ponant, nec faciant recipi..... monetam « aliquam prohibitam, nisi solum turonensem et parisiensem « parvos. »

(Ord. t. I, p. 528, note.)

Enfin une ordonnance envoyée au sénéchal de Nîmes le 1er octobre, et à celui de Toulouse le 1er décembre 1313 (Ord. t. I, p. 532-533), après avoir prescrit « à toutes manières de gens de porter le « dixième de leur vaissellemente d'argent blanc » aux ateliers qui manquent de billon, pour être payés du prix qui leur est dû « de la bonne monnaie nou- velle que l'on forgera », des lettres patentes du 17 mars 1314 (après Pâques) (Ord. t. I, p. 536), nous apprennent quelle était cette monnaie :

« Pour adresser et mettre à point les cours des parisis et des « tournois que nous faisons faire maintenant selon l'état qu'ils « étaient au temps le roi saint Louis, nous par pleine délibéra- « tion de notre grand Conseil, pour le grand et évident profit de « tout le commun peuple de notre royaume, avons fait plusieurs « ordonnances lesquelles nous avons faites publier généralement « par tout notre royaume..... et entre autres choses avons « ordonné et commandé que toutes monnaies d'or... n'aient nul « cours... excepté notre monnaie d'or à l'agnel, laquelle nous « faisons faire à present, qui courra chacun denier pour quinze « sols de petits tournois, ou douze sols parisis.

« Que nuls de quelque état qu'il soit, ne marchande, ne fasse « faire marchandise, ne contrats à nulle monnaie d'or, ne à autre, « fors à tournois et à parisis bons, ceux que nous faisons à pré- « sent faire et à sol et à livre, si comme le prix de la marchan- « dise le requerra. »

De tous les textes officiels il ressort formellement que pendant la forte monnaie de 1313, il ne courrait d'autres espèces d'argent que les deniers de billon; les gros tournois étant décriés, leur fabrication fut donc certainement suspendue.

Un passage de la chronique de Geoffroy de Paris, cité par Boutaric (Philippe le Bel, p. 318) dépeint en quelques vers la situation qui résulta de ce nouvel état de la monnaie, et vient confirmer les documents précités :

« En cette année que je conte
« Toute monnaie vint à honte
« Nul blanc argent n'alla par foire
« Mès que sanz plus monnaie noire
« Si ne sot on de quoi payer. »

Le régime de la forte monnaie, établi en juin 1313, dura jusqu'au 27 novembre 1314, date de la mort de Philippe le Bel, et aucun changement ne fut apporté à la fabrication des espèces.

On en trouve la preuve incontestable dans l'avis rendu vers les derniers jours du règne par les représentants des bonnes villes convoqués pour examiner les plaintes qui s'élevaient de toutes parts, et chercher le remède à cette situation économique (Le Blanc, p. 222. — Ord. t. I, p. 548).

Tout d'abord les notables reconnurent l'impossibilité de reprendre le monnayage des espèces d'argent, puisqu'il fut « accordé que l'on fasse petits tournois « et parisis du poids et de la loi de monsieur saint « Louis, et nulle autre monnaie ». Toutes les autres espèces d'or ou d'argent devaient être abattues, sauf le gros tournois et la maille d'argent, dont le cours n'était conservé provisoirement que « pour la faute qui est de monnaie, et tout comme il plaira au roi. » Le rapport 16,60 établi en 1310 avait certainement fait sortir une grande quantité d'argent du royaume et malgré l'abaissement de la proportion légale à 15,10 en 1313, le billon d'argent était encore très rare, car les notables conseillent au roi de réduire le cours de l'agnel à 10 sols parisis ou 12 sols tournois 1/2, ce qui devait abaisser à 12 1/2 le rapport légal, et accordent que « pour avoir plus de matière à faire monnaie », l'on prenne le quint de la vaisselle d'argent, en priant le roi de suspendre le monnayage des barons et de renoncer à prélever son droit de seigneuriage.

c. — La suppression du monnayage des espèces d'argent en 1310 et le retour à la fabrication exclusive des plus anciennes espèces de billon, au moment même où Philippe le Bel rétablissait la bonne mon-

naie en 1313, sont des faits incontestables, mais de nature à causer, j'en conviens, un certain étonnement.

La pénurie de métal blanc, la nécessité de pourvoir le peuple de petites monnaies, semblent des motifs suffisants pour justifier le ralentissement, mais non l'arrêt complet et légal de la fabrication des espèces d'argent fin.

C'est probablement parce qu'ils ont interprété de cette façon le préambule de l'ordonnance de 1313 et les textes cités plus haut que beaucoup d'auteurs ont admis que la fabrication des gros tournois, si elle était devenue moins active, n'avait cependant jamais éte interrompue sous les règnes de tous les successeurs de saint Louis et, comme conséquence, attribué une de ces pièces à Louis le Hutin.

Si l'on étudie attentivement les documents officiels et si on les rapproche d'autres textes jusqu'à présent laissés dans l'ombre, on peut se convaincre qu'en réalité, pendant la première partie du XIV^e siècle, le régime de la monnaie noire est celui qui a été en vigueur le plus longtemps; de 1310 à 1330, notamment, il n'a été frappé de gros tournois, c'est-à-dire d'espèces d'argent fin, que pendant une période de quatre années environ, qui commença en mars 1317 (anc. style) et finit en octobre 1322.

Cela tient comme on le voit par la lecture de l'avis de 1313, à ce que la suspension du monnayage des gros tournois et l'abaissement du rapport légal étaient considérés, à cette époque, comme les deux mesures les plus efficaces contre l'exportation de l'argent.

Elles furent conseillées fréquemment et certainement mises en pratique plusieurs fois.

On sait qu'elles étaient la base de l'avis des notables réunis en octobre 1314; il existe dans les cartons des Archives nationales dix autres avis sur le fait des monnaies, dans lesquels les représentants des bonnes villes, et même de simples particuliers, exposent les mêmes théories et donnent au roi les mêmes conseils.

Je me propose de publier prochainement ces documents qui jettent, à mon avis, une grande lumière sur la situation économique des trente premières années du XIV^e siècle, sur la circulation métallique, sur les fautes commises et sur les remèdes proposés.

Pour le moment il suffit, afin de montrer que l'avis de 1314 réclamait bien l'application d'une mesure acceptée par les économistes de cette époque, de citer deux autres textes, dans lesquels les notables demandent au roi de ne plus fabriquer que de la monnaie noire.

Ces deux avis, dont le premier a déjà été publié par M. Prou dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* — 1889, p. 116-117, — ne sont malheureusement pas datés; mais ils ne peuvent être ni antérieurs à 1310, ni postérieurs à 1326, puisqu'ils parlent du denier d'or à l'agnel. En tout cas, qu'ils soient de 1313 ou de 1314, ou même de 1322, c'est-à-dire de l'année où, pour la seconde fois depuis 1310, la frappe du gros tournois rétablie en 1317 fut de nouveau suspendue, ils n'en auraient pas une moindre importance, puisqu'ils démontrent que le régime de la

monnaie noire était considéré alors comme le remède le plus certain, sinon le seul, contre les manœuvres des agioteurs qui faisaient sortir l'argent monnayé du royaume. Ils expliquent et justifient, par conséquent, les dispositions de la dernière ordonnance monétaire de Philippe le Bel et, à ce titre, méritent d'être reproduits ici.

« 1° — Ce est l'avis du prevost des marcheans, des eschevins et « du commun des mestiers de Paris, sur le conseil que le Roy « leur demande sur le fait des monnayages par quoy l'argent et « le billon qui a esté porté hors du reaume puisse revenir.

« Premierement il leur semble que bon seroit se il plesoit au « roy nostre sire et à son noble conseil que l'on feist monoye « noire sanz forgier point de blanche, qui soit faite sur certain « pié et avalué à la monnoye qui ores court d'or et d'argent, en « tele maniere que toutes les autres monnoyes qui cuerent parmi « le reaume à present soient et puissent estre converties en « ycelle monnaie noire qui se fera, et soient faites et ordonnées le « plus raisonnablement que l'on pourra à la fin que li pueple « n'en puisse estre grevez et que li roys doinst tant en argent « comme il pourra donner sans perte affin que le peuple soit pou « dommagié.

« Item que toutes monnoyes d'or n'ayent cours fors le denier « à l'aignel et soient toutes les autres monnoyes d'or converties « en ycellui denier à l'aignel, en tele maniere que il ne puisse « haucier du point où il est et que li Roy doinst tant en or « comme il pourra donner sanz perte et que .I. marc d'or vaille « xij mars d'argent selon la monnoye dessus dite que l'on fera.

« Item il leur semble que par ceste voie l'argent et le billon « revendront aussi comme il s'en sont alez et devroit li Roys « venir a sentence du conseil que il a demandé.

« Item que si nostre sire le Roy fesoit ordenances sus les « choses dessus dites que il les tenist li et sa gent, quar se il ne « les tenoit le peuple prendroit essample au chief.

(AN. J. 1022, n° 31. Original parchemin.)

« 2° — C'est l'avis sur le fait des monnoies des villes cy décla-
« rées Thours, Troyes, Orléans, Poitiers.

« Premierement, il nous semble que bon seroit, si plaisoit au « Roy nostre sire et à son noble conseil, que l'en feist monnoie « noire sus certain pié de quoy le peuple puist estre rampliz, la « quele monnoie soit faite à la value de celle qui orer court ou « au plus près, c'est assavoir à l'avenallement de la monnoie d'or « et d'argent qui à présent court par tout le royaume, en tele « maniere que toutes les monnoies qui courrent par tout le « royaume se puissent convertir en celles monnoies noires que « l'en face pour le pris au plus près que elles queurent, à la fin « que li peuples ne puisse estre gravez.

« Item, que toutes monnoies d'or n'aient cours fors le denier « à l'aingnel, ainçois soient toutes converties en celi denier pour « le pris qu'il plaira à nostre seigneur le Roy et à son noble « conseil; et ce fait, le royaume seroit en bonne paiz qui n'i « auroit que deus monnoies c'est assavoir le denier d'or à l'ai- « gnel et la noire monnoie où toutes les autres se convertiroient, « et einssin seroit le peuple riche, et se le peuple est riches, li « sires est riches.

« Item, marchandisse qui est morte et anientée seroit toute « recouvrée pour cause de la noire monnoie et de la grant planté « qui en seroit, et par deffaut de ce qui n'est point de noire mon- « noie, est le royaume et la marchandise ou point là il sont à « present.

« Item par la façon de la dite monnoie, revendroit la matiere « qui est alée hors du royaume, arrieres ou royaume pour le pris « que li Roys donroit en argent; et se il estoit enfin que li Roys « voussist faire petiz tournois et petiz parisis, il sembleroit visa- « blement que l'en ne pourroit ouvrer, ne la matiere qui est alée « hors ne ne revendroit point dedans, ainçois les monnoies qui « queurent contraindre à mettre à leur droit pris seroient « emportées hors du royaume, car elles queurent pour ausin « grant pris hors comme au royaume; et ausin seroit le « royaume voidiés tantost des monnoies car il en y a molt « poi et encor en y auroit il moins; et il sambleroit que le « peuple ne puist souffrir la grant durté que il convendroit souf- « frir, se l'en faisoit tournois et parisiz petits, pour la grant aba- « teure qu'il seroit en las monnoies d'or et d'argent, car qu'il

« la voudroit faire l'en trouveroit poy de matiere de quoy on la « peuist faire. Pourquoy, tout considéré, la plus profitable voye « est que l'en face monnoye de quoy le pueple puist estre rem- « pliz si comme dessus est dit. »

(AN. J. 459, nº 20. — Original parchemin.)

II

Du 29 novembre 1314, date de l'avènement de Louis le Hutin, jusqu'au 15 janvier 1315, rien ne fut changé au régime monétaire établi en 1313 par Philippe le Bel.

L'ordonnance du 15 janvier 1315 laissa courir la forte monnaie, en abaissant le rapport légal, mais elle n'apporta aucune amélioration au système métallique, et la fabrication des gros tournois, abandonnée depuis longtemps, ne fut pas reprise ; cela résulte non seulement de l'étude des textes officiels, mais encore de l'examen des gros tournois à la légende *Ludovicus rex*, qui se trouvent dans les médailliers.

a. — Louis le Hutin avait congédié les notables des bonnes villes réunis au moment de la mort de Philippe le Bel ; ce fut seulement en janvier 1315, cinq mois avant sa mort, qu'à la suite d'un examen nouveau, et après avoir ordonné, en novembre, de lui faire un rapport sur les monnaies des prélats et barons (Saulcy, p. 192), il se décida à tenir compte des plaintes de ses sujets en publiant un règlement général sur les monnaies royales et baronnales.

Le préambule de l'ordonnance du 15 janvier 1315 (Ord. t. I, p. 614 et s.) indique clairement que, jusqu'à cette date, le régime monétaire de son prédécesseur n'avait pas été modifié.

« Comme nous qui de nouvel sommes venu au gouvernement
« de notre royaume, ayons grant volonté et grant désir pour le
« bon gouvernement et seur état d'iceluy royaume, de ensuir les
« bon faits de nos prédecesseurs et de ceux espécialement qui à
« la paix et bonne volonté du peuple saintement et sagement se
« sont portés au gouvernement du dit royaume..... aions fait
« quérir et chercher par nos escripts et registres anciens, les
« ordonnances, statuts et commandements sur le fait des monnaies
« de M. saint Louis... et pour le bon advisement que nous avons
« eu par ces ordonnances... et grant déliberations de notre con-
« seil et d'autres prudes hommes de notre royaume, sages et
« connaissant en ces choses, qui pour ce ont été à notre conseil
« appelés... »

L'ordonnance de janvier 1315 est certainement le premier acte de Louis X, concernant les monnaies royales et c'est donc à partir de cette date seulement que la fabrication des gros tournois aurait pu être reprise. Il n'est pas impossible, je crois, de démontrer qu'elle ne changea rien au système métallique existant.

La nouvelle ordonnance règle, en effet, le cours des monnaies, sans créer aucune espèce nouvelle.

Les ateliers continuèrent à frapper le denier d'or à l'agnel, mais son cours déjà abaissé à 15 sols tournois en 1313, fut réduit à partir de Pâques 1316, à 10 sols parisis ou 12 sols tournois et demi, ce qui donna à la livre tournois une contre-valeur de 6 gr. 713 d'or. Toutes les autres espèces d'or furent abattues.

Quant à la monnaie d'argent, elle ne subit aucun changement, ni comme cours, ni comme fabrication des espèces; la rareté du métal blanc était aussi grande qu'auparavant, l'exportation ne s'était pas arrêtée puisqu'il fallait encore abaisser le rapport

légal, il n'est donc pas surprenant que l'ordonnance de 1315 ne contienne aucune disposition prescrivant la reprise de monnayage du gros tournois.

En dehors de l'abaissement du rapport légal à 12 1/2 environ par suite de la réduction de la valeur nominale de l'agnel, la seule innovation consista à rendre cours à quelques-unes des espèces royales d'argent et de billon précédemment abattues.

Voici, d'ailleurs, le passage concernant la monnaie d'argent :

« Item. Le dit saint Louis, ordena et commanda, que nul ne « prist en sa terre, fors que purs tournois et parisis, sauf ce que « il voult et commanda, pour ce que li peuple doutait que il ne « fut assez monnaies de tournois et de parisis, que aucunes « autres monnaies qui lors étaient en cours, fussent prises et « mises pour certain pris, et jusques à certain temps. Et nous « autresi, voulons, ordenons et commandons, que nul ne « prennent, ne ne mettent en tout notre royaume, fors que purs « tournois et parisis, et les pures maales tournoises et parisis, « et bourgeois forts, pour trois maales parisis le bourgeois et le « bourgeois sengle chacun pour un tournois et les maales bour- « geoises chacun pour une maale tournoise, sauf ce que pour ce « que li peuple n'ait souffrance de telle monnaie. Nous voulons et « commandons, que les autres monnaies ci-dessous ecrites aient « cours, et soient prises et mises par tout notre royaume, en la « maniere qui s'ensuit, et tant comme il nous plaira; c'est à « savoir, tournois gros d'argent, chacun gros pour douze petits « tournois et non plus, les maales d'argent chacune pour quatre « deniers tournois petits et non plus, car plus ne valent ils. »

« Et especialemeut nous abattons les gros tournois de sept « deniers tournois, les doubles parisis et les doubles tournois, « que l'on appelle cornus, que Guillaume le Flament fit faire, « pour ce qu'ils ont été contrefaits et apportés des fausses forges « en notre royaume, en decevant notre peuple, et voulons que « ils soient apportés à nos monnaies plus prochaines. »

Ce texte, dont les termes se rapprochent beaucoup de ceux employés par Philippe IV, range dans trois catégories distinctes les espèces royales d'argent et de billon qui se trouvaient en circulation.

En principe, la monnaie resta comme sous Philippe le Bel, de purs deniers et mailles tournois et parisis, que les ateliers continuèrent à frapper du poids et du titre de ceux de saint Louis; mais, pour que le peuple n'ait souffrance de monnaies, le roi, tenant compte de l'avis des notables de 1314, autorisa le cours des bourgeois que l'on ne frappait plus. Il laissa aussi courir légalement les gros tournois et les mailles tierces, en ajoutant toutefois, pour ces deux dernières pièces, que ce serait tant comme il lui plairait.

Quant aux espèces fabriquées pendant la faible monnaie de 1295 à 1306, le gros tournois de sept deniers et les doubles parisis et tournois, elles furent abattues et n'eurent plus de valeur que comme billon.

Il est bien évident qu'on ne saurait voir, dans les termes dont se sert l'ordonnance quand elle parle des gros tournois, même une simple présomption en faveur de la reprise de leur fabrication. Les gros tournois auxquels le roi laissait cours parce qu'il les jugeait nécessaires aux besoins du peuple, étaient des pièces de fabrication ancienne. Si le roi en avait ordonné la frappe à nouveau, il n'aurait pas manqué de le dire, car c'eût été la preuve qu'il était revenu au régime monétaire de son aïeul, si ardemment réclamé; d'ailleurs, le fait seul que les gros tournois sont assimilés aux mailles tierces, qui n'ont jamais été frappées sous le règne de Louis X, prouve suffisamment qu'il s'agit de ceux de ses prédécesseurs.

L'ordonnance de 1315 est le seul texte où Louis le Hutin se soit occupé des monnaies d'argent royales.

On trouve, il est vrai, dans les lettres patentes du 22 juillet 1315 (Ord. t. I, p. 587), par lesquelles le roi confirme les privilèges des habitants de Normandie, un paragraphe où il s'engage, pour lui et ses successeurs, à ne faire ouvrer en la duché, autre monnaie que tournois et parisis, gros tournois et oboles blanches du poids et de la valeur qu'elles étaient au temps de saint Louis. Semblable disposition existe dans les lettres patentes d'avril 1315 (Ord. t. I, p. 567) et du 17 mai 1315 (Ord. t. I, p. 569), faites sur les remontrances des nobles de Bourgogne, des évêchés de Langres et du comté de Forez, ainsi que dans celles de mai 1316 (Ord. t. XI, p. 141. Le Blanc p. 228, Saulcy, p. 196), relatives aux représentations faites par les nobles et le clergé de Nivernais et Donzy : « Monetas vero de lege et pondere beati « Ludovici proavi nostri ex nunc cudi et fieri facie- « mus et continuari proponimus... »

Mais dans cet engagement général de faire à l'avenir forte monnaie et belles espèces, il est impossible de voir la preuve que Louis X faisait fabriquer en 1315 des gros tournois, car il faudrait dire aussi qu'il frappait des oboles blanches.

La même promesse se retrouve d'ailleurs dans des actes semblables, bien qu'antérieurs à janvier 1315, c'est-à-dire à une époque où le régime de la monnaie noire existait certainement (V. L. P. du 19 mars 1314, Ord. t. I, 551, sur les privilèges du peuple de Normandie).

La rédaction de cette clause, dans les lettres patentes de mai 1315, accordées aux nobles de Champagne, indique même très nettement que le retour complet à la monnaie de saint Louis n'était pas encore un fait accompli : « Nous avons octroié et pro-
« mettons que la monnaie que nous avons commencé
« à faire et faisons, nous entendons continuer en sa
« valeur, et mettre peine comment elle puisse revenir
« à l'état où elle était au temps de saint Louis notre
« bisaïeul. »

La vérité est que cet article inséré, dans tous les actes de même nature, ne contient qu'une simple promesse faite par Louis X, et que cette promesse ne fut tenue qu'en 1317 par Philippe V.

Sur ce point, tous les documents sont d'accord.

Les lettres d'octobre et de décembre 1317 (Ord. t. I, p. 754-755), par lesquelles le roi convoque les représentants des bonnes villes pour le premier dimanche après les Brandons, afin d'avoir leur avis sur la meilleure manière que faire se pourra, pour « remettre toutes monnaies en l'état, mêmement du « poids et de la loi qu'elles étaient au temps le saint « roi Louis », prouvent suffisamment que, pendant le règne de Louis le Hutin, il n'avait pas été donné satisfaction aux plaintes que le régime métallique des dernières années de Philippe le Bel avait soulevées de toutes parts.

En effet, c'est seulement au commencement de mars 1317 que la fabrication des gros tournois fut reprise, probablement sur l'avis des notables et parce que la situation, en ce qui concerne le billon d'argent,

s'était améliorée par suite du nouvel abaissement, en 1315, du rapport légal. Le maintien du régime de la monnaie noire jusqu'à la fin de l'année 1317 (anc. style), résulte de documents, qui pour ne pas être des ordonnances, n'en ont pas moins un caractère officiel.

Les tables du « livre entre deux ais » et du ms. Fr., n° 4533, dont l'exactitude est incontestable, puisqu'elles ont été dressées par les officiers de la Cour des monnaies sur les registres de l'atelier de Paris, indiquent que du 19 septembre 1313, date à laquelle cessa la fabrication des bourgeois, jusqu'au 1er mars 1317, il fut frappé des deniers parisis et tournois. S'il avait été émis des espèces d'argent pendant cette période, cette fabrication serait certainement mentionnée par les Tables, car elles disent formellement, dans le paragraphe suivant, que, du 1er mars 1317, au 7 mai 1322, il fut frappé des gros tournois en même temps que des petits parisis (Saulcy, pp. 48-49).

Les quelques états de fabrication, retrouvés par M. de Saulcy, viennent confirmer les renseignements donnés par les Tables.

C'est ainsi que pour l'atelier de Montpellier, les boîtes envoyées le 13 mars 1318 à la Cour des Monnaies ne contenaient que des agnels fabriqués de mars 1316 au 17 janvier 1318, et pas de gros tournois, tandis que celles remises le 20 novembre 1322, comprenant la fabrication du même atelier entre le 17 janvier 1318 et le 27 octobre 1322, renfermaient non seulement des agnels, mais encore des gros tournois d'argent. (Saulcy, p. 198.)

Aussi Le Blanc n'a-t-il donné à Louis le Hutin aucun gros tournois, soit dans le texte, soit dans les tables, soit sur les planches gravées de son Traité des monnaies, et Lautier lui-même, toujours très disposé à compléter les séries quand il n'avait pas de documents explicites, n'attribue pas à Louis X d'autres monnaies que l'agnel et les deniers ou mailles parisis et tournois.

b. — Il est d'autant plus difficile d'expliquer comment on en est arrivé, de nos jours, à donner un gros tournois à Louis le Hutin, qu'à défaut de textes sur lesquels on puisse appuyer cette opinion, aucun argument sérieux ne permet de classer à ce règne plutôt qu'à celui de saint Louis l'un des nombreux exemplaires à la légende *Ludovicus rex* qui se rencontrent dans les collections. L'examen attentif de ces pièces devrait même, à mon avis, conduire à une conclusion toute différente.

En se basant sur le poids de certains gros tournois, sur le style de leur gravure, sur leur fabrication plus ou moins soignée, sur les signes secrets placés dans les lettres ou entre les mots, on a essayé de répartir les gros à la légende *Philippus rex* entre les rois qui se sont appelés Philippe.

Ce procédé est certainement très imparfait, mais en admettant qu'on s'en contente, permettrait-il de distinguer les gros tournois de Louis le Hutin de ceux de saint Louis ? Je ne le crois pas.

La pesée et l'analyse des gros à la légende *Ludovicus rex* ne sauraient fournir aucun renseignement, car s'il est possible d'admettre que Philippe VI ait

frappé des gros de poids moindre ou de moins bon aloi que ceux de Philippe III et Philippe IV, il est certain, que Louis X n'a fait fabriquer que des espèces absolument identiques à celles de son aïeul.

De la forme des lettres, de la perfection et du relief de la gravure des exemplaires qui portent le nom de Louis, on ne saurait, à mon avis, tirer qu'une seule conséquence, c'est qu'ils appartiennent tous à une même époque, et que cette époque est la plus ancienne, puisqu'ils ressemblent surtout aux gros qu'on est convenu d'attribuer à Philippe III ou au début du règne de Philippe le Bel.

Les gros dont le mot HOϹDE de la légende extérieure est écrit par une ϹD fermée, doivent-ils être classés à saint Louis, et ceux qui ont cette lettre ouverte m, à Louis le Hutin, parce que cette dernière forme serait certainement plus récente que la première?

Cette distinction ne repose sur rien de sérieux, car, d'une part, on trouve indifféremment les deux formes de lettres sur des gros tournois de même style et offrant les mêmes signes dans les légendes, et d'autre part, il existe un grand nombre de pièces, incontestablement postérieures à Louis X, sur lesquelles se rencontre encore la lettre ϹD fermée, comme par exemple l'obole blanche et toutes les monnaies noires de Charles IV (Hoff. pl. XV, 9, 10, 12, 13, 14), le parisis d'argent, l'obole blanche et presque tous les billons de Philippe VI (Hoff. pl. XVII, 19, 21, 31), ce qui prouve que la forme réputée la plus ancienne a été employée par quelques ateliers, longtemps après saint Louis.

Des objections semblables doivent faire écarter les arguments qu'on pouvait chercher dans la forme des lettres R et X.

Toutes ces différences tiennent probablement à la situation géographique des divers ateliers royaux, comme celles qu'on pourrait signaler dans le style des pièces doivent dépendre de l'habileté des graveurs ou de la plus ou moins grande perfection des monnayages locaux.

Quant aux signes secrets placés dans les légendes, leur étude pourrait conduire à des résultats plus certains, mais l'examen de ceux qu'on rencontre sur les gros tournois de Louis, loin de permettre la répartition des pièces entre deux règnes, indiquerait plutôt qu'il faut les attribuer toutes à saint Louis.

Je ne connais pas, en effet, jusqu'à présent, de variétés du gros tournois à la légende *Ludovicus rex*, sur lesquelles l'une ou l'autre des lettres N et S ne soient perlées, quand elles ne le sont pas toutes deux.

Or, l'usage des lettres perlées, qu'il ait servi à désigner un atelier, un maître ou une émission, paraît avoir été abandonné longtemps avant Louis le Hutin, puisqu'on ne retrouve plus de différents de cette nature sur les monnaies incontestablement frappées après 1295, telles que le demi-gros tournois d'argent, les doubles parisis et tournois, les gros tournois à l'O long ou à la fleur de lis surmontant le châtel, les mailles tierces, toutes pièces qu'on ne peut classer qu'au règne de Philippe le Bel.

Il en est de même pour les signes placés entre les

mots des légendes. Ceux qui figurent sur les gros tournois de Louis sont toujours des points clos ou ouverts et quelquefois un croissant; on rencontrera peut-être une petite étoile, mais jamais il n'a été signalé, que je sache, aucun des signes qui se voient si souvent sur toutes les espèces appartenant aux règnes voisins de celui de Louis le Hutin, comme le marteau, le trident, la croisette, le trèfle, les trois points, etc., qu'on trouve soit sur les deniers à l'agnel, soit sur les gros tournois au nom de Philippe, soit sur la monnaie bourgeoise et les pièces de Charles IV. N'est-ce pas tout simplement parce que Louis le Hutin n'a frappé que des espèces de billon?

La grande étoile à six rayons placée sur la septième fleur de lis de la bordure de certains gros tournois, ne peut davantage servir à classer ces exemplaires à Louis X plutôt qu'à saint Louis, comme l'a fait Delombardy (catal. Rignault, n° 51).

L'attribution douteuse à Philippe VI d'un gros tournois à la grande étoile, si elle se justifie par la présence du même signe sur les parisis d'argent, n'est pas suffisante pour qu'on doive donner à Louis X les pièces portant ce différent dont l'emploi est resté jusqu'à présent inexpliqué.

Il y a au contraire de bonnes raisons à faire valoir pour les laisser à saint Louis.

Non seulement le peu de rareté de ces pièces et leurs nombreuses variétés connues, sont un premier obstacle pour les classer à Louis X qui, s'il a frappé des gros tournois, n'a pu en émettre qu'en très petite quantité, mais la présence de lettres perlées dans les

légendes de presque tous les exemplaires retrouvés, l'absence entre les mots des signes caractéristiques de l'époque de Louis X, le style et la beauté des exemplaires, seraient des motifs bien autrement sérieux pour les attribuer à saint Louis.

M. Hoffmann, dans son ouvrage sur les monnaies royales, a fait graver au règne de Louis le Hutin, un gros tournois dont l'X du mot *Rex* est cantonné de quatre points. Cette attribution est la conséquence de celle qu'il a cru devoir faire à Philippe le Bel d'un gros dont l'X est également cantonné de quatre points, en se fondant sur ce que le même différent existe sur un gros à la légende *Philippus Rex — Mudensis civis*, qui ne peut avoir été frappé qu'en Flandre, et probablement à Mude, faubourg de Gand. L'X cantonné serait ainsi le différent de la Flandre et le gros tournois au nom de Louis, qui porte ce différent, ne pourrait appartenir qu'à Louis le Hutin, puisque saint Louis n'a jamais frappé monnaie en Flandre.

La similitude du différent pourrait, à la rigueur, faire considérer les deux gros royaux comme contemporains de celui de Mude; malheureusement il n'est démontré, jusqu'à présent, ni que le gros à la légende *Mudensis civis* soit une pièce royale de Philippe IV, ni que l'X cantonné de quatre points soit le signe monétaire de l'un des ateliers de la Flandre.

Le gros de Mude, dont j'ai vu un exemplaire en bon état au Cabinet de Bruxelles, n'est très probablement qu'une contrefaçon de la monnaie royale. Cette pièce, d'une exécution médiocre, pèse 3 gr. 50

seulement ; or Philippe le Bel taillait ses gros tournois à 58 ou 59 1/6 au marc, ce qui donne aux exemplaires retrouvés un poids minimum de 4 grammes.

En admettant d'ailleurs que cette imitation ait été frappée en Flandre pendant les troubles du règne de Guy de Dampierre par les partisans du roi de France, il ne serait pas du tout démontré que le différent copié eût été celui d'un gros royal contemporain.

Il est facile, en effet, de citer quelques imitations des bords du Rhin, assurément frappées longtemps après le règne de Louis le Hutin, sur lesquelles se trouvent reproduites les lettres perlées de saint Louis, ou les L fleurdelisées de Philippe le Bel.

En résumé, l'attribution d'un gros tournois à Louis le Hutin est contredite par tous les textes officiels, sans être, jusqu'à présent, justifiée par la numismatique.

Cette opinion, toute récente, puisqu'on en trouve la première trace dans le catalogue Delombardy, ne peut s'expliquer que par une erreur très accréditée ; la croyance à la continuité du monnayage des belles espèces d'argent pendant toute la période comprise entre la réforme monétaire de saint Louis et le règne de Philippe VI.

Il suffit de parcourir les ordonnances, les tables et les avis donnés au roi par les notables des bonnes villes, pour reconnaître que la fabrication du gros tournois fut au contraire suspendue pendant longtemps, et notamment pendant tout le règne de Louis le Hutin.

La pénurie du billon d'argent, conséquence de

l'établissement d'un rapport légal trop élevé, l'espérance d'enrayer l'exportation des espèces d'argent en ne fabriquant plus que des monnaies noires, obligèrent, ou tout au moins déterminèrent Philippe le Bel à ne plus émettre de gros tournois pendant les dernières années de son règne, et tout concourt à démontrer que cette situation se prolongea pendant toute la durée de celui de son successeur.

M. DE MARCHÉVILLE.

MONNAIES INÉDITES

OU PEU CONNUES

DE

LA CHERSONÈSE TAURIQUE & DE LA MŒSIE

Pl. I.

Le Département des médailles de la Bibliothèque nationale a acquis, dans ces dernières années, un certain nombre de monnaies de la Chersonèse Taurique et de la Mœsie. Il m'a paru utile de signaler celles de ces monnaies qui ne se trouvent pas décrites dans Mionnet et dans les catalogues des Musées de Londres et de Berlin, et d'y joindre quelques autres pièces inédites ou peu connues, dont l'entrée au Cabinet des médailles remonte à une époque antérieure à celle des acquisitions dont je parle.

Cherronesos.

1. Tête d'Artémis à droite. Derrière, arc et carquois. Le bas du cou et le champ au dessous de la tête sont couverts de trois contremarques, dont l'une montre un dauphin, l'autre, un foudre, et la troisième un signe entouré d'un grènetis et à moitié effacé par la contremarque du foudre.

℞. Taureau combattant à gauche. Au dessus, XEP et massue. Au dessous, nom de magistrat très effacé par les surfrappes du droit de la pièce. Il y a peut-être ..A....AOΣ.

Æ. Poids 13 gr. 85. Tridrachme. *Pl. 1, n° 1.*

Cette pièce a été trouvée sur le plateau du monastère Saint-Georges (Crimée) en novembre 1855, et donnée en 1864 par M. Loizillon, capitaine au 9e cuirassiers.

Koehne a publié autrefois deux variétés de cette importante monnaie qui sont au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg[1]. Elles avaient été trouvées vers le commencement de ce siècle dans le voisinage de l'antique Cherronesos. Comme noms de magistrat, l'une donne ΑΔΩΝΟΣ; l'autre, ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ. Ces deux pièces portent, sur le cou de la déesse une contremarque ronde offrant, dans un entourage de grènetis, un monogramme qui paraît renfermer les lettres Π, Α, Ρ, Η, et Υ. C'est évidemment le même monogramme qui figure sur la pièce du Cabinet de France et qui est à demi effacé par la contremarque du foudre. Quant à cette dernière, on la trouve sur une drachme de Cherronesos, aux types de la tête d'Hercule et du taureau combattant, qui appartient au British Museum[2].

Le monogramme des pièces de l'Ermitage a été lu ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ par Koehler[3] qui, d'après cette interpré-

1. B. de Koehne, *Beiträge zur Geschichte und Archäologie von Cherronesos in Taurien*, dans les *Mémoires de la Soc. d'archéol. et de numism. de Saint-Pétersbourg*, t. II, 1848, p. 180, pl. x, nos 1 et 2.

2. British Museum, *Cat. of greek coins. The Tauric Chersonese, Sarmatia, Dacia, Mœsia, Thrace*, 1877, p. 1, n° 2, figure.

3. Kœhler, *Serapis*, II, 355 (cité par Koehne).

tation, voyait là une marque de la domination de Mithridate VI. Koehne s'élève contre cette explication[1], et trouve dans ce monogramme le nom d'un magistrat monétaire[2].

Le même auteur est fort embarrassé au sujet des grandes pièces d'argent du musée de l'Ermitage qui pèsent 13 gr. 77, c'est-à-dire à peu de chose près le même poids que celle du Cabinet de France. Ces pièces ont perdu très peu par l'usure; on ne peut donc pas les considérer comme des tétradrachmes attiques frustes[3]. Comme ces pièces ne peuvent pas se rattacher non plus au système euboïque, Koehne en a fait des statères frappés spécialement pour le commerce de Cherronesos avec l'Asie[4]. C'est une conclusion difficilement acceptable. Le British Museum possède une pièce de 9 gr. 20 et une autre de 4 gr. 65[5]. Les pièces des Cabinets de France et de l'Ermitage me semblent le triple de la pièce de 4 gr. 65, comme la pièce de 9 gr. 20 en est le double. On pourrait considérer ces pièces comme appartenant au système perso-babylonien employé en Thrace depuis la haute antiquité, et dont le statère a eu, dans certaines régions, un poids inégal qui descendait jusqu'à 8 gr. 42 au lieu de 10 gr. 36[6]. Je suis donc porté à considérer les grandes pièces de Cherronesos comme des tridrachmes de ce système.

1. B. de Koehne, *loc. laud.*, p. 181; cf. p. 349.
2. B. de Koehne, *Musée Kotchoubey*, t. I, 1856, p. 137.
3. B. de Koehne, *Beiträge*, p. 230 à 232.
4. Il dit aussi que la surfrappe des grandes pièces indique qu'elles devaient être prises pour quatre deniers romains (*Musée Kotchoubey*, I, p. 137).
5. *The Tauric Chersonese*, etc., p, 1, nos 1 et 2. Cf. Head, *Historia Numorum*, p. 238.
6. Head, *Historia numorum*, Introduction, p. XLV.

2. Tête d'Artémis, surmontée d'une couronne murale à droite ; derrière, un carquois.

℞. Cerf debout à droite. Devant, ΧΕΡ. Au dessous, ΜΟΙΡΙΟΣ.

Æ. Poids, 4 gr. 05. Drachme.

Comme les exemplaires des Musées de Londres et de Berlin[1], cette drachme a été surfrappée sur une pièce plus ancienne qui était aux types de la tête d'Artémis et d'Artémis posant un genou sur le cerf. Les traces de l'ancien type se voient encore sur la présente pièce : au droit, sur le cou de la déesse ; au revers, sur le corps du cerf.

Artémis, protectrice de la ville, est figurée sur cette pièce comme Tyché, de même que Déméter sur les monnaies de bronze d'Olbia.

Panticapée ?

3. Casque de cuir et arc. Entre les deux objets, ΑΠΟΛΛ..

℞. Astre à huit rayons et arc. Entre les deux objets, ΑΠΟΛΛΩ.

Bronze. Diamètre, 0,018.

On a rapproché les pièces analogues à celle-ci des grosses pièces portant une tête coiffée d'un casque de cuir, qui sont classées dans la région du Pont, à Amisus ou à Comana. M. Imhoof-Blumer en a signalé plusieurs variétés intéressantes avec les légendes ΣΚΟΠΑ et ΑΙΝΙ qui lui paraissaient représenter, non

1. *Cat. of Greek coins. The Tauric Chersonese*, etc., p. 2, n° 3. *Königliche Museen zu Berlin ; Beschreibung der antiken Münzen*, I, *Taurische Chersonesus, Sarmatien, Dacien, Pannonien, Moesien, Thracische Könige*, 1888, p. 2, n° 4.

pas des noms géographiques, mais des noms d'hommes, comme Σκόπας ou Αἰνιάτης. Le même auteur considère que ces pièces, frappées pendant le second siècle avant notre ère, probablement à Panticapée, sont peut-être le numéraire de quelques princes du Bosphore, dont le dernier, Pairisades, abandonna son royaume à Mithradates Eupator (110 av. J.-C.[1]).

M. Imhoof-Blumer propose une seconde hypothèse d'après laquelle Scopas et Aini... seraient des gouverneurs du Bosphore établis par Mithradates lui-même. La pièce du Cabinet de France offre un troisième nom, probablement Ἀπολλωνιάδης.

Pharzoios, roi *d'Olbia*.

4. — [ΒΑ]ΣΙΛΕΟΣ ΦΑΡΣΟΙΟΥ. Tête diadémée du roi à droite; devant, un caducée.

℞. ΟΛ [monogramme] ΑΑ. Aigle éployé à droite.

Or. Poids : 6 gr. 97.

Le Musée de Berlin possède un exemplaire sur lequel on lit ΜΟΛ au lieu du dernier monogramme[2]. On a cherché du mot ΜΟΛ, qui se retrouve sur d'autres pièces, diverses interprétations; mais elles sont inadmissibles. Le monogramme du statère du Cabinet de France, qui peut être décomposé en ΑΜ ou ΜΑΛ, montre bien que le mot ΜΟΛ est plutôt un différent monétaire, peut-être le commencement d'un nom de magistrat. L'époque du règne de ce roi

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, 1890, n[os] 9 à 27 (p. 564 à 568).

2. *Beschreibung*, t. I, p. 30, n° 146. Cf. Prokesch-Osten, *Numism. Zeitschrift*, 1869, I, 392, et Blau, *Numism. Zeitschrift*, 1876, VIII, 238.

est incertaine; il faut peut-être le placer vers le premier siècle de notre ère.

MŒSIE SUPÉRIEURE

Viminacium.

5. *Gordien III.* — [I]MP GORDIANVS PIVS FEL AVG. Buste drapé et radié à droite.

℞. P M S COL VIM. Femme debout tenant dans la main droite une enseigne militaire surmontée d'un lion, et dans la main gauche une autre enseigne surmontée d'un taureau. Exergue : AN IIII.

Bronze, 0m 022. *Pl. 1, n°* 2.

Sur les pièces connues de la colonie de Viminacium (*Provinciae Mœsiae Superioris Colonia Viminacium*), on voit ordinairement la colonie personnifiée debout entre un taureau et un lion qui sont, le premier, le symbole de la septième légion, et le second, le symbole de la quatrième. Sur d'autres monnaies, la Colonie tient deux enseignes militaires, l'une avec VII (taureau au bas), l'autre avec IIII (lion au bas). Le bronze que je publie aujourd'hui montre chaque enseigne légionnaire surmontée de l'animal symbolique.

MŒSIE INFÉRIEURE

Callatia.

6. — Tête d'Hercule, laurée, à droite.

℞. ΚΑΛΛΑ ΤΙΑΝΩΝ. Cybèle assise à gauche et tenant une petite Victoire sur sa main droite étendue. Le bras gauche de la déesse est accoudé sur le dossier de son siège. Bronze, 0m 019.

7. *Faustine jeune.* — ΦΑΥCΤΕΙΝΑ CΕΒΑCΤ. Buste à droite.

℞. ΚΑΛΛΑΤΙΑ, à l'exergue la finale Ν[Ω]Ν. Cybèle, tenant un sceptre de la main gauche et assise sur un lion qui marche à droite.

Bronze, 0^{m} 018. *Pl. I, n° 3.*

Mionnet (*Supplément*, t. II, p. 57, n° 21) a décrit un bronze de Lucille avec un revers semblable.

8. *Septime Sévère.* — ΑΥ.....ΑΥ. CЄΠ CΕ..... Tête laurée à droite.

℞. ΚΑΛΛΑΤΙΑΝΩ[Ν]. Pallas debout à droite, tenant une haste dans la main droite et une chouette(?) dans la gauche.

Bronze, 0^{m} 023.

8 *bis.* — .ΑΥΤ...Υ... .... Tête laurée à droite.

℞. ΚΑΛΛΑ ΤΙΑΝΩΝ. Serpent enroulé sur lui-même et dressant la tête.

Bronze, 0^{m} 024.

Dionysopolis.

9. *Alexandre Sévère.* — ΑΥΤ Κ Μ ΑΥΡ...ΑΛΕΞΑ.... Buste lauré à droite.

℞. ΔΙΟΝΥCΟΠΟΛ[ΙΤΩ]Ν. Torche allumée.

Bronze, 0^{m} 011.

Istrus.

10. *Septime Sévère.* — ΑΥ Κ Λ CЄΠΤΙ CЄΥΗΡΟC Π. Buste lauré à droite.

℞. ΙCΤΡΙΗΝΩΝ. La Tyché d'Istrus debout à gauche, le modius sur la tête, tenant une corne d'abondance

de la main gauche, la droite appuyée sur un gouvernail. Devant elle, un petit autel allumé ; derrière elle, l'aigle sur le dauphin (type des monnaies autonomes d'Istrus).

Bronze, 0m 028.

Marcianopolis.

11. *Septime Sévère.* — ΑΥ Κ Λ CΕΠΤΙ CΕΥΗΡΟC Π. Buste lauré et drapé à droite.

℞. Υ Ι ΦΑΥCΤΙΝΙΑΝΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ (la dernière syllabe à l'exergue). Prince debout tenant un globe de la main droite et une haste de la gauche. D'après la figure, qui est imberbe, ce prince paraît être Caracalla.

Bronze, 0m 028.

12. *Caracalla.* — ΑΥΚ[Μ ΑΥΡ] ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Buste imberbe, lauré à droite.

℞. Υ ΦΛ ΟΥΛΠΙΑΝΟ[Υ ΜΑΡ]ΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤ. Aigle éployé de face, sur une base, et tenant une couronne dans son bec.

Mionnet (*Suppl.*, t. II, p. 80, n° 151) a décrit une pièce qui est probablement semblable, quoique les trois premières lettres de la légende du revers fassent défaut dans la description.

13. *Caracalla et Julia Domna.* — ΑΝΤΩΝΙΝΟC ΑΥΓΟΥCΤΟC ΙΟΥΛΙΑ ΔΟΜΝΑ. Bustes affrontés de Caracalla et de sa mère.

℞. ΥΠ ΚΥΝΤΙΛΙΑΝΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ (ces trois dernières lettres sont gravées horizontalement dans le champ). Apollon nu debout de face, la main droite

levée au dessus de sa tète, la main gauche tenant un arc. A sa gauche, serpent enroulé autour d'un tronc d'arbre. Dans le champ, à gauche, Є[1].

Bronze, 0^{m} 027.

Comparez Mionnet, *Supplément*, II, p. 84, n° 178.

14. — .....ΩΝΙΝΟϹ ΑΥΓΟΥϹΤΟϹ..... Bustes affrontés de Caracalla et de Julia Domna ; au dessus, ΔΟΜΝΑ (M et N liés).

℞. ΥΠ ΚΥΝΤΙΛΙΑΝΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Pallas debout tenant une lance et une patère ; devant elle, un autel allumé. Dans le champ, à gauche, Є.

Bronze, 0^{m} 027.

15. — ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ ΑΥΓΟΥϹΤΟϹ ....ΛΙΑ ΔΟΜΝΑ (M et N liés). Bustes affrontés de Caracalla lauré et de Julia Domna.

℞. ΥΠ ΚΥΝΤΙΛΙΑΝΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ (la dernière lettre est dans le champ). Esculape debout, tenant dans la main son bâton autour duquel est le serpent enroulé. Dans le champ, un Є.

Bronze, 0^{m} 026.

16. *Geta.* — [M]ΟΠΕΛΛΙΟϹ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹΚ. Buste à droite.

℞. ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Cybèle assise à gauche entre deux lions.

Bronze, 0^{m} 020.

1. Les lettres Β, Γ, Δ, Ε, relevées sur les monnaies de cette ville et sur d'autres de la même région sont expliquées comme des marques de valeur qui auraient été mises par certaines villes formant une union monétaire. Voy. Percy Gardner, *A monetary league on the Euxine Sea*, dans le *Numismatic Chronicle*, N. S., XVI, 1876, p. 307 à 314.

17. — Droit du numéro précédent.

℞. ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Aigle éployé de face tenant une couronne dans son bec.

Bronze, 0ᵐ 011.

18. — Μ ΟΠΕΛΛΙΟϹ ΑΝΤΩΝЄΙΝΟϹ. Buste cuirassé, la tête nue, à droite.

℞. ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Mercure debout, regardant à gauche, tenant une haste et une bourse.

Bronze, 0ᵐ 016.

Le Musée de Berlin possède un bronze plus grand avec le même revers (*Beschreibung*, t, I, p. 63, nº 33).

19. *Elagabale.* — [ΑΥΤΚΜΑΥΡ] ΑΝΤΩΝЄΙΝΟϹ. Buste lauré à gauche.

℞. [ΥΠ ΙΟΥΛ ΑΝΤ] ϹЄΛΕΥΚΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟ[ΛΙΤΩΝ]. Déméter assise à gauche, ayant le modius sur la tête, tenant une patère de la main droite et une corne d'abondance de la gauche.

Bronze, 0ᵐ 024.

20. — ΑΥΤ Κ Μ ΑΥΡΗ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Buste lauré à droite.

℞. ΥΠ ΙΟΥΛ ΑΝΤ ϹΕΛΕΥΚΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Victoire allant à gauche, tenant une palme et une couronne.

Bronze, 0ᵐ 026.

21. — [Α]ΥΤ Κ[Μ] ΑΥΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Tête laurée à droite.

℞. ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙ ΤΩΝ (ces trois dernières lettres à l'exergue). Lion marchant à gauche.

Bronze, 0ᵐ 017.

22. — ΑΥΤ Κ Μ ΑΥΡ ΑΝΤΩΝ[ΕΙΝΟC]. Tête laurée à droite.

℞. ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Aigle éployé portant une couronne dans son bec.

Bronze, 0m 018.

23. — [ΑΥΤ Κ Μ] ΑΥΡ ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Tête laurée à droite.

℞. ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Télesphore debout de face.

Bronze, 0m 015. *Pl. I, n° 4.*

24. *Elagabale et Julia Maesa.* — ΑΥΤ Κ ΑΥΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC ΑΥΤ ΙΟΥΛΙΑ ΜΑΙCΑ ΑΥΓ. Bustes affrontés d'Elagabale et de Julia Maesa.

℞. ΥΠ ΙΟΥΛ ΑΝΤ CΕΛΕΥΚΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. (Les deux dernières lettres sont liées ; les ΟΥ sont également liés et figurés par un 8, signe que l'on retrouve dans les inscriptions byzantines). Bacchus debout tenant un canthare et un thyrse. A ses pieds, à sa droite, une panthère. Dans le champ, à gauche, un Ε.

Bronze, 0m 026.

Le catalogue du Musée de Berlin (t. I, p. 65, n° 45) indique une pièce analogue, sans la panthère.

25. *Sévère Alexandre.* — ΑΥ Κ Μ ΑΥΡ CΕΥΗ ΑΛΕΞ ΑΝΔΡΟC. Buste lauré à droite.

℞. ΥΠ ΙΟΥ ΓΕΤΟΥΛΙΚΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. (Les sept dernières lettres de ce mot sont disposées dans le champ, en 3 groupes de deux lettres et une lettre seule, et se lisent de droite à gauche). Déméter debout à gauche, tenant des épis dans la main droite abaissée et une torche dans la main gauche levée.

Bronze, 0m 024.

26. — AYT K M AYP CЄYH AΛEZANΔPOC. Buste lauré et drapé à droite.

℞. HΓOYM TEPEBENTINOY MAPKIANOΠOΛITΩN. (Les deux premières lettres sont liées ; les deux dernières sont à l'exergue.) Esculape debout de face tenant de la main droite son bâton autour duquel s'enroule un serpent.

Bronze, 0m 027.

27. — AYT K M AYP ᑕЄY AΛEZ A NΔPOᑕ. Tête laurée à droite.

℞. HΓOYM TEREBE[NTIN]OY MAPKIANOΠOΛITΩN (H et Γ, A et P, Ω et N liés. Les deux dernières lettres à l'exergue). Mercure debout à gauche.

Bronze, 0m 025.

28. — AYT K M AYP CЄY AΛEZANΔPOC. Buste lauré et drapé à droite.

℞. YΠ ΦIP ΦIΛOΠAΠΠOY MAPKIANOΠOΛITΩN. (Les deux Π sont liés, de même que les deux dernières lettres). Zeus lauré, le torse à découvert, tenant une patère et un sceptre.

Bronze, 0m 025.

29. — AYT K M AYP CEY AΛEZANΔPOC. Tête laurée à droite.

℞. MAPKIANOΠOΛITΩN. L'Abondance ou Tyché debout, à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Bronze, 0m 020.

30. — ....ZANΔPOC. Tête (laurée?) à droite.

℞. MAPKIANOΠOΛITΩN (les deux dernières lettres liées). Quatre étoiles au dessus d'un croissant.

Bronze, 0m 017.

31. *Gordien III.* — ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑΥΓ. Buste lauré et drapé à droite.

℞. ΥΠ ΜΗΝΟΦΙΛΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩ Ν. (Cette dernière lettre est placée dans le champ, à droite.) Déméter debout tenant des épis de la main droite et un sceptre de la gauche.

Bronze, 0^{m} 023.

32. — Droit du numéro précédent.

℞. ΥΠ ΜΗΝΟΦΙΛΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤ.. Apollon debout tenant la main droite levée au dessus de la tête et un arc dans la main gauche. A droite, serpent enroulé autour d'un tronc d'arbre; à gauche, un vêtement posé sur un autre tronc d'arbre.

Bronze, 0^{m} 024.

33. — ΜΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑΥΓ. Tête laurée à droite.

℞. [Μ]ΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. L'Abondance ou Tyché debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance; devant elle, un autel allumé.

Bronze, 0^{m} 019.

34. — Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ..... Bustes affrontés de Gordien III lauré et drapé, à gauche, et de Sérapis drapé, à droite. Au dessous, ΑΥΓ (fin de la légende).

℞. ....ΝΟΦΙΛΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. (Les trois dernières syllabes sont placées à l'exergue et les deux dernières lettres sont liées.) Porte flanquée de deux tours; le sommet des murailles est crénelé. Sous la porte, Ε.

Bronze, 0^{m} 028. *Pl. I, n° 5.*

Le British Museum possède un exemplaire de cette monnaie; mais il est surfrappé au revers. Il y a donc lieu de rectifier la gravure donnée dans le catalogue

de cette collection (*Tauric Chersonese ....Thrace*, p. 40, nº 89).

35. — ΑΥΤ Μ ...ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑΥΓ. Bustes affrontés de Gordien III lauré et drapé à gauche, et de Sérapis drapé, à droite.

℞. ΜΑΡΚΙΑΝΟ ΠΟΛΙΤΩΝ. Tyché debout de face, le modius sur la tête, tenant la barre d'un gouvernail de la main droite et une corne d'abondance de la gauche. Dans le champ, à gauche, Ε.

Bronze, 0m 027.

36. — *Gordien III et Tranquilline.* — ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ..... ΤΡΑΝΚΥ ΛЄΙΝ[Α]. (Ce dernier nom est divisé en deux lignes horizontales placées sous les bustes.) Bustes affrontés de Gordien III, lauré et drapé, à gauche, et de Tranquilline, diadémé et drapé, à droite.

℞. ΥΠ ΤΕΡΤΥΛΛΙΑΝΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. (Les quatre dernières syllabes sont placées à l'exergue en deux lignes et les deux dernières lettres sont liées). Sérapis, assis à gauche, le modius sur la tête, le bras droit étendu, la main gauche tenant le sceptre; Cerbère est accroupi devant lui. Dans le champ, à gauche, Ε.

Bronze, 0m 027. *Pl. I, nº 6.*

37. ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑΥΓ CЄ ΤΡΑΝΚΥΛΛЄΙΝΑ (Υ et Γ de ΑVΓ liés; le dernier mot sous les bustes). Bustes affrontés de Gordien III et de Tranquilline.

℞. ΥΠ ΤΕΡΤΥΛΛΙΑΝΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛ ΕΙΤ ΩΝ (les deux dernières lettres liées sont dans le champ; les lettres ΕΙΤ sont placées à l'exergue). Esculape debout de face, tournant la tête à gauche et tenant son bâton

autour duquel est enroulé un serpent. Dans le champ, à gauche, E.

Bronze, 0m 029.

Les noms que l'on trouve sur les monnaies de Marcianopolis et de Nicopolis ad Istrum sont précédés de la préposition ΥΠΟ, abrégé en Υ ou ΥΠ, ou de ΗΓΟΥΜ, abréviation de Ἡγούμενος ou Ἡγεμών, le *Praeses* romain, le gouverneur de la province. A quel titre le nom de ce fonctionnaire figure-t-il sur les monnaies de certaines villes de la Mœsie? C'est ce que l'on ne saurait préciser. Comme on peut s'y attendre, on rencontre plusieurs fois le même nom sur les monnaies de Marcianopolis et de Nicopolis : Aurelius Gallus et Cosconius Gentianus sous Septime Sévère, Flavius Ulpianus sous Caracalla, un Pontianus et un Agrippa sous Macrin. J'ai dressé une liste de ces noms qui, même incomplète, pourra rendre service pour le classement des monnaies et l'étude des inscriptions qui donnent aussi des noms de *legati pro pretore*, gouverneurs de la province de Mœsie[1].

Liste des noms de gouverneurs inscrits au revers des monnaies de Marcianopolis et de Nicopolis.

MARCIANOPOLIS

ΑΥ ΓΑΛΛΟΥ (Aurelius Gallus).	Septime Sévère; Caracalla.
Κ ΓΕΝΤΙΑΝΟΥ. (On trouve, sous Septime Sévère à Nicopolis ad Istrum, un Cosconius Gentianus qui est certainement le même personnage que celui-ci).	Septime Sévère.

1. Voy. Borghesi, *Œuvres*, t. II, p. 222-236, et W. Liebenam, *Forschungen zur Verwaltungs-Geschichte des römischen Kaiserreichs*, tome Ier, *Die Legaten in den römischen Provinzen, von Augustus bis Diocletian*, Leipzig, 1888, p. 285 et suiv.

Ι ΦΑΥϹΤΙΝΙΑΝΟΥ (L. Julius Faustinianus)[1].	Septime Sévère.
ΑΥΡ ΑΠΠΙΑΝΟΥ (Aurelius Appianus).	Septime Sévère, Julia Domna.
ΦΛ ΟΥΛΠΙΑΝΟΥ (Flavius Ulpianus).	Septime Sévère; Caracalla et Geta; Caracalla.
Λ ΚΟΥΙΝΤΙΛΙΑΝΟΥ ou ΚΥΝΤΙΛΙΑΝΟΥ (L. Quintilianus).	Septime Sévère; Caracalla et Julia Domna; Caracalla.
ΑΥΡ · ΠΟΝΤΙΑΝΟΥ (Aurelius Pontianus).	Septime Sévère.
ΠΟΝΤΙΑΝΟΥ (Pontianus).	Macrin; Macrin et Diaduménien.
ΑΓΡΙΠΠΑ (Agrippa).	Macrin et Diaduménien.
ΙΟΥΛ ΑΝΤ (ou ΑΝΤΩΝΙΟΥ) ϹΕΛΕΥΚΟΥ (Julius Antonius Seleucus).	Elagabale; Elagabale et Julia Maesa.
ϹΕΡΓ ΤΙΤΙΑΝΟΥ (Ser. Titianus).	Elagabale.
ΤΕΡΕΒΕΝΤΙΝΟΥ (Terebentinus).	Sévère Alexandre.
ΤΙΒ ΙΟΥΛ ΦΗϹΤΟΥ (Tib. Julius Festus).	Sévère Alexandre; Sévère Alexandre et Julia Maesa; Sévère Alexandre et Julia Mamaea.
ΙΟΥ ΓΕΤΟΥΛΙΚΟΥ (Julius Getulicus).	Sévère Alexandre.
ΦΙΡ ΦΙΛΟΠΑΠΠΟΥ (Firmus Philopappus).	Sévère Alexandre.
ΤΕΡΤΥΛΛΙΑΝΟΥ (Tertullianus).	Gordien III; Gordien III et Tranquilline.
ΜΗΝΟΦΙΛΟΥ (Menophilus[2]).	Gordien III.
ΠΡΑϹΤ ΜΕϹϹΑΛΛΕΙΝΟΥ (Prastina Messalinus[3]).	Philippe fils; Philippe et Otacilia Severa.

1. Ce personnage est connu comme gouverneur de la Mœsie inférieure. Un autel dédié à Julia Domna par les *nautae universi Danuvi*, conservé aujourd'hui au Musée de Bukarest, porte : SVB·CVRA·L·I·FAVSTINIANI LEG·AVG·NN (*Archaeolog. Epigr. Mittheilungen aus Œsterreich*, t. VIII, 1884, p. 2, n° 4). Cf. *C. I. L.* III, n° 6177 et IX. n° 729; Mommsen. *Bull. dell'Inst.*, 1864, p. 262; Eckhel, II, 16.

2. Liebenam, *op. laud.* p. 291, cite un Tullius Menophilus d'après un fragment de Petrus Patricius (fr. 8, Müller, *fr. h. gr.*, IV, p. 186).

3. Sur ce personnage qui n'est pas connu autrement, voy. Borghesi, *Œuvres*

ΠΑ ΜΕϹϹΑΛΕΙΝΟΥ (Plautius? Messalinus).	Philippe fils et Otacilia Severa.
Λ ΚΥΙΝΤΙΛΙΑΝΟΥ (L. Quintilianus).	Philippe père et fils.

NICOPOLIS AD ISTRUM

Γ ΖΗΝΩΝΟϹ (C. Zeno).	Antonin le Pieux.
ΚΑΙΚΙ ϹΕΡΒΕΙΛΙΑΝ (Marcus Caecilius Servilianus[1]).	Commode.
Α ΠΟΛ ΑΥϹΠΙΚΟϹ (ou ΑΥϹ ΠΕΚΟϹ (A. Pollenius Auspex[2]).	Septime Sévère.
ΚΟϹΚ ΓΕΝτιαΝΟΥ (Cosconius Gentianus).	Septime Sévère; Julia Domna et Caracalla.
ΑΥΡ ΓΑΛΛΟΥ (ou Λ ΑΥΡ ΓΑΛΛΟΥ).	Caracalla; Plautille.
ΥΠ Α ΟΟΥ (ou ΟΟΥΙΝ) ΤΕΡΤΥΛΛΟΥ. (Le prénom de Ovinius Tertullus serait Gaius; la lettre Α appartiendrait à ὑπατικοῦ, d'après le *Catalogue* du Musée de Berlin, p. 77, n° 27[3]).	Caracalla; Caracalla et Geta.
ΦΛ ΟΥΛΠΙΑΝΟΥ (Flavius Ulpianus).	Caracalla; Geta.
Π ΦΟΥ ΠΟΝΤΙΑΝΟΥ (P. Furius *ou* Fulvius Pontianus).	Macrin.
ϹΤΑ ΛΟΝΓΕΙΝΟΥ *ou* ϹΤΑΤΙ ΛΟΝΓΙΝΟΥ (Statius Longinus).	Macrin; Diaduménien.

complètes, t. IV, p. 743. Un Prastina, qui est peut-être le même que celui des monnaies, fut *magister* du collège des frères Arvales sous Elagabale ou Alexandre Sévère (*Annali dell' Inst. di Corresp. Arch.*, 1858, p. 78).

1. Ce personnage fut aussi légat en Thrace (Voy. Mionnet, *Suppl.*, II, 456, n° 1495).

2. Ce légat alla ensuite en Norique. Cf. Liebenam, *op. laud.*, p. 284.

3. Le Musée de Bukarest possède en effet des milliaires, trouvés près de Hirschova, qui portent C·OVINIVM TERTVLLVM·LEG·PR·PR·. Voy. *Archaeolog. Epigr. Mittheilungen aus Œsterreich*, VIII, 1884, p. 29 et 30. Cf. t. XI, p 45 et *C. J. L.*, t. III, n° 781. Voy. aussi Liebenam, *op. laud.*, p. 284. Toutefois, je suis porté à considérer la lettre Α comme l'initiale d'un prénom; les lettres ΥΠ sont l'abréviation ordinaire de ΥΠΟ. De plus, le mot ὑπατικός ne se trouve pas ordinairement sur les monnaies.

ΑΓΡΙΠΑ ou Κ (ou ΚΛΑΥ) ΑΓΡΙΠΠΑ (Claudius Agrippa).	Macrin; Diaduménien.
ΜΑΡΚ ΑΓΡΙΠΠΑ (Marcus Agrippa)[1].	Macrin; Diaduménien.
ΣΤΡ ΑΓΡΙΠΠΑ.	Macrin; Diaduménien.
ΚΛ ΚΟΥΙΝΤΙΛΙΑΝΟΥ (Claudius Quintilianus).	Macrin.
ΝΟΒΙΟΥ ΡΟΥΦΟΥ (Novius Rufus).	Elagabale.
CΑΒ ΜΟΔΕCΤΟΥ (Sabinus Modestus).	Gordien III.

Nicopolis ad Istrum.

38. *Commode.* — ΑΥΤ ΚΑΙ Μ ΑΥΡΗ ΚΟΜΟΔΟC. Tête laurée, à droite.

℞. ΗΓЄΜΟ ΚΑΙΚΙ CЄΡΒЄΙΛΙΑΝ ΝЄΙΚΟΠΟ ΠΡΟC ΙCΤ. Jupiter assis à gauche, avec l'aigle à ses pieds.

Bronze, 0m 29.

Variété du n° 359 du *Supplément* de Mionnet, t. II, p. 117.

39. — Autre, avec CЄΡΒΙΛΕΙ.

Bronze, 0m 028.

40. — ΑΥ ΚΑΙ Κ ΟΜΟΔΟC. Tête laurée, à droite.

℞. ΝΕΙΚΟΠΟΛΙ ΠΡΟC Ι. Aigle éployé de face sur un foudre.

Bronze, 0m 016.

41. *Septime Sévère.* — ΑΥΤ Λ CΕΠΤΙ CЄΥΗΡΟC Π. Buste lauré et cuirassé, à droite.

℞. [Υ]Π ΑΥΡ ΓΑΛΛΟΥ ΝΙΚΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΠΡΟCΙCΤΡΟ. (Ces deux derniers mots sont placés à l'exergue.)

1. On sait par un fragment de Dion qu'un personnage de ce nom fut envoyé par Macrin en Pannonie pour y être gouverneur. (Voy. Eckhel, t. II, p. 17.)

Mercure debout à gauche, tenant une bourse de la main droite ; de la gauche, un caducée. Devant lui un bélier.

Bronze, 0^{m} 025.

42. — ΑΥ ΚΛ CΕΠ CΕΥΗΡΟC Π. Tête laurée, à droite.

℞. ΥΠ ΑΥ ΓΑΛΛΟΥ ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩ ΠΡΟC Ι (les cinq dernières lettres à l'exergue). Esculape debout de face, tournant la tête à gauche, tenant son bâton autour duquel est enroulé un serpent.

Bronze, 0^{m} 028.

43. — ...ΑΙ CΕΠ CΕΥΗΡΟC[Π]. Tête laurée, à droite.

℞. ΥΠ ΑΠΟΛ..........ΚΟΠΟΛΙ ΠΡΟC Ι. Victoire à gauche, tenant une couronne de la main droite et une palme dans la main gauche; le coude gauche est appuyé sur une colonnette.

Bronze, 0^{m} 025.

44. — ΑΥ Κ Λ[CΕΠ] CЄΥΗΡΟC. Buste drapé, à droite.

℞. ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟC Ι. Buste radié du soleil, à droite.

Bronze, 0^{m} 017.

45. — ΑΥ ΚΑΙC CЄΥΗΡΟC. Buste lauré, à droite.

℞. ΝΙΚΟΠΟΛΙΤ ΠΡΟC ΙCΤΡΟΝ. Aigle à gauche, retournant la tête en arrière et tenant une couronne dans son bec.

Bronze, 0^{m} 016.

46. *Julia Domna.* — ΙΟΥΛ ΔΟ CΕΒΑCΤΗ. Buste drapé, à droite.

℞. ΝΙΚΟΠΟΛΙΤ ΠΡΟC ΙCΤΡ. Ciste entr'ouverte d'où sort un serpent.

Bronze, 0^{m} 017. *Pl. I, n°* 7.

47. — ΙΟΥΛΙΑ ΔΟΜΝΑ CЄΒΑ. Buste drapé et diadémé, à droite.

℞. [ΝΙ]ΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟC ΙCΤΡ. Astre.

Bronze, 0m 017.

48. — ΙΟΥΛ ΔΟΜ CЄ[ΒΑCΤΗ]. Buste drapé, à droite.

℞. ΝΙΚΟΠΟΛΙΤ ΠΡΟC ΙCΤΡΟ. Astre au dessus d'un croissant.

Bronze, 0m 018.

49. — ΙΟΥΛ[ΙΑ]Δ ΟΜΝΑ C. Buste drapé, à droite.

℞. [Ν]ΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟC.... Lion marchant à droite.

Bronze, 0m 016.

50. *Caracalla.* — ΑΥ[Τ]ΜΑΥΡΗ ΑΝΤΩΝΙΝΟ. Buste lauré et drapé de Caracalla, à droite.

℞. ΥΠ Α ΑΥΡ ΓΑΛΛ[Ο]Υ ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟC ΙCΤΡΟ. (Les deux derniers mots à l'exergue.) Bacchus debout à gauche, tenant un thyrse de la main gauche et une grappe de la main droite. Devant lui, une panthère accroupie levant une patte.

Bronze, 0m 026.

51. — ΑΥ Κ Μ ΑΥΡ ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Buste lauré et drapé, à droite.

℞. Υ ΦΛ ΟΥΑΠΙΑΝ ΝΙΚΟΠΟΛΙΤ ΠΡΟC ΙC. Le fleuve Ister couché à terre, tenant une branche dans la main droite; le coude gauche appuyé sur une urne renversée d'où s'échappent les eaux.

Bronze, 0m 027.

Cf. un bronze de Julia Domna, au British Museum (Catalogue, p. 44, n° 20).

52. — ΑΥΤ Μ ΑΝΤΩ...... (lettres renversées). Buste nu, à droite.

℞. ΝΙΚΟΠΟΛΙΤ[ΩΝ ΠΡΟΣ] ΙCΤΡ. Corbeille remplie de grappes de raisin.

Bronze, 0m 014.

53. *Geta*. — .....CЄΠ ΓЄΤΑC Κ. Buste drapé, à droite.

℞. Υ ΑΥ ΓΑΛΛΟΥ Μ Ν[ΙΚΟ.......Ν. Bacchus debout à gauche, tenant un canthare et un thyrse.

Bronze, 0m 025.

54. *Macrin*. — ΑΥ[Τ..]ΟΠЄΛΛ CЄΥ ΜΑΚΡΙΝΟC. Buste lauré et cuirassé, à droite.

℞. ΥΠ CΤΑ ΛΟΝΓΙΝΟΥ ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟC ΙCΤΡΟΝ. (Le dernier mot à l'exergue.) Mars cuirassé et casqué, debout à gauche, tenant sa lance de la main gauche et appuyant la droite sur son bouclier.

Bronze, 0m 026. *Pl. I, n° 8.*

55. — ΑΥ Κ ΟΠΠΕΛ ϹΕΥΗ ΜΑΚΡΙΝΟϹ. Buste lauré et cuirassé avec l'égide sur la poitrine.

℞. ΥΠ ΑΓΡΙΠΠΑ ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟϹ ΙCΤΡΩ (la finale ΙΤΩΝ et les deux mots suivants sont placés en deux lignes à l'exergue). L'empereur dans un quadrige qui est précédé d'un soldat portant une enseigne militaire. Au dessus, dans le fond, trophée entre deux captifs accroupis.

Bronze, 0m 027. *Pl. I, n° 12.*

Il faut rapprocher cette intéressante pièce d'un autre bronze de Macrin qui représente un trophée avec deux captifs entre la Victoire et l'empereur (au Musée de Berlin, *Beschreibung*, t. I, p. 82, n° 54). Voyez aussi la pièce de Tomi, que je décris sous le n° 70.

56. *Diaduménien*. — .....ΔΙΑΔΟΥΜΕΝΙΑΝΟC Κ. Buste drapé, à droite.

℞. ΥΠ CΤΑ ΛΟΝΓΙΝΟΥ ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟC IC. (Les deux dernières lettres à l'exergue.) Hygiée debout à gauche, tenant de la main droite des épis(?) et de la gauche, une haste autour de laquelle s'enroule un serpent et qui est terminée par deux serpents. Devant elle, un serpent qui s'élance d'une ciste.

Bronze, 0m 027.

57. — .....ΕΛ ΔΙΑΔΟΥΜΕΝΙΑΝΟ[C]. Buste drapé, à droite.

℞. ....ΙΝΟΥ ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟC I. (Les deux dernières lettres à l'exergue.) Aigle éployé de face, tenant une couronne dans son bec.

Bronze, 0m 026.

58. *Elagabale.* — ΑΥΤ Μ ΑΥΡ ΑΝΤΟΝΙΝΟC. Buste lauré et drapé, à droite.

℞. ΥΠ·ΝΟΒΙΟΥ ΡΟΥΦΟΥ ΝΙΚΟΠΟΛΙ Π....... Triptolème dans un char traîné par deux dragons, à droite.

Bronze, 0m 027.

59. — ΑΥΤ Μ ΑΥΡΗ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Buste lauré et drapé, à droite.

℞. ΥΠ ΝΟΒΙΟΥ ΡΟΥΦΟΥ ΝΙΚΟΠΟΛΙ[ΤΩΝΠ ΡΟ]CIC ΤΡΟΝ. (Les sept dernières lettres sont disposées horizontalement dans le champ.) Mars nu et casqué, debout, tenant une lance de la main gauche et appuyant la main droite sur son bouclier.

Bronze, 0m 027.

60. — ΑΥΤ Κ Μ ΑΥ[Ρ...] ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Tête laurée, à droite.

℞. ΥΠ ΝΟΒΙΟΥ ΡΟΥΦΟΥ ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟC IC ΤΡ ΟΝ (ΠΡΟC IC est placé à l'exergue ; les lettres ΤΡ

et ON sont disposées verticalement de chaque côté du temple). Façade d'un temple tétrastyle, dans lequel on voit une divinité debout, tenant un sceptre.

Bronze, 0m 027.

61. — AYT K M AYPH ANTΩNEINOC. Buste lauré et cuirassé, à droite.

℞. NIKOΠOΛITΩN ΠPOC ICTPON. Serpent replié sur lui-même et levant la tête.

Bronze, 0m 021.

62. — AYT M AYP AN[TΩNIN]OC. Buste radié et drapé, à droite.

℞. YΠ NOBIOY POYΦOY NIKOΠOΛITΩN ΠPOC IC TPON. (Les deux derniers mots placés à l'exergue.) Jeune homme assis à gauche sur un rocher et adossé contre un arbre, la main droite posée sur la tête qui est tournée à droite. Au bas du rocher on voit un ours, et, derrière l'arbre, on aperçoit un cerf qui prend la fuite.

Bronze, 0m 026.

Cette représentation est certainement celle du Mont Haemus, figuré comme un jeune chasseur, assis sur un rocher et désigné par le mot AIMOC sur des bronzes de Macrin, conservés à Londres et à Berlin. (Catal. du British Museum, p. 48, n° 49, fig.; Catal. du Musée de Berlin, p. 81, n° 49, pl. III, n° 25.)

63. — AYT K M AYP ANTΩNINOC. Tête laurée, à droite.

℞. NIKOΠOΛITΩN ΠPOC ICTP. Hygiée debout à droite, nourrissant un serpent.

Bronze, 0m 018.

64. — ΑΥΤ Μ ΑΥΡΗ ΑΝΤΩΝΙΝ[ΟϹ]. Tête laurée, à droite.

℞. ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟϹ ΙϹΤΡΟΝ. Serpent enroulé sur lui-même et se dressant.

Bronze, 0^m 017.

65. — Α Μ ΑΥΡΗ ΑΝΤΩ....... Buste lauré et drapé, à droite.

℞. ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟϹ ΙϹΤΡΟΝ. (Les deux dernières lettres dans le champ.) Serpent enroulé autour d'un bâton.

Bronze, 0^m 017.

66. *Gordien III.* — ....ΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑΥΓ. (Les deux dernières lettres sont liées). Tête laurée, à droite.

℞. ΝЄΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟϹ ΙϹΤΡΟΝ. Victoire debout, à gauche, tenant une couronne et une palme.

Bronze, 0^m 022.

Tomi.

67. — Tête laurée de Zeus, à droite. Grènetis.

℞. ΤΟ. Aigle éployé de face. A gauche, Τ et Θ. Grènetis.

Bronze, 0^m 019.

68. *Vespasien, Titus et Domitien.* — ΚΑΙϹΑΡ ΟΥΕϹΠΑϹΙΑΝΟϹ. Tête laurée de Vespasien, à droite. Dessous, ΤΟΜΙ.

℞. ΤΙΤΟϹ ΚΑΙϹΑΡ ΔΟΜΙΤΙΑΝΟϹ ΚΑΙϹΑΡ. Têtes affrontées de Titus et de Domitien.

Bronze, 0^m 018. *Pl. I, n° 9.*

69. *Commode.* — ΑΥΤ Κ Λ ΑΙ ΑΥ ΚΟΜΟΔΟϹ. Buste lauré et drapé, à droite.

℞. [M]HTPOΠ ΠONT·Y TOMEΩC. Tyché debout, à gauche, tenant une corne d'abondance et un gouvernail. Dans le champ, B.

Bronze, 0m 021.

70. *Plautille.* — ΦOYΛBIA ΠΛAYTIΛΛA CЄB. Buste drapé, à droite.

℞. MHTPOΠ ΠONT TOMEΩC. Trophée entre deux captifs accroupis qui sont coiffés d'un bonnet phrygien. A l'exergue : Δ.

Bronze, 0m 026. *Pl. I, n° 10.*

Les Musées de Vienne et de Munich possèdent des monnaies de Septime Sévère portant le même type, et le Musée de Bukarest, une autre de Geta César. La date de ce groupe de pièces est donnée par celle de Plautille, frappée en 202 ou 203. M. B. Pick a pensé que ce trophée pouvait représenter le monument d'Adam-Klissi, élevé à l'occasion des victoires de Trajan et que l'on retrouve sur des monnaies de ce prince, frappées également à Tomi[1]. Je crois aussi que les monnaies de Macrin, frappées à Nicopolis (voy. n° 55), rappellent le même monument.

71. *Geta.* — Π CЄΠT ΓЄTAC K. Buste drapé, la tête nue, à droite.

℞. TOMЄΩC. Grappe.

Bronze, 0m 017.

72. *Sévère Alexandre.* — AYT K M AYP CEYH AΛEΞANΔPOC. Buste lauré et drapé, à droite.

℞. MHTPO ΠONTOY TOMEΩC. (Les cinq dernières

1. *Das Monument von Adam-Klissi, auf Münzen von Tomis,* dans les *Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich,* t. XV, 1892, p. 18 à 20.

lettres sont à l'exergue.) Urne des jeux contenant deux palmes. Au dessus, Δ.

Bronze, 0m 025.

73. *Gordien III et Tranquilline.* — ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑΥΓ·ϹЄ ΤΡΑΝ ΚΥΛ ΛЄΙΝΑ. Bustes affrontés de l'empereur lauré et drapé, à gauche, et de l'impératrice diadémée et drapée, à droite. Le nom de celle-ci est disposé en deux lignes horizontales sous les bustes.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜЄ ΩϹ. (Les deux dernières lettres à l'exergue.) Pallas ou Rome Nicéphore assise à gauche, tenant une lance de la main gauche. A droite et à gauche, dans le champ, un Δ.

Bronze, 0m 027.

Cf. Mionnet, *Supplément*, II, p. 204, nº 853.

74. *Philippe fils.* — Μ ΙΟΥΛΙΟϹ ΦΙΛΙΠΠΟϹ ΚΑΙϹΑΡ. (Le dernier mot est placé sous les bustes.) Bustes drapés de Philippe fils, à gauche, et de Sérapis, à droite.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩϹ. La ville de Tomi, figurée par une femme debout de face, qui s'appuie de la main droite sur un sceptre et qui tient une grande corne d'abondance de la main gauche. Elle pose le pied gauche sur la poitrine d'un homme nu, barbu qui, vu à mi-corps, semble la regarder. Ce personnage a la tête surmontée de deux pattes de crabe.

Bronze, 0m 028.

On connaît d'autres pièces frappées sous Caracalla, Plautille et Maximin, avec le même type (Catalogue de Londres, p. 57, nº 26; p. 61, nos 48 et 51; Catalogue

de Berlin, p. 92, n° 14). M. Von Sallet a considéré le personnage qui est aux pieds de la ville comme une divinité fluviale; M. R. S. Poole l'a nommé simplement un dieu des eaux. M. Svoronos, remarquant que les divinités des fleuves portent généralement des cornes de taureau, et s'appuyant sur le titre de la ville de Tomi, Μητρόπολις Πόντου, a démontré qu'il fallait voir sur les pièces de Tomi la représentation du Pont-Euxin[1].

Il faut comparer le superbe bronze du Cabinet des médailles, connu sous le nom de l'Océan, qui représente un homme barbu, presque nu, dont la tête est surmontée de deux pattes de crabe[2].

75. — M ΙΟΥΛ ΦΙΛΙΠΠΟC ΚΑΙCΑΡ. Buste drapé, à droite.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩC. (Les dix dernières lettres sont placées à l'exergue; M et E sont liés.) Griffon à gauche, posant la patte droite sur une roue. Dans le champ, à droite, Δ.

Bronze, 0m 026.

76. — Droit de la pièce précédente.

℞. ΜΗΤ ΠΟΝΤ ΤΟΜΕΩC. Hygiée debout, à droite, nourrissant un serpent. Dans le champ, à gauche, Β.

Bronze, 0m 18.

J. Adrien Blanchet.

1. Νομισμάτικα Ἀνάλεκτα, dans l'Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική, 1889, p. 95. Il a reproduit la pièce du Cabinet de France (pl. II, phototypie, n° 13).

2. A. Chabouillet, *Catalogue des Camées*, n° 3029. Ce bronze, haut de 33 centim., porte aujourd'hui le n° 3454 au Cabinet des médailles. Il provient du Cabinet de Moreau de Mautour et avait fait partie du Cabinet Foucault. Cf. Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. II, 2e partie, p. 425, pl. 190.

MONNAIES GRECQUES

INÉDITES OU PEU CONNUES

(*Suite*)[1].

Pl. II et III.

Phrygie

41. *Acmonia.* ΔΗΜΟϹ. Buste barbu, lauré et cuirassé du Démos, à droite. Grènetis. ℞. ΑΚΜΟΝЄΩΝ. Aigle à droite, les ailes éployées. — Æ 21 millim. — Pl. II, fig. 1.

Cette pièce, dont il n'existe pas d'exemplaire au Cabinet de France, est restée inconnue à Mionnet, à M. Waddington et à M. Imhoof Blumer : on peut donc la considérer comme inédite.

42. *Aezani* (Commode). ΑΥ·ΚΑΙ·ΚΟΜΟΔΟϹ. Tête laurée de Commode, à droite. Grènetis. ℞. ΑΙΖΑΝЄΙΤΩΝ. Artémis éphésienne, debout de face, avec ses attributs ordinaires ; en haut, le croissant lunaire et une étoile. Grènetis. — Æ 18. — Pl. II, fig. 2.

Comparez la pièce décrite dans Mionnet (*Phrygie*, nº 116)[2].

43. *Alia* (Gallien). ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΝΤ·ΓΑΛΛΙΗΝΟϹ. Buste

1. Voyez, *Revue numismatique*, premier et troisième trimestres, 1891.

2. Sur l'emplacement d'Æzani, voyez Waddington, *Voyage numismatique en Asie Mineure*, p. 9.

lauré et drapé de Gallien, à droite. Grènetis. ℞. ΑΛΙΗΝΩΝ. Amazone allant à cheval au pas, à droite; elle est coiffée du bonnet phrygien, et porte la bipenne sur l'épaule gauche. Grènetis. — Æ 30 millim. — Pl. II, fig. 3.

Je crois cette monnaie inédite; le type du revers est intéressant et bien conservé.

44. *Apamée*. ΒΟΥΛΗ ΑΠΑΜΕΩΝ. Tête voilée de la Boulê (le Sénat), à droite. ℞. ΕΠΙ·Μ·ΜΑΙΑ·ΑΠΟΛΛΙΝΑ-ΡΙΟΥ. Artémis éphésienne, debout de face, avec ses attributs et accostée de deux cerfs. Grènetis. — Æ 22 millim. — Pl. II, fig. 4.

Cette pièce est inédite; le magistrat s'appelle Μάκρος Μαίλιος Ἀπολλινάριος. Le nom de Μαίλιος est pour Μάλλιος.

45. *Apamée*. ΔΗΜΟC. Tête imberbe du Démos, à droite. ℞. ΑΠΑΜΕΩΝ. Athéna casquée, debout à gauche, vêtue du double chiton, tenant une patère de la main droite et s'appuyant de la gauche sur un long sceptre. Grènetis. — Æ 23 millim. — Pl. II, fig. 5.

46. *Apamée* (Antonin le Pieux). ΑΥΤΟ·ΚΑΙ·ΑΔΡ·-ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Tête laurée d'Antonin le Pieux, à droite. ℞. ΕΠΙ·C[Κ]ΥΜΝΟΥ·Β·ΤΟΥ·ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ·Τ·Β. En légende intérieure, ΑΠΑΜΕΩΝ. Gerbe de quatre épis. — Æ 22 millim. — Pl. II, fig. 6.

Comparez la monnaie décrite par Mionnet (*Phrygie*, n° 245), d'après Pellerin. Sur cette pièce, qui paraît être pareille à la nôtre, Mionnet a lu ΔΗΜ..... ΠΟΛΥΜΝΟV·Β·ΤΟ·Γ. Le nom du magistrat paraît être

Σκύμνος ; le *sigma* initial est certain ainsi que la fin du mot .ύμνος ; le K est effacé, mais on peut encore en reconnaître des traces légères. Ce Σκύμνος, fils de Demétrius, était magistrat pour la seconde fois.

47. *Attuda*. ΔΗΜΟϹ ΑΤΤΟΥΔЄΩΝ. Tête imberbe du Peuple, à droite. Grènetis. ℞. ΔΙΑ ΜЄΝΙΠΠΟΥ. Amazone allant à cheval au pas, à droite ; elle est vêtue d'un costume court, avec un péplos qui flotte sur son dos ; de la main gauche elle porte une bipenne sur son épaule. Grènetis. — Æ 22 millim. — Pl. II, fig. 7.

Comparez la pièce décrite par Mionnet (*Phrygie*, n° 287) ; elle est au Cabinet de France et fort mal conservée. Aussi Mionnet n'a-t-il pas su reconnaître l'Amazone à cheval ; ce type est pareil à celui que nous avons décrit ci-dessus, à Alia, pl. II, fig. 3.

48. *Blaundus*. ΔΗΜΟϹ ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ. Tête laurée du Démos, à droite. ℞. ΒΛΑΥΝΔЄΩΝ·ΙΠΠΟΥΡΙΟϹ. Le fleuve Ippourios, à demi nu, assis à gauche, tenant une plante marine de la main droite, et de la main gauche une corne d'abondance. Du bras gauche, il est accoudé sur une urne d'où s'échappent des eaux. — Æ 27 millim. — Pl. II, fig. 8.

Nous avons suivi le classement de M. Barclay Head qui place Blaundus en Phrygie, tandis que M. Waddington, Mionnet et les auteurs plus anciens rangent cette ville dans la Lydie[1]. Notre médaille n'est qu'une variété de pièces bien connues.

49. *Blaundus*. ΔΗΜΟϹ ΒΛΑΥΝΔЄΩΝ. Tête imberbe

1. Waddington, *Voyage numismatique en Asie-Mineure*, p. 63.

du Démos, à droite. ℞. CTP·KΛ·[BAΛEPIANOY. La Fortune, debout à gauche, la tête surmontée du modius, portant sur le bras gauche une corne d'abondance et s'appuyant de la main droite sur un gouvernail. — Æ 27 millim. — Pl. II, fig. 9.

Cette monnaie est, je crois, inédite; le nom du stratège est connu. Il s'appelait probablement Κλαύδιος Βαλεριανός (pour Οὐαλεριανός). Des monnaies à l'effigie de Marc Aurèle portent son nom (Mionnet, *Lydie*, nº 118), ce qui classe notre pièce à cette date, bien qu'elle ait des types autonomes.

50. *Hadrianopolis* (Sévère Alexandre). AY·K·M·AY·CЄY·AΛEΞANΔPOC. Buste lauré et drapé de Sévère Alexandre, à droite. ℞. AΔPIANO·ЄΠI·AMIANTOY·KAPMEIOC. Le fleuve Carmeios, à demi nu, assis à gauche, tenant de la main droite une plante et accoudé du bras gauche sur une urne d'où s'échappent des eaux. Dans le champ, CЄB. Grènetis. — 27 millim. — Pl. II, fig. 10.

M. Ramsay a décrit les ruines de cette ville qui était située non loin de Philomelium[1]; le nom du fleuve qui l'arrosait s'appelait KAPMEIOC; on pourrait être tenté de lire KAPMELOC; mais il est peu vraisemblable qu'une lettre latine se trouve mêlée aux lettres grecques dans la légende monétaire.

51. *Hiérapolis* (Annia Faustina). ANNIA·ΦAYCTЄINA·CЄ. Buste d'Annia Faustina, à droite. ℞. IЄPAΠOΛЄITΩN NЄΩKOPΩN. Dans le champ, ΠYΘIA,

1. Ramsay, dans les *Mittheilungen* de l'Institut archéol. allemand. *Athenische. Abtheilung*, 1883, p. 76; cf. B. Head, *Historia numorum*, p. 564.

au milieu d'une couronne. Grènetis. — Æ 24 millim. — Pl. II, fig. 11.

Comparez la pièce inexactement décrite dans Mionnet (*Phrygie*, n° 638).

52. *Laodicée.* Tête diadémée de Zeus, à droite. ℟. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Corne d'abondance ornée d'un diadème royal, et sur laquelle est posé un aigle, les ailes éployées. Dans le champ un monogramme. — Æ 20 millim. — Pl. II, fig. 12.

53. *Laodicée* (Sabine). CABЄINA CЄBACTH AΔPIA-NOY CЄBACTOY. Buste diadémé et drapé de Sabine, à droite. ℟. AΓPHΠΠINOC CTPATHΓΩN ANЄΘHKЄ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Zeus aétophore, vêtu d'une tunique talaire, et tenant un sceptre de la main gauche, debout entre Pallas casquée aussi debout, tenant un bouclier et une branche d'olivier, et Junon debout, la tête surmontée du modius, tenant de la main gauche une pomme et s'appuyant de la main droite sur un long sceptre. — Æ 38 millim. — Pl. III, fig. 1.

Ce médaillon est remarquable par sa conservation et sa belle patine; il est aux mêmes types que la pièce décrite par Mionnet (*Phrygie*, n° 742).

54 *Métropolis* (Otacilia Severa). MAPKIAN·ΩTAKIΛI·CЄBHPA·C. Buste drapé d'Otacilia, à droite. ℟. MHTPOΠOΛEITΩN ΦPYΓ. La Fortune, debout à gauche, la tête surmontée du modius, portant sur le bras gauche une corne d'abondance, de la main droite un gouvernail. — Æ 28 millim. — Pl. III, fig. 2.

Ce type de revers est, je crois, inédit. La position

exacte de Métropolis de Phrygie a été déterminée par M. Ramsay[1].

55. *Ococlia* (Gordien le Pieux). ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΝ·ΓΟΡΔΙΑΝΟ. Buste lauré et drapé de Gordien le Pieux, à droite. ℞. ΟΚΟΚΛΙΕΩΝ. Zeus et Demeter, debout en regard, et s'appuyant chacun sur un long sceptre; entre eux, un autel. — Æ 27 millim. — Pl. III, fig. 3.

Les monnaies d'Ococlia sont fort rares et les seules qu'on ait signalées jusqu'ici sont à l'effigie de Gordien le Pieux; on sait qu'on lisait autrefois sur les pièces de cette ville, Mococlia au lieu de Ococlia.

56. *Otrus*. ΠΟ·CЄΠΤ·ΓЄΤΑC·ΚΑΙ. Buste cuirassé de Géta, à droite. ℞. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC ˉΑCΙΑΡΧ·ΑΝЄΘ·ΟΤΡΟΗΝΩΝ. Enée debout, à gauche, posant le pied sur une proue de navire ; il a la chlamyde sur l'épaule et il tient sa lance de la main gauche; il détourne la tête et il étend la main droite comme pour inviter ses compagnons à le suivre. — Æ 24 millim. — Pl. III, fig. 4.

Cette médaille est intéressante par son type et la mention de l'Asiarque Alexandre; c'est un second exemplaire de celle que Mionnet (*Phrygie*, nº 877) a décrite d'après Sestini, et qui depuis, est entrée au Cabinet de France.

57. *Sibidunda* (Caracalla). ΑΥ·Κ·Μ·Α·ΑΝΤΩΝЄΙΝΟC. Buste lauré et drapé de Caracalla, à droite. ℞. CΙΒΙΔΟΥΝΔЄΩΝ. Artémis debout, à droite, et s'apprêtant à tirer de l'arc; elle est vêtue d'une longue

1. Cf. B. Head, *Historia numorum*, p. 566-567.

robe et porte le carquois sur l'épaule. — Æ 20 millim. — Pl. III, fig. 5.

58. *Synnada*. La ciste dionysiaque, le couvercle soulevé, et de laquelle s'échappe un serpent. Couronne de lierre au pourtour. ℟. Carquois entre deux serpents dont les queues sont entrelacées et dont les têtes se dressent en regard l'une de l'autre. Dans le champ, à gauche, ΣΥΝΝΑ; à droite, une chouette perchée sur une amphore renversée. En haut, au dessus du carquois, les lettres EM. — Æ 26 millim. — Médaillon cistophore, 12 gr. 40. — Pl. III, fig. 6.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de ce médaillon cistophore inédit, qui porte le nom de la ville de Synnada ; je ferai seulement remarquer, outre le nom de la ville, le symbole de la chouette sur l'amphore, copié sur le type ordinaire des tétradrachmes d'Athènes.

CARIE

59. *Aphrodisias*. ΔΗΜΟC. Buste lauré du Peuple, à droite. Grènetis. ℟. ΑΦΡΟΔЄΙCΙЄΩΝ. A l'exergue, ΜΟΡCΥΝΟC, en deux lignes. Le génie du fleuve Morsynos, assis à gauche, à demi nu, accoudé sur une outre renversée, d'où s'échappe une source ; il tient de la main droite une plante marine, et sur le bras gauche, une corne d'abondance. Grènetis. — Æ 25 millim. — Pl. III, fig. 7.

60. *Apollonia-Salbacé*. Gallien. ΑΥΤ·ΚΑΙ·ΠΟ·Λ·ΓΑΛΛΙΗΝΟC. Buste de Gallien, à gauche, la tête lau-

rée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis. ℞. ΣΤΡΑΤΗΓΟΥ ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. L'empereur Gallien, la tête radiée, dans un char vu de face, traîné par quatre chevaux qui se dirigent, au galop, deux à droite et deux à gauche; l'empereur étend la main droite, et il tient sur sa main gauche une petite Victoire qui lui présente une couronnne. Grènetis — Æ 44 millim. — Pl. III, fig. 8.

61. *Orthosia.* ΟΡΘΩΣΙΕΩΝ. Tête jeune de Dionysos, à droite, ceinte d'une couronne de lierre. Grènetis. ℞. Sans légende. Panthère, à droite, tenant un thyrse sur son épaule et détournant la tête. Grènetis. — Æ 16 millim. — Pl. III, fig. 8.

62. *Taba* (Salonine). ΙΟΥΛΙ·ΚΟΡ·ΣΑΛΩΝΙΝΑ. Buste de Salonine, à droite, sur un croissant; dans le champ, à gauche, la lettre B. Grènetis. ℞. ΤΑΒΗΝΩΝ. Neptune nu, debout à droite, le pied gauche sur une proue de navire et s'appuyant de la main gauche sur son trident. Dans le champ, à gauche, un dauphin. Grènetis. — Æ 25 millim. — Pl. III, fig. 9.

Cette monnaie est une variété de celle que Mionnet a décrite d'après Sestini (Mionnet, *Carie*, suppl., n° 548).

63. Eupolémus, à Hyllarima. Trois boucliers macédoniens amoncelés. Grènetis au pourtour. ℞. ΕΥΠΟΛΕΜΟΥ. Carquois, avec le baudrier. Dans le champ, à gauche, une bipenne. — Æ 20 millim. — Pl. III, fig. 10.

M. Wroth a récemment démontré que les monnaies d'Eupolemus avaient dû être frappées dans la

ville de Hyllarima, en Carie[1]. On croyait autrefois qu'il s'agissait d'un roi de Péonie; les pièces qui portent le nom d'Eupolémus ont été frappées, en réalité, par un général de Cassandre qui, suivant Diodore de Sicile, surprit l'ennemi, en 314 av. J.-C., dans la ville de Kaprima en Carie (περὶ Κάπριμα τῆς Καρίας). M. Wroth a récemment démontré que le texte de Diodore est altéré, et qu'il faut lire *Hylarima* au lieu de *Kaprima*.

Pierre de Saxe-Cobourg.

(*A suivre*).

1. W. Wroth, dans le *Numismatic chronicle*, 1891, p. 135-139.

CHRONIQUE

DÉCOUVERTE DE MONNAIES ET DE BIJOUX GALLO-ROMAINS SUR LE TERRITOIRE D'AUTRÊCHES (OISE)

Une découverte numismatique fort intéressante a été faite récemment sur le territoire d'Autrèches, canton d'Attichy, département de l'Oise. En labourant une terre, au lieu dit le *Buisson de Clermont*, sur la montagne qui domine l'ancienne fabrique de sucre, M. Rosain s'aperçut que le soc de sa charrue avait brisé un vase. La terre ayant été dégagée du tour du vase, on put recueillir, dans l'intérieur, un petit trésor composé d'environ 800 monnaies romaines; quelques-unes étaient en argent ou en billon et le reste en moyens et petits bronzes.

Avec les monnaies il avait été déposé, enveloppé dans un tissu assez bien conservé, 2 bagues en argent; l'une de ces bagues était ornée d'une pierre bleue gravée, représentant un guerrier de face, tenant d'une main la haste et de l'autre un bouclier; l'autre bague était simplement bisautée.

Ce trésor avait été déposé dans un vase en terre grise ayant 20 centimètres de hauteur et 13 centimètres d'ouverture du haut. Le vase, après l'introduction des monnaies et des bagues dans l'intérieur, avait été fermé avec un bouchon en bois, puis retourné l'ouverture en dessous, afin d'empêcher l'humidité de descendre sur les objets cachés. Il est probable que c'est l'oxyde de cuivre, provenant des monnaies, qui a conservé le bouchon de bois et le tissu enveloppant les bagues dont on a retrouvé les débris après un séjour dans la terre de plus de 15 siècles.

Voici la série des monnaies des empereurs et des tyrans représentés dans la découverte d'Autrèches : Elagabale, Valérien père, Gallien, Salonine, Postume, Victorin, Tétricus père et fils, Claude II, Quintille, Aurélien, Probus, Dioclétien, Maximien Hercule, Licinius père, Constantin le Grand.

La série de ces monnaies qui ne comprenait qu'un petit bronze

de Constantin permet de supposer que ce trésor a été caché environ vers 310 après J.-C. La présence de débris de toile, très caractéristique de l'époque gallo-romaine, peut faire croire que le lieu dit le *Buisson de Clermont* est l'emplacement d'une station de cette époque, comme le prouve bien la découverte récente des monnaies dont il vient d'être parlé.

9 décembre 1891.

O. VAUVILLÉ.

*
* *

M. E. Oliver, qui avait déjà publié, en 1888, dans le *Journal asiatique de Londres*, un important travail sur les Khans Mongols du Djagataï, vient de donner, dans le *Journal de la Société asiatique du Bengale*, la description de toutes les monnaies qu'il a pu se procurer sur ces souverains. On sait que ces monnaies sont rares. Le British Museum n'en possède que deux. La collection Strogonof en a un plus grand nombre réparti entre cinq Khans M. Oliver a pu trouver une trentaine de très belles pièces d'argent, grand module, portant le nom de onze de ces souverains sur trente que contient la liste totale. Rappelons que les Djagataïdes ont régné en Dzoungarie et dans le Turkestan de 1227 à 1370 de notre ère ; leur khanat fut détruit par Tamerlan. Les ateliers monétaires qui sont indiqués sont ceux de Bokhara, Tarmaz, Outrar, Badakhchan, Soghd, Akhour et Samarcande. Les légendes sont en écriture arabe très ornementée. Toutes les pièces du Djagataï sont caractérisées par un symbole monétaire particulier qui est la Tamgha djagatéenne.

Le même recueil anglais contient (vol. LIX, 1890, pp. 181 à 268) sous le titre *Symbols found in the punch-marked coins of Hindustan*, etc., un important mémoire de M. W. Théobald sur les différents symboles, marques et poinçons qui se trouvent sur les anciennes monnaies de l'Inde. Ces monnaies, n'ayant ni nom de roi, ni date, ni inscription d'aucune sorte, n'ont pour toute indication monétaire que des sujets poinçonnés dont le sens, pour la plupart mystique, est inconnu. M. Théobald a relevé environ 310 variétés dont il donne les dessins. Les symboles qui sont les plus fréquents sont : la roue solaire, l'éléphant, le caducée ou

sphère triple, le stoupa ou chatya bouddhique, la sphère double, le triskelis, le kteis; viennent ensuite des personnages debout, des animaux, des branches d'arbre et des signes astrologiques. On pense généralement (tel est l'avis de Cunningham et de Théobald) que les monnaies carrées ou de formes irrégulières, poinçonnées, appartiennent à la plus ancienne période de l'Inde et sont antérieures à l'arrivée des Grecs sous Alexandre. L'unité de ce système monétaire était la graine dite *rati*, dont le poids est d'environ 11 décigrammes. Un de ses multiples, le *Karshapana* ou *Karsha* (d'où le nom moderne de *cash*), pèse environ 3 grammes 10 décigrammes. Le travail de M. Théobald est très intéressant et forme une contribution très utile à l'étude de la symbolique monétaire.

M. Hultszch, épigraphiste attaché au service archéologique du sud de l'Inde, a publié, dans l'*Indian antiquary* (t. XX, cahier de sept. 1881), un travail sur les monnaies des rois de Vijayanagara qui ont régné dans le sud de la péninsule, dans le Carnatha, pendant trois siècles. La première dynastie va de 1260 de l'ère Çaka à 1371; la deuxième de 1371 à 1478, et la troisième de 1478 à 1570. Les monnaies sont en or (ce sont les *varâha* ou pagodes) et en cuivre; les légendes, fort difficiciles à lire, sont en caractères canarais ou en dévanagari. Le type général des pagodes est une divinité assise : Garouda, Çiva, Parvati ou Vichnou; les légendes, sur trois lignes, renferment le nom du roi avec son surnom. Ces monnaies ne portent aucune date, mais on a les listes des rois avec les années de règne, grâce aux inscriptions récemment découvertes et déchiffrées par les savants anglais. Elles sont toutes datées de l'ère Çaka, qui est la même que l'ère de Kanichka et qui est de l'an 78 de J.-C.

C'est aussi de l'ère de Kanichka que sont datées les inscriptions qui ont été récemment découvertes à Mathura (Pendjab) par le D[r] Führer et que vient de publier, avec fac-similé, le D[r] Bühler dans le VII[e] cahier de l'*Epigraphia indica* (june 1891). Elles émanent des rois indo-scythes Kanichka, Houvichka et Vasoudeva dont nous avons publié les monnaies dans la présente *Revue* (1888,

pp. 185 et sq). On se rappelle que les légendes des médailles de ces princes sont en caractères grecs, tandis que les inscriptions gravées sous leurs règnes sont en langue et en caractères sanscrits. L'étude de la paléographie de l'époque indo-scythe est importante pour le déchiffrement des monnaies des Kshatrapas du Gouzerate et de celles des Gouptas, qui suivent immédiatement la période indo-scythe. A ce sujet, nous croyons devoir signaler un nouveau mémoire du Dr Rudolf Hoernle sur la classification des alphabets du nord de l'Inde aux v^e^ et vi^e^ siècles de notre ère, à propos du manuscrit bouddhique qui a été signalé, *Rev. num.*, 1891, p. 468, et dont le savant indianiste fixe la date à 425-475 de J.-C.

*
* *

Nous mentionnerons enfin une série de rapports présentés à la Société asiatique du Bengale (v. les *Proceedings* d'août 1891), par M. Hoernle, sur différentes trouvailles de monnaies des Pathans, des Mogols, des rois du Gouzerate, dont quelques-unes, assez rares, manquent à la collection du British Museum, et sur des monnaies d'or des Gouptas. Parmi ces dernières, il faut citer une pièce très rare de Tchandra-Goupta II (395-415 de J.-C.) au type du roi assis, et une autre du roi Koumara-Goupta Ier (415-454), au type du cavalier.

E. Drouin.

*
* *

Dans le courant de l'année 1891, on a fait, en Bulgarie, une trouvaille de 640 monnaies grecques en bronze, appartenant aux villes de la Mœsie, de la Thrace et de la Macédoine. La plus grande partie de ces monnaies sont actuellement dans le médaillier de la Bibliothèque nationale de Sophia ; les duplicata et les pièces fausses ont été abandonnés au commerce.

Voici l'énumération sommaire des pièces de cette trouvaille déposées dans le médaillier national de Sophia :

Viminacium (*Mœsie supérieure*). — Philippe père.

Callatia (*Mœsie inférieure*). — Autonomes, Septime Sévère, Gordien le Pieux.

Dionysopolis (*Mœsie inférieure*). — Septime Sévère, Sévère Alexandre, Gordien le Pieux.

Istrus (*Mœsie inférieure*). — Gordien le Pieux.

Marcianopolis (*Mœsie inférieure*). — Septime Sévère, Domna, Caracalla et Domna, Caracalla et Geta, Macrin et Diaduménien, Élagabale, Élagabale et Mæsa, Élagabale et Soemias, Sévère Alexandre, Sévère Alexandre et Mamaea, Philippe fils.

Nicopolis ad Istrum (*Mœsie inférieure*). — Caracalla, Plautilla, Macrin, Diaduménien, Élagabale, Gordien le Pieux.

Tomi (*Mœsie inférieure*). — Septime Sévère, Caracalla, Geta, Élagabale, Cornelia Paula, Sévère Alexandre, Maximien Ier, Maxime, Gordien le Pieux, Gordien et Tranquilline, Philippe père, Philippe fils.

Anchialus (*Thrace*). — Caracalla, Gordien le Pieux, Gordien le Pieux et Tranquilline.

Deultum. — Mamaea, Gordien le Pieux, Philippe père, Philippe fils.

Hadrianopolis (*Thrace*). — Septime Sévère, Gordien le Pieux.

Mesembria (*Thrace*). — Gordien et Tranquilline, Philippe père et Otacilia, Philippe fils.

Odessus (*Thrace*). — Caracalla, Élagabale, Sévère Alexandre, Gordien le Pieux, Gordien le Pieux et Tranquilline.

Pautalia (*Thrace*). — Faustine jeune.

Perintus (*Thrace*). — Autonome (mod. 5).

Serdica (*Thrace*). — Caracalla, Domna (mod. 5).

Topirus (*Thrace*). — Geta.

Traianopolis (*Thrace*). — Septime Sévère, Caracalla, Élagabale.

Amphipolis (*Macedoine*). — Sévère Alexandre.

Cassandrea (*Maced.*). — Gordien le Pieux (imp. col).

Pella (*Maced.*). — Maxime, Philippe fils.

Nicaea (*Bithynie*). — Septime Sévère, Dèce.

Caesaera (*Cappadoce*). — Septime Sévère.

En résumé, sur 303 pièces de ces différentes villes, entrées dans le médaillier de Sophia, on en compte 189, nous dit-on, dont les types ne sont pas dans le recueil de Mionnet. Il serait donc à désirer qu'un numismatiste prît la peine de les décrire complètement et de les publier.

*
* *

TIERS DE SOU DE L'ÉGLISE DE LIMOGES

M. Joseph Puig, de Perpignan, a bien voulu nous communiquer un tiers de sou mérovingien de sa collection, dont la description suit :

RACIO ECL̄S. Buste, à droite.

℟. BONω MONET. Croix sur trois degrés, accostée de deux C affrontés dans les cantons supérieurs.

Poids : 1 gr. 22.

Le style de cette monnaie est évidemment limousin. Nous n'hésitons pas à l'attribuer à l'église de Limoges. *Bons*, le nom du monétaire, est évidemment là pour *Bonus*. On connaît déjà un monétaire du même nom à *Cornilio*, qui est aujourd'hui Cornil, dans la Corrèze. Nous ajouterons que la pièce de M. Puig a été trouvée aux environs de Tulle.

M. Prou.

Le tome XLI des *Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg* (1890, p. XL à LXII), fournit des renseignements sur plusieurs trésors trouvés récemment qui contenaient des monnaies des évêques de Metz, des archevêques de Trêves, etc.

Le volume de la LVI^e session du *Congrès archéologique de France*, tenu à Évreux en 1889 (Paris, 1890, in-8° de 459 pages), contient deux articles de numismatique :

1° p. 337 à 352. Émile Caron, *Quelques mots sur la numismatique normande*. L'auteur revient sur les curieux deniers trouvés à Ferrières-sur-Risle, près Conches, qui portent des noms de monétaires. Il cite ensuite quelques trouvailles de deniers portant

le nom immobilisé de Richard, et établit que les pièces avec la légende NORMANNA, NORMAN DVX, NORMANNI sont postérieures à celles qui portent des restes de RICHARDVS et ROTOMAGVS. M. C. parle ensuite des monnaies de Charles le Mauvais. Il considère comme une simple variété de sol coronat la petite pièce portant un K sous la couronne que j'ai publiée dans la *Rev. numism.*, 1888, p. 457, sous le nom de denier coronat [1]. Je ne peux considérer cette monnaie comme un sol coronat, car son module est inférieur de moitié et son poids inférieur d'un tiers à ceux des autres coronats. M. Caron appelle *denier aux trois fleurs de lis* une pièce de Charles le Mauvais qui porte au ℟. NAVAROR REX et trois lis sous une couronne. Cette pièce, visiblement rognée, est l'imitation des blancs à la couronne à trois fleurs de lis émis par le régent en 1359.

2° p. 361 à 366. M. l'abbé Porée, *Découvertes numismatiques*. Cet article donne un résumé de quelques trouvailles dont aucune n'a d'intérêt réel.

J.-A. Bl.

*
* *

J'ai l'intention de consacrer prochainement un article aux monnaies bizarres qui ont été et sont encore en usage chez divers peuples. Parmi ces espèces, la monnaie de coquille est à l'ordre du jour et quoiqu'elle ne soit pas inconnue à nos lecteurs, je pense qu'on ne lira pas sans intérêt quelques détails nouveaux.

Au Dahomey, les *cauris* sont de petites coquilles, ovales et blanches, avec une petite tache jaunâtre. Il en faut 600 pour faire une piastre, c'est-à-dire 1 fr. 25. Dans les factoreries, on emploie, pour évaluer cette monnaie, des mesures de une, deux, cinq et dix piastres. Ces cauris entrent par quantités considérables dans l'intérieur de l'Afrique ; c'est ainsi qu'on en débarque, dans le Dahomey seul, au moins 500.000 kilogrammes par an. La maison Augustin Fabre, de Marseille, en importe des chargements complets de voiliers qui viennent de la côte de Zanzibar (voyez *La Liberté* du 6 mars 1890).

Dans une conférence faite à la Société de géographie commerciale, le capitaine Binger a cité les *cauris* comme une des mon-

1. J'ai fait don de cette pièce au Cabinet de France.

naies circulant entre le Niger et le fleuve de Guinée (voyez le *Petit Journal* du 3 février 1890, etc.). La *Revue Scientifique* (*Revue rose*, n° du 4 juillet 1891, t. 48, p. 19-21) publie une étude intitulée la *Monnaie primitive*, qui emprunte ses éléments à un travail de M. R. Stearns, édité dans l'*Annual Report of. Un. St. Museum*. Il paraît que, d'après un document indien, remontant à 628 avant notre ère, on se servait depuis longtemps de coquilles dans les transactions commerciales. On récolte la *Cypræa moneta* sur les côtes de l'Océan indien d'où on l'expédie par chargements en Angleterre pour l'importer ensuite en Afrique. Dans l'Inde anglaise, 4.000 cauris valent un schelling. Chez certaines peuplades, une jeune fille est payée de 60.000 à 100.000 cauris et l'on peut se procurer une femme adulte pour 20.000 de ces coquilles.

L'espèce de *cauri* récoltée sur les côtes d'Afrique diffère un peu de celle de l'Inde. C'est la *cauri rayée* (*Cypræa Annulus*) qui servait autrefois pour la traite des noirs. Une maison de Hambourg envoie annuellement à Zanzibar 15 navires pour charger des *cauris* qui servent à acheter l'huile de palme et les autres productions de l'ouest africain.

Aux Viti et aux Fidji, dans le groupe de Samoa, la *Nerita polita* sert au trafic.

En Amérique, le *wampum*, consistant en chapelet formé de petits cylindres, taillés dans l'épaisseur d'une coquiile, sert beaucoup aux échanges commerciaux La valeur du *wampum* dépend de sa coloration. Les plus estimés, en grains rouge sombre, valent 16 pences le yard ; les blancs ne valent que 9 pences. La coquille de la clame ronde (*Venus mercenaria*), très abondante sur le marché de New-York est employée à la fabrication du *wampum*. Avec le bord interne, rose, de ces coquilles, les Indiens confectionnent le *wampum* pourpre.

Autrefois les relations commerciales entre les blancs et les Indiens se faisaient à l'aide de cette monnaie, qui servait aussi à acquitter les tributs et impôts. La brasse du *wampum*, qui avait cours dans ces circonstances, valait cinq schellings. L'île de Conanicut fut vendue à Coddington, en 1657, pour la somme de 100 livres de *wampum*. La monnaie de coquille fut longtemps le seul numéraire de toute une région, ainsi que le démontrent les

fouilles pratiquées dans les tumulus funéraires de la Géorgie, du Tennessee et de l'Ohio.

Sur les côtes du Pacifique, le *wampum*, composé du *dentalium entalis*, forme des chapelets appelés *Kop-Kops* et d'autres, valant 4 fois plus, appelés *hi-quas*. Ces derniers sont estimés environ vingt-cinq francs chaque ; c'est le prix d'un esclave mâle ou de deux femmes. Chez les insulaires du canal de Santa-Barbara, les coquilles d'*olivella biplicata* sont employées comme monnaies sous le nom de *kol-kol*, et, pour un petit collier de ces coquillages, on peut acquérir un bon cheval.

J.-Adrien Blanchet.

LES JETONS DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT

Dans un extrait du quatrième compte de M. Martin Ruzé, Sr de Beaulieu, de Boisblanchard et de Champeaux, conseiller d'État, secrétaire des commandements et grand trésorier des ordres de Sa Majesté pour l'année 1594, on trouve une intéressante mention de jetons dont voici le texte :

« A Phelippes Danfrye, tailleur général des monnoyes de « France, la somme de trois cens soixante quinze écus un tiers « à luy ordonnée par mesdicts sieurs les commandeurs pour « deux milliers de jettons d'argent aux armes et devises du « St Esprit qu'il a fourny et livrez pour le service dudit ordre « poisant ensemble quarante quatre marcs une once et demye a « raison de huict écus et demy le marc lesquels ont esté dellivrez « assavoir quinze cens a chacun de messieurs les commandeurs « depputez pour l'audition du present compte et aux officiers « dudit ordre ainsy qu'il est accoustumé et cinq cens qui ont été « mis ez mains de sadicte Majesté pour estre par elle donnéz à « aucuns princes et seigneurs pour cecy par vertu de la quittance « dudict Danffrye, signé à sa requête.

« Le Beauclerc, secrétaire du roy le XXVIIIe jour de janvier « mil cinq cens quatre vingt quinze (BB. N. Ms. Clairambault 1121, F. Saint-Esprit, n° 11, f° 209). Une autre indication, moins étendue, au f° 192, est suivi de ces quelques lignes :

« A Jean Fontaines, m. boursier à Paris pour une grande « bourse de velours orangé garnie d'argent et de soye bleue

« pour mettre la distribution du roy et 20 autres bourses de
« velours orangé garnies de leurs cordons de soye bleue pour
« mettre les susdicts jettons, 22 écus. »

Je ne connais pas le jeton dont il est question dans ces documents. Mais je présume que les types ne doivent pas différer beaucoup du jeton de 1592 que possède le Cabinet des médailles et dont voici la description :

❀ HENRICVS·IIII·FRANC·ET·NAVAR·REX ❀. Écu de France, couronné et entouré des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit. ℟. + SPIRITVS INTVS ALIT 1592. La colombe au milieu de flammes. *Argent.*

Un autre jeton, en cuivre, sans date, porte au ℟, avec le même type, la légende ANIMIS ILLABERE NOSTRIS qui est empruntée au vers de Virgile : *Da, pater, augurium, atque animis illabere nostris.* Ce dernier jeton me paraît de la même époque que le précédent.

J.-A. Bl.

*
* *

Le conseil des ministres d'Égypte vient de décider que la collection des monnaies anciennes achetées par le gouvernement à la succession de feu Rogers-Bey, par les soins d'Artin Pacha Yacoub, serait transférée à la bibiothèque de Darb-El-Gamaniz, où les numismatistes et les visiteurs pourront l'étudier.

*
* *

M. R. Serrure vient de donner, au Cabinet de France, des petits bronzes de Tétricus, trouvés dans le département de Seine-et-Marne. Trois de ces pièces offrent un curieux exemple de morphologisme qu'il me paraît intéressant de signaler, en déclarant que l'observation a été faite par M. Serrure lui-même. Sur l'une des monnaies, on voit très nettement le type de l'Espérance ; sur une autre pièce, le personnage est figuré par une panse énorme munie de deux bras recourbés symétriquement ; enfin, sur une troisième pièce, l'Espérance est devenue un vase véritable dans lequel on retrouve encore des traits indiquant que le prototype était un personnage. Des petits bronzes semblables ont été légués au Cabinet de France par le baron J. de Witte.

J.-A. Bl.

*
* *

M. de Castellane vient de faire don au Cabinet des médailles de deux pièces en étain dont voici la description :

1° Écusson suspendu par un cordon et chargé d'un dauphin. ℟. Agneau pascal.

2° Écusson d'argent à cinq pals de sable, suspendu par un cordon. ℟. Croix fleurdelisée dans un quadrilobe dont les angles extérieurs sont cantonnés de points.

Ces pièces, qui paraissent être des méreaux, ont été trouvées lors de la démolition du clocher d'Agen, en 1793.

J.-A. Bl.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

H. Gelin. *Le méreau dans les églises réformées de France et plus particulièrement dans celles du Poitou*, Saint-Maixent, 1891, in-8° de 124 pages et 8 planches. (Extrait des *Mémoires de la Soc. de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.*)

L'auteur commence son étude par quelques pages sur le méreau en général. Il étudie ensuite le méreau qui joua un rôle important dans les églises réformées. Cette marque était distribuée à l'entrée du temple. On voit par les registres des consistoires, dont M. Gelin donne de nombreux extraits, que l'on refusait le méreau à ceux que, par mesure disciplinaire, les consistoires voulaient éloigner de la Cène. Il était refusé aussi aux « ingrats » qui n'acquittaient pas la taxe dont le produit était destiné à l'entretien des églises. C'est surtout pendant la période s'étendant de 1740 à 1840 que l'on trouve de nombreux méreaux en plomb, coulés, portant le plus souvent la coupe eucharistique, des dates et des noms de localité. Quarante-quatre de ces méreaux appartiennent aux églises du Poitou. M. Gelin attribue à Regné un plomb classé par MM. Frossard et Delorme à l'église de Sainte-Eanne.

Le travail de M. Gelin est intéressant et c'est le plus complet qui ait été publié sur ce sujet. Cependant je signale à l'auteur quelques omissions. Pourquoi douter de l'existence du méreau de Delft ? Je l'ai indiqué dans mon *Manuel de numismatique*, t. II, p. 448, d'après la *Revue de numism. belge*, 1869, p. 67. J'ai donné aussi dans mon *Manuel* l'indication d'une note publiée dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1883, p. 136, que M. Gelin paraît ne pas connaître.

J.-A. Bl.

M. de Vienne, *Des anciens prix et des difficultés inhérentes à leur évaluation actuelle*, Nancy, 1891, in-8° de 113 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*.)

L'auteur montre combien sont incertaines les évaluations faites jusqu'à ce jour. C'est qu'en effet, on a négligé le plus souvent le rapport de l'or à l'argent, et que l'évaluation d'une somme payée au XVI^e siècle, par exemple, varie beaucoup suivant qu'elle était payée en or ou en argent. Contrairement aux auteurs qui ont pris l'argent pour base de l'évaluation des anciens prix, M. de Vienne pose le principe suivant : C'est l'équivalence en poids d'or qui détermine la valeur intrinsèque. L'auteur étudie les variations des monnaies en France et en Angleterre ; il montre que l'expression d'une somme en livres se rapporte toujours à la monnaie d'argent qui est le fondement même de la livre. On a eu tort de déduire le prix de la livre de celui du marc, qui était énoncé au moyen des espèces mêmes qui devaient être fabriquées. Jusqu'au commencement du XVII^e siècle, l'argent fut la mesure principale de la richesse et le régulateur de tous les prix, tandis qu'à partir de cette époque, l'or tend à prendre sa place. Il est effectivement aujourd'hui le métal fixe auquel peuvent se rapporter tous les prix. L'évaluation d'une somme du XVI^e siècle en monnaie actuelle doit par conséquent être soumise à une double opération.

Tel est le résumé de cette intéressante étude que M. de Vienne termine par des appendices sur les marcs et livres-poids du moyen âge et sur les bénéfices de la fabrication monétaire dans l'ancienne France.

J.-Adrien Blanchet.

*
* *

Zay (E.). *Histoire monétaire des colonies françaises, d'après des documents officiels.* Un volume grand in-8°, de 380 pages, dont moitié en petit texte, avec 278 figures, par E. Zay. A Paris, chez l'auteur, 3, rue de Montholon. — Prix : 20 fr.

Voici un ouvrage qui découvre un nouvel horizon à la numismatique française. Jusqu'ici, en effet, faute d'un guide éclairé, on ne s'était guère préoccupé des monnaies à l'usage de nos colonies. On les rangeait avec celles émises par la métropole, non sans se demander toutefois quelle était la qualification de telle ou telle pièce, et pourquoi telle autre ne se rencontrait que très rarement. Ainsi, par exemple, on n'a jamais établi la valeur de la pièce de cuivre aux deux L en sautoir, datée de 1721 ou 1722. Est-ce une pièce de 6 ou de 12 deniers ? M. Zay va nous édifier sur cet objet. Il décrit la pièce, en donne la figure avec le texte de l'édit de fabrication et il en fait l'historique. On sait dès lors que cette monnaie valait 9 deniers ; qu'elle a été la seule frappée, d'une série devant comprendre des pièces de 4 1/2, 9 et 12 deniers ; qu'elle fut refusée au Canada, et, plus tard, abaissée de valeur en Louisiane. — Autre exemple : Il n'y a pas un numismatiste qui n'ait rencontré la petite rondelle de billon poinçonnée d'un C couronné. Tous les catalogues l'attribuent à Cayenne. Maillet croit devoir la joindre à ses *Monnaies obsidionales et de nécessité*, avec beaucoup d'autres dont la « nécessité » n'est pas suffisamment démontrée. Selon lui, cette pièce a été frappée à Cayenne « pendant la guerre contre les Portugais en 1809 ». Erreur ! observe le baron de Kœhne dans le *Supplément*, « c'est une pièce danoise, probablement de Christian V. » — Pure supposition des deux côtés ! — La pièce au C couronné a été fabriquée à Paris en vertu de l'Édit royal de janvier 1763, à l'usage des colonies en général. M. Zay en fixe l'origine et signale toutes les colonies françaises ou même étrangères qui s'en sont servies. — C'est en suivant une méthode aussi rationnelle que les différentes monnaies coloniales frappées en France de 1670 à 1891, sont recherchées, étudiées, et, nous pouvons ajouter, définitivement classées. Cette première partie du volume est d'ailleurs précédée d'un précis historique des colonies françaises, où la chronologie est nettement marquée.

La deuxième partie traite des monnaies émises par les colonies elles-mêmes. « A l'exception de Pondichéry qui avait un hôtel « des monnaies, de Saint-Domingue et de l'Ile de France qui, « par circonstance, ont frappé une monnaie locale, les colonies « en général, et notamment les Antilles, ne possédaient pas « l'outillage nécessaire à la fabrication des monnaies. Afin de « remédier à l'insuffisance du numéraire importé de France, « elles avaient adopté des monnaies étrangères qu'elles poinçon- « naient ou découpaient pour obtenir une menue monnaie de « valeur purement conventionnelle. » M. Zay nous montre chacune de ces monnaies curieuses et de formes si diverses ; il en établit également d'une manière irréfragable les origines, comme celle entre autres, des escalins de Saint-Domingue, pièces sans date généralement et faussement attribuées au général Leclerc.

Mais ce qui dans ce livre est une véritable révélation, c'est l'exposé des monnaies frappées dans l'Inde française M. Zay ne leur consacre pas moins de quatre-vingt-onze pages avec notes, documents authentiques et nombreuses figures de pièces dont la plupart n'ont, dans aucun temps, été décrites. Où trouve-t-on, pour ne citer que celles-là, que les Français ont frappé des roupies, de 1736 à 1839 ? Ces pièces, quand on les rencontre, sont purement et simplement classées à l'Hindoustan, et tout est dit. Aujourd'hui, on ne pourra plus s'y tromper, on en connaît la « marque de fabrique française ». On apprendra le nom de certaines pièces, on rejettera celui de « royalin » et on ne qualifiera plus de fanons de simples pièces de cuivre.

En résumé, l'œuvre de M. Zay est essentiellement documentaire, et le livre excellent qu'il vient de publier a sa place marquée dans toutes les bibliothèques numismatiques.

H. V.

Duhn (F. von) et Ferrero (Erm.). *Le monete galliche del medagliere dell' Ospizio del Gran San Bernardo.* Turin, Clausen, 1891, in-4°. — 60 p., une pl. lithogr. et une carte. (Extr. des *Mém. della R. Academia delle Scienze di Torino*, 2e série, t. XLI.)

Ce travail présente un réel intérêt, moins au point de vue du nombre, de l'importance ou de la rareté des pièces décrites qu'en

raison de la certitude des provenances et du grand soin apporté à la rédaction.

Le médaillier de l'Hospice du Grand-Saint-Bernard se compose actuellement d'environ quatre cent cinquante monnaies romaines et de quatre cent dix-huit monnaies gauloises, ces dernières seules décrites et provenant pour la plupart du « Plan de Jupiter » ou « de Joux », vers l'ouest du couvent.

Les premières fouilles remontent à 1760 et 1774; les dernières ne datent que de 1890; entreprises par ordre du gouvernement italien et conduites méthodiquement, elles ont donné lieu au travail que nous analysons.

Toutes les monnaies trouvées indubitablement au « Plan de Jupiter » sont marquées d'un astérisque ; un double astérisque désigne celles qui ont été trouvées en 1890.

La description des pièces est donnée sous forme de tableau. On y trouve toutes les indications désirables : métal, poids, nombre des exemplaires semblables, renvois aux auteurs et au catalogue de notre incomparable collection de la Bibliothèque nationale; les attributions viennent en dernier lieu.

A la suite de ce tableau, on pourra lire avec fruit les observations topographiques et historiques de M. F. von Duhn sur la date d'émission et la provenance des monnaies décrites.

Enfin, ces notes sont utilement complétées par une planche lithographique (trop sommairement gravée), qui représente les types principaux, et surtout par une carte fort intéressante et d'une lecture facile, qui indique la répartition sur le territoire gaulois des types de ces diverses monnaies : ainsi se trouve jalonnée la grande route naturelle dont parle Strabon (IV, p. 208), laquelle, partant du lac de Genève et traversant le Jura et le haut plateau de Langres, se dirige par Reims vers la mer et la Grande Bretagne.

H. de la Tour.

Le Gérant, F. Feuardent.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs

MONNAIES GRECQUES

RÉCEMMENT ACQUISES

PAR LE CABINET DES MÉDAILLES

Pl. IV et V.

1. *Statère d'électrum*, d'Asie-Mineure.

Chienne (levrette) couchée à droite, et levant une patte de devant; on lui voit un triple rang de mamelles. Derrière elle, un arbre à tige grimpante et sinueuse comme le lierre, forme des enroulements symétriques au dessus de l'animal.

℞. Cinq carrés creux juxtaposés en croix, et dans chacun desquels on voit en relief divers symboles. Dans le carré du milieu, ce sont des lignes qui se croisent en formant une sorte d'étoile; dans celui d'en haut, un losange; dans celui du bas, une tête d'antilope; dans les carrés latéraux, des têtes de serpents.

Electrum, 13 gr. 91. Flan allongé et bords arrondis.
Pl. IV, fig. 1.

Ce statère, de style primitif, est certainement de bien peu postérieur à l'époque de l'invention de la monnaie en Asie-Mineure, et il a sa place marquée au milieu des plus anciennes monnaies d'électrum qui

soient connues; au point de vue métrologique, il appartient au système que l'on a appelé tour à tour *asiatique*, *gréco-asiatique* ou *phénicien*, dont le statère normal pèse 14 gr. 25[1]. Par son style, sa forme allongée, la disposition du carré creux, son poids, il se rattache aux monnaies primitives des rois de Lydie, antérieurs à Crésus, ainsi qu'aux statères, ornés du même carré creux, de Milet, d'Éphèse, de Cymé et de quelques autres villes de la côte d'Asie-Mineure[2]. On le rapprochera en particulier du célèbre statère du Musée britannique au type du cerf, avec l'inscription ΑΜΒΣΙΜΞΣΟΝΞΑΦ; l'attribution à Éphèse de cette dernière pièce nous paraît assurée, bien que quelques savants proposent de la classer à Halicarnasse[3]. Mais à quelle ville appartient notre nouvelle et précieuse monnaie?

Il ne saurait, ce semble, régner d'incertitude sur le type : c'est bien une levrette, caractérisée par sa forme élégante, la souplesse de son cou et de ses pattes, son museau effilé, ses mamelles. On ne peut donc songer à reconnaître ici une lionne, une panthère, un griffon, un sphinx femelle, ni surtout une sorte de bouquetin, à supposer qu'on prenne pour une corne le cercle qu'on voit derrière le cou de l'animal, et qui est certainement plutôt une vrille de lierre, ou, en tout cas, un symbole, distinct de l'ani-

1. B. Head, *Metrological Notes*, dans le *Numismatic Chronicle*, 1875, p. 259.

2. Fr. Lenormant, *Monnaies royales de la Lydie*, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 1874, pl. VIII; B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, pl. I.

3. Newton, dans le *Numism. Chronicle*, n. s. t. X, p. 237; Head, *Coinage of Lydia and Persia*, p. 13; *Historia numorum*, p. 526.

mal lui-même. Nous sommes bien en présence d'une levrette, type jusqu'ici inconnu dans le monnayage primitif d'électrum. De quelle ville cet animal est-il le symbole? c'est ce que nous ne saurions dire. L'arbre qui développe sa tige tortueuse dans le champ de la médaille fait songer à Dionysos, le dieu du lierre et de la vigne; il y a précisément dans les fables mythologiques un chien qui est le compagnon de Dionysos, et sur les grands as d'Hadria du Picenum, on voit un chien couché, au revers de la tête de Dionysos Pogon[1]. Une tradition, que Pausanias recueillit chez les Locriens Ozoles, prétendait qu'Orestheus ayant caché en terre un morceau de bois abandonné par sa chienne, il en était sorti une vigne[2]. Enfin, la chienne Maera, devenue le chien céleste Sirius, et dont la tête forme le type ordinaire des monnaies de Céos, faisait son apparition au moment où mûrit le raisin[3]. On connaît aussi la fable du chasseur Céphale et du chien Laelaps; mais tous ces rapprochements, qui tendent à justifier la présence de la levrette sur une monnaie primitive, ne nous éclairent point sur l'atelier de la côte d'Asie-Mineure auquel notre statère doit appartenir. A la vérité, un chien paraît plus tard sur des monnaies d'électrum de Cyzique[4], mais sa forme ramassée, son aspect et son attitude nous interdisent de rap-

1. Garrucci, *Le Monete della Italia antica*, pl. LXI.

2. Pausan., X, 38, 1.

3. Poll., V, 42; Scol. Apollon. *Argonaut.*, II, 517; N. Svoronos, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, 1888, t. XVI, p. 226.

4. Greenwell, *Cyzicus*, dans le *Numismatic Chronicle*, 1887, pl. V, n[os] 34, 35, 36.

procher cet animal du type monétaire plus ancien que nous faisons connaître aujourd'hui.

2. *Cyzique.*

Cécrops anguipède, à gauche; le géant est barbu et pose sa main gauche sur son flan, tandis que de la main droite il s'appuie sur une longue branche d'olivier. A l'exergue, un thon.

℟. Carré creux partagé en quatre compartiments.

Electrum. Hémi-hecté, 2 gr. 70. Pl. IV. fig. 2.

M. Greenwell a publié le statère et signalé l'hecté[1]; il ne dit rien de l'hémi-hecté qui n'était pas encore connue.

3. *Cyzique.*

Tête d'Actéon, le front orné d'une ramure de cerf, à droite. A l'exergue, un thon.

℟. Carré creux partagé en quatre compartiments.

Electrum. Hémi-hecté, 2 gr. 70. Pl. IV, fig. 3.

M. Greenwell a publié deux exemplaires du statère[2], mais il ne parle ni de l'hecté ni de l'hémi-hecté. Il existe de très rares statères d'or pur de Lampsaque avec la même tête d'Actéon munie de cornes de cerf[3].

4. *Double statère de Philippe, père d'Alexandre.*

Tête laurée d'Apollon, à droite.

1. Greenwell, *Cyzicus*, dans le *Numismatic chronicle*, 1887, pl. II, fig. 9 et 10, et p. 64.

2. Greenwell, *loc. cit.* pl. I, fig. 25 et 26.

3. *Annuaire de la Société de numismatique*, 1890, Procès-verbaux des séances, p. 21; Lœbbecke, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, 1890, pl. I, fig. 12.

℞. ΦΙΛΙΠΠΟΥ. Femme dans un bige au galop, à droite, tenant une longue baguette. Sous les chevaux, une fourche à quatre dents.

AV. 23 mill. Double statère, 17 gr. Pl. IV, fig. 4.

En 1862, François Lenormant publiait le premier distatère de Philippe, et faisait, avec son érudition ordinaire, ressortir tout l'intérêt de cette pièce que L. Müller n'avait pas connue[1], il pensait qu'elle avait dû être frappée à Thèbes, à cause du serpent placé en symbole sous les pieds des chevaux.

Aujourd'hui, l'on signale au moins une demi-douzaine de ces doubles statères, et celui dont le Cabinet des Médailles a fait l'acquisition a été choisi parmi trois exemplaires apportés à Paris par un marchand d'Orient. Il paraît qu'au commencement de cette année même, on en a trouvé, aux environs de Périgueux, un exemplaire qui a fait un certain bruit dans la presse, à cause de l'importance exagérée qu'on lui a attribuée. Il n'est donc pas inutile de faire observer que ces pièces n'ont qu'un intérêt fort secondaire, car elles sont toutes, à un degré différent, de style barbare ou au moins négligé, qui autorise à les considérer comme des monnaies d'imitation. Elles ont été frappées, sinon en Gaule, où les imitations des statères de Philippe abondent, du moins dans les contrées danubiennes, où furent longtemps copiées les belles monnaies de la Thrace, de la Macédoine, de la Grèce du Nord, et surtout, dirons-nous, les monnaies de Philippe, d'Alexandre et de Lysimaque. Les

1. Fr. Lenormant, dans la *Revue numismatique*, 1862 (N. S. t. VI), pp. 387 à 401.

types sont grossièrement gravés, la légende contient souvent des fautes ; c'est ainsi que j'ai vu un distatère avec l'inscription ΦΙΛΛΙΠΠΟΥ (*sic*). D'ailleurs, Fr. Lenormant reconnaît implicitement cette barbarie quand il dit en parlant de l'exemplaire qu'il publie : « Le style de cette pièce n'est, en aucune façon, celui des monnaies de Philippe, frappées en Macédoine, en Thrace ou en Thessalie. Cette particularité se remarque surtout dans la tête du droit, où l'on reconnaît, à des signes incontestables, le travail d'un artiste peu habitué à retracer le type de l'Apollon à cheveux courts d'Ichnae dans la Piérie, dieu national des Macédoniens... » Ces remarques sont d'autant plus caractéristiques qu'il s'agit, dans l'espèce, du double statère le plus beau de tous par son style. Le poids enfin de ces grandes pièces d'or est aussi une preuve de leur origine barbare et postérieure, car le double statère de Philippe devrait peser normalement 17 gr. 20[1].

Sur notre exemplaire, la barbarie se révèle par le style, par le petit trait vertical placé sous la tête d'Apollon, enfin par le symbole qui figure sous les pieds des chevaux. Au lieu d'un trident qu'on s'attendrait à trouver, comme sur de nombreuses monnaies de Philippe et d'Alexandre, l'artiste a maladroitement gravé une fourche à quatre dents. D'après L. Müller, le trident est, sur les monnaies de Philippe et d'Alexandre, la marque de l'atelier d'Amphipolis[2]; mais puisqu'il s'agit d'une pièce d'imitation, il ne

1. L'exemplaire publié par F. Lenormant est troué et ne pèse que 15 gr. 20.
2. L. Muller, *Numism. d'Alexandre le Grand*, p. 133.

faudrait pas conclure de la présence du symbole que la pièce a été frappée à Amphipolis ; de même, dirons-nous, le serpent sur le distatère publié par Fr. Lenormant n'est pas un argument pour prouver, comme l'a cru ce savant, que cette pièce est sortie de l'atelier de la ville de Cadmus.

5. *Mithridate le Grand, roi de Pont.*

Tête diadémée de Mithridate Eupator, à droite.

℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ | ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ. Cerf broutant, tourné à gauche. Dans le champ, à droite, un croissant surmonté d'une étoile et la date ΓΚΣ (= 223) ; à gauche, deux monogrammes. A l'exergue ΙΓ (= mois treizième). Couronne de lierre au pourtour.

Æ. Tétradr. att. 16 gr. 70. Pl. IV, fig. 5.

Cette monnaie du grand Mithridate est celle que M. Théodore Reinach a signalée dans son mémoire sur *La Monnaie et le Calendrier*[1]. Ce qui en fait l'intérêt, outre son beau style et sa bonne conservation, c'est la mention du *mois treizième* de l'année 223 de l'ère pontique ; on sait que cette ère commence à l'automne de l'an 297 av. J.-C. « Le mois 13, dit M. T. Reinach, indique une année *embolimique* ; on est donc fondé à conclure que, dans le calendrier pontique, et par conséquent dans le calendrier macédonien, répandu dans toute l'Asie antérieure depuis Alexandre, l'an 223 du Pont, ou 75/4 av. J.-C. était une année embolimique ou intercalaire. » Je

1. Dans la *Revue archéologique*, 3e sér. t. X (1887), p. 230.

laisse au lecteur le soin de se rendre compte du parti que sait tirer M. Reinach de cette observation, au point de vue de l'appréciation des systèmes proposés par divers savants pour expliquer les cycles de Méton et de Callippe. Qu'il me soit permis seulement de le remercier de m'avoir signalé l'important tétradrachme dont je donne la phototypie; les numismatistes feront bien de rechercher parmi les monnaies des rois du Pont et du Bosphore cimmérien, ainsi que parmi celles des rois arsacides, les monnaies qui portent la mention du *treizième mois* : ce sont des documents précieux pour l'histoire du calendrier grec.

6. *Monnaie incertaine* (*Cyrénaïque ?*)

Grappe de raisin; au dessus, un grènetis en arc de cercle.

℞. Personnage imberbe, entièrement nu, courant à droite, à grandes enjambées; il a aux bras de grandes ailes recroquevillées et des ailerons au bas des jambes; dans chaque main, portées l'une en avant, l'autre en arrière, il tient une couronne; ses longs cheveux retombent en tresses sur ses épaules. Carré creux bordé d'un grènetis.

Æ. 25 mill. — Stat. euboïque, 17 gr. 08. Style archaïque. Pl. IV, fig. 6.

Un autre exemplaire de ce statère est récemment entré dans la riche collection de M. Greenwell [1].

M. Head nous apprend que ces deux pièces, ainsi

1. B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, 1891, pl. I, fig. 3.

que trois autres statères archaïques, également au type de la grappe de raisin, ont été trouvés ensemble à Cos. J'aurais été porté à attribuer ce groupe de monnaies, qui ne diffèrent que par le revers (personnage courant, tête d'Héraclès, casque), à quelqu'une des îles de la mer Égée, dont la suite monétaire comporte avec persistance la grappe de raisin comme type principal. A Céos, par exemple, nous trouvons des monnaies archaïques avec une grappe de raisin d'une forme identique; je ne parle pas de Ténos, où, ainsi que l'a démontré M. Imhoof-Blumer, la grappe présente des différences caractéristiques [1]. Cependant les raisons qu'invoque M. Head pour classer les nouvelles pièces à la Cyrénaïque sont fort ingénieuses, si elles n'entraînent pas l'absolue conviction. Le poids est euboïque comme celui des monnaies primitives de la Cyrénaïque, tandis que les monnaies de Céos et des îles voisines sont taillées dans le système éginétique [2]. La grappe de raisin est le symbole du dieu Aristée qui était particulièrement adoré en Cyrénaïque, comme fils d'Apollon et de la nymphe Cyrène. Enfin, sur une cylix de fabrique cyrénéenne, trouvée à Naucratis, du même style que la fameuse coupe d'Arcésilas, on voit un personnage courant, muni d'ailes et d'endromides, qui paraît identique à celui du revers de notre statère. Ce personnage fait partie d'un groupe de quatre dieux qui protègent la nymphe Cyrène contre les attaques des

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Munzen*, p. 16 et pl. I, fig. 29 à 40 et pl. II, fig. 9 à 13.

2. B. Head, *Hist. numorum*, p. 407.

Harpies. Je sais bien que ces figures de style archaïque, réprésentées dans le mouvement d'une course précipitée, ont toutes le même aspect et la même attitude, sur les monnaies de l'Italie, de la Crète, de la Macédoine, aussi bien que sur celles de la Pamphylie et de Mallus en Cilicie. Mais on constate leur présence sur des monnaies sûrement cyrénéennes [1], et cette circonstance rapprochée de la représentation de la cylix trouvée à Naucratis est un argument en faveur de l'attribution à la Cyrénaïque du groupe de monnaies inédites que nous venons de décrire.

7. *Cos.*

Tête d'Héraclès imberbe, coiffé de la peau de lion vu de trois quarts, à droite.

℞. ΚΩΙΟΝ ΔΑΜΟΞΕΝΟΣ. Crabe ; dessous, une massue couchée. Carré limité par un grènetis.

Æ. 21 mill. — Didrachme rhodien, 6 gr. 42.

Pl. IV, fig. 7.

Cette monnaie signée du magistrat Δαμόξενος, est déjà connue en plusieurs exemplaires (Brit. Museum, Berlin, coll. Paton). Toutefois les didrachmes de Cos, qui ont été frappés dans le cours du 3e siècle, avec la tête jeune d'Héraclès de face, sont beaucoup plus rares que ceux sur lesquels la tête d'Héraclès est de profil, comme sur les monnaies d'Alexandre. On n'a relevé jusqu'ici que cinq noms de magistrats sur les didrachmes au type de face : Βρύαξις, Δαμόξενος,

1. E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, 1re série, pp. 38 et suiv.; cf. *Revue numismatique*, 1885, p. 394.

Εὔδωρος, Ζωΐλος et Μίκων[1]. Puisque l'occasion s'en présente, nous signalerons dans le livre récent de MM. Paton et Hicks, la liste de toutes les monnaies de Cos connues jusqu'à ce jour; la classification que les auteurs ont adoptée pour les pièces antérieures à Alexandre diffère, sur des points essentiels, de celle qu'a proposée M. Head dans son *Historia numorum*.

8. *Mélos*.

Pomme de grenade, avec deux folioles.

℟. ΜΑΛΙ. Canthare dionysiaque.

Æ. 21 mill. — Didrachme rhodien, 7 gr. 70.

Pl. IV, fig. 8.

Un autre exemplaire, contremarqué, est au Musée Britannique[2]. M. Imhoof-Blumer a publié un didrachme aux même types, qui porte seulement ΜΑ au lieu de ΜΑΛΙ(ων)[3]

9. *Mélos*.

Pomme de grenade avec deux folioles. En contremarque, une autre grenade.

℟. Fer de lance (sans légende).

Æ. 16 mill. — Drachme rhodienne, 3 gr. 85.

Pl. IV, fig. 9.

10. *Mélos*.

Pomme de grenade avec deux folioles. En contremarque, une autre grenade.

1. W. R. Paton and E. L. Hicks, *The inscriptions of Cos*, p. 307 (in-8, Oxford, 1891).

2. *Catalogue of greek Coins, Crete and the Ægaean Islands*, pl. XXIII, fig. 16.

3. Imhoof-Blumer, *Griechische Munzen*, p. 23, n° 64.

℞. ΜΑ. Aigle debout à droite, sur un rocher; dans le champ, un croissant.

Æ. 15 mill. — Drachme rhodienne, 3 gr. 52.

Pl. IV, fig. 10.

Ces trois monnaies de Mélos (nos 8, 9, 10) ont été frappées dans le cours du IVe siècle.

11. *Nisyros.*

Tête laurée d'Apollon, à gauche. Cercle au pourtour.

℞. Ν—[Ι]. Rose rhodienne sur sa tige, avec deux boutons.

Æ. 16 mill. — Drachme rhodienne, 3 gr. 05.

Pl. IV, fig. 11.

On n'avait jamais signalé jusqu'ici, à ma connaissance, qu'une seule monnaie de Nisyros. C'est une drachme pareille à celle-ci, que Millingen a publiée en 1837 [1]. Sur la pièce de la collection Millingen, la légende est mieux conservée et on lit bien les deux lettres Ν–Ι séparées par la rose. Une abréviation analogue se rencontre sur les monnaies de Megiste, qui ont le même type de revers ; on y lit, de chaque côté de la fleur, Μ—Ε au lieu de Ν—Ι. Ces pièces sont fort rares; elles ont été frappées vers le milieu du IVe siècle.

12. *Cymé* (Eolide).

Tête de l'Amazone Cymé, à droite, diadémée, les cheveux ramassés en chignon.

℞. ΚΥ. Cheval bridé, debout à droite, levant une

1. Millingen, *Sylloge of ancient unedited Coins* (1837), pl. II, fig. 50.

jambe de devant. Dessous, deux monogrammes, l'un composé des lettres ΠΟ, l'autre des lettres ΜΤ.

Æ. 22 mill. — Tridrachme rhodien, 9 gr. 36.

Pl. IV, fig. 12.

Cette monnaie est d'un style antérieur aux tétradrachmes ordinaires de Cymé, qui sont aux mêmes types et dont l'émission commence environ vers l'an 190 avant notre ère. La pièce est plus épaisse, le type a plus de relief; le poids enfin est l'étalon rhodien réduit, tandis que les larges tétradrachmes à flan plat, auxquels nous venons de faire allusion, sont taillés dans le système attique. Le style de la tête de l'Amazone Cymé rappelle d'assez près le style de la tête d'Artémis sur les didrachmes éphésiens frappés de l'an 258 à l'an 202 environ, avant notre ère[1]; ces pièces éphésiennes sont, elles aussi, dans le système rhodien très affaibli (tétradr. 13 gr. 20). C'est donc vers le même temps qu'a été frappé notre tridrachme de Cymé. Cette pièce nous apprend ainsi qu'après la chute de la domination des rois de Syrie sur l'Asie-Mineure et avant l'inauguration, vers 190, de l'émission de tétradrachmes attiques, à Cymé, à Myrina, à Smyrne et dans beaucoup d'autres villes, on commença d'abord, au moins à Cymé, par frapper de rares monnaies dans le système rhodien. Cet étalon, d'ailleurs, n'avait pas cessé d'être en usage dans les ports de la côte d'Ionie qui avaient des relations commerciales suivies avec les villes du bassin oriental de la Méditerranée.

1. Head, *Ephesus*, pl. IV, fig. 1 à 4; cf. *Hist. numorum*, p. 496.

13. *Abydos* (Troade).

Buste drapé d'Artémis, à droite, la tête ceinte d'une stéphané, les cheveux relevés; sur l'épaule, l'arc et le carquois. Grènetis au pourtour.

℟. ΑΒΥ—ΔΗ—ΝΩΝ. Aigle debout à droite et battant des ailes; devant lui, une torche allumée; à l'exergue, le nom d'un magistrat, ΛΕΩΝΙΠ | ΠΟΥ. Couronne de laurier au pourtour

Æ. 31 mill. — Tétradr. attique, 16 gr. 58.

Pl. IV, fig. 13.

Les tétradrachmes, de style médiocre, qu'Abydos fit frapper, comme beaucoup d'autres villes de la côte d'Asie-Mineure, dans le cours du second siècle, sont communs, et M. Imhoof-Blumer y a relevé vingt-huit noms de magistrats différents[1]. Mais le magistrat Léonippos ne s'y était pas encore rencontré. Ce nom même est fort rare dans l'onomastique grecque; je ne le vois point avec l'orthographe Λεωνιππος (avec *oméga*) dans le dictionnaire de Pape-Benseler; la forme Λεόνιππος est celle que revêt le nom d'un général de Mithridate.

14. *Hyllarima* (Carie).

ΕΠΙ ΤΕΙΜΟ· ΑΡΧΟΝΤΟϹ. Buste voilé de femme, à droite. Grènetis.

℟. ΥΛΛΑΡΙΜΕ | ΩΝ, à l'exergue. Personnage debout dans un char traîné par quatre chevaux, à droite; il est entièrement nu, sauf une chlamyde jetée sur ses

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 261.

épaules ; il tient d'une main les rênes, et de l'autre un fouet. Grènetis.

Æ. 21 mill. Pl. IV. fig. 14.

Cette monnaie de bronze est inédite, et jusqu'ici la ville carienne d'Hyllarima n'était pas représentée dans les cartons du Cabinet des Médailles. Pourtant Millingen, le premier, avait fait connaître, dès 1837, une monnaie de cette ville avec d'autres types, mais au nom du même archonte[1]. Borrell a publié dix ans plus tard un autre exemplaire de la pièce de Millingen[2] La description rectifiée de ces deux bronzes est celle-ci : ЄΠΙ·ΤΕΙΜΟΘΕΟΥ (et non ΤΙΜΟΘΕΟΥ) ΑΡΧΟΝΤΟϹ. Tête de femme, à droite. ℞. ΥΛΛΑΡΙΜЄΩΝ (et non ΥΛΛΑΡΙΜЄΝΩΝ). Pallas debout de face, casquée, tenant de la main droite une branche d'olivier, et de la gauche sa lance et son bouclier[3]. C'est là, avec notre nouvelle médaille, tout ce qui constitue le monnayage d'Hyllarima, à moins que l'on ne classe à cette ville les bronzes d'Eupolemus, puisque M. Wroth a récemment démontré que ce général de Cassandre avait établi son atelier monétaire dans cette ville[4].

15. *Siocharax* (Phrygie). Géta.

ΠΟ·ϹЄΠΤ·ΓЄΤΑϹ·ΚΑΙ. Buste de Géta à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

℞. ЄΠΙ·ΦΙΛΙϹΚΟΥ·ΑΙΛΟΥΧ·ϹΙΟΧΑΡΑ — ΚΕΙΤΩ — Ν

1. Millingen, *Sylloge* (1837), p. 74 et pl. IV, n° 49.
2. Borrell, dans le *Numism. Chronicle*, t. IX (1846-1847), p. 154-155.
3. Cf. B. Head, *Hist. numor.*, p. 527.
4. W. Wroth, dans le *Numismatic Chronicle*, 1891, pp. 135-139.

MOZЄ—A. Tyché debout, à gauche, tenant la corne d'abondance et le gouvernail. Grènetis.

Æ. 22 mill. Pl. IV, fig. 15.

Un autre exemplaire de la même monnaie est entré depuis peu dans la collection de M. Lœbbecke, à Brunswick[1]. La lecture de la légende du revers est certaine, mais son interprétation soulève quelques difficultés. Le magistrat s'appelle Φιλίσκος Ἀἰλούχιος, c'est du moins ainsi que j'interprète ce nom AIΛOYX... qui me paraît correspondre au nom latin assez peu répandu, Allucius (*Ailucius*, Αἰλούχιος). Le nom de la ville se lit sûrement, tant sur l'exemplaire de la collection Lœbbecke que sur le nôtre, Σιοχάραξ. Quelle était cette ville de Siocharax?

Il paraît, d'après M. Head, qui doit être bien informé, que dans la collection de M. Waddington, il y a une monnaie de bronze avec la légende : IEPOXAPAKEITΩN MOZ[2]. Il s'agit évidemment de la même ville que celle qui est désignée sur notre pièce sous la forme CIOXAPAKEITΩN MOZЄA(νιτων); les *Mozeani* chez lesquels se trouvait située cette ville de *Siocharax* ou de *Hierocharax*, étaient une peuplade de la Phrygie dans le voisinage de Dioclea. L'emplacement de la ville a été découvert par M. Ramsay[3] : ce savant explorateur a signalé, à dix milles de Dioclea, des ruines qu'il a proposées d'identifier avec la ville que le *Synecdemus* d'Hiéroclès appelle Ἰουχαράταξ. Il a judicieusement supposé

1. *Zeitschrift für Numismatik*, 1890, p. 23.

2. B. Head, *Hist. numor.*, p. 565.

3. *Journal of hellenic Studies*, 1883, pp. 417 à 422, et *The Academy*, t. XXV (1884). p. 174.

que ce nom barbare de *Loucharatax* était altéré, et en s'appuyant sur la légende de la monnaie de M. Waddington, il propose de substituer à ce nom celui de *Hiérocharax*.

Mais voici que deux monnaies fournissent, bien nettement, le nom de Siocharax, et ce nom est d'autant plus acceptable que la syllabe σιο... vient de σιοκόρος, forme dorienne de θεοκόρος, et, par conséquent, à peu près synonyme de νεωκόρος. La question se réduit donc à cette hypothèse : si la monnaie de la collection de M. Waddington porte réellement ΙΕΡΟΧΑΡΑΚΕΙΤΩΝ et non CΙΟΧΑΡΑΚЄΙΤΩΝ, il faudra admettre que la ville a porté deux noms différents, ce qui ne serait pas impossible, puisque de nombreuses villes d'Asie-Mineure sont ainsi affligées d'une synonymie souvent gênante pour les numismatistes. Toutefois, comme je n'ai point vu la monnaie de M. Waddington, il me reste quelque doute dans l'esprit, et je suis enclin à supposer que sa légende donne peut-être CΙΟΧΑΡΑΚЄΙΤΩΝ, comme la pièce de M. Lœbbecke et celle du Cabinet des Médailles.

16. *Tarse* (Cilicie). Antinous.

ΑΝΤΙΝΟΟC ΗΡΩC. Tête nue d'Antinous à droite; devant, une étoile. Grènetis.

℞. ΑΔΡΙΑΝΗC ΤΑΡCΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Ciste dionysiaque posée sur une base et entourée de trois thyrses réunis par des bandelettes; dessous, ΝΕΩ ΙΑΚΧΩ. Grènetis.

Æ. 35 mill. Médaillon. Pl. V, fig. 1.

Un médaillon aux mêmes types a déjà été décrit par Mionnet, d'après Eckhel[1]. Notre exemplaire est d'une beauté exceptionnelle; la patine brune dont il est recouvert en ferait une pièce d'une conservation idéale, n'était la croûte d'oxyde qui recouvre une petite portion du cou d'Antinoüs.

17. *Cibyra et Hiérapolis* (Phrygie). Marc-Aurèle.

ΑΥ·ΚΑΙ·Μ·ΑΥ·ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ. Buste lauré de Marc Aurèle à droite, la poitrine couverte de la cuirasse et du paludamentum. Grènetis.

℞. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ·Κ·ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ·Ε·ΚΛ·ΦΙΛΟΚΛΕ. Déméter voilée, debout à droite, vêtue du double chiton et portant sur sa tête la corbeille (κίβυσις), symbole de Cibyra; elle donne la main droite à Apollon citharède debout devant elle, vêtu du long chiton et tenant sa lyre de la main gauche. Entre les deux divinités, le mot Ο | ΜΟ | ΝΟ | ΙΑ.

Æ. 40 mill. Médaillon. Pl. V, fig. 2.

L'alliance entre Cibyra et Hièrapolis avait déjà été constatée sur d'autres monnaies. Le Cabinet des Médailles possède notamment un bronze de Faustine jeune, acquis en 1841, et non décrit par Mionnet, sur lequel on lit : ΚΙΒΥΡ[ΑΤΩΝ·Κ·]ΙΕΡΑΠΟΛΙ[ΤΩΝ·Ε·] ΚΛ·ΦΙΛΟΚΛΕΟϹ·ΟΜΟΝΟΙΑ. Ce magistrat, Claudius Philoclès, a encore son nom sur une pièce de bronze que publie Mionnet[2], d'après l'exemplaire de la collection Bétolaud. Sur cette monnaie, la tête de Marc Aurèle est remplacée par celle du Démos.

1. Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 626, n° 429.
2. Mionnet, *Supplément*, t. VI, p. 533, n° 245.

M. Waddington a expliqué l'allusion du nom de la corbeille κίβυσις, au nom de Cibyra[1], et M. Ramsay a exploré les ruines de Hiérapolis[2].

18. *Dionysopolis* (Phrygie). Septime Sévère.

ΑΥΤ·ΚΑΙ·Λ·CΕΠΤ·CΕΟΥΗΡΟC ΠΕΡΤΙΝΑΞ. Buste lauré de Septime Sévère, à droite, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

℞. ΧΑΡΗC·Β·ΙΕΡΕΥC·ΔΙΟΝΥCΟΥ (en légende circulaire), et dans le champ, ΑΝΕΘΗΚΕΝ. A l'exergue, ΔΙΟΝΥCΟΠΟ | ΛΕΙΤΩΝ. Dionysos assis sur un trône à dossier, à gauche; de la main gauche il s'appuie sur son thyrse, et de la main droite il tient un canthare renversé d'où s'échappe du vin que recueille une panthère, à ses pieds. A l'exergue, ΔΙΟΝΥCΟΠΟ | ΛΕΙΤΩΝ. Dans le champ, à gauche, un satyre dansant, tenant son pedum sur l'épaule. Grènetis.

Æ. 41 mill. Médaillon. Pl. V, fig. 3.

Les monnaies de Dionysopolis sont peu communes et cette particularité donne un intérêt particulier à notre magnifique médaillon. Charès, prêtre de Dionysos pour la seconde fois, dont le nom figure sur cette médaille de dimensions inusitées, n'est pas autrement connu. On sait que Dionysopolis, dans la vallée du Méandre, fut bâtie par Attalus et Eumènès, à l'endroit où ces héros avaient trouvé un hermès en bois de Dionysos; de là, le nom de la ville et le culte particulier dont Dionysos y était honoré[3].

1. Waddington, *Voyage numismatique en Asie-Mineure*, p. 19.
2. Ramsay, dans le *Journal of Hellenic Studies*, 1883, p. 375.
3. Waddington, *Voyage numism. en Asie-Mineure*, p. 21; Ramsay, dans le

19. *Tralles* (Lydie).

ΙΕΡΑ ϹΥΝΚΛΗΤΟϹ. Buste voilé de la Boulé, à droite. Grènetis.

℞. ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΕΛΛΑΔΟϹ. Table des jeux sur laquelle sont posées une couronne dans laquelle est inscrit le mot Ο | ΛΥΜΠΙΑ, et une urne contenant deux palmes, sur la panse de laquelle est inscrit le mot ΠΥΘΙΑ. Sous la table, l'urne des votes. Grènetis au pourtour.

Æ. 41 mill. Pl. V, fig. 4.

La tête voilée de femme qui figure au droit ressemble à Tranquilline, ce qui nous permet d'attribuer ce médaillon au règne de Gordien le Pieux. Mionnet avait fait la même remarque à propos d'une monnaie avec la même tête voilée qu'il a publiée d'après Sestini[1]. Le titre pompeux de πρώτων Ἑλλάδος, que prenaient les habitants de Tralles, s'était déjà rencontré sur d'autres monnaies de cette ville; il forme le pendant du titre rival Πρώτων Ἀσίας, que prennent Smyrne et Éphèse.

E. Babelon.

Journal of hellenic Studies, t. IV, 1883, p. 379 et suiv.; v. aussi, sur une monnaie de Dionysopolis, W. Drexler, dans la *Zeitschrift fur Numismatik*, 1887, t. XIV, pp. 105-106.

1. Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 465, n° 683.

NUMISMATIQUE JAPONAISE

Pl. VI à XVII.

Un travail de cette nature ne vaut, en somme, que par le nombre et l'exactitude des dessins qui en éclairent le texte. Toute description est impuissante à évoquer dans l'esprit le mieux doué l'idée exacte d'un monument monétaire, et cette impuissance est surtout complète quand il s'agit des productions d'un peuple dont l'écriture est formée d'idéogrammes compliqués, tout à fait étrangers à nos conceptions européennes.

Avant tout, par conséquent, il fallait parler aux yeux, mais bien parler. Si donc cette étude sur la *Numismatique japonnaise* présente quelque intérêt, il est dû surtout au savant consciencieux, à l'artiste de cœur et de talent qui, par pur amour pour la science, a bien voulu employer son temps et sa peine à la reproduction scrupuleuse de la plupart des monnaies qui composent ma collection. Que M. Laugier, l'éminent conservateur du Cabinet des Médailles de la ville de Marseille, veuille bien recevoir ici l'hommage le plus sincère de ma reconnaissance, et qu'il me permette de lui dédier ce travail d'un numismatiste d'aventure bien peu digne de s'abriter sous un nom aussi connu que respecté.

PREMIÈRE PARTIE

I

COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE MONÉTAIRE DU JAPON[1]

L'histoire monétaire du Japon peut se diviser en cinq périodes bien distinctes :

1° De l'origine au commencement du VIII^e siècle (708);

2° Du VIII^e siècle à la seconde moitié du X^e (958);

3° De la seconde moitié du X^e à la fin du XVI^e (1587);

4° De la fin du XVI^e à la fin du XIX^e (1870);

5° De 1870 à l'époque présente.

§ 1. — *De l'origine du Japon au commencement du VIII^e siècle.*

La tradition et la légende, d'accord avec l'histoire des premiers âges japonais, permettent d'affirmer que si, aux époques les plus reculées, les aborigènes connaissaient les métaux, ils n'avaient aucune notion des richesses métallifères de leur sol.

1. Au Japon, plus qu'en tout autre pays du monde peut-être, il est difficile de démêler la vérité dans les annales confuses des premiers âges. En ce qui concerne l'histoire des monnaies, le gouvernement du Mikado s'est efforcé cependant de grouper les données les plus sérieuses dans un très bel ouvrage, le *Dai Nippon ka heishi*. Bien qu'un peu diffus, c'est un document inestimable dans lequel il a été largement puisé pour cette courte monographie. Voir au surplus pour tout ce qui a trait à l'histoire et à la géographie du Japon, *Dai Nippon* (Le Japon) par le capitaine de Villaret. Delagrave, éditeur, 1889.

Des quantités assez notables d'or et surtout d'argent furent, dès le IIe siècle de notre ère, importées de la Corée pour être offertes par les princes de cette contrée aux souverains du Japon. Parmi les donateurs, citons notamment les seigneurs de Shiragi, de Korai, de Kudara, provinces alors indépendantes comprises aujourd'hui dans les limites du royaume coréen. Sous quelles formes étaient présentés ces métaux? Il est difficile de le préciser, mais très vraisemblablement cependant en barres ou en lingots.

C'est vers l'an 200 de notre ère qu'une impératrice célèbre dans l'histoire du Japon, Jingu-Kogo, entreprit et mena, dit-on, à bonne fin la conquête de la péninsule coréenne [1].

Les richesses naturelles que laissait deviner la splendeur des dons antérieurement offerts par les princes, qui se disputaient la prépondérance dans la péninsule, éveillèrent, dit-on, la convoitise de la souveraine du Japon. Peut-être faut-il en partie attribuer l'expédition dont il vient d'être question au désir de s'approprier de larges quantités de métaux précieux, en atteignant la source même de leur production. Soumis ainsi par la force à l'obligation de payer un tribut, les princes coréens continuèrent à introduire de l'or et de l'argent dans l'empire du Soleil Levant.

1. Des études récentes ont permis à certains critiques de nier la conquête de la Corée par Jingu-Kogo. En admettant l'exactitude de cette manière de voir, les relations de la Corée et du Japon ne peuvent cependant être mises en doute. Au point de vue spécial qui fait l'objet de cette étude, les conclusions restent les mêmes. Il est incontestable en effet que la Corée fut jadis tributaire du Japon.

Entre temps, quelques relations commerciales s'étaient engagées avec la Chine, et, vers la fin du IIIe siècle après J.-C., des présents étaient déjà régulièrement échangés entre les deux pays.

La quantité de métal précieux reçu ainsi de l'étranger depuis de longues années devait même former un stock assez considérable, car sous le règne de l'empereur Kenso (Kenso Tenno), 485-487, il fut fait, en utilisant très probablement ces ressources, une émission fort restreinte de monnaies d'argent connues sous le nom de *Gin mumon sen* (pièce d'argent ne portant aucune inscription). Il paraît certain qu'aucune monnaie de cuivre ne fut émise à la même époque.

La première monnaie japonaise connue fut donc une pièce d'argent fabriquée avec du métal venu de l'étranger. L'une d'elles valait alors 1 *koku* de riz, soit un peu moins de deux hectolitres.

Certains auteurs, notamment celui du *Wakan-san-sai-zu-ei*, prétendent, il est vrai, qu'avant cette époque il existait des monnaies d'or, d'argent et de cuivre, ayant les unes et les autres même forme et même volume, celles d'or valant 10 fois celles d'argent, ces dernières 10 fois celles de cuivre. Aucun document précis, aucune découverte ne permettent de contrôler cette assertion, ni de la prendre réellement au sérieux.

Deux siècles se passèrent ainsi dans les mêmes conditions apparentes; mais c'est au cours de cette période que la doctrine de Confucius et que le Budhisme firent successivement leur apparition au

Japon. Il est probable qu'avec les bonzes coréens, qui vinrent à dater de 552 prêcher les nouvelles doctrines, les connaissances générales firent aussi de grands progrès, et que des recherches durent alors être entreprises pour découvrir les métaux, que ne pouvait manquer de renfermer le sol volcanique du Japon.

Quoi qu'il en soit, et bien que leur civilisation fût relativement avancée, les Japonais n'avaient pas su encore, au milieu du VII^e siècle de notre ère, tirer des roches qu'ils foulaient aux pieds les métaux nécessaires à la fabrication de monnaies qu'ils savaient cependant indispensables à la vie économique de la nation déjà fortement constituée.

Très peu nombreuses, ayant une valeur trop grande pour les transactions journalières, les pièces d'argent dont il vient d'être question ne durent avoir certainement qu'un cours des plus limités. Toutes, ou presque toutes les transactions étaient basées sur le système des échanges directs.

Cependant quelques données assez précises rapportées par le *Kin-gin-zu-roku* permettent de supposer qu'il était aussi fait autrefois usage, comme espèces courantes, d'abord de coquillages et aussi de quelques pierres rares dites *shiu-giyoku*. Les mêmes faits se retrouvent à l'origine de tous les systèmes monétaires.

Mais un évènement important allait au point de vue qui nous occupe bouleverser le Japon. En 674, sous Temmu Tenno, des mines d'argent étaient signalées dans l'île *Shimo Tsukata* du groupe des

Tsushima, lequel appartenait déjà à l'Empire du Soleil Levant. Ces îles se trouvent à égale distance de la Corée et du Japon dans le détroit qui sépare au sud ces deux pays. Le premier spécimen de métal vraiment japonais fut offert à l'empereur. L'élan était donné, les découvertes de gîtes métallifères se succédèrent alors rapidement.

Quelques années plus tard, en effet, — 698, — on trouva des mines de cuivre, d'étain, d'or, et, à partir de cette époque, les émissions de monnaies vont se succéder assez activement. Elles seront étudiées en détail dans la 2e partie de ce travail.

Disons seulement que les monnaies du Céleste Empire étaient alors en grand honneur et qu'entretenant des relations amicales assez étendues avec quelques princes chinois, le souverain du Japon fit appel à des artisans de cette nationalité pour organiser la fabrication de ses espèces courantes. Elles furent d'ailleurs servilement copiées sur celles qui étaient en usage à la même époque dans le continent voisin.

Le Japon, d'ailleurs, adoptait alors la civilisation chinoise avec la passion peu raisonnée qu'il met aujourd'hui à calquer les institutions européennes.

§ 2. — *Du VIIIe siècle à la seconde moitié du Xe.*

Le premier élan qui fut, au point de vue monétaire, la conséquence de la découverte du cuivre, de l'argent et de l'or sur le territoire japonais, ne dura pas longtemps. Le pays, en effet, était en pleine fer-

mentation. Les éléments divers qui le composaient s'amalgamaient douloureusement pour former la nation japonaise, et le soin relatif qu'on apportait d'abord à la fabrication des espèces courantes alla bien vite s'affaiblissant.

D'autre part, les ouvriers chinois furent vraisemblablement remerciés dès que leurs élèves se crurent assez habiles pour se passer de conseillers ou de maîtres. Ces premiers disciples maintinrent encore les bonnes traditions pendant quelques années, puis les espèces monétaires déclinèrent avec rapidité tant au point de vue de la composition du métal employé que de la fabrication proprement dite. Leur dimension alla diminuant à chaque nouvelle émission, et les monnaies fondues vers le milieu du xe siècle sont des disques informes d'un métal avili sur lesquels il est parfois impossible de lire les caractères distinctifs.

D'ailleurs, au milieu des luttes intestines qui déchiraient alors le Japon, pendant les époques troublées où la brutalité seule semblait régner dans des contrées jadis relativement florissantes et policées, les travaux miniers avaient été, en ce qui concerne du moins les métaux monétaires, complètement délaissés. Le fer seul et l'acier, dont on faisait déjà des armes excellentes, étaient l'objet pour ainsi unique des travaux métallurgiques.

La conséquence immédiate de cet abandon des mines existantes, fut la pénurie du cuivre qui entrait pour la plus large part dans la composition des monnaies d'alors.

C'est à ce fait, et aussi au désir d'augmenter la

quantité des espèces courantes qu'il faut attribuer les dimensions sans cesse décroissantes des pièces successivement émises jusqu'en 958. Ne disposant plus de cuivre, certains établissements en furent même réduits à fondre des monnaies de plomb ou d'étain. Bien que détestable, du numéraire japonais fut cependant régulièrement émis jusqu'à la date que nous venons de citer. Puis l'anarchie, les guerres civiles, prirent encore de l'extension, un voile sanglant sembla peser sur l'empire du Soleil Levant, et pendant près de six siècles on ne retrouve plus pour ainsi dire aucune trace d'émissions régulières.

§ 3. — *De la seconde moitié du X^e^ siècle à la fin du XVI^e^.*

Nous venons d'indiquer d'une façon un peu absolue la caractéristique de l'histoire japonaise au point de vue spécial qui nous occupe. Il est bien certain cependant que le peuple qui, depuis le VIII^e^ siècle, avait pu apprécier les avantages nombreux des espèces métalliques, ne pouvait pas être pendant une période de six cents ans privé de tout numéraire. C'est ainsi qu'il se fit alors un très grand usage de « poudre d'or », et que, sans tenir compte de l'époque de leur émission, toutes les espèces existantes furent utilisées.

Il n'est également pas douteux qu'une grande quantité de fausses monnaies dut aussi se glisser dans la circulation et l'imperfection du dernier numéraire émis régulièrement était d'ailleurs de nature à

faciliter beaucoup l'œuvre de faussaires même peu habiles.

D'une façon générale, la période qui s'étend du VIIIe au Xe siècle fut donc remarquablement troublée. Elle présenta cependant quelques époques de calme et de prospérité relative pendant lesquelles la question monétaire ne manqua pas de préoccuper ceux qui détenaient l'autorité suprême. Il est difficile de savoir si l'on songea sérieusement à reprendre les émissions normales des espèces nationales. Ce qui est hors de doute cependant, c'est que cette pensée bien naturelle ne fut pas mise à exécution.

On trouva plus simple de régulariser, d'admettre officiellement la circulation déjà très étendue de numéraire chinois que des importations irrégulières ou les hasards de sinistres maritimes avaient mis à la disposition des populations et du gouvernement japonais. Les plus répandues de ces monnaies chinoises sont, en raison des inscriptions qu'elles portent, connues au Japon sous le nom d'*Eiraku Sen*, prononciation japonaise des caractères idéographiques dont elles portent l'empreinte.

Cependant, quelque grand que put être le nombre des espèces saisies sur les navires chinois naufragés, il ne permet pas d'expliquer la profusion des monnaies de cette nature qu'on trouve encore de nos jours dans l'empire du Soleil Levant. Il est donc certain que dans les périodes d'accalmie qui devinrent plus fréquentes à partir du XIVe siècle, les empereurs ou les shogun émirent des monnaies de fabrication indigène, mais portant les caractères

mêmes de celles qui provenaient du continent voisin. D'autre part, il paraît démontré que de grandes quantités de numéraire de même nature furent achetées en Chine pour le compte du gouvernement japonais. En tout état de cause, il est enfin hors de doute que, dans le courant des xv^e et xvi^e siècles, les monnaies de cuivre en circulation étaient à peu près exclusivement celles dont nous venons d'indiquer l'origine.

C'est au cours des luttes incessantes qui, comme il a été dit précédemment, firent reculer de plusieurs siècles la civilisation japonaise, que des soldats, plus heureux ou plus habiles, surent se rendre presque indépendants dans les territoires qu'ils avaient conquis ou pacifiés. La Féodalité se trouvait ainsi constituée; elle devait, avec des vicissitudes diverses, survivre jusqu'en 1868.

Parmi les territoires formant ainsi les fiefs des nouveaux seigneurs, se trouvaient des régions montagneuses riches en gisements métallifères.

La période des luttes passée, on songea à utiliser ces ressources, et c'est ainsi qu'à côté du numéraire émis par le gouvernement central ou autorisé par lui, se créèrent des systèmes monétaires, particuliers en quelque sorte à chaque province, mais ce numéraire n'avait naturellement cours que sur les domaines du prince par ordre duquel il avait été fabriqué.

Il semble du reste qu'on se soit assez médiocrement occupé des monnaies de cuivre facilement imitées. L'initiative des seigneurs parut s'exercer plutôt sur celles d'or et d'argent, et les formes adoptées

ainsi que le mode de fabrication, tout à fait étrangers aux types et aux méthodes chinoises, sont ainsi une preuve de l'originalité naissante des conceptions japonaises.

S'il est certain que des monnaies d'or et d'argent furent émises avant le milieu du XVIe siècle en divers points du Japon, il est également hors de doute qu'elles ne furent que peu ou point employées comme espèces courantes, tant en raison de la rareté relative du métal utilisé que de leur valeur, laquelle représentait au point de vue des échanges des sommes beaucoup trop considérables pour les besoins usuels. Le plus souvent, les seigneurs les donnaient à leurs vassaux ou serviteurs préférés à titre de souvenirs ; n'est-ce point par un sentiment analogue que certaines familles conservent encore chez nous, parmi leurs bijoux, des pièces d'or de 100 francs ?

Comme nous venons de le laisser entrevoir, en même temps que se rétablissaient le calme et une marche normale des affaires, la nation japonaise, définitivement constituée, sentait fermenter en elle des aspirations nouvelles.

Sorti comme rajeuni de ces longues crises, le pays, quoique fortement imprégné de civilisation chinoise et portant des traces ineffaçables de l'influence du continent voisin, avait pris cependant une sorte de cachet spécial. Un mouvement intellectuel et artistique, qu'on pourrait appeler la « Renaissance japonaise », allait éclater sous l'influence de trois hommes de génie : Nobunaga, Hideyoshi et Ieyas. Ces hommes, qui vécurent tous dans la seconde

moitié du XVI^e siècle, ne furent pas, il est vrai, les souverains du Japon, mais ils n'en eurent pas moins la gloire d'exercer une influence décisive et heureuse sur les destinées de leur patrie.

§ 4. — *De la fin du XVI^e siècle à la fin du XIX^e.*

A l'anarchie formidable qui avait signalé les siècles passés, allait succéder une ligne de conduite et un ordre presque parfaits. L'empereur, le souverain unique, celui que les Européens appellent *Mikado*, n'exerça plus, il est vrai, l'autorité réelle, mais, théoriquement du moins, c'était toujours en son nom que les mesures importantes étaient prises.

Les émissions de monnaies, notamment, furent constamment faites sur un ordre de l'empereur provoqué par le shogun, ou sur l'initiative de celui-ci agissant par délégation du souverain.

Cette sorte de renaissance, à laquelle nous avons fait allusion, se manifesta dans toutes les branches de l'art et de l'industrie. La situation monétaire, déplorable depuis des siècles durant lesquels on n'avait vécu que d'expédients, fixa d'abord l'attention. Des établissements pour la fabrication des espèces d'or, d'argent et de cuivre furent organisés à Edo (Yedo) et dans les villes les plus importantes des territoires comprenant des régions minières ou plus immédiatement soumis à l'influence des shogun. Un système monétaire complet fut constitué de toutes pièces, et à dater de 1587, les émissions commencèrent de nouveau avec une grande activité,

jetant dans le pays des monnaies qui, sans être supérieures à celles des premiers siècles, pouvaient du moins leur être comparées. La circulation des espèces chinoises fut dès lors interdite officiellement, mais elle continua pratiquement pendant de longues années encore.

Les principaux daimio (seigneurs) autorisés par le souverain et par le shogun imitèrent les exemples donnés par le gouvernement central et lancèrent dans la circulation, pour les besoins de leurs vassaux directs, un numéraire comparable à celui dont il vient d'être question au double point de vue de la qualité et de la forme.

Jusqu'en 1868, les empereurs immuables à Kyoto, et les shogun de la famille des Tokugawa se succédèrent sans apporter de modifications sérieuses aux procédés et aux principes posés à la fin du XVIe siècle, au sujet des espèces monétaires.

Dans les moments de besoin, cependant, quand le trésor était vide, ou qu'il fallait faire face à une dépense considérable, le gouvernement n'hésitait pas à prescrire une refonte générale des monnaies et à émettre de nouvelles séries inférieures aux précédentes, comme qualité et comme poids.

Ces agissements, en somme peu habiles, n'eurent pas effectivement plus de succès au Japon qu'à Rome, en Grèce ou dans notre pays. Quelle que fût la valeur nominale des espèces émises, les négociants ne les prenaient, en définitive, que pour leur valeur réelle, en élevant le prix de leurs marchandises à

mesure que diminuait la valeur intrinsèque des métaux monnayés.

C'est ainsi que le Japon atteignit le milieu du XIXe siècle et, que dès 1854, l'apparition des étrangers vint bouleverser la situation économique du pays. Pendant deux siècles et demi, l'empire du Soleil Levant avait vécu complètement isolé du monde extérieur.

L'or et l'argent, bien que produits en faibles quantités, s'étaient accumulés ainsi en proportions relativement notables, de telle sorte, qu'à l'arrivée des Européens, le rapport de la valeur de l'argent à celle de l'or était environ de 1/6.

Dès qu'ils furent admis à commercer, les étrangers profitèrent de cette situation pour drainer tout l'or du pays. Ces opérations furent l'occasion de trafics scandaleux et d'agissements dont les Japonais ont encore gardé le cuisant souvenir. Ils cherchèrent à se défendre par des procédés aussi peu habiles que choquants et, en fin de compte, l'or qui jadis était relativement commun au Japon, y est extrêmement rare.

En même temps que des monnaies à valeur fixe, le gouvernement fondit encore, à toutes les époques, des lingots d'argent de volumes les plus divers et à des titres essentiellement variables avec les périodes d'émission.

§ 5. — *De 1870 à l'époque présente.*

Nous avons indiqué, dans la première partie de ce chapitre, l'engouement avec lequel les habitants du

Nippon avaient, dans les premiers siècles de notre ère, adopté tous les usages chinois.

Entrés un peu par force en relations avec les Européens, les Japonais de notre époque, dignes fils de leurs ancêtres, saisis du même esprit d'imitation peu réfléchi, s'efforcèrent de copier servilement la civilisation des races blanches. S'entourant notamment d'ingénieurs et de spécialistes anglais, ils réformèrent, dès 1870, tout leur système monétaire, en substituant aux types et aux méthodes usités depuis des siècles les formes et les procédés de fabrication en usage dans nos contrées. Les monnaies japonaises émises depuis 20 ans ne présentent donc plus qu'un intérêt fort relatif.

Nous venons, dans les pages qui précèdent, de parcourir rapidement l'histoire japonaise au point de vue monétaire. Nous avons voulu seulement grouper, dans ce bref exposé, une vue d'ensemble de la question, sans entrer dans aucun des détails techniques qui font l'objet des chapitres suivants. Il a paru intéressant, avant d'aborder cette étude, d'indiquer l'étroite relation qui existe entre les vicissitudes diverses de la nation elle-même et celles qui ont marqué les émissions de ses espèces métalliques.

II

MÉTAUX MONÉTAIRES

Les raisons pour lesquelles, à toutes les époques et chez tous les peuples, on fut amené à choisir,

comme métaux monétaires principaux, l'or, l'argent et le cuivre, les firent également adopter au Japon, dès la plus haute antiquité.

Aux bonnes époques, l'or et l'argent étaient employés à peu près purs de tout alliage. Mais le titre était essentiellement variable, suivant les émissions, en présentant cependant ce caractère constant que chacun des métaux, dont il vient d'être question, n'était allié qu'à celui qui lui était immédiatement inférieur en noblesse. C'est ainsi que l'or n'était allié qu'à de l'argent, et l'argent au cuivre.

L'or, parfois, était mélangé à une telle quantité d'argent, que le métal obtenu pourrait être assez exactement comparé à l'*electrum* de l'antiquité.

La composition des monnaies d'argent fut soumise aux mêmes variations, et dans cette série, on trouve des spécimens composés d'argent pour ainsi dire pur, et d'autres comprenant plus de 60 0/0 de cuivre. Enfin, dans la catégorie des lingots poinçonnés, ceux qui ont été émis à partir de 1854, se composent simplement de cuivre saucé.

L'alliage employé pour le numéraire que nous classerons plus loin, sous le terme générique de « monnaies de cuivre », était encore plus variable. Leur valeur était purement fiduciaire. Normalement, ces pièces avaient toutes pour base le cuivre auquel était adjoint, suivant les ressources du moment ou des mines les plus voisines du lieu de fabrication, de l'*étain* (constituant alors de véritables monnaies de bronze), ou du *zinc* (formant ainsi des monnaies fort recherchées de cuivre jaune ou laiton).

Mais, le plus souvent, les monnaies communes étaient faites d'un alliage comprenant du cuivre, de l'étain et du plomb, dans des proportions tout à fait fantaisistes. Elles présentaient dans certains cas, et sous ce point de vue seulement, une analogie frappante avec ce numéraire, dont le métal avili est connu des numismatistes sous le nom de « potin ».

Outre les métaux monétaires fondamentaux, dont il vient d'être question, il faut en outre citer, mais à titre exceptionnel, le plomb plus spécialement employé dans les systèmes monétaires de quelques provinces particulièrement riches en gisements de cette nature.

Enfin, dans certains moments de presse, alors que le numéraire allait faire défaut, ou qu'il fallait, pour des raisons diverses, augmenter la quantité qui se trouvait dans la circulation, le gouvernement émit, à diverses reprises, des *monnaies de fer*, plus exactement de *fonte*, du même modèle général que les pièces de bronze contemporaines. Nécessairement très grossières, elles ne furent jamais acceptées volontiers par le peuple qui, seulement sous la menace de peines sévères, consentait à les prendre avec la même valeur que celles de cuivre. Elles étaient connues sous le nom générique de « Bita sen » (pièce de mauvaise qualité).

Telle est, en quelques mots, la série des métaux monétaires et l'ordre d'idées dans lequel étaient conçus les alliages, jusqu'au moment (1870) où les méthodes européennes furent, en ce qui concerne la fabrication des monnaies, acceptées par le Japon.

Le numéraire actuel est de tout point comparable au nôtre. Les alliages et les titres sont les mêmes.

III

DU DROIT D'ÉMETTRE LES MONNAIES

Ateliers monétaires.

Comme nous l'avons indiqué plus haut le droit d'émettre les monnaies était en principe réservé au souverain, à l'empereur, et, par délégation, au shogun, pendant les époques de la prépondérance de ces maires du palais.

Les daimio ou seigneurs territoriaux avaient, en outre, le droit de faire fabriquer des monnaies, valables seulement dans l'étendue de leurs domaines, tandis que celles du gouvernement central avaient cours forcé dans tout l'empire. Lorsqu'elles étaient de qualité comparable à ces dernières, les monnaies provinciales d'or et d'argent étaient cependant acceptées au poids, en quelque sorte comme lingots dans toute l'étendue du pays.

Au point de vue pratique de la détermination des espèces, les renseignements sommaires qui viennent d'être donnés n'ont aucune importance, en ce sens, que jamais le nom du souverain ou de celui qui avait donné l'ordre d'émettre les monnaies, ne figure sur le numéraire.

La connaissance des ateliers monétaires n'a généralement aussi qu'une importance spéculative et pour

les mêmes raisons. Dans certains cas exceptionnels, cependant, ils sont signalés par un caractère qui figure sur les pièces émises. Ces détails seront indiqués au cours de la description détaillée des espèces connues.

Sans insister, par conséquent, sur ce sujet, nous nous bornerons à dire que le plus grand nombre des monnaies émises régulièrement par le gouvernement central, à partir de la fin du xvi[e] siècle, furent fabriquées à Edo (Yedo) où se trouvèrent à la fois réunis des établissements distincts pour les monnaies d'or, désignés sous le nom de *kinza* (kin-or): pour les monnaies d'argent, *ginza* (gin-argent), et pour celles de cuivre, *zen ya*.

Au contraire, les monnaies émises pendant la période qui s'étend du viii[e] au x[e] siècle sortaient d'une série d'établissements situés à proximité des mines, produisant le métal utilisé. Ils n'avaient fréquemment qu'une existence des plus fugitives; et, le plus souvent, étaient d'autant plus facilement déplacés que leur organisation était plus sommaire.

Quant aux monnaies provinciales, elles sortaient aussi généralement d'ateliers monétaires installés au centre des régions minières. L'organisation de ces établissements, très rudimentaire au début, s'était perfectionnée peu à peu pour devenir, avec le temps, des plus intéressantes au point de vue surtout du régime intérieur, de la division du travail et du contrôle.

IV

FORMES HABITUELLES DES MONNAIES

1. — Monnaies de cuivre du gouvernement central.

Ces monnaies n'ont, en définitive, jamais affecté que deux formes se rapportant à des modèles distincts.

L'un, le plus répandu, s'est maintenu intact depuis l'origine, sans autres variations que celles de ses dimensions. Il est circulaire et percé en son milieu d'une ouverture carrée. Le pourtour du disque de métal ainsi que le trou central sont bordés par un bourrelet aplati qui fait saillie sur la surface du flan [1]. (Fig. 1, 3, 4, etc.)

L'autre, adopté seulement en 1835 pour les monnaies, ayant une valeur nominale assez élevée, est ovale, mais, ainsi que le précédent, également percé en son centre d'un trou carré. (Fig. 59.)

Les monnaies de la première catégorie sont communément désignées sous le nom de *Sen* ; celles de la 2[e], sous celui de *Tempo*, du nom de la période dans laquelle eut lieu leur émission.

La forme des pièces émises, depuis 1870, est identique à celle de notre numéraire.

2. — Monnaies provinciales de cuivre, de plomb ou de fer.

Elles affectaient le plus souvent la même disposi-

1. Le but de ce bourrelet est le même que celui du « grènetis » de notre numéraire, c'est-à-dire protéger les dessins et légendes qui ornent la pièce et permettre d'en former des piles.

tion générale que celles provenant des émissions contemporaines du gouvernement central.

Certaines monnaies de cuivre provinciales se distinguaient cependant par des formes bien particulières. Quelques-unes étaient circulaires, mais pleines (fig. 117, 122); d'autres carrées (fig. 107, 110, 121), d'autres, enfin, rectangulaires avec des angles émoussés. Dans d'autres, au contraire, le trou central était circulaire (fig. 121, 127). Le peuple cependant donnait sans contredit la préférence aux monnaies percées. Cette disposition facilite sensiblement, en effet, le groupement d'un grand nombre de ces pièces au moyen d'un lien quelconque.

3. — Monnaies d'argent et d'or du gouvernement central.

Au début, les espèces d'or et d'argent affectèrent exactement les mêmes formes que celles de cuivre. Elles étaient du même module, et n'en différaient, que par la nature du métal employé.

Dès le XVI[e] siècle cependant, à cette époque de renaissance signalée précédemment, le gouvernement crut utile, afin d'éviter les erreurs, de modifier radicalement la forme des monnaies d'or et d'argent. Ce furent alors des disques de métal très minces, de forme générale ovale et sans ouverture au centre. Ils étaient partout d'une épaisseur sensiblement uniforme. (Fig. 21, 22, etc.)

Pour les monnaies divisionnaires d'un usage commun, ces plaques minces et flexibles étaient peu pra-

tiques, et l'usage, bientôt règlementé, leur fit donner la forme de rectangles de dimensions et d'épaisseur variables (fig. 38, 40, 42, 46, etc.), suivant les époques, mais leur assurant toujours une force de résistance suffisante.

Les monnaies d'or et d'argent frappées actuellement sont, au point de vue de leur forme, identiques aux nôtres. (Fig. 77, 78.)

4. — *Monnaies provinciales d'or et d'argent.*

Comme pour les monnaies de cuivre, ce furent encore les espèces du gouvernement central qui servirent de modèles. Certains seigneurs cependant adoptèrent des formes toutes particulières.

Citons notamment ceux de Koshiu, dont toutes les monnaies d'or étaient circulaires et relativement épaisses (fig. 85 et suivantes). Ceux de Kaga, dont les monnaies d'argent principales étaient carrées (fig. 103, 104), et dont, à l'origine, celles d'or ressemblaient vaguement à une « langue de bœuf » (fig. 105).

Cependant la forme dominante fut toujours ovale ou ellipsoïdale, et rectangulaire pour les petites valeurs.

5. — *Lingots d'argent poinçonnés.*

A côté des monnaies à valeur fixe, dont il vient d'être question, les Japonais employaient des lingots émis par le gouvernement, et portant une empreinte officielle fixant leur origine, leur date d'émission et, par conséquent, leur composition.

L'usage de ces lingots, ainsi, du reste, que celui de la plupart des autres monnaies d'or et d'argent, comportait l'emploi constant de la balance. Quant à la forme générale de ces lingots, elle différait suivant leur volume. Les plus gros avaient une forme grossièrement ovoïde et aplatie, les plus petits étaient plutôt circulaires, d'une épaisseur peu uniforme et généralement lenticulaires. (Fig. 43, 44, 45, 53, 64, 65.)

Certaines provinces, mais en petit nombre, émirent aussi des lingots analogues.

Enfin, outre ces lingots coulés, il était fait un usage très fréquent de fragments de métal précieux coupés, suivant les besoins, dans des barres ou des lingots d'or ou d'argent assez volumineux. Au moment d'un achat, par exemple, la somme nécessaire au règlement du compte, formée en partie de lingots, était complétée au moyen de pièces de cuivre ou autres monnaies à valeur fixe. Les blocs ou tiges dont ces fragments étaient retirés se composaient le plus souvent de métal pur de tout alliage.

E. de Villaret.

(A suivre.)

COUP D'ŒIL SUR L'ÉTAT ACTUEL

DE LA

NUMISMATIQUE DE L'ESPAGNE ANTIQUE

M. Campaner, un des numismatistes espagnols les plus érudits, ancien fondateur de la *Revue numismatique espagnole*, auteur de plusieurs études fort remarquées sur la géographie et l'archéologie des Baléares, avait publié, en 1857, un excellent petit livre intitulé : *Apuntes para la formacion de un Catalogo numismatico Español*[1]. C'est une nouvelle édition de ce dernier travail, considérablement augmentée, et mise au courant des plus récentes découvertes, que M. Campaner nous offre aujourd'hui sous le titre de : *Indicador manual de la Numismatica española*[2]. L'*Indicador*, de même format que les *Apuntes*, contient quatre fois plus de texte réparti en deux grandes divisions. La première, qui seule encore a paru, traite des monnaies antiques d'Espagne; dans la seconde, qui est sous presse, seront décrits les monnayages modernes.

1. *Apuntes para la formacion de un catálogo numismatico español*, par D. Alvaro Campaner y Fuertes, abogado de los Colegios de Barcelona y Mallorca el individuo de la Députacion arqueologica de Sevilla. Barcelona, libreria de Joaquin Verdaguer, en la Rambla, n° 5, 1857. Petit in-4° espagnol de 112 pages de texte.

2. *Indicador manual de la numismtica española*, primera parte. Palma de Mallorca, tipografia de Juan Colomar y Salas, 1891. Même format que l'ouvrage précédent, 225 pages de texte et 2 planches.

J'ai voulu profiter de cette circonstance pour exposer en quelques pages, aux lecteurs de la *Revue*, les progrès qui ont été accomplis depuis cinquante ans, dans le domaine de la numismatique espagnole, et en particulier dans le déchiffrement des légendes celtibériennes qui sont loin, encore aujourd'hui, d'avoir livré tout leur secret.

La numismatique de l'Espagne dans l'antiquité se partage en trois grandes divisions :

1° Monnaies émises dans la Péninsule depuis la colonisation grecque jusqu'au règne de Caligula ;

2° Monnaies romaines depuis l'invasion des Romains jusqu'à leur expulsion totale de la Péninsule sous Héraclius ;

3° Monnaies suèves et wisigothes.

I

MONNAIES ÉMISES DANS LA PÉNINSULE DEPUIS LA COLONISATION GRECQUE JUSQU'AU RÈGNE DE CALIGULA

I. *Monnaies à légendes grecques et à légendes gréco-ibériennes.* Après avoir résumé les travaux de ses prédécesseurs, M. Campaner décrit minutieusement les espèces de Rhoda et d'Emporiæ, fait connaître leurs types, leurs symboles, et transcrit comme appartenant au monnayage de ces deux colonies, cinquante-cinq inscriptions. Parmi ces légendes, une quarantaine au moins, mélange confus de caractères grecs et ibériens, forment des inscriptions informes, n'offrant aucun sens, comme celles, du reste, que les barbares de toutes les époques

ont mises sur leurs contrefaçons des monnaies des peuples civilisés dont ils ne savaient même pas écrire les noms. Ces imitations des espèces d'Emporiæ et de Rhoda ont été fabriquées dans la Gaule Narbonnaise; il serait puéril de chercher à découvrir dans leurs pseudo-légendes, des noms de villes espagnoles en union monétaire avec les deux colonies grecques[1]. Au point de vue scientifique, on n'en tirera jamais rien, et il n'y a pas lieu d'y insister davantage.

II. *Monnaies anonymes des gouverneurs ou vice-rois carthaginois de la famille des Barca en Espagne.* M. Campaner suppose que ces monnayages, émis entre 227 et 210 avant J.-C., ont été frappés à Carthage, contrairement à l'opinion exprimée par M. Muller dans ses *Monnaies de l'ancienne Afrique*[2].

III. *Monnaies avec des caractères phéniciens.* La lecture des légendes phéniciennes des anciennes monnaies espagnoles, écrit M. Campaner, est acceptée aujourd'hui sans contradiction, bien qu'on ignore encore l'idiome que parlaient les peuples auxquels sont dus ces monnayages. L'auteur nous donne un tableau de leurs légendes et décrit les types et les symboles des monnaies phéniciennes frappées en Espagne ; il ajoute, sur les émissions d'Ebusus, de

1. « Heiss cree que estas monedas son imitaciones bárbaras... Abundando en esta misma opinion, las he excluido del cuadro emporitano, lo mismo que otras imitaciones bárbaras de monedas ibéricas acuñadas en el Mediodia de Francia. » ZOBEL, *Hist. de la moneda antigua española*, Madrid, 1878, t. II, p. 220. Cf. HEISS, *Monnaies antiques de l'Espagne*, Imprimerie nationale, 1870.

2. Cf. ZOBEL, *op. cit.*, t. I, p. 73, et HEISS, *op. cit*, p. 45.

nouveaux renseignements à ceux qui se trouvaient déjà dans son ancienne étude intitulée : *Numismatica Balear* (Palma, 1879). Il classe définitivement à Ebusus les espèces au type du Cabire que, jusqu'ici, il avait cru devoir attribuer à Menorca.

A la page 23 de l'*Indicador*, il est parlé des curieux bronzes attribués à *Vama* par M. Berlanga. Nous croyons lire dans l'inscription du revers le nom d'EVIA, ville placée par Pline (III, 3) chez les Turdétani du Conventus hispalensis [1].

IV. *Monnaies avec des caractères libyco-phéniciens.* L'auteur a consacré environ cinq pages à décrire ces monnaies, émises dans huit ateliers seulement dont il donne les noms et désigne les emplacements.

V. *Monnaies avec des caractères ibériens.* M. Campaner critique, avec raison, ceux qui prétendent qu'aucun pas décisif n'a été fait dans le déchiffrement des inscriptions monétaires ibériennes et qu'on en est encore réduit aujourd'hui à de simples conjectures. Il prouve qu'actuellement le déchiffrement de la plupart des légendes ibériennes est hors de toute contestation et que leur alphabet laisse bien peu de chose à désirer. En effet, les bronzes bilingues de *Celsa*, de *Gili*, d'*Osicerda* et de *Saetabis* donnent des lectures indubitables ; il en est de même de certaines pièces de types identiques, recueillies dans une même localité et portant les unes des caractères ibériens, les autres des lettres latines,

1. Cf. Heiss, *op. cit.*, pp. 412, 413 et les notes.

telles sont les monnaies de *Bilbilis*, *Castulo*, *Ilerda*, *Iliberis*, *Segobriga*, etc. Après avoir obtenu ainsi la valeur phonétique d'un nombre relativement considérable de signes, ces mêmes signes, par la position qu'ils occupent dans d'autres légendes, ont aidé à leur déchiffrement, et ainsi, peu à peu, l'alphabet ibérien parvint à être établi presque complètement sur des bases indiscutables.

C'est par cette méthode que F. de Saulcy, avec un alphabet bien incomplet encore, avait trouvé, dès 1840[1], les noms des villes d'*Ausa*, *Bilbilis*, *Eresi*, *Ildoure*, *Irsona*, *Kelin*, *Nerena*, *Osicerda*, *Segisama*, *Segobrica*, *Segovia*, *Setisacum*, *Urci* et *Velia*; seulement, si les lectures étaient correctes, les positions géographiques indiquées par l'illustre savant laissaient à désirer, parce qu'il ignorait quelquefois les provenances des pièces qui lui étaient soumises.

M. Boudard achevait de publier, en 1859, sur la numismatique ibérienne, un essai commencé en 1832; ce travail, rempli d'érudition et de recherches consciencieuses, n'a rien ajouté à l'alphabet de M. de Saulcy ni à ses attributions, sauf celle de Contrebia; c'est cependant un livre à consulter et qui remue beaucoup d'idées[2].

En 1857, D. Antonio Delgado publia le catalogue de la collection de M. Daniel de Lorichs[3]. Delgado rapporte, dans la section consacrée aux pièces celti-

1. *Essai de classification des monnaies autonomes de l'Espagne*, par F. de Saulcy, Metz, S. Lamort, 1840.

2. *Essai sur la numismatique ibérienne*, précédé de recherches sur l'alphabet et la langue des Ibères, Paris, 1859.

3. *Catalogue des monnaies et des médailles antiques, du moyen âge et des temps modernes*, en or, en argent et en bronze, composant le cabinet numis-

bériennes, environ 150 légendes, presque toutes très correctement transcrites. De ces 150 légendes ou variétés de légendes, l'auteur en interprète vingt et une; *quatre* bilingues : *Celsa*, *Gili*, *Osicerda* et *Saetabi*, et *deux* pseudo-bilingues : *Bilbilis* et *Segobriga*. Puis sept bien interprétées : *Castulo*, *Cose*, *Velia*, *Contrebia*, *Segisama*, *Duriaso* et *Urce* ; *sept* fautives : *Ucsama*, *Arva*, *Iluro*, *Ausa*, *Ilerda*, *Lancia*, *El Aber*. Enfin une dernière, qu'il attribue avec raison aux Indigètes, mais dont il ne donne pas la lecture.

En écartant les quatre monnaies bilingues, les deux pseudo-bilingues, celles d'Urce, de Segisama et de Velia, déjà trouvées par Saulcy, celles de Contrebia et de Cosé données par M. Boudard, et les sept mal lues que nous avons signalées en dernier, il resterait, à l'avoir de Delgado, en 1857, Castulo et Turiaso. Mais, dans son grand ouvrage publié de 1871 à 1879[1], il a expliqué la plupart des légendes ibériennes presque toujours très heureusement, ainsi que l'on peut s'en convaincre en lisant, dans l'*Indicador*, les attributions de ces monnaies, par Delgado.

Faut-il rappeler les études sur les monnaies autonomes de l'Espagne, publiées par nous, plusieurs années avant l'apparition du grand ouvrage de Delgado, en 1866, à Paris et à Bruxelles, en 1868 à Barcelone, enfin nos *Monnaies antiques de l'Espagne* achevées d'imprimer au commencement de 1870 ?

matique de feu M. Gustave-Daniel de Lorichs, chambellan et ancien chargé d'affaires de S. M. le roi de Suède et de Norwège en Espagne, rédigé par D. Antonio Delgado, membre de l'Académie royale d'histoire. Madrid, typographie Rivadeneyra, 1857. in-8°, 346 pages.

1. Delgado. *Nuevo metodo de classificacion de las monedas autónomas de España*. Sevilla, 3 tomos, 1871-1873-1879.

Plusieurs années après la publication de son catalogue, vers 1868, Delgado avait profondément modifié son alphabet : il ne lisait plus *Uxama*, mais C*e*LS*i*T*a*N. Le U était devenu un C, le C avait alors la valeur de L ; la lettre M prenait celle de l'S, et l'A devenait un T. Dans son *Nuevo Metodo*, Delgado propose encore CELSCAN[1].

La légende lue *Arevaci*, devenait CAR*a*B*a*CA, ce qui est la véritable leçon, de même que *Ausa ad Iberum* s'est transformé en CAISCA*n*T(*e*) en changeant A en CA, la première et la quatrième lettre de la légende.

L'inscription jusqu'alors interprétée par ILERD, fut, par une heureuse inspiration tirée d'une remarque de Pline, qualifiant les *Ilerdenses* de *Surdaonum gentis*, lue par Delgado *Ili*T*zu*RD (*Ilitzurdao*), c'est-à-dire « la ville, la métropole des Surdaons ».

Le *Nuevo Metodo*, de Delgado, fut suivi de 2 volumes in-8° sur la même matière, publiés par M. J. Zobel de 1878 à 1880. On y trouve des essais de classification, d'interprétation, des groupes géographiques, des applications raisonnées de métrologie antique d'après M. Mommsen, ainsi qu'une grande quantité de nouvelles attributions numismatiques dont les lecteurs de l'*Indicador* pourront apprécier

1. En 1772, D. Luis José Velazquez lisait ELMAN*tica*, Salamanca ; D. Antonio Delgado lut ensuite, d'abord VCS*am*AN, *Uxama*, Osma, puis CH*e*LS*it*AN *dans la Celsitania*. Mais, selon moi, le problème a été résolu d'une façon très heureuse par... M. Aloïs Heiss... en lisant H*i*L*eo*SC*a*N, *dans la ville d'Osca*, Huesca. Strabon la nomme Ἰλεόσκη. C'est l'argent *oscense* dont il est si souvent question chez les auteurs latins. (D. Aureliano Fernandez-Guerra y Orbe, *Arqueologia cristiana*, Madrid, 1868.)

toute la valeur, dans les textes et les notes de M. Campaner.

Nous regrettons aussi de ne pouvoir louer, comme ils le méritent, les excellents articles que notre ancien ami et collègue, D. Celestino Pujol, a publiés dans les *Mémoires* de l'Académie d'histoire de Madrid et dans d'autres revues, mais il est assez souvent cité dans l'*Indicador* pour qu'on puisse se rendre compte de l'importance de ses travaux.

Quoi qu'il en soit, on trouve dans l'*Indicador* 128 légendes monétaires ibériennes avec leurs variantes ainsi que leurs différentes attributions par Heiss, Delgado et Zobel. Cet ordre est celui de la date des publications de ces trois auteurs sur les monnaies ibériennes, 1870, 1871, 1873 et 1879.

Nous aurions certainement, en ce qui nous concerne, à modifier, en 1892, quelques-unes de nos attributions de 1868 [1] et 1870 [2] mais nous nous bornerons aujourd'hui à une considération générale : c'est que les légendes monétaires ibériennes renferment presque toujours le nom de la capitale, de l'*Urbs* des peuples qui les ont émises, et bien rarement, sinon jamais, celui des contrées qu'habitaient ces peuples. Ainsi on peut lire *Cose* pour *Cosa* ou les habitants de Cose, avec une désinence en C E N, mais on ne trouvera pas l'équivalent de *Cosetania*.

L'auteur de l'*Indicador* se montre très réservé en ce qui touche à la langue des anciens Ibères ; il dit seulement que c'était un idiome inconnu des géo-

1. Heiss, *Memorial numismatic español*, Barcelona, 1868, t. II, pp. 163 à 190.
2. Heiss, *Description generale*, etc., *loc. cit.*

graphes grecs et latins. Pline trouvait, en effet, la nomenclature des villes de l'Ibérie tellement barbare, qu'après en avoir cité quelques-unes il ajoutait : « Citrà fastidium nominantur[1]. » M. Campaner n'aborde aucune des questions soulevées à ce sujet par Alexandre de Humboldt, F. de Saulcy, Boudard et d'autres; et l'on se demande pourquoi, sans entrer dans des hypothèses trop risquées sur l'arrivée des Ibères en Espagne, il ne nous fait pas remarquer que la plupart des villes de l'Hispanie, tout en n'ayant aucune relation avec les langues des autres peuples riverains de la Méditerranée, peuvent trouver, comme ceux de « Ibérie, Douriaso, Bilbilis, Segobriga », leur signification dans certains dialectes du basque actuel. D'autant plus que les recherches faites jusqu'ici vers l'hébreu et le phénicien n'ont produit, malgré les efforts d'érudits de premier ordre, que des résultats négatifs.

VI. *Monnaies hispano-latines et bilingues*. M. Campaner passe en revue ces différents monnayages, et donne les dates probables de leur émission dans l'Espagne citérieure et ultérieure. Il entre dans des détails utiles sur les modifications apportées dans la valeur et la forme des lettres latines, des légendes des médailles de la seconde division de l'Espagne; il fait remarquer que *Cordoba*, *Ebora*, *Emerita*, *Gades*, *Italica*, *Laelia*, *Pax Julia*, *Romula* et *Julia Traducta*, frappèrent des monnaies sous le règne d'Auguste; qu'*Abdera*, *Emerita*, *Italica*, *Laelia*

1. Pline, III, 3.

et *Romula*, en émirent encore du temps de Tibère, mais qu'on n'en connaît aucune du temps de Caligula.

Les émissions des colonies et municipes de la province citérieure sont bien connues, et les noms des magistrats, inscrits sur les monnaies, forment une suite nombreuse, qui ne comporte certainement plus guère de lacunes [1].

II

MONNAIES ROMAINES DEPUIS L'INVASION DES ROMAINS JUSQU'A LEUR EXPULSION TOTALE DE LA PÉNINSULE SOUS HÉRACLIUS

On comprend dans cette seconde division les monnaies romaines qui ont eu cours en Espagne, depuis qu'elle fut déclarée province de la République jusqu'à l'époque (624 de J.-C.) où le roi wisigoth Suinthila acheva de chasser de la Péninsule ibérique les dernières garnisons byzantines, pendant que régnait à Constantinople l'empereur Héraclius I.

III

MONNAIES FRAPPÉES EN ESPAGNE DURANT LA DOMINATION DES SUÈVES ET DES WISIGOTHS

I. *Monnaies suèves*. L'*Indicador* se contente d'analyser l'excellente étude de MM. Eduardo Augusto Allen et Henrique Nuñez Teixeira, sur les monnaies

1. Cf. Heiss, *op. cit.*, pp. 441 à 452, et pl. LXVI à LXVIII.

suèves, publiée en 1865 dans la *Revue numismatique*; il cite une note de nous, sur le même sujet, parue plus récemment, puis il termine par une chronologie des rois suèves.

II. *Monnaies hispano-godas* (*wisigothes*). M. Campaner n'a pas consacré moins de 40 pages, le cinquième de son volume, aux monnaies wisigothes; aussi cette partie a-t-elle été traitée de main de maître; rien n'a été oublié, elle rectifie nombre d'erreurs et ajoute des suppléments précieux aux ouvrages parus antérieurement; nous ne saurions assez recommander la lecture de cette importante dissertation à laquelle il n'y a présentement rien à ajouter.

En résumé, la nouvelle publication de D. Alvaro Campaner y Fuertes est appelée à rendre de très grands services aux numismatistes. Elle contient dans 221 petites pages plus de documents et de renseignements utiles qu'il n'en faut pour remplir un gros in-4°. C'est un résumé excellent des découvertes modernes dans le domaine de la numismatique de l'Espagne antique, et nous ne pouvions mieux faire, dans cet aperçu général, que de le suivre pas à pas dans toutes ses parties.

ALOÏS HEISS.

MÉDAILLE DU GRAND CONDÉ

PAR CHÉRON

Dans son étude sur Chéron, M. Guiffrey s'était donné pour tâche de mettre en relief les œuvres de cet artiste exécutées sur des commandes royales. Aussi n'avait-il pas eu à s'occuper de la médaille du grand Condé.

Cette pièce est fort connue : sur sa face, elle présente, de profil, Louis de Bourbon, nu-tête, sans perruque, les cheveux ondulés retombant par derrière et sur les épaules, portant une cuirasse à l'antique fort ornementée, sous l'épaisseur de laquelle se trouve la signature. Au revers, un portique dans le style de l'arc d'Orange ; à droite, le grand Condé, qui vient de traverser cet arc de triomphe, se retourne. Une Renommée ailée, tenant de la main gauche une trompette, vient déposer une couronne de lauriers sur sa tête. Le prince est nu-tête, en costume romain, sur un cheval aux formes puissantes, maintenant, de sa main droite, son bâton de commandement droit sur la cuisse. Le costume est celui dit à la Romaine. De l'autre côté de l'arc, deux cavaliers casqués avec des cimiers couverts de plumes se disposent à franchir l'arc de triomphe pour rejoindre le prince. Comme légende expliquant le sujet : « *Patre viam monstrante*. »

Au dessous du sujet, on lit la date 1678.

Cette médaille a été vraisemblablement exécutée pour le vainqueur de Rocroy, et il nous importait de présenter le marché entre le prince et l'artiste, s'il en avait existé un et s'il y avait eu possibilité de le retrouver. Mais, malgré nos recherches dans les minutes du notaire du prince, nous n'avons rien trouvé. Les Archives de Condé nous ont été plus favorables. Nous avons, en effet, rencontré dans le compte de 1679 la mention suivante :

« Article 730. — Payé au sieur Chéron la somme de 550 livres pour 10 médailles d'argent qu'il a fournies à Monseigneur suivant l'ordonnance de S. A. S. et quittance du 28 avril 1679. »

A défaut d'autre pièce, cette quittance prouve que Chéron fit la gravure sur la commande du grand Condé.

Cette médaille a été reproduite plusieurs fois par la gravure en taille douce. D'abord, la face, au double de la grandeur, par Thomassin; puis les deux côtés, un peu plus petits que nature, avec encadrements gravés, par Vermeullen.

Enfin la face est reproduite dans deux vignettes charmantes, avec attributs et figures dessinés par Sevin et gravés par Vermeullen ; la première se trouve en tête de l'oraison funèbre du grand Condé, de Bourdaloue, la seconde dans « Laudatio funebris Ludovici Borboni », de Jacques de la Baume, oraison funèbre prononcée dans le collège Louis-le-Grand.

Germain Bapst.

JETONS DU XVII[e] SIÈCLE

AUX TYPES DES MONNAIES DE CHIO.

A la suite des monnaies de Chio, M. G. Schlumberger a décrit deux pièces dont il disait : « Je ne puis « me dispenser de mentionner, en terminant, deux « belles monnaies ou plutôt médailles d'époque pos- « térieure, frappées certainement en Italie, bien « après la chute du gouvernement des Giustiniani à « Chio, peut-être par ordre d'un de leurs nombreux « descendants, en commémoration de la domination « de ses ancêtres sur cette île lointaine des côtes « d'Asie[1]. »

Ces deux pièces avaient attiré mon attention, mais je ne pouvais rien dire de plus à leur sujet, jusqu'au jour où le hasard me mit sous les yeux un passage relatif à Pierre Blaru, graveur particulier de la monnaie de Paris (1637-1656) :

« Il avait commencé par exercer l'état d'orfèvre. « En 1624, il grava un jeton pour *Abraham Marti- « neau, chevalier de la Besne? mari d'Isabeau « Justinien* (sic), *dont l'aïeul étoit souverain de Chio, « et y battoit monnoye*. Abraham Martineau ayant « fait copier par Blaru une de ces monnaies, la Cour « permit d'en frapper trois cents exemplaires sous « forme de jeton, à 11 deniers de fin[2]. »

1. *Numismatique de l'Orient latin*, Paris, 1878, p. 431.

2. A. Barre, *graveurs généraux et particuliers des m. de France*, dans

Le rapprochement à faire entre cette note et les médailles de Chio était évident.

Je fis rechercher et copier aux Archives nationales le document signalé par Barre.

Il y est fait mention de trois paires de coins présentés par Pierre Blaru. D'autre part, nous voyons qu'une requête avait été adressée à la Cour des Monnaies par Abraham Martineau, chevalier, sieur de la Beyne, capitaine d'une compagnie au régiment des gardes du Roi. Il était marié à Isabeau Justinien dont l'aïeul, Vincent Justinien, avait gouverné Chio et y avait battu monnaie. Martineau, en possession de quelques échantillons de ce monnayage, demanda de faire graver par Blaru des coins aux types de ces pièces. La Cour accorda en effet à Blaru la permission de graver trois piles et trois trousseaux pour fabriquer à la monnaie de Paris trois cents pièces en forme de jetons ou médailles, au titre de onze deniers douze grains.

Le Cabinet des médailles de Paris conserve les pièces dont voici la description :

1. ❀CIVITAS★CHII· Le château à trois tours surmonté de l'aigle naissante entre les lettres V et I, qui sont les initiales de Vincenzo di Tommaso Giustiniani, dernier podestat de la colonie génoise de Chio avant la conquête turque, qui eut lieu en 1566. Sous le château, la date 1562.

l'*Annuaire de la Soc. de numismatique*, 1867, p. 156, note. — Jal a donné d'intéressants renseignements sur Pierre Blaru (*Dictionnaire biographique et historique*, p. 228). Sur la famille Blaru ou Blarru, voy. aussi le travail de M. J. Rouyer, intitulé *Le testament de Pierre de Blarru, Parisien, auteur de la Nancéïde*, Nancy, 1888, p. 22 (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, pour 1888).

℞. ✠ CONRADVS · REX · ROM. Croix évidée et fleuronnée. *Argent.* Diamètre, 30 mill[1].

Cette pièce est la copie exacte, mais grandie, d'une monnaie d'argent frappée en 1562 et dont le diamètre est de 25 mill[2].

2. CIVITAT·CHIO·MONET·IVSTINIANA. Sur un sol herbagé, château à trois tours surmonté de l'aigle naissante.

℞. ❀ · CORADVS ❀ REX ❀ ROMANORVM. Croix. *Argent* et *Cuivre.* Diamètre, 28 mill[3].

Cette pièce est visiblement imitée de monnaies de Chio frappées au XVI[e] siècle, mais la croix du revers

1. G. Schlumberger, *Numism. de l'Orient latin*, p. 431, pl. XV, n° 23.

2. Lambros, *Mélanges de numismatique*, t. II, n° 19; G. Schlumberger, *op. laud.*, pl XV, n° 18.

3. Promis, *La Zecca di Scio durante il dominio dei Genovesi*, Turin, 1865, pl. IV, n° 54; G. Schlumberger, *op. laud.*, pl. XV, n° 20.

est modifiée et la légende du droit est certainement une innovation destinée à rappeler que la figure du château surmonté de l'aigle était le type de l'ancienne *monnaie justinienne de la cité de Chio*.

Les deux pièces que je viens de décrire appartiennent bien par leur style au commencement du XVII^e siècle. Ce sont par conséquent les jetons dont Pierre Blaru a gravé les coins, et, sur ce point, le doute ne paraît guère possible. Dans le document, il n'est question que de jetons en argent, et l'on possède des exemplaires en cuivre de la seconde pièce. Comme le document parle de trois paires de coins gravés par Blaru, j'avais d'abord supposé qu'on avait fait des coins différents pour l'argent et pour le cuivre. C'est un fait qui se présente fréquemment aux XVII^e et XVIII^e siècles. Mais l'examen des deux jetons en argent et en cuivre du Cabinet de France m'a convaincu qu'ils avaient été frappés avec les mêmes coins. Il fallait donc chercher la troisième paire de coins de Blaru. Voici la pièce qui, selon moi, doit être rattachée à cette curieuse fabrication :

: DRAGO·REX·ARMEN·AGAPI. Femme à mi-corps, de face, la tête entourée d'un nimbe, les deux bras étendus horizontalement (on ne voit pas les mains); sur la poitrine, on remarque une fleur de lis.

℞ : MONETA·MACRI·CHIO· et trois signes dont le deuxième est un *sampi* grec. Le champ de la pièce est parti : A gauche, est une queue de dragon ou de dauphin ; à droite, une femme à mi-corps, de profil, à gauche, étendant en avant le bras gauche, dont on ne voit pas l'avant-bras.

Argent. Diamètre, 30 mill. Cab. de France.

D. Promis[1] a cité cette pièce d'après Vlastos[2], qui la donnait comme une monnaie frappée antérieurement à l'établissement des Giustiniani. Promis a bien vu que cette hypothèse est inadmissible; il dit que la pièce ne peut appartenir qu'au XVI^e siècle avancé et qu'elle portait probablement, comme beaucoup de monnaies allemandes, la légende *Moneta Marchio* pour *marchionis* ou *marchionum*. En cela, l'auteur italien se trompe, car l'exemplaire du Cabinet de France est dans un parfait état de conservation et ne peut fournir de lecture autre que celle donnée plus haut.

Macris est un ancien nom de Chio, qui fut sans doute donné à cette île à cause de sa forme[3].

Quant aux types et aux inscriptions, ils sont inspirés par une légende d'après laquelle Dracon l'Aimable (Ἀγαπητός), roi d'Arménie, tyran de Doride, après avoir fait une expédition à Chio, épousa Eumorphia, fille de Sclérion, roi de cette île, et devint lui-même roi de Chio[4].

1. *La Zecca di Scio durante il dominio dei Genovesi.* 1865, p. 61 et 62.

2. ΧΙΑΚΑ ΗΤΟΙ ΙΣΤΟΡΙΑ ΤΗΣ ΝΗΣΟΥ ΧΙΟΥ. Εν ἑρμούπολει, 1840, tome II, p. 45.

3. *Macris*, dans Pline, 5, 31, 37.

4. Vlastos, Χιακα, etc., 1840, t. II, p. 45, note 4.

Le mot AGAPI est par conséquent l'abrégé du grec ἀγαπητός et la lettre I remplaçant la lettre η dans la transcription latine, est un simple exemple d'*iotacisme*.

Je ne crois pas qu'on retrouve un prototype de cette pièce bizarre, inspirée par la légende et qui ne se rattache guère aux Justiniani que par la mention de Chio. Toutefois, l'aspect de la pièce est assez semblable à celui des jetons décrits plus haut, si l'on tient compte de la recherche d'archaïsme que dénotent surtout les légendes. Aussi je crois fermement que ce jeton est frappé avec le troisième coin de Pierre Blaru.

J.-Adrien Blanchet.

Voici le document relatif aux jetons de Martineau :

Veu par la Cour la requeste a elle presentée par Pierre Blaru, graveur au Palais, aux fins qu'il pleust à la dicte Cour luy permettre de graver trois paires de coings aux armes et devises dont les empraînctes sont attachées au bas de ladicte requeste, arrest de ladicte Cour du XVI^e du present moys portant que ladicte requeste et empraînctes seroi[en]t communiquées au procureur general du Roy, autre requeste presentée à ladicte Cour par Abraham Martineau, chevalier, sieur de la Beyne[1], cappitaine d'une compagnye au regiment des gardes du Roy, narrative qu'ayant espousé dame Isabeau Justinien, issue et descendue de l'ilustre et très antienne famille des Justiniens, aucuns desquels ont eu l'honneur d'estre souverains seigneurs de plusieurs pays, mesmes Vincent Justinien, ayeul de ladicte dame Isabeau Justinien, qui a tenu et posseddé en souveraineté les isles de Chio où il a exercé tous actes de puissance souveraine mesmes faict battre monnoye aux armes de ladicte famille des Justiniens, et

1. *La requête originale de Martineau, conservée dans le même carton, porte :* Sieur de La Besne.

qu'ayant ledit Martineau recouvert quelques unes desdictes pieces il auroit désiré d'en faire graver des coings par ledit Blaru, qui auroit baillé sa requeste à ceste fin et presenté six figures de ladicte monnoye requerant qu'il plust à ladicte Cour permettre audit Blaru graver lesdits coings pour sur iceulx faire frapper et marquer le nombre et quantité qu'il aura besoings, laquelle requeste ainsi que la preceddente auroit esté le XXIII^e du present moys communicquée audit procureur general; veu ses conclusions sur icelles, tout considéré.

La Cour, faisant droict sur ladicte requeste, a permis et permet audit Blaru de graver trois pilles et trois trousseaux pour sur iceulx faire fabricquer en la Monnoye de Paris par les ouvriers et monnoyers d'icelle en forme de jectons ou medailles jusques à la quantité de trois cens pieces, du tiltre de unze deniers douze grains, suivant les figures attachées à ladicte requeste et ce en présence de M^re Jehan Bricet, conseiller et general en ladicte Cour pour, ce faict, estre lesdictes figures rapportées au greffe de ladicte Cour pour demeurer attachées à ladicte requeste et lesdictes fera difformer. Faict en la Cour des Monnoyes le vingtneufiesme juillet mil six cens vingt quatre.

Signé Regon, Buie.

(Archives Nationales, Z 1B 402, à la date du 29 juillet 1624. Minute.)

LES

MONNAIES ARAMÉENNES

DE LA CAPPADOCE

DATAME, ABROCOMAS, ARIARATHE

Je n'ai pas l'intention de raconter ni même de résumer l'histoire de la Cappadoce sous la domination des Perses Achéménides. Tout ce qu'on sait des obscures annales de cette province a été naguère coordonné et critiqué par M. Théodore Reinach, avec la sagacité et la précision scientifique qui caractérisent tous ses travaux[1]. Il me suffira de rappeler qu'il a démontré que la généalogie des rois ancêtres des Ariarathes, telle que Diodore nous l'a transmise, est entièrement fabuleuse, et qu'il a donné les noms d'un certain nombre des véritables gouverneurs de la Cappadoce antérieurs à Alexandre.

Les premiers de ces hyparques cappadociens n'ont pas frappé monnaie; mais, sous Artaxerxès II Mnémon, nous voyons l'un d'eux, Datame, battre monnaie à son nom; puis, après Datame jusqu'à Ariarathe, le contemporain de la conquête macédonienne, se classent un certain nombre de drachmes cappadociennes à noms de gouverneurs, et bien connues par

1. T. Reinach, *Trois royaumes de l'Asie Mineure*, pp. 5 et suiv.; cf. *Revue numismatique*, pp. 305 et suiv.

les recherches qu'elles ont provoquées de la part de MM. Waddington, Six, Warwick Wroth, et enfin M. Théodore Reinach. C'est sur ce monnayage, précieux pour l'histoire, que je crois avoir à présenter quelques observations.

1. *Datame.*

M. Six a énuméré tous les exemplaires connus des monnaies de ce personnage, qui sont aux types ordinaires de Sinope. Elles portent en légende ΔΑΤΑΜΑ ou ΔΑΤΑΛΑ, ou ΔΑΤΑΛ [1]. Il n'y a rien à dire de ces drachmes à légende grecque. M. Six, puis M. Reinach [2], ont déterminé les circonstances dans lesquelles elles ont été frappées. C'était en 369 ou 368, époque où Datame vint mettre le siège devant Sinope ; ces dates ont été récemment précisées par M. Walther Judeich, qui pense que Datame se serait rendu alors maître de Sinope elle-même [3].

Mais Datame n'a pas seulement frappé des drachmes sinopéennes ; il a aussi monnayé en Cilicie, et je proteste absolument contre l'interprétation proposée en 1884 par M. Six qui, sur ces monnaies de Cilicie à légendes araméennes, lit *Tarcamos* au lieu du nom de *Datame* [4]. Les suffrages mêmes de MM. B. Head et Th. Reinach, qui ont imprudemment adopté la lecture de M. Six, n'ébranlent point ma convic-

1. Six, *Sinope*, dans le *Numism. chronicle*, 3e série, t. V (1885), p. 26.
2. *Trois royaumes*, p. 8-9.
3. W. Judeich, *Kleinasiatische Studien* (1892), p. 330.
4. Six., *Le Satrape Mazaios*, dans le *Numismatic Chronicle*, 1884, pp. 103 et suiv.

tion, que je vais chercher à étayer sur des bases solides.

En un mot, le duc de Luynes lisait jadis *Dernès*; M. Waddington a reconnu plus tard le nom de *Datame*; M. Six propose à présent *Tarcamos*. Nous croyons qu'il faut revenir à la lecture de M. Waddington, légèrement modifiée.

Il importe de remarquer que les monnaies en question sont fort abondantes et que la légende présente de telles incorrections graphiques, que, suivant les exemplaires, on pourrait matériellement justifier les cinq lectures suivantes :

תרכמו, תרדמו, תרנמו, תדנמו, תרנשו.

Il s'agit donc de discerner, au milieu de cette variété embarrassante, origine véritable de tous les dissentiments, quels sont les exemplaires qui donnent au nom du satrape sa forme correcte. La solution de ce problème est, d'après cela, procurée plus sûrement par l'histoire que par l'examen des médailles elles-mêmes, gravées par des artistes grecs, à peu près ignorants de la langue araméenne ; on sait d'ailleurs que dans l'épigraphie araméenne les trois lettres כ, ד, ר se confondent souvent au point de vue graphique.

On voit déjà par là combien il serait imprudent de suivre M. Six, car c'est exclusivement en s'appuyant sur des considérations paléographiques qu'il a proposé de lire תרכמו; « la lettre du milieu, dit-il, n'est pas un *noun*, comme l'ont cru le duc de Luynes, Blau et M. Waddington, ni un *daleth*, comme l'ont

supposé Fr. Lenormant et A. Judas[1] ; c'est un *caph*... Il ne reste donc qu'à lire *Tarcamo*(*s*) ou *Tarcommo*(*s*), et dès lors toute analogie avec un nom perse et surtout avec celui de Datame disparaît complètement. *Tarcamos*, dont le nom rappelle celui de *Tarsos* et des dynastes ciliciens, Ταρκόνδημος et Ταρκονδίμοτος, surtout s'il était permis de lire *Tarcommos* pour *Tarconmos*, est évidemment un prince indigène, fils ou descendant du roi Syennesis, qui régnait à Tarse en 401[2]. »

Nous avons déjà dit que la question de savoir si la troisième lettre est un *caph*, un *noun* ou un *daleth*, ne saurait être tranchée paléographiquement; ou plutôt, l'examen comparatif d'un très grand nombre d'exemplaires nous conduit à la conclusion suivante : Dans la plupart des cas, on lit bien nettement un *daleth* ; sur des pièces plus rares, on pourrait reconnaître un *noun* ou un *caph*, mais ce n'est qu'une illusion, et il faut voir ici, en réalité, des *daleths* mal formés; ce qui le prouve bien, c'est que sur les monnaies du satrape Mazaios, par exemple, où l'on ne peut lire que מזדי ou מזרי, la lettre *daleth* ou *resch* est parfois exactement faite comme la lettre qu'on voudrait lire *noun* ou *caph* sur les monnaies de Datame. Au surplus, le prétendu Tarcommos ou Tarcamos n'a pas transmis son nom à la postérité, tandis que Datame est, au contraire, fort bien connu historiquement; Cornelius Nepos lui a consacré un chapitre de sa biographie des hommes illustres, et il

1. *Revue numismatique*, 1860, p, 439; cf. 1863, p. 114.
2. Six, *Le satrape Mazaios*, dans le *Numism. Chronicle*, 1884, p. 114-115.

y a longtemps que M. Waddington a retracé la suite chronologique des évènements auxquels il a été mêlé[1].

De toute sa carrière longue et agitée, nous retiendrons ici un seul fait : de 378 à 372, Datame était associé à Pharnabaze et à Tithrauste dans la direction de l'expédition qu'Artaxerxès était obligé d'envoyer contre l'Égypte. Les monnaies de Datame, qu'on le remarque bien, ont des types identiques à celles de Pharnabaze : « Une telle coïncidence, dit M. Waddington, ne peut être fortuite, et il faut en conclure que les pièces de Datame ont été frappées dans des circonstances semblables à celles qui ont motivé l'émission des monnaies de Pharnabaze. Or, Datame succéda directement à Pharnabaze dans le commandement de l'expédition contre l'Egypte., expédition qui fut constamment à l'ordre du jour pendant les vingt dernières années du règne d'Artaxerxès Mnémon, et qui occasionnait chaque fois des préparatifs immenses[2]. »

La similitude du monnayage de Pharnabaze et du monnayage de Datame est donc la preuve irréfutable qu'ils ont été créés l'un et l'autre dans les mêmes circonstances et dans les mêmes ateliers, c'est-à-dire dans les ports de la Cilicie où les armées et les flottes du Grand Roi avaient coutume de s'enrôler et de s'organiser. Il importe d'insister sur ce point : c'est en Cilicie que les monnaies de Pharnabaze et de Datame ont été frappées pendant les interminables préparatifs de cette expédition contre l'Egypte qui n'aboutis-

1. Waddington, dans le *Bull. archéol. de l'Atheneum français*, 1856, p. 11 à 13.

2. Waddington, *Mélanges*, 1861, p. 70.

sait jamais : ce ne saurait être à Acé de Phénicie où la flotte perse, enfin équipée, se donna rendez-vous en dernier lieu, et où Datame n'exerça, d'ailleurs, le commandement que pendant quelques mois[1]. Les historiens nous informant que Datame fut le collègue et le successeur de Pharnabaze dans l'organisation de l'armée perse, confirment donc directement l'attribution à Datame des monnaies controversées. Ainsi s'explique-t-on aisément que les statères de Pharnabaze et ceux de Datame soient aux mêmes types, soient pareillement abondants, enfin se rencontrent surtout dans l'ancienne Cilicie et dans le nord de la Syrie ; au contraire, le prétendu Tarcamos de M. Six, tout en étant nécessairement le collègue ou le successeur de Pharnabaze, n'aurait pas même laissé le souvenir de son nom chez les historiens, alors que ses monnaies attestent, sans réplique, qu'il a joué un rôle politique considérable et prolongé.

Mais poursuivons notre enquête. Les historiens nous disent que Datame, après avoir joué en Cilicie et à Acé le rôle de chef d'armée que nous avons signalé tout à l'heure, fut chargé un peu plus tard de diriger une expédition en Paphlagonie contre Sinope révoltée. Or précisément, et comme nous l'avons vu, il y a des monnaies aux types sinopéens qui portent le nom de Datame. Comment pourrait-on douter, en présence de ce parallélisme concordant de la numismatique et du récit des historiens, qu'il s'agisse d'un seul et même personnage, Datame (Δατάμας, Δατάμης) que Diodore qualifie de satrape de la Cappadoce ? Il ne

1. Cf. W. Judeich, *Kleinasiatische Studien*, pp. 160-162.

sera pas sans intérêt de faire remarquer ici que nous possédons également des monnaies de Tiribaze et de Pharnabaze avec des légendes grecques et araméennes.

Il n'y a donc rien dans notre argumentation qui soit du domaine de l'hypothèse; c'est l'évidence même, et si M. Six veut bien reprendre l'examen du problème, son esprit généralement si sagace ne tardera pas à être mordu par le doute et à reconnaître qu'il s'est laissé entraîner dans une subtilité paléographique.

M. Nœldeke[1] a cru pouvoir faire observer que, *Datame* étant un nom perse, il serait invraisemblable qu'il fût transcrit en araméen, תדנמו, au lieu de דתמו. Cependant M. Waddington avait déjà fait remarquer que la légende תדנמו (*Tadanmou*) diffère peu de *Tadamou*, dont la forme adoucie est *Datamou*. « Dans la lecture de ces légendes phéniciennes, ajoute cet éminent savant, il faut se souvenir que les mots des langues orientales sont toujours adoucis en passant dans l'idiome grec, souvent complètement défigurés[2]. »

Mais ce n'est pas tout. Nous croyons avec Judas et F. Lenormant, que la forme normale et correcte du nom araméen est plutôt תרדמו que תדנמו, car la forme תרדמו conduit régulièrement et sans difficulté philologique à la forme grecque *Datame*[3]. On peut

1. Dans les *Gœttingische gelehrte Anzeigen*, 1884, p. 298.

2. Waddington, dans le *Bull. archéol. de l'Atheneum français*, 1856, p. 13. Le nom de *Datame* se trouve altéré en *Didatès*, chez Aristote, *Œcon.*, II, 25; Reinach, *Trois royaumes d'Asie Mineure*, p. 8, note.

3. A. Judas, dans la *Revue numismatique*, 1863, p. 114.

citer un très grand nombre de cas dans lesquels le *resch* se substitue de même au *daleth* ; par exemple, on a : כרסא pour כסא, *siège* ; דרמשק pour דמשק, *Damas* ; שרביט pour שבט, *sceptre*. Il suit de là que תרדמו est pour תדמו, d'où régulièrement la transcription *Tadamou*, ou *Datamou*, Datame.

Ainsi donc, au triple point de vue paléographique, historique et philologique, la lecture du nom de Datame sur ces monnaies, proposée par M. Waddington, se justifie absolument, et elle doit être maintenue. La lecture *Tarcamos* proposée par M. Six doit être rejetée.

En second lieu, le personnage qui a fait frapper en Cilicie, comme chef d'armée, des monnaies à la légende תרדמו, est le même que celui qui a fait frapper aux types sinopéens les monnaies qui portent son nom en grec, ΔΑΤΑΜΑ.

2. *Abrocomas*.

Une drachme célèbre de la collection de Luynes, au Cabinet des Médailles, était restée unique jusqu'à l'année dernière, époque où un second exemplaire est venu enrichir la collection de M. Waddington[1]. M. Th. Reinach a récemment présenté cette nouvelle pièce aux lecteurs de la *Revue numismatique*, en lui consacrant un savant commentaire[2]. C'est une monnaie cappadocienne aux types de Sinope, comme celle

1. Le duc de Luynes a cité, comme étant « de fabrique barbare », un autre exemplaire du Cabinet des Médailles, qui n'est qu'une falsification moderne en cuivre. Duc de Luynes, *Numism. des Satrapies*, p. 65 ; Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1885, p. 27, n° 45.

2. Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1891, p. 362 et pl. XIV, 2.

de Datame ; je crois, en dépit des efforts qu'ont fait divers savants, que l'on s'est trompé sur la lecture et l'interprétation de la légende araméenne du revers.

Le duc de Luynes a transcrit autrefois : עבד סנב (*Abd Sinob*) [1] ; M. Waddington, rejetant cette lecture, a proposé avec hésitation le nom d'un dynaste *Abdémon*. « Il faut lire, selon toute probabilité, dit-il, עבדמן, avec la cinquième lettre douteuse. Le nom peut être *Abdémon* ou quelque nom semblable. Dans tous les cas, ce personnage ne peut avoir été qu'un dynaste paphlagonien, qui a régné dans les environs de Sinope ou qui a peut-être été maître de la ville vers la même époque qu'Ariarathe, et la médaille ne peut être séparée de celles d'Ariarathe avec lesquelles elle a la plus grande ressemblance [2]. »

Bien qu'elle ait été formulée avec cette prudente réserve, la lecture *Abdemon* a été généralement acceptée [3]. Je ne pourrais guère citer que l'opinion divergente de Fr. Lenormant, qui lit עברמנו, cherchant à retrouver, dans la dernière partie du mot רמנו—, l'élément final du nom d'*Aria-ramnès* [4].

Ces diverses hypothèses ne s'appuyaient que sur la légende de l'exemplaire de Luynes, dont les deux dernières lettres, rognées, étaient d'une restitution quelque peu conjecturale. La pièce de M. Waddington donne pour la fin du mot une lecture complète et indubitable ; ce sont les lettres מו. Voici, au

1. Luynes, *Numism. des Satrapies*, p. 65. pl. XII, n° 1.

2. Waddington, *Mélanges*, p. 85 (cf. *Rev. num.*, 1861, p. 4 et pl. I, 5 ; cf Brandis, *Das Munzwesen in Vorderasien*, p. 427).

3. J.-P. Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1885, p. 28.

4. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 14, note 1.

surplus, les réflexions que suggère cette légende à M. Reinach : « On constate, dit-il, que les 4ᵉ et 5ᵉ lettres (en comptant à partir de la droite), qu'on avait crues différentes, sont en réalité identiques et présentent l'une et l'autre trois dentelures à la partie supérieure ; sur l'exemplaire du Cabinet de Luynes, la petite dentelure médiane du 5ᵉ caractère avait disparu par l'effet du frottement. Dans le même exemplaire, le 6ᵉ caractère était sorti presque entièrement du flan, et, en conséquence, M. Waddington n'en avait pas tenu compte dans sa lecture. On voit maintenant que c'est un *vav*, et la légende entière devient עבדממי, *Abdammon.* » Mais M. Reinach s'empresse de déclarer que les valeurs qu'il adopte pour les différents caractères araméens de cette légende ne sont pas toutes certaines. Pour l'*aïn* et le *beth*, il n'y a guère de doute. « Quant au *daleth*, on pourrait tout aussi bien lire *resch*..... Le 4ᵉ et le 5ᵉ caractère ont été généralement pris pour des *mem*, par analogie avec le *mem* phénicien ; mais à la rigueur ils pourraient être des *schin*, lettre dont la forme n'a pas encore été constatée dans l'alphabet monétaire araméen[1]. Enfin, la dernière lettre, que nous lisons *vav*, pourrait représenter un *noun* terminal. On voit, en combinant ces diverses hypothèses, combien on obtient de lectures différentes, toutes également possibles : *Abdammou*, *Abdammon*, *Abdassou*, *Abdsasan*, *Abrammou*, *Abrassou*, etc. Quelques-unes de ces combinaisons rappellent des

1. Ceci est trop absolu : le *schin* paraît à diverses reprises sur des monnaies satrapales frappées à Tarse, avec des légendes araméennes.

noms sémitiques connus; par exemple, *Abdsasan* peut se comparer au nom *Abdsasam*, « serviteur des chevaux, » qui se rencontre sur plusieurs inscriptions phéniciennes (*C. I. Sem.*, I, 46, 49, 53, 93). Mais il faut se méfier de la tentation de chercher dans notre légende un composé du radical sémitique עבד, « serviteur. » Le titulaire de cette médaille était sans doute un Perse ou un Paphlagonien, et pourquoi un Perse ou un Paphlagonien aurait-il porté un nom sémitique? »

Tel est le dernier état de la question.

Pour nous, comme pour tout le monde, les deux premières lettres sont certaines : c'est bien עב. La troisième lettre est plutôt un *resch* qu'un *daleth*; sa queue est trop longue pour un *daleth*, et c'est ce qu'a bien reconnu Fr. Lenormant qui a lu comme nous עבר. Laissons de côté, pour le moment, la quatrième lettre, et passons aux deux dernières : elles sont certaines d'après l'exemplaire de M. Waddington. Il faut bien lire מז, sans hésitation. Nous avons donc un mot עבר.מז, auquel il ne manque qu'une lettre, Cette lettre, M. Reinach dit que c'est un *mem*; ceci est peu probable, parce que deux *mems* se suivant ne seraient pas exprimés dans l'écriture, sauf exception très rare. Les lettres redoublées graphiquement sont plus rares encore dans l'épigraphie monétaire que dans l'épigraphie lapidaire.

Si maintenant nous observons que la dentelure médiane de ce cinquième caractère énigmatique est sinon peu visible, du moins très peu accentuée, aussi bien sur l'exemplaire de la collection de Luynes que

sur celui de la collection de M. Waddington, notre hésitation à reconnaître un *mem* ne fera que s'accuser davantage.

Bref, en faisant abstraction de cette denticule médiane, on reconnaîtra tout de suite la forme qu'affecte souvent le *caph* araméen. Cette forme de *caph* a été signalée par M. Six, notamment dans le nom de la Cilicie כלך, où cette lettre présente les variétés suivantes 𐡊, 𐡊, 𐡊[1]. Le *caph* se confond avec le *noun* et c'est même en se fondant sur cette similitude que M. Six a voulu, à tort, nous l'avons vu, lire *Tarcamos*, là où tout le monde lisait avec M. Waddington *Tadnamos* (Datame). Si donc, comme l'autorisent pleinement les rapprochements qui précèdent, nous lisons עברכמו, *Abrocomou*, nous reconnaîtrons ici, sans peine, le nom du satrape Abrocomas, historiquement connu : ce qui vaut mieux que de courir après un Abdémon ou tout autre personnage dont aucun auteur ne parle.

Comme en pareille matière on ne saurait procéder avec trop de circonspection, j'ai eu la précaution de communiquer ma lecture à M. Six, avant de la livrer à la publicité, et cet éminent savant, avec l'obligeance parfaite qui le caractérise, a bien voulu m'informer que non seulement il approuvait ma lecture, mais qu'il était parvenu, de son côté, au même résultat. Cette heureuse rencontre n'a plus laissé de doute dans mon esprit. Dans l'inscription de Teima[2] on trouve la lettre *caph* faite exactement comme

1. Six, *Mazaios*, p. 19 du tirage à part.
2. *C. I. Sem.*, t. I, pl. IX.

sur la monnaie d'Abrocomas. Qu'on veuille bien se rappeler, d'ailleurs, que la forme classique du *caph*, phénicien comporte deux bras, 𐤊, 𐤊; la forme araméenne que nous constatons à Teima et à Sinope est peut-être une réminiscence, une dérivation de cette dernière.

Abrocomas, dont la carrière politique est peu connue, était un des principaux lieutenants d'Artaxerxès II Mnémon, et il est mentionné pour la première fois en 401, lors de la révolte de Cyrus le Jeune; il commandait en Cilicie une armée dans laquelle se trouvaient des mercenaires grecs qui l'abandonnèrent pour passer dans le camp de Cyrus [1]. Plus tard, en 391-389, il fut chargé par Artaxerxès, de concert avec Pharnabaze et Tithrauste, d'étouffer la révolte de l'Égypte. Isocrate le cite parmi les plus illustres généraux perses : « Lorsque l'Égypte, dit-il, s'est soustraite à l'obéissance du grand Roi, qu'a-t-il fait contre ceux qui s'étaient révoltés? N'a-t-il pas remis la conduite de la guerre aux plus illustres généraux parmi les Perses, Abrocomas, Tithrauste, Pharnabaze? Et après trois ans d'une lutte dans laquelle ils ont souffert plus de maux qu'ils n'en ont fait éprouver à leurs ennemis, ceux-ci n'ont-ils pas fini par se retirer honteusement [2]. »

Les auteurs anciens qui parlent d'Abrocomas ne nous disent point quelles charges il occupa, soit avant, soit après avoir été à la tête de l'une des armées chargées d'envahir l'Égypte. Nous savons seulement

1. Xénophon, *Anab.*, IV, 1.
2. Isocr., *Panég.*, IV, 140.

que ses collègues Tithrauste et Pharnabaze étaient respectivement satrapes de Sardes et de Dascylion; on pourrait donc conjecturer qu'Abrocomas remplit un rôle analogue dans les régions du nord de l'Asie-Mineure, du côté de la Paphlagonie et de la Cappadoce. Si l'on accepte notre lecture de la légende monétaire, cette conjecture sera bien près de devenir une réalité, puisque les types de la monnaie prouvent qu'elle a été frappée à Sinope.

En nous aventurant quelque peu dans le champ de l'hypothèse, nous proposerons de considérer Abrocomas comme le successeur de Datame dans la satrapie de Cappadoce, et voici sur quels indices se fonde notre conjecture. Les monnaies de Datame sont antérieures à celles d'Abrocomas; leur poids et leur style le prouvent; sur les monnaies de Datame, de même que sur les monnaies plus anciennes de Sinope, il n'y a pas d'aplustre devant la tête de la nymphe, tandis que l'aplustre paraît sur les monnaies d'Abrocomas, sur celles d'Ariarathe et sur celles de la ville de Sinope, postérieures à Datame. Enfin, si les monnaies d'Abrocomas sont, en toute évidence, postérieures à celles de Datame, elles sont, avec non moins de certitude, antérieures à celles d'Ariarathe avec lesquelles elles ont, sauf pour la légende, la plus grande ressemblance. La mort de Datame est fixée par M. Judeich en l'an 362 [1]; les monnaies que ce satrape a fait frapper aux types sinopéens remontent à l'an 368. Si Abrocomas lui succéda, l'intervalle compris entre 368 et 362 explique la différence de style que l'on

1. Judeich, *Kleinasiatische Studien*, p. 194 et 330.

constate entre les monnaies de ces deux puissants personnages.

Ainsi, d'après ce qui précède, Abrocomas a probablement été le successeur de Datame, et nous croirions volontiers qu'il fut le principal instrument dont se servit Artaxerxès pour se débarrasser de Datame et écraser sa rébellion. « Quoique la révolte de Datame ait fini par être étouffée, dit M. Reinach[1], la Cappadoce paraît avoir été fort troublée pendant l'intervalle de trente ans qui s'écoula entre la mort de ce satrape et la conquête d'Alexandre. C'est dans cette période que se forme la division de l'ancienne hyparchie cappadocienne en Cappadoce pontique (plus tard le royaume de Pont), et en Cappadoce Taurique (plus tard le royaume de Cappadoce). » Nous ne connaissons pas les bouleversements qu'eurent à subir ces contrées pendant la période qui nous occupe. Les monnaies nous autorisent à croire que Sinope tomba aux mains des gouverneurs de la Cappadoce pontique, et à l'occasion des guerres qui s'ensuivirent ces gouverneurs frappèrent monnaie dans la ville. Abrocomas après Datame fut l'un d'eux.

Nous avons dit qu'Abrocomas est mentionné dans l'histoire dès l'an 401. En supposant qu'à cette date il ait eu une trentaine d'années, il aurait, à la mort de Datame en 362, à peine dépassé soixante-cinq ans. La longue durée de cette carrière n'a rien d'invraisemblable; Artaxerxès Mnémon règne plus d'un demi-siècle; Pharnabaze, qui fut un instant le collègue d'Abrocomas, occupe la scène politique depuis

1. Th. Reinach, *Trois royaumes de l'Asie Mineure*, p. 9.

l'an 413 jusqu'en 374; Mazaios enfin est pendant près de 35 ans mêlé aux graves évènements dont l'Asie fut le théâtre au déclin de l'empire des Achéménides.

3. *Ariarathe et les monnaies à légendes barbares.*

Ariarathe a dû succéder immédiatement et sans intermédiaire à Abrocomas. L'identité de style, de types et de fabrique des monnaies de ces deux personnages plaide en faveur de cette classification. Ariarathe, né en 404 ou 405, régna de 353 environ jusqu'en 322, époque où il fut mis à mort[1]. La date de 353 ne repose que sur une conjecture et elle pourrait être reculée; quoi qu'il en soit, rien ne s'oppose historiquement à ce qu'Ariarathe succède directement à Abrocomas.

Nous n'avons point à revenir sur les monnaies araméennes d'Ariarathe frappées, les unes à Sinope, les autres à Gaziura. Elles sont bien connues et elles ont été publiées en dernier lieu par MM. Six et Reinach; nous n'insisterons que sur une particularité, importante à notre point de vue : ce sont les différences graphiques qui existent entre les mêmes légendes d'exemplaires différents. On constate une barbarie étrange sur certaines pièces, si bien que le mot בעלגזור serait méconnaissable, n'étaient les drachmes sur lesquelles l'écriture est correcte et régulière. Cette remarque n'est pas inutile à faire comme préambule aux observations qui vont suivre.

1. Th. Reinach, *Trois royaumes*, p. 13; J.-P. Six, *Mazaios*, p. 14-15 et 22-23; *Sinope*, dans *Numism. Chron.*, 1885, p. 29.

Entre Datame et Ariarathe, M. Six place deux gouverneurs de la Cappadoce, dont il croit déchiffrer les noms sur certaines monnaies, M. Reinach a adopté les lectures de M. Six : « Les noms les plus déchiffrables, dit-il, en résumant les recherches du savant hollandais, paraissent devoir se lire *Orontobatès*, *Asysès* (ce nom, que M. Six lit *Asasis*, rappelle l'Arysès de Diodore), et Abdémon[1]. » Nous avons déjà fait bonne justice de la lecture du nom d'Abdémon; il s'agit à présent de savoir si les noms d'Asasos et d'Orontobatès sont mieux justifiés.

Le nom d'Asasos ou Asysès a été lu par M. Six sur une drachme sinopéenne de style barbare, qui, pour les types, est visiblement une gauche imitation des drachmes de Datame. Il est manifeste aussi que la légende elle-même n'est qu'une altération du nom araméen de Datame, tel que nous le présentent les monnaies ciliciennes. M. Six lit הצצו ; mais les deux lettres qu'il prend pour צצ sont ainsi faites P P, formes possibles, mais cependant anormales pour le *tsadé*, et dans lesquelles il ne faut voir, selon nous, que les lettres רד, retournées, du mot תרדמו (𐡕𐡓𐡃𐡌𐡅). Ceci ne sera pas douteux pour quiconque aura examiné, par exemple, un grand nombre de monnaies de Mazaios : il en est d'assez bon style, sur lesquelles on trouve néanmoins des lettres retournées de la même façon que celles que nous signalons ici. Il résulte de là que ce prétendu gouverneur de Cappadoce, Asasis, Asysès, ou autre, n'existe point ; il est à supprimer. Tout ce que nous pouvons conclure de la drachme de la collection

1. Th. Reinach, *Trois royaumes*, p. 10.

Six, c'est qu'il y a des monnaies de Datame, aux types sinopéens, avec une légende araméenne. Celle que nous fait connaître M. Six est barbare, mais il a dû en exister avec une légende correcte, et vraisemblablement on en retrouvera un jour quelque exemplaire.

Le gouverneur qui porterait le nom d'Orontobatès, comme le dernier des satrapes héréditaires de Carie, est-il, à son tour, une réalité historique? Son existence ne repose que sur la légende d'une drachme sinopéenne du Musée de Berlin, d'un style « un peu barbare », reconnaît M. Six lui-même qui, d'ailleurs, déchiffre seulement les lettres ננתפת... Or, si l'on se reporte à la photogravure de cette drachme, on constatera aisément qu'ici encore il s'agit d'une pièce d'imitation barbare. La tête est la copie de celle des monnaies de Datame; l'inscription n'est qu'une déformation du nom d'*Abrocomas*; on reconnaît encore aisément, malgré l'incorrection des caractères, les premières lettres עבר; les trois autres כמו sont plus méconnaissables. Mais on remarquera que le nombre des lettres est le même que dans la légende correcte et régulière. Peut-être même y a-t-il une combinaison maladroite du commencement du nom d'Abrocomas, avec la fin du nom d'Ariarathe, car on pourrait, ce semble, lire עבר—ורת.

Quoi qu'il en soit, c'est en vain qu'on mettrait à la torture cette inscription barbare et sans valeur scientifique. Il me semble que le gouverneur cappadocien Orontobatès, comme Asysès, ne doit son existence éphémère qu'à un effort trop hardi de l'imagina-

tion d'un savant contemporain. Si je me trompe et si M. Six vient un jour à démontrer, par exemple, que le carien Orontobatès, étant déjà satrape avant de devenir le gendre de Pixodare, a exercé un commandement en Cappadoce et a frappé monnaie à Sinope, il faudra, à ce maître éminent, pour étayer solidement cette hypothèse, des drachmes d'un meilleur style et d'une lecture plus assurée que la pièce du musée de Berlin.

Ces altérations inconscientes dans les légendes araméennes des monnaies de Sinope n'ont point lieu de nous surprendre ; le monnayage autonome de Sinope, à légendes grecques, compte aussi, pour l'époque antérieure à Alexandre, de nombreuses drachmes de style plus ou moins barbare, dans lesquelles le nom même de Sinope devient parfois tout à fait illisible. M. Six lui-même a publié[1] un certain nombre de ces pièces d'imitation, sur lesquelles nous attirons l'attention avec d'autant plus d'insistance qu'elles sont contemporaines des monnaies araméennes que nous venons d'étudier, et qu'elles viennent ainsi directement confirmer notre scepticisme à l'endroit des lectures que nous avons révoquées en doute.

E. Babelon.

1. *The Numismatic Chronicle*, 1885, p. 27, nos 39 et 45.

CHRONIQUE

TROUVAILLES DE MONNAIES

— Une trouvaille considérable de monnaies wisigothes a été faite récemment près de Carmona, en Espagne. Ces monnaies, au nombre d'environ 1.500, appartiennent en majeure partie aux règnes de Svintila et de Sisenand ; quelques ateliers nouveaux ont été signalés après un premier examen des pièces.

— Les journaux annonçaient dernièrement qu'une trouvaille de monnaies de Gallien, Valérien et Tétricus venait d'être faite par un vigneron, à Anglefort, près de Seyssel (Ain). D'après une lettre qui nous a été adressée, les pièces étaient dans un vase en cuivre recouvert par un chaudron renversé, de même métal. Le poids total était de 54 kilogrammes, dont 48 kilogr. pour les monnaies.

On voit que, sous le rapport du nombre de pièces, la trouvaille est importante.

— On a trouvé environ dix kilogrammes de monnaies de la même époque, à Crépy-en-Valois (Oise). Elles ont été acquises par un amateur de Compiègne.

— A Villaines-la-Carelle (Sarthe), quatre cents pièces de bronze de Vespasien et des empereurs suivants, jusqu'à Caracalla, ont été trouvées en octobre 1891.

Enfin, peu de temps après, à Pruillé-le-Chétif (Sarthe), on a déterré un vase en terre qui renfermait environ neuf kilogrammes de monnaies de Gordien III, Gallien et Postume avec quelques autres appartenant à Trajan, Antonin et Faustine.

— On a trouvé récemment à Guyancourt (Seine-et-Oise) un pot renfermant plusieurs centaines de grands bronzes de Domitien, Trajan, Hadrien, Antonin, Marc Aurèle, Commode, Faustine mère et Faustine jeune, Lucille, Alexandre Sévère et Maximin Ier. Les pièces qu'on m'a montrées étaient toutes d'une mauvaise conservation.

— On a découvert à Dampierre-sous-Bouhy, arrondissement de Cosne (Nièvre), dans une vigne, un pot en grès contenant une centaine de pièces d'or de Louis XII et de François I^er^.

— Dans le courant du mois de février dernier, on a découvert, à Aurillac, en faisant des fouilles dans les fondations de la maison portant le n° 14 de la rue du Prince, et appartenant à M. Poignet, conseiller municipal, un vase rempli de pièces d'or des xv^e^ et xvi^e^ siècles. Une partie de ces pièces sont d'origine espagnole ou italienne ; les autres, aux effigies de Charles IX et d'Henri III, sont à fleur de coin. On suppose que ce trésor considérable aura été caché là pendant les guerres de religion.

J.-A. Bl.

*
* *

Nous recevons la communication suivante :

« Le 15 février dernier, M. Harlin-Merlin, propriétaire à Tours-sur-Marne (canton d'Ay, diocèse de Reims), a trouvé dans son jardin, auprès d'une vieille fondation en craie, un amalgame de monnaies pesant environ trois kilogrammes. Sur cette quantité, il ne m'a été communiqué que 180 à 200 deniers qui se divisent à peu près comme suit :

50	deniers tournois de	Louis VIII ou IX.
25	—	Saint-Martin de Tours.
4	—	Philippe Auguste et Saint-Martin de Tours.
20	—	Pierre I^er^, évêque de Meaux.
50	—	Thibaut IV au peigne surmonté de trois tours.
1	—	Thibaut V de Troyes.
30	—	Henri, comte de Bar, BARRI DVCIS, 2 bars adossés.
3	—	Guillaume II, évêque de Châlons (assez rares).

L'endroit du dépôt se nomme Saint-Maurice. Il y a eu là un domaine appartenant au chapitre de Saint-Maurice de Tours. Plusieurs chartes existent aux archives de la Marne et ont été publiées par le comte Edouard de Barthélemy. Je regrette

vivement de n'avoir pu étudier complètement cette trouvaille qui aurait pu nous donner quelques monnaies locales inédites. »

Clément Vattebaut.

*
* *

Sous le titre de *Noumismatitcheskia Novniki*, M. le baron W. Tiesenhausen, conservateur des monnaies orientales au Musée de l'Ermitage à Pétersbourg, a publié un certain nombre de monnaies inédites qu'il a trouvées dans les collections privées du général Komarof et du colonel Linévitch et qui ne sont pas comprises dans les catalogues de ces deux collections, rédigés, il y a quelques années, par le même savant[2]. Ce nouveau travail porte sur environ quatre-vingts pièces, dont la plupart appartiennent aux Mongols de la Perse (Houlagides) et aux souverains du Turkestan : Samanides, Djagataïdes et Timourides. M. T. nous fait connaître quelques ateliers monétaires nouveaux ou peu connus, tels que Erzendjân, Bâzâr, Isferâïn, Khabou-Shân, Khert-Bert, etc. Parmi les monnaies des Houlagides, qui sont les plus nombreuses, quelques-unes ont des légendes mongoles avec des variantes, mais elles sont toutes datées de l'Hégire; aucune ne porte la date de *l'ère ilkhanienne* que l'on rencontre, il est vrai, très rarement sur les monnaies d'Abou-Saïd. A propos d'une pièce djagatéenne, de l'an 624 H., qui porte en caractères arabes le mot *menkou* (je trouve que la lecture est très douteuse), M. T. cherche l'origine de cette expression que l'on trouve, mais en caractères mongols (sous la forme *mangou*), sur des dirhems d'Abaka Khân. Dans sa description de la collection Linévitch, le savant russe avait proposé de rendre le mot mongol par « monnaie ». Ce mot signifie en effet « argent » et, par extension, peut-être « monnaie », mais il ne s'appliquerait pas, dans ce cas, à l'or ni au cuivre. Je crois, du reste, qu'on ne le rencontre pas sur ces deux métaux. Jusqu'alors on avait cru que *mangou* était le nom du grand Khan (Mangou-Khan, 646-655 H.); et, en effet, les monnaies d'Houlagou, prédéces-

1. *Nouveautés numismatiques*, extrait des *Zapiski* de la Société archéologique russe, 36 p., in-8°, 2 pl. Pétersbourg, 1892 (en russe).

2. Nous en avons rendu compte dans le présent recueil. (V. *Rev. numism.*, 1889, p. 356 et 1890, p. 257).

seur d'Abaka, portent souvent le nom de Mangou, mais en arabe « Kâân el âzim Mounkké-Kâân », et jamais en écriture mongole. Cette écriture n'apparaît que sous Abaka et il est très possible que le mot *mangou*, écrit à la suite de *deledouksen* ou *deledkügülksen*, qui ont tous deux le sens de « frappé », puisse signifier « monnaie ». Pour en revenir à notre médaille djagatéenne, il est d'abord certain que l'arabe *menkou* ne peut être le nom du Khan puisque par les légendes d'Houlagou nous savons qu'en arabe il s'écrivait *Mounkké*, ce ne pourrait donc être que la transcription du nom d'un autre Mangou, gouverneur de Samarcande, sous Djengis-Khân, ou peut-être le mot « monnaie » lui-même, mais cette fois écrit en arabe. La question reste encore ouverte.

Le mémoire de M. de T. renferme encore d'autres pièces intéressantes, mais dont la mention excèderait les bornes d'un compte rendu. Je signalerai cependant, en terminant, un dirhem d'Houseïn, de la dynastie des Timourides (896 Hég.), avec les mots énigmatiques *bah boud*, que M. T. traduit par « bonne monnaie » ; deux dirhems du sultan Baïsanghor, inconnus au catalogue Poole, et un dirhem du sultan Ali ; ces deux souverains appartiennent à la période de troubles qui marque la fin des Timourides et le commencement des Sheïbanides — et enfin une curieuse monnaie de Bokhara, de l'époque des Khouddat, portant deux fois répétés l'indice *bakh*, qui se rencontre assez fréquemment sur le monnayage musulman et qui est un abrégé du mot *bakht*, « prospérité, bonheur. » Ce signe de souhait à l'adresse du souverain, qui correspond à l'*afzout* des monnaies Sassanides, a été emprunté par les Arabes aux Perses en même temps que l'usage de la date et la forme du dirhem. — Ces quelques lignes d'analyse suffiront, je pense, à faire apprécier tout ce que le nouveau mémoire du savant orientaliste présente d'intérêt pour la numismatique.

E. Drouin.

*
* *

Sous le titre suivant : ΑΝΕΚΔΟΤΟΝ ΤΕΤΡΑΔΡΑΧΜΟΝ « ΝΑΒΙΟΣ » ΤΥΡΑΝΝΟΥ ΤΗΣ ΣΠΑΡΤΗΣ, M. Jean P. Lambros a publié une note sur une pièce portant la tête d'Athéna, à droite, et au ℞. Λ A, Hercule assis sur un rocher ; derrière, la légende ΝΑΒΙΟΣ (*Bull. de Correspondance hellénique*, 1891, p. 415-418).

Si cette pièce est authentique, elle lève tous les doutes en ce qui concerne l'attribution à Lacédémone des tétradrachmes que plusieurs savants ont classés à Allaria de Crète (cf. Svoronos, *Numismatique de la Crète*, p. 3-4).

J.-A. Bl.

M. G Vallier a donné tout récemment la *Sigillographie de l'ordre des Chartreux et Numismatique de Saint-Bruno* (1891, in-8° de xxvi et 512 p. avec 54 planches). L'auteur a recueilli quatre cent quatre-vingt sceaux, cachets et timbres et cent deux médailles, méreaux et monnaies portant le nom ou la figure de saint Bruno. On trouvera aussi dans cet ouvrage un certain nombre de documents.

J.-A. Bl.

M. Eduard Fiala a publié la *Beschreibung böhmischer Münzen und Medaillen* (t. I, in-8° de 117 p. et 10 pl. Prague, 1891). Le même auteur avait déjà donné l'excellent catalogue des monnaies de Bohême de la collection Max Donebauer. Le volume qui vient de paraître comprend les monnaies frappées jusqu'en 1230.

J.-A. Bl.

M. B. V. Head a donné une notice sur *Apollon Hikesios* dans le *Journal of Hellenic Studies*, vol. X, nos 1 et 2, oct. 1889, p. 43-45). Il dit que Vaillant, Eckhel et Akerman se sont trompés en lisant sur le revers d'une monnaie d'Antonin le Pieux, frappée à Ephèse, la légende ΑΠΟΛΛΩΝ ΕΜΒΑCΙΟC ΕΦΕCΙΩΝ. L'épithète est ΙΚΕCΙΟC (cf. Esch., *Suppl.*, 341, 610; Soph., *Phil.*, 482). Les pièces qui, selon Eckhel (II, 516), porteraient ΠЄΙΟC ЄΦЄCΙΩΝ sont probablement des exemplaires mal lus.

J.-A. Bl.

Une monnaie de Gordien III, frappée à Nicée, porte un cavalier monté sur un cheval dont les jambes de devant sont celles d'un homme ; la légende est ΙΠΠΟΝ ΒΡΟΤΟΠΟΔΑ ΝΙΚΑΙΕΩΝ. M. Roscher reconnaît dans ce type une copie de la statue de César érigée sur le *forum Julium*, à Rome. Le cheval de César est en effet qualifié de βροτόπους par Suétone (*Div. Jul.*, LXI). Le cavalier est probablement César assimilé à Mèn-Ascanius (*Ueber die Reiterstatue Jul. Caesars und den ἵππος βροτόπους*, dans les

Ber. Saechs. Gesellschaft der Wissensch., 1891, p. 96-154, pl. I, II, III).

J.-A. Bl.

Il y a quelque temps le *Voltaire* publiait un article de M. Roger Marx, commenté par M. Lucien Bourdeau, dans le *Journal des Arts* du 15 mars 1892. Ces auteurs s'étonnent qu'à notre époque où l'art du médailleur est arrivé à une Renaissance féconde en résultats heureux, on conserve l'allégorie d'Hercule, de l'Union et de la Force due au graveur de la première République, Augustin Dupré, et la tête de la République, créée par Oudiné en 1848. Il faudrait moderniser les types de la monnaie. Un autre correspondant du même *Journal des Arts* (29 mars) voudrait que l'on frappât des pièces de cinq francs dont le revers rappellerait les hommes célèbres, les grandes dates de l'histoire, les inventions, et cite à l'appui de son desideratum les monnaies du cinquantenaire de Belgique, les thalers de Francfort, de Brême, les pièces des tirs fédéraux de la Suisse. L'idée est sans doute excellente au point de vue de l'art, mais cette grande variété de types ne favoriserait-elle pas l'industrie des faussaires ?

J.-A. Bl.

*
* *

Notre collaborateur M. J.-Adrien Blanchet, attaché au Cabinet des Médailles, a obtenu cette année le prix de Numismatique Duchalais, pour son *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne* (trois vol. et atlas, dans l'Encyclopédie Roret). Nous rappellerons que l'ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres remplace l'ancien *Manuel* publié en 1851 par M. A. de Barthélemy qui confia à M. Blanchet le soin de refondre son livre épuisé. Le répertoire de M. Blanchet se recommande par son côté commode et pratique qui en fait un *vade mecum* indispensable à tous ceux qu'intéresse la numismatique du moyen âge.

E. B.

Le *Bulletin de numismatique* de M. R. Serrure, n° de mars 1892, renferme une notice intéressante sur une monnaie inédite de l'époque turque de Karakorom. La pièce est en cuivre, de forme chinoise et porte deux légendes : l'une en écriture *runi-*

forme spéciale à la région de l'Iénisséi, et l'autre en caractères chinois. L'auteur de l'article cherche à établir que cette monnaie unique, qui se trouve au musée de Minoussinsk (Sibérie), a été frappée au commencement du VIII^e s. par un des derniers Khans turcs, vassaux de la Chine, à l'époque où les Turcs se servaient encore de l'écriture runique, c'est-à-dire avant leur renversement par les Ouïgours.

*
* *

Le 1^er cahier du XVIII^e vol. de la *Zeitschrift für Numismatik* de Berlin contient la description de deux monnaies d'argent complètement inédites, de Bedr-eddin Salâmish, fils de Bibars, un des plus célèbres sultans mamelouks d'Egypte. Après la mort de ce dernier, qui fut tué par les Mongols en 676 de l'Hég. (1277 de J. C.), pendant qu'il tentait de rétablir à Bagdad l'autorité du khalife abbasside, son fils aîné Bereke Khan lui succéda sur le trône d'Egype. Bereke Khan ne régna que deux ans et eut pour successeur son plus jeune frère Bedr-eddin Salâmish, sous la tutelle de l'émir Seïf-eddin Kalaoun. C'est de ce sultan, qui n'eut lui-même qu'un règne très court (cent jours d'après Makrizi), que sont les deux pièces publiées par M. Hartmann et trouvées par lui en Syrie. La légende arabe est : « el sultân el melek el adel Bedreddinia ou eddin Salâmish » avec le symbole musulman, la date 678 et l'indication des deux villes Damas et le Caire.

E. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Camillo Brambilla. *Monete italiane inedite nella collezione Brambilla a Pavia.* Milan, 1891, 39 p. in-8, vignette.

Dans ce tirage à part de la *Rivista Italiana di Numismatica*, M. C. Brambilla décrit quelques pièces italiennes inédites : une obole de Crémone, un des plus anciens produits de l'atelier de cette ville au XII^e siècle ; un *forte bianco* de Giovanni-Giacomo

Paléologue, marquis de Montferrat, monnaie qui n'était connue que par un dessin de G. Viani ; un *quarto di lira* frappé en 1563 à Casale par Marguerite Paléologue, duchesse de Mantoue, et son mari, Frédéric Gonzague ; un *sesino* de Guillaume III Gonzague, duc de Mantoue, de 1550 à 1587 ; une petite monnaie de Mantoue frappée aux effigies et aux noms de François IV Gonzague et de sa femme, Marguerite de Savoie ; une *gozzetta* frappée à Subbioneta, au nom du marquis Vespasien de Gonzague ; un cinquième de *tallero* de Scipion Gonzague, frappé à Bozzolo ; enfin, un *sestino* de Spolète inconnu jusqu'ici.

G. Schl.

*
* *

Milani (Luigi A.). *Aes rude, signatum e grave rinvenuto alla Bruna presso Spoleto.* Ermeneutica e Cronologia della primitiva monetazione romana. (Extrait de la *Rivista italiana di numismatica*, 1891.) Milan, Cogliati, in-8°, 1891.

Au printemps de 1890, on a fait, près de La Bruna, commune de Castel Ritaldi, au centre de l'Ombrie, une importante trouvaille de monnaies primitives italiotes, en bronze ; il y avait des lingots bruts constituant l'*aes rude* ; des quadrilatères de l'*aes signatum*, aux types connus du trépied et de l'ancre, de l'aigle et du Pégase avec l'inscription ROMANOM, du taureau, du caducée et du trident ; il y avait aussi des pièces lenticulaires de la série de l'as libral. M. Milani décrivant cette trouvaille, profite de la circonstance qui lui est ainsi offerte pour exposer, au sujet des monnaies primitives de l'Italie centrale, des vues originales et qui méritent d'attirer particulièrement l'attention. Il attribue à Suessa-Aurunca, en Campanie, les as au type de la tête d'Apollon, dans le champ desquels on voit la lettre S, incorrectement expliquée jusqu'ici ; il détermine et précise les émissions faites à Capoue avec le type de Janus imberbe ; il explique les premiers types adoptés à Rome même, dans la série de l'*aes grave*. Mais, il convient d'insister particulièrement sur le remarquable chapitre qui concerne les grandes pièces carrées de l'*aes signatum*. Sur ces pavés de bronze on trouve des types assez nombreux qui, tous, sont des allusions directes à des évènements contemporains de l'émission monétaire. On savait déjà, par exemple,

que les quadrilatères au type de l'éléphant se rapportent à l'arrivée en Italie des éléphants de Pyrrhus et à la bataille de Bénévent en 275. M. Milani généralise cette observation et l'applique avec succès à tous les types de l'*aes signatum*. Il démontre que les pièces qui ont pour types l'aigle sur un foudre (emblème de Jupiter Fulgurator qui dominait le faîte du Capitole), et le Pégase (la monture de Bélleroplion toujours victorieux), ont été émises à Capoue à l'occasion d'épisodes de la conquête de la Campanie par les Romains. Le trépied, emblème de l'Apollon delphique, se trouve sur certains quadrilatères, combiné avec l'ancre, symbole d'un voyage sur mer : ces types se rapportent primitivement au voyage des Décemvirs à Delphes et à l'institution à Rome, lors de la peste de l'an 453, du culte d'Apollon delphique. Des émissions de pièces aux mêmes types eurent lieu successivement à l'occasion de la peste de l'an 429; à l'occasion de celle de l'an 399 qui coïncide avec l'institution des *lectisternia*; puis, en 396, lors du siège de Veies, dont la prise avait été prédite par un oracle d'Apollon, quand les Romains envoyèrent à Delphes un cratère d'or; enfin lors de la prise de Crotone en 277 et après la défaite de Cannes en 212, quand furent institués en l'honneur d'Apollon les *ludi saeculares*. Les plus anciens quadrilatères au type du *parazonium* et du bouclier, se rapportent aux victoires des Romains sur les Gaulois (390-367 av. J.-C.); les émissions plus récentes font allusion au massacre des Gaulois en 345 et en 283, puis aux guerres samnites qui eurent lieu sous la dictature de L. Papirius Cursor, de 324 à 309. Le type des poulets sacrés est une allusion à l'*auspicium pullarium* et aux *auguria ex tripudis* (qu'on tirait du manger des poulets), de l'an 260 av. J.-C.; le trident paraît se rapporter aux fameux *corvi* employés par Duilius à la bataille de Mylæ en 270. Le taureau, le caducée sont des symboles de paix qui rappellent des traités conclus entre 270 et 256.

On voit par cet aperçu sommaire que M. Milani, en classant chronologiquement les émissions de l'*aes signatum*, cherche à en rapporter tous les types à des évènements importants des annales de la République romaine. Malgré la part de conjecture que renferment certaines de ces attributions, et l'incertitude qui plane encore sur quelques-uns des rapprochements proposés, les résultats auxquels aboutit l'auteur sont tout à fait séduisants. Je

crois qu'il a souvent trouvé juste, et que les plus sceptiques seront forcés de reconnaître au moins qu'il est dans la bonne voie. Le mémoire de M. Milani fait faire un pas considérable au classement et à l'explication historique des monnaies primitives de Rome et de l'Italie centrale.

E. B.

*
* *

Lambros (Jean-P.). ΑΝΑΓΡΑΦΗ ΤΩΝ ΝΟΜΙΣΜΑΤΩΝ ΤΗΣ ΚΥΡΙΩΣ ΕΛΛΑΔΟΣ. — ΠΕΛΟΠΟΝΝΗΣΟΣ. Un vol. in-8° de 164 pages et 16 planches en phototypie. Athènes, 1891.

Le présent volume est le premier d'une série qui en comprendra au moins quatre. Il est consacré au Péloponnèse; les trois autres concerneront les monnaies de la Thessalie et de l'Epire; les monnaies des autres parties de la Grèce continentale; enfin, les monnaies des îles de la mer Egée et la Crète. Plus tard, s'il plait à Dieu, un cinquième volume sera consacré à la Thrace et à la Macédoine. On voit par ce plan général que M. Lambros s'est proposé de décrire toutes les monnaies de la Grèce d'Europe; s'il tient parole jusqu'au bout, il aura bien mérité de ses compatriotes en les dotant, dans leur langue, d'un manuel développé de numismatique grecque. Le volume qui concerne le Péloponnèse, au courant des récentes découvertes et des nouvelles attributions, est un excellent répertoire où le nom de chaque ville est suivi d'une courte notice explicative des types monétaires, puis de la description des monnaies. Tous les types essentiels figurent dans cette nomenclature et les plus intéressants sont reproduits dans les planches. Ce plan très simple et très clair rend les recherches faciles; elles sont rendues plus promptes encore par des tables développées.

Je me permettrai seulement quelques réflexions critiques. L'auteur paraît n'avoir pas connu l'attribution à Phlius, proposée par M. Six, d'un groupe important de statères archaïques au type de la triquête et portant parfois, dans le champ, la lettre Φ (*Numism. Chronicle*, 1888, p. 97 et suiv.). Je remarque que M. Lambros publie (p. 89) pour la seconde fois un tétradrachme du tyran de Sparte Nabis : je n'ose accepter sans réserve l'authenticité de cette pièce que je n'ai, d'ailleurs, point vue en nature. En troisième lieu, pourquoi M. Lambros se contente-t-il de signaler

en bloc, et sans description toutes les monnaies de la période romaine? il me répondra peut-être que ce monnayage de bronze est fort laid et l'intéresse moins que les admirables tétradrachmes de l'Elide ou d'Argos. Il n'en est pas moins regrettable qu'il ait ainsi négligé de faire figurer dans son fort intéressant volume des séries entières de monnaies, très précieuses non seulement pour l'histoire politique des villes du Péloponnèse sous la domination romaine, mais aussi, malgré leur frappe très négligée, pour l'histoire de l'art de l'époque de l'indépendance, car elles sont souvent les seuls documents qui reproduisent des statues, des édifices célèbres dont nous parlent les auteurs anciens. MM. Imhoof Blumer et Percy Gardner, dans leur commentaire numismatique de Pausanias, ont surabondamment démontré tout le parti qu'on peut tirer, à ce dernier point de vue, de ce précieux monnayage dont l'étude ardue a bien ses compensations. E. B.

*
* *

Belfort (A. de). *Description générale des monnaies mérovingiennes par ordre alphabétique des ateliers, d'après les notes de M. le v*[te] *de Ponton d'Amécourt.* Paris, au siège de la Société française de numismatique, in-8 de 484 pages, 1892.

M. de Belfort, que la mort du vicomte d'Amécourt a privé d'un de ses meilleurs amis, n'a pas voulu que les nombreuses notes de ce zélé numismatiste fussent perdues à tout jamais. Le vicomte d'Amécourt avait formé la plus riche collection de monnaies mérovingiennes que l'on puisse imaginer; il aimait tout particulièrement ces pièces en or sur lesquelles il voulait publier un ouvrage complet; pendant de longues années il les étudia, il recueillit des notes pour cet ouvrage, puis la mort vint le surprendre avant qu'il eût pu réaliser son projet. M. de Belfort a courageusement entrepris de mettre de l'ordre dans ces matériaux; je dis *courageusement*, parce que ses goûts personnels l'avaient dirigé plutôt vers la numismatique romaine, et que, pour l'époque franque, il dut se préparer à la hâte jusqu'au moment d'imprimer. Je tenais à faire cette réserve parce qu'elle explique naturellement certaines faiblesses, difficiles déjà à éviter toutes, pour un numismatiste qui, dès longtemps, aurait consacré ses recherches aux monnaies mérovingiennes.

L'ouvrage aura au moins trois volumes imprimés avec luxe et enrichis de nombreuses gravures intercalées dans le texte ; c'est un recueil dans lequel les pièces sont classées par ordre alphabétique des noms de lieux. Le premier volume, le seul qui ait encore paru, va du mot *Aballo* au mot *Custeciacum.*

L'ordre alphabético-géographique est certainement le plus commode pour les collectionneurs et pour les marchands ; mais il n'est pas scientifique. La perfection serait une classification géographique et méthodique basée sur la *Notice des Provinces.* Je reconnais que ceci est un rêve, surtout pour un auteur qui est pressé de publier son travail ; l'attribution d'une notable quantité de triens mérovingiens nécessitera encore de longues études avant qu'on puisse les placer, avec quelque probabilité, chacun dans leur province. Mais n'y aurait-il pas eu un moyen terme à adopter pour faire prendre patience ; par exemple, de consacrer une partie de l'ouvrage à toutes les pièces d'attribution incontestable, en les classant par cités ? N'y aurait-il pas eu lieu de réunir toutes les pièces portant des noms royaux, de manière à essayer un classement chronologique. Ces deux chapitres auraient fourni des éléments précieux pour déterminer l'époque et la région d'un certain nombre de triens indéterminés.

On trouvera peut-être que je demande beaucoup ; mais c'est qu'aussi lorsque l'on voit un numismatiste zélé, comme M. de Belfort, se dévouer en quelque sorte à la science, en ne reculant devant aucun sacrifice de temps ni d'argent, on est porté à trouver qu'en donnant encore un peu plus il eût rendu un service encore plus signalé.

Dans le premier volume que nous avons sous les yeux, il n'y a pas moins de 1.684 pièces décrites, accompagnées de plus de 1.000 bois gravés intercalés, et de 5 planches. On comprend facilement que dans un aussi grand nombre de pièces, il se trouve des erreurs, des doubles emplois. Il suffit de parcourir les recueils faits avant la publication de M. de Belfort pour constater que ses devanciers ont commis bien plus de fautes et confusions. J'espère que l'auteur ne me saura pas mauvais gré de lui signaler quelques rectifications qui pourront lui être utiles, lorsque, à la fin de l'ouvrage, il fera la liste générale des errata. — Les n^{os} 71 et 72 représentent la même pièce, d'après un seul exemplaire : M. Prou a démontré que la légende du revers

donnait le reste du nom du monnayer MAXSOMO. — Les nos 118 et 119 sont dans le même cas, seulement l'un des deux dessins manque d'exactitude. Les nos 129 et 130 sont la même pièce ; c'est bien un profil et non un personnage debout qui est au droit. Même observation, comme double emploi, pour les nos 134 et 138, 178 et 179, 246 et 247, 296 et 297, 492 et 493, 524 et 525, 577-578, 617-618 (il reste toujours à déterminer si l'I n'est pas un T dont la traverse a disparu, et s'il ne faut pas lire *Balatonno* plutôt que *Balaionno*), 624 et 625, 800 à 802, 909-913, 1460-1516.

On ne s'explique pas pourquoi le n° 1681 est gravé p. 481 et 482, la seconde fois sans explication : ce n'est probablement qu'une distraction typographique. Pourquoi avoir classé à Banassac la légende *Gavalorum*, puisque l'on adoptait l'ordre alphabétique ? Pourquoi, à la page 73, placer une monnaie du commencement du VIIIe siècle du roi wisigoth Rodrigue ? Le mot *Egitania* du revers est le nom d'une ville d'Espagne, je crois, et n'indique pas l'Aquitaine. Je fais de grandes réserves au sujet de l'interprétation du triens d'Autun (p. 127) que M. Deloche me semble avoir très bien déchiffré. Le triens de Chalon-sur-Saône, n° 1123 ne doit pas porter le nom de Clotaire Ier ; *Custedunum*, n° 1427, doit être d'Autun ; mais je ne veux pas multiplier ces petites observations : M. de Belfort les notera lui-même, et jugera s'il doit tenir compte, à la fin de l'ouvrage, des remarques qui lui seront certainement soumises.

L'auteur est assez sobre d'identifications ; pour trouver le nom moderne caché sous une forme ancienne il faut des connaissances philologiques complètes, et encore une personne très au fait aurait besoin de consacrer de longues heures à cette étude. Trop longtemps on s'est servi du *Dictionnaire des Postes* pour, avec des à peu près, doter sa province d'ateliers monétaires mérovingiens. Aujourd'hui, il faut être philologue et, une fois la forme moderne probable trouvée, se guider sur la fabrique de la pièce pour en faire l'application. Quand il s'agit de plusieurs milliers de monnaies, on comprend que la recherche est laborieuse.

Comme je le disais en commençant, M. de Belfort doit être loué pour le zèle avec lequel il s'est imposé une tâche aussi considérable ; il met à la disposition des numismatistes des matériaux

précieux. Les notes de M. d'Amécourt lui ont été très utiles, et j'estime qu'il agira sagement en négligeant, autant que possible, les conjectures souvent hardies de notre regretté confrère, qui avait été séduit par les hypothèses par trop fantaisistes de Charles Lenormant. B.

*
* *

Cumont (Georges). *Un jeton d'or inédit de Pierre d'Enghien, seigneur de Kestergat*. Bruxelles, imp. J. Goemaere, 1892, in-8° de 16 p.

Le jeton qui fait l'objet de cette courte notice a été trouvé à Bois-le-Duc en 1889. Il appartient à la belle époque de l'art des Pays-Bas (voir la fig., p. 1), et a été frappé entre 1515 et 1540. Il porte au droit, en légende, le nom de Pierre d'Enghien, seigneur de Kestergat (Brabant), et dans le champ, les initiales du prénom de ce seigneur et de celui de sa femme, Marguerite Van de Velde.

Ce qui signale plus particulièrement cette pièce à l'attention, c'est d'abord son métal, car on sait combien il est rare de rencontrer, pour le xvi^e^ siècle, des jetons en or ayant appartenu à de simples particuliers ; c'est ensuite le type du revers, qui représente le vieux balancier à crémaillère, tel qu'il fut employé dans l'horlogerie pendant tout le xiv^e^ siècle, pendant le xv^e^ et jusqu'au commencement du xvi^e^.

M. Cumont ne laisse sans solution aucun des petits problèmes qui pourraient piquer la curiosité du lecteur. Il n'est même pas jusqu'aux deux lettres énigmatiques S R (*Sans repos*) de ce curieux revers qui n'aient été interprétées.

H. de la Tour.

*
* *

Evans (John). *The coins of the ancient Britons. Supplement.* Londres, Quaritch, 1890, in-8° (pp. I-VIII et 417-599 ; 1 carte et 10 planches hors texte, nombreuses figures dans le texte).

Ainsi que l'indique le titre que je viens de transcrire, ce volume de M. John Evans est un supplément au travail publié par lui, il y a plus de vingt-cinq ans, sur les monnaies celtiques de la Grande-Bretagne et depuis lors resté classique.

Malgré la valeur de ce premier ouvrage, il était à prévoir — ce qui n'est d'ailleurs arrivé qu'après un temps fort long — que des monnaies nouvelles surgiraient, que des théories seraient émises qui feraient, à un moment donné, sentir le besoin de rectifier quelques points de détail et de compléter certains chapitres. M. Evans, au lieu de refondre son œuvre primitive en une nouvelle édition, a préféré donner à ses *addenda* et *errata* la forme d'un complément faisant corps avec le premier volume, faisant suite ininterrompue au moyen d'une pagination et d'un numérotage de planches continus, et pouvant même, de la sorte, être relié avec lui.

Chaque rectification et chaque fait viennent méthodiquement prendre leur place dans le chapitre auquel ils se rapportent. On le voit, rien de plus commode pour le lecteur.

Dix belles planches gravées enrichissent ce volume, qui se complète par une intéressante carte des trouvailles des monnaies à légende.

Il serait trop long d'analyser chacun des points traités par M. Evans et même d'en donner une simple énumération. Il suffira d'attirer l'attention sur quelques-unes des dissertations les plus intéressantes et plus particulièrement sur le chapitre XVIII, intitulé : « Date et origine du monnayage breton ». Après avoir dit qu'il persiste à croire que la date de l'introduction de la monnaie en Grande-Bretagne doit se placer entre 200 et 150 ans avant J.-C., M. Evans établit quels sont les principes qui ont présidé à l'évolution des types, et passe en revue un certain nombre de monnaies dont il s'efforce de retrouver les prototypes eux mêmes. Tout ce qui se rapporte à cette étude est particulièrement intéressant; nous nous contenterons de signaler ce qu'il dit de l'origine des types suivants : le taureau (p. 506) et l'aigle (p. 505) des monnaies de Tincomarus, le Pégase (p. 479), la figure assise (p. 547), les deux bustes de cheval de la monnaie d'Amminus (p. 530-531), etc. On pourra voir aussi ce qu'il dit du prototype probable de la feuille de Verica et de certaines représentations de sangliers (p. 425-426).

Mais si la plupart des assertions de M. Evans paraissent devoir emporter l'assentiment des numismatistes, par exemple, son refus motivé de trouver dans le monogramme ℞ des statères

gaulois le nom des Arvernes (p. 429); d'autres paraîtront peut-être moins justifiées, ainsi, l'attribution au chef Verica des pièces attribuées assez ordinairement aux Atrebates et portant sur leur face convexe le signe V (p. 507 à 509). Parfois, quelques restrictions sembleront nécessaires : s'il est possible, par exemple, d'admettre que des monnaies d'étain aient pu être coulées dans des moules en bois, il est impossible de croire que ce procédé ait été employé d'une façon générale pour toutes ces monnaies dites en étain; car un grand nombre de ces pièces sont d'un alliage grossier, beaucoup plus dur que l'étain lui-même et exigeant pour être fondu une assez haute température, qui aurait sûrement carbonisé du premier coup les moules en bois. Je vais plus loin, et je prétends que l'emploi de ce procédé n'a jamais pu entrer dans la pratique courante, même pour la fabrication des monnaies d'étain pur; d'abord à cause de la difficulté que présente à des hommes mal outillés la gravure sur bois, ensuite et surtout, à cause du peu de durée des moules obtenus aussi péniblement.

Je regrette vivement et l'on regrettera avec moi, j'en suis sûr, que M. Evans, après avoir réfuté les opinions adverses, s'abstienne parfois lui-même de conclure. Ainsi, j'aurais été heureux, après avoir vu ruiner la théorie de M. Ridgeway, qui considère le cheval androcéphale breton comme dérivé du cheval d'Emporium à la tête formée par un petit Eros, de savoir ce que M. Evans pense de cette épineuse question, et j'avoue avoir éprouvé une certaine déconvenue en ne trouvant aucune conclusion bien nette pour ce qui concerne la formation de ce type mystérieux, exclusivement celtique. Selon moi, son origine ne doit pas être cherchée non plus, ainsi qu'on l'a fait, dans les quelques monnaies assez rares et par suite assez peu répandues où un centaure apparaît comme type principal. Il est bien certain, en effet, que, si le classique centaure à buste d'homme avait servi de prototype aux monnaies gauloises, il se trouverait quelque pièce où le buste humain serait indiqué, d'une façon aussi sommaire et aussi grossière qu'on le voudra, mais certaine cependant; tandis que, au contraire, la tête humaine est toujours (même sur les monnaies les plus anciennes et les plus belles) directement posée sur le cou du cheval. Je crois que l'idée du cheval androcéphale est venue tout naturellement aux artistes gaulois à la vue de ces

innombrables monnaies italiotes, si communes et si répandues, qui ont pour type du revers un taureau à face humaine. Au corps du taureau, ils ont substitué le corps du cheval, leur type populaire; à la tête barbue, celle qui figurait sur le droit de leurs monnaies, et le type tout nouveau du cheval androcéphale était réalisé.

Une dernière remarque. M. Evans (voir p. 427) ne paraît connaître que deux coins de monnaies gauloises. Je dois faire observer que si les coins gaulois sont chose peu commune, ils sont cependant loin d'être rares à ce point. En effet, outre les deux exemplaires signalés par M. Evans et déjà décrits par MM. Meyer, Hucher, Vallier, A. de Barthélemy, Changarnier, etc.; outre ceux indiqués par M. Reinach dans son *Catalogue sommaire* du Musée de Saint-Germain (p. 186), il en est trois autres qui sont connus depuis 1867, grâce à l'article publié cette année-là par M. de Barthélemy dans la *Revue archéologique* (t. I, p. 346-350).

Quoi qu'il en soit de ces quelques observations, qui ne visent que des points de détails dans l'œuvre de M. Evans, ce que nous avons dit, en commençant, de l'utilité et de l'intérêt de cette publication suffira, nous l'espérons, à inspirer à nos lecteurs le désir de la connaître, et nous croyons que l'étude de cette important *supplément* ne sera point stérile pour eux.

H. DE LA TOUR.

MARKOFF (Alexis de). Collection scientifique de l'Institut des langues orientales du Ministère des affaires étrangères russes. VII. *Registre général des monnaies orientales*, in-8°, Saint-Pétersbourg, 1891, 46 p. 1 pl. héliograv.

Ce fascicule est le dernier du catalogue de la collection numismatique dépendant de l'Institut des langues orientales de Saint-Pétersbourg. Il nous paraît nécessaire de rappeler à cet égard que l'inventaire des collections scientifiques de l'Institut russe se compose, jusqu'à ce jour, de sept parties dont la première, la troisième et la sixième contiennent la description des manuscrits orientaux. Nous n'avons pas à nous en occuper ici; ce qui nous intéresse, c'est le catalogue des médailles orientales qui forme les deuxième, quatrième, cinquième et septième parties.

Le premier fascicule, rédigé par M. B. Dorn, a paru eu 1877, il comprenait les Khalifes orientaux et les Arabes d'Espagne et du nord de l'Afrique. Le deuxième, rédigé par le même savant, mais paru après sa mort, en 1881, est relatif aux monnaies d'Egypte, et à celles des différentes dynasties turques du moyen âge. Le même fascicule contient en appendice, p. 197 à 232, un mémoire très important sur les monnaies des Ileks ou anciens Khans du Turkestan qui ont régné de 350 à 600 environ de l'hégire (950-1203 de J.-C.). Ce mémoire n'est guère qu'une description d'un grand nombre de ces monnaies, avec la liste des Khans, car M. Dorn reconnaissait qu'il était encore difficile de faire l'histoire de ces souverains. Il ne faut pas les confondre avec les *Ilkhans* ou Mongols de la Perse qui ont régné en Iran deux siècles plus tard, de 650 à 751 hég., ni avec les Ilekaniens ou Djelaïrides qui ont succédé à ces derniers de 737 à 835 hég. M. Radloff dans l'introduction au *Kudatku-Bilik* pense avec raison que les Ileks sont des princes ouïgours se rattachant à la famille des Arslan-Khans du Kao-Tchang. Ce sont donc des *Ouïgours* et non des *Turcs* ou des *Mongols*. M. Dorn s'est servi des monnaies pour dresser la liste des Ileks, mais les dates monétaires données par lui ne concordent pas toujours avec celles de Radloff et notamment avec la date 462 hég. qui est en toutes lettres dans le texte ouïgour du *Kudatku* et qui renferme la dédicace de l'ouvrage au prince Kara Boughra Tapkatch qui régnait à Kashgar à la fin du XI[e] siècle.

Dans le fascicule publié par M. A. de Markoff, ce savant fait d'abord une récapitulation générale de toutes les monnaies or, argent, cuivre et potin composant la collection de l'Institut et dont le total s'élève à 6256. Ces monnaies sont réparties en 94 classes qui ne correspondent plus à celles de Fraehn généralement adoptées dans les autres catalogues (notamment celui du British Museum) et par M. Dorn lui-même dans les deux inventaires rédigés par lui. Mais il faut reconnaître que l'ancienne classification proposée par Fraehn en 1840 était devenue incomplète et ne comprenait que les monnaies musulmanes. Le nouvel ordre dans lequel M. de M. a placé les différentes dynasties, en commençant par les Arsacides, les Sassanides, etc., pour finir par l'Extrême-Orient ancien et moderne me paraît très rationnel. En ce qui concerne le catalogue numismatique

lui-même il ne sera plus continué, l'examen de la collection ayant démontré que presque toutes les pièces étaient déjà connues par d'autres publications. M. de M. donne seulement, pour compléter ce catalogue, la description de quelques monnaies importantes ou appartenant à des dynasties peu connues, comme celles des Sheddadides et des Artémides, ainsi qu'un important article sur les *dirhems noirs* de la Transoxiane. On désignait sous ce nom les pièces frappées à Bokhara et à Samarcande dans les premiers siècles de la conquête arabe, par les gouverneurs ou souverains locaux, non sur le modèle de la monnaie musulmane alors en cours, mais sur le type des dirhems et felous adopté à Bokhara par les princes indigènes depuis le milieu du v^e siècle, lequel type était lui-même emprunté aux Sassanides[1]. Les dirhems, d'abord en bon argent, finirent par s'altérer tellement que, pour les distinguer des dirhems coufiques de bon aloi, on leur donna vers le viii^e siècle le nom de « monnaies noires ». Grâce à ses recherches personnelles dans les auteurs orientaux, M. de M. est parvenu à établir que le nom légal des monnaies noires du Mawaralnahr, c'est-à-dire du pays entre l'Oxus et le Yaxarte, y compris Ferghana, était celui de *mohammedieh* et que ces pièces circulaient dans le pays à côté des *ghitrifis* et des *mossaychichs*. Le mot *mohammedieh* se lit du reste sur plusieurs de ces monnaies au milieu de la légende arabe avec le nom du gouverneur. Aux viii^e et ix^e siècles, il existait un nombre considérable de dirhems noirs, ils n'avaient cours que dans la Transoxiane ; on les trouve en effet encore de nos jours en assez grande quantité quand on fouille le sol, à Bokhara, à Samarcande et à Tashkend. Inconnues autrefois, les monnaies dites de Bokhara ne commencent à entrer dans les collections de l'Europe occidentale que depuis la conquête du Turkestan par la Russie. L'article de M. de M. sur le monnayage de Bokhara sous les Omeiades et les Abassides est une monographie très complète qui établit les bases du déchiffrement des légendes arabes. Quant aux monnaies plus anciennes de Bokhara, celles qui remontent à l'époque sassanide, le même savant en avait déjà parlé dans le *Catalogue des monnaies Arsacides, Sassanides*, etc., qui a paru en 1889 (v. *Revue numism.*

1. C'est-à-dire, à l'avers, tête du roi à droite, et au revers, le pyrée avec les deux assistants.

1890, p. 257). Leurs légendes sont en caractères sogdiens d'origines araméenne, mais la lecture *Bokhara Khouddat* proposée par M. Lerch en 1878 se heurte encore à des difficultés paléographiques que Ed. Thomas a essayé vainement d'élucider. Cependant nous savons par les historiens orientaux et par d'autres monnaies, que le titre royal des souverains de la Sogdiane était un mot persan *Khoudaï* ou *Khoudat* (qui se retrouve plus tard dans les mots *Khodâvend* et *Khédive*) et qui, étymologiquement, a le sens de « indépendant ». Nous pouvons donc accepter avec toute vraisemblance la lecture de Lerch pour le second mot de la légende et donner le nom de *Khouddat* (avec *dd* suivant l'orthographe de la monnaie) aux princes indigènes qui ont régné en Transoxiane du IV^e^ au VII^e^ siècle de notre ère.

E. Drouin.

*
* *

Vaissière (Pierre de). *La découverte à Augsbourg des instruments mécaniques du monnayage moderne et leur importation en France en 1550 d'après les dépêches de Charles de Marillac, ambassadeur de France.* Montpellier, 1892, impr. Ricard, in-8° de 29 pages.

Le titre, un peu long pour une brochure de quelques pages, résume le travail de l'auteur. M. de Vaissière avait pris pour sujet de sa thèse, à l'examen de l'Ecole des Chartes de cette année, la vie diplomatique de Charles de Marillac (1539-1553); il en a extrait des pages relatives aux démarches de cet ambassadeur pour doter son pays des nouveaux procédés de monnayage découverts à Augsbourg par un personnage qui n'est encore connu que sous la dénomination mystérieuse de « Chevalier du Saint-Sépulcre ». M. de Vaissière a trouvé des documents relatifs à cette affaire à la Bibliothèque nationale, Fonds Brienne, vol. 89, et il les publie après les avoir commentés.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici l'état de la question au point de vue des personnes qui s'en sont occupées.

En 1867, dans l'*Annuaire* de la Société de numismatique, Albert Barre a signalé, d'après les Archives de la Monnaie de Paris, la part prise par Guillaume de Marillac, intendant des finances et maître de la Monnaie de Lyon, frère de l'ambassa-

deur, dans l'établissement en France des nouveaux engins monétaires. Vient ensuite, la soutenance de la thèse de M. de Vaissière à l'Ecole des Chartes; puis dernièrement, au Congrès international de numismatique de Belgique et à la Société des Antiquaires de France, M. F. Mazerolle a rappelé les tentatives faites, sans succès, par Nicolas Briot pour faire adopter des procédés mécaniques dont il se disait l'inventeur et auxquels il dut renoncer à la suite de nombreuses expériences qui en avaient démontré l'imperfection. Nicolas Briot était artiste, mais nullement mécanicien.

B.

PÉRIODIQUES

Bulletin de numismatique (dirigé par M. R. Serrure), 1891.

R. Serrure. Les monétaires normands au xi^e siècle. (Ces deniers portent le plus souvent un seul nom.) — R. S. Monnaie de Louis XIV, mal attribuée à Montpellier (m. de Camprodon). — R. Serrure. La numismatique féodale de Dreux et Nogent au xi^e siècle. (Le denier de Meulan est restitué à Nogent.) — E. Zay. La monnaie de la Grande Comore. — R. Serrure. Jetons et méreaux rares ou inédits. — Roger Vallentin. Un sequin avignonais inédit du pape Calixte III. — C^te de Castellane, La trouvaille de Longué. — D^r Farge, Les triens mérovingiens d'Alaona, Alauna. — E. Caron, La trouvaille de Sceaux (Loiret); Monnaies des x^e et xi^e siècles.

Annuaire de la Société française de numismatique, t. XV, 1891.

Roger Vallentin, Trezain de mariage de Claude Vanisse, conseiller au parlement de Provence. — A. de Belfort, Monnaies mérovingiennes. — A. Vercoutre, Les types du denier frappé par Cassius Cæcianus. — J. Hermerel, Numismatique

lorraine. — Arthur-J. Sambon, Monnayage de Charles I^er^ d'Anjou dans l'Italie méridionale. — Adrien Blanchet, Notes de numismatique. — V^te^ Jacques de Rougé, Les personnages sur les monnaies des Nomes. — A. Heiss, A propos des médailles et des portraits de Don Carlos, fils de Philippe II, roi d'Espagne. — M. de Marchéville, Réponse à la lettre de M. L. Blancard sur le rapport de l'or à l'argent au temps de saint Louis. — A. Vercoutre, Identification d'un atelier monétaire lorrain. — N. Goffart, Numismatique ardennaise; la monnaie de Mouzon. — J. Hermerel, Numismatique lorraine; Lunéville, atelier monétaire de Ferri III. — Roger Vallentin, Les statuts des prévots généraux des ouvriers et des monnayers d'Avignon et du Comtat Venaissin. — L. Blancard, Encore le rapport de l'or à l'argent au temps de saint Louis. — M. de Marchéville, Réponse à M. Louis Blancard. — R. Serrure, Médaille inédite de Jacques-Hannibal de Altaemps, commandeur des troupes espagnoles à Anvers, en 1574 et 1575. — E. Zay, La monnaie obsidionale de Mantoue, 1799. — Roger Vallentin, Pierre de Coucils et la maîtrise de l'atelier monétaire de Villeneuve. — Adrien Blanchet, Un ministre numismatiste au xviii^e^ siècle. — J. Hermerel, Lettre à M. le D^r^ Vercoutre à propos du denier lorrain à la légende DE DOIEDOS. — L. Sudre, Fabrication des monnaies en France, de 1888 à 1890. — Roger Vallentin, Les dîners de compagnon à la monnaie d'Avignon. — N. de Vienne, A propos des articles de MM. de Marchéville et Blancard sur le rapport de l'or à l'argent au temps de saint Louis. — A. de Witte, Deux jetons à l'effigie de Don Carlos, fils de Philippe II, roi d'Espagne. — P. Bordeaux, Le maréchal de Toiras et les monnaies obsidionales de Casal. — E. Caron, Trouvaille du Fresnoy.

Le Gérant, F. Feuardent.

NOTE

SUR

QUELQUES MONNAIES DES ROIS D'ÉDESSE

Lettre à M. E. Babelon.

Cher monsieur,

Vous préparez en ce moment un travail sur la numismatique des rois d'Édesse, numismatique encore pleine d'obscurités et dont vous rassemblez les éléments épars. Je pense donc répondre à vos désirs en vous adressant la description d'une petite pièce qui me semble remplir une lacune de la série que vous étudiez. Je l'ai rapportée autrefois de Syrie, mais je ne saurais dire exactement de quel point précis elle provient; il est probable pourtant qu'elle a été trouvée dans la province d'Alep ou dans celle de Damas. Elle porte le nom d'Abgar, ce nom qui a été celui d'un grand nombre de rois d'Édesse, mais qui ne s'est pas encore rencontré, que je sache, sur les monnaies, dans sa forme originale.

Voici l'image et la description de ce petit bronze :

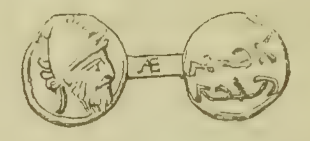

Tête barbue du roi à droite, coiffée d'une tiare bordée de perles, dans un cercle de grènetis.

℞. ܐܒܓܪ ܡܠܟܐ (אבגר מלכא) *Abgar le roi*, en deux lignes, dans un grènetis.

Br. Diamètre, 0^m, 011.

Le type est celui des petits bronzes attribués jusqu'ici à Mannou VIII (167-179 après J.-C.). Le caractère de l'écriture est le même ; c'est presque de l'*estranghélo* : le *ghimel* seul a conservé une forme qui le rapproche du palmyrénien cursif. Numismatiquement, il est difficile de séparer ces pièces les unes des autres ; il semble donc que notre petit bronze doive être attribué à un roi Abgar, dont le règne soit aussi rapproché que possible du roi Mannou VIII. M. Rubens Duval, dans sa savante *Histoire d'Édesse* (pp. 59-60), mentionne deux rois de ce nom : l'un, Abgar VIII, dont le règne aurait coupé en deux celui de Mannou VIII, l'autre Abgar IX, qui lui aurait immédiatement succédé. C'est à l'un de ces deux princes qu'il conviendrait de donner notre petit bronze. Je crois que vous n'acceptez pas sans réserve la classification de M. Rubens Duval ; vous possédez des documents qu'il n'aurait pas eus à sa disposition et qui modifieraient ses conclusions ; je souhaite que mon modeste monument contribue à introduire la lumière dans ce petit coin de chronologie orientale ; vous saurez le mettre à sa véritable place.

Ma collection renferme encore les deux monnaies suivantes, dont je vous envoie la description, dans le cas où elle pourrait vous servir.

1. CЄΛHPOC ΛOTΛ٩ (légende barbare). Tête barbue de Septime Sévère, à droite.

℞. BACIΛЄΛO٩ΛB (légende barbare). Tête barbue à droite, coiffée d'une tiare bordée d'un grènetis; devant, un sceptre.

Moyen br., Diam., 0m,025.

Il semble que ces légendes soient l'imitation corrompue des légendes CЄOYHPOC AYTOKPATωP et ABΓAPOC BACIΛЄYC, et que la pièce doive être attribuée au même Abgar que la précédente.

2. AYTOKP(ATωP) [ΓOPΔ]IANOC CЄ(BACTOC) dans un cercle de perles. Tête imberbe de Gordien, à droite, laurée.

℞. ABΓAPOC BACIΛЄVC. Tête barbue à droite, coiffée d'une tiare bordée d'un grènetis, le tout dans un cercle de perles.

Moy. br. Diam., 0m,019.

Ce roi serait celui que M. Rubens Duval (*op. cit.*, p. 70) nomme Abgar XI, et qui aurait régné deux ans (242-244) pendant une courte restauration de l'autonomie d'Édesse.

Je n'insiste pas, me contentant de mettre à votre disposition les documents que je possède, et vous renouvelant l'expression de mes sentiments distingués.

Mis DE VOGUÉ.

MONNAIE INÉDITE DE LA CYRÉNAÏQUE

AU TYPE D'EROS

Il y a quelques mois, un habitant de l'île de Crète est venu me consulter sur une quantité considérable de monnaies anciennes qu'il avait recueillies dans l'île. La plus grande partie de cette collection se composait de monnaies crétoises ; le reste comprenait un bon nombre de monnaies cyrénéennes et quelques exemplaires seulement de pièces d'autres pays de la Grèce ancienne, surtout de Corinthe. C'est dans ce lot que se trouvait la pièce suivante, intéressante à plus d'un titre, et que je regrette de n'avoir pu réussir à faire entrer au Musée d'Athènes ; le possesseur m'a, d'ailleurs, gracieusement autorisé à la faire connaître :

Tête laurée d'Apollon, à droite ; derrière, un carquois ; devant, le mot ΣΟΝΩΔΙΕΙΦ (= Φείδωνος). Grènetis.

℟. ...M—AI... (en caractères peu lisibles). Eros marchant à droite en jouant d'une grande lyre appuyée contre son bras gauche.

Æ. 8 gr. 43. Didrachme attique.

Cette pièce est inédite, et M. Hans Riggauer ne la mentionne pas dans son intéressant article intitulé : *Eros auf Münzen*[1]. Par son style, elle remonte au IVe siècle avant notre ère ; par son poids, elle appartient au système attique. Mais quelle attribution géographique lui assigner? La légende du revers qui, sans doute, nous donnerait une solution précise à cette question, n'est pas assez lisible pour nous servir de guide. Il y a, au commencement, deux ou trois lettres effacées ; puis vient un A séparé par le type monétaire des lettres MAI qui suivent immédiatement. Enfin, on aperçoit encore les traces des deux lettres ΩN, de sorte que nous ne pouvons lire avec certitude que ...A — MAI [ΩN].

Il m'est impossible jusqu'à présent de compléter cette légende d'une manière satisfaisante ; je pense seulement, après mûr examen, avoir découvert la région dans laquelle il faut chercher la ville qui a émis cette précieuse monnaie. Ce ne saurait être la Crète, à cause du poids attique qui n'était pas en usage dans l'île à cette époque ; la fabrique non plus n'est pas crétoise, et, bien que le type d'Eros puisse se rencontrer dans cette île ὅπου πλεῖστος ὁ Ἔρως, ὁ τὰς ἑκατὸν πόλεις περιπολέων, (Philostr., *Epist.* 344)[2], ce n'est point de ce côté que nous devons diriger nos regards.

Après les pièces crétoises, nous avons dit que les monnaies les plus nombreuses dans la collection qu'on nous a présentée étaient cyrénéennes. Nous avons

1. Dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. VIII, pp. 71-99.
2. N. Svoronos, *Numism. de la Crète ancienne*, t. I, p. 9.

même remarqué qu'un bon nombre d'entre elles aux types de Dionysos cornu et jeune (dit Dionysos Libyen) et du silphium, étaient tout à fait de la même couleur et de la même oxydation de métal que la pièce en question, exactement comme si les unes et les autres provenaient de la même trouvaille, conclusion qui m'a paru à peu près certaine.

A première vue, la pièce ne m'a pas fait, à la vérité, l'impression d'une monnaie de la Cyrénaïque. Mais après l'avoir examinée de plus près, je suis persuadé qu'il faut chercher sa patrie dans ce pays. Le poids d'abord confirme cette induction[1]. Ensuite la manière d'écrire le nom du magistrat *sur le droit* de la pièce, *au genitif*, *devant la tête, en lettres rétrogrades*, — et ceci à une époque où les légendes rétrogrades n'étaient plus en usage dans la numismatique, — ce sont là autant d'indices qui parlent en faveur de l'attribution de la pièce à la Cyrénaïque. Nous trouvons, en effet, dans les villes de Cyrène et de Barcé, sur le droit des pièces et devant la figure, les noms ΚΥΔΙΟΣ, ΑΡΙΣΤΟΚΛΕΟΣ, ΔΑΜΩΚΥ-ΡΑΝΑ, ΑΚΕΣΙΟΣ, ΠΟΛΥΑΝΘΕΥΣ, ΘΕΥΦΕΙΔΕΥΣ, etc. (Müller, *Num. de l'anc. Afrique*, t. I, 44, 134-135; 45, 142; 47, 176; 64, 237; 55, 236; 79, 307; 80, 318; 81, 222.) Nous y avons aussi les légendes rétrogrades OTAϘTƸYBIΛ, AꓘϘAB, ИIAΦ, ИΩΛIΦ ΩT ΩΛƎΨYꓘ, etc. (Müller, I, 24, 41; 79,305; 80, 318; 81, 324.)

De plus, le style de notre didrachme est d'accord avec celui des pièces cyrénéennes. Qu'on le compare aux deux rares monnaies de la Cyrénaïque conservées

1. Voyez Müller, *Numismat. de l'ancienne Afrique*, I, 20 et 71.

l'une au Cabinet de France, l'autre au Cabinet de Turin, et que nous reproduisons ici d'après Müller, et

l'on verra que la tête d'Apollon de notre didrachme présente une ressemblance frappante avec la tête de Dionysos du didrachme de Paris ; de plus le didrachme de Paris et la pièce que nous publions à présent sont d'un poids identique (l'une 8,43, l'autre 8,42). C'est la même finesse d'exécution, la même grâce de formes, la même disposition du carquois, du thyrse et des légendes. On y remarquera même la particularité très caractéristique, commune aux trois pièces, que le menton est saillant. Le type du revers de la monnaie du Musée de Turin, la Victoire qui s'avance tenant un bandeau, présente aussi une grande analogie technique avec le type d'Eros de notre didrachme.

D'après tous ces indices, je crois qu'on peut regarder comme certain que la pièce en question a été frappée dans une ville de Cyrénaïque. Les restes du nom de cette ville sont représentés par la légende ...A—MAI... Il est vrai que je n'ai trouvé aucun nom de ville de la Cyrénaïque qui puisse compléter cette légende. Le géographe Ptolémée seul, cite, très près de la ville de Cyrène, une petite ville (κώμη) Ἄρταμις, dont on pourrait, si l'on acceptait une forme Ἀρτάμα, avoir l'éthnique [APT]A—MAI[ΩN]. Je n'ose pourtant proposer cette attribution, parce que les traces de la lettre

qui précède .A—MAI paraissent désigner une autre lettre plutôt qu'un T.

La pièce du Musée de Turin, citée plus haut, pourrait peut-être donner la solution de la question, si la légende qu'on voit sur le bandeau que tient la Victoire était lisible. Car je soupçonne qu'elle contenait un ethnique et que la pièce n'appartient pas à Cyrène, mais à une autre ville de Cyrénaïque, comme *Artamis*. La légende du droit, ΔΑΜΩΚΥΡΑΝΑ, lue par M. Lindberg et M. Müller, ΔΑΜΩ(νακτι)ΚΥΡΑΝΑ, me paraît plutôt composer un mot seulement, un nom d'archonte au génitif, analogue aux noms des Δαμωδαμίς, Δαμῶναξ, Δαμωνίδας Δαμωπίδας, Δαμωφέλης, ou un surnom d'Artémis analogue à Δαμώνασσα.

Quoi qu'il en soit de ces réflexions, j'ai cru utile de signaler aux lecteurs de la *Revue numismatique* cette intéressante monnaie inédites ; et je me plais à espérer qu'un numismatiste plus habile que moi réussira à lire, en toute sûreté, cette légende énigmatique qui renferme très vraisemblablement le nom d'une ville nouvelle en numismatique.

J.-N. Svoronos.

Athènes, juin 1892.

NUMISMATIQUE JAPONAISE

Suite.

Pl. XVIII à XXVIII

V

PROCÉDÉS DE FABRICATION

1. — *Monnaies de cuivre.*

Les monnaies de cuivre étaient fondues dans des moules de sable ; cette matière était maintenue, pendant les opérations diverses du moulage, dans des caisses en bois renforcées par des armatures de métal, bronze ou fer.

Le modèle de la monnaie future était gravé sur bronze et en relief, par l'artiste monétaire. Après approbation du souverain, ce type était utilisé pour exécuter, en étain, un certain nombre d'exemplaires de la pièce nouvelle. Ces premiers spécimens, soigneusement et facilement retouchés au burin, servaient enfin à faire les empreintes en vue des moulages définitifs.

Voici comment on opérait généralement pour cette préparation des moules.

Les modèles de zinc étaient placés par lignes parallèles, distantes de quelques centimètres, sur la sur-

face bien dressée, formée par le sable de l'une des coquilles. La seconde coquille était ensuite placée sur la première, une légère pression suffisait pour faire pénétrer les pièces de zinc dans le sable, en y dessinant leur forme. La position relative des deux parties du moule repérée exactement, celles-ci étaient séparées, et les modèles de zinc retirés de leurs alvéoles.

Pour permettre la coulée, les différentes empreintes étaient alors réunies, par un canal oblique, à un autre plus large, creusé à égale distance de deux rangées d'alvéoles. Ces canaux médians aboutissaient à l'extérieur. Les deux parties du moule étaient de nouveau réunies et soigneusement repérées, les canaux médians débouchant dans une même rigole destinée à recevoir le métal en fusion qui garnissait ainsi toutes les cavités ménagées dans le sable.

Après complet refroidissement, les moules étaient brisés, et le métal, dégagé soigneusement du sable qui l'enveloppait, présentait alors l'apparence d'une branche munie de ses feuilles (*Edasen*, Eda « branche », sen « monnaie »), ces dernières figurées par les monnaies elles-mêmes. (Fig. 1, émission de 1736.)

Cette première opération terminée, les pièces étaient détachées une à une, ébarbées et régularisées à la lime, parfois au burin.

La première coulée de chaque émission était conservée, après avoir été soigneusement retouchée, pour rester comme le type de la nouvelle monnaie courante. Un usage à peu près constant voulait aussi qu'à chaque coulée, on fondît des médailles portant des prières boudhiques ou autres symboles religieux.

C'est ce système de fabrication des plus primitifs qui s'est perpétué, sans modifications appréciables, jusqu'à l'adoption, en 1870, des procédés européens. Dans toute l'histoire monétaire du Japon, antérieure à 1870, on ne cite, en effet, qu'une émission si restreinte de pièces de cuivre frappées, qu'on peut la considérer simplement comme un essai qui n'eut pas de suite.

2. — *Monnaies d'or et d'argent.*

A l'origine, les monnaies d'or et d'argent étaient exactement fondues dans les mêmes conditions que celles de cuivre. Cette méthode fut radicalement modifiée dans le courant du XVI^{e} siècle. Voici succintement quels furent alors les procédés employés.

Des plaques de métal fondu, d'épaisseur et de dimensions quelconques, étaient coupées en lingots se rapprochant, par leur poids, de celui de la monnaie qu'il s'agissait de fabriquer.

Chacun de ces lingots placés sur une enclume de pierre, plus ou moins soigneusement polie, était ensuite martelé de manière à atteindre l'épaisseur voulue. Au moyen de cisailles, la plaque ainsi obtenue recevait la forme qu'elle devait avoir définitivement. On lui ménageait toujours un poids supérieur à celui qu'il fallait obtenir en dernier lieu, et qui était atteint, en fin de compte, par tâtonnements et par soustractions successives.

Le disque recevait alors en creux, au moyen de poinçons, l'empreinte ou les empreintes officielles. Au début, cette marque distinctive était des plus

sommaires, et la valeur des monnaies était inscrite, à l'encre noire, sur la surface de métal, par un haut fonctionnaire spécialement chargé de cette besogne. (Fig. 24, 25.) Cette fonction était héréditaire, et le graphisme employé demandait une si grande habileté de main, qu'il était à peu près impossible de l'imiter.

Plus tard, cependant, cette précaution ne parut pas assurer des garanties suffisantes, car on chercha à donner plus de fixité à la marque et à éviter les contrefaçons en pratiquant, sur l'une des faces, des séries d'empreintes creuses, sortes de gouttières parallèles et plus ou moins rapprochées, profondes ou larges, suivant les périodes ou les lieux d'émission.

Ces empreintes étaient faites au moyen d'un marteau, dont le fer était aminci à l'une de ses extrémités. Par des coups rapides et réguliers frappés sur la surface de la monnaie, l'opérateur produisait les gouttières dont il vient d'être question (fig. 26, 29, 39, 152). Leur régularité, l'unformité de leur disposition était une garantie de l'authenticité de la monnaie. Cette opération demandait également une main des plus exercées.

Les grandes monnaies, désignées sous le nom de *Oban* (grande plaque), portaient à la fois les gouttières, l'inscription à l'encre et les poinçons du gouvernement (fig. 28).

Suivant les époques et les provinces, l'enclume en pierre, sur laquelle le métal était martelé, présentait des rugosités, des inégalités plus ou moins marquées, dont la trace se retrouvait au revers des disques, et

fournissait ainsi un autre élément d'appréciation des plus importants (fig. 19, 20, 104). C'est un genre de contrôle en principe analogue à celui qui est employé en France pour les objets d'or et d'argent. La pièce de métal précieux repose, pour recevoir le coup de poinçon du vérificateur, sur une petite enclume portant certains dessins qui se trouvent reproduits sur la face opposée à la marque officielle.

Quant aux monnaies divisionnaires de petite dimension, épaisses et rectangulaires, dont il a été question précédemment, leur mode de fabrication était tout différent et, par certains points, se rapprochait du mode employé pour les médailles antiques. Dans une lame fondue de 2 centimètres environ de largeur et portée, par un martelage, à l'épaisseur voulue, les flans étaient grossièrement taillés en petits rectangles. En usant alternativement de la balance et de la lime, le flan était ensuite amené au poids voulu. Un ouvrier le mettait alors entre deux matrices, et un autre donnait, avec régularité, un grand coup de marteau pour fixer l'empreinte.

VI

POIDS ET VALEURS

1. — *Monnaies de cuivre. — Gouvernement central.*

Les monnaies de cuivre, désignées couramment sous le nom de *sen*, n'ont, en définitive, jamais eu qu'une valeur fiduciaire. Aussi, leur poids n'a-t-il été généralement déterminé par aucune règle bien pré-

cise. Il a varié suivant les époques ou les lieux de fabrication, sous l'influence de causes diverses, et notamment celle des ressources en métal.

A l'origine, cependant, il n'en était point ainsi, car primitivement le mot *sen* indiquait un poids, et ce n'est qu'avec le temps que l'usage vint ensuite de désigner par ce mot la monnaie de cuivre, alors même que son poids fût très différent du *sen* primitif.

On conçoit ainsi comment il y eut, au début surtout, des *sen* de cuivre, d'argent ou d'or.

Le *sen*, poids, équivalait à 1 *momme*, soit 3 gr. 756 ; sa valeur n'était, d'ailleurs, pas uniforme dans toute l'étendue de l'empire. Déviée plus tard de sa signification première, cette expression ne servit plus, en général, qu'à désigner la monnaie courante de cuivre.

Lorsque, pour faire face à de nouveaux besoins, le gouvernement émit des monnaies de cuivre ayant une valeur égale à plusieurs fois l'ancienne pièce de même métal, il modifia l'usage existant au sujet des dénominations : *sen* est toujours le nom générique ; l'expression *mon* indique au contraire la valeur. C'est ainsi qu'il y eut des *sen* valant 1 mon, 4 mon, etc... Pratiquement donc, on pouvait traduire le mot *sen* par *pièce* (de monnaie).

En 1870 enfin, lors de la réorganisation générale de l'empire, et notamment de l'établissement, sur de nouvelles bases, du système monétaire japonais, l'expression *sen* prit encore une nouvelle signification ; celle d'une *valeur* égale à la centième partie de la nouvelle unité monétaire dénommée *yen* et analogue à notre pièce de 5 fr.

Depuis l'origine donc, le mot *sen* a désigné successivement un *poids*, puis d'une façon générale, une *pièce de monnaie de cuivre*, et ensuite une *valeur*.

Régulièrement, les monnaies de fonte de fer avaient la même valeur que celles de bronze ou de laiton, mais elles étaient pratiquement fort méprisées et considérées comme inférieures à celles de cuivre, même de l'alliage le plus vulgaire. Au contraire, les pièces de cuivre jaune (laiton) étaient particulièrement recherchées.

2. — *Monnaies d'or, d'argent. — Gouvernement central.*

Les premières monnaies d'or émises suivant un système bien défini, le furent seulement dans la période dite *Tensho*, entre 1570 et 1580. C'étaient de grandes pièces désignées sous le nom de *O* ban déjà signalé précédemment.

Pour le numéraire d'or et d'argent, l'unité de poids, dont le nom servit plus tard à désigner l'unité monétaire, était le *Riyo*.

Ce n'est qu'un peu plus tard que furent émises des monnaies pesant 1 Riyo seulement. On les désigna sous le nom de *Ko ban* (petite plaque) par opposition aux *O* ban (grande plaque) qui pesaient 10 Riyo.

La valeur exacte du Riyo est d'ailleurs difficile à préciser, en raison surtout des variations que les unités de poids subirent suivant les régions et les époques. En moyenne cependant, le Riyo pesait 4 momme 2 fun, soit 15 grammes 750 et 15 grammes en chiffres ronds.

Comme il a été dit pour les Sen, il existait également des Riyo d'argent ou d'or.

Pratiquement, cependant, tandis que l'expression de Sen arrivait à ne plus désigner que les monnaies de cuivre, celle de Riyo fut plus spécialement appliquée à l'étalon d'or. Plus communément encore, cette monnaie était connue sous le nom de *Koban Kin* (Kin = or).

La valeur relative des divers métaux a varié dans des proportions notables suivant les époques ; nous donnerons plus loin quelques renseignements à ce sujet.

Avec le temps, l'idée de poids, qui se liait à l'unité monétaire d'or, fut perdue de vue, et dans les moments de gêne et lorsqu'il fallait faire face à des dépenses imprévues, il arrivait : ou bien que les monnaies d'or émises sous le nom de Riyo avaient le poids voulu, mais comprenaient une proportion beaucoup trop grande d'argent ; ou bien, si le titre était élevé, que la nouvelle monnaie pesait seulement les deux tiers, la moitié ou même une fraction moindre du Riyo proprement dit.

Comme conséquence de ces pratiques frauduleuses, le prix nominal de toutes choses augmentait immédiatement, et, en fin de compte, ceux-là seuls qui avaient à toucher des fonds de l'État souffraient des procédés gouvernementaux.

Sous-multiples du Riyo. — Le Riyo (poids) se subdivisait en 4 Bu, chaque Bu en 4 Shiu.

1 Riyo = 4 Bu = 16 Shiu.

Le Riyo (monnaie) se subdivisa de la même

manière, et le poids des Bu et Shiu subit la même évolution que celle du Riyo.

Outre les monnaies divisionnaires d'or ou d'argent de 1 Bu, 1 Shiu, on émit aussi, à différentes époques des pièces de 2 Bu = ni Bu (ni = 2) et de 2 Shiu = ni Shiu.

Les monnaies d'argent émises sous ce nom avaient la valeur et non le poids qu'indiquaient ces expressions. Ainsi, une monnaie d'argent désignée sous le nom de *nishiu* ne pesait pas comme le *nishiu* d'or de la même époque, mais leur valeur était égale ; au même titre qu'en France, par exemple, la valeur de *cinq francs* peut être représentée soit par une pièce d'or, soit par une pièce d'argent.

On le voit, la notion des poids avait tout à fait disparu.

Bien plus encore que les monnaies à valeur fixe, les lingots d'argent furent l'objet de spéculations audacieuses de la part du Gouvernement, mais le peuple ne consentait à les prendre qu'avec leur valeur réelle résultant de leur alliage. A certaines époques, cependant, sous la menace de peines sévères, ces lingots, véritables billets de banque en métal, étaient acceptés avec la valeur fixée par le Pouvoir.

3. — *Valeur relative des monnaies du gouvernement central à diverses époques.*

Nous avons groupé ci-dessous des données intéressantes sur la valeur de quelques espèces japonaises à diverses époques.

A chaque nouvelle émission, le Gouvernement fixait la valeur relative des anciennes et des nouvelles monnaies. Il dépréciait habituellement les précédentes pièces de cuivre qu'il voulait retirer de la circulation, ou bien, en ce qui concerne celles d'or et d'argent, il augmentait temporairement leur valeur relative pour engager les possesseurs à s'en dessaisir.

En 480, 1 pièce d'argent valait 1 koku de riz, c'est-à-dire 188 litres 400 ; actuellement la valeur moyenne d'une même quantité de cette céréale serait de 40 francs environ.

En 709 — Une pièce d'argent vaut 4 fois celle de cuivre de même module, autrement dit 1 Sen d'argent = 4 Sen de cuivre.

721 — 1 Sen d'argent = 25 Sen de cuivre. C'est un indice d'une production abondante de ce dernier métal.

100 Sen de cuivre valent 1 Riyo.

25 — — — 1 Sen d'argent.

4 Sen d'argent valent 1 Riyo.

722 — 200 Sen de cuivre valent 1 Riyo.

760 — 1 Sen d'or = 10 Sen d'argent.

1 Sen d'argent = 10 Sen de cuivre.

1230 — 1 koku de riz blanchi (180 l. 400) coûte 1000 Sen de cuivre.

1254 — 1 charge de cheval de charbon de bois, soit 2 sacs, coûte 100 Sen ou mon de cuivre.

1604 — 1 Riyo d'or = 1000 Sen de cuivre.

1 Bu — 250 —

1617 — Le prix à payer par les voyageurs dans les auberges est fixé de la façon suivante, abstrac-

tion faite de la valeur des repas ; c'est le prix de l'hospitalité :

1 voyageur, 4 Sen (mon).
1 cheval, 8 Sen (mon).

1618 — 1 Riyo d'or = 4000 Sen ou mon.
1 Bu — = 1000 —

1657 — 1 Riyo vaut 7 to de riz (le to = 18 litres), soit 126 litres.

1696-1707 — 100 Riyo d'or frappés pendant la période de Keicho en valent 101 de la période Genroku.

1708 — 100 Riyo-Keicho = 103 Genroku.

1709 — 100 — = 110 —
100 — = 120 —

La valeur de ces sortes de monnaies étant analogue, le gouvernement voulait à tout prix faire sortir les anciennes espèces d'or.

1700 — Le rapport de l'argent à l'or est d'environ $\frac{1}{15}$.

1701 — — $\frac{1}{12}$.

1705 — — $\frac{1}{15}$.

1714 — 100 Riyo Keicho = 200 Kenji.
100 Riyo Genroku = 102 Riyo 2 Bu Kenji.

1729 — L'intérêt de l'argent est fixé à 5 0/0.

1730 — 1 Riyo Keicho = 2 Riyo Kenji = 1 Riyo Shin Kin.

1736 — 1 Riyo Gembun = 1 Riyo Keicho.

1767 — Valeur relative de l'or à l'argent — 15.

1768 — 1 Sen de laiton (Shinchiu) = 4 Sen ordinaires.

1772 — 8 nishiu d'argent = 1 Riyo d'or.

1833 — La monnaie connue sous le nom de *Tempo* vaut 100 Sen ordinaires (100 mon).
1 Riyo = 40 Tempo = 4000 mon (Sen).

1854 — 1 Riyo = 60 Tempo.
1860 — id. = 100 Tempo.
1868 — id. = 125 Tempo.
1842 — 1 Riyo = 6500 mon ou Sen.

Les marchands maintenant leurs prix pendant un certain temps, la valeur de toutes choses se trouvait ainsi effectivement abaissée.

1854 — 100 Riyo de Keicho = 207 Ansei.
— Genroku = 143
— Kenji = 108
— Gembun = 120
— Bunsei = 104 + 2 Bu.

Les refontes successives donnaient, nominalement du moins, une quantité beaucoup plus grande de numéraire en raison surtout de la diminution du poids ; c'est ainsi qu'à la date précédente, 1.441.471 Riyo refondus en donnent 3.551.600 de la nouvelle émission.

1860 — 100 Riyo Keicho = 548 Riyo Manen.
— Genroku = 378
— Kenji = 347
— Kioho = 565
— Gembun = 362

1868 — (Avènement de l'empereur actuel). — 1 Sen ordinaire = 6 Sen de fer.

La valeur des monnaies anciennes d'or par rapport aux nouvelles est fixé comme il suit :

100 Riyo-Keicho = 905 Riyo, 1 Bu, 2 Shiu.
— Kenji = 475 — 2 —
— Genroku = 635 — 0 — 0,3 —
— Kioho = 930 — 1 — 2 —

100 Ko bun ji	= 528	—	2 — 2
— Bunsei	= 460		
— Hô ji Kin	= 396	—	2 — 1 —
— Sho ji Kin	= 317	—	1

L'échelle des valeurs des autres monnaies fut fixée comme il suit :

1 Kan-ei Tsu Ho (petit module sans ℞) =	1 mon
1 Kan-ei Shi mon Sen (℞ à vagues) =	4 mon
1 Bunkiu Ei Ho — =	4 mon
1 Tempo Tsu Ho = 25 { Kan-ei Shi mon Sen / Bunkiu Ei Ho } =	100 mon
1 Bu = 25 Tempo Tsu Ho =	2500 mon
1 Riyo = 4 Bu = 100 Tempo Tsu Ho =	10000 mon

1870 — Le Gouvernement adopte en principe le système monétaire décimal avec les dénominations suivantes en commençant par les plus petites valeurs.

1 Rin = 10 mô (et non pas *mon*)
1 Sen = 10 Rio = 100 mô
1 Yen = 100 Sen = 1000 Rin = 10000 mô

Par son apparence, son poids, sa valeur intrinsèque, le *Yen*, argent ou or, correspond à nos pièces de 5 fr. de même métal ; de même, le Sen est analogue à notre *sou* (5 centimes).

Le Rin = $\frac{1}{2}$ centime ; là-bas encore, il a une certaine valeur pratique pour l'achat d'objets usuels.

Les anciennes monnaies de cours en bronze ne furent pas démonétisées, mais leur valeur relative fut entièrement bouleversée. C'est ainsi que :

1 Kan ei ichi mon Sen (anc. dénom.)	= 1 Rin
1 Bunkiu Ei Ho	= 1 $\frac{1}{2}$ Rin

1 Kan ei Shi mon Sen	= 2 Rin
1 Tempo Tsu Ho	= 8 Rin

Autrement dit, en se reportant à la nouvelle échelle des valeurs :

1 Tempo Tsu Ho + 1 Kan ei Shi mon Sen (anc. dénom.) = 1 Sen (nouv. appel.)

1 Tempo Tsu Ho + 2 Kan ei ichi mon Sen		= 1 Sen
5 Tempo	—	= 4 Sen
125 Tempo	—	= 1 Yen
1000 Kan ei ichi mon Sen		= 2 Yen

De ce qui précède, il résulte donc que la valeur de la plupart des anciennes monnaies de bronze augmentait ; par exemple, le Kan-ei ichi mon Sen décuplait de valeur, le Kan-ei Shi mon Sen quintuplait. Au contraire, le Tempo Tsu Ho diminuait sensiblement ; autrefois 100 de ces mêmes pièces faisaient 1 Riyo (1 Yen) ; il en fallut dès lors 125 pour représenter la même valeur.

Le Gouvernement procède d'ailleurs lentement, mais avec ténacité, à la subdivision des anciennes espèces de cuivre par les nouvelles.

Les monnaies de fer jadis assimilées, officiellement du moins, à celles de bronze ou de laiton, furent dépréciées encore d'une façon plus notable. Ainsi le Kan-ei Shi mon Sen de fonte, au lieu de valoir, comme celui de bronze, $\frac{1}{5}$ de Sen (nouvelle désignation) ne fut plus accepté que pour $\frac{1}{60}$ de Sen, et le Kan-ei ichi mon Sen de fer était de même ramené à $\frac{1}{120}$ de Sen.

Cette dépréciation eut pour effet de faire disparaître immédiatement, en quelque sorte, les monnaies

de cette espèce dont la valeur intrinsèque était supérieure à la valeur monétaire qui leur était donnée. Elles furent donc simplemeut vendues au poids. Quant au vieux numéraire national d'or et d'argent, aux lingots poinçonnés, ils perdirent toute valeur officielle et, peu à peu retirés ou achetés par le Gouvernement, ils servirent à la fabrication de nouvelles espèces d'une banalité désolante.

4. — *Monnaies de cuivre provinciales.*

Les mêmes règles et les mêmes usages étaient suivis dans les provinces utilisant le même genre de monnaies que le gouvernement central. Celles qui employaient le plomb établissaient nécessairement un numéraire beaucoup plus lourd et encombrant dont la circulation était extrêmement limitée.

5. — *Monnaies provinciales d'or et d'argent.*

Dans leur ensemble, les variations et observations qui précèdent s'appliquent aux monnaies provinciales.

Les seigneurs se bornèrent, le plus souvent, à faire quelques émissions de monnaies d'or, d'argent ou de cuivre, mais sans s'astreindre à constituer un système monétaire complet. Seule la province de Koshiu fait exception à cette règle, en ce qui touche, du moins, ses espèces d'or, lesquelles constituaient une série des plus complètes et des plus intéressantes.

Ce système est résumé ci-dessous :

1 Riyo =	4 Bu =	16 Shiu =	32 Shiunaka =	64 Itome =	128 Koitome =	256 Koitome naka
	1 Bu =	4 Shiu =	8 Shiunaka =	16 Itome =	32 Koitome =	64 Koitome naka
		1 Shiu =	2 Shiunaka =	4 Itome =	8 Koitome =	16 Koitome naka
			1 Shiunaka =	2 Itome =	4 Koitome =	8 Koitome naka
				1 Itome =	2 Koitome =	4 Koitome naka
					1 Koitome =	2 Koitome naka

Au temps de Takeda Shingen (2e moitié du xvie siècle), le promoteur du système que nous venons d'indiquer, le rapport de l'argent à l'or avait été fixé à $\frac{1}{10}$.

VII

LÉGENDDES ET TYPES, INSCRIPTIONS DIVERSES FIGURANT SUR LES MONNAIES

On peut d'abord poser comme un principe général, ne comportant aucune exception, que l'image du souverain, pas plus que celles d'autres personnages vivants ou morts, ne figure jamais sur les monnaies japonaises, quelle que soit leur nature.

Cependant, les lingots poinçonnés, les médailles (Esen) et certaines monnaies de cuivre et de fer, émises par le prince de Mito, feraient, à la rigueur, exception à cette règle, car elles portent parfois des figures plus ou moins grossières et conventionnelles d'hommes, d'animaux ou de divinités. Il en sera question plus loin.

1. — *Monnaies de cuivre.*

Nous avons indiqué précédemment la forme de ce numéraire.

La partie de la face comprise entre la bordure exté-

rieure et le bourrelet qui entoure le trou central est occupée, dans les monnaies de cuivre circulaires, par quatre caractères idéographiques en relief venus de fonte. Deux d'entre eux rappellent généralement le *nengo*, c'est-à-dire le nom de l'ère au cours de laquelle l'émission eut lieu pour la première fois. Les deux autres signes indiquaient généralement qu'il s'agissait d'une monnaie de cours. Par exemple : « Ten-shô-tsu-hô, » c'est-à-dire « monnaie de cours de la période de Tensho ».

Pendant la première époque de l'histoire monétaire du Japon, c'est-à-dire jusqu'au x^{e} siècle, les caractères étaient disposés sur le flan et devaient

1
être lus dans l'ordre suivant : 4 2 (*fig. 3*, *4*, *5*, *6*, etc.).
2

A partir de xvi^{e} siècle, au contraire, ils sont dis-

1
posés comme il suit : 4 3 (*fig. 17*, *23*, *32*, etc.).
2

Ce sont des faits qu'il faut constater sans chercher à les justifier par des raisons sérieuses.

Le revers ne comportait habituellement aucune inscription ; cependant, certaines émissions se distinguaient par des signes généralement en relief, venus de fonte, comme les inscriptions de la face, et quelquefois, mais rarement, produits en creux au moyen d'un poinçon. Le plus souvent ces signes rappelaient soit le nom de l'établissement monétaire, soit celui de la province (*fig. 106*, *111*, *112*, etc.).

Mais on peut admettre, en règle générale, que les

pièces de cuivre *rondes* ne portaient au revers aucune inscription.

Les pièces de formes ovales, émises en 1835 et connues communément sous le nom de *tempo*, ont, au contraire, des inscriptions en relief sur la face et sur le revers, ainsi qu'une marque de fabrique ou monogramme de l'établissement monétaire (*fig. 59*).

Enfin, certaines monnaies de cuivre, d'une valeur supérieure aux autres, bien que d'un module sensiblement identique, avaient, au revers, pour être facilement distinguées, même au toucher pendant l'obscurité, des arcs de cercle en relief, dits *nami* « vague » (*fig. 47, 48*).

La composition des types et des légendes qui ornent les espèces de cuivre frappées depuis 1870 a suivi, comme les méthodes de fabrication, l'influence européenne. Elle comporte, sur la face et le revers, au centre, un sujet ou une inscription, et sur le pourtour, une légende.

2. — *Monnaies d'argent.*

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les monnaies d'argent primitives étaient identiques, sauf la nature du métal, à celles de cuivre ; les inscriptions étaient donc du même ordre.

Plus tard, les pièces d'argent furent semblables aux pièces d'or ; il en sera question dans le § suivant,

Quant aux monnaies divisionnaires rectangulaires, elles étaient, comme il a été dit, frappées au lieu d'être coulées. Elles présentaient en relief, sur la face et le revers, des inscriptions rappelant leur

valeur : 1 Shiu, 2 Shiu, 1 Bu, etc. ; parfois aussi une indication sur la qualité du métal et, en outre, elles portaient assez communément les armes de l'empereur, c'est-à-dire la fleur héraldique de chrysanthème. Enfin, elles recevaient en creux l'empreinte du fonctionnaire vérificateur.

Les monnaies d'argent provinciales qui, pour la plupart, affectaient la forme de disques ovales et minces, recevaient, le plus souvent en creux, avec les armes du seigneur et le nom de la province, la valeur de la pièce (*fig. 85*, *102*, *125*, etc.)

Comme le numéraire de même nature du gouvernement central, elles présentaient aussi les rangées de gouttières parallèles dont il a déjà été question.

Enfin, dans quelques provinces, le pourtour de la plaque était semé des empreintes du poinçon apposé par le magistrat monétaire. Ces empreintes étaient destinées à empêcher, dans la limite du possible, la pratique frauduleuse, alors fort répandue, de limer ou de rogner les flans.

Les monnaies émises sous l'influence des Européens sont de tout point comparables aux nôtres, au point de vue des principes adoptés pour la composition des types.

3. — *Monnaies d'or.*

Comme celles d'argent, les monnaies d'or les plus anciennes étaient de même forme que celles de cuivre et portaient, obtenues par les mêmes procédés, des inscriptions analogues.

Les monnaies correspondant à l'unité monétaire,

le Riyo, ou à ses multiples sont des disques minces et le plus souvent ovales ou elliptiques ; leur face porte verticalement, suivant le grand axe, soit inscrit à l'encre, soit imprimé au moyen d'un poinçon, la valeur en Riyo : 1 Riyo, 5 Riyo, 10 Riyo (*fig. 24, 28, 29*) par exemple, puis au dessous, le monogramme du directeur de l'établissement monétaire.

Cette face portait enfin, en haut et en bas ainsi que sur les côtés dans les pièces de grand module, les armes impériales (Kiri = fruits et feuilles du *Paulownia imperialis*).

Au revers, un poinçon généralement assez important rappelait l'époque de l'émission.

Le plus souvent, mais plus particulièrement sur les monnaies d'or anciennes, on remarque des empreintes, souvent en nombre considérable, apposées par les négociants entre les mains desquels elles étaient passées (*fig. 29*). Ces poinçons, connus du public, était une preuve nouvelle de l'authenticité des pièces qui en étaient revêtues.

Quant aux monnaies d'or actuelles, les observations précédemment faites pour le numéraire de cuivre et d'argent leur sont également applicables.

Au point de vue européen, les monnaies japonaises de cuivre, même celles de la belle époque, paraissent dépourvues de toute valeur artistique. Pour les habitants de l'empire du Soleil Levant, il n'en est pas tout à fait ainsi ; ils admirent, outre la patine et la composition du métal proprement dit, la forme plus ou moins classique ou élégante des caractères qui constituent ce qu'on pourrait appeler la légende de ces monnaies ou même leur type. On sait, en effet,

que l'art de la calligraphie, médiocrement estimé chez nous, est fort apprécié des peuples faisant usage de caractères idéographiques. C'est pour eux une des branches importantes des arts du dessin.

Lorsqu'il s'agissait de faire une nouvelle émission de monnaies de cuivre, on faisait appel, pour en tracer les caractères, à des hommes en vue, soit en raison de leur haute situation sociale, soit, plus souvent encore, de leur savoir ou de leur sagesse. Les inscriptions que l'Européen parcourt d'un air insouciant sont donc de véritables autographes d'hommes célèbres.

Les plus légères différences dans la manière dont sont tracés les divers caractères donnent, fréquemment même, la seule manière de distinguer les émissions les unes des autres, lorsque, pendant de longues années, parfois des siècles, on émit des monnaies portant la même légende. A ce point de vue, les monnaies d'or et d'argent présentent moins d'intérêt. Cependant toutes les grandes monnaies d'or et les petites des premières époques, sont intéressantes à cause de l'inscription tracée en caractères noirs qu'elles portent sur leur face.

A l'origine, c'était la seule marque officielle se trouvant sur le numéraire de cette nature. Mais ces signes disparaissaient assez facilement par l'usage, et c'est ainsi que furent plus tard adoptés les divers poinçons. Cependant, même alors, la grande inscription ne cessa pas de figurer sur les monnaies de grande dimension.

C'était la famille Goto qui avait le monopole officiel de ces graphismes, et les membres de cette

lignée avaient su, par leur travail, se constituer un monogramme qu'il était impossible d'imiter. Lorsqu'une des inscriptions dont il s'agit avait disparu, il suffisait de porter le flan au représentant de la famille Goto qui, après en avoir vérifié le poids et la qualité, traçait de nouveau la légende nécessaire, moyennant une rétribution fixée à 1 Bu (1/4 de Riyo) par inscription.

On voit, par ce qui précède, à quel point l'art monétaire japonais est inférieur à celui des Grecs et des Romains. Ceux-ci comprirent vite, en effet, « que, comme toujours, l'utilité fournissait une occasion de beau, que la monnaie marquée d'un type développé pouvait devenir un objet d'art. » (Lenormant.) Ce dernier point de vue a échappé complètement aux Asiatiques. Ils en étaient restés à la conception primitive de la monnaie et les Japonais, particulièrement habiles et ingénieux en ce qui touche l'ornementation artistique des objets usuels, ne paraissent pas avoir jamais eu la pensée d'exercer leur talent à transformer en œuvres d'art les disques de métaux qui leur servaient de numéraire.

VIII

FAUSSES MONNAIES

Les procédés sommaires de fabrication des monnaies japonaises, surtout des pièces de cuivre, eurent pour effet de développer outre mesure l'industrie des faux monnayeurs. Il suffisait, en effet, de possé-

der quelques pièces de monnaie, quelques connaissances techniques et du métal de composition à peu près quelconque, pour préparer les moules et fondre ensuite des pièces qui, sans être tout à fait comparables à celles qui provenaient des émissions officielles, n'en différaient cependant point essentiellement.

Le gouvernement crut, en conséquence, devoir prendre les mesures les plus sévères pour lutter contre les faux monnayeurs. Ils furent pendant longtemps condamnés à mort et crucifiés, leurs complices expatriés, leurs voisins même punis sévèrement. Malgré cet important arsenal de lois terribles, on ne cessa jamais cependant de fondre des fausses monnaies, lesquelles d'ailleurs étaient bien souvent tout à fait semblables à celles du gouvernement.

En raison de la rareté du métal et grâce aux procédés de fabrication plus complexes, les monnaies d'or et d'argent furent moins imitées.

Enfin, il n'est pas hors de propos de rappeler ici qu'à plusieurs reprises, notamment au moment de la révolution de 1868 et pendant les années troublées qui précédèrent et suivirent cette crise, le gouvernement ne dédaigna pas de falsifier lui-même ses espèces métalliques. C'est ainsi qu'on trouve de grandes quantités de Ichi Bu (1 Bu) d'argent, simplement formés d'un lingot de cuivre saucé.

L'histoire se répète donc, et les mêmes causes ont produit aux extrémités du monde et à des siècles d'intervalle, aussi bien à Rome qu'au Japon, les mêmes effets.

Mais c'est surtout dans la fabrication des lingots poinçonnés, connus sous le nom de *chôgin* ou *mame-ita-gin* que le gouvernement du Shogun se livra aux manœuvres les plus frauduleuses. A partir de 1854, ils n'avaient plus aucune valeur réelle, et, véritables assignats métalliques, ces lingots n'étaient acceptés que sous la pression de peines sévères.

(*A suivre*).

E. de Villaret.

MÉDAILLES ET AMULETTES

A LÉGENDES HÉBRAÏQUES,

CONSERVÉES AU CABINET DES MÉDAILLES ET ANTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Un certain nombre de monuments monétiformes à légendes hébraïques, conservés au Cabinet des Médailles, sont demeurés jusqu'ici inexpliqués, et aucun savant ne s'est donné la peine de les étudier sérieusement. Prises isolément, ces médailles sont d'un intérêt médiocre, puisqu'elles sont de basse époque, ne remontent guère au delà des XVI[e] et XVII[e] siècles, ou sont même en partie de date encore plus récente ; par conséquent, elles n'offrent pas la valeur de documents historiques, que comportent avec elles les médailles anciennes. Cependant, à titre d'ensemble, la collection est curieuse, et comme telle, il est peut-être bon de la faire connaître.

On peut diviser ces pièces en quatre séries :

A. Celles qui ont des inscriptions à noms historiques, mais de formation légendaire et nettement apocryphes ;

B. Les amulettes et talismans inspirés par la Kabbale, qui ont recours à l'angélologie ;

C. Des pièces du même genre, mais plutôt consacrées à l'astrologie ;

D. Enfin, des documents chrétiens sur lesquels se trouvent simultanément des mots hébreux et des mots latins, les uns et les autres de source biblique.

Le total s'élève à 37 pièces, bien entendu sans compter les doubles et triples. Voici leur énumération, que nous proposons en conséquence de la classification précédente :

A. — 1. Une médaille de bronze porte sur le *Droit* les mots זקן וזקינה, « vieux et vieille ; » au dessus et au dessous du premier mot, il y a la lettre א, initiale d'Abraham ; au dessus et au dessous du second mot, la lettre ש, initiale du nom de Sara. Au *Revers*, les mots, בחור ובתולה, « jeune homme et jeune fille ; » au dessus et au dessous du premier mot, la lettre י, initiale du nom d'Isaac ; au dessus et au dessous du second mot, la lettre ר, initiale du nom de Rebecca. Soit par la faute du graveur, soit par un défaut de la frappe, la plupart des lettres sont mal venues. Mais on les devine, car le Talmud Babli[1] dit : « On appelle monnaie de Jérusalem celle où il y a écrit « le roi David ou Salomon » d'un côté, et « la ville sainte de Jérusalem » de l'autre côté ; on appelle monnaie d'Abraham notre ancêtre celle où il y a les mots « vieux et vieille » d'un côté, et « jeune homme et jeune fille » de l'autre côté. — Sur quoi, Raschi ajoute que par « vieux et vieille » on entend Abraham et Sara, et par « jeune homme et jeune fille », on entend Isaac et Rebecca. De plus, le commentaire

1. *Baba Kamma*, f. 97 b. Cf. *Midrasch Bereschith Rabba*, ch. 39, sur la *Genèse*, XXIII, 16.

des Tossafistes explique qu'il n'y avait pas de figures représentées, mais seulement des mots inscrits.

Donc, l'auteur de cette médaille, ou du moins celui qui l'a commandée, était fort au courant des traditions rabbiniques, et il a voulu donner un corps à la légende.

2. *Droit*. Un Moïse à longue barbe et les rayons au front, sous forme de cornes, pour symboliser le génie du divin législateur : c'est l'expression d'une idée, aussi réaliste que dure en sculpture, permise seulement à un Michel Ange. Légende (en hébreu) : « Moïse, le maître de tous les prophètes. »

Rev. Les deux tables de la loi contenant le Décalogue. Au bas, la date : [5] 587 (= 1827). — Deux exemplaires.

3. *Dr*. Autre Moïse, ayant la tête ornée de la même corne ; la pièce doit être du commencement du XVII^e siècle, à en juger d'après la légende suivante : « Der Her rist mein Merck un. Lobsang, un. ist mein Heil » (*Exode*, XV, 2).

Rev. Le second commandement du Décalogue, encadré dans un carré :

לא יהיה לך אלהים אחרים על פני,

traduit dans la légende circulaire « *Du solt keine andere Gœttern eren mir.* »

4. *Dr*. Une autre figure en fort relief, qu'il est peu aisé de distinguer, mais à classer dans le même rang que la dernière, en raison du Revers.

Rev. לא יהיה לך, etc. — Deux exemplaires.

5. *Dr*. Un Aaron, ceint de la tiare et du frontal, la

poitrine couverte du pectoral. Légende (en hébreu) : « Aaron le grand-prêtre. »

Rev. Dans le champ de la médaille, l'autel orné de chérubins. Légende : « Aron leva les mains vers le peuple et le bénit. » (*Lévitique*, XIX, 22.)

6. *Dr.* Un David couronné. Légende (hébr.) : « David fils d'Isaï roi d'Israël. »

Rev. Dans le champ, une harpe. Légende : אטה למשל אזני אפתח בכנור חידתי. « Je veux prêter l'oreille à la parabole, j'expliquerai mon énigme au son de la harpe. » On ne s'explique guère en quoi ce distique s'applique au roi chantre, quoique ce soit un verset des Psaumes (XLIX, 5). — Deux exemplaires.

7. *Dr.* Au centre, un vase à trois fleurs; à droite, une mitre[1]; à gauche, un schofar, flanqué d'un ש, initiale de *Schekel* (à juger d'après le reste). Légende : שמר ישראל מלך גבור בירושלם ״. « L'Éternel garde Israël, le roi vaillant à Jérusalem. »

Rev. Au centre, un olivier flanqué de côté et d'autre d'un vase et d'une couronne. A gauche, la lettre ש; à droite, un ד; ce sont les initiales des mots Sicle de David, selon la légende :

שקל דוד נשאר (?) כלם באוצר ציון בבית המקדש.

« Sicle de David resté caché dans le trésor de Sion, à la maison du Temple. » Le quatrième des mots de cette légende est douteux. En tout cas, l'ensemble

1. La lettre qui l'accompagne, un peu douteuse, est peut-être un כ, initiale de כתר, *couronne;* s'il en est ainsi, l'autre lettre serait l'initiale du mot Schofar.

de ce texte révèle un faussaire bien ignorant, qui a fabriqué un prétendu sicle.

8. *Dr.* Un personnage jouant de la harpe, évidemment un David.

Rev. Au milieu, des signes cabbalistiques. Légende en lettres latines : « Agiel. Kedemel » (noms d'anges).

9. Un mignon talisman en nacre, presque un bijou, tout moderne, en forme de deux tables de la Loi, contenant, inscrits en dix petites lignes, les commandements du Décalogue en hébreu.

10. Une bague, dont le chaton servant de cachet a les mots suivants disposés en carré : שלי יעקב בר יצחק (à moi Jacob b. Isaac). Au centre de ces quatre mots, une balance; c'est peut-être l'insigne de la profession du possesseur, un orfèvre ou un changeur.

B. 11. *Dr.* Une face d'ange ailé. Légende latine : « Ophaniel[1] vel Ophiel. »

Rev. Dans un triangle renversé, dont le sommet est tourné vers le bas, le tétragramme divin, en dégradant, disposé sur quatre lignes : י | יה | יהו | יהוה.

12. *Dr.* Au milieu, un scorpion. Au dessus, le mot יהוה; au dessous, la formule d'abréviation : אסלב[2].

Rev. Un monogramme de signes cabbalistiques qui s'enchevêtrent.

13. Au milieu, un ange portant une épée dans chaque main (l'ange de la mort). Au dessus, le mot

1. C'est le nom de l'ange préposé à la lune, dit le ס׳ חנוך ou ס׳ היכל (*Beth ha-midrasch de Jellinek*, t. V, p. 176).

2. Probablement pour *Elohim, Sela; Leólam Barukh.*

« Samiel ». Autour, quatre signes du Zodiaque. Légende (peu lisible au commencement) : « I :: I : Annaris(?). Sagdalon. Vttnarchim. » Le second de ces mots, tous dépourvus de sens et d'une obscurité *voulue*, est probablement une corruption du nom d'ange Sandalfon.

14. *Dr.* Dans le champ, Mercure et la Fortune, se tenant par la main. Légende : « Fanum fortunæ. »

Rev. Au centre, un triangle dont chacun des trois côtés porte l'un des mots « Raphael, Teriel, Ophiel ». Légende circulaire : « Zadkiel. Haniel. Via, Veritas et Vita. »

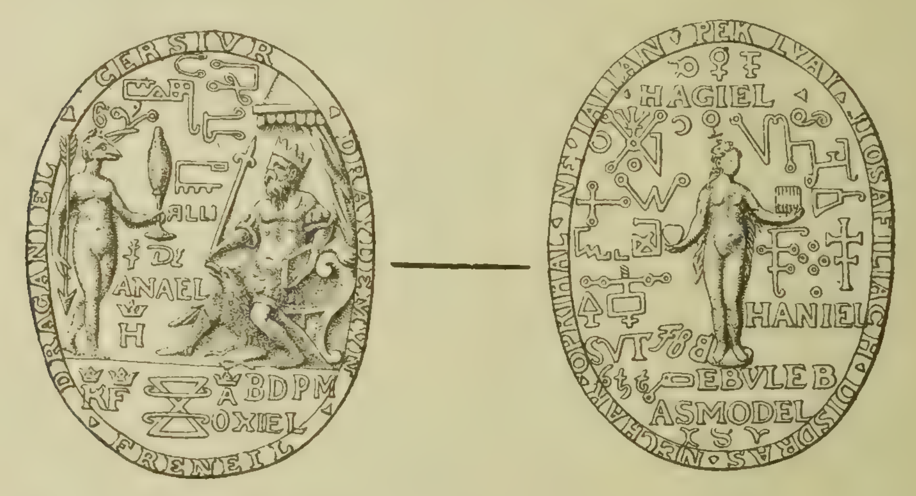

15. Une curieuse pièce de bronze, ovale. D'un côté, à droite, un roi est assis sur son trône, sous un baldaquin, le sceptre à la main ; à ses pieds, un aigle. En face de lui, debout, est un personnage à tête d'oiseau[1], ayant à la main droite une grande flèche, à la

1. On sait que l'ange אלאעוף est l'aigle « âgé de 900 ans », préposé par Salomon à tous les oiseaux, pour les soumettre à sa domination. Voir le מעשה נמלה édité par Jellinek (*ibid.*, pp. 22-26). De même au Musée du Louvre, parmi les bas-reliefs assyriens, il y a un génie à bec d'aigle (E Babelon, *Manuel d'archéologie orientale*, p. 103). — Il est fait abstraction de la légende inscrite sur la tranche.

main gauche un ostensoir. En haut et en bas, des signes cabbalistiques. Au milieu, le mot « Anael », au dessus d'un H couronné; tout au bas, des lettres douteuses, peut-être « Oxiel ».

De l'autre côté, une femme nue tient de la main droite deux cœurs enflammés, et de la gauche un objet carré à dents, peu net. Autour d'elle, il y a des signes cabbalistiques. En haut, le mot « Hagiel » ; au bas, les trois mots superposés : « Haniel. Ebuleb(?). Asmodei. »

16. Ovale oblong. *Dr*. Un roi couronné, assis à côté du soleil, sur un char traîné par deux lions.

Rev. A droite, le double triangle, ou sceau de Salomon, muni d'un signe cabbalistique au centre. A gauche, un tableau contenant dans 16 cases disposées en carré les 16 premiers nombres en hébreu; en haut, le mot אנא, sans doute pour Anael, par apocope du final *el*; en bas, le mot אחד (un), sans que l'on puisse affirmer la lecture de ces lettres, mal gravées ou mal frappées. Voici ce carré de nombres, avec les chiffres ordinaires en regard :

ד	יד	טו	א	4	14	15	1
ט	ו	ז	יב	9	6	7	12
ח	יא	י	ה	8	11	10	5
יג	ג	ב	יו	13	3	2	16

Les totaux des diverses colonnes sont bien tous égaux entre eux; il y a là, par conséquent, un de ces carrés magiques, connus de toute antiquité[1];

1. Ce carré ne se trouve pas parmi les 340 figures de l'ouvrage de B. Violle, *Traité complet des carrés magiques, pairs et impairs, simples et composés, à bordures, compartiments, croix, chassis, équerres, bandes détachées*, etc.,

les anciens leur attribuaient des propriétés merveilleuses. De plus, lorsqu'un carré magique est tel qu'en le coupant en deux par une parallèle à un côté, et en prenant les deux morceaux on forme un nouveau carré magique, on dit que le carré est *diabolique!* — C'est le cas, comme on va voir, des numéros suivants, 17 et 21.

C. — 17. *Dr.* Une femme tient une lance à la main droite ; dans la gauche, elle a un cœur. A ses pieds sont des balances.

Rev. Un tableau de 49 chiffres, un peu empâtés, ainsi disposés :

כב	מז	יו	מא	י	לה	ד
ה	בג	מח	יז	מב	יא	כט
ל	ו	כד	מט	יח	לו	יב
יג	לא	ז	כה	מג	יט	לז
לח	יד	לב	א	כו	מד	כ
כא	לט	ח	לג	ב	כז	מה
מו	טו	מ	ט	לד	ג	כח

Il correspond à la fig. 57, pl. XI, de l'*Atlas* B. Violle (t. 1, p. 411). — Deux exemplaires.

18. *Dr.* Dans le champ, deux personnages nus se donnent la main gauche ; au milieu d'eux, en haut, le signe des Poissons ; au bas, le Taureau ; à droite, les Balances. Légende : אדני צבאות נצח מאיר אל מטבע שרפים אלף רכב קידימאל קניאל דור צידקאל,

suivi d'un traité des cubes magiques et d'un essai sur les cercles magiques (Dijon, 1837, 2 vol. in-8°, et atlas in-fol). Knorr a Roserroth, *Kabbala denudata* (t. I, pp. 305 et 360), donne un tel carré à 6 chiffres hébreux par rang, = 216, et un autre à 9 chiffres, = 369.

ou Dieu avec ses attributs et des noms d'anges. (Pour les rapports des anges avec les signes du Zodiaque, voir Mss. hébreux de la Bibliothèque nat. à Paris, n° 603, fol. 124-6.)

Rev. Tableau des 49 chiffres hébreux, en 7 colonnes de 7 nombres, comme au numéro précédent.

19. Une plaque carrée, en cuivre jaune, qui doit être du XVIe siècle, d'après les caractères et le costume du personnage représenté.

Dr. Au centre, un homme agenouillé, en prière, les mains jointes, la tête couverte : donc, un juif. Au dessus, le nom מרדכי, sans que nous sachions s'il s'agit d'un Mardochée obscur de la même époque, ou s'il s'agit du contemporain d'Assuérus. A droite, le mot vocalisé רברוביק; à gauche, סראויל. Ces deux mots n'ont pas de sens. A la rigueur, le second mot peut avoir pour étymologie le grec σαράϐαλλα, si l'on songe au véritable engouement des cabbalistes et des mystiques pour les mots étrangers, incompréhensibles pour le vulgaire, dont l'angélologie fourmille. On est surtout porté à le croire par le voisinage des cinq mots de même nature placés plus bas. Devant l'homme agenouillé, un livre est ouvert, qui contient le seul mot חכמה (sagesse) : il s'agit évidemment de la science cachée, ésotérique. Comme base de la figure, sept signes cabbalistiques. Au dessous, cinq mots vocalisés :

ציטאל · מינוסראל · טיטים · טואייאן · נסטייאון ·

L'adjonction des points-voyelles ne laisse pas de doute sur la lecture de ces mots; mais elle n'offre

aucun secours pour leur signification. Tout au plus, en faisant valoir le motif déjà invoqué, d'obscurité voulue, est-il permis de supposer des dérivés des noms propres Σύθας, Μίνως, Θέτις, Νάστης. Aux deux premiers noms, le cabbaliste aurait ajouté la terminaison *el* (Dieu), pour leur donner une tournure de noms d'anges. Pour le quatrième mot, que l'on ne saurait rattacher à une étymologie grecque, même hypothétique, il faut peut-être recourir à l'araméen טמיא, « secret, caché, » dont le Midrasch[1] offre un exemple.

Rev. Tableau des 64 premiers chiffres arabes[2] ainsi disposés, ou *Atlas* de B. Violle, pl. XII, fig. 65 (t. I, p. 450) :

8	7	59	60	61	62	2	1
49	15	54	12	53	55	6	16
41	42	22	21	20	19	50	48
32	34	35	29	28	37	40	25
40	26	27	37	36	30	31	33
17	18	46	45	44	43	23	24
9	55	14	52	13	11	50	56
64	63	3	4	5	6	58	57

20. *Dr.* La planète Vénus, figurée : 1° par une étoile ; 2° par le personnage mythologique de Vénus flanqué de l'Amour à droite.

Rev. Tableau des 49 premiers chiffres arabes, correspondant exactement au tableau hébreu, n° 17.

21. Pièce en étain.

1. *Lévitique Rabba*, sect. 25 (f. 168 c.).

2. Le carré à 8 chiffres par rangée est dédié à la planète Jupiter, dit J. T. Reinaud, *Description des monuments musulmans*, etc., t. II, p. 252.

Dr. Un guerrier ou ange dans un char ; une épée d'une main, un bouclier de l'autre. Au dessous, en lettres latines, le mot « Samael ».

Rev. Au milieu, le tableau suivant :

יא	כד	ז	כ	ג
ד	יב	כה	ח	יו
יז	ה	יג	כא	ט
י	יח	א	יד	כב
כג	ו	יט	ב	יה

Le dernier chiffre יה, 15, non figuré, selon l'usage, par טו (9+6), dénote une main non juive. Au dessus du carré, le signe de Mars ; à gauche, celui du Taureau ; à droite, un scorpion ; au bas, le mot גראפיאל (Grafiel). Le carré magique est parfait [1], et donne le nombre 65 dans tous les sens, même en diagonale.

22. *Dr.* Dans le champ, deux personnages. Celui de gauche est nommé : « Zatquiel ; » celui de droite : « Anael. » Au dessous, le mot « Gabriel ». En haut, le signe du Taureau.

Rev. Entre quatre signes du Zodiaque, le tableau des 49 chiffres premiers, mais disposés juste à l'inverse des n^os 17-18 précédents : 4, 35, 10, 41, 16, 47, 22, etc.

23. *Dr.* Même sujet, sauf que les personnages sont tournés dans l'autre sens. A gauche, est Anael ; à droite, Zatquiel, sans légende.

Rev. Sous le mot « Anael » et des signes du

1. Il est appelé aussi *planétaire*, selon Fermat, cité par Ed. Lucas (*Récréations mathématiques*, I, p. XVI). Il est même *diabolique*, car si on le divise en deux rectangles par une ligne verticale, ou horizontale, et que l'on échange les deux fragments, le carré est encore magique.

Zodiaque, un autre tableau des 49 premiers nombres, dans un ordre différent : 1, 44, 10, 45, 20, 43, 7, etc.

24. Le tableau des 49 premiers nombres hébreux, disposés en carré, comme au n° 17; les lettres ג ז et ל, se ressemblent au point de rendre la lecture bien difficile. En haut, la lettre isolée ה (abréviation d'*Éternel*); à droite, le mot אנאל (Anael); à gauche, גילה (? joie), et en bas, אחד (un).

25. Dans le champ, un tableau de 64 chiffres, disposés en carré, dont voici la première ligne :

א סג סב ד ה נט נח ח

L'ordre diffère donc de notre tableau exposé au n° 19. — En haut, le mot étrange ז״ב; à droite, le signe zodiacal de Mercure; à gauche, le mot רפאל, Rafael; au dessous, le mot אלבנה (pour הלבנה, la lune).

26. Dans le champ, des carrés inscrits dans un cercle. En haut, le mot טוריאל (Turiel); en bas, un mot obscur, composé des lettres suivantes : תפרדחנה, qui ne donnent pas de sens.

27. Dans le champ, des lignes se croisant à angles droits, au milieu desquelles on voit un croissant ou la lune; à droite et à gauche, des signes cabbalistiques. En haut, le nom d'ange, חניאל, Haniel; en bas, le nom הננאל (Hananel).

28. Enfin, une matrice — en deux parties pour les deux côtés — d'une médaille ayant au droit un Mercure au corps complet, ailé et portant le caducée; au revers, il y a le tableau des 64 premiers chiffres arabes disposés en carré, selon l'ordre indiqué ci-dessus, n° 25.

D. — 29. En ligne verticale médiale : יהשוה[1]. En haut, יהוה (Jéhova) ; au bas, אלוה (Dieu). Légende : des lettres latines isolées, séparées par des croix.

30. *Dr.* Au milieu, une tête de Christ ; à gauche, ישו (Jésus) ; à droite, א, abrégé de אדני, Seigneur.

Rev. En cinq lignes, les mots :
משיח | מלך בא בש | לום ואומא | ום עשוי | חי, « le Messie Roi est venu en paix et au milieu des nations (?). Il est ressuscité. » Inutile d'insister sur le style.

31. *Dr.* Tête de Christ, sans texte.

Rev. En quatre lignes : ישוע | נצרי משיח | יהוה | ואדם | יחד, « Jésus, Nazaréen, oint de Dieu et des hommes ensemble. »

32. *Dr.* En tête, le nom divin, יהשוה. A droite et à gauche, des signes du Zodiaque. Au centre, trois personnages : celui du milieu, couronné, foule la mort aux pieds, et il offre l'épée à un roi assis à gauche ; un autre personnage, à droite, offre une bourse. Légende : « Ut diligatis invicem sicut dilexi vos. Jesus, in ipso vita erat, et vita erat lux hominum. » (Saint Jean, XIII, 34, et I, 4). A la suite, on voit des ornements en forme de cœur.

Rev. Dans le champ, le double triangle ou sceau de Salomon. Au dessus, le mot יהוה ; au bas, le mot, אלוה ; en ligne verticale, au milieu, יהשוה. Au côté droit : עצקיאל ; à gauche : גבריה[2]. A la base, en *graffito :* ששיכיה[3]. En haut du second triangle חניאל ; à

1. Voir sur ce mot Isr. Lévi, *Revue des études juives*, 1883, t. VII, p. 285.
2. « Gabri*ah* » pour Gabri*el*.
3. Que peut bien signifier « Sasik-iah » ?

gauche, le mot ברשיאל, Barschiel; à droite, le mot סוריאל, Suriel. Légende circulaire : « Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil quod factum est. » (Saint Jean, I, 3.)

Il y a un second exemplaire de cette pièce, mais très fruste.

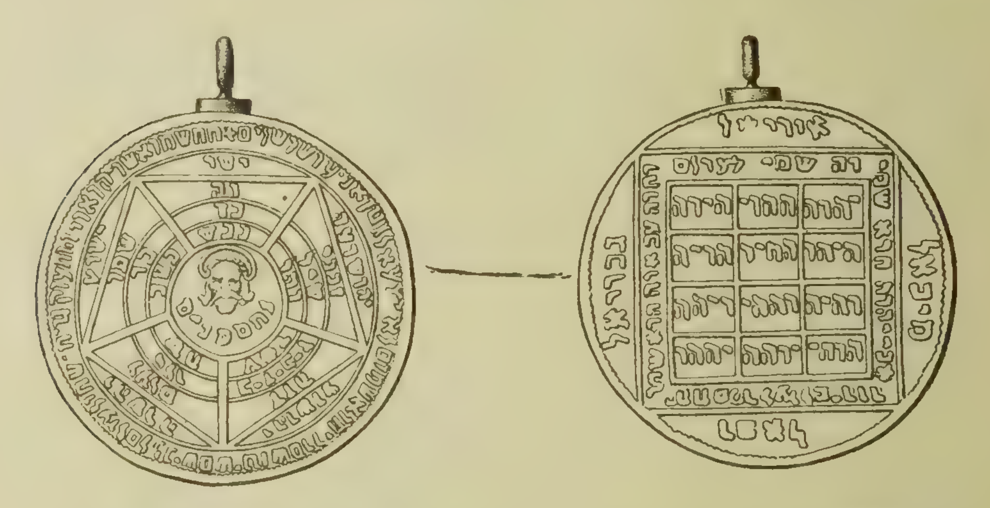

33. Amulette en cuivre doré, pour être suspendue au cou par une bélière, semi-juive, semi-chrétienne. D'un côté, au milieu, un carré contient le tétragramme divin de douze façons différentes, disposées en trois lignes de quatre mots chacune : יהוה, יוהה, היוה, הוהי, et ainsi de suite, en continuant à transposer les lettres. Ce carré est entouré des noms d'anges : Gabriel, Raphael, Michael.

L'autre côté est ainsi composé : la circonférence d'exergue commence par une petite croix +, suivie du verset de Jérémie XXIII, 6 : וזה שמו אשר יקראו לו יהוה צדקנו « Voici le nom qu'on lui donnera : Eternel, notre justicier. »

C'est grâce à une communication de M. le Rabbin Dr Gudemann, possesseur d'une pièce analogue

(sinon tout à fait semblable), qu'il nous a été possible de reconstituer ce texte. Jusque là, nous avions dû borner nos conjectures à lire מחשמה, le nom de la reine des fourmis, qui engagea Salomon à être modeste (voir la « Fable de la fourmi » dans le recueil *Beth-ha-midrasch*, publié par Ad. Jellinek, t. V, pp. 22-26).

Il y a ensuite des fragments de versets bibliques, tirés de l'*Exode*, III, 15; Psaumes, LXXII, 17, et Isaïe, IX, 5; puis, en plus petite circonférence, les mots : יועץ אל גבור אבי עד שר שלום « Conseiller divin, héros, père éternel, maître de la paix. » (Isaïe, IX, 5.) Plus au centre, le nom de Yehoschua (Josué), successivement abrégé en celui de Jésus :

ישו, ישוע, יהשוה, יהושוע, יהושיעה.

Puis vient le verset de l'*Exode*, III, 15, entier, suivi des expressions de théologie chrétienne, faisant toutes allusion au « Fils » et à l'*Agnus Dei* :

בן, בר. ילד, כז-כזי[1], טלה, כבש, כשב, שה, צאן, רחל

Enfin, tout au milieu, une tête nimbée de Christ, et au dessous, l'expression לחם הפנים, « pain propitiatoire, » sans doute par allusion à l'hostie. — En tout cas, c'est l'œuvre d'un juif converti, faite peut-être dans un but de conversion, vu son caractère mixte. Encore, le tout n'est-il lisible que grâce à un autre exemplaire plus net de cette médaille, dans la collection Strauss, ou série d'objets relatifs au culte juif et à l'art juif[2], qui est au Musée de Cluny.

1. Ce nom est un des attributs cabbalistiques de la divinité. Voir le *Or 'Enaïm* d'Eliézer Cévi Safrin de Kamarna, édit. de Przemysl, 1882, S. V. (nous dit M. Gudemann).

2. V. *Revue des études juives*, t. XXIII, p. 138. Cf. Bartolocci, *Bibliotheca*

Nul secours n'est à tirer des deux autres exemplaires de cette même pièce, qui se trouvent au Cabinet des Médailles, l'un en bronze, l'autre en métal doré : ils sont trop frustes pour laisser lire le moindre mot. — On sait aussi qu'au milieu de divers talismans et amulettes, Appel[1] a dû avoir sous les yeux un exemplaire de la même pièce (argent, 16 gr.), avec cette seule différence qu'il y avait, en plus, trois fleurs de lys ; mais les citations hébraïques ont été si estropiées par la typographie dans la description d'Appel, qu'il devient impossible d'en lire ou d'en comprendre un mot.

34. D'un côté, au milieu, le nom L. Massis. En légende circulaire, les mots « XPVS (Christus), Sabao*h*t (*sic*), Eloy, Messias ». De l'autre côté, au centre (en lettres mal faites) : יהוה. En ligne médiane verticale : « Adonai Messias. » A gauche : « Sabao*h*t. » A droite : « Vmas[2]. » En haut : « Eloy XPVS. » Au bas, à gauche : AGV LA (*Agla*, pour *Angla*[3], ange). A droite, le nom précité Massis, disposé en monogramme, flanqué de deux croix. En légende circulaire, les mots « Michael, Uriel, Gabriel, Raphael », séparés par des croix allongées ou ornées.

magna rabbinica, t. IV, pp. 158-165, et A. G. Anguissola, Della hebraica medaglia detta *Maghen David* et *Abraham* (Milano, 1617, 4°).

1. *Münzen und Medaillen der Republiken, des Repertoriums zur Münzkunde des Mittelalters*, t. IV, 2te Abtheil. (Wien, 1829), n° 4064 A, pp. 1108-9. On trouve aussi une médaille quelque peu analogue citée par M. Güdemann dans son ouvrage *Geschichte des Erzichungswesens und der cultur der Juden in Italien, wæhrend des Mittelalters*, p. 335.

2. Peut-être une transcription de עמת (pour עמה), « contre », par une fâcheuse réminiscence de לעמת שרפים, « en face des séraphins » (Rituel, 1re bénédiction du *Schema*).

3. Pour ce mot, voir Schudt, *Jüdische Merkwürdigkeiten*, t. II, pp. 75-77.

35. Médaillon muni de sa bélière, en forme de cœur, découpé à jour, avec préoccupation évidente de retrouver la croix sous ses divers aspects.

D'un côté, en ligne verticale, au milieu, le mot « Pentagrammaton » précédé et suivi du signe + . En haut, horizontalement : « Sabaoth. » Puis, en descendant, à droite et à gauche : « Saday + Ieova + Maynot Loym Soer » (sans doute pour : Maayenoth Elohim Oser). Ensuite : N I+R I (le vocable connu : « Iesu Nazareus rex judeorum »), suivi de « Alpha et Omega + Nael + Pantheon + Adonai ». Légende circulaire : « Simandoium + Tetragram + Alphatraton + Yeseraye (pour Ehié ascher ehié [1]). + Ontlya.

De l'autre côté (également pour chaque point une croix), en ligne verticale : « Thetragrammaton. » En haut : « Adonay. » Puis : « Agla. Amos. Ezetidolay. Yana Eloy. Eehie. Sereye (comme d'autre part). Antacidon. Vani. Adon. » Légende circulaire : « Seruph. Zadir. Nael. Vani. Esch. Othon. Vehu. Satayn. »

Finalement, outre d'autres médailles à légende latine, relatives à des sujets bibliques, par exemple sur le serpent d'airain, il suffit de mentionner deux pièces déjà décrites avec détails. Ce sont :

1° Un camée au milieu duquel est une figure de jeune fille. Légende : à droite, גרציא נשיא ; à gauche, « A. Æt. XVIII. » Ce médaillon de bronze, représen-

1. « Je suis celui qui est. » (Exode, III, 14.)

tant Gracia[1] Nassi à l'âge de 18 ans, a été acquis en 1838, à Florence, par Ch. Lenormant, et conservé depuis lors au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque. Une longue lettre sur ce sujet, adressée par feu Ernest David à M. Joseph Derenbourg, a été lue devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 2 novembre 1877, et publiée presque *in extenso* dans le *Journal Officiel* du 7 novembre suivant. Cette Gracia Nassi avait été la belle-mère de Joseph Nassi, duc de Naxos.

2° Sur la célèbre médaille dite de Lyon, grand module en bronze, le plus récent travail paru, qui résume magistralement les précédents, les rectifie et les complète, est celui de M. Jos. Derenbourg, dans la *Revue israélite* (de M. Isidore Loeb), n° 1, publié le 14 janvier 1870, pp. 4-8).

Tel est, résumé à grandes lignes, le chapitre d'une des richesses du Cabinet de France.

Moïse Schwab.

1. A tort, on avait transcrit ce nom portugais par « grazia » (par *z* au lieu de *c*), égaré par le צ du mot hébreu.
2. Dans ce même cabinet, un sceau, qui est du XIVe siècle, a été décrit par M. J. Adrien Blanchet, *Deux sceaux juifs du moyen âge*, pp. 3-6.

LES

GRAVEURS DE LA MONNAIE DE TROYES

DU XII^e AU XVIII^e SIÈCLE

L'atelier monétaire de Troyes est un des plus anciens.

Il existait pendant la période mérovingienne. La monnaie qui y était frappée portait le nom de la ville, *Tricas* ou *Trecas civitas*, et le nom du monnayeur (*monetarius*), qui était probablement l'entrepreneur responsable du monnayage, le fermier de la monnaie.

On connaît plusieurs de ces monétaires :

Audolenus,
Berteramnus,
Concessus,
Fredeb...,
Gennulfus ou *Genulfus*,
Leo [1],
Maurinus [1],
Mummolinus ou *Mummolenus*,
Willobertus ou *Willibertus* [2].

Nous n'avons découvert aucun document relatif à l'atelier de Troyes, qui soit antérieur au XII^e siècle,

1. Ces deux monétaires sont moins certains. Un monétaire du nom de *Maurinus* a signé des monnaies d'Arcis.
2. On a lu aussi *Gillibertus*.

mais les actes originaux se succèdent sans présenter de grandes lacunes, à partir de l'an 1100.

Voici les noms des monnayeurs (*monetarii*) qui ont été à la tête de la monnaie au XII[e] siècle, c'est-à-dire pendant le gouvernement des comtes Hugues, Thibaut II et Henri I[er], comtes de Champagne de la maison de Blois.

Vers l'an 1100,	*Gaufridus.*
—	Faulcon.
—	Thibaut.
1122,	Lécelin.
1140,	Hatton.
1154,	Amateur.
1157,	Ébrald.
1160,	Étienne.

Nous ne savons rien de l'administration monétaire sous les derniers comtes, dont quelques monnaies sont parvenues jusqu'à nous.

Les coins des monnaies frappées par Thibaut IV avaient été déposés dans le trésor de l'église Saint-Étienne, à Troyes, et y sont restés longtemps. On ignore l'époque de leur enlèvement.

Au commencement du XIV[e] siècle, l'atelier de Troyes était un des huit ateliers royaux.

Les pièces qui sont conservées aux Archives nationales et aux Archives du département de l'Aube sont assez nombreuses pour que nous ayons pu établir à peu près la suite des maîtres de la monnaie de Troyes, depuis l'année 1309[1]. Nous ne donnerons ici les noms de ces maîtres que pour le XIV[e] siècle.

1. Les Archives nationales possèdent les « comptes du monnoiaige de

1309-1310.	Vanne ou Venne Guy.
1310-1311.	Vanne ou Venne Guy et Pierre La Coste.
1330-† de 1335 à 1337.	Girard le Flamand.
1338.	Pierre Le Mareschal, maître de la monnaie pour l'or.
1338.	Nicolas Ysbarre, maître de la monnaie pour l'argent.
1338.	Guillaume de Hametel, maître de la monnaie pour l'argent.
1339.	Nicolas Croissant, maître de la monnaie pour l'argent.
1342.	Pierre de Forme.
1354-1355.	Jean Baillet le jeune.
1355-1356.	Robert Castelle.
1356.	Colin Dorin.
1356-1357.	Pierre de Noyers.
1357-1358.	Renaut Fontement.
1357-1358.	Pierre de Noyers.
1357-1358.	Jean de l'Esclat.
1358-1359.	Pierre Domino [1].
1359-1360.	Jean ou Jeannin Hasard le jeune ou Jean Hasard de Paris.
1360.	Jean ou Janin de Gisors.
1360.	Pierre de Noyers.
1360-1361.	Guillaume Espinel, Ospinel ou Hospinel.

Troyes » de 1304 et de 1305. On lit dans les lettres du roi de 1308 que Troyes est « lieu où nos monnoies sont ordenées à forgier ».

1. Pierre Domino a été nommé, en 1370, par lettres du roi, général visiteur des monnaies du Dauphiné et, en 1383, général maître des monnaies.

1361-1363.	Renaut Fontement.
1363-1364.	Jean de Savoye.
1364.	Jean de l'Esclat.
1364-1365.	Jean de Savoye.
1364-1365.	Renaut Fontement.
1366-1374.	Jean de L'Esclat.
1369-1395.	Pierre Plaisance.
1395-1417.	Pierre de la Garmoise.

L'atelier de Troyes était établi, dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, dans la rue dite du Flacon, qui a reçu ensuite le nom de rue de la Vieille Monnaie. Cet atelier a été transféré plus tard dans la maison de refuge de l'abbaye de Pontigny ; il se trouvait certainement en cet endroit en 1354. La rue a porté le nom de rue des maisons de Pontigny, rue de Pontigny, rue de la Monnaie, rue du Chaperon, rue de la Saunerie.

Le plus ancien registre de délivrance de la monnaie de Troyes, qui ait été conservé, est de l'année 1354. Il y est fait mention du loyer de l'atelier.

« Messire Robert de Rouvoy, célerier de l'église de Pontigny, pour le loyer de l'ostel, au fuer de xxvj livres xiij sols iiij deniers l'an, pour trois ans (de 1370 à 1373). »

Voici un autre article de compte :

« A l'abbé de Pontigny pour le louage de l'ostel ouquel l'on fait l'ouvrage de ladicte monnoye, c'est assavoir depuis le xj[e] jour de may l'an mil cccc xviij jusques au xviij jour d'apvril exclus mil cccc xix, au feur de xxvj livres xiij sols iiij deniers tournois l'an [1] »

1. Archives nationales.

Il résulte d'une lettre des trésoriers de France au bailli de Troyes, en date du 21 mai 1479 [1] que, à cette époque l'hôtel de la Monnaie et la maison appartenant aux religieux de Pontigny étaient deux immeubles distincts [2]. La rue était connue alors sous le nom de rue de la Monnaie.

Nous possédons peu de renseignements sur les points secrets et les *différences* ou *différents* [3] propres à la monnaie de Troyes.

Le *différent* des tailleurs était obligatoire pour eux dès le xiv^e^ siècle. On lit dans un mandement des généraux maîtres aux gardes des monnaies : « Item faictes que le tailleur face en sa taille ung seing parcquoy l'on puisse cognoistre et de quelle monnoye le denier sera — et s'il taille pour aultres monnoyes faictes luy faire pour chacune monnoye divers seings [4]. »

Au xiv^e^ siècle et pendant la première moitié du xv^e^ siècle, le point secret était placé sous la quatorzième lettre.

En 1399 et pendant le reste du temps de sa maîtrise, Pierre de La Garmoise mit un point secret entre le V et l'I de VINCIT et un autre point secret entre le V

1. Lettre communiquée par M. Francisque André, archiviste de l'Aube. (Archives de l'Aube, fonds de Montier-la-Celle, carton 7, H 32.

2. Cela s'explique. L'abbaye de Pontigny possédait à Troyes plusieurs maisons contiguës, dont une dite maison de refuge. L'abbaye a vendu à la Monnaie l'*ostel* où celle-ci avait été installée et qu'elle tenait d'abord à loyer (c'était la maison dite de refuge); l'abbaye est restée propriétaire d'une ou de plusieurs autres maisons.

3. Il y avait les *différences* de la ville, celles du maître, celles de la taille. Le mot *différent* a prévalu.

4. Archives nationales, Z 1b 55, f° 20 v°.

et l'S de KAROLVS. En 1413, le même maître, Pierre de La Garmoise, plaça sur le gros d'argent un point secret sous la quatorzième lettre et un point ouvert en forme d'O entre S de TVRONVS et la couronne.

Sous Charles VI, en 1411 et 1413, les écus faits à Troyes « ont un poinct dessous le C de GRACIA et un autre dessoubz l'E de REGNAT ».

Les pièces frappées à l'ancien atelier de Troyes étaient marquées : les monnaies d'or d'un C, puis d'un E ; les monnaies d'argent d'un R, puis d'un N[1].

La lettre S fut définitivement attribuée à la monnaie de Troyes, par l'ordonnance du 14 janvier 1540.

Nous ne connaissons qu'un petit nombre de *différents* de maître :

1422. *Différent* du maître de la monnaie de Troyes agissant au nom de Henri VI : une rosette[2].

1495. *Différent* de Guillaume Griveau, maître : deux anneaux entrelacés.

1534. *Différent* de Edmond Griveau, maître : un cœur.

1540. *Différent* de Jacques le Tartier, commis à la maîtrise : une hure de sanglier.

1544. *Différent* de Jean Huey ou Huez, commis à la maîtrise : un cor de chasse.

Les graveurs de la monnaie de Troyes nous intéressaient le plus et nous nous sommes attaché à les connaître.

1. Ms. de Poullain.

2. « Les saluz d'or et les blans de X deniers aux armes de France et d'Angleterre », marqués (à Troyes) d'une rosette (ms. 5920).

Albert Barre, notre ami, fils d'un graveur général, graveur général lui-même, s'était proposé d'écrire l'histoire des graveurs des monnaies et a poursuivi ses recherches dans ce but avec une véritable passion. Il n'a découvert toutefois les noms que de huit graveurs particuliers de la monnaie de Troyes[1], et de Saulcy n'en a obtenu, malgré l'étendue de ses investigations, que quatre de plus[2].

On trouvera ci-après les noms de trente et un graveurs.

Nous nous bornerons à faire une brève mention de chacun d'eux ; les pièces originales ne nous ont pas paru présenter assez d'intérêt pour que nous en reproduisions même seulement quelques-unes ou pour que nous donnions l'analyse des principales. Ces pièces sont conservées aux Archives nationales, aux Archives du département de l'Aube et aux Archives de la ville de Troyes. Elles n'auraient pas suffi pour nous permettre d'établir une suite de graveurs aussi étendue ; mais quatre de nos ascendants en ligne directe ayant été graveurs particuliers de la monnaie de Troyes, les papiers qui nous restent d'eux nous ont fourni des renseignements très précis et nous avons comblé, grâce à eux, une partie des lacunes.

1. Albert Barre, *Graveurs généraux et graveurs particuliers des monnaies de France*, 1867, p. 23, et notes manuscrites.

2. F. de Saulcy, *Éléments de l'histoire des ateliers monétaires du royaume de France*, 1878, pp. 101 à 105, 159 et 160 ; *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France*, t. I, 1879.

GRAVEURS DE LA MONNAIE DE TROYES

	Total.	Graveurs qui étaient maîtres orfèvres.
Au XII^e siècle,	1	»
Au XIV^e siècle,	5	1
Au XV^e siècle,	6	6
Au XVI^e siècle,	10	8
Au XVII^e siècle,	5	4
Au XVIII^e siècle,	4	2
	31	21 [1]

(1157.) EBRALDUS (..1157).

Ébrald (*Ebraldus*), monnayeur (*monetarius*) du comte Henri I^{er} dit le Libéral, a peut-être été en même temps graveur de la monnaie du comte, attendu qu'il avait la charge du *magisterium et sculptura ferrorum monete*.

(1363-1375.) MICHELET DE LENS [2] (..1360-1377 [3]).

Michelet de Lens [4], tailleur de la monnaie de Troyes de 1362 à 1376 [5], a été nommé le 1er février 1375 (1376) tailleur de la monnaie de Saint-Lô [6].

1. Voir N. RONDOT, *Les orfèvres de Troyes du XII^e au XIII^e siècle*, 1892.

2. Nous avons rangé les graveurs suivant l'ordre dans lequel ils ont rempli l'office de tailleur de la monnaie de Troyes soit par nomination définitive soit en vertu d'une commission. Les dates qui précèdent le nom font connaître l'époque et la durée connue de l'exercice.

3. Ces deux dates indiquent la période pendant laquelle il est fait mention de chaque personnage dans les documents, du moins d'après les notes que nous avons prises. Quand la première date n'est pas précédée de deux points, cette date est l'année de la naissance ; quand la seconde date est précédée d'une croix, cette date est l'année du décès.

4. Le nom peut être lu quelquefois Michelet de Sens.

5. Archives nationales, Z, 1b 56, dernier feuillet verso.

6. Bibliothèque de la Sorbonne, mss. H 1, 9, n° 174, f° 127 v°.

(1375-1379.) MATHIEU DE LUCHIEU (..1375-† 1376).

Mathieu ou Mahieu de Luchieu (de Lisieux), tailleur de la monnaie de Troyes en 1375 et en 1376. Remplacé le 10 septembre 1376 par Pierre Des Mesmey[1].

(1376-1388.) PIERRE DES MESMEY (..1373-1388).

Pierre des Mesmey[2], nommé tailleur de la monnaie de Troyes le 10 septembre 1376[3], à la place de Mathieu de Luchieu, décédé, a exercé son office de 1376 à 1388, « au feur de l livres tournois l'an. »

(1377.) JOSSE DE YSCHE (..1375-1377).

Josse de Ysche ou de Ische, tailleur de la monnaie de Chalon-sur-Saône et de la monnaie de Dijon, a été commis à la taille à la monnaie de Troyes, probablement pendant une maladie ou une absence de Pierre Des Mesmey.

(1399-1414.) JEAN MUTEAU (..1380-† de 1415 à 1417).

Jean ou Jeannin Muteau, maître orfèvre. Essayeur de la monnaie de Troyes de 1382 à 1388 et peut-être plus tard. Commis à l'office de tailleur de cette monnaie en 1399 et plus tard tailleur en titre. Démissionnaire de sa charge en 1414 et remplacé, le 8 octobre 1414, par Benoît Remi. Commis à la taille à la mon-

1. Pierre des Mesmey avait renoncé à l'office de tailleur de la monnaie de Saint-Lô pour celui de tailleur de la monnaie de Troyes.

2. F. de Saulcy a lu « de Mesnié ».

3. Nous avons lu le 20 décembre 1376; nous avons adopté la lecture de F. de Saulcy (Bibl. de la Sorbonne, mss. H 1 9, n° 174, f° 128 v°.

naie de Lyon en 1414 et probablement aussi en 1415. Décédé à Troyes de 1415 à 1417.

Jean Muteau a fait des ouvrages d'orfèvrerie pour la cathédrale et l'église Saint-Étienne à Troyes.

(1414-1422.) BENOIT REMI (..1414-1422.)

Benoît Remi, maître orfèvre, nommé le 8 octobre 1414 tailleur de la monnaie de Troyes, a exercé ces fonctions jusqu'en 1422. Son salaire était de 50 livres tournois par an. Remi grava en 1417 : sur le gros de 20 deniers tournois, deux couronnes dans la croix; sur les blancs, un point au bas de la croix et un autre point entre les deux fleurs de lis du haut.

Remi demeurait à Troyes dans le quartier de la Madeleine ou de Comporté.

(1423.) JEAN DE GOURNAY (..1419-1428.)

Jean de Gournay, maître orfèvre, essayeur de la monnaie de Troyes en 1419, commis à l'exercice de l'office de tailleur de cette monnaie en 1423.

(1426.) JEAN DE LA ROTIÈRE (..1406-† DE 1429 A 1434).

Jean de la Rotière, maître orfèvre, un des orfèvres les plus habiles et les plus occupés de Troyes, a fait de nombreux ouvrages pour la cathédrale; il a été commis à la taille à la monnaie de Troyes en 1426.

(1440-1446.) NICOLAS DAMPRICART (..1402-† 1452.)

Nicolas Dampricart ou Danricart, maître orfèvre, tailleur particulier de la monnaie de Troyes de 1440 à 1446.

(1463.) JEAN CHEVRY (..1450-1498.)

Jean ou Jeannin Chevry, maître orfèvre, commis à la taille à la monnaie de Troyes en 1463.

(1482-1515.) GEOFFROY LIGIER (..1480-1515.)

Geoffroy ou Geuffroy Ligier[1], maître orfèvre, tailleur de la monnaie de Troyes de 1482 à 1515.

(1527.) NICOLAS PAYNE (..1513-1527.)

Nicolas Payne dit de Bar ou Langlois (l'Anglais), maître orfèvre, tailleur particulier de la monnaie de Troyes. Il était d'origine anglaise.

(1540-1541.) HENRYET BOULANGER (..1520-1572.)

Henryet Boulanger ou « maistre Henryet », maître orfèvre », signait *Hanriet Boulanger*. Il a été commis à la taille à la monnaie de Troyes en 1540 et en 1541. Il a fait de nombreux ouvrages d'orfèvrerie pour la ville et les églises de Troyes, et entre autres les présents offerts par le maire et les échevins à Henri II et à Catherine de Médicis lors de leur entrée en 1548.

(1544.) JEAN HUEY (..1534-† 1552).

Jean Huey ou Huez, maître orfèvre, signait *Jehan Huey*. Il a été commis à la taille à la monnaie de Troyes en 1544, et a été monnoyer et maître particulier de la monnaie de 1545 à 1548.

1. Le nom est écrit Ligier, Legier et Leger.

(1548). CLAUDE LE MAY (..1548).

Claude Le May, tailleur de la monnaie de Troyes en 1548.

(1549.) JEAN GRIVEAU (..1541-1556).

Jean Griveau, orfèvre, a été essayeur de la monnaie de Troyes de 1541 à 1556 ; il recevait cent livres tournois de gages par an. Il a été commis à la taille en 1549 et a été monnayer en 1552.

(1550-1582.) JEAN DE CHEVRY (..1535-† DE 1587 A 1591).

Jean Chevry ou de Chevry, maître orfèvre, signait *J de cheury*. Il a été tailleur particulier de la monnaie de Troyes de 1550 à 1582.

On connaît de lui un jeton daté de 1550. Au droit, écusson aux armes de la Champagne, avec la légende : IN AETERNVM INVOCABO ; au revers, un croissant et un H couronné, avec la légende : MISERICORDIA DOMINI.

(1558.) PIERRE CHEVRY (..1547-† DE 1577 A 1581).

Pierre Chevry ou de Chevry, maître orfèvre, a été monnayer à la monnaie de Troyes ; il a été commis à la taille en 1558.

(1570.) JEAN DOMINO (..1554-1572).

Jean Vaucher dit Domino, maître orfèvre, signait *J. Dno*, marié à une fille de Henryet Boulanger. Il a été commis à la taille à la monnaie de Troyes en 1570.

(1584-1636.) CLAUDE DE CHEVRY (..1583-† DE 1636 A 1641).

Claude de Chevry ou Chevry, maître orfèvre, signait *Claude de cheury*. Il a été tailleur particulier, « graveur pour le Roy en la monnoie » et essayeur de la monnaie de Troyes. Tailleur, au moins de 1584 à 1636. Ses gages de tailleur étaient de 62 livres 10 sous tournois par an. « Commys essayeur » de 1588 à 1598 (?) et essayeur en titre d'office de 1598 (?) à 1636. Ses gages d'essayeur étaient de 100 livres par an.

La nomination d'essayeur de Claude de Chevry doit avoir été faite en 1598 ou peu de temps après. Il existe aux Archives de la ville de Troyes deux lettres adressées aux maire et échevins qui se rapportent à cette nomination. L'une, datée de décembre 1597, est de Claude de Chevry, « graveur de la monoye de Troys et commis pour l'estat d'esseieur, » dans laquelle il expose qu'il exerce « dès dix ans ou environ... ledit estat d'esseieur en ladicte monoye au contentement de nos seigneurs de la court des monoyes et du publict... », et il sollicite sa nomination à laquelle ses compétiteurs font obstacle, « à cause de l'estat de graveur qu'il exerce en ladicte monoye proposant que ledit supliant ne peut tenir estatz et est ce chose incompatible... » L'autre lettre, datée de 1598, est de l'orfèvre Bernard Thomassin, qui postulait aussi cette place d'essayeur. « Il vous plaira, disait-il aux maire et eschevins, nommer et eslire ledict suppliant pour estre essayeur en ladicte

monnoye attendu que en ladicte l'ehercice d'essayeur y convient mectre homme en l'estat d'orfebvre qui est ou doibt estre plus expérimenté qu'aultre personne et vous ferez bien. » Bernard Thomassin, maître orfèvre, graveur et repousseur, était frère de Philippe Thomassin, le célèbre graveur en taille-douce.

Claude de Chevry a été de plus monnayer en 1597.

(1599.) PAROTHE SEMILLARD (..1595-1599).

Parothe Semillard a été nommé tailleur à la monnaie de Troyes par édit du roi de décembre 1599. Il ne paraît pas qu'il ait exercé les fonctions de sa charge.

(1638.) NICOLAS DOMINO (1573-1654).

Nicolas Domino, maître orfèvre, était tailleur particulier et essayeur de la monnaie de Troyes en 1638. Ses gages de tailleur étaient de 62 livres 10 sous tournois par an.

(1639-1641.) CLAUDE DOMINO (..1633-1641).

Claude Domino, maître orfèvre, a été tailleur particulier et essayeur de la monnaie de Troyes de 1639 à 1641. Ses gages de tailleur étaient encore de 62 livres 10 sous tournois par an.

(1652.) JEAN BOURGEOIS (..1652.)

Jean Bourgeois, tailleur à la monnaie de Troyes.

(1653-1680. 1690-1693.) EDME RONDOT (1613-† 1697).

Edme Rondot l'aîné, fils de Nicolas Rondot, maître orfèvre, né en 1613, a été reçu maître orfèvre

en 1638 et élu garde de la communauté des orfèvres. Il fut nommé le 24 février 1653 graveur particulier de la monnaie de Troyes.

« Son expérience fète par devant le conseiller rapporteur en présence de Jean-Armand Lorfelin, cy devent tailleur des monnoyes, commis atendu l'indisposition de Jean Warin, tailleur général des monnoyes, ledit Rondot ajant frapé un carré de l'effigie du roi pour la fabrication des doubles louis d'or de 10 livres, dessus icelui gravé le grenetis et la légende atour de laditte effigie du Roy et icelui achevé et ledit Lorfelin avoir certifié estre bien et deuement frapé et gravé et que sur icelui on peut très bien monnoyer (16 mai 1653)[1]. »

Edme Rondot fut reçu par la Cour des monnaies le 16 mai 1653. Il a rempli les fonctions de graveur jusqu'en 1680, époque de la translation de la monnaie à Reims. Quand la monnaie fut rétablie à Troyes, en 1690, Edme Rondot fut commis à la taille par la Cour des monnaies, le 17 juillet 1690, et fut pourvu par le roi, quelque temps après, de l'office de graveur

Il mourut en 1697. Son fils, Paul Rondot, lui avait succédé comme graveur de la monnaie en 1693.

Edme Rondot était graveur, repousseur et ciseleur.

(1693-1710.) PAUL RONDOT (1652-† 1710).

Paul Rondot, fils de Edme Rondot l'aîné, né en 1652, maître orfèvre en 1680, garde de la communauté des orfèvres. Tailleur et graveur particulier de la monnaie de Troyes de 1693 à 1710. Il est mort en 1710.

1. Bibliothèque de la Sorbonne, mss. H 1, 9, f° 111 v°.

(1710-1726.) NICOLAS-JEAN-BAPTISTE RONDOT (1683-† 1740).

Nicolas-Jean-Baptiste Rondot, fils de Paul Rondot, né en 1683, signait *Rondot*, *Rondot graueur du Roy* et *Rondo*. Maître orfèvre. Il a été graveur en titre de la monnaie de Troyes de 1710 à 1726. Il avait pris pour *différent* un cercle avec un point au milieu sur le registre de 1717, et sans point sur les registres de 1721 et de 1722. Ce *différent* était un des annelets des armes parlantes des Rondot[1].

Cette charge de graveur était estimée 1.500 livres sur le contrat de mariage de Nicolas-Jean-Baptiste Rondot avec Jeanne Levesque en 1716.

N.-J.-Rondot a gravé des jetons ; il a eu quelque renom comme graveur.

Il portait le titre de graveur du roi. Il a travaillé pour la maison du roi en 1723 et en 1730[2].

Il est décédé en 1740.

(1726-1739.) GUILLAUME FAGNIER (..1726-1739).

Guillaume Fagnier a été nommé graveur particulier de la monnaie de Troyes par arrêt du Conseil du roi du 4 juin 1726. Il a été installé le 27 juillet 1726 et a exercé ses fonctions jusqu'au 28 février 1739.

Il avait un lis pour *différent*.

1. Les Rondot portaient d'azur avec un chevron d'or accompagné de trois annelets de même, deux en chef et un en pointe. (*Armorial général*, VI[e] volume de texte, p. 226, 1697 ; VI[e] volume de figures, p. 668.)

2. La nature des ouvrages que Nicolas-Jean-Baptiste Rondot a faits pour la maison du roi n'est pas indiquée dans les mandements.

(1739-1760.) JEAN-BAPTISTE-EDME ALEXANDRE (1699-† 1780).

Jean-Baptiste-Edme Alexandre a été graveur par commission de la monnaie de Troyes, depuis le mois de mars 1739 jusqu'au mois de mars 1760.

Il avait un aigle éployé pour *différent.*

(1760-1772.) JACQUES RONDOT (1730-† 1808).

Jacques Rondot dit le Romain, fils de Nicolas-Jean-Baptiste Rondot, né en 1730, signait *Rondot Chevallier* (du nom de sa première femme), *Rondot, graveur du Roi*, *Rondot*, *Rondot père.* Maître orfèvre, dessinateur, peintre de fleurs, graveur. Il est allé en Italie, en 1752, avec son parent, Charles de Wailly l'architecte. A son retour, il a travaillé à Paris comme dessinateur et graveur, et y était très lié avec Pierre Gouthière, sculpteur, doreur et ciseleur du roi.

Il avait reçu le titre de graveur du roi.

Il a fait à Paris des travaux de gravure, dont quelques-uns ont été commandés par la maison du roi[1].

Il a été essayeur et graveur particulier de la monnaie de Troyes de 1760 à 1772.

Il est décédé en 1808.

Nous ne connaissons qu'une seule médaille faite par un maître troyen.

Cette médaille est en bronze, modelée et coulée, le

1. Les rapports que Jacques Rondot a entretenus plus tard avec des graveurs parisiens donnent à penser qu'il a gravé en taille douce. Nous ne connaissons aucun de ses ouvrages.

plus souvent dorée. Elle présente les bustes juxtaposés de Henri II, de Charles-Quint, de Jules César et de Lucrèce, avec la légende suivante : HENRICVS·II. F·R·CAROLVS·V·I·A·A·R·D·DIVI· IVLI· LVCRETIA. Elle est signée I·ROEIRIAE·F· Cette pièce est d'une bonne exécution.

Jacques Roeire, Rouaire, Rouelle ou de Roize était maître orfèvre à Troyes ; il a fait dans cette ville des ouvrages d'orfèvrerie pour la ville, les églises Saint-Jean, Sainte-Madeleine et Saint-Nicolas. Il a été essayeur de la monnaie de Troyes.

Natalis Rondot.

LES MONNAIES DES SATRAPES

DANS L'EMPIRE DES PERSES ACHÉMÉNIDES

I

Considérations générales.

A l'époque où Darius I, fils d'Hystaspe (521-485), créa la darique, deux cents ans déjà s'étaient écoulés depuis que la monnaie avait été inventée et qu'elle circulait dans les villes grecques de l'Asie Mineure. Cependant son usage ne s'était point répandu dans les contrées éloignées des côtes de la Méditerranée, et la nouvelle monnaie inaugurée par Darius fut, elle-même, destinée surtout à servir aux échanges commerciaux qui s'établissaient avec les Grecs sur les frontières de l'empire, ou à la solde des contingents de troupes helléniques enrôlés dans les armées du grand Roi. Les provinces du centre de l'Asie Mineure, et, à plus forte raison, les contrées asiatiques plus reculées, continuèrent, pendant toute la durée de l'empire des Achéménides, à échanger les métaux précieux en lingots, et si des monnaies pénétraient chez elles, elles les recevaient au poids, comme le métal non monnayé. La zone des villes qui frappèrent monnaie en Asie, sous la domination des Perses achéménides, si on la traçait en couleur sur une carte géographique, formerait un immense ruban, longeant la mer et se déroulant depuis Trapezus sur le Pont-Euxin jusqu'au delta du Nil.

Sardes, qui fut l'atelier des rois de Lydie, et vraisemblablement aussi le principal centre de la frappe de la darique, n'est distante de Smyrne que de quelques lieues, et c'était peut-être, de toute l'Asie, l'atelier monétaire le plus enfoncé dans l'intérieur des terres. L'absence de métal monnayé dans la plupart des provinces de la monarchie perse, quelque singulier que ce fait puisse paraître, avait son reflet direct sur la composition métallique du trésor royal de Suse, fruit des impôts prélevés dans les diverses satrapies de l'empire. Quand Alexandre, victorieux, mit la main sur ce trésor, il le trouva composé de 40.000 talents en lingots bruts, et seulement de 9.000 talents en pièces d'or monnayées.

Ainsi, les monnaies de l'empire perse étaient exclusivement frappées pour les besoins du commerce extérieur avec les Grecs et pour la solde des troupes. Considérées au point de vue de l'autorité qui en ordonnait directement l'émission, elles se partagent en quatre groupes nettement déterminés :

1. Les monnaies du grand Roi ;
2. Les monnaies des villes grecques tributaires ;
3. Les monnaies des dynastes tributaires ;
4. Les monnaies frappées occasionnellement par les satrapes, chefs des armées perses. C'est sur cette dernière catégorie que nous nous étendrons particulièrement tout à l'heure.

Les monnaies du grand Roi étaient : en or, la darique ; en argent, le sicle médique ou drachme perse. Il n'y en eut jamais d'autre, depuis Darius I[er], fils d'Hystaspe, jusqu'à Darius III Codoman (337-330), l'adversaire malheureux d'Alexandre.

Si les villes et les dynastes tributaires, ainsi que quelques satrapes, dans des circonstances déterminées, ont joui des droits monétaires, ils ne monnayèrent que l'électrum, l'argent et le bronze, et c'est un principe universellement reconnu que le grand Roi se réservait exclusivement la frappe de l'or dans toute l'étendue de l'empire. Bien qu'il existe quelques pièces d'or au nom des derniers rois de Salamine et de Citium, de quelques autres dynastes cypriotes et du carien Pixodare, on peut affirmer, comme une vérité démontrée, que le Roi des rois avait seul, dans l'Asie soumise à sa puissance, la prérogative d'émettre la monnaie d'or. Ni les rois de Tyr, de Sidon, de Gebal, d'Aradus, ni les dynastes ciliciens ou lyciens, ni même, en général, ceux de Cypre et de Carie, ni enfin les satrapes les plus puissants ou les villes les plus florissantes de l'Asie Mineure soumises à l'autorité du grand Roi, ne monnayèrent le métal réservé. Les rares dérogations que l'on pourrait citer à cette loi se justifient, historiquement, par des circonstances occasionnelles ; elles ne sauraient infirmer une règle qui a pour fondement, non point le caprice orgueilleux d'un potentat asiatique, mais un grand principe économique [1]. En effet, l'or était l'unique étalon dans l'empire perse, où l'électrum et l'argent ne constituaient que la monnaie d'appoint. Le pouvoir central se réservait donc le monnayage du métal étalon ; la monnaie d'électrum et d'argent, sous ce régime du monométallisme, pouvait sans inconvénient être abandonnée aux villes, aux dynastes tributaires et

1. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, pp. 7 et 173.

aux satrapes. C'est donc seulement au monnayage de l'électrum, de l'argent et du bronze que peut s'appliquer, dans l'empire perse, le principe si clairement formulé par M. Waddington[1] :

« Le droit monétaire, dit-il, n'était pas, dans l'empire persan, ni même dans l'antiquité généralement, l'apanage exclusif du pouvoir politique suprême, comme il l'est de nos jours ; c'était un droit inhérent à chaque communauté, petite ou grande, qu'elle fût cité, principauté héréditaire ou satrapie. En fait, ce droit a été exercé pendant tout le cours de la domination persane, concurremment et simultanément avec la monnaie royale, par des villes, par des despotes locaux, par des satrapes héréditaires ou revêtus de fonctions extraordinaires. »

Les villes d'Asie Mineure qui payaient tribut au grand Roi continuèrent,comme au temps de leur indépendance, à faire frapper des monnaies d'électrum et d'argent, absolument autonomes par leurs types, leurs légendes et leur taille, et ne révélant en quoi que ce soit la suzeraineté des princes achéménides. Les rois tributaires, placés sous la surveillances des satrapes, frappent monnaie dans des conditions qui varient suivant les pays, et aussi, sans doute, suivant leur degré de sujétion vis-à-vis du monarque de Suse. Ainsi, les uns, comme les dynastes de Carie, de Lycie, de Cypre, de Gebal, de Tyr, d'Aradus, ont des espèces qui, à l'instar de celles des villes dont nous venons de parler, ne trahissent en rien la suzeraineté du grand Roi. D'autres, comme les rois de Sidon et

1. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 1861, p. 101.

les dynastes héréditaires de Cilicie, placent sur leurs espèces le type du prince achéménide. A un autre point de vue, on peut encore signaler des différences caractéristiques : les monnaies des rois de Tyr et d'Aradus sont anonymes, celles des rois de Gebal portent les noms royaux en toutes lettres avec une formule développée; celles des rois de Sidon ont seulement les initiales des noms royaux avec les années de règne. Bref, on voit, par ce rapide coup d'œil, combien étaient variés ces usages monétaires, tout en respectant le principe de la réserve exclusive du monnayage de l'or pour le roi de Perse suzerain.

Quant aux satrapes proprement dits, c'est-à-dire ces gouverneurs de province, la plupart du temps apparentés à la famille des Achéménides ou membres de l'aristocratie perse, révocables à volonté, chargés de lever les impôts et les armées, de surveiller les dynastes locaux dont les états se trouvaient englobés dans leur satrapie, avaient-ils, eux aussi, le droit de battre monnaie ?

Comme il existe un certain nombre de monnaies qui portent des noms de satrapes, dans quelles circonstances et en vertu de quels principes ont-elles été émises ? Quelles sont ces « fonctions extraordinaires » dont quelques satrapes ont été investis et qui leur ont permis de frapper monnaie à leur nom ? Peut-on souscrire à cette vague assertion de M. Droysen : « Dans le dernier siècle de l'empire perse, les satrapes avaient pris l'habitude de frapper monnaie à leur nom [1]. » Ou faut-il se contenter de répéter avec

1. H. Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, t. II, p. 84.

M. Théodore Reinach : « Les satrapes perses, et à plus forte raison les simples hyparques, ne paraissent avoir monnayé en leur propre nom que lorsqu'ils affectaient vis-à-vis du pouvoir central une certaine indépendance, soit séditieuse, soit conférée par le grand Roi dans un intérêt politique qui, d'ordinaire, nous échappe [1]. »

La thèse que nous voudrions essayer d'établir ici est celle-ci : Les satrapes de l'empire perse, qu'il faut bien se garder de confondre avec les dynastes héréditaires, n'ont jamais eu le droit de frapper monnaie *en tant que satrapes*. Toutes les monnaies satrapales que l'on possède ont été émises par des satrapes investis du commandement des armées, et temporairement, soit dans quelque ville de leur satrapie, suivant les circonstances de la guerre, soit en dehors de leur gouvernement, quand le théâtre des préparatifs ou des opérations militaires les en éloignait. Ce sont là les fonctions extraordinaires dont M. Waddington a voulu parler, et Fr. Lenormant a bien entrevu cette loi quand il a écrit ces lignes : « Il me semble, dit-il, que ceux qui ont prétendu que le droit de monnayage était au nombre des prérogatives normales de la qualité de satrape, ont forcé outre mesure les conséquences des faits constatés. Les exemples de satrapes émettant des monnaies à leur nom dans le territoire de leur propre satrapie, en dehors de celui de Pharnabage, sont très rares ; ils se réduisent aux pièces de Spithridate, frappées à Lampsaque et à Cymé, et à celles d'Orontas, battues à Lampsaque et à Clazomène…

1. T. Reinach, *Trois royaumes de l'Asie Mineure*, p. 7.

Toutes les autres pièces jusqu'ici connues qui portent des noms de hauts fonctionnaires perses mentionnés dans l'histoire, particulièrement celles qui sont sorties des ateliers de la Cilicie, doivent être rangées dans la classe des monnaies militaires ; c'est comme généraux placés à la tête d'armées en campagne, et non comme satrapes exerçant les pouvoirs réguliers de cette charge, que les personnages en question les ont fabriquées et y ont inscrit leurs noms [1]. »

La théorie émise par Fr. Lenormant est rigoureusement vraie ; elle ne demande qu'à être précisée, et nous ne ferons guère, dans les pages qui vont suivre, qu'en développer l'application.

D'après les données géographiques que nous avons exposées plus haut, les seules satrapies dans lesquelles des monnaies aient été frappées avant Alexandre sont les suivantes :

La sixième satrapie, qui comprenait l'Égypte et la Cyrénaïque.

La cinquième satrapie, ou satrapie de Syrie, comprenant l'Arabie, la Mésopotamie depuis le Khabour jusqu'au coude de l'Euphrate, la Syrie, la Phénicie, la Palestine et l'île de Cypre.

La quatrième satrapie, ou satrapie de la Cilicie, qui s'agrandit, dans le cours du v^e siècle, de cantons situés au nord du Taurus, et à laquelle fut rattachée, sous les derniers règnes, une partie du nord de la Syrie.

La première satrapie, ou satrapie d'Ionie, qui comprenait la Pamphylie, la Lycie, la Carie, la Pisidie, l'Ionie et l'Eolide.

1. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, pp. 16 et 17.

La deuxième satrapie, appelée aussi satrapie de Sardes ou de Lydie, qui englobait la Mysie, la Lydie, le pays des Lausoniens, des Cabaliens, des Hyténniens.

La troisième satrapie, désignée souvent sous le nom de satrapie de Phrygie ou de Dascylion, qui comprenait, outre la côte de l'Hellespont, toute la région centrale de l'Asie Mineure, depuis le Taurus jusqu'au Pont-Euxin. Vers la fin du v^e^ siècle, cet immense gouvernement fut démembré et partagé en trois portions qui formèrent :

a. La satrapie de la petite Phrygie ou de la Phrygie hellespontique qui, du temps de Xénophon, s'étendait depuis Hamaxitos en Troade jusqu'à Parthénios.

b. La satrapie de la grande Phrygie qui s'étendait : à l'ouest, jusqu'au Méandre ; au sud, jusqu'au dessus d'Iconium ; à l'est, jusqu'au cours de l'Halys.

c. La satrapie de Cappadoce, à l'est de l'Halys et au nord de la satrapie de Cilicie.

Enfin, après la mort de Datame, en 362, cette dernière satrapie de Cappadoce fut elle-même subdivisée en deux gouvernements distincts : la Cappadoce pontique, qui devait devenir le royaume de Pont, et la Cappadoce taurique, qui forma le royaume de Cappadoce.

Au surplus, il ne sera pas inutile d'ajouter que les limites des circonscriptions administratives que nous venons d'énumérer subirent de nombreux changements pendant la durée de l'empire des Achéménides, et que les renseignements historiques nous font défaut

souvent, quand ils ne sont pas contradictoires, pour apprécier ces modifications[1]. Les numéros d'ordre donnés par Hérodote ne concordent pas toujours avec ceux qui sont fournis par l'inscription de Behistoun ; le nombre de vingt satrapies, fixé par Hérodote, s'élevait déjà jusqu'à trente et un vers la fin du règne de Darius Ier[2] ; enfin, les auteurs grecs désignent parfois une satrapie par un autre nom que l'appellation officielle : prenant la partie pour le tout, ils parleront de la satrapie de Mysie pour désigner, ce semble, la satrapie dont la Mysie faisait partie, sans que nous puissions en conclure que la Mysie eût été, pendant quelque temps, érigée en satrapie. C'est sans doute ainsi qu'il faut entendre les auteurs qui nous disent, par exemple, que la Carie formait une satrapie à part, et qui donnent aux dynastes héréditaires de ce pays le titre de satrapes. La numismatique nous montre, en Carie, une dynastie de petits rois tributaires comme ceux de Lycie, comme ceux de Sidon, de Tyr, de Gebal, d'Aradus, et non point des satrapes proprement dits, bien que quelques-uns d'entre eux aient reçu le commandement des armées du grand Roi et soient occasionnellement désignés sous le nom de satrapes.

Quoi qu'il en soit de ces remaniements administratifs, nous allons étudier sommairement les monnaies que les satrapes, c'est-à-dire les représentants directs du roi achéménide, ont fait frapper dans ces différentes contrées.

1. Voyez, au sujet du tableau qui précède, Droysen dans la *Zeitschrift für numismatik*, 1875 (t. II), pp. 309-319.

2. G. Maspero, *Hist. ancienne*, 4e édit., p. 613.

II

Monnaies satrapales en Égypte, en Palestine et en Arabie.

Hérodote raconte un épisode bien connu et souvent commenté de la vie d'un satrape d'Égypte, Aryandès, que Cambyse avait installé dans ce pays et qui fut mis à mort par Darius I^{er}[1] :

« On a généralement admis, dit M. Waddington, que Darius fit périr Aryandès parce qu'il avait battu monnaie ; or, le récit d'Hérodote dit tout le contraire. Voici ce que raconte l'historien grec : Darius avait fait fabriquer *des pièces d'or extrêmement fin*, que l'on appelait *dariques* ; Aryandès, voulant imiter son maître, fit frapper en Égypte des *monnaies d'argent également très pur*, et que l'on nomma *aryandiques*. Le roi en conçut une vive jalousie, et bientôt après, ayant suscité contre Aryandès une autre accusation, celle de projeter une révolte, il le fit périr. Le crime du satrape n'était pas d'avoir battu monnaie, mais d'avoir attaché son nom à une monnaie qui rivalisait par sa pureté avec celle qui portait le nom de Darius[2]. »

D'après le récit d'Hérodote, le roi de Perse reconnaît au satrape d'Égypte le droit de frapper de la monnaie d'argent ; il le punit de mort seulement par jalousie, parce que la monnaie en argent d'Aryandès était de meilleur aloi que la sienne propre en or.

C'est en s'appuyant sur ces données que le duc de

1. Hérod., IV, 166.

2. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 1861, pp. 3-4. Cf. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 6.

Luynes a voulu lire jadis APYA ou APYAN (Ἀρυάνδης) sur une monnaie de sa collection, qui, en réalité, appartient à un roi de Gebal[1]. C'est en vain également que Fr. Lenormant a cru lire ce même mot, mais rétrograde, sur une monnaie qui doit être classée à un roi de Sidon[2]. Tout le monde a déjà reconnu que ces lettres n'existent point en réalité, et les attributions proposées par le duc de Luynes et Fr. Lenormant ont été rejetées sans appel ; il n'y a pas lieu de s'y arrêter plus longtemps[3].

La monnaie aryandique n'a jamais été retrouvée, et il est vraisemblable, selon moi, qu'elle n'a jamais existé et qu'Hérodote s'est fait, ici, l'écho d'une fable. Remarquez d'abord qu'il serait singulier que Darius punît son satrape, auquel il reconnaît le droit de monnayage, pour avoir fait de la trop bonne monnaie ; généralement, il arrive tout le contraire, et l'on punit les fabricants de monnaies de mauvais aloi, les faux monnayeurs. Ce serait une singulière opération financière, pour celui qui s'y livrerait, que l'émission d'une monnaie d'un titre supérieur au titre légal. Le récit d'Hérodote achève de perdre toute vraisemblance par cette nouvelle assertion : « Aujourd'hui encore, dit-il, l'argent aryandique est du meilleur aloi. » Pour que cette monnaie d'argent fût si connue des contemporains d'Hérodote, il faudrait qu'elle eût été frappée en abondance, et dans

1. Duc de Luynes, *Numism. des satrapies*, pl. XVI.
2. Fr. Lenormant, *Catal. de la coll. du baron Behr*, n° 839.
3. F. Feuardent, *Égypte ancienne. Coll. Demetrio*, pp. 5-6 ; B. Head, *The Coinage of Lydia and Persia*, p. 36.

ce cas il en existerait des exemplaires dans les collections, et nous la connaîtrions.

D'ailleurs, et Fr. Lenormant l'a bien reconnu, la fabrication de la monnaie, d'après le récit d'Hérodote, n'a été pour Darius qu'un prétexte pour faire mettre à mort Aryandès ; la vraie raison a été une révolte à main armée. Il est probable que l'anecdote qu'Hérodote s'est laissé raconter repose sur les faits suivants : les divisions du système pondéral égyptien étaient sensiblement plus élevées que celles des autres provinces de l'empire perse. Nous verrons tout à l'heure, par exemple, que les quadruples sicles frappés en Égypte par Bagoas, pèsent 28 gr. 40, tandis que les monnaies contemporaines, aux mêmes types, émises en Phénicie, ne dépassent pas 26 grammes. Les quadruples sicles de Ptolémée Soter, après Alexandre, ont encore ce poids de 28 gr. 40. Les monnaies frappées en Égypte pouvaient donc être particulièrement recherchées et signalées à cause de la majoration de leur poids ; c'est ainsi, je le présume, que le système pondéral spécial à l'Égypte aura contribué à accréditer la légende de la monnaie aryandique.

Il est vraisemblable que si Aryandès avait joui des droits monétaires, ses successeurs auraient bénéficié du même privilège. Après lui, sous Xerxès, le satrape d'Égypte est Achéménès, frère du roi, qui conserve son gouvernement sous Artaxerxès I Longue Main ; or, il n'y a pas de monnaie du satrape Achéménès, ni de ses successeurs.

A cette époque, et jusqu'à l'arrivée d'Alexandre, les monnaies, toutes d'origine étrangère, qui affluaient tant

en Égypte qu'en Palestine et en Arabie, étaient les statères d'argent des rois de Tyr et de Sidon, et surtout les tétradrachmes d'Athènes. Durant les v^e et iv^e siècles, Athènes ne cessa d'entretenir les relations commerciales les plus actives avec Gaza et avec l'Égypte. Le blé d'Égypte et les produits variés de l'Arabie arrivaient au Pirée, et l'argent d'Athènes, les *chouettes*, se répandaient dans la vallée du Nil et l'Arabie, et cela en dépit des révolutions incessantes dont l'Égypte fut le théâtre. Ces guerres elles-mêmes, dirons-nous, contribuèrent à rendre populaire l'argent athénien dans ces pays orientaux, car les Grecs, les Athéniens surtout, y jouèrent un rôle prépondérant, soit par leur politique, soit surtout par leurs généraux et leurs troupes de soldats mercenaires enrôlés dans les armées des belligérants. Tantôt nous voyons l'Athénien Chabrias organiser, vers 380, l'armée de Nectanébo et lui amener un contingent de mercenaires grecs[1]; tantôt c'est Iphicrate, qui, en 373, conduit contre l'Égypte une armée grecque au service du roi de Perse[2]. Plus tard, enfin, des bataillons recrutés chez les Grecs d'Europe ou d'Asie sont conduits en Égypte ou dans la Syrie du sud par Chabrias, par Agésilas, par Diophantos d'Athènes, par Lamios de Sparte[3]. Un corps considérable de soldats grecs était dans l'armée d'Artaxerxès III Ochus qui reconquit l'Égypte, en 345, tandis que le noyau de l'armée du roi d'Égypte, Nectanébo, était formé de vingt mille Grecs.

1. G. Maspéro, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, p. 645 (4e édit.).
2. G. Maspéro, *op. cit.*, p. 646.
3. G. Maspéro, *op. cit.*, p. 653.

Pour payer ces mercenaires grecs à leur solde, Perses et Égyptiens avaient besoin d'argent monnayé, et particulièrement d'un numéraire frappé à des types auxquels étaient habitués ces soldats. Les relations commerciales avec Athènes et l'incorporation des mercenaires grecs dans les armées perses et égyptiennes, telles sont les deux causes qui firent affluer l'argent d'Athènes en Orient et qui provoquèrent l'émission de monnaies aux types athéniens en Égypte, en Palestine et jusqu'en Arabie. « L'Égypte, dit M. Maspéro, avait peu de numéraire : les habitants s'en tenaient, dans les transactions ordinaires de la vie, au système d'échange. D'autre part, les mercenaires grecs ne voulaient pas être payés en nature ou en métaux non monnayés ; ils exigeaient des espèces sonnantes pour prix de leur sang. Ordre fut donné aux indigènes de verser au trésor l'or et l'argent brut ou travaillé qu'ils pourraient avoir, sauf à être remboursés graduellement par les nomarques sur le produit des taxes futures[1]... »

Les détails historiques qui précèdent expliquent l'affluence, en Égypte, dans la Syrie du sud et en Arabie, des tétradrachmes athéniens d'ancien style ; ils nous font comprendre dans quelles circonstances les chefs des armées perses et égyptiennes frappèrent des monnaies qui ne sont que la copie de ces chouettes athéniennes qui, depuis longtemps, circulaient dans le pays.

Tout d'abord, on se contenta d'imprimer, sur les pièces d'origine attique, des contremarques destinées à en

1. G. Maspéro, *op. cit.*, p. 649.

autoriser officiellement la circulation. C'est ainsi qu'un tétradrachme athénien d'ancien style, qui de la collection Bompois[1] est entré au Cabinet des Médailles, porte, en contremarque, un 𐡌 araméen, sur la joue d'Athéna. Quand le numéraire athénien, circulant dans le pays, fut insuffisant pour la solde des troupes, on frappa des monnaies pareilles autant que possible à celles qui venaient d'Athènes. Mais ces pièces de fabrique orientale se distinguent aisément des pièces d'origine attique par leur style tout particulier et par des fautes de gravure. Il en est sur lesquelles les détails de la coiffure d'Athéna ont été mal compris ou grossièrement reproduits. La légende ΑΘΕ est plus ou moins altérée et devient, par exemple, ΛΘΕ, ΛΟΕ, ΛΟƎ, etc.

Les plus caratéristiques de ces monnaies sont celles sur lesquelles les lettres ΑΘΕ sont remplacées par des légendes araméennes, de style barbare, dont l'interprétation a fort intrigué les numismatistes. Sur un certain nombre de ces curieux tétradrachmes, on retrouve le nom de Mazaios, ce fameux satrape de Cilicie qui, en 351, dirigeait, au nom du roi de Perse, une expédition contre Tennès, le roi révolté de Sidon. Les uns, frappés dans quelque port palestinien, Ascalon, Azot ou Gaza, portent son nom écrit correctement 𐡌𐡆𐡃𐡉, comme sur les pièces ciliciennes ou syriennes[2]. Sur d'autres, on a la légende 𐡇𐡆𐡃𐡃 (*sic*), dans laquelle, à mon avis, il ne faut rien voir autre chose qu'une altération barbare et inconsciente du nom de Mazaios. Je dois toutefois mentionner l'opinion contraire de M. Six, qui voudrait reconnaître ici

1. *Collection Ferd. Bompois. Catalogue de vente* (1882), n° 1107.
2. Six *Le satrape Mazaios*, p. 45, n° 1 et pl. VI, 9.

le nom d'un certain Mazaros investi par Alexandre, en 331, du commandement de l'acropole de Suse[1]. Mais il est inadmissible que ce commandant de place, sans importance politique et qui ne fut point satrape ou chef d'armée, ait eu le droit de frapper monnaie. Remarquez que nous avons affaire à une légende barbare, puisque la première lettre du nom, le *mem*, est retournée. Il est hors de doute, à notre avis, qu'il s'agit d'une simple altération du nom de Mazaios.

Quant aux circonstances précises de l'émission de ces pièces, il est probable que nous ne les connaîtrons jamais exactement. M. Six a bien saisi le caractère militaire de ce numéraire, frappé par des satrapes, chefs d'armées en campagne. Mais celles qui ne portent pour légende que la déformation barbare du nom d'Athènes ne nous fournissent aucun indice qui précise autrement leur attribution ; on ne saurait même donner à Mazaios les monnaies sur lesquelles on a copié inconsciemment les lettres de son nom. Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que ces monnaies ont été frappées à l'occasion des guerres incessantes que les Perses eurent à soutenir, en Palestine et en Égypte, sous les règnes d'Artaxerxès III Ochus et de Darius III Codoman.

Sur un groupe important de monnaies à types athéniens, qui se relie au précédent par son style, on lit une légende qui présente les variétés suivantes :

[illegible], — [illegible], — [illegible] et [illegible]

1. J.-P. Six, *Le satrape Mazaios*, pp. 45 à 47 et pl. VI, fig. 10. (Extrait du *Numism. chronicle*, 1884). Un exemplaire de ces tétradrachmes athéniens à la légende [illegible], vient d'être acquis par le Cabinet de France.

et quelques autres, plus ou moins complètes ou barbares, dans lesquelles on reconnaît les mêmes éléments. Devons-nous, ici encore, simplement constater une déformation du nom de Mazaios?

Adrien de Longpérier a cherché, jadis, à reconnaître dans l'une de ces légendes des caractères himyaritiques formant vraisemblablement le nom de la ville de Nagran[1]. M. Six voudrait aujourd'hui y lire, en caractères araméens, le nom de Sabacès, qui fut satrape d'Égypte en 333[2]. Il transcrit la légende סוייך, Σεύιχως ou Σεβίχως, Σαβάκης. Mais, outre que la transcription des caractères n'est déjà pas certaine en elle-même, le rapprochement entre סויך et Σαβάκης me paraît bien difficile à justifier, et les efforts trop ingénieux que fait M. Six pour expliquer l'émission de ces monnaies en 333, ne contribuent qu'à nous pousser dans la voie du scepticisme. Il est porté à croire, nous dit-il, que les coins de ces monnaies ont été gravés à Athènes, ou même que l'atelier d'Athènes a frappé toutes ces pièces qui auraient été ensuite livrées au satrape d'Égypte contre des chargements de blé ou autres marchandises. Il ajoute enfin :

« Les noms peu distincts qui se lisent, outre le sien (sur certains exemplaires), à gauche de la chouette, sont peut-être ceux de questeurs chargés du payement de la solde aux mercenaires débarqués à Tripolis. C'est dans cette ville, qui possédait sans doute un atelier monétaire, que ces chouettes, dont la légende est bien moins soignée, auront été exécutées en grande hâte, à l'approche d'Alexandre. »

1. A. de Longpérier, *Œuvres*, publiées par G. Schlumberger, t. I, p. 328.
2. *Numismatic chronicle*, 1888, pp. 36-41 du tirage à part.

Ce sont là des suppositions sans fondement. Quand on rapproche, les unes des autres, comme nous l'avons fait, les légendes de ces monnaies, on voit qu'il s'agit, en réalité, du même nom qui va s'altérant de plus en plus, au fur et à mesure que s'accentue la barbarie des exemplaires. Il n'y a donc pas à chercher à lire ici plusieurs noms, celui d'un satrape, puis celui de divers questeurs. Pour retrouver le vrai et le seul nom qu'on a voulu graver sur ces pièces, il faut recourir aux exemplaires du meilleur style, à ceux où le nom est le plus régulièrement gravé, et par conséquent le moins altéré. Je crois que M. Six a eu raison en y reconnaissant des caractères araméens ; mais de là à lire le nom du satrape Sabacès, il y a loin.

Il faut abandonner également la lecture מרגן proposée par M. de Sallet pour l'une de ces légendes énigmatiques[1]. Nous avons, à notre tour, timidement avancé qu'on pourrait bien encore être simplement en présence d'altérations barbares du nom de Mazaios. Ce qui nous empêche d'être plus affirmatif, c'est que la première lettre du mot ressemble à un *samech* araméen plutôt qu'à un *mem*. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le nom de Nagran, ni celui de Margan, ni enfin celui de Sabacès ou d'un autre satrape de l'Égypte. Longpérier a vu plus juste que M. Six, en conjecturant que ces monnaies pseudo-athéniennes avaient été frappées sur les confins de l'Arabie ; la légende a, en effet, comme un faux air de lettres himyaritiques. Or, il y a précisément un autre groupe de monnaies à types athéniens d'ancien style, sur lesquelles ont

1. A. von Sallet, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XV, 1887, p. 14.

été gravés des caractères himyaritiques. Au revers de ces nouvelles pièces, frappées dans les mêmes circonstances que les précédentes, on lit bien encore la légende traditionnelle et déformée ΛΘΕ, tandis qu'au droit, sur la joue de la déesse, se trouve la lettre himyaritique ꟷ (*noun*), peut-être, cette fois, l'initiale de la ville de Nagran en Arabie[1]. Voici donc des exemplaires qui prouvent que les monnaies d'Athènes d'ancien style ont été copiées jusqu'en Arabie.

Un peu plus tard, les monnaies d'Alexandre, devenues aussi populaires et aussi répandues en Orient que les anciennes chouettes athéniennes, furent, comme ces dernières, imitées dans les ateliers monétaires de l'Arabie. M. B. Head a fait connaître un curieux tétradrachme, aux types alexandrins, sur lequel, au mot grec ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ, est substitué, en caractères himyaritiques, le nom *Ab-yatha*; ce tétradrachme paraît dater du second siècle avant J.-C.[2].

Ces imitations des deux séries monétaires les plus répandues dans l'antiquité, les tétradrachmes d'Athènes et les tétradrachmes d'Alexandre, se prolongent en Arabie jusqu'au premier siècle de notre ère; la dernière étape des chouettes athéniennes, l'aspect sous lequel elles s'offrent à nous dans leur dégénérescence la plus éloignée, est représenté par les pièces du fameux trésor de Sana'a, dont la publication par M. G. Schlumberger fut, il y a peu d'années,

1. G. Schlumberger, *Le trésor de Sana'a*, p. 2; B. Head, dans le *Numismatic chronicle*, 1880, t. XVIII, pp. 273 et suiv., et pl. XIII, fig. 1, 2 et 3; cf. t. XX, p. 310 et pl. XV, fig. 1 et 2.

2. B. Head, dans le *Numism. chronicle*, 1880 (t. XX), p. 303 et pl. XV, fig. 3.

un évènement scientifique. Mais nous atteignons ainsi le commencement de l'ère chrétienne, et nous appesantir sur ce monnayage serait dépasser notre but qui a été de démontrer que les plus anciennes monnaies frappées dans la VI[e] satrapie (l'Égypte) et les pays limitrophes, l'Arabie et la Palestine, rattachés à la V[e] satrapie, ont été des monnaies d'imitation athéniennes émises, surtout pour la solde des mercenaires grecs, par les satrapes qui commandaient les armées du grand Roi ou par les rois d'Égypte révoltés contre la domination perse.

Les monnaies d'Athènes n'étaient pas les seules qui fussent imitées en Égypte ou dans la région de la Palestine et de l'Arabie soumise directement à l'influence égyptienne. Il y eut aussi les monnaies des rois de Sidon, et si nous n'avons pu spécifier quels étaient les chefs d'armées qui avaient fait frapper les monnaies pseudo-athéniennes, du moins nous croyons être en mesure de conjecturer avec vraisemblance que les monnaies d'imitation sidonienne, frappées en Égypte, l'ont été par l'eunuque Bagoas, de 346 à 343.

C'est ce que nous nous sommes efforcé de démontrer dans un autre travail[1]. Les doubles statères des rois de Sidon ont, au droit, la galère phénicienne, et au revers, le roi de Perse dans son char attelé de trois chevaux et suivi par le roi de Sidon, à pied, portant un sceptre. Ces grandes pièces, déjà fort répandues, surtout dans les armées navales, parce que le roi de

1. E. Babelon, *Les monnaies et la chronologie des rois de Sidon*, dans *Mélanges numismatiques*, t. I, pp. 312 à 315.

Sidon avait le commandement suprême de la flotte du grand Roi, devinrent très populaires dans tout l'Orient, lorsque le satrape Mazaios, placé à la tête des armées perses, se mit à les imiter pendant une période d'au moins vingt et un ans, en substituant simplement son nom à celui du dynaste sidonien. Chargé, en 346, par Artaxerxès III Ochus de faire la conquête de l'Égypte, Bagoas fit comme Mazaios : il copia les monnaies sidoniennes, en y plaçant la lettre ב initiale de son nom. On trouvera, dans le travail précité, la description de ces monnaies qui forment une série complète : double statère, 28 gr. 40 ; demi-statère ou sicle, 6 gr. 30 ; obole, 0 gr. 78. Nous n'insisterons que sur quelques points qui nous permettent d'attribuer, avec une entière certitude, ces monnaies à l'Égypte : c'est le satrape égyptien qui suit le char du grand Roi, en costume national, vêtu de la *schenti* et coiffé du *skhent*, et qui est tout à fait différent du personnage qui suit le char royal sur les pièces similaires de Mazaios ou des rois sidoniens. C'est aussi le style tout particulier de ces médailles : les ornements, la gravure du coin, les détails du char royal, la forme du flan, tout en un mot, au point de vue de la fabrique, trahit une origine autre que pour les pièces de Sidon et de Mazaios. Le poids enfin est égyptien, puisque les doubles statères pèsent 28 gr. 40, alors qu'à Sidon les monnaies royales, contemporaines d'Artaxerxès III et de Darius III n'atteignent pas 26 grammes.

Ainsi donc, s'il n'est pas possible de contester l'origine égyptienne de ce groupe monétaire, au point de vue chronologique il ne saurait se placer à une

autre époque que pendant la période comprise entre 346, date à laquelle Artaxerxès III Ochus entreprit de reconquérir l'Égypte sur Nectanébo II, et la fin de l'année 332, date de l'arrivée d'Alexandre dans ce pays. Le satrape qui joua, dans la conquête de l'Égypte, le rôle décisif et eut le commandement des armées, fut l'eunuque égyptien Bagoas. La présence de la lettre ב, initiale de son nom, sur toutes les monnaies du groupe, donne à notre hypothèse le caractère d'une quasi certitude scientifique. Ajoutons enfin que ces pièces, de style égyptien, ne sauraient convenir à un autre satrape de l'Égypte. Ochus, une fois le pays reconquis et pacifié, en confia le gouvernement au satrape Pherendatès; celui-ci eut pour successeur Sabacès, qui périt à Issus à la tête du contingent égyptien. A Sabacès succéda Mazacès qui, au mois de décembre 332, livra l'Égypte à Alexandre, quand ce dernier, après la prise de Gaza, se présenta devant Péluse.

III

La Phénicie et la Syrie du nord.

En Phénicie et dans la Syrie du nord, c'est-à-dire dans cette région qui formait la plus grande partie de la Ve satrapie, ont été frappées en grand nombre des monnaies de dynastes tributaires du grand Roi. Les rois de Tyr, de Sidon, de Gebal, d'Aradus ont de longues suites monétaires. En quittant la côte et en nous dirigeant vers le coude de l'Euphrate, nous

trouvons aussi les monnaies des prêtres-dynastes de Hiérapolis (Bambyce) ; il faut mentionner enfin celles d'un dynaste du nom de Baana qui régnait dans quelque ville inconnue (peut-être Tripolis) où l'on employait l'écriture phénicienne et non l'écriture araméenne [1]. Mais ces monnaies de dynastes héréditaires ne rentrent point dans notre cadre. Les satrapes du roi de Perse, investis occasionnellement du commandement d'armées en campagne ont-ils monnayé à leur nom dans cette contrée ?

Les contingents du roi de Perse avaient, sur la côte de Phénicie, deux points de concentration principaux : Tripolis dans le nord et Acé dans le sud. Acé était le quartier général des armées de terre et de mer qui, recrutées et organisées de toutes parts, à Cypre, en Pamphylie, en Cilicie, en Phénicie et en Syrie, se préparaient à marcher contre l'Égypte. Cette ville eut, après Alexandre, un atelier monétaire dont nous connaissons les nombreux et remarquables produits ; aussi conçoit-on, *à priori*, que M. Six ait cherché à faire de ce centre militaire un atelier monétaire de l'empire achéménide. C'est sous son inspiration que, dans un livre tout récent, M. Walther Judeich a proposé de regarder certaines monnaies de Pharnabaze comme ayant été frappées à Acé, lorsque ce satrape, investi du commandement des troupes perses, en 397, se disposait à envahir l'Egypte [2]. C'est là une conjecture que son auteur n'essaye même pas, d'ailleurs, d'étayer sur un semblant de preuve ; nous aurons

1. M. Six classe à tort les monnaies de Baana à Tarse. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 56.

2. W. Judeich, *Kleinasiatische Studien*, p. 53, note 4 (Marburg, in-8°, 1892).

plus loin l'occasion de démontrer que les monnaies en question ont été frappées en Cilicie où s'est recrutée et organisée l'armée de Pharnabaze avant de se concentrer à Acé.

Quant à Tripolis, c'était la cité fédérale où se réunissaient les délégués de toutes les villes phéniciennes ; elle était formée de trois quartiers distincts, entourés chacun d'un mur, et qui appartenaient respectivement aux Sidoniens, aux Tyriens et aux Aradiens[1]. Sur ces indices historiques on voulait, naguère encore, attribuer à cette ville les monnaies de Bagoas, celles des rois de Sidon et enfin celles que Mazaios fit frapper à l'imitation de ces dernières. Nous avons démontré que cette attribution était sans fondement, et qu'on ne peut même pas laisser à Tripolis les pièces de Mazaios; elles ont une légende araméenne et non phénicienne, ce qui s'expliquerait difficilement à Tripolis; en second lieu, elles sont frappées pendant une période d'au moins vingt et un ans, et Mazaios n'a pas possédé Tripolis aussi longtemps[2]. Bref, il n'y a pas de monnaies satrapales dont on puisse fixer l'émission dans cette ville.

Dans le cours du IVe siècle, la Syrie du nord fut gouvernée par des personnages qui jouèrent un rôle prépondérant dans les affaires politiques de l'Asie antérieure. Ce sont : Bélésys I, signalé en 401, par Xénophon, comme satrape de Syrie et d'Assyrie[3], et Bélésys II, que nous trouvons, en 351, satrape de

1. Scylax, *Peripl.*, 104; Diod. Sic., XVI, 41; cf. Six, dans le *Numism. chronicle*, n. s. t. XVII (1877), pp. 178-179.

2. E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, t. I, pp. 310 à 312.

3. Xénoph., *Anab.* I, 4, 10; cf. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 3.

Syrie et allié de Mazaios contre les rois phéniciens révoltés[1]. Quelque important qu'ait été le rôle politique et militaire des deux Bélésys, ils ne paraissent pas, jusqu'ici du moins, avoir frappé monnaie.

Mais, vers 350, Mazaios, déjà satrape de Cilicie, succède à Bélésys II, ou plutôt il ajoute à son gouvernement de la Cilicie toute la Syrie du nord ; à partir de ce moment, nous le voyons l'homme de confiance du grand Roi, recevant de lui, à maintes reprises, des sommes énormes puisées dans le trésor de Suse, et sans cesse occupé à lever et à rassembler des troupes qui, des ports de la Cilicie et de la Phénicie, vont guerroyer dans toutes les directions. Ce rôle militaire, dont il demeure chargé pendant trente ans, explique ses nombreuses émissions monétaires tant en Syrie qu'en Cilicie ; nous y reviendrons tout à l'heure.

IV

La Cilicie.

La Cilicie eut des dynastes héréditaires chez lesquels le nom de Syennesis (Συέννεσις) revient le plus fréquemment. Nous pouvons énumérer les suivants :

Syennesis I.....................	vers 590
Syennesis II....................	vers 510
Syennesis III, fils d'Oromédon...	en 480
Xénagoras.......................	en 479
Syennesis IV....................	en 401

1. Diod. Sic. XVI, 42 ; cf. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 3.

Mazaios........................ de 361 à 334
Arsamès........................ de 334 à 333[1]

Hérodote mentionne, dès le temps de Cyaxare, un prince cilicien nommé Syennesis[2]. Il parle plus tard, vers l'an 500, sous Darius, d'un autre Syennesis, roi de Cilicie (Κιλίκων βασιλεύς), qui était le beau-père d'un citoyen de la ville de Kuinda, en Cilicie, nommé Pixodare, fils de Mausole[3]. Enfin, parmi les plus illustres chefs de la flotte de Xerxès, en 480, Hérodote cite un troisième personnage du même nom, Syennesis, fils d'Oromédon[4]. Eschyle parle de ce Syennesis et lui donne le titre de Κιλίκων ὕπαρχος[5]; il trouva la mort dans l'expédition de Xerxès contre la Grèce, en 480.

Xénagoras (Ξειναγόρης), fils de Praxilaos d'Halicarnasse, fut alors nommé par Xerxès gouverneur de la Cilicie, en reconnaissance de ce qu'il avait sauvé la vie à Masistès, frère du roi[6]. Fut-il satrape ou dynaste héréditaire, nous ne le savons point. Hérodote dit seulement : ἦρξε πάσης Κιλικίης.

Après Xénagoras, il faut constater une lacune qui s'étend jusqu'au temps de la retraite des Dix-Mille, et alors nous trouvons, comme dynaste héréditaire des Ciliciens, un Syennesis qui appartenait évidem-

1. Cf. P. Krumbholz, *De Asiæ minoris satrapis persicis*, p. 93; duc de Luynes, *Numism. des satrapies*, pp. 12-13.

2. Hérod., I. 74.

3. Hérod., V, 118. Ce Syennesis a pu commencer de régner avant l'an 500, puisqu'à cette date il est signalé comme beau-père de Pixodare.

4. Hérod., VII, 98. Il est peu vraisemblable que ce personnage doive être confondu avec le précédent, comme le voudrait M. Six dans *Le satrape Mazaios* (Extrait du *Numism. chron.*, 1884), p. 62.

5. Eschyl., *Pers.*, v. 324.

6. Hérod., IX, 107; cf. P. Krumbholz, *De Asiæ min. satrapis*, pp. 36-37.

ment à l'ancienne famille royale. C'est le quatrième personnage de ce nom que nous puissions enregistrer. Il se rendit célèbre par sa duplicité : il avait envoyé sa femme Epyaxa et l'un de ses fils rechercher l'amitié de Cyrus le jeune, tandis qu'il dépêchait auprès d'Artaxerxès II Mnémon, un autre de ses fils, chargé d'avertir le grand Roi des projets de Cyrus[1]. Peut-être cette fourberie causa-t-elle sa perte. Quoi qu'il en soit, on ignore si ses fils lui succédèrent, et la suite des gouverneurs de la Cilicie demeure interrompue pendant près d'un demi-siècle jusqu'à ce que, vers 361, Mazaios devienne satrape de cette province.

Les dynastes ciliciens ont frappé monnaie au même titre que ceux des villes de Phénicie ou ceux de Carie et de Lycie. Déjà leurs émissions, dans l'atelier de Tarse, ont été reconnues et chronologiquement distribuées par M. Six qui a bien su qualifier « roi de Cilicie » le cavalier, coiffé de la tiare perse, type de ces espèces bien connues[2]. Mais ce n'est là, suivant nous, qu'une faible partie de leur monnayage, et on ne peut se refuser à attribuer à ces dynastes, dont plusieurs n'ont pas d'histoire, les monnaies frappées, soit à Tarse même, soit dans d'autres villes de la Cilicie, les unes au type du monarque achéménide, suzerain, les autres au type d'un cavalier ou d'un archer, coiffé de la tiare perse, qui ne saurait être que le dynaste cilicien en costume asiatique.

1. Xénoph., *Anab.*, I, 2, 12 à 25 et suiv.; Diod. Sic., XIV, 20, 1 à 3; Ctésias, *Pers.*, 58; duc de Luynes, *Numism. des satrapies*, p. 12 ; P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 53-54.

2. Six, *Le satrape Mazaios*, pp. 56 à 62.

Parmi les groupes monétaires auxquels nous faisons allusion, il n'en est aucun qui puisse remonter jusqu'aux trois premiers Syennesis ou même jusqu'à Xénagoras; le plus ancien n'est pas antérieur au milieu du v^e siècle [1]; le dernier se relie directement aux monnaies de Mazaios. Nous allons, d'ailleurs, donner l'indication sommaire de ces émissions royales qui eurent lieu dans les ateliers de Tarse, de Soli et de Mallus.

GROUPE A (Dynaste incertain)

Les monnaies de ce premier groupe ont été frappées vers l'an 450 av. J.-C., dans les ateliers de Tarse et de Soli. Elles appartiennent à un roi de Cilicie inconnu.

1. *Tarse*. — Le roi de Cilicie sur un cheval galopant à droite; le dynaste, imberbe, est coiffé de la tiare perse dont les fanons sont ramenés sous le menton; il tient les rênes des deux mains. Devant lui, la croix ansée ☥. Grènetis au pourtour.

℞. 𐡕𐡓𐡆 (תרז, *Tarse*). Hoplite grec, à demi agenouillé

1. Dans l'énumération chronologique qu'il donne des émissions de l'atelier de Tarse, M. Six a eu tort, suivant nous, de faire figurer les statères au type de la vache allaitant son veau; quelques-uns d'entre eux portent le nom de Baana, en écriture phénicienne, tandis que Tarse a toujours employé l'écriture araméenne sur ses espèces. D'autre part, il n'y a pas lieu de rattacher aux monnaies de Tarse les petites pièces d'argent qui ont, au droit, un hoplite à demi agenouillé et combattant; au revers, un personnage monté sur un protome de cheval galopant. Bien que ces types aient une certaine analogie avec ceux des monnaies de Tarse de notre groupe A, les pièces en question ne sont pas ciliciennes. Récemment, il en a été découvert un lot considérable dans l'île de Lesbos avec des monnaies archaïques de Méthymna. D'après cela, les émissions des rois de Cilicie à Tarse commencent donc seulement avec le n° 6 (p. 58) de la liste de M. Six.

à droite; coiffé du casque corinthien, il a le torse nu et il porte autour des reins une sorte de jupon court; de la main gauche il s'abrite derrière son bouclier, et il brandit une haste de la main droite. Derrière lui, la croix ansée ♀. Le tout dans un carré creux limité par un grènetis.

Æ. 23. — Statère, 10 gr. 55. Style archaïque[1].

Même description, mais sans croix ansée.

Æ. 15. — Tétrobole, 3 gr. 15.

2. *Soli.* — Le roi de Cilicie, à demi agenouillé à gauche, une jambe en avant, bandant son arc; il est nu, imberbe, coiffé de la tiare perse et il saisit son arc des deux mains; son carquois, rempli de flèches et d'un autre arc, est suspendu à son côté gauche. Grènetis au pourtour.

℞. ΣΟ. Grappe de raisin. Carré creux limité par un grènetis.

Æ. 21 mill. — Statère perse, 10 gr. 55.

Variété avec un casque dans le champ du droit, et la légende ΣΟΛΕΩΝ au revers.

Æ. 21. — Statère, 10 gr. 70.

Même description, avec la légende ΣΟΛ au revers,

Æ. 15. — Tétrobole, 3 gr. 50[2].

GROUPE B (Syennesis IV ?)

A Tarse et à Soli, on a frappé des monnaies qui ont, sauf des différences de détail, les mêmes types

1. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 58, n° 6.
2. Duc de Luynes, *Numism. des satrapies*, pl. VI, fig. 2 et 3.

que celles que nous venons de décrire, mais que leur style force à classer à une époque postérieure. Comme ce nouveau monnayage est contemporain de Syennesis IV, on peut conjecturalement l'attribuer à ce prince.

1. *Tarse.* — Le roi de Cilicie (Syennesis IV ?) sur un cheval galopant à droite ; le dynaste est coiffé de la tiare perse et vêtu d'un ample manteau noué sur son épaule ; de la main gauche il tient les rênes, et de la main droite, ramenée en arrière, un glaive court.

℞. 𐤕𐤓𐤆 (תרז, *Tarse*). Hoplite grec, à demi agenouillé, à gauche, entièrement nu, coiffé du casque corinthien, le baudrier sur l'épaule ; de la main gauche il s'abrite derrière son bouclier orné d'une tête de Méduse, et de la main droite il brandit une haste.

Æ. 23. — Statère, 10 g. 55[1].

2. *Soli.* — Le roi de Cilicie, à demi agenouillé à gauche, une jambe en avant, bandant son arc ; il a le torse nu et il porte autour des reins une sorte de jupon court ; son carquois est à son côté.

℞. ΣΟΛΕΩΝ. Grappe de raisin. Carré creux limité par un grènetis.

Æ. 21. — Statère, 10 gr. 65.

GROUPE C (Dynastes ou satrapes incertains)

Vers la fin du v^e siècle, puis jusque vers l'an 361, prennent place des monnaies satrapales frappées à

1. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 60, n° 14.

Tarse, à Soli et à Mallus, que nous allons énumérer sommairement. Leurs types ne permettent pas de les confondre avec les monnaies frappées dans les mêmes ateliers par les autorités municipales ; mais avant ou après l'épisode de 401 relatif à Syennesis IV, l'histoire de la Cilicie est si obscure qu'il est impossible de fixer l'attribution de ces monnaies à des dynastes déterminés. Les plus anciennes de ces pièces, celles qui ont encore un carré creux peu profond, remontent vraisemblablement jusqu'au v^e^ siècle ; les plus récentes, au revers desquelles toute trace de carré creux a disparu, ont peut-être été frappées par le successeur inconnu de Syennesis IV.

1. *Tarse.* — Le roi de Perse, Artaxerxès II Mnémon, debout à droite, un poignard à la main, et luttant contre un lion qui se dresse devant lui.

℞. Le roi de Perse debout à droite, coiffé de la cidaris, s'appuyant de la main droite sur sa javeline ornée d'un pommeau et tenant de la main gauche la croix ansée. Devant lui, ΤΕΡΣΙ (χον) ; derrière lui, תרז (*Tarse*).

Æ. — Statère, 10 gr. 89. Musée Hunter[1].

Même description.

Æ. 14. — Tétrobole, 3 gr. 40.

Le roi de Perse luttant contre un lion (plutôt que deux personnages se livrant à une scène de pugilat, suivant la description de M. Imhoof).

1. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 1861, pp. 79-80 ; Six, *Le satrape Mazaios*, p. 59, n° 11 ; B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, pl. III. fig. 11.

℞. Deux guerriers perses debout en regard s'appuyant chacun sur sa javeline. Carré creux.

Æ. 15 mill. — Tiers de statère, 3 gr. 53. Anc. coll. Schlumberger[1].

Cavalier, coiffé de la tiare perse, allant à gauche, la main droite levée. Sous le cheval, la croix ansée.

℞. Deux guerriers debout en face l'un de l'autre; ils ont l'arc et le carquois sur le dos et tiennent, des deux mains, chacun un javelot planté en terre devant eux; ils sont vêtus de tuniques en étoffe floconneuse; dans le champ, la légende תרז et une lettre isolée qui ressemble à un Γ grec. Carré creux.

Æ. — Statère, 10 gr. 64. Musée Hunter[2].

M. Waddington, qui a publié cette intéressante pièce, fait remarquer que les guerriers représentés portent le costume perse tel qu'il est décrit par Hérodote (VII, 61). M. Six regarde les deux soldats comme symbolisant la garde de la frontière de la Syrie et de la Cilicie. Ils rappellent des types que nous retrouvons plus tard sur les monnaies de Datame.

Cavalier coiffé de la tiare perse, allant à gauche, et tenant une fleur de la main droite. A l'exergue, peut-être תרז.

℞. Le roi de Perse agenouillé et tirant de l'arc; derrière, la croix ansée.

Æ. — Statère, 10 gr. 88. Musée Hunter[3].

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 370, n° 64.

2. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 1861, p. 79; Six, *Le satrape Mazaios*, p. 59, n° 10.

3. Waddington, *Mélanges*, 1861, p. 80; Six, *Mazaios*, p. 58, n° 8; Head, *Lydia and Persia*, pl. III, 13. Cf. une variété publiée par le duc de Luynes, *Numism. des satrapies*, p. 64 et pl. XII.

Protome de Pégase galopant à droite.

℞. תרז (*Tarse*). Le roi de Perse, Artaxerxès II Mnémon, marchant à droite, coiffé de la cidaris et vêtu de la candys ; de la main gauche, il tient son arc et de la droite il s'appuie sur sa javeline pommettée. Carré creux bordé d'un grènetis.

Æ. 14. — Tétrobole, 3 gr. 25.

Protome de Pégase, galopant à gauche.

℞. Le roi de Perse à demi agenouillé à droite et tirant de l'arc ; il est nu-tête, vêtu de la candys, et il a le carquois sur le dos. Derrière lui, la croix ansée ☥. Carré creux bordé d'un grènetis.

Æ. 15. — Tétrobole, 3 gr. 50 [1].

Lion dévorant un taureau ; le lion est tourné à droite ; le taureau, à demi agenouillé à gauche, cherche à se relever.

℞. 𐡕𐡓𐡆 (תרז, *Tarse*), Épi barbelé, placé en diagonale dans un carré limité par un grènetis ; dans le champ, faisant pendant à la légende, une tête de loup tournée à droite.

Æ. 20. — Statère perse, 10 gr. 35 [2]. (Cab. de France.)

2. *Mallus*. — Le roi de Perse Artaxerxès II Mnémon, en archer mélophore, courant à droite ; il a une longue barbe et il est coiffé de la cidaris ; de la main gauche étendue il tient son arc, et de la main droite ramenée sur sa poitrine, il porte une javeline ornée d'un pommeau. Dans le champ, à gauche, un grain d'orge.

1. Voyez des variétés de cette pièce dans Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 370, nos 65 et 66 ; et Six, *Le satrape Mazaios*, p. 59, n° 9.
2. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 60, n° 18.

℞. ΜΑΛ (dans le champ, à gauche). Héraclès nu, imberbe, debout de face, se penchant à droite et étouffant un lion dans ses bras; dans le champ, à gauche, sa massue. Le groupe est placé sur l'entablement d'une colonne.

Æ. 22. — Statère, 10 gr. 30.

Le roi de Perse, Artaxerxès Mnémon, en archer mélophore, comme ci-dessus.

℞. Le même roi Artaxerxès en archer, à demi agenouillé, à droite; de la main gauche étendue, il tient son arc, tandis que de la main droite il saisit une flèche dans son carquois suspendu sur son dos.

Æ. 23. — Statère, 9 gr. 85[1].

3. *Soli.* — La pièce suivante en argent, qu'un marchand oriental m'a montrée, il y a quelques mois, est inédite :

Muraille crénelée, flanquée de trois tours; au dessus, le roi Artaxerxès II Mnémon assis sur un trône, à gauche, s'appuyant de la main droite sur sa javeline pommettée, et tenant la croix ansée de la main gauche; devant lui se tient debout un personnage (le roi de Cilicie) s'appuyant sur un long sceptre.

℞. Le roi de Cilicie allant à cheval au pas, à gauche; il est coiffé de la tiare perse et vêtu d'un long

1. V. Imhoof-Blumer, dans l'*Annuaire de la Soc. franç. de numismatique*, 1883 (t VII, p. 108 et suiv.).

manteau. Dans le champ, à gauche, un cep de vigne avec une grappe de raisin. Carré creux peu profond limité par un grènetis.

Le cep de vigne qu'on voit au revers autorise à classer à Soli cette monnaie anépigraphe. Le type du droit, qui paraît représenter une scène d'investiture, rappelle le type de certaines monnaies de Mazaios.

A la suite des monnaies que nous venons de décrire, prennent place chronologiquement, dans divers ateliers de la Cilicie, des émissions monétaires qu'on peut hésiter à faire figurer parmi les monnaies autonomes des villes, ou parmi les monnaies des rois ciliciens, ou des satrapes. Sur ces monnaies, on a comme légende l'ethnique de la ville d'émission, soit au génitif pluriel : ΤΑΡΣΕΩΝ, ΣΟΛΕΩΝ, ΝΑΓΙΔΕΩΝ, ΙΣΣΑΙΟΝ ; soit au neutre : ΚΙΛΙΚΙΟΝ, ΤΕΡΣΙΚΟΝ, ΝΑΓΙΔΙΚΟΝ, ΣΟΛΙΚΟΝ, ΙΣΣΙΚΟΝ. Cette différence dans la formule monétaire a suggéré à M. Waddington la réflexion suivante : « La forme adjective en -ΙΚΟΝ, dit-il, pourrait bien indiquer que la médaille a été frappée sous l'autorité d'un despote et non par une communauté libre ; ainsi, ΣΟΛΙΚΟΝ signifierait *monnaie frappée à Soli* ; ΣΟΛΕΩΝ, *monnaie frappée par les citoyens de Soli*[1]. » Cette ingénieuse conjecture a été adoptée par M. Six : « La légende ΙΣΣΙΚΟΝ, dit-il, prouve que les pièces ont été émises à Issus, sous l'autorité d'un dynaste ou d'un des satrapes commandant l'armée perse, et non comme le statère à la légende ΙΣΣΑΙΟΝ,

1. Waddington, *Mélanges de numismatique*, t. I, pp. 13-14.

par les citoyens d'une ville libre, en vertu de leur droit de battre monnaie[1]. »

S'il en était ainsi, la distinction entre les monnaies proprement satrapales et celles des villes serait facile ; aux satrapes ou dynastes reviendraient toutes les monnaies qui ont l'adjectif neutre en -ιχον (νόμισμα). Mais le criterium proposé avec réserve par M. Waddington est-il absolument concluant? Je ne le pense pas, pour deux raisons principales. La première, c'est qu'on rencontre l'ethnique neutre en -ιχον dans des pays ou des villes qui n'ont jamais été gouvernés par des satrapes ou des dynastes locaux. Ainsi nous relevons sur des monnaies d'ancien style les ethniques suivants : ΑΡΚΑΔΙΚΟΝ, ΔΑΛΦΙΚΟΝ, ΒΙΣΑΛΤΙΚΟΝ, ΠΑΝΟΡΜΙΤΙΚΟΝ, ΘΕΣΠΙΚΟΝ, ΟΛΥΜΠΙΚΟΝ, ΣΕΡΜΥΛΙΚΟΝ ; en Carie et en Pamphylie où, il est vrai, la monnaie aurait pu être frappée au nom de dynastes ou de satrapes, ΤΕΡΜΕΡΙΚΟΝ, ΟΛΜΙΤΙΚΟΝ, ΣΙΔΗΤΙΚΟΝ.

Un autre argument peut être tiré de l'étude attentive des monnaies de la Cilicie elles-mêmes. Nous verrons bientôt, par exemple, que la même effigie du satrape Tiribaze figure à la fois sur les pièces qui portent la légende ΣΟΛΙΚΟΝ et sur d'autres qui ont ΣΟΛΕΩΝ, et nous avons relevé plus haut cette dernière forme sur des monnaies qui sont au type des dynastes ciliciens ; à Nagidus, on trouve indifféremmennt ΝΑΓΙΔΙΚΟΝ et ΝΑΓΙΔΕΩΝ sur des monnaies qui ont les mêmes types ; à Mallus, on a ΜΑΛΛΩΤΩΝ, avec l'effigie de Tiribaze.

M. E. Curtius a émis, au sujet des monnaies qui ont l'ethnique en -ιχον, une autre opinion presque aussi

1. J.-P. Six, dans le *Numism. chronicle*, 1888, pp. 20-21 du tirage à part.

séduisante, à première vue, que celle de MM. Waddington et Six, mais qui pourtant me paraît également devoir être rejetée. Il croit que toutes ces monnaies ont un caractère religieux, et qu'elles ont été frappées par les administrateurs de sanctuaires célèbres, avec les richesses métalliques des trésors sacrés ; Fr. Lenormant a adopté cette hypothèse d'après laquelle ΑΡΚΑΔΙΚΟΝ désignerait les monnaies du temple des Arcadiens à Lycosura ; ΔΑΛΦΙΚΟΝ, celles du temple d'Apollon à Delphes ; ΘΕΣΠΙΚΟΝ, celles du temple d'Eros à Thespies, etc.[1]. Mais si cette opinion était fondée, la forme en -ικον se trouverait, dans une même ville, concurremment avec le génitif pluriel, puisque la communauté des habitants avait le droit de frapper monnaie en même temps que les administrateurs des temples. A Thespies, par exemple, la forme ΘΕΣΠΙΚΟΝ qui persiste longtemps, ne se rencontre jamais concurremment avec ΘΕΣΠΙΕΩΝ ; de même à Delphes ; en Arcadie, M. Imhoof-Blumer regarde comme très problématique l'attribution à un sanctuaire quelconque des pièces à la légende Ἀρκαδίκον[2]. Nous devrions enfin, dans l'hypothèse de M. Curtius, voir la forme ικον se prolonger très longtemps, — dans les villes où elle apparaît, — quand le sanctuaire demeure florissant pendant des siècles. Au contraire, elle est rare, archaïque, ne dure que pendant une période relative-

1. E. Curtius, dans les *Monatsberichte* de l'Acad. de Berlin, juin 1869 ; *The numismatic chronicle*, 1870, pp. 91 et suiv. ; *Zeitschrift für Numismatik*, t. I, pp. 267 et suiv. ; Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, pp. 82-83.

2. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 196.

ment restreinte; puis elle est remplacée, sur les monnaies aux mêmes types et par conséquent frappées au nom des mêmes autorités, par la forme plus répandue du génitif pluriel.

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions voir dans la forme en -ιχον le caractère distinctif des monnaies des dynastes ou des satrapes. Pour discerner ces dernières des monnaies urbaines, nous avons surtout considéré les types, laissant aux villes ciliciennes, jusqu'à plus ample informé, toutes les pièces que leurs types ne signalent pas formellement comme frappées sous l'autorité directe du dynaste ou du satrape perse.

Outre ces monnaies anonymes, il en est d'autres qui portent les noms des satrapes que, dans la première moitié du IVe siècle, le grand Roi envoya en Cilicie pour y recruter ses armées et y équiper ses flottes. De 386 à 380, le satrape Tiribaze frappe monnaie à Issus, à Soli et à Mallus; Pharnabaze établit ses ateliers dans différentes villes de Cilicie, particulièrement à Nagidus, de 379 à 374; Datame vient aussi battre monnaie en Cilicie de 378 à 372. Nous examinerons plus loin en détail les circonstances dans lesquelles fut émis le monnayage cilicien de ces satrapes étrangers à la Cilicie. Nous passons tout de suite à Mazaios qui hérita du trône des Syennesis.

Pour une cause ignorée des historiens, mais qui, vraisemblablement, fut l'impérieuse nécessité, pour les rois achéménides, de confier la Cilicie à un homme

de guerre consommé, la dynastie des Syennesis fut chassée du trône et remplacée par Mazaios. Celui-ci prit le gouvernement de la Cilicie vers l'an 361 ou 362, puisque c'est à cette époque que M. Six fait, avec raison, commencer ses émissions monétaires. Nous n'avons point à raconter ici ce qu'on sait de l'histoire de Mazaios; nous rappellerons seulement que ce personnage joua un rôle politique et militaire prépondérant sous les règne d'Artaxerxès III Ochus, de Darius III Codoman et même sous Alexandre. Ayant pris la place d'une dynastie de petits souverains battant monnaie, et étant, sans relâche, chargé d'organiser des troupes dans ce pays de Cilicie qui, un siècle durant, fut le quartier général des armées du grand Roi, obligé de fournir la solde des soldats, il fit d'abondantes et incessantes émissions monétaires que M. Six a classées et coordonnées, et sur lesquelles nous n'avons point à revenir. On sait qu'après la révolte des rois de Phénicie, en 350, Mazaios joignit à son gouvernement de Cilicie celui de la Syrie du nord, y compris une partie de la Mésopotamie. « Vers 350, dit M. Six, il fut satrape de la Transeuphratique et de la Ciseuphratique en même temps que de la Cilicie jusqu'après 336, et peut-être jusqu'à l'arrivée d'Alexandre en Cilicie, en 333, et en Mésopotamie en 331[1]. » Après avoir pris part à la bataille d'Arbèles, il trahit Darius et ouvrit les portes de Babylone à Alexandre qui lui donna le gouvernement de la ville et de la satrapie dont elle

1. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 55 (extrait du *Numismatic chronicle*, 1884).

était la capitale. Mazaios conserva cette charge jusqu'à sa mort, en 328[1].

M. Six a péremptoirement démontré que Mazaios battit monnaie non seulement en Cilicie, mais en Syrie et en Mésopotamie; Mazaios conserve ses droits monétaires sous Alexandre et il continue à faire frapper, à Babylone, les épais statères au type de Baaltars et du lion passant. Il n'y a plus rien à ajouter sur ce point. Mais ce qu'on n'a pas fait suffisamment ressortir, c'est que plusieurs des généraux d'Alexandre, avant de devenir rois et de se partager l'empire du conquérant macédonien, émirent des espèces pareilles à celles de Mazaios et qui ont, comme ces dernières, le caractère satrapal et militaire. C'est de ce monnayage que nous allons dire quelques mots.

V

Les généraux d'Alexandre.

A la suite des monnaies de Mazaios sur lesquelles figurent, au droit, Baaltars assis, et au revers, un lion marchant, avec la légende מזדי, monnaies fort communes, dont l'émission commencée à Tarse en Cilicie, se poursuit en Syrie, puis à Babylone jusqu'en 328, on classe dans tous les médailliers, des pièces aux mêmes types, de même poids, de même aspect extérieur, et qui ne se distinguent de celles de Mazaios qu'en ce que le nom du satrape est absent. Dans le champ de ces pièces, on remarque le plus souvent des lettres

1. Six, *op. cit.*, p. 4.

grecques, des symboles, des monogrammes. Particularité intéressante à signaler, un certain nombre de ces signes accessoires se rencontrent identiques sur les doubles dariques d'or : de sorte qu'il est hors de doute que ces doubles dariques et ces statères d'argent ont été frappés en même temps et dans les mêmes ateliers. Cette conclusion est encore corroborée par l'aspect uniforme de ces pièces d'or et d'argent qui ont, les unes et les autres, un flan épais, à bords découpés à l'emporte-pièce. Il importe à présent de démontrer que l'émission de ces espèces se poursuit, concurremment avec celle des monnaies d'Alexandre, dans divers ateliers de l'Asie, jusqu'au temps où les généraux d'Alexandre, devenus rois, firent graver des coins à leur nom, avec le titre royal et leurs types particuliers, c'est-à-dire jusqu'en 306.

On connaît les monnaies d'Alexandre qui portent, dans le champ du revers, les symboles des généraux qui les ont fait frapper : l'*aigle* de Ptolémée, fils de Lagus, le *demi-lion* de Lysimaque, l'*ancre* ou le *cheval cornu* de Séleucus. Ainsi que je l'ai déjà dit ailleurs[1], nous ne pouvons malheureusement interpréter qu'un nombre fort restreint de ces intéressants symboles : ceux-là seulement qui appartiennent à des généraux qui, après avoir ceint leur front du diadème en 306, conservèrent, sur leurs monnaies royales, les symboles personnels qu'ils avaient antérieurement fait graver sur les monnaies au nom d'Alexandre émises sous leur autorité satrapale.

1. *Les rois de Syrie*, Introd., pp. II-III.

Quant aux généraux qui ne devinrent jamais rois et ne frappèrent pas monnaie avec leur nom, nous ne saurions savoir quels sont leurs emblèmes individuels, au milieu de la quantité considérable de symboles et de monogrammes encore inexpliqués, que les tétradrachmes d'Alexandre offrent à nos investigations. Mais, puisque Ptolémée, satrape de l'Égypte, Lysimaque, satrape de la Thrace, Séleucus, satrape de la Babylonie, ont leurs symboles particuliers, nous pouvons légitimement supposer que les autres satrapes, — Laomédon, satrape de Syrie et de Phénicie, Philotas et Philoxénos, satrapes de Cilicie, Archélaos et Amphimachos, satrapes de Mésopotamie, Pithon, satrape de Médie, Peucestas, satrape de Perse, et d'autres gouverneurs plus importants encore, qui ont eu à fournir la solde de grandes armées, Antipater, Antigone, Démétrius, Eumène, — ont aussi leurs emblèmes monétaires que, jusqu'ici du moins, on n'a pas su encore identifier.

Ce qui est vrai pour les monnaies aux types et au nom d'Alexandre, se constate également pour les doubles dariques et pour les monnaies d'argent asiatiques, aux types de Baaltars et du lion. Ce ne sont pas toujours des marques d'atelier qu'on doit reconnaître dans les lettres, symboles ou monogrammes qu'on voit dans le champ de ces pièces; souvent ce sont des initiales, monogrammes ou symboles de satrapes macédoniens. La preuve évidente de cette assertion se trouve notamment dans les monnaies que le futur roi de Syrie, Séleucus, fit frapper comme satrape de Babylone, charge qu'il obtint au traité de

Triparadisus, en 321, sept ans après la mort de Mazaios. Dans la période comprise entre 321 et 306, les ateliers des pays soumis à la domination de Séleucus frappèrent monnaie pour lui. Les uns émettaient des pièces aux types et au nom d'Alexandre, en plaçant, dans le champ, les emblèmes particuliers de Séleucus : l'ancre, la tête de cheval munie de cornes de taureau, le casque surmonté des mêmes cornes ; nous nous sommes occupé ailleurs de cette catégorie de monnaies[1]. D'autres ateliers frappaient des statères d'argent aux anciens types perses auxquels l'Asie antérieure était particulièrement habituée, et au nom de Mazaios se trouvent substitués, sur ces pièces, les emblèmes de Séleucus, l'ancre, le casque cornu, la tête de cheval cornue. De sorte que les monnaies satrapales de Séleucus, par leurs types, leur poids, leur fabrique, ressemblent à celles de Mazaios auxquelles elles font suite chronologiquement ; ce qui les en distingue, c'est simplement le symbole accessoire et l'absence de légende.

Nous n'insisterons pas sur ces monnaies satrapales de Séleucus que nous avons déjà étudiées, et que l'on croyait autrefois frappées à Tarse, ville qui n'a jamais été comprise dans le gouvernement du futur roi de Syrie. Du moment que Séleucus a émis, comme satrape de Babylone, les pièces d'argent aux types de Baaltars et du lion, dont nous venons de parler, les autres généraux d'Alexandre qui commandaient en Asie, au même titre que lui, ont dû également frapper les monnaies aux mêmes types et contemporaines qui

1. *Les rois de Syrie*, Introd., p. III.

portent, dans le champ, des lettres, monogrammes ou symboles qui ne sauraient convenir à Séleucus.

M. Imhoof-Blumer a dressé le tableau de toutes les variétés de ces monnaies qu'il a connues[1]. Il en est sur lesquelles on voit un monogramme composé des lettres ANT ; serait-ce le monogramme d'Antigone? Sur d'autres, on trouve la lettre Δ dans laquelle on peut reconnaître le nom de Démétrius Poliorcète. Le rôle considérable joué par Antigone et Démétrius en Asie ne permet guère de douter que ces deux généraux aient frappé monnaie tout aussi bien que Séleucus[2]. En l'absence de preuves positives, nous n'oserions aller plus loin dans la voie des conjectures et proposer, par exemple, d'attribuer au satrape de Cilicie, Philoxénos, les pièces qui portent les lettres ΦΙ ; à Ménès, gouverneur de la Syrie et de la Phénicie, les pièces sur lesquelles on lit la lettre M, etc. Cependant, l'abeille, le foudre, le pentalpha, le scorpion sont, peut-être, plutôt des marques d'ateliers que des emblèmes de satrapes. Ce qui me porte à émettre ce jugement, c'est que le scorpion est particulièrement l'emblème de la Commagène et paraît désigner l'atelier de Samosate. Quoi qu'il en soit de ces attributions qu'on parviendra un jour à préciser, il n'en est pas moins positif que les statères aux types de Baaltars et du lion qui ont des lettres grecques,, des monogrammes grecs ou des symboles, représentent dans leur ensemble le monnayage d'argent des généraux d'Alexandre en Asie, comme chefs d'armées et comme

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, pp. 377-378.
2. Cf. Six, dans la *Numism. chronicle*, 1878, p. 116, note.

satrapes, avant que quelques-uns d'entre eux prissent le titre de roi en 306.

VI

Monnaies satrapales d'Evagoras II.

Les monnaies frappées dans les différentes villes de Cypre pendant la domination des Perses achéménides portent, en général, des types locaux et les noms des rois qui en ont ordonné l'émission. Elles n'ont aucun caractère satrapal et il n'y a pas lieu d'en parler ici. Nous ne constatons point que les généraux perses qui combattirent à Cypre, soit, par exemple, Cimon, au milieu du v^e siècle, soit plus tard Evagoras I^er (411-374), aient fait battre monnaie dans l'île. Autophradate et Hecatomnus, puis Tiribaze, Gaos, Oronte, qui luttèrent contre Evagoras I^er, n'ont pas de monnaies d'origine cypriote, bien que quelques-uns d'entre eux, Hecatomnus, Tiribaze, Oronte, aient monnayé sur le continent. Cependant il existe un groupe de pièces en argent qui revêtent tous les signes distinctifs des monnaies satrapales, et que nous croyons frappées par Evagoras II, le successeur de Nicoclès I^er sur le trône de Salamine ; nous devons insister particulièrement sur ce monnayage dont le caractère et l'attribution ont été jusqu'ici méconnus.

En voici d'abord la description :

Le roi de Perse, coiffé de la cidaris, vêtu de la candys et tirant de l'arc, à droite.

℟. Un satrape sur un cheval lancé au galop à

droite ; il est coiffé de la tiare perse et il brandit son javelot.

Æ. 23. — Statère rhodien (15 gr. environ).

Sur les différents exemplaires connus de ce statère, on a relevé les variétés suivantes :

Au droit, devant le roi tirant de l'arc :

OO (עע).
פ (ב).
Foudre.

Au revers, dans le champ :

O (ע).
Étoile.
Oiseau.
Tête d'aigle.
Tête d'Héraclès coiffée de la peau de lion [1].

Il existe dans la collection de M. Six une petite monnaie en bronze aux mêmes types, mais sans lettre ni symbole dans le champ [2].

A la même série se rattachent directement de petites pièces en argent qui répondent à cette description :

Tête d'Aphrodite à gauche, avec de longs cheveux retenus par un bandeau.

℞. Buste d'un satrape vu de face, la tête enveloppée de la tiare perse.

Æ. 10. — Obole rhodienne, 0 gr. 65 [3].

Si l'on veut bien comparer iconographiquement la

1. B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, pp. 46-47; Six, dans le *Numism. chronicle*, 1877, pp. 82-83.

2. B. Head, *op. cit.*, pl. III, fig. 16.

3. Duc de Luynes, *Numism. des satrapies*, p. 44, pl. VI ; Six, *Séries cypriotes*, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 293, nos 41 et 42.

tête du satrape qui est au revers de ces oboles, avec la tête du cavalier qui figure sur les statères, on n'hésitera pas à reconnaître le même personnage.

Mais avant de démontrer qu'il s'agit d'Évagoras II, il est indispensable de préciser la lecture matérielle des lettres qu'on voit au droit des statères. Sur presque tous les exemplaires, ce sont les deux caractères phéniciens O O (עע). Cependant, sur une pièce de l'ancienne collection Behr, Fr. Lenormant a lu simplement O [1] ; il est vraisemblable qu'une des deux lettres était effacée et qu'on doit restituer O O. Sur un exemplaire de la collection de M. Imhoof-Blumer, MM. Head et Six ont lu la lettre ·9 (ב) ; mais, suspectant la forme araméenne de ce caractère, j'interrogeai M. Imhoof, et ce savant a eu l'obligeance de m'écrire que la lettre est très effacée, mais que c'est plutôt un 9 (ב) phénicien. Enfin, Mionnet [2] a enregistré un statère du Cabinet de France sur lequel il a lu OOOX. M. Six a proposé de substituer à la lecture de Mionnet les lettres OΘON, initiales d'Othontopatès, le dernier des dynastes de Carie [3]. On conçoit l'importance de cette lecture, puisque tout le groupe monétaire recevrait, du coup, son attribution définitive. Malheureusement, le statère signalé par Mionnet, et que j'ai sous les yeux, ne porte ni OOOX ni OΘON, mais simplement OO ; ceci est incontestable, et Mionnet ayant, par mégarde, mal discerné les ornements ou les attributs du type royal tels que l'extrémité de l'arc, en a fait deux autres lettres qui

1. Fr. Lenormant, *Catal. de la coll. du baron Behr*, n° 851.
2. Mionnet *Suppl.*, t. VIII, p. 428, n° 38.
3. *Numism. chronicle*, 1877, p. 86.

n'existent point en réalité. La conclusion qui résulte de ces remarques est que, sur tous les statères connus jusqu'ici, on ne lit que les lettres OO, quelquefois O, et une fois seulement la lettre phénicienne 𐤏.

Il nous faut à présent établir que ces pièces appartiennent à Évagoras II. Rappelons d'abord quelques évènements historiques.

Évagoras II était probablement fils de Nicoclès Ier, roi de Salamine[1], auquel il succéda vers 368. On parle de lui pour la première fois en 351, lors de la grande révolte de la Phénicie dont Tennès, roi de Sidon, fut le chef. Tandis qu'avait lieu la révolte de Tennès, une autre guerre s'était élevée à Cypre, « guerre, dit Diodore de Sicile, qui se compliqua avec les détails de celle [de Phénicie]. » Les neuf rois de l'île de Cypre firent alliance avec les Phéniciens et répudièrent la suzeraineté du roi de Perse. Évagoras II, qui s'était déclaré pour les Perses, fut chassé du trône et remplacé par Pnytagoras qui était peut-être son frère[2].

Au printemps de l'année 350, Artaxerxès III Ochus chargea le satrape de Carie, Idriæus, avec l'Athénien Phocion et Évagoras II détrôné, de faire rentrer sous le joug l'île insurgée. Idriæus réunit une flotte de 40 vaisseaux et de 8.000 mercenaires grecs qu'il envoya dans l'île sous la conduite de Phocion et d'Évagoras II : ceux-ci vinrent mettre le siège devant Salamine, où se renferma le roi rebelle et usurpateur Pnytagoras. Les évènements en étaient là dans l'île,

1. Diod. Sic., XVI, 46, 2; 42, 7; cf. W. Judeich, *Kleinasiatische Studien*, p. 133.
2. Judeich, *op. cit.*, p. 134.

quand, sur le continent, Sidon succomba et Tennès fut mis à mort. Je cite à présent textuellement un passage de Diodore (XVI, 46) : « Le roi de Salamine Pnytagoras (ou Protagoras) osa soutenir le siège. Évagoras réclamait la souveraineté de Salamine comme l'héritage de ses ancêtres, et il espérait qu'avec l'appui du roi des Perses il serait rétabli sur le trône. Mais, bientôt calomnié auprès d'Artaxerxès qui penchait déjà pour Pnytagoras, Évagoras renonça à l'espoir de recouvrer Salamine. Toutefois, après s'être justifié des accusations portées contre lui, il obtint du roi une souveraineté en Asie, plus considérable que celle qu'il avait perdue. Mais ayant mal conduit son gouvernement, il dut se réfugier de nouveau dans l'île de Cypre, où il fut arrêté et condamné au supplice. »

Nous avons établi ailleurs[1] que le royaume asiatique donné par Artaxerxès à Évagoras, en dédommagement de sa couronne perdue, était celui de Sidon, devenu alors vacant par le supplice de Tennès. Nous avons également démontré qu'Évagoras, intronisé à Sidon, frappa en cette qualité des monnaies sur lesquelles son nom est représenté par O O (עע), les initiales de עעגורא, forme phénicienne probable du mot *Évagoras*.

Or, les statères que nous avons décrits plus haut portent les deux *aïns*, O O, tout comme les monnaies qu'Évagoras II fit frapper à Sidon. Il serait donc difficile d'en contester l'attribution à ce prince. Sur les monnaies à légendes grecques qu'Évagoras fit frap-

1. E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, 1re série, pp. 304 à 307.

per à Salamine avant d'être dépouillé de son trône cypriote par Pnytagoras, son nom est abrégé par les initiales EVA ; on voit par là que les monnaies à la légende OO ne font que transporter en phénicien les deux premières syllabes du mot grec.

Il nous est facile à présent de déterminer la place chronologique du groupe monétaire dont nous venons de fixer l'attribution ; il prend place entre les monnaies à légendes grecques qu'Évagoras fit frapper comme roi de Salamine, et les monnaies à légende phénicienne qu'il émit pendant les trois années qu'il occupa le trône de Sidon. C'est le numéraire du roi détrôné, devenu simple satrape du monarque achéménide, et chargé, à la tête de l'armée organisée par Idriæus, de faire rentrer sous le joug perse Cypre révoltée.

Mais ces pièces satrapales d'Évagoras ont-elles été frappées à Cypre même ? Certains indices pourraient faire croire que leur atelier d'émission était en Carie, patrie d'Idriæus. Elles sont de poids rhodien, système qui fut en usage au IVe siècle jusqu'à l'arrivée d'Alexandre, surtout dans les contrées de l'ouest et du sud-ouest de l'Asie Mineure. On a fait, en 1823, une importante trouvaille de statères d'Évagoras à Calymna, dans l'île de Rhodes même[1], et M. Six, dans l'étude qu'il leur a consacrée, fait remarquer qu'à ces pièces se trouvaient mêlées des monnaies de Mausole, d'Idriæus et de Pixodare. Ainsi, le poids rhodien, le lieu de la trouvaille, la présence des monnaies cariennes, pourraient être des argu-

1. Borrell, dans le *Numism. chronicle*, 1847, t. IX, p. 165 ; Six, dans le *Numism. chronicle*, 1877, pp. 81 et suiv.

ments en faveur de l'attribution des statères d'Évagoras à la Carie, comme lieu d'émission. Mais il importe d'observer que le principal argument de M. Six pour soutenir cette thèse se trouve détruit : c'est la lecture erronée du nom d'Othontopatès sur l'une des pièces. En second lieu, le poids rhodien a été usité à Cypre aussi bien que dans les villes de la côte d'Asie Mineure, et peut-être son introduction à Cypre fut-elle provoquée par cette circonstance que l'armée d'Évagoras s'est recrutée en Asie Mineure, et avait pour chef suprême un dynaste carien. Enfin, la présence d'un groupe de statères d'Évagoras à Calymna peut s'expliquer autrement que par l'émission de ces monnaies en Carie, et je n'insisterai pas autrement sur ce point.

Il y a, en revanche, des arguments sérieux pour admettre que les monnaies satrapales d'Évagoras sont d'origine cypriote. Aucun historien ne nous dit que ce prince soit venu en Carie pour y organiser l'armée grecque que lui amena Phocion. La forme des lettres O O (עע) et 𐤁 (ב) est phénicienne, comme sur toutes les monnaies cypriotes à légende sémitique ; au contraire, en Asie mineure, les monnaies sémitiques ont des légendes en écriture araméenne. Le dauphin qu'on voit en symbole sur quelques-uns de nos statères est le type de monnaies de Nicoclès, le prédécesseur et le père d'Évagoras [1]. L'étoile, la tête de lion, la colombe, l'aigle, autres symboles qui figurent sur les statères que nous étudions, sont des types essentiels de la numismatique cypriote. Il en

1. *Revue numismatique*, 1883, p. 287 et pl. VI, fig. 12.

est de même de la tête d'Aphrodite, type des oboles d'Évagoras. J'ajouterai enfin que le style de nos statères est tout différent de celui des monnaies des rois de Carie contemporains.

Bref, il faut admettre que le groupe monétaire dont nous venons de nous occuper a été frappé à Cypre par Évagoras II, roi détrôné de Salamine, vers 350, au moment où Artaxerxès III Ochus le chargea de reconquérir l'île insurgée.

(*A suivre.*) E. BABELON.

THÉOPHRASTE RENAUDOT

RECTIFICATION BIOGRAPHIQUE A PROPOS D'UN JETON

Et description de quelques autres jetons parisiens.

Pl. XXXIX.

Notre entrée en matière nous obligeant à dire quelques mots du « père des journalistes français », nous ne saurions mieux faire, sous le rapport de la brièveté, que de les emprunter à la *Biographie universelle* de l'éditeur Furne[1].

« Théophraste Renaudot, médecin et fondateur de la *Gazette* en France, né à Loudun, en 1584, obtint, par le crédit du cardinal de Richelieu, l'office de commissaire général des pauvres du royaume, celui de maître général des bureaux d'adresses, le privilège pour l'établissement de la *Gazette*, en 1631, et enfin l'autorisation d'établir une maison de prêt... Ayant voulu joindre à tant de spéculations la vente de remèdes secrets, il se brouilla avec la Faculté, qui demanda et obtint son interdiction ; mais il n'en continua pas moins d'exercer la médecine et de distribuer des remèdes jusqu'à sa mort, arrivée en 1653[2]. »

1. Paris, 1833 et 1841, etc.
2. Le 25 octobre, est-on maintenant en mesure d'ajouter. — Jal, dans son

On a si souvent répété la fable de la manière dont la *Gazette* aurait pris naissance [1], que cette fable n'a pas médiocrement contribué, pour un temps, à la célébrité du nom de Renaudot. Quant à la biographie du personnage, elle donnerait aisément lieu à un volume, en attendant l'érection de la statue dont ses confrères, les journalistes d'aujourd'hui, désirent honorer sa mémoire.

Jal a consacré un article à la famille Renaudot dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, si rempli de données neuves et très souvent exact. Celui des membres de la famille dont il s'occupe en première ligne est, tout naturellement, le célèbre médecin gazetier. Nous devons relever ce qu'a dit Jal, afin d'arriver à la rectification d'une erreur bien forte dans laquelle il semble étrange que l'éminent critique ait pu tomber. Voici le passage en question [2] :

remarquable *Dictionnaire* dont nous allons avoir particulièrement à parler, a écrit qu'il n'avait « pu trouver l'acte du décès de Théophraste Ier Renaudot ». Mais on lit dans un volume de notes manuscrit, que nous désignerons mieux plus loin, œuvre du médecin Eusèbe Renaudot, l'un des fils de Théophraste Ier, les quelques lignes suivantes, qui semblent bien trancher la question d'une manière absolue : « Le 25 octobre 1653, mourut, en sa 69e année ou environ, nostre très cher père, Théophraste Renaudot, d'une maladie de 15 moys, ayant esté enterré à S. Germain l'Auxerrois, devant l'Autel de la paroisse. »

1. Saint-Foix a même donné place à cette anecdote dans ses *Essais historiques sur Paris*. Voir, notamment, à la page 120 du tome IV, dans l'édition de Paris, 1776, in-12. Voir aussi, mais pour la juste critique de l'anecdote et de ceux qui l'ont encore accueillie de nos jours, E. Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, 1866, p. 3.

2. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* ; Paris, Plon, in-8°, 1867, et aussi 1872, année dans laquelle l'ouvrage reparut avec un titre portant « deuxième édition », bien qu'il soit consciencieusement dit, dans la nouvelle préface, que l'édition n'est autre que la première, avec des additions

« Théophraste Renaudot, homme de lettres, médecin, chimiste et débitant de remèdes secrets (comme les nommaient MM. de la Faculté de Paris qui n'en connaissaient pas la composition), intendant général des bureaux d'adresses, journaliste..., voulut avoir une charge de magistrature ; pourquoi? Vous allez le savoir. La Cour des monnaies avait sous sa surveillance tout ce qui, dans le commerce, l'industrie et l'art, touchait à la distillerie ; chose assez singulière, mais enfin chose certaine. Renaudot avait besoin d'avoir chez lui un laboratoire, des alambics et tout ce qu'avaient les apothicaires, les distillateurs et les médecins spagiriques. Il entrevoyait quelque difficulté à l'obtention d'une demande qu'il voulait faire à la Cour, cette compagnie se montrant très difficile au chapitre des établissements où se pouvaient élaborer des liqueurs dangereuses aussi bien que d'honnêtes remèdes. « Si j'étais un d'entre eux, se dit-il, la chose serait aisée. On ne refuse rien à un honorable collègue. Cherchons, informons-nous. » Le destin se montra soigneux de le pourvoir, comme dit La Fontaine ; Jean Le Noble, conseiller à la Cour des monnaies, mourut, et Renaudot acheta sa charge vacante, avec l'agrément du roi, donné par lettres du 1er mai 1638 [1]. Installé le 29 juillet suivant, Renaudot prati-

et corrections reportées à la fin du volume. Le texte, en dehors des pièces liminaires, est tout à fait le même dans les deux « éditions » jusqu'à la page 1303.

1. « Arch. de l'Emp., Z. 3218, fol. 119. » Jal a inséré dans son texte, mais en la plaçant entre parenthèse, cette indication de source. C'est dans un but de clarté qu'il nous a paru convenir de la reporter en note. La même observation s'applique aux trois autres notes qui suivront encore immédiatement celle-ci.

qua tout doucement les personnes influentes de la Cour et bientôt présenta une demande tendant à obtenir la licence d'avoir chez lui des alambics. La chose n'alla pas toute seule; la Cour, par un arrêt du 26 octobre 1639, renvoya le requérant à se pourvoir du congé du roi. Renaudot était médecin consultant de Sa Majesté : il semblait que ce titre devait aplanir les difficultés; il lui fut d'un médiocre secours, car ce fut seulement le 25 septembre 1640 que les lettres du roi accordèrent à Renaudot l'objet de sa demande[1]. Les biographes paraissent n'avoir point connu les faits que je mentionne ici, et Germain Constans, dans son *Traité de la Cour des monnoies*[2], qui cite, p. 455, Caré Descherets et Henry de Rochas, médecins du roi, qui obtinrent la permission d'établir des distilleries chez eux, a oublié de citer Renaudot comme en possession de cette faveur « pour le proffict du genre humain[3] ».

Le point fâcheux dans cet intéressant récit, c'est que ce qui y est dit du conseiller à la Cour des monnaies, à Paris, nommé en 1638, installé en juillet de la même année, ne concerne pas le médecin Théophraste Renaudot, qui n'a jamais occupé aucun emploi de judicature dans ce tribunal souverain, mais bien un de ses fils, du même prénom que lui, et dont jusqu'à présent, pour ainsi dire, il n'a guère été parlé par les biographes.

Si Jal avait consulté avec moins de précipitation qu'il ne l'a fait le *Traité* de Constans, il se serait,

1. « Z. 3218, fol. 180. »
2. « Paris, in-fol., 1658. »
3. « Arrêt du 26 octobre 1639. »

sans doute, aisément aperçu de tout manque de connexité réelle entre l'achat de l'office de conseiller à la Cour des monnaies, fait par Théophraste Renaudot, fils du médecin, avons-nous dit, et la demande formulée par le médecin lui-même, à l'effet d'être autorisé à avoir chez lui des appareils de distillerie ; demande venant de ce que, par édit du 27 janvier 1637, le roi Louis XIII avait érigé « l'art ou mestier de faiseur d'eau de vie et d'eau forte en *mestier juré* », et que, par suite, il était interdit à toutes personnes qui n'étaient pas du métier d'avoir chez elles des alambics et autres appareils de distillerie, à moins d'autorisation spéciale, ce qui fut un sujet de bien des recherches de justice et autres, à Paris, en 1637 et 1638[1].

Nous n'aurions jamais eu, assurément, occasion de reconnaître et de rectifier l'erreur commise par Jal s'il ne nous était tombé entre les mains le curieux jeton dont nous donnons la description ici :

1.[2] THÉOPHRASTE · RENAUDOT · S^R^ D · BOISSEME · C^R^ . D · R · E · S · COVR · D · M. (*Théophraste Renaudot, sieur de Boissemé, Conseiller du Roi en sa Cour des Monnoies.*) Buste, tourné à droite, du personnage désigné dans la légende. Le conseiller,

1. Constans, *loc. cit.*, pp. 456, 457 ; et, aux *Preuves*, pp. 210, 211.

2. Les numéros précédant la description des jetons, dans cette notice, correspondent avec ceux des figures données sur la planche XXXIX qui l'accompagne. Les exemplaires qui ont servi à la composition de celle ci font partie des collections du Cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale. Nous remercions vivement M. J.-Adrien Blanchet d'avoir bien voulu, par ses soins, aider à nos recherches dans ce dépôt. Les exemplaires sont conservés au Cabinet dans les deux métaux, argent et cuivre, à l'exception des n^os^ 2, 4 et 9, qui n'y existent qu'en cuivre.

coiffé d'une perruque longue, aux boucles ondulées, est en vêtements de cérémonie, avec la robe et le rabat, celui-ci enrichi de deux glands. Au dessous du buste, la signature DV FOVR, qui est celle du graveur, auteur du coin.

℟. SVPERAT·VIGILANTIA·ROBVR. Écusson sous un casque à six barreaux, posé de front, orné de plumes et de lambrequins. Au dessus du tout, la date 1665. Abstraction faite des émaux, demeurés non indiqués, les armoiries qui remplissent l'écusson consistent en un lion représenté contourné, surmonté d'un chef cousu dans lequel sont rangés trois coqs, aussi contournés[1]. PL. XXXIX, fig. 1.

Dans l'*Armorial général de la France*, recueil officiel dressé par ordre de Louis XIV (1696-1710), les armes de la famille Renaudot sont ainsi décrites à propos d'un de ses membres : *d'azur à un lion d'or, au chef de gueules, chargé de trois coqs d'argent*[2].

1. Il existe à la Bibliothèque nationale un jeton composé du revers de celui-ci, associé avec un coin au type banal des trois pensées, légende : PLVS·PENSER·QVE·DIRE. La représentation en est donnée sur notre planche fig. 2. Ce jeton, très peu commun, a pu être à l'usage de la famille Renaudot, sans distinction entre ses membres. M. Chautard l'a publié dans la *Revue belge de numismatique*, année 1890, pl. X, fig. 6. Outre l'exemplaire possédé par le Cabinet des médailles, nous pouvons en citer un second, qui fait partie des collections de M. Maxe-Werly.

2. Cf., à la Bibliothèque nationale, Cabinet des manuscrits, l'*Armorial de la généralité de Paris*, t. II, p. 518, art. 117. Les armes qui y sont enregistrées en ces termes concernent « Eusèbe Renaudot, conseiller historiographique du Roy, l'un des Quarante de l'Académie françoise ». C'était un des petits-fils de Théophraste Renaudot Ier, et, peut-on dire, le plus distingué. Eusèbe Renaudot II, dont il s'agit ici, l'abbé Renaudot, comme on l'appelait plus ordinairement, était de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en même temps que de l'Académie française. Voir son éloge dans l'*Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, Paris, 1740, in-8°, t. II, pp. 188 à 222.

Rien, parmi les meubles de ce blason, n'est indiqué dans la description donnée, non plus que dans le volume de l'*Armorial* où il figure dessiné et colorié, comme devant être en sens *contourné*. Ce n'est donc que par suite d'une erreur commise par le graveur des coins que le jeton nous montre les meubles dont il s'agit représentés dans cette position anormale. Quant à la devise placée là en légende, *Superat vigilantia robur*, elle est bien l'exacte traduction du rébus que forment les armoiries, si l'on prend, dans celles-ci, le lion pour le symbole de la force et la triple image du coq pour l'expression d'une grande vigilance.

Dans leur costume d'apparat, les officiers de la Cour des monnaies portaient la robe. Cette robe, de couleur noire, était en velours pour les présidents, en satin pour les conseillers et gens du roi, et en taffetas pour le premier huissier[1].

C'est donc avec la robe de satin noir que Théophraste Renaudot II est représenté sur son jeton; et c'était bien, assurément, ce dont il devait se vêtir pour se faire ainsi graver en buste, fait sans exemple jusque-là pour un conseiller de la Cour des monnaies. Son jeton, du reste, est très rare en frappe ancienne[2].

1. *État de la France*, année 1669, pp. 299 et 300.

2. Il convient d'ajouter que les coins qui ont servi à la frappe du jeton sont encore aujourd'hui à l'Hôtel des monnaies, à Paris, où le conservateur du Musée monétaire, M. Caignard, nous a procuré, avec la bonne grâce et la parfaite obligeance qu'on lui connaît, toutes facilités pour les examiner. Le coin de revers est encore en bon état. Quant au coin de tête, le bord supérieur en est ébréché, et l'on y remarque, en outre, une longue fissure dans la coiffure du personnage. On ne pourrait plus tirer, de ce dernier coin, que des épreuves défectueuses et facilement reconnaissables.

On sait, d'autre part, que les principaux des poinçons qui avaient été exé-

A peine en avons-nous vu quatre exemplaires, tous de cuivre rouge, outre l'exemplaire d'argent qui se trouve dans les cartons de Cabinet des médailles et que l'on peut, à ce qu'il semble, considérer comme unique aujourd'hui en ce métal.

Deux fois déjà, le jeton a été publié d'après ce dernier exemplaire, mais sans en être beaucoup plus vulgarisé actuellement. Dans le *Magasin pittoresque*, où il a paru d'abord, et dès 1857, on l'a donné avec une légende incorrecte, inintelligible, et comme s'il était du célèbre inventeur de la *Gazette*, sans se laisser arrêter par l'écart de douze années existant entre l'époque de la mort de ce dernier et la date que porte la pièce. Dans la *Revue belge de numismatique*, année 1890, où celle-ci a paru en second lieu, la tâche que s'était imposée, à son sujet, notre confrère, M. Chautard, était moins d'en donner l'explication que de la produire à l'appui de ses études sur certains types dont il s'attachait à faire ressortir l'intérêt.

A l'époque où l'article du *Magasin pittoresque* a paru, les biographes de profession, dans les seuls travaux desquels l'auteur de cet article avait pu trouver à se renseigner, ne connaissaient encore, des enfants mâles du médecin journaliste, que ceux qui avaient tenu à devenir médecins, à l'exemple de leur père, et qui étaient Isaac et Eusèbe. Il avait été trop souvent question d'eux, au sujet de leur profession, pour qu'il fût possible de les oublier. Les deux frères n'étaient parvenus au doctorat et à la régence,

cutés pour la façon des coins du jeton existaient encore dans les galeries du Louvre en 1697-1698. Voir, aux Archives nationales, l'inventaire KK. 960, articles 633 et 634.

à Paris, qu'après bien des tracasseries qui avaient fait du bruit, et que leur avait surtout suscitées le trop ardent Gui Patin, aux yeux de qui le nom de Renaudot était comme une tache pour ceux qui le portaient. Dans la pensée de Gui Patin, en effet, ce nom résumait, avec l'antimoine, ses composés et ses dérivés, toutes les pratiques de la médecine moderne, contre lesquelles, en parfaite bonne foi, sans doute, il se croyait obligé de lutter, dans l'intérêt de la conservation des principes tirés des vieux maîtres, et qu'il considérait comme les seuls bons. On sait que toutes les antipathies de Gui Patin, ainsi que celles des autres praticiens partisans des mêmes principes, n'ont pu empêcher Louis XIV, en 1670, la charge de premier médecin du dauphin étant venue à vaquer, de la confier à Eusèbe Renaudot.

Les biographes, avons-nous dit, n'avaient pas omis de parler des deux fils du médecin journaliste que nous nommions nous-même à l'instant. Mais d'un troisième fils qu'il avait eu, notre Théophraste Renaudot II, nul d'entre eux n'avait encore fait la moindre mention en 1857. Le même silence, et, sans doute, pour une trop bonne raison, qui ne fut autre que l'ignorance du fait, avait été observé en 1856, par le docteur Roubaud, dans une sorte de roman historique qui a conservé son intérêt[1]. Mais, en 1877, l'honorable docteur Corlieu, dans son travail d'une étude si attachante, même pour les profanes, intitulé

1. *Études historiques sur le XVII^e siècle ; Théophraste Renaudot, créateur du journalisme en France*, par le docteur Félix Roubaud ; Paris, Dentu, 1856, in-12.

l'*Ancienne Faculté de médecine de Paris*, rendait notoire que l'inventeur du journalisme français avait eu trois fils, et présentait celui qu'il citait le premier des trois, sans donner son nom, comme ayant été « conseiller à la Cour des comptes[1] ». Ce n'était pas encore la vérité bien exacte, mais on en approchait; il s'agissait, en réalité, de notre conseiller à la Cour des monnaies.

La question était à ce point quand nous avons pu, en 1888, prendre connaissance, au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, d'un petit volume de la plus modeste apparence, sur l'existence duquel notre attention avait été appelée par nos recherches dans les catalogues de l'établissement[2]. Le volume, écrit en entier, sauf pour les derniers feuillets, de la main d'Eusèbe Renaudot, celui même qui devait, comme nous l'avons dit, devenir le premier médecin du dauphin, ne porte d'autre titre que « *Journal des principalles affaires de ma famille* ». Sur les pages dont il se compose, les notes ont été jetées au jour le jour, et comme à mesure de la production des faits. Rien de plus curieux que ces pages pour permettre au lecteur de se former une idée des mille ressources qu'un médecin de l'époque, un médecin en vogue, exerçant dans la capitale, pouvait tirer de sa clientèle lorsqu'il avait la chance d'y compter des personnages de marque. Rien de plus intéressant, d'autre part, et à un autre point de vue, pour qui voudrait entreprendre une nouvelle biographie d'Eu-

1. P. 206 et 207.
2. Cest le manuscrit n° 14.348 du Fonds français.

sèbe Renaudot, l'académicien, l'orientaliste si distingué, dont le père, Eusèbe Renaudot le médecin, enregistrait journellement les faits et les succès. Mais ce n'est de rien de cela qu'il peut être ici question; nous devons nous borner à extraire, du journal d'Eusèbe Renaudot I, ce qui y concerne plus particulièrement son frère Théophraste. Nous laissons s'exprimer le rédacteur lui-même[1] :

« Le 25 Aost audit an 1651, nasquit ma fille Élisabeth-Catherine Renaudot, à huit heures du soir, ayant esté tenue sur les fonts par Théophraste Renaudot, S^r de Boissemé, Conseiller du Roy en sa Cour des Monnoyes, mon frère, et Madame Robichon, cousine de ma femme[2]. »

1872. « Le 21 may, est mort en sa 61 année nostre frère Théophraste Renaudot, sieur de Boissemé, Conseiller de la Cour des Monnoyes, d'un transport au cerveau par une suppression d'urine. Il nous a laissé, mon frère Isaac et moy, ses légataires et héritiers universels, après avoir satisfait à divers legs, notamment trente mil livres aux demoiselles Mallet et le Roy, six mille à nostre sœur Soyer[3], deux mil à nostre neveu le Cousteu, et autres legats pieux.

1. Une partie des renseignements qui suivent a déjà été donnée par un savant aimable, M. H. Omont, dans le *Bulletin de l'Histoire de Paris*, aux dernières pages de la livraison de mai et juin 1888. Nous ne pouvons, toutefois, nous dispenser de faire remarquer, afin de conserver à chacun sa part de priorité, que la livraison mai-juin du *Bulletin*, année 1888, n'a été mise en distribution que le 25 juillet suivant, et que nous avions eu communication du manuscrit Renaudot dès le 17 du même mois.

2. Cette dernière, nous voulons dire la femme d'Eusèbe Renaudot I, était Marie d'Aicqs ou d'Aicques, fille d'un commissaire des guerres.

3. Cette sœur, Hélène Renaudot, avait épousé « François Soyer, seigneur de Grignon ». (Jal, *loc. cit.*, p. 1053.)

« La *Gazette*, dont il estoit pourveu, m'a esté donnée par le Roy, nonobstant les sollicitations de plusieurs qui la demandoient... »

On pourrait presque dire que les circonstances avaient concouru comme pour s'entendre à l'effet d'obscurcir et de faire disparaître les traces du souvenir de Théophraste Renaudot II[1]. Eugène Hatin lui-même, dans sa *Bibliographie de la presse périodique française*, Paris, 1866[2], ne le met pas au nombre de ceux qui ont eu le privilège de la *Gazette*, alors que, de toute évidence, par le dernier extrait qu'on vient de lire, il a été le second titulaire de ce privilège, dans lequel il a succédé à son père, et qu'il a conservé jusqu'à son propre décès. Heureusement pour lui, si, en effet, sa pensée était qu'il y eût quelque bonheur à n'être pas, après la mort, absolument oublié de si tôt, notre personnage avait fait deux choses qui devaient lui bien servir à cette fin. En se rendant propriétaire d'une charge de judicature à la Cour des monnaies, il s'était acquis une place impérissable dans les tables, plus que de marbre, des officiers de cette compagnie souveraine[3] ; en second lieu, le jeton qu'il s'était

1. Sous l'empire des préoccupations qui l'avaient déjà fait s'engager dans une fausse voie, Jal (p. 1053) ayant eu connaissance d'un acte de 1669 où il a lu, pour le nom de l'un des contractants, « Théophraste Renaudot de *Brissemé*, » n'a pu y reconnaître le conseiller Renaudot. « *Ce M. de Brissemé*, dit-il, *est un fils d'Isaac Renaudot.* » On voit qu'il y a là plus d'une erreur. Théophraste Renaudot, seigneur de *Boissemé*, était un frère, et non pas un fils, d'Isaac Renaudot, décédé, suivant le docteur Corlieu (p. 207), sans avoir laissé d'enfants.

2. Voir à la page 8.

3. Dans l'*État de la France*, édition de 1669, t. II, page 300, « M. Renaudot » figure en tête de la liste des conseillers à la Cour des monnaies, avec le titre de doyen. La liste des mêmes officiers depuis l'origine, et d'après l'ordre de leur réception, est donnée parmi les pièces liminaires du *Traité de la*

fait faire, en la même qualité, ne pouvait qu'ajouter encore, et pour beaucoup, aux chances de durée de son nom, voire même de son image, son nom et son effigie se trouvant désormais empreints sur le métal, en un nombre d'exemplaires qu'il dépendait de lui, dans une certaine mesure, de rendre plus ou moins considérable.

Les collections numismatiques laissent assez voir, par les spécimens retrouvés et conservés, combien il était dans les usages des conseillers à la Cour des monnaies, à Paris, de se faire frapper des jetons à leurs noms et armes. Mais, de cet état de choses à faire graver sur ces mêmes jetons l'effigie du titulaire, il y avait une telle innovation que le conseiller Renaudot n'aurait sans doute même pas songé à se la permettre, s'il ne s'était reconnu là sur un terrain de rivalité avec l'ennemi déclaré de toute sa famille : nous avons cité Gui Patin.

Ce dernier, en effet, qui se trouvait, en 1652, dans la seconde et dernière année de son décanat à la Faculté de médecine de Paris, n'avait pu se voir sur le point de quitter ce poste, si éminemment honorable pour un praticien de sa sorte, sans laisser, entre autres traces non banales de son passage, une réforme concernant les jetons de la Faculté, réforme qui devait, à dix ou douze années de là, devenir comme une sorte de règle tacite. Ses prédécesseurs doyens

Cour des monnoyes, de Germain Constans, Paris, 1658, in-f°. La date de réception de Théophraste Renaudot y est portée au 26 juillet 1638. Ce n'est pas là, toutefois, qu'il faut aller chercher la régularité pour l'énonciation du nom patronymique, qui est écrit *Regnauldot*, non plus que du titre de seigneurie, qui, de *Boissemé*, a été transformé en *Boismin*.

s'étaient contentés de faire mettre, sur les pièces dont il s'agit, leurs armes de famille et celles de la Faculté même. C'est là-dessus qu'il voulut innover. « *J'ai retenu les dernières*, écrivait-il à son ami Spon, de Lyon, le 7 juin 1652, *mais, au lieu d'y mettre celles de mon grand-père, qui sont un gantelet avec deux estoiles, j'y ay fait mettre les miennes, sçavoir ma teste, avec laquelle je me défends*[1]... » Ce texte n'est connu que depuis peu dans les termes que nous rapportons, mais on ne saurait le passer sous silence, tant il semble rentrer dans l'esprit de Gui Patin, que quelque bon mot de l'espèce a bien pu aider à placer sur les jetons de la Faculté sa physionomie sarcastique avec cette instructive devise : *Felix qui potuit*[2]. Nous ne saurions dire à quel degré s'arrêta, pour l'ingénieux doyen, cette satisfaction d'amour-propre ; mais on voit, d'autre part, que le fils préféré de Gui, le numismatiste Charles Patin, en publiant son *Introduction à l'histoire par la connaissance des médailles*, dont la première édition est de 1665, y a affecté un chapitre entier aux jetons, et que celui de son père y occupe la place d'honneur.

Chacun a pu remarquer que la date (1665) de la

1. Voir la notice du docteur Félix Larrieu, intitulée : *Gui Patin, sa vie, son œuvre*, Paris, 1889, pp. 61 et 62. — Dans une autre lettre publiée depuis longtemps, et datée du 28 juin 1652, à moins que ce ne soit la même lettre à laquelle on aurait donné une date différente et dont on aurait, en outre, modifié le texte, Gui Patin se serait exprimé ainsi : « *J'ai retenu les dernières; mais, au lieu d'y mettre celles de ma famille, qui sont de gueules, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent en chef, et d'une main de même en pointe, j'y ai fait mettre mon portrait...* »

2 Gui Patin avait eu précédemment une autre devise qui était : *Spes mea Deus*. Voir, dans la notice du docteur Larrieu, citée à la note précédente, la planche en regard de la page 22.

première édition de l'*Introduction à l'histoire par la connaissance des médailles* est aussi la date que porte le jeton du conseiller Renaudot. Ne doit-on voir dans cette coïncidence qu'une rencontre toute fortuite? Il est permis, pensons-nous, d'en douter, et nous ne serions pas surpris qu'il se vérifiât quelque jour, ce qui est, d'ailleurs, d'importance très secondaire, que l'émission du jeton de Renaudot eût suivi la publication du livre de Charles Patin.

Les jetons des conseillers à la Cour des monnaies et ceux des doyens de la Faculté de médecine provenaient d'origines très différentes. Les premiers, bien qu'ayant fini par n'être plus qu'une affaire de satisfaction personnelle pour ceux qui les faisaient frapper, avaient d'abord été des jetons de compte, de véritables instruments de calcul. Les seconds n'avaient jamais eu cette destination; c'étaient des jetons de présence, et, à ce titre, dans le principe, comme une sorte de méreaux. En dehors des usages qu'en faisait la Faculté, et sur lesquels nous ne pouvons guère nous étendre[1], les doyens devaient pouvoir disposer, à leurs frais, d'une certaine quantité de ces jetons. On

1. Ainsi était-il délivré de ces jetons aux docteurs régents, à Paris, dans certaines circonstances, comme, par exemple, à la messe du jour de saint Luc, à diverses processions, aux services des confrères qui venaient à décéder, à d'autres services religieux, à la reddition des comptes du doyen, aux examens pour l'admission aux grades, etc. (Docteur Corlieu, l'*Ancienne Faculté*, pp. 94 et 237 à 242. — Voir aussi J.-Adrien Blanchet, *Manuel de numismatique du moyen âge et moderne*, t. II, p. 429.) — La frappe des jetons, avec renouvellement et changement de l'un des deux coins, pour le moins, avait lieu tous les deux ans, à l'époque de la réception des nouveaux licenciés en médecine. Il était, à cette occasion, distribué aux docteurs régents, particulièrement aux examinateurs, des jetons de la frappe récente, comme un présent que leur faisaient les récipiendaires. (Charles Patin, *Introduction à la connaissance des médailles*, p. 122 de l'édition de 1667.)

voit même, par les lettres de Gui Patin, que dans plus d'une circonstance il a offert des siens à des amis, qualifiant parfois ces pièces du nom de *médailles*. Dans une lettre à Spon, du 28 juin 1652, telle que l'ont fait connaître d'anciennes éditions[1], il se plaignait que l'auteur du coin à son effigie ne l'eût que médiocrement réussie : « *Le sculpteur, tout habile qu'il est*, écrivait Patin, suivant ces éditions anciennes, *n'y a pas fort bien rencontré pour la ressemblance, principalement à l'œil; mais il n'y a point de remède.* » — Suivant le docteur Larrieu[2], au lieu de : « *le sculpteur, tout habile qu'il est, n'y a pas fort bien rencontré*, » il y aurait : « *le graveur n'y a pas fort bien rencontré.* » Il est fâcheux que ces indications ne permettent pas de juger péremptoirement à l'œuvre de quel artiste de mérite le coin doit être rattaché.

Jules Rouyer.

(*A suivre*).

1. On ne peut rien garantir, en fait d'exactitude, pour ce qui concerne les éditions, qui ont paru jusqu'ici, des *Lettres de Gui Patin*. Non seulement beaucoup de ces lettres ont été tronquées, mais des textes ont été défigurés. Nous ne nous sommes pas trouvé en mesure de nous assurer que la lettre présentée dans les éditions publiées comme étant du 28 juin 1652 soit autre que celle dont le docteur Larrieu a donné des extraits avec la date du 7 du même mois.

2. *Loc. cit.*, p. 62.

CHRONIQUE

LES COLLECTIONS DE MONNAIES ORIENTALES APPARTENANT A LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS

I. *Collection Scott.* — Au mois de septembre 1855, le docteur William Henri Scott[1], membre de la Société asiatique de Paris et de la Société des antiquaires d'Ecosse, mourait à Édimbourg, après avoir légué sa collection de médailles à la Société asiatique. Quelques mois plus tard, Mme veuve Scott, sa mère, faisait parvenir le montant de ce legs au Président de la Société asiatique[2]. MM. Reinaud, de Longpérier et Defrémery ont été successivement chargés par le Conseil d'examiner cette collection et de faire un rapport à la Société ; mais ces regrettés savants sont morts[3] sans avoir pu remplir leur mandat. Chargé à mon tour par le Conseil, au mois de juillet dernier, de recevoir des mains de M. W. Waddington, qui en était le dépositaire depuis la mort de M. de Longpérier, les monnaies dont il s'agit, j'ai pris possession de

1. Il était né à Edimbourg le 13 février 1832 et était le fils d'un médecin distingué de cette ville, mort lui-même en 1853. Doué d'une intelligence précoce et d'une grande activité, il publia de bonne heure des travaux importants dans les *Proceedings of the Scottisch Society of Antiquaries*, dans la *Revue archéologique de France* et dans le *Numismatic chronicle*, ancienne série. Il est mort à l'âge de vingt-quatre ans d'excès de travail, laissant de nombreux travaux manuscrits qu'il n'a pas eu le temps de publier. Ses deux plus importants mémoires de numismatique, *Parthian coins* et *On some regal coins of Mesopotamia*, ont paru après sa mort dans le *Numismatic chronicle*, t. XVII et XVIII (1855-1856). Ce dernier mémoire contient le premier essai sérieux de déchiffrement des monnaies à légendes araméennes de la Characène. Je dois la plupart de ces renseignements à l'obligeance du docteur James Burgess, le savant « Director of the Archaeological Survey » de l'Inde, qui habite actuellement à Édimbourg et qui, sur ma demande, a bien voulu faire quelques recherches sur la vie et les ouvrages de son compatriote. Voir la notice biographique par Sim, dans l'ouvrage de J. Brown, *Locke and Sydenham* (Édimbourg, 1882, p. 386 et suiv.).

2. Voir *Journal asiatique*, séances des 9 octobre et 14 novembre 1856.

3. M. Reinaud est décédé en 1867, M. de Longpérier en 1882 et M. Defrémery en 1883.

ces médailles que notre savant confrère, actuellement ambassadeur à Londres, a bien voulu me remettre dans un de ses passages à Paris. Elles étaient enveloppées dans une centaine de petits paquets étiquetés, le tout contenu dans une boîte fermée portant les initiales W. H. Scott. J'ai procédé ensuite à l'examen de ces pièces et les ai classées dans des cartons pour en rendre l'usage plus accessible.

Le total de ces pièces s'élève à 315, ainsi réparties:

Arsacides	137
Sassanides	59
Turcs ortokides et atabeks	36
Arabes incertaines	33
Diverses	23
Inde musulmane moderne	27
TOTAL	315

dont 55 en argent, le reste en cuivre.

Je citerai, parmi les Arsacides, les drachmes d'argent de Mithridate I^er^, Mithridate II, Orodes I^er^ et Vologèse I^er^. Les rois sassanides qui sont représentés dans la collection sont: Ardéchir I^er^, Sapor I^er^, Varahran I^er^, Hormidas II, Sapor II, Yezdegerd I^er^, Bahran V Gour, Pirouz, Cobad, Chosroès I^er^ Anouchirvan et Chosroès II Parviz. Les souverains turcs sont, parmi les ortokides du Diarbékir: Nedjn-eddin 'Alpi, Kotb-eddin el-Ghâzi, Housam eddin Youlouk Arslan et Nasreddin Ortok Arslan; parmi les ortokides de Keïfa: Kotbeddin Sokman II et El-Melek el-Ashraf; et dans la série des Atabeks de Mossoul: Seïfeddin Ghâzi, Izeddin Masa'oud I^er^, Kotbeddin Maoudoud, Noureddin Arslan Shah I^er^, Izeddin Masa'oud II et Bedreddin Loulou; et enfin comme Atabek de Sindjar, Kotbeddin Mohammed. Toutes ces monnaies ont des figures copiées sur des types grecs, romains et byzantins. On sait que, parmi les Musulmans, les Turcs sont à peu près les seuls qui, contrairement aux principes du Coran, aient, à cette époque, fait graver des images sur leurs monnaies. La série de l'Inde musulmane n'est représentée dans notre collection que par quatorze pièces de bronze rognées et frustes avec fragments de légendes en bengali, et par treize moulages en plomb des pièces dites *roupies du zodiaque* frappées en 1617 par Djehan-Gir, grand mogol de l'Inde, successeur d'Akbar.

Cette collection touche, comme on le voit, à presque toutes les branches de la numismatique orientale : arsacides, sassanides musulmanes, Inde. Aucune de ces pièces n'est rare ; le plus grand nombre est en mauvais état, ce qui rend la lecture souvent impossible ou douteuse. Toutes celles que l'on peut lire, et que Scott avait du reste étiquetées lui-même, sont depuis longtemps connues ; aussi me suis-je contenté le plus souvent de renvoyer aux auteurs qui les ont décrites, et chaque étiquette porte une mention de référence suffisante pour permettre de plus amples recherches. En ce qui concerne particulièrement les petits bronzes de l'époque arsacide, ils se trouvaient classés par groupes de quatre ou cinq, avec des indications qui m'ont paru être de la main de Scott ; j'ai conservé ces indications, bien qu'elles fussent généralement peu importantes. Elles serviront cependant de renseignements provisoires, en attendant le classement encore très incertain de ces monnaies.

II. *Collection Ariel.* — J'ai cru devoir réunir à la collection Scott les quelques médailles que possède également la Société asiatique et qui lui proviennent du legs de M. Ariel. M. Edouard-Simon Ariel, commissaire de marine, membre de la Société asiatique, est décédé à Pondichéry en 1854 [1], une année avant le docteur Scott, laissant à la Société asiatique presque toute sa bibliothèque, deux statues en marbre doré de Bouddha et quelques monnaies de l'Inde. Les livres, cartes et gravures faisant partie de ce don ont été dès 1856 incorporés dans notre propre bibliothèque, après avoir été revêtus d'une estampille rappelant leur origine [1]. Les deux statues de Bouddha ont vécu longtemps ignorées dans nos archives, par suite de nos déménagements successifs ; mais, maintenant que nous sommes définitivement installés dans les dépendances du palais de l'Institut, nous avons cru pouvoir exposer ces statues au grand jour, et c'est ainsi qu'elles ornent (depuis le mois de juin dernier) notre salle des séances. Quant aux médailles, elles se composent de dix-huit pièces d'argent qui sont des roupies des trois souverains grands mogols de l'Inde, Ahmed-Shah, Shah Alem et Akbar II, et de quinze pièces d'or dites *pagodes* (en tamoul, *varaha*) du poids moyen de

1. Il était né à Nantes le 5 octobre 1848. Voir le rapport de M. Mohl (*Journal asiatique*, juillet 1855).

3 grammes et demi, et *fanons* (*fanam*) ou tiers de pagode du poids de 1 gramme et demi, frappées dans le sud de l'Inde à la fin du siècle dernier, sans nom de roi, sauf une pagode de Tippou-Saïb portant la date 1195 de l'hégire et une autre de Sri Prata Krishna raja d'Ikeri. L'ensemble de cette petite collection tient dans un seul carton qui se trouve à la suite de la collection Scott.

E. Drouin.

(Extrait du *Journal asiatique*, mars-avril 1892).

*
* *

Le Musée de l'Ermitage vient d'acheter la collection de monnaies orientales du général Komarof, ancien gouverneur du Turkestan russe. Elle se compose de plus de deux mille pièces dont soixante en or. Les plus remarquables médailles de cette riche collection sont : quatre pièces sassanides en or, inédites (1 de Hormuzd II et 3 de Sapor II), un dinar de Nasr I ben Ali, prince Ilek du Turkestan, frappé à Samarcande en 394 Heg. ; un dinar Kharezmi de Tamerlan, un dinar de Abdallah ben Khazim gouverneur arabe du Khorasan, frappé à Merv en 70 H. et près de cinquante monnaies d'argent sassanides inédites. Quelques-unes de ces différentes pièces ont été décrites tout récemment par M. W. Tiesenhausen dans son dernier mémoire (V. *Rev. Numism.*, 1892, p. 189); il serait à désirer que d'autres publications du même genre fussent faites en attendant le catalogue complet des monnaies orientales du Musée de l'Ermitage.

E. D.

Le tome XVIII (année 1891) des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* (Bourges, 1892) renferme un *Bulletin numismatique* par MM. de Kersers, D. Mater et Ponroy. M. Mater a fait le relevé des monnaies gauloises trouvées sur le sol biturige pendant les années précédentes. Parmi ces pièces, il faut signaler un beau statère arverne avec ΦΙΛΙΠΠΟΥ, trouvé à Méry-sur-Cher ; un statère d'or à la légende ABVCATO trouvé à Ardenais. Le musée de Bourges a acquis trois pièces qui faisaient partie du trésor de 248 deniers d'argent, trouvés dans un caillou brisé par un casseur de pierres, sur la commune de Tendu (Indre), que j'ai signalées dans la *Revue Num.* de 1891,

p. 232. Cette trouvaille a fait l'objet d'une notice de M. Creusot dans le *Bulletin du Musée municipal de Châteauroux*, n° 4, et M. Mater donne une liste des variétés. — Aux environs de Lignières, on a trouvé un triens mérovingien de Toul : + TVLLO CIVITA. Buste à dr.; ℟. + ...VCTOAIDVZ MO pour DVCTOALDVS MO. Croix latine sur un globe. On connaît plusieurs variétés de cette pièce. M. Ponroy a noté, dans la collection de M. Dardeau, à Issoudun, un jeton portant un écu burelé, chargé d'un lion; l'écu est surmonté et accosté de trois roses à cinq pétales. Au revers, deux rateaux posés verticalement sur un fond pointillé. M. Ponroy signale encore un méreau de Bourges : ECCLESIA PATRIARCALIS. Saint-Etienne portant l'église cathédrale. ℟. + SANCTI STEFANI BITVRIS. Dans le champ XLV. Ce chiffre n'avait pas encore été rencontré. Un autre méreau est de Saint-Ursin; il porte une croix patriarcale, accostée des lettres S U, et au revers, une croix qui paraît accompagnée des instruments de la passion.

J.-A. Bl.

M. Georges Trancred vient de publier un volume de 483 pages intitulé : *Historical record of Medals and honorary distinctions conferred on the British Navy, Army and auxiliary forces*. Ce n'est pas un recueil complet, réunissant les médailles honorifiques de l'armée et de la marine anglaises, mais seulement une vue d'ensemble qui paraît avoir pris pour base le travail de M. Grueber.

Dans une circulaire envoyée récemment, M. P. Stroehlin, de Genève, annonce la publication d'un *Corpus rei nummariae Helvetiorum* et M. Ladé une *Histoire et description des monnaies de la Savoie*.

Les *Rasoulides* ou *Beni-Rasoul* forment une dynastie de 14 sultans qui ont régné dans le Sud de l'Arabie de 625 à 858 de l'Hégire (1230-1454 de J. C.), ils étaient d'origine turque et leur nom *rasoul* « envoyé » vient du fondateur de la dynastie

Mohammed qui était ambassadeur du Khalife abbasside. Ils ont succédé aux Aïoubites du Yemen qui avaient régné eux-mêmes de 569 à 625 Hég., et ils eurent pour successeurs les Tâherides. Cette histoire peu connue est racontée tout au long dans plusieurs chroniques arabes que M. H. Nützel a utilisées pour sa thèse de doctorat en philosophie, présentée en 1891 à l'Université d'Iéna, et qui est un très remarquable travail sur les monnaies des Rasoulides [1]. L'auteur n'a eu à sa disposition qu'une centaine de pièces rapportées d'Arabie par le voyageur Glaser et cédées par lui au Musée de Berlin. Le savant allemand ne paraît pas avoir connu les travaux antérieurs au sien tels que le Catalogue de la collection Gerson da Cunha et un article de W. Prideaux qui a paru en 1883 dans le *Bombay-Branch* (t. XVI, p. 8 à 16), et qui contient la description de 28 pièces d'argent trouvées à Broach dans l'Inde (*Coins of the Benee Rasool Dynasty of South Arabia*). Il n'a pas eu non plus à sa disposition le tome X du catalogue du British Museum qui a paru fin 1890, aussi n'en a-t-il eu que plus de mérite à déchiffrer et classer les cent exemplaires de la collection de Berlin qui font l'objet de son mémoire.

La collection anglaise ne contient que 66 pièces (dont 4 en or) qui se retrouvent presque toutes dans la collection de Berlin; mais celle-ci de son côté a 53 pièces de plus que le British Museum. Sur les 14 souverains qui composent la dynastie des Rasoulides, on ne possède actuellement de monnaies que pour les huit premiers; les légendes sont en arabe et la lecture n'en est pas toujours facile. Les ateliers monétaires sont : Aden, Zebîd, El-Mahdjâm, Thabat, Sana et Taïz, et chacun d'eux est caractérisé par une figure particulière telle que : un poisson pour désigner Aden, un oiseau pour Zebîd, un lion pour El-Mahdjâm ; on rencontre aussi d'autres symboles comme le sultan assis à l'orientale et le cavalier. Signalons aussi en terminant, plusieurs autres monnaies frappées par des rebelles sous les Rasoulides : M. N. en a publié trois, des Imâms El-Mahdi et El-Mansour et M. Prideaux un dirhem unique de Mohammed ibn Mikaïl avec la date de 763 H. E. Drouin.

1. *Münzen der Rasuliden, nebst einem Abriss der Geschichte dieser Iemenischen Dynastie*, Berlin 8°, 1891, 80 p.; a paru aussi dans le 2e cahier du *Zeitschrift für Numismatik*, t. XVIII, p. 81 à 156.

NÉCROLOGIE

Nous mentionnons ici, avec un sentiment de vif regret, la mort de M. Alphonse de Schodt, ancien directeur de la *Revue belge de numismatique* et ancien président de la Société savante dont cette même Revue est l'organe, décédé à Bruxelles, le 16 février dernier, à l'âge de soixante-cinq ans.

On peut dire qu'Alphonse de Schodt a quitté ce monde, miné par l'excès du travail bien plus que par le nombre des années. La haute position de directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, à laquelle l'avaient fait parvenir ses aptitudes administratives tout particulièrement distinguées, lui prenait, sans nul doute, la plus forte et la meilleure partie de son temps. Mais il n'avait pas voulu, pourtant, laisser sans utilité pour la science les importants matériaux qu'il avait réunis dans ses collections numismatiques, dont l'ensemble, médailles, monnaies, jetons et méreaux, ne s'élève pas à moins de quinze mille. Dans ce volumineux bagage, il y a bien un peu de tout; mais les préférences d'Alphonse de Schodt étaient pour les monnaies romaines, dont il a étudié plusieurs séries sous un jour nouveau, ainsi que pour les jetons et méreaux de son pays. La collection de méreaux belges qu'il avait formée est demeurée sans égale. Elle figurait avec honneur parmi les différentes branches de l'exposition de numismatique nationale organisée à Bruxelles, en 1880, à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance de la Belgique.

Parmi les œuvres de numismatique dues à la plume d'Alph. de Schodt, nous devons nous borner à en citer deux, dont l'utilité ne peut que s'affermir et qui resteront ; c'est, d'une part, *l'Histoire du jeton considéré comme instrument de calcul* (1873), et d'autre part, *le Chapitre de la Cathédrale de Saint-Lambert, à Liège, et ses méreaux ou jetons de présence* (1875).

A. de Schodt était commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique ; les décorations des ordres étrangers auxquels il avait été associé sont sans nombre. D'autres ont constaté que, dans sa position élevée, il était demeuré l'homme accessible à tous. Il était plus à nos yeux : c'était un homme de cœur et d'un commerce sûr. Nous aimons à penser que les collections qu'il a formées avec tant de persévérance, d'ardeur et de perspicace

entente, ne seront pas dispersées, le fils qu'il a laissé, M. Georges de Schodt, étant lui-même un numismatiste.

J. Rouyer.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Wroth (Warwick). *Catalogue of the greek coins of Mysia* (A Catalogue of the greek coins in the British Museum). Un vol. in-8° de 217 pages et 35 planches.

A l'exception de Teuthrania, toutes les villes de la Mysie qui ont frappé monnaie se trouvent représentées dans le médaillier du British Museum. Les monnaies les plus anciennes de cette contrée sont des statères d'électrum de Cyzique et de Lampsaque, qui remontent au delà de l'an 500. Apollonie sur le Rhyndacus, Pergame et Parium ouvrent à leur tour leur atelier avant l'an 400. M. Wroth expose, dans une courte introduction, les raisons qui l'ont empêché d'adopter tout à fait le classement chronologique admis par M. Grenwell dans sa belle monographie des statères d'électrum de Cyzique, et celles qui s'opposent à ce qu'on accepte l'attribution à Caunus, proposée par M. Six, pour les petites pièces d'argent qui ont, au droit, un protome de sanglier et un thon, et au revers, une tête de lion accompagnée de la lettre K. C'est aussi dans cette introduction que nous trouvons la description de toutes les monnaies d'or de Lampsaque, même de celles qui ne sont pas au Musée britannique. On sait que parmi ces admirables statères d'or, il en est un dont l'unique exemplaire, conservé au Musée Hunter, représente la tête d'un satrape perse : M. Wroth se rallie avec raison, selon nous, à l'opinion de M. Six qui a reconnu dans cette tête l'effigie du satrape Oronte, et non, comme le proposait M. Head, celledu satrape Pharnabaze.

M. Wroth adopte aussi l'opinion exprimée récemment par M Six (*Num. Chron.*, 1890, p. 190 et suiv.), au sujet des pre

mières monnaies de Pergame. Ces pièces d'électrum et d'argent portent l'effigie d'un dynaste, et M. Six croit qu'il s'agit d'un descendant de l'Erétriéen Gongylos ; en étudiant de très près les textes mêmes sur lesquels s'appuie M. Six, je crois que l'on doit conclure que le dynaste qui régnait à Pergame vers l'an 401 était, au contraire, Eurysthénès, descendant du roi de Lacédémone, Démarate. Quant à l'attribution des monnaies pergaméennes à Hercule, fils de Barsine, c'est une hypothèse dénuée de preuves et que la grande autorité de M. Six a seule accréditée. En revanche, M. Wroth ne pouvait mieux faire que d'accepter le classement proposé par M. Imhoof-Blumer pour les monnaies des rois de Pergame. Deux groupes sont encore à remarquer dans la série monétaire de Pergame : les cistophores, qui portent les noms des proconsuls de la province d'Asie, et les bronzes de l'époque impériale qui ont des revers consacrés à Asclépios. M. Wroth avait déjà, en 1882, dans le *Numismatic Chronicle*, consacré une étude intéressante à ces bronzes, sur l'un desquels il a fort ingénieusement reconnu la reproduction d'une statue d'Asclépios due au sculpteur Phryromachos.

M. Wroth signale à Apollonie un revers représentant une statue d'Apollon qui rappelle l'Apollon Sauroctone de Praxitèle. Il décrit, d'après M. Imhoof-Blumer, un bronze de Cisthène, conservé au Musée de Munich, sur lequel figure une tête barbue coiffée de la tiare perse : il s'agit vraisemblablement, selon nous, de l'effigie d'un satrape perse, Oronte (?), ou d'un despote local qu'on parviendra peut-être à déterminer. Les monnaies de Germé doivent-elles être attribuées à Germé sur le Rhyndacus ou à Germé sur le Caïque ? Tandis que M. Head penche pour la première de ces villes, M. Wroth rédige un plaidoyer en faveur de la seconde, et je n'ai aucune bonne raison de ne pas me ranger à son avis.

Tels sont les points brièvement traités dans l'*Introduction*. Le corps même du catalogue renferme, sinon beaucoup de médailles nouvelles et inédites, du moins quelques pièces fort rares et scientifiquement très précieuses, par exemple, le tétradrachme de Lampsaque avec la tête barbue de Priape, et le tétradrachme de Cyzique avec l'effigie d'Apollonis, femme d'Attale I^{er}. Outre la description technique, on y trouve quelques notes (surtout dans la partie qui concerne les statères de Cyzique) et quelques renvois biblio-

graphiques qui justifient certaines attributions. Moins hardi que M. Wroth, je n'ai osé encore reporter à Apollonie du Rhyndacus les monnaies d'argent aux types de l'ancre et du gorgonium que, avant une conjecture de M. Jean Six, on classait à Abydos ou à Astacus. Sur une monnaie de Pergame, à l'effigie d'Antonin le Pieux, nous trouvons une femme, Nymphidia Bérénice, qui remplit les fonctions de prytane. Signalons enfin quelques beaux médaillons de bronze d'Adramytium, d'Apollonie, de Cyzique, de Germé et surtout de Pergame. Ce nouveau volume des catalogues du British Museum est digne de ses devanciers.

E. B.

Evans (Arthur J.). *The Horsemen of Tarentum.* A contribution towards the numismatic history of great Greece. (Extrait du *Numismatic chronicle*, 1889.) Un vol. in-8°, Londres, 1889.

Le même. *Syracusan Medallions and their engravers in the light of recent finds.* (Extrait du *Numismatic chronicle*, 1891.) Un vol. in-8°, Londres, 1891.

Les deux monographies dont nous venons de transcrire les titres, sont extraites, en partie seulement, du *Numismatic chronicle* : les tirages à part prennent chacun, avec l'addition de notes complémentaires et de tables analytiques développées, l'aspect de véritables volumes, et à ce titre seul ils mériteraient d'être particulièrement signalés à nos lecteurs. Mais ils ont un autre attrait : les chapitres de la numismatique gréco-sicilienne, revisés par l'auteur, sont, par la perfection idéale des types monétaires, les plus séduisants qu'on puisse aborder. Tant que la terre tournera, les gens de goût ne se lasseront point d'admirer les médailles de Syracuse et les poses aussi gracieuses que variées du cavalier tarentin. M. Arthur Evans a recherché dans les musées publics et les collections privées, les exemplaires les mieux frappés et les mieux conservés des œuvres de Cimon, d'Evénète et de leurs émules : ses planches phototypiques (plus nombreuses que dans le *Num. Chronicle*) nous mettent sous les yeux les plus beaux specimens de chaque type ; il nous procure par là une jouissance artistique dont nous ne saurions trop lui savoir gré : à ce point de vue, il eût été difficile de mieux faire.

Le volume qui concerne Tarente classe chronologiquement en

dix périodes le type du cavalier, depuis le v^e siècle jusqu'en 209, époque de l'invasion d'Annibal. M. Evans démontre que ce type est, à l'origine, purement agonistique, comme un grand nombre des types monétaires de la Grande Grèce et de la Sicile; plus tard, le cavalier des monnaies revêt un caractère religieux et se rattache de plus en plus étroitement au culte des dieux et des héros locaux, Taras, Poseidon, Phalanthos, Hyacinthos, les Dioscures. Il est particulièrement intéressant de suivre l'auteur dans les rapprochements historiques qu'il établit entre les vicissitudes politiques de Tarente et les modifications que subit le type du cavalier ou les symboles si variés qui l'accompagnent. Il nous fait constater sur les monnaies l'influence pacifique et artistiquement si féconde d'Archytas (380-345); celle de la première guerre de Lucanie (344-334); celle de l'invasion d'Alexandre, fils de Néoptolème, roi des Molosses; celle de Pyrrhus; celle de l'alliance romaine; celle de l'occupation d'Annibal. M. Arthur Evans affectionne plus particulièrement encore toutes les questions qui se rattachent au côté artistique de la monnaie et aux artistes graveurs qui ont signé des monnaies tarentines: il se tire assez heureusement, je crois, de la difficulté qui se présente souvent pour nous, de distinguer, sur les monnaies de la Grande Grèce, les signatures d'artistes des signatures de simples magistrats monétaires.

L'étude consacrée aux médaillons de Syracuse est encore plus spécialement artistique que celle qui concerne Tarente. Elle a été provoquée par la découverte du trésor de Santa Maria di Licodia, au mois de janvier 1890; ce dépôt, on s'en souvient, renfermait 80 pièces d'argent, au nombre desquelles figuraient 70 décadrachmes ou *pentekontalitra* de Syracuse, dont 8 de Cimon et 58 d'Evénète. Parmi les autres pièces de la trouvaille, que M. Evans décrit longuement, il faut encore signaler un tétradrachme punique de Motya, avec une tête d'Aréthuse de face, copiée sur celle de Cimon; un tétradrachme de Syracuse signé, au droit, par Phrygillos et au revers, par Evarchidas. M. Evans admire avec tant de passion tous ces chefs-d'œuvre qu'il les étudie non pas à la loupe, mais, à ce qu'il me semble bien, au microscope. Ceci lui a permis de retrouver des signatures d'artistes sur des monnaies où personne avant lui ne les avait remarquées: il a reconnu ainsi le nom de Cimon sur des monnaies de Messana et

d'Himera ; celle d'un artiste inconnu : *Mai...* ? sur une autre pièce de cette dernière ville ; celle d'Evarchidas à Syracuse ; celle de *Parme...* ? aussi à Syracuse ; celle d'Exakestidas à Camarina. Mais ce souci extrême du détail, qui a provoqué ces découvertes, a peut-être entraîné trop loin M. Evans sur un point : il s'étend longuement sur un magnifique médaillon syracusain de la trouvaille de Santa Maria di Licodia, d'une frappe et d'une conservation idéales, qu'il croit gravé par un nouvel artiste. Mais ce médaillon, comme un grand nombre de ceux d'Evénète, n'est pas signé, et son style me paraît tellement semblable à celui des médaillons d'Evénète, que je crois qu'il s'agit simplement d'une nouvelle variété des médaillons de ce grand artiste, le Phidias de la numismatique. En dépit du plaidoyer de M. Evans qui s'évertue à faire ressortir les particularités qui distingueraient la *manière* de cet artiste inconnu, de la *manière* d'Evénète, je ne vois rien autre chose qu'un nouveau coin gravé par le même artiste : ce sera, si l'on veut, la première manière d'Evénète.

M. Evans ne se borne pas à étudier les chefs-d'œuvre syracusains de Cimon, d'Evénète et de leurs émules ; il en suit les imitations dans les villes de la Sicile et de la Grande Grèce, et jusqu'à Larissa de Thessalie ou à Tarse en Cilicie. Nous ajouterons enfin qu'un chapitre spécial est consacré au Démaretion et aux circonstances historiques qui ont provoqué, sous Gélon I^er^, la frappe de ce fameux médaillon archaïque qu'on a longtemps cru en or, et que le duc de Luynes, le premier dès 1830, a su déterminer et dont sa collection renferme un si bel exemplaire. D'après M. Evans, les plus anciens tétradrachmes de Syracuse, qui portent des noms d'artistes, remontent à l'an 440 : ils sont signés d'Euménès ; les grands médaillons (*pentékontalitra*) ont commencé à être frappés en 412, à l'occasion des jeux Asinariens inaugurés en souvenir de la défaite des Athéniens et de leur expulsion de la Sicile. E. Babelon.

*
* *

Penningkundig Repertorium. Medeelingen ter aanvulling van de penninggeschiedenis der Nederlanden, door M. J. Dirks. *Leuwarden, A. Jongbloed*, 1891, in-8. Derde deel (III^e^ vol., 1716-1768), 344 p. ; — Vierde deel (IV^e^ vol., 1768-1813), 244 p.

M. J. Dirks vient de mettre la dernière main à une publication entreprise par lui depuis plus de douze ans dans les *Navorscher*, et aujourd'hui terminée. C'est le *Répertoire* des médailles relatives aux Pays-Bas appelées à prendre place dans le supplément des grandes publications de van Miéris et de van Loon, et comprises entre les années 1458 et 1813 (date de départ de la publication spéciale que nous avons signalée précédemment[1]). Tiré à cent exemplaires seulement, ce recueil restera comme une mine de documents du plus haut intérêt non seulement pour les numismatistes, mais pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire des trois derniers siècles. Alors que les suites de van Loon publiées pour cette période par l'Institut royal des Pays-Bas ne renferment que 899 numéros, le *Repertorium* de M. Dirks en comprend 2.616, et avec sa vieille loyauté hollandaise, il reconnaît que malgré les *Addenda*, etc., il n'est pas encore complet.

L'auteur ne se borne pas à signaler et souvent à décrire toutes les médailles qui sont venues à sa connaissance, mais, à propos de chacun des personnages qu'elles concernent, il entre dans de nombreux détails biographiques, commentant la pièce à l'aide d'une inscription, d'un autographe, d'un récit contemporain. Des tables des noms, très volumineuses, rendent faciles les recherches tant pour les personnages que les médailles concernent que pour les graveurs qui en sont les auteurs.

En dehors de l'intérêt historique général que présentent pour la France les médailles qui concernent au XVII^e siècle l'histoire des Pays-Bas, il en est parfois d'un caractère particulier et qu'il serait difficile de rencontrer aujourd'hui, tel est par exemple le prix de l'*Académie des arts de la ville de Lille* pour la *classe de mathématique* remporté en 1791 par l'élève Rens, de Dordrecht (n° 2361).

Dans la lettre qui accompagnait son envoi, M. Dirks nous annonce la fondation prochaine d'une société numismatique néerlandaise, dont la constitution doit être définitivement fixée dans une réunion qui sera tenue le 12 juin à Amsterdam. Dès aujourd'hui, qu'il nous soit permis d'envoyer à nos confrères des Pays-Bas nos vœux pour le succès de la nouvelle association.

C^te DE MARSY.

1. 3e série, t. VIII, p. 134-135, 1890.

*
* *

AMARDEL (G.). *La fin de la monnaie de Narbonne* (Extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1892).

L'auteur donne dans ce travail le résumé de ses recherches sur l'atelier monétaire de Narbonne. Voici les renseignements recueillis sur le fonctionnement de cette officine :

1587 à 1594. — Lettre monétaire Q; point sous la deuxième lettre du droit et du revers.

1588. — Douzains.
1589. — Gros de Nesle.
1590. — Gros de Nesle.
1591. — Francs et demi-francs.
1594. — Douzains et doubles tournois.
1640. — Brueys est directeur.
1647. — Christofle de Jouy; différent : un cœur navré.
1650. — Pièces de trente sols.
1650 (25 mars). — Jean Bacarisse; différent : un ange (11 avril).
1652. — La fabrication cesse.

*
* *

CASANOVA. *Etude sur les inscriptions arabes des poids et mesures en verre (collections Fouquet et Innès). Communication faite à l'Institut Egyptien dans la séance du 6 mars 1891.* Le Caire, 1891, in-8° de 35 p. et 1 pl. photot.

L'auteur a étudié dans deux grandes collections du Caire des marques dont Rogers bey s'était occupé le premier. Les Arabes ont emprunté ces marques aux Byzantins et ont même conservé certains types, comme un oiseau, une tête, un buste nimbé, un mouflon. M. Casanova a adopté dans son étude la classification suivante : 1° Estampilles appliquées sur les bouteilles ; 2° Etalons de poids, en forme de médailles; 3° Poids, généralement cubiques ou cylindro-coniques, employés spécialement par les bouchers ; 4° Pièces diverses, paraissant avoir une destination religieuse et mystique.

L'estampille, fabriquée à part et généralement ronde, était appliquée sur le verre de la bouteille, maintenu à l'état de demi-fusion. On trouve des inscriptions indiquant que la mesure était

exacte et la mention de la mesure. Par exemple : *Un kist d'huile (est) dans cela ; once de graisse, mesure de coriandre blanc, mesure de cumin blanc* (ou *noir*), *mesure de lentilles rouges*, etc. Un certain nombre de marques portent le nom des administrateurs financiers de l'Egypte, qui sont remplacés quelquefois par le nom des Khalifes. L'existence de poids étalons du dînar est démontrée par des textes et par la trouvaille d'une boîte contenant des poids en acier pour le dirhem et en verre pour le dînar. Parmi les poids de marchandises, quelques-uns portent l'indication de *ratl pour la viande.*

On voit que l'étude de M. Casanova est fort intéressante et qu'elle contribue à faire connaître des monuments historiques que l'on a négligés pendant longtemps.

J.-A. Bl.

*
* *

Stanley Lane-Poole. *Catalogue of Arabic Glass weights in the British Museum.* Londres, 1891, in-8° de 127 p. et 9 planches en phototypie.

L'auteur n'a pas connu le travail de M. Casanova, paru quelques mois seulement avant le sien Il en résulte que l'introduction de M. Stanley Lane-Pole renferme qnelques incertitudes que la collection du British Museum ne permettait pas de trancher. Ainsi M. Stanley Lane-Poole pense que les poids représentant la livre (*ratl*) et l'once (*wukeeyeh*) servaient à peser ensemble un certain nombre de pièces de monnaie. Mais on sait que ces poids étaient destinés à peser la viande et probablement d'autres marchandises. Les poids de verre étaient presque exclusivement usités en Egypte. Deux seulement portent des noms de localités : Misr, la capitale de l'Egypte, et El-Mansoureeyeh. La grande majorité des poids portent le nom de fonctionnaires et de Khalifes fatimites; les noms des souverains Abbassides paraissent après la conquête de Saláh-ed-dîn. M. Stanley Lane Poole nous apprend que le British Museum possède environ quatre-vingts poids de verre des époques romaine et byzantine. Il y en a même un qui porte les mots *'Abd M r* en phénicien autour d'une tête de taureau. Ces monuments sont les ancêtres directs des verres arabes. Les couleurs de ceux-ci sont très variées : vert, brun, jaune, bleu, vert opaque mêlé de jaune, blanc opaque, noir opaque,

bleu turquoise opaque, pourpre, brun mêlé de jaune opaque, rose, brun mêlé de blanc et d'or, gris opaque mêlé de bleu ou de brun, bleu opaque mêlé d'or. La collection du British Museum ne renferme pas moins de 459 verres arabes (les estampilles de bouteilles sont numérotées 391 à 395, sans doute par erreur). On doit être reconnaissant envers l'auteur de ce nouveau catalogue, qui nous fait connaître de si curieux monuments.

J.-A. Bl.

*
* *

Babelon (Ernest). *Mélanges numismatiques*, première série, un vol. in-8 de 332 pages et 12 planches. Paris, Rollin et Feuardent.

Sous ce titre, l'auteur offre au public un recueil composé de dix-huit dissertations qui ont paru dans diverses *Revues*, au cours des cinq dernières années, et d'un article inédit. Pour donner une idée exacte de cette réunion de mémoires, tous relatifs à la Numismatique grecque, je ne saurais mieux faire que de transcrire la table des matières :

Alabanda et Antioche, villes de Carie (Extrait de la *Revue numismatique*, 1890, p. 417 à 434). — Quatre médaillons de bronze, d'Asie Mineure : Cyzique, Ephèse, Acmonia (Extrait de la *Revue numismatique*, 1891, p. 26 à 39). — Monnaies de la Cyrénaïque (Extrait de la *Revue numismatique*, 1885, p. 389 à 400). — Sur la numismatique des villes d'Asie Mineure qui ont porté le nom de Comana (Extrait de la *Revue numismatique*, 1886, p. 439 à 451). — Marcus Annius Afrinus, gouverneur de Galatie (Extrait de la *Revue numismatique*, 1887, p. 109 à 118). — Tétradrachme d'Erétrie (Extrait de la *Revue numismatique*, 1887, p. 212 à 219). — Monnaies Nabatéennes inédites (Extrait de la *Revue numismatique*, 1887, p. 371 à 377). — Tarcondimotus, dynaste de Cilicie (Extrait de la *Revue numismatique*, 1887, p. 378 à 381). — Marathus (Extrait de la *Revue numismatique*, 1888, p. 497 à 527). — Quelques remarques sur des monnaies d'Afrique et d'Espagne (Extrait de la *Revue numismatique*, 1889, p. 393 à 408, et p. 502 à 513). — Bacchius Judaeus (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, 1891, p. 5 à 24). — La tradition phrygienne du Déluge (Extrait de la *Revue de l'histoire des reli-*

gions, t. XXIII, 1891, p. 174 à 183). — Elagabale, fils d'Apollon, monnaie d'Alexandrie d'Egypte (Mémoire inédit). — Les monnaies d'or d'Athènes (Extrait de la *Revue des Etudes grecques*, t. II, 1889, p. 124 à 148). — La Victoire sur les monnaies d'or d'Alexandre le Grand (Extrait des Mémoires présentés au congrès international de numismatique, tenu à Bruxelles en juillet 1891). — Aradus (Extrait de la *Revue numismatique*, 1891, p. 283 à 314 et p. 402 à 432). — Les monnaies et la chronologie des rois de Sidon, sous la domination des Perses Achéménides (Extrait du *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. XV, 1891, p. 293 à 320). — Une monnaie de Massinissa, roi de Numidie (Extrait du *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1891, p. 253 à 255). — Aba, ville de Carie (Extrait de la *Revue des Etudes grecques*, t. I, 1888, p. 88 à 93).

En dehors des articles parus dans la *Revue numismatique*, et que je n'ai point à rappeler spécialement au lecteur, il y a lieu de signaler tout particulièrement le mémoire dans lequel M. Babelon démontre qu'il n'y a point, quoi qu'on en ait dit, de tradition du Déluge spéciale à la race phrygienne ; celui dans lequel il s'efforce de démontrer qu'Athènes ne frappa de la monnaie d'or que dans deux circonstances de son histoire : une première fois pendant l'été de l'an 407, quand on fit fondre les Victoires d'or consacrées dans le temple d'Athena ; une seconde fois en 88-86, lors de l'alliance des Athéniens avec Mithridate. Nous signalerons encore le mémoire dans lequel M. Babelon définit nettement l'attribut que tient la Victoire sur les monnaies d'or d'Alexandre : on l'a pris vaguement pour un étendard, ou plus généralement pour la hampe d'un trophée, tandis que c'est, en réalité, la *stylis* (στυλίς, στυλίσκος), l'un des éléments essentiels du gréement des navires, qui servait à soutenir l'aplustre. Enfin, j'appellerai particulièrement l'attention sur le mémoire dans lequel l'auteur fixe l'attribution aux rois de Sidon, antérieurs à Alexandre, d'un groupe nombreux de monnaies restées incertaines jusqu'ici ; il s'agit des pièces qui portent, en général, d'un côté une galère phénicienne, et sur l'autre face, le roi Achéménide dans son char. Ces monnaies se partagent en plusieurs groupes, se distribuant comme il suit : — 1° Un roi de Sidon inconnu, dont le règne se termine en 374. — 2°

Straton 1er le Philhellène, dont le nom est abrégé sur les monnaies עב, et qui règne 12 ans, de 374 à 362. — 3° Tennès dont le nom est abrégé תע et qui règne douze ans, de 362 à 350. — 4° (Interrègne d'un an après la ruine de Sidon par Artaxerxès III Ochus). — 5° Evagoras II, roi dépossédé de Salamine, qui règne trois ans à Sidon, de 349 à 346, et dont le nom est abrégé עע sur ses monnaies sidoniennes. — 6° Straton II, dont le nom est abrégé עב et qui règne 13 ou 14 ans, de 346 à janvier 332, date de l'entrée d'Alexandre à Sidon. C'est ainsi que la chronologie des annales de Sidon avant la conquête macédonienne se trouve définitivement établie par la numismatique. Deux autres groupes des monnaies aux mêmes types, appartiennent, l'un, au satrape de Cilicie Mazaios ; l'autre, très vraisemblablement, à l'eunuque Bagoas, lorsque ce personnage fut chargé, en 345, par Artaxerxès, de faire rentrer sous le joug l'Egypte révoltée.

J.-A. Bl.

*
* *

Congrès international de numismatique organisé et réuni à Bruxelles... par la Société royale de numismatique de Belgique à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa création. Procès-verbaux et mémoires publiés par MM. G. Cumont et A. de Witte. Bruxelles, 1891, in-8° de 687 p. avec planches et figures.

Le volume débute par le compte rendu des séances du Congrès tenues les 5, 6, 7 et 8 juillet 1891, pendant lesquelles on a lu des mémoires et discuté les moyens propres à répandre le goût de la numismatique. Je vais énumérer les nombreux articles contenus dans ce volume :

P. 49-66. Mgr le baron Félix Béthune, *Histoire de la Société royale de numismatique de Belgique depuis sa création.*

P. 69-72. Solon Ambrosoli, *Une médaille inédite de Jacques Jonghelinck.* Médaille représentant le comte Prosper Tedeschi, de Plaisance, et datée de 1567 (planche).

P. 73-88. E. Babelon, *La Victoire sur les monnaies d'or d'Alexandre le Grand* (planche). La Victoire, figurée sur ces monnaies, tient non pas le support d'un trophée, mais la *stylis*,

sorte de croix longue qui soutenait les éléments mobiles de l'aplustre, ornement de la poupe des navires.

P. 89-94. M. Bahrfeldt, *Neue Beiträge zu den Einstempelungen auf Römischen Denaren aus der Zeit der Republik und der ersten Kaiser* (planche). Essai de bibliographie des études sur les contremarques romaines et relevé de celles que l'auteur a trouvées sur des monnaies de sa collection.

P. 95-101. Louis Blancard, *De l'emploi des textes en numismatique.*

P. 103-132. Adrien Blanchet, *Les Gaulois et les Germains sur les monnaies romaines* (planche).

P. 133-139. E. Caron, *Monnaie d'Audenarde.* L'auteur attribue à Audenarde une maille portant un rameau à sept branches, attribuée autrefois à Saint-Omer, puis à Eecloo.

P. 141-143. G. Castellani, *Une médaille de Fano du XV^{e} siècle.* Cette pièce, en plomb, représente Jean Peruzzo de Bartolello; elle est probablement l'œuvre de Matteo da Pasti.

P. 145-190. G. Cocheteux, *Essai sur le monnayage royal de la 2^{e} dynastie française, de 752 à l'introduction du marc sous Philippe I^{er}.* L'auteur étudie les monnaies de l'empire carolingien au point de vue du poids et de l'aloi qu'on ne devrait pas négliger pour établir un classement sérieux.

P. 191-192. Renseignement communiqué par le docteur Alfred Comandini sur deux médailles frappées à Milan à l'occasion du mariage de la princesse Marie-Charlotte, fille de Léopold I^{er}.

P. 193-202. Georges Cumont, *Pièces du commencement du monnayage mérovingien trouvées en Belgique.* Tiers de sou de types et de légendes dégénérées, avec une Victoire au revers.

P. 203-208. H. Dannenberg, *Die Siesgesmünzen König Heinrichs II und Herzog Gotfrieds I, von Nieder-Lothringen.*

L'auteur pense que la pièce de Godefroy I, portant une épée accompagnée de la légende VICTORIA, a été frappée à la suite d'une victoire (planche).

P. 209-223. V^{te} B. de Jonghe, *De la frappe de l'or sous les Carolingiens et spécialement sous Louis le Débonnaire.* L'auteur a réuni un certain nombre de pièces d'or de Louis le Débonnaire et a constaté que les poids de ces pièces étaient très variables (planche).

P. 225-250. Comte de Limburg-Stirum, *Les sceaux de la famille de Gavre.* Etude généalogique et historique sur cette famille originaire des Flandres (neuf planches).

P. 251-262. M. de Marchéville, *Le gros tournois de Charles IV le Bel.* On a tort de classer au règne de ce prince le gros tournois à la légende *Kharolus rex* dont le titre indique une époque postérieure.

P. 263-276. Comte Maurin de Nahuys, *Sceaux employés conjointement par le comte de Leicester, gouverneur général des provinces Unies des Pays-Bas et par le Conseil d'Etat* (1586-1587) (deux planches).

P. 277-290. Philippe de Saxe-Cobourg, *Une médaille commémorative de la fondation et de l'achèvement de la ville de Sultanije* (1305-1313). Il s'agit d'une monnaie de Oldschâïtû, dynaste mongol de Perse.

P. 290-336. A. de Schodt, *La numismatique romaine dans ses rapports avec l'art oratoire.* L'auteur a essayé de tirer des monnaies quelques renseignements sur l'orthographe et la prononciation.

P. 337-351. Alphonse de Witte, *Numismatique brabançonne. Les deniers* BRVOCSELLA *et* NIVIELLA. Les deniers avec NIVIELLA ont été frappés à Nivelles et les autres à Bruxelles, par les comtes de Louvain (planche).

P. 353-372. J. Dirks, *Les Pompei frisons et leur importance au point de vue numismatique.* Relevé de trouvailles de monnaies dans les tertres frisons (carte).

P. 373-382. Eduard Fiala, *Die Münzungen der Herrn Wilhelm und Peter Vok von Rosenberg.* Etude sur le monnayage de la famille bohémienne de Rosenberg.

P. 383-384. G. F. Gamurrini, *Un semis romain avec inscription étrusque.* L'inscription est gravée à la pointe.

P. 385-386. Giuseppe Gavazzi, *Gros inédit de Jean Galéas Visconti pour Vérone.* Gros copié de ceux de Milan, portant la guivre et saint Ambroise assis.

P. 387-400. Tarquinio Gentili di Rovellone. *Le collezioni di Numismatica.* Note sur les collections de monnaies.

P. 401-402. Ercole Gnecchi, *Un écu de Maccagno.* Thaler de Giacomo III Mandelli, comte de Maccagno (1621-1642), imité du Thaler au lion de Hollande.

P. 403-407. Francesco Gnecchi, *Nouveautés numismatiques provenant des fouilles faites à Rome en 1890.* Monnaies et médaillons romains (planche).

P. 410-419. P. Hauberg, *Demi-bractéates danoises au type de Duerstede.* Ces pièces ont été probablement frappées dans l'atelier de Roskilde.

P. 421-427. Dr Hans Hildebrand, *Sous d'or ostrogoths frappés en Pannonie et trouvés en Suède.* Etude sur les *aurei* romains importés en Suède.

P. 429-430. C. Luppi, *Un mezzo grosso inédit des évêques de Volterra frappé à Berignone.*

P. 431-480. Dr Arnold Luschin, *Das Werthverhältniss zwischen den Edelmetallen in Deutschland während des Mittelalters.* Etude très documentée sur le rapport des métaux précieux en Allemagne, au moyen âge.

P. 481-501. L. Maxe-Werly. *Etude sur l'origine des symboles des monnaies du sud-ouest de la Gaule.* Etude sur les types des différents groupes des *monnaies à la croix* (2 planches).

P. 503-514. F. Mazerolle, *Nicolas Briot, médailleur et mécanicien* (1580-1646).

P. 515-527. R. W. Mc Lachlan, *Coins struck in Canada previous to 1840.* Description de monnaies du Canada antérieures à 1840.

P. 529-531. Juan Moraleda y Esteban, *Une monnaie obsidionale hispano-américaine. — Un triens inédit de Léovigilde, frappé à Elvora.*

P. 533-534. Bernardo Morsolin, *Une médaille de Charles V.* Médaille du musée de Vicence sur laquelle Charles Quint prend le titre de roi de Jérusalem.

P. 535-544. N. Papadopoli. *Le bimétallisme à Venise au moyen âge.* Interessante notice sur les deux espèces de lire usitées au xive siècle.

P. 545-563. Camille Picqué, *Un nouvel atelier monétaire belge du XVe siècle. La monnaie de Bernard, seigneur d'Orchimont.* Imitation du double *gros-comsteert* flamand.

P. 565-566. Giuseppe Ruggero, *Un tallero de Sabbionetta.* Imitation du thaler de Hollande par Louis Caraffa (1637-1638).

P. 567-572. Arthur G. Sambon. *Les cavalli de Ferdinand I d'Aragon, roi de Naples.* Monnaies de cuivre au type du cheval.

P. 573-583. J. Schulman, *De l'imitation des monnaies étrangères aux Pays-Bas septentrionnaux, lors de la guerre de 80 ans ans.* Imitations du noble d'Edouard IV, d'une pièce de Lucerne, et d'un gros de Brunswick.

P. 585-605. Roger Vallentin, *Du degré d'instruction du personnel des monnaies d'Avignon et de Villeneuve-lez-Avignon à la fin du XVI^e siècle.* Etude faite d'après les documents écrits.

P. 607-648. Edouard Van den Broeck, *Numismatique Bruxelloise. Aperçu général sur les jetons des anciens receveurs et trésoriers de Bruxelles (1334-1698).* Jetons armoriés et jetons au type de saint Michel du XVI^e siècle (planche).

P. 649-660. N. Van Werveke. *Les premières émissions de l'atelier romain de Trèves.* La marque PTR fut remplacée en 295-296 par celle de TR qui, antérieurement, n'avait été employée que pour l'or (planche).

P. 661-678. Camille Picqué, *Médailles d'art flamandes inédites du XVI^e siècle. Le médailleur Conrad Bloc, le dessinateur graveur Corneille Cort, Frans Floris et son frère Corneille.* Médaille de Corneille Cort par Conrad Bloc (2 planches).

Le nombre des mémoires ne permet pas, on le comprendra, de s'étendre longuement sur chacun d'eux. Le volume du Congrès de Bruxelles tiendra une place honorable dans les bibliothèques numismatiques, car il réunit toutes les qualités de science et de variété que l'on peut désirer.

J.-ADRIEN BLANCHET.

*
* *

ORESCHNIKOW (Alexis). *Materiali po drevnei numismatike Tschernomorskowo Poberetschia.* Moscou, 1892, in-8° de 39 p. et 3 pl. en phototypie.

L'auteur a eu l'excellente idée de faire suivre son mémoire d'un résumé de deux pages rédigé en allemand et intitulé : *Beiträge zur antiken Münzkunde der Küsten des Schwarzen Meeres.* M. Oreschnikow donne une monographie des monnaies de Carcinitis ou Cercinitis qui se rencontrent surtout aux environs d'Eupatoria. Le droit des pièces à la légende ayant de la ressemblance avec celles d'Héraclée de Bithynie, il est probable qu'il y avait une parenté entre cette dernière ville et Cercinitis. M. Oreschnikow admet l'attribution donnée par Giel (*Schriften*

der Russ. Arch. Gesellschaft, V) des monnaies au monogramme **BAM** ou **BAE** qui auraient été frappées par Mithridate, fils d'Aspurg. Vient ensuite la description de sept monnaies de Sauromates I, roi du Bosphore, avec des légendes barbares; une pièce inédite d'Eupator II, plusieurs monnaies d'argent et de bronze de la Chersonèse. M. Oreschnikow signale un bon exemplaire de la monnaie du roi Helios suspectée par Von Sallet, plusieurs monnaies d'or imitées d'aurei des empereurs romains et trouvées dans le sud de la Russie. Enfin la troisième planche montre une série de pièces en argent et en bronze, portant soit une tête, soit un symbole rayonnant et une figure ailée, d'un style très dégénéré. On les trouve à Kertsch et dans la presqu'île de Taman. Köhler attribue ces monnaies aux Sindes, Buratschkow, aux Slaves, et M. Oreschnikow, aux Goths de Crimée. J.-A. Bl.

*
* *

Over Zeeuwsche Loodjes. Bijdrage tot de penningkunde van Zeeland, door Marie de Man, Middelburg, Altorffer, 1892, in-8, 60 p. et 4 pl.

M^lle^ Marie de Man occupe aujourd'hui un rang distingué parmi les personnes qui s'occupent d'études numismatiques. La Société zélandaise des sciences de Middelbourg lui a confié la garde et le classement de son médailler et elle-même possède une collection intéressante dont elle vient de faire connaître un certain nombre de spécimens, se rapportant aux méreaux distribués aux membres des administrations municipales de Middelbourg, de Flessingue, de Zierikzee et d'autres villes de Zélande, aux méreaux de bienfaisance, pour la distribution de la tourbe et du pain aux pauvres, et enfin à des méreaux d'impôt ayant servi depuis le milieu du XVIII^e^ siècle à constater le payement des droits dus par les vaisseaux qui passaient l'Escaut.

Quelques-unes de ces pièces, dont les plus anciennes remontent au milieu du XVI^e^ siècle, sont fort rares, inédites ou inexactement connues seulement par le catalogue de Minard van Hoorenbenke. D'autres, au contraire, et notamment les méreaux de présence du conseil communal de Middelbourg, dont la distribution avait été suspendue en 1672, ont été récemment retrouvées par milliers dans les coffres de l'Hôtel de Ville, l'un des plus remarquables

des Pays-Bas. La brochure de Mlle de Man, qui n'est pas destinée à être vendue, est publiée en hollandais, mais, par une attention dont tous ses confrères étrangers lui seront reconnaissants, elle est terminée par une explication des planches écrite en français et qui est un résumé des dernières découvertes de l'auteur.

Cte DE MARSY.

*
* *

Atlas behoorende bij de beschrijving der Nederslandsche of op Nederland en Nederlanders betrekking hebbende Penningen geslachen tusschen November 1813 en November 1863, door M. Jacob DIRKS, uitgegeven door Teylers Tuweede Genootschap. Ie Stuk. *Haarlem, de erven F. Bohn*, 1892, in-fol., 26 planches.

En annonçant aux lecteurs de la *Revue numismatique*, en 1890[1], la publication consacrée par M. Jacob Dirks aux monnaies et médailles néerlandaises frappées de 1813 à 1863, nous exprimions l'espoir de voir ce bel et intéressant ouvrage complété par un atlas reproduisant les types décrits par le doyen des numismatistes des Pays-Bas. La fondation Teyler van der Hulst, de Haarlem, qui a fait les frais de la publication du texte met aujourd'hui en partie à exécution le projet dont nous attendions la réalisation. Mais elle fait mieux et moins bien. Dans ces vastes galeries où les libéralités exceptionnelles d'un particulier permettent depuis plus d'un siècle d'accumuler chaque année des trésors d'art et des richesses scientifiques, elle a voulu créer un musée numismatique et ce sont seulement les pièces dont elle possède des exemplaires qui sont reproduites dans l'album dont nous avons sous les yeux la première livraison. La place est réservée, il est vrai, et peut-être de nouveaux tirages permettront-ils, au fur et à mesure des acquisitions, de remplir les lacunes des planches.

La première livraison, qui va jusqu'au n° 202, s'étend de 1813 à 1822 ; on peut donc supposer que l'ouvrage entier formera cinq ou six livraisons, soit environ 150 planches exécutées en gravure sur pierre à la pointe, avec exactitude, mais avec une certaine sécheresse. Cte DE MARSY.

1. Voir *Journal asiatique*, 1856, 1, p. 428 ; 1857, 2, p. 251, et 1858, 1, p. 278.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

NUMISMATIQUE JAPONAISE

(*Suite et fin*)

Pl. XXIX à XXXIII

NOMENCLATURE ET DESCRIPTION DES MONNAIES[1]

Gouvernement central.

I. — DE L'ORIGINE DU JAPON AU COMMENCEMENT DU VIII^e SIÈCLE

480. — Kenso Tenno. Monnaie d'argent.
P. = 6 gr. 75 ; 11 gr. 25.
App. v. = Gin mumon sen.
Sign. = Pièce d'argent ne portant aucun caractère. (*Fig. 2.*)

1. Légende. — Pl. = monnaie de plomb.
Fer. = monnaie de fer.
Or = monnaie d'or.
Ar. = monnaie d'argent.
Br. = monnaie de bronze ou cuivre.
p. = poids en grammes.
App. v. = appellation vulgaire.
Sign. = signification.
N. = Nengo = période, par exemple 9^e *Konin* signifie 9^e année de la période appelée *Konin*.
L. = manière de lire la légende (ordre dans lequel les caractères doivent être lus.

Les noms des souverains seront donnés après les dates. — *Tenno* signifie : Empereur.

II. — DU VIIIe SIÈCLE A LA SECONDE MOITIÉ DU Xe

708. — Gemmio Tenno. — Ar. — p. = 7 gr. 88.

1
N. 1re Wado. L. = 4 2
3

App. v. = Wa-do gin-sen.
Sign. = pièce d'argent de Wado.

708. — Gemmio Tenno. — Br. — p. = 3 ; p. = 3,75.
N. = 1re Wado.
App. v. = Wa-do kai-chin.
Sign. Nouvelle chose précieuse de la période Wa-do. — Wa-do signifie : *cuivre japonais* ; ce fut en effet à cette époque qu'on fit usage pour la première fois de métal indigène, d'où le nom de l'ère.

1
L. = 4 2
3 (*Fig. 3.*)

760. — Junnin Tenno. — Or — p. = 11 65.

1
N. = 4e Tempei-hoji. L. = 4 2
3

App. v. = Man-nen kin-sen.
Sign. Pièce d'or portant les signes Man-Nen (1000 années).

760. — Junnin Tenno — Br. p. = 4,50 ; p. = 3,75.

1
N. = 4e Tempei hoji. L. 4 2
3

App. v. = Man-nen tsu-ho.

Sign. = Monnaie de cours pour 10.000 années.
(*Fig. 4.*)

765. — Shotoku Tenno. — Br. — p. = 5,63; p. = 3,00; = p. 2,81.

1
N. 1^{re} Tempei Jingo   L. = 4 2
3

App. v. = Nouveau Trésor de la période Jingo.
(*Fig. 5.*)

796. — Kammu Tenno — Br. — p. = 3,71; p. = 2,82.

1
N. = 15^{e} de Enriaku —   L. = 4 2
3

App. v. = Riu-hei-ei-ho.
Sign. = Trésor éternel de la paix glorieuse.
(*Fig. 6.*)

818. — Saga Tenno — Br. — p. = 3,75; p. = 3,19.

1
N. = 9^{e} Kô nin   L. = 4 2
3

App. v. = Fu-ju-jim-po.
Sign. = Trésor sacré de santé et de longue vie.
(*Fig. 7.*)

835. — Jinmei Tenno. — Br. — p. = 2,62; p. = 2,25.

1
N. = 2^{re} Showa.   L. = 4 2
3

App. v. = Shô-wa shô-hô.
Sign. = Trésor prospère de la période Showa.
(*Fig. 8.*)

848. — Jinmei Tenno. — Br. — p. = 1,87 ; p. = 1,50.

N. = 1re Kasho. L. = $\begin{smallmatrix} & 1 & \\ 4 & & 2 \\ & 3 & \end{smallmatrix}$

App. v. Chô-nen-tai-hô.
Sign. = Le grand trésor de beaucoup d'années.
(*Fig. 9.*)

859. — Seiwa Tenno. — Br. — p. = 2,25 ; p. = 1,69.

N. 1re Jo gan. L. = $\begin{smallmatrix} & 1 & \\ 4 & & 2 \\ & 3 & \end{smallmatrix}$

App. v. = Niô-eki-jim-po.
Sign. = Trésor céleste d'abondant profit.
(*Fig. 10.*)

870. — Seiwa Tenno. — Br. — p. = 2,62 ; p. = 2,00 ; p. = 1,87.

L. = $\begin{smallmatrix} & 1 & \\ 4 & & 2 \\ & 3 & \end{smallmatrix}$

N. = 12e. Teikan.
App. v. = Jo-gan-ei-ho.
Sign. = Eternel Trésor de la période Jogan.

Nota. — Les caractères inscrits sur les monnaies deviennent, à partir de cette date et jusqu'à la fin de cette période, à peu près complètement illisibles.

889. — Uda Tenno. — Br. — p. = 2,81 ; p. = 1,87 ; p. = 1,50.

N. = 1re Kam pei. L. = $\begin{smallmatrix} & 1 & \\ 4 & & 2 \\ & 3 & \end{smallmatrix}$

App. v. = Kam-pei-tai ho.
Sign. = Grand trésor de la période Kampei.
(*Fig. 11.*)

907. — Daigo Tenno. — Br. — p. = 3,75 ; p. = 2,62 ; p. = 2,06.

N. = 7ᵉ Engi. L. = 4 1 2 3

App. v. = En-gi tsu-ho.
Sign. = Monnaie de cours de la période Engi.
(*Fig. 12.*)

958. — Murakami Tenno. — Br. — p. = 2,62, p. = 1,87.

N. = 2ᵉ Tentoku. L. = 4 1 2 3

App. v. = Ken gen tai-ho.
Sign. = Grand Trésor céleste.
(*Fig. 13*).

III. — DE LA SECONDE MOITIÉ DU Xᵉ SIÈCLE A LA FIN DU XVIᵉ (1587)

Monnaies chinoises ayant eu cours au Japon pendant cette période.

Se reporter à ce sujet à la 1ʳᵉ partie de ce travail (Résumé de l'histoire monétaire). La plus répandue de ces monnaies fut la deuxième, Eiraku Sen.

1371. = Br. — App. v. = Ko-bu tsu-ho.

L. = 4 1 3 2

Sign. = Monnaie de cours de la période (chinoise) Kobu (prononciation japonaise des deux caractères occupant les places 1-2).
(*Fig. 14.*)

1411. — Taiso Tenno. — Br. — p. = 4,13; p. = 3,75; p. = 3,00. Dynastie des Ming (Chine).
N. = 9e Eiraku.

App. v. = Ei-ra-ku tsu-ho. L. = 4 1 3 2

Sign. = Monnaie de cours de la période Eiraku (même oberv. que ci-dessus).
(*Fig. 15.*)

1435. — Br. — App. v. = Sen-to-ku tsu-ho.
Sign. = Monnaie de cours de Sentoku (même observ. que ci-dessus). (*Fig. 16.*)

IV. — DE LA FIN DU XVIe (1587) A LA FIN DU XIXe

Gouvernement central.

1587. — Goyozei Tenno. — Ar. — p. = 6,76.

N. = 15e Tenshô. L. — 4 1 3 2

App. v. = Ten-shô tsu-hô gin sen.
Sign = Monnaie de cours de la période Tenshô en argent. (*Fig. 17.*)

1587. — Goyozei Tenno. — Br. — p. = 3,19.
App. v. = Ten-shô tsu-ho.
Sign. = Monnaie de cours de Tensho. (*Fig 17.*)

1530-80. — Goyozei Tenno. Or.
12 types différents.
p. = 167,91; p. = 162,65; p. = 162-46; p. = 165,28; p. = 166-41; 142,64; 159,65; 167,91; 166,03; 166,03.
App. v. = Tensho Oban kin.

Sign. = Grande plaque d'or de la période Tenshô. (*Fig. 18*).

1570-80. — Goyozei Tenno. — Ar.
4 types.
p. = 161,53.
App. v. = Ju Riyo ban gin.
Sign. = Plaque d'argent de (pesant) 10 Riyo ou bien :
App. v. — Suruga gin ban.
Sign. = Plaque d'argent de la province de Suruga. (*Fig. 19.*)

1570-80. — Goyozei Tenno. — Ar.
p. = 80,76.
App. v. = Suruga gin go Riyo ban.
Sign. = Plaque d'argent de 5 Riyo de la province de Suruga.

1570-80. — Goyozei Tenno. — Or.
p. = 82,64.
App. v. = Go Riyo ban Kin.
Sign. = plaque d'or de (pesant) 5 Riyo.
ou bien :
App. v. = Suruga Kin go Riyo ban.
Sign. = Plaque d'or de 5 Riyo de la province de Suruga. (*Fig. 20.*)

1570-80. — Goyozei Tenno. — Or.
p. = 9,01.
App. v. = Han Riyo ban Kin.
Sign. = Plaque d'or de $\frac{1}{2}$ Riyo.

1570-70. — Goyozei Tenno. — Or.
p. = 9,01.
App. v. = Taiko ni bu ban Kin.

Sign. = Plaque d'or de 2 Bu de Taiko (nom du personnage qui détenait le pouvoir à cette époque et par ordre duquel ces pièces furent frappées). (*Fig. 21.*)

1570-80. — Goyozei Tenno. — Or.
p. = 15,58.
App. v. = Tensho Ko ban (1 Riyo).
Sign. = Petite plaque de Tensho. (*Fig. 22.*)

1570-80. — Goyozei Tenno. — Ar.
p. = 161,53.
App. v. = Ko-chô-gin.
Sign. = Vieux lingot poinçonné.

1570-80. — Goyozei Tenno. — Or.
p. = 4,13; p . = 3,75.
App. v. = Eiraku kin sen.
Sign. = Pièce d'or d'Eiraku portant sur la face les caractères « monnaie de cours d'Eiraku ».

La 1re de ces pièces pesant 4,13 porte au revers les armes de l'Empereur le *Kiri*.

(*Fig. 15.*)

1570-80. — Goyozei Tenno. — Ar.
p. = 4,13.
App. v. = Eiraku tsuho gin sen.

Pièce portant les mêmes inscriptions que ci-dessus.

1592. — Goyozei Tenno. — Ar.
N. = 1re Bunroku.
App. v. = Bunroku gin sen.
Sign. = Pièce d'argent de Bunroku.

(*Fig. 23.*)

1592. — Goyozei Tenno. — Br.
App. v. = Bunroku tsuho.
Sign. = Monnaie de cours de Bunroku.
(Même type que ci-dessus.)

1595. — Goyozei Tenno. — Or. — p. = 15,28.
N. = 4e Bunroku.
App. v. = Musashi Sumi ban Koban.
Sign. = Petite plaque de Musashi (province). portant des signes à l'encre (1 Riyo).
(*Fig. 24.*)

1595. — Goyozei Tenno. — Or. — p. = 15,96.
App. v. = Suruga Sumi ban Ko ban.
Sign. = Petite plaque de Suruga (province) portant des signes à l'encre. (1 Riyo.)
(*Fig. 25.*)

1599. — Goyozei Tenno. — Or. — p. = 4,50 ; p. = 4,31.
N. = 4e Keicho.
App. v. = Ozaka ichibu.
Sign. = 1 Bu d'Ozaka. (*Fig. 26.*)

1599. — Goyozei Tenno. — Or. — p. = 4,50 ; p. = 4,69.
App. v. = Hina maru Kiri ichi Bu ban.
Sign. = Plaque ronde de 1 Bu portant le Kiri (armes impériales) et dite « petit coq ».
2 Types, l'un oblong, l'autre circulaire.
(*Fig. 27.*)

1601. — Goyozei Tenno. — Or. — p. = 165,49.
N. = 6e Keicho.
App. v. = Keicho Oban kin.

Sign. = Grande plaque d'or de Keicho. (10 Riyo.) (*Fig. 28.*)

1601. — Goyozei Tenno. — Or. — p. = 17,76.
App. v. = Keicho Koban kin.
Sign. = Petite plaque d'or de Keicho. (1 Riyo.) (*Fig. 29.*)

1601. — Goyozei Tenno. — Or. — p. = 4,44.
App. v. = Keicho ichi Bu kin.
Sign. = 1 Bu d'or de Keicho. (*Fig. 30.*)

1601. — Goyozei Tenno. — Ar. — p. = 146,50.
App. v. = Keicho chôgin.
Sign. = Lingot d'argent poinçonné, de Keicho.

1601. — Goyozei Tenno. — Ar. — p. = 13,14.
App. v. = Keicho mame ita gin.
Sign. = Goutte d'argent de Keicho (mame = pois).

(?) 1600. — Goyozei Tenno. — Ar. — p. = 4,13.

N. = Keicho. L. = 4 1 3 2

App. v. = Keicho gin sen.
Sign. = Pièce (de forme habituelle) d'argent de Keicho (portant les caractères « monnaie de cours de Keicho »).

1606. — Goyozei Tenno. — Br. — p. = 2,32.

N. = 11ᵉ Keicho. L. = 4 1 3 2

App. v. = Keicho Tsu ho.
Sign. = Monnaie de cours de Keicho. (Même type que ci-dessus.) (*Fig. 31.*)

1617. — Go Mizuno o Tenno. — Br. — p. = 3,38.

1

N. = 3e Genwa. L. = 4 3

2

App. v. = Genwa tsuho.
Sign. = Monnaie de cours de Genwa.

(*Fig. 32.*)

C'est, parmi les pièces de bronze, la première ayant des signes au revers. Il en existait, dit-on, des spécimens y portant les nombres successifs de 1 à 20. La chose est probable. Ci-contre, en effet, avec la face portant l'inscription précédemment indiquée, l'image de trois revers avec les nombres 1, 10 et 19.

Chacun de ces chiffres correspondait à l'émission d'une certaine quantité de numéraire.

Par ex. : la première émission de 10.000 pièces portait le nombre 1.

La 2e, le chiffre 2, et ainsi de suite, de telle sorte que la 20e série correspondait à 200.000 pièces livrées au public.

1636. — Meisho Tenno. — Br. — p. = 3,38.

1

N. = 13e Kan ei. L. = 4 3

2

App. v. = Kan-ei tsu-ho.
Sign. = Monnaie de cours de Kan-ei. (*Fig. 33.*)

Il existe une innombrable quantité de pièces de bronze portant ces mêmes caractères, mais différant de la monnaie qui précède, soit par le module, soit par la nature du métal, soit enfin et surtout par la forme même des lettres composant l'inscription, par le graphisme. Cette grande variété est due à ce fait

que la fonte de la monnaie de cours « Keicho Tsuho » d'une valeur de 1 mon, se prolongea pendant plus de 200 ans sans que le gouvernement tînt compte, pour son numéraire vulgaire, des dénominations successives des Nengo ou périodes. Dans certains cas, cependant, un signe au revers rappelait le nom de ces époques.

Tel est le cas par exemple de la pièce suivante.

1668. — Reigen Tenno. — Br. — p. = 3,38.

1

N. = 8^{e} Kembun. L. = 4 3

2

App. v. = Bun sen.

Sign. = Pièce portant le signe *Bun* (2^{e} caractère (syllabe) du nengo Kem*bun*). (*Fig. 34.*)

1695. — Higashiyama Tenno. — Or. — p. = 165,13.

N. = 8^{e} Genroku.

App. v. = Genroku Oban kin.

Sign. = Grande plaque d'or de Genroku (10 Riyo).

1695. — Higashiyama Tenno. — p. = 17,76.

App. v. = Genroku Koban.

Sign. = Petite plaque (d'or) de Genroku (1 Riyo).

1695. — Higashiyama Tenno. — p. = 4,44.

App. v. = Genroku ichi Bu.

Sign. = 1 Bu de Genroku ($\frac{1}{4}$ Riyo). (*Fig. 35.*)

1695. Higashiyama Tenno. — Ar. — p. = 130.

App. v. = Genroku chôgin.

Sign. = Lingot de Genroku.

1695. — Higashiyama Tenno. — Ar. — p. = 23,66.

App. v. = Genroku mame ita gin.

Sign. = Petit lingot, ou pois, ou goutte d'argent de Genroku.

1697. — Higashiyama Tenno. — Or. — p. = 2,22.
N. = 10e Genroku.
App. v. = Genroku nishiu.
Sign. = 2 Shiu de Genroku ($\frac{1}{2}$ Bu). (*Fig. 36.*)

1706. — Higashsyama Tenno. — Ar. — p. = 146,50.
N. = 3e Hôei.
App. v. = Hô ji chôgin.
Sign. = Lingot d'argent portant le signe *Hô* (1re syllabe du Nengo).

1706. — Higashiyama Tenno. — p. = 12,02.
App. v. = Hô ji mame ita gin.
Sign = Goutte. d'argent au signe *Hô*.

1708. — Higashiyama Tenno. — Br. — p. = 9,01.

N. = 5e Hôei. L. Face et revers. = 4 1 3 2
App. v. = Hôei tsu-ho.
Sign. = Monnaie de cours de Hôei. (*Fig. 37.*)

Sa valeur était égale à 10 Kan ei-tsu-ho, Pour cette raison, on l'appelait aussi « Ju-mon-sen », c'est-à-dire « pièce valant 10 mon ».

Les 4 caractères suivants se trouvent venus de fonte sur le bourrelet du revers. Hei-Kiyu-Soi-Yo, c'est-à-dire « monnaie de cours de longue durée ».

Après la vérification, le signe « *Chin* » « précieux » était poinçonné sur la bordure du revers.

Cette monnaie, d'une valeur beaucoup trop considérable pour les besoins de l'époque, fut retirée de la circulation dès 1709.

1710. — Naka mikado Tenno. — Ar. — p. = 179,56.
N. — 7° Hôei.
App. v. = Ei ji chôgin.
Sign. = Lingot d'argent au signe *Ei* (porte en outre le signe *Hô*.

1710. — Naka mikado Tenno. — Ar. — p. = 10,51.
App. v. = Ei ji mame ita gin.
Sign. = Goutte d'argent au signe *Ei* (même observation que ci-dessus.

1710. — Naka mikado Tenno. — Ar. — p. = 123,21.
App. v. = Sambô chôgin.
Sign. = Lingot d'argent portant trois caractères *Hô*.

1710. — Naka mikado Tenno. — Ar. — p. = 28,17.
App. v. = Sambô mame ita gin.
Sign. = Goutte d'argent aux 3 signes *Hô*.

1710. — Naka mikado Tenno. — Or. — p. = 7,69.
App. v. = Ken-ji Koban.
Sign. = Petite plaque (d'or) au signe *Ken*.

1710. — Naka mikado Tenno. — Or. — p. = 2,33.
App. v. = Ken ji ichi bu.
Sign. = 1 Bu au signe Ken. (*Fig. 38.*)

1711. — Naka mikado Tenno. — Ar. — p. = 1,54.
N. = 1re Shotoku.
App. v. = Shi-Hô chôgin.
Sign. — Lingot d'argent portant 4 signes *Hô*.

1711. — Naka mikado Tenno. — Ar. — p. = 15,77.
App. v. = Shi-Ho mame ita gin.
Sign. = Goutte d'argent portant 4 signes *Hô*.

1714. — Naka mikado Tenno. — Or. — p. = 17,76.
N. = 4e Shotoku.
App. v. = Musashi Koban.
Sign. = Petite plaque (d'or) de Musashi (province). (*Fig. 39.*)

1714. — Naka mikado Tenno. — Or. — p. = 4,44.
App. v. = Musashi ichi Bu.
Sign. = 1 Bu de Musashi.

1714. — Naka mikado Tenno. — Ar. — p. = 140,11.
App. v. = Kioho chôgin.
Sign. = Lingot d'argent de Kioho.

1714. — Naka mikado Tenno. — Ar. — p. = 13,14.
App. v. = Kioho mame ita gin.
Sign. = Goutte d'argent de Kioho.

1716. — Naka mikado Teno. — Or. — p. = 17,66.
N. = 1re Kioho.
App. v. = Kioho Koban.
Sign. = Petite plaque d'or de Kioho.

1716. — Naka mikado Tenno. — Or. — p. = 4,41.
App. v. = Kioho ichi Bu.
Sign. = 1 Bu de Kioho. (*Fig. 40.*)

1725. — Naka mikado Tenno. — Or. — p. = 165,49.
N. = 10e Kioho.
App. v. = Kioho Oban.
Sign. = Grande plaque (d'or) de Kioho.

1736. — Sakura machi Tenno. — Or. — p. = 13,05.
N. 1re Gembun.
App. v. = Gembun Kôban.
Sign. = Petite plaque (d'or) de Gembun.

Au revers, le signe *Bun*. (*Fig. 41*)

1736. — Sakura machi Tenno. — Or. — p. = 3,26.
App. v. = Gembun ichi Bu.
Sign. = 1 Bu de Gembun.
Au revers, en haut et à droite, le signe *Bun*. (*Fig. 42.*)

1736. — Sakura machi Tenno. — Ar. — p. = 154.
App. v. Gembun chôgin.
Sign. = Lingot d'argent de Gembun (signe *Bun*).

1736. — Sakura machi Tenno. — Ar. — p. = 26,29.
App. v. Gembun mame ita gin.
Sign. = Goutte d'argent de Gembun (signe *Bun*. (*Fig. 43-44-45.*)

1765. — Gosakura machi Tenno. — Ar. — p. = 18,78.
N. = 2e Meiwa.
App. v. = Meiwa go momme gin.
Sign. = pièce d'argent pesant 5 momme de la période Meiwa. (*Fig. 46.*)

C'est la première pièce d'argent de forme rectangulaire et à valeur fixe.

1768. — Gosakura machi Tenno. — Br. — (laiton, fer). — p. = 5,25 ; p. = 3,75.

N. = 5e Meiwa. L. = 4 1 3 2

App. v. = Kan ei Shi mon Sen.
Sign. = Pièce de 4 mon de Kan ei (portant les signes : « monnaie de cours de Kan ei »).

Cette pièce se distingue du numéraire ordinaire

portant sur la face les mêmes signes, par les lignes courbes en relief qui ornent le revers.

Les premières émissions avaient 21 lignes courbes, d'où le nom de « ni-ju-ichi nami ». — « 21 vagues » — (nami = vague). (*Fig. 47.*)

Les suivantes n'en portaient que 11. — « Ju-ichi-nami ». (*Fig. 48.*)

Il existe de ces types plusieurs émissions en fonte.

1772. — Gomomo zono Tenno. — Ar. — p. = 10,20.
N. = 1re Anei.
App. v. = Furu nan Riyo gin.
Sign. = Ancien argent du sud.

Les caractères qui figurent sur la face signifient : « 8 nan Riyo valent 1 Koban, » c'est-à-dire valent « 1 Riyo d'or ».

Au revers « Etablissement des monnaies d'argent, Tsune Kore » (nom du chef de l'établissement). (*Fig. 49.*)

1818. — Ninko Tenno. — Or — p. = 6,54.
N. = 1re Bunsei.
App. v. = Shin-Bun-ji-ni Bu ban.
Sign. = Pièce de 2 Bu portant le signe *Bun* de forme dite « Shin », c'est-à-dire de forme tout à fait correcte, régulière, carrée. (*Fig. 50.*)

1819. — Ninko Tenno. — Or. — p. = 13,11.
N. = 2e Bunsei.
App. v. = Bunsei Koban.
Sign. = Petite plaque (d'or) de Bunsei (porte au revers le signe *Bun* de forme cursive). (*Fig. 51.*)

1819. — Ninko Tenno. — Or. — p. = 3,27.
App. v. = Bunsei ichi Bu.
Sign. = 1 Bu de Bunsei (porte le signe *Bun* de forme cursive). (*Fig. 52.*)

1820. — Ninko Tenno. — Ar. — p. = 13,33.
N. = 3e Bunsei.
App. v. = Shin Bun ji mame ita gin.
Sign. = Goutte d'argent au signe *Bun*, de forme régulière, carrée. (*Fig. 53.*)

1824. — Ninko Tenno. — Ar. — p. = 7,51.
N. = 7e Bunsei.
App. v. = Bunsei nan riyo (nishiu).
Sign. = Argent du sud de la période Bunsei. (*Fig. 54.*)

1824. — Ninko Tenno. — Or. — p. = 1,38.
App. v. = Bunsei isshiu kin.
Sign. = 1 Shiu d'or de Bunsei. (*Fig. 55.*)

1828. — Ninko Tenno. — Or. — p. = 5,54.
N. = 11e Bunsei.
App. v. = So-bun ni Bu Kin.
Sign. = 2 Bu d'or portant le caractère *Bun* sous sa forme la plus courante dite So. (*Fig. 56.*)

1829. — Ninko Tenno. — Ar. — p. = 2,63.
N. = 12 Bunsei.
App. v. = Bunsei isshiu gin.
Sign. = 1 Shiu d'argent de Bunsei. (*Fig 57.*)

1832. — Ninko Tenno. — Ar. — p. = 1,63.
N. = 3e Tempo.
App. v. = Tempo nishiu kin.
Sign. = 2 Shiu d'or de Tempo. (*Fig. 58.*)

1835. — Ninko Tenno. — Br. — p. = 20,66.

N. = 6e Tempo. L. = 1 2 3 4

App. v. = Tempo Tsu ho.

Sign. = Monnaie de cours de Tempo.

Cette légende figure sur la face. Au revers : « To hiaku, » c'est-à-dire « valeur cent » au dessus du trou signifie qu'une de ces pièces vaut *100 mon* (100 petites monnaies de Kan ei) ou 25 Kan-ei de 4 mon. Au dessous du trou un monogramme spécial à l'établissement.

Sur la tranche, 2 poinçons de contrôle. (*Fig. 59.*)

1837. — Ninko Tenno. — Or. — p. = 33,73.

N. = 8e Tempo.

App. v. = Tempo go Riyo ban.

Sign. = Plaque (d'or) de Tempo de 5 Riyo. (*Fig. 60.*)

1837. — Ninko Tenno. — Ar. — p. = 8,67.

App. v. = Ko ichi Bu gin.

Sign. = Vieux Bu d'argent.

Sur la face = 1 Bu d'argent; au revers, en creux, *Jo* qui signifie « contrôlé » ; en relief Ginza (établissement pour fabriquer les pièces d'argent).

Tsune Kore = nom du chef de cet établissement (*Fig. 61.*)

1837. — Ninko Tenno. — Or. — p. = 11.23.

App. v. = Tempo Koban kin.

Sign. = Petite plaque d'or de Tempo. (*Fig. 62.*)

1837. — Ninko Tenno. — Or. — p. = 2,80.

App. v. = Tempo ichi Bu kin.

Sign. = Bu d'or de Tempo. (*Fig. 63.*)

1837. — Ninko Tenno. — Ar. — p. = 150,26.

App. v. = Tempo chôgin.

Sign. = Lingot d'argent de Tempo. (*Fig. 64.*)

1836. — Ninko Tenno. — Ar. — p. = 17,77.

App. v. = Tempo mame ita gin.

Sign. = Goutte d'argent de Tempo. (*Fig. 65.*)

1838. — Ninko Tenno. — Or. — p. = 165,49.

9^e = Tempo.

App. v. = Tempo Oban.

Sign. = Grande plaque (d'or) de Tempo.

1853. — Komei Tenno. — Ar. — p. 1,89.

N. = 6^e Kaei.

App. v. = Kaei isshiu gin.

Sign. = 1 Shiu d'argent de Kaei. (*Fig. 66.*)

1856. — Komei Tenno. — Or. — p. = 5,64,

N. 3^e Ansei.

App. v. = Ansei ni Bu kin.

Sign. = 2 Bu d'or d'Ansei. (*Fig. 67.*)

1859. — Komei Tenno. — Ar. — p. = 13,64.

N. = 6^e Ansei.

App. v. — Ansei Ogata nishiu gin.

Sign. = 2 shiu d'argent d'Ansei, grand module. (*Fig. 68.*)

1859. — Komei Tenno. — Or. — 8,98.

App. v. = Ansei Koban kin.

Sign. = Petite plaque d'or d'Ansei (1 Riyo). (*Fig. 69.*)

1859. — Komei Tenno. — Or. — p. = 2,24.

App. v. = Ansei ichi Bu kin.

Sign. = 1 Bu d'or d'Ansei. (*Fig. 70.*)

1859. — Komei Tenno. — Ar. — p. = 8,65.
App. v. — Ansei ichi Bu gin.
Sign. = 1 Bu d'argent d'Ansei. (*Fig 61.*)

1859. — Komei Tenno. — Ar. — p. = 138,99.
App. v. = Ansei chôgin.
Sign. = Lingot d'argent d'Ansei.
Sur la face, 2 empreintes du signe *Sei*, 2e caractère du Nengo.

1859. — Komei Tenno. — Ar. — p. = 9,76.
App. v. = Ansei mame ita gin.
Sign. = Goutte d'argent d'Ansei (porte quelques poinçons du signe *Sei*).

1860. — Komei Tenno. — Or. — p. = 112,90.
N. = 1re Manen.
App. v. = Manen Oban kin.
Sign. = Grande plaque d'or de Manen.

1860. — Komei Tenno. — Or — p. = 3,32.
App. v. = Manen Koban kin.
Sign. = Petite plaque d'or de Manen (1 Riyo). (*Fig. 71.*)

1860. — Komei Tenno. — Or — p. = 0,83.
App. v. = Manen ichi Bu kin.
Sign. = 1 Bu d'or de Manen. (*Fig. 72.*)

1860. — Komei Tenno. — Or. — p. 3,01.
App. v. = Manen ni bu kin.
Sign. = 2 Bu d'or de Manen. (*Fig. 73.*)

1860. Komei Tenno. — Or — p. = 0,75.
App. v. = Manen ni shiu kin.
Sign. = 2 shiu d'or de Manen. (*Fig. 74.*)

1860. — Komei Tenno. — Fer. — p. = 4,13.

App. v. = Sei Tetsu sen. L. = 4 1 3 2

Sign. = Pièce de fer pur. Mêmes inscriptions et même module que les Kan ei Shi mon sen.

1863. — Komei Tenno. — Br. — p. = 3,75. — p. = 3,38.

N. = 3e Bunkiu. L. = 2 1 3 4

App. v. = Bunkiu Eiho.

Sign. = Eternel trésor de Bunkiu ; au revers, 11 lignes courbes en relief comme dans le Kan ei Shi mon sen. *Fig. 75-76.*)

Cette pièce valait aussi 4 mon, c'est-à dire 4 pièces ordinaires de Kan ei. A signaler quelques émissions en fer (fonte).

C'est, à proprement parler, la dernière des monnaies de l'ancien régime. Dans le nouveau, qui date de 1870, les types et les procédés européens sont servilement imités.

V. — DE 1871 A L'ÉPOQUE ACTUELLE

1870. — *Konjo* (*empereur actuel*).

N. = 3e année de Mei ji. Or. — p. = 33 $\frac{1}{3}$.

Au centre, un dragon séparé de la légende par un grènetis.

« Dai Nippon. Meiji san nen. Ni jiu yen. »

C'est-à-dire : « Grand Japon. 3e année de mei ji, 20 yen. »

℟. Un soleil radié, entouré d'une couronne formée, à gauche, d'une branche de *kiri* (Paulownia imperialis) et, à droite, d'un rameau de chrysanthème (Kiku). Cet ensemble est croisé par les hampes de deux étendards dont celui de droite porte le disque solaire et celui de gauche le croissant de la lune; en haut, une fleur de chrysanthème (l'une des armoiries de l'empereur); au bas, feuilles et fruits de *kiri* (autre armoirie du souverain). (*Fig. 77.*)

1870. — *Konjo.* Or, p. 16 $\frac{2}{3}$.

Même face et même revers, sauf la valeur « Jiu yen », « 10 yen, » au lieu de « ni jiu yen » (20 yen).

1870. — *Konjo.* Or, p. = 8 $\frac{1}{3}$.

Même type sauf les dimensions et l'inscription de la valeur « Go yen », « cinq yen, » au lieu de « Jiu yen = 10 yen ».

1870. — *Konjo.* Or, p. = 3 $\frac{1}{3}$. « Ni yen, » « 2 yen ».

1870. — *Konjo.* Or, p. = 1 ^{2}. « Ichi yen, » « 1 yen ».

1870. — *Konjo.* Ar., p. = 26,957.

Même type pour la face, sauf la valeur « ichi yen », « un yen. »

℟. Au centre, un soleil radié, séparé par un grènetis d'une couronne formée d'une branche de kiri et d'un rameau de chrysanthème; en

haut, une fleur de chrysanthème flanquée de deux armoiries constituées par les feuilles et les fleurs héraldiques du kiri.

Argent, p. = 26,957. (*Fig. 78.*)

1870. — *Konjo.*

Au même type, pièces de 50 sen, de 20 sen, de 10 et de 5, pesant respectivement :

50 sen,	12 $\frac{1}{2}$.
20 —	5 grammes.
10 —	2 $\frac{1}{2}$.
5 —	1 $\frac{1}{4}$.

1870. — *Konjo.*

Même type pour la face, sauf la valeur « Issen », « 1 sen. »

Même type pour le ℞., excepté que l'espace occupé par les deux armoiries, *kiri*, porte en caractères japonais la mention suivante : « Centième partie du yen. » Au bas, le *kiri* recouvre le point de jonction des deux branches de la couronne.

Cuivre, p. 7,128.

1870. — *Konjo.*

« Han sen » $\frac{1}{2}$ sen.

Cuivre, p. = 3,564.

1870. — *Konjo.*

Un soleil radié, et horizontalement l'inscription en japonais : 1 rin.

℞. Une fleur héraldique de chrysanthème, et en légende (en jap.) : « 3e année de Meiji, dixième partie du sen. »

Cuivre, p. = 0,9072.

1871. — *Konjo.*

N. 4e de Meiji.

Au centre, en gros caractères japonais, « 1 yen », et en légende sur le pourtour : « Grand Japon, Meiji, 4e année » (caract. jap.).

Ɍ. Comme celui de la figure 77.

Or, poids 1 = $\frac{2}{3}$. (*Fig. 79.*)

1871. — *Konjo.*

Au centre, en caractère japonais, « cinq sen, » et sur le pourtour la même légende que ci-dessus.

Argent, p. = 1 $\frac{1}{4}$. (*Fig. 80.*)

1873. — *Konjo.*

N. = 6e année de Meiji.

Même face que la figure 78, excepté que la valeur est inscrite en *caractères européens* comme il suit : « 50 sen », et que la légende porte la date d'émission « Meiji roku nen », Meiji 6e année, au lieu de l'ancienne date « Meiji san nen », Meiji 3e année.

Ɍ. La valeur s'y trouve écrite en carctères japonais : « Go jiu sen, » entourés de la couronne mi-partie kiri et chrysanthème ; en haut, une fleur héraldique de chrysanthème.

Argent, p. = 13,4784.

1873. — *Konjo.*

Au même type, pièce en argent de :

20 sen,	p. = 5,39.	
10 —	p. = 2,69.	
5 —	p. = 1,35.	(*Fig. 81.*)

1873. — *Konjo.*

Au même type, pièces en cuivre de :

2 sen,	p. = 14,256.
1 —	p. = 7,128.
Han sen = $\frac{1}{2}$ —	p. = 3,564.

℟. La fleur héraldique de chrysanthème qui orne le ℟. en haut est flanquée de caractères japonais signifiant respectivement pour chacune des pièces qui précèdent, $\frac{1}{50}$ de yen, $\frac{1}{100}$ de yen, $\frac{1}{200}$ de yen.

1873. — *Konjo.*

Une fleur héraldique de chrysanthème aux trois quarts entourée par une inscription japonaise : « Grand Japon, Meiji, 3e année. » Au dessus de la fleur et en caractères européens : 1 Rin.

℟. « 1 Rin » en caractères japonais.

Cuivre, p. = 0,9072. (*Fig. 82.*)

1874. — *Konjo.*

Au type des monnaies d'argent de l'émission de 1873, une pièce de 1 yen. Sur la face, en bas, on lit en caractères européens « 416. One yen 900, » indiquant : 416, le poids de la pièce en « grains » anglais ; One yen, la valeur en langue anglaise (one = 1) ; 900, le titre, c'est-à-dire 900 parties d'argent fin sur 1000. (*Fig. 84.*)

Monnaies provinciales.

Grâce à de sérieux documents, il a été possible, dans les pages précédentes, de fixer avec exactitude

les dates d'émission des monnaies de cours du gouvernement central. Il paraît fort difficile d'analyser de même, avec quelque certitude, les nombreuses espèces provinciales encore imparfaitement étudiées au point de vue scientifique moderne. Aussi, sans chercher à présenter une nomenclature complète, nous nous bornerons à signaler, avec quelques détails, les systèmes monétaires provinciaux les plus complets ou les plus connus.

PROVINCE DE KOSHIU OU KAI

Il a déjà été fait mention du système monétaire de cette province, lequel ne comporte que des espèces d'or, dans la première partie de cette étude. Sans revenir sur ce qui a été dit à ce sujet, nous nous bornerons, avant de donner la description de ces monnaies, à ajouter quelques renseignements complémentaires. Le monopole de leur fabrication appartint longtemps aux quatre familles : Matsuki, Nonaka, Shimura, Yamashita ; mais c'est la première d'entre elles qui en fit, et de beaucoup, le plus grand nombre. Transitoirement, cette lignée des Matsuki fut, il est vrai, relevée de ses fonctions, notamment à la fin du XVI^e siècle, mais en fin de compte, et quelques années plus tard, le monopole complet de cette fabrication lui fut concédé à perpétuité.

On peut, suivant les signes qu'elles portent, rattacher les monuaies émises à quatre types principaux qui correspondent à autant d'époques et de qualités intrinsèques des métaux employés.

1^re série. — Les plus anciennes espèces, émises de

la fin du XVIe siècle au XVIIIe sur l'ordre de Takeda Shingen, seigneur de cette province, et sous son successeur, se distinguent par le nom de l'une des familles précédemment citées, poinçonné sur le flan monétaire. C'est le nom de Matsuki qui revient le plus souvent. Ces monnaies sont les plus estimées, et le métal employé est tout à fait semblable, comme qualité, à celui qui servait, vers la même époque, à faire les pièces d'or de Keicho, du gouvernement central. Les espèces de cette série sont généralement désignées sous le nom de *Ko-Kin*, « vieil or. »

Vers 1690, la descendance directe de Takeda étant éteinte, la province de Kai fut gouvernée par un Daimyo Matsudaira Yoshiasu nommé par le Shogun. Dans un but d'uniformité il fut alors question de substituer aux monnaies d'or provinciales, jusqu'alors en usage, le numéraire du gouvernement central. Mais la population, très attachée à ses anciennes espèces d'or célèbres dans tout le Japon, protesta vivement et obtint de nouveau l'autorisation d'utiliser ses vieilles monnaies. Comme leur qualité était alors supérieure à celle du numéraire d'or du gouvernement central, il fut décidé qu'on procèderait à une nouvelle émission qui constitue la catégorie suivante.

2e série. — La fabrication commença dès 1706. La qualité du métal est inférieure à celle de la période précédente et se rapproche de celle de l'or de Genroku du gouvernement central. Les monnaies de cette série, outre le nom de « Matsuki » qui se trouve toujours sur la face, portent au revers, avec le caractère *Ko*, qui est le premier du nom de la province de

Koshiu, celui de « *An* », (tranquillité) », d'où le nom de « Ko-An-Kin », « Or de Koshiu au signe *An*, » donné à ces espèces.

3e série. — Vers 1710, on fabriqua des monnaies portant au revers le signe « *Jo* » (sincère), d'où la dénomination de Ko-Jo-Kin, « Or de Koshiu au signe *Jo*. » De nouvelles émissions de cette série eurent lieu en 1717 et en 1732.

4e série. — Entre temps enfin, de 1721 à 1724, les monnaies émises portèrent au revers le signe « *Jiu* » (accroissement), d'où la désignation de « Ko Jiu Kin, « Or de Koshiu au signe *Jiu* » donnée à cette série. Puis la province de Koshiu fut définitivement rattachée à l'empire et l'autonomie de son système monétaire, disparut avec les vestiges de son indépendance relative.

L'échelle des valeurs dont se compose le système monétaire de la province de Koshiu a précédemment été donné. Nous nous bornerons à signaler quelques types caractéristiques de ces intéressantes émissions.

1re série. — Ko-Kin.

6 SPÉCIMENS

Jiu Riyo	=	10 Riyo.	(*Fig. 85.*)
Ichi —	=	1 —	(*Fig. 86.*)
Ni Bu	=	2 Bu.	(*Fig. 87.*)
Ichi —	=	1 —	(*Fig. 88.*)
Ni shiu	=	2 shiu.	(*Fig. 89.*)
Isshiu	=	1 —	(*Fig. 90.*)

2e série.

3e série. — Ko-Jo-Kin.

4 SPÉCIMENS

Ichi Bu	= 1 Bu	(*Fig. 91.*)
Ni shiu	= 2 shiu.	(*Fig. 92.*)
Isshiu	= 1 —	(*Fig. 93.*)
Shiunaka	= $\frac{1}{2}$ shiu.	(*Fig. 94.*)

4e série. — Ko-Jiu-Kin.

4 SPÉCIMENS

Ichi Bu	= 1 Bu.	(*Fig. 95.*)
Nishiu	= 2 shiu.	(*Fig. 96.*)
Isshiu	= 1 shiu.	(*Fig. 97.*)
Shiu naka	= $\frac{1}{2}$ shiu.	(*Fig. 98.*)

Parmi les essais intéressants, citons : 1° une tige rectangulaire poinçonnée, destinée à être fragmentée au besoin et remontant à la fin du XVIIe siècle. Cette monnaie est connue sous le nom de *Nobe Kin*, qui rappelle sa destination. (*Fig. 99.*)

2° Une pièce de 1 Riyo contenant la même quantité de métal que les disques circulaires et minces des diverses séries, mais d'une épaisseur considérable, 3mm, et d'un diamètre beaucoup moindre que les monnaies de même valeur. Elle porte en relief sur sa face un cheval passant, d'où son nom : « Koma ichi Riyo, » c'est-à-dire « 1 Riyo portant l'empreinte d'un petit cheval. » (*Fig. 100.*)

PROVINCE DE KAGA OU KASHIU

On range sous le nom de monnaies de Kaga ou de Kashiu (Kashiu Ka) toutes celles qui furent émises sur les territoires compris avant 1868 dans les trois provinces de Kaga, Noto et Echiu. Ces contrées formaient le domaine du daimyo ou prince Maëda.

Les émissions de monnaies d'or et d'argent se succèdèrent pendant à peu près 80 années à compter de 1575 environ.

Cette province, bien que venant en seconde ligne, en quelque sorte, au point de vue de sa production monétaire, est bien loin en arrière de celle de Koshiu. La qualité de ses espèces d'or est médiocre. Ses monnaies d'argent sont, au contraire, de premier ordre, tant au point de vue de la qualité du métal employé que du fini de l'exécution. Ce qui distingue particulièrement cette province, c'est, avec le nombre des espèces émises, la variété des types adoptés. Il ne semble pas qu'on soit jamais sorti d'une période de tâtonnements et d'essais, intéressants il est vrai, mais fort au dessous du système complet de Koshiu.

Nous citons ci-dessous quelques-uns des types les plus caractéristiques des monnaies d'or et d'argent.

Il semble à peu près certain que cette province n'eut jamais de monnaies de cuivre spéciales.

Monnaies d'argent.

4 SPÉCIMENS

1° Ichi Bu = 1 Bu. *(Fig. 101.)*

2° App. v. = Meikachi Koban. Sign. = petite plaque de Meibachi (1 Riyo). (*Fig. 102.*)

3° App. v. = Hanafuri ichi Riyo. Sign. = 1 Riyo, *pluie de fleurs* ; nom donné, on ne sait pourquoi, à l'argent de qualité remarquable. (*Fig. 103.*)

4° App. v. = Hanafuri O ban. Sign. = grande plaque *pluie de fleurs* (10 Riyo). (*Fig. 104.*)

Monnaies d'or.

App. v. = Giuzetsu O ban. Sign. = grande plaque d'or ayant la forme d'une langue de bœuf.

Outre les empreintes en forme de croissant, la face porte les armes octroyées jadis à la famille Maëda par Taiko Sama ; plus, au centre, le signe *Ho* « chose précieuse ». On remarque au revers un signe particulièrement important « Sakae » dont l'origine et le sens exact sont inconnus. Les autres empreintes sont des poinçons de contrôle. (*Fig. 105.*)

Monnaies diverses provinciales ou locales.

La variété des monnaies émises dans les autres provinces du Japon est considérable ; il serait fastidieux, et peut-être sans intérêt réel, de les vouloir toutes décrire. Nous nous bornerons donc à en présenter un certain nombre, qui paraissent, à des titres divers, devoir mériter une mention spéciale. Disons d'abord d'une façon générale que toutes les provinces, villes et territoires dont les espèces de cuivre portent l'inscription « Kan ei Tsu Ho », c'est-à-dire « monnaie de cours de Kan ei », étaient plus spécialement soumises au Shogun.

ILE DE SADO

Monnaies de bronze.

Etablissement d'Aikawa.

App. v. = Kan ei tsu ho Sa no ji Sen.

Sign. = Monnaie de cours de Kanei portant le signe *Sa* (1er signe de Sado) au revers en haut.

Trois émissions, 1716, 1736, 1861, se distinguant par les formes différentes du signe *Sa*.

PROVINCE DE RIKUZEN (chef-lieu Sendai)

Monnaies de bronze.

Etablissement d'Ishinomaki.

1° — App. v. = Kan ei Tsu Ho Sen no ji Sen.

Sign. = Monnaie de cours de Kan ei au signe *Sen*, 1er caractère du nom Sendai.

Deux émissions, 1728 et 1737, se distinguant par la forme du signe *Sen* qui figure au revers.

(*Fig. 106.*)

2° — App. v. = Man ji Sendai tsu ho.

Sign. = Monnaie de cours de Sendai de l'époque Manji.

Face. — Sendai tsu ho. Monnaie de cours de Sendai.

℟. — Man ji gen nen sho getsu Kichi nichi.

1re année de Manji, premier mois, jour du bonheur (premier jour).

1658. (*Fig. 107.*)

3° — App. v. Sendai tsu ho ichi mon.

Sign. = Monnaie de cours de Sendai de 1 mon.

1704. (*Fig. 108.*)

Il existe aussi des monnaies de fonte de même module.

Autre émission en 1864 portant la même inscription sur la face, mais de plus grand module.

(*Fig. 109.*)

Monnaie de plomb.

Date d'émission inconnue.

App. v. = Sendai Hosokura.

Hosokura est le nom de la localité où fut fondue cette monnaie. La face porte horizontalement Hosokura, et verticalement To hiaku = valeur 100 (mon).

Au revers, au dessous de l'ouverture carrée, le monogramme du chef de l'établissement. (*Fig. 110.*)

Monnaie d'argent.

App. v. = Ginzan Ko dama.

Sign. = Petite boule d'argent.

Elle porte le signe *Sen*, premier de *Sendai*, et aussi poinçonné le caractère *Bun*, indiquant l'ère d'émission « Bunkiu », 1861-1863.

PROVINCE DE HITACHI (*Mito*, chef-lieu).

Monnaies de bronze.

1° App. v. = Kiu no ji sen.

Sign. = Pièce (de bronze) au signe *Kiu*, 1er de Kiu ji, nom du canton dans lequel se trouvait l'établissement monétaire.

Date. — 1764.

Face. — Kan ei tsu ho.

℞. — Au dessus de l'ouverture carrée, le signe Kiu.

D'autres pièces portent au dessus du trou le signe précédent et au dessous *ni* = deux, correspondant sans doute à une deuxième émission. Ces pièces ont été également fabriquées en fonte. (*Fig. 111.*)

2° — App. v. = To no ji sen.

Sign. = Pièce de bronze au signe *To*, 2e syllabe de *Mito*, lieu d'émission, écrit en caractères dits « Katakana ».

Face. — Kan ei tsu ho.

℞. — Le signe To au dessus de l'ouverture.

Date d'émission. — 1860.

Deux émissions, l'une de pièces de 1 *mon* (*fig. 112*). l'autre de 4 *mon*.

3° — Face. — Bizu nan Zan.

℞. — Image de Daikoku, dieu de la richesse.

Valeur : 50 mon.

Date d'émission. — 1861. — Bronze et fonte. (*Fig. 113.*)

4° — Face. — Fukoku Kiohei

℞. — Un chien aboyant.

Valeur : 100 mon.

Date d'émission. — 1861. — Bronze et fonte. (*Fig. 114.*)

Monnaies d'or.

App. v. = Tsuchi ura (1 Riyo). (*Fig. 115.*)
Pièce d'or considérée comme l'une des plus artistiques parmi les vieilles monnaies japonaises.

PROVINCE DE TOSA

Monnaies de bronze.

1° — App. v. Tosa Tsu Ho.
Sign. = Monnaie de cours de Tosa.
Sur la face figure l'inscription précédente.
℟. — To Hiaku = valeur 100 (mon).
Date d'émission. — 1860. (*Fig. 116.*)
2° — App. v. = Tosa no Ken (inscription figurant sur la face).
℟. — Ichi momme. (*Fig. 117.*)

PROVINCE DE CHIKUZEN

Monnaie de bronze.

Face. — Chikuzen tsu ho. — Monnaie de cours, de Chikuzen.

℟. — To Hiaku. — Valeur 100 (mon), et, au dessous du trou carré, le monogramme du chef de la monnaie de cette province. — 1861. (*Fig. 118.*)

PROVINCE DE SATZUMA (autrefois suzeraine de la rangée des îles Riu-Kiu).

Monnaie de bronze.

1° — Face. — Riu Kiu tsu ho. — Monnaie de cours de Riu Kiu.

℟. — To Hiaku. — Valeur 100 (mon). — 1861. (*Fig. 119.*)

2° — Face. — Riu Kiu Tsu Ho.
Valeur 312,5 mon. — 1862. (*Fig. 120.*)

PROVINCE DE DEWA (ville principale *Akita*).

Monnaies de bronze.

1° — App. v. = Dôzan Shi Ho.
Sign. = Montagne de cuivre très précieuse (Dôzan est le nom générique des mines de cuivre).

Face. — Inscription précédente.

℞. — (Horizontalement). Go jiu = 50 (mon), vérticalement Kiu ni, c'est-à-dire : « 2e année de la période Bun *Kiu.* » — 1862. (*Fig. 121.*)

2° — Même dénomination que ci-dessus et même inscription sur la face.

℞. — Verticalement To Hiaku = valeur 100 (mon). — Horizontalement, Kiu ni, c'est-à-dire Bun-Kiu. — 2e année, 1862.

3° — App. v. = Nami sen.
Sign = Pièce avec des vagues.

Au ℞., poinçonné le premier signe *Aki*, du nom Akita de la ville principale de la province. (*Fig. 122.*)

4° — App. v. = Hakke sen.
Sign. = Pièce aux huit diagrammes.

Sur la face, deux phénix (oiseaux fabuleux), traités sommairement et venus de fonte.

Au revers, huit groupes de traits, également venus de fonte. (*Fig. 123.*)

Ce sont les huit groupements divers qu'on peut obtenir au moyen de six baguettes réunies deux à

deux, et tantôt juxtaposées complètement, de manière à former une tige continue, tantôt séparées par un petit intervalle.

Les devins Japonais disent la bonne aventure suivant le groupement de ces baguettes, comme les nôtres le font au moyen des cartes. Chaque groupement correspond à une idée spéciale, de réussite ou de malechance, de fortune ou de pauvreté, etc. Ces devins sont fréquemment consultés surtout par les gens du peuple, au Japon comme en Europe, extrêmement superstitieux.

Il semble démontré que ce furent-là les premiers signes idéographiques employés par les Chinois.

Monnaies d'argent.

1° — App. v. = Akita ichi Bu.
Sign. = 1 Bu d'Akita. — 1860. (*Fig. 124.*)

2° — App. v. = Akita ni Bu ban.
Sign. = 2 Bu d'Akita. — 1830 ?

3° — App. v. = Akita Koban (1 Riyo).
Sign. = Petite plaque (d'argent) d'Akita.

Porte poinçonné sur la face ; au centre, le poids de la pièce « 9 momme 2 Fun » = 8 gr. 26 ; sur le pourtour, 6 empreintes de l'établissement ; près du centre, un poinçon de vérification. Au revers, sur le pourtour, 4 empreintes ; vers le bas, le signe Aki. — 1er du nom du chef-lieu *Akita*. (*Fig. 125.*)

PROVINCE DE SETSU (Chef-lieu Ozaka).

Monnaie de bronze.

Face. — Kan ei tsu ho.

℟. — Signe *gen.* — Emission 1742. (*Fig. 126.*)

PROVINCE DE SHIMOZUKE (Établissement d'Ashiwo).

Monnaie de bronze.

Face. — Kan ei tsu ho.

℞. — *Ashi.* — Premier signe de Ashiwo. — Emission 1742.

PROVINCE DE KISHIU

Monnaie de bronze.

Face. — Kan ei tsu ho.

℞. — *ichi* (un) au dessus du trou central. — Emission 1741.

HAKODATE (cap. de l'île Ezo).

Monnaies de bronze.

App. v. Hakodate tsu ho.

Sign. = Monnaie de cours d'Hakodate.

Au ℞ signe *An.*; le premier de l'ère d'émission *Ansei.* — Date d'émission 1856.

Trou central rond. (*Fig. 127*).

NAGASAKI

Monnaie de bronze.

Face. — Kan ei Tsu Ho.

℞. — Signe *Naga.* — (1er du nom de Nagasaki.) — 1768. (*Fig. 128.*)

MONNAIES TRÈS ANCIENNES D'ORIGINE INCONNUE OU DOUTEUSE

Les pièces jusqu'ici décrites peuvent être assez exactement classées au double point de vue de l'ori-

gine et de la date d'émission. Mais il en existe d'autres, en nombre assez considérable, sur l'origine desquelles plane un mystère qu'il sera difficile de déchirer. Suivant les caractères ou les signes qu'elles portent, ou bien encore la tradition et les lieux où elles ont été recueillies, ces monnaies ont été rattachées plus ou moins arbitrairement à telle ou telle province, telle ou telle époque. Ce qui toutefois semble positif, c'est qu'elles sont très probablement provinciales et antérieures à la fin du XVI^e^ siècle.

Elles affectent d'ailleurs les formes les plus diverses et ne portent parfois que des empreintes grossièrement tracées en creux. Les plus fréquentes sont :

Jiu — dix.

Jo — supérieur.

Et aussi un signe en quelque sorte conventionnel signifiant : Gan « Oie ». On les attribue généralement à la province de Kaga. Nous avons fait figurer sur nos planches quelques spécimens de monnaies rentrant dans la catégorie qui fait l'objet de ce paragraphe. Ces pièces sont généralement désignées comme il suit :

Monnaies d'or.

Sagami (province) Odowara Koban.	(*Fig. 129.*)
— — (Oiso) —	(*Fig. 130.*)
Tamba (prov.) Kameyama —	(*Fig. 131.*)
Musashi (prov.) Ni Riyo kin.	(*Fig. 132.*)
— — Benjio Koban.	(*Fig. 133.*)
Echigo (prov.) Takata Koban.	(*Fig. 134.*)
— — Jo en —	(*Fig. 135.*)
Mutsu (prov.) Fundo kin.	(*Fig. 136.*)

Shimosa (prov.) Chiba ji miyo. (*Fig. 137.*)
Minamoto Koban (de Sakai). (*Fig. 138.*)
Ju-ei Koban. (1182). (*Fig. 139.*)
Korai Koban (Takaku de Hizen) (*Fig. 140.*)
Tai-ei Koban. (*Fig. 141.*)
Chô sen Oban. (*Fig. 142.*)

Monnaies d'argent.

Echizen (prov.) Tsuta no Koban (1 Riyo). (*Fig. 143.*)
Yamashiro (prov.) Koban (1 Riyo.) (*Fig. 144.*)
Sagami (prov.) Kiku Koban (1 Riyo.) (*Fig. 145.*)
(Kiku = fleur de Crysanthème).
Yamagata (ville) Koban (1 Riyo). (*Fig. 146.*)
Tajima (prov.) Nan Riyo. (1 Bu.) (*Fig. 147.*)
— — ichi Riyo. (*Fig. 148.*)
Dewa (prov.) Kubota Kiri gin. (*Fig. 149.*)
Sekishiu (prov.) Oban gin (10 Riyo). (*Fig. 150.*)
Sakai (ville) Minamoto Koban (1 Riyo). (*Fig. 151.*)
Nagatô Oban gin. (10 Riyo). (*Fig. 152.*)

MONNAIES DE FANTAISIE

Médailles et Jetons.

L'usage des cadeaux, des souvenirs, est extrêmement répandu dans tout l'Orient. A l'occasion de fêtes, d'anniversaires ou d'évènements mémorables, les seigneurs avaient l'habitude de faire des dons à leurs parents, amis, ou serviteurs préférés.

Les distinctions honorifiques telles que nos décorations n'existaient point jadis au Japon, mais les

princes ou souverains n'en étaient pas moins reconnaissants des services rendus. Au point de vue militaire, notamment, les généraux en chef distribuaient des récompenses à leurs officiers les plus valeureux. C'étaient, généralement, des armes précieuses, des objets d'art et même de véritables monnaies de grande valeur. Mais, lorsqu'il s'agissait de souvenirs destinés à des femmes, là-bas comme chez nous sensibles aux attentions, l'usage s'introduisit assez rapidement de leur donner des pièces de métal précieux, il est vrai, rappelant les monnaies de cours par leurs formes générales, mais ayant des dimensions et des poids infiniment moindres.

Au lieu des empreintes officielles, ces monnaies, appelées *Gansho* (monnaies de fantaisie) quand elles étaient de métal précieux, *Esen* (pièce avec des dessins), lorsqu'elles étaient en bronze, portaient, poinçonnés ou venus de fonte, des sujets plus ou moins artistiques et très variés.

Celles qui, véritables ex-voto, étaient destinées aux temples ou à certaines divinités particulières, portaient des empreintes ou des inscriptions conformes à leur destination. Le nombre de ces productions diverses est considérable, on en compte plus de 70 en or ou en argent.

Le nombre des *Esen* de bronze est en quelque sorte illimité. La raison d'être de ces *Esen*, leur destination, sont en général des plus incertaines. On pourrait, semble-t-il, en raison de leurs usages apparents, les diviser en plusieurs catégories distinctes :

1° Ceux qui sont destinés à perpétuer le souvenir d'une date, d'un fait mémorable, et remplissant ainsi le but de nos médailles commémoratives.

2° Ceux qui, portant des prières bouddhistes ou de grossières images des dieux de l'Olympe japonais, pourraient être rattachés à nos ex-voto, ou à nos médailles de consécration.

C'est ainsi que, dans les établissements monétaires, chaque coulée comprenait, outre des monnaies de cours, un certain nombre d'Esen de cette nature, destinés, dans l'esprit des ouvriers, à porter bonheur à l'ensemble de l'émission et à ceux qui en feraient usage. La « Branche de Sen » dont il est fait mention à l'article « fabrication » indique nettement cette curieuse disposition. (*Fig. 1.*)

3° Une autre catégorie comprendrait, enfin, les Esen qu'on pourrait, au point de vue de leur usage, rattacher aux jetons ou aux tessères. Il en est qui portent les symboles les plus divers, les images les plus inattendues et les plus incompréhensibles.

Les monuments monétaires dont il vient d'être question, monnaies de fantaisie, médailles, jetons et tessères, ne présentent au point de vue scientifique et historique qu'un intérêt des plus médiocres. Il a paru bon, cependant, de les signaler, parce qu'ils sont les seuls de toutes la série numismatique que nous avons parcourue, fixant quelques détails, quelques usages de la vie populaire du Japon, quelques symboles de la religion. A une distance très grande, et bien que la comparaison puisse sembler hardie, ils donneront, mais à un degré beaucoup moindre, des ren-

seignements de même ordre que ceux qui abondent au revers des monnaies grecques et surtout romaines.

Ci-dessous quelques types pouvant être rattachés à l'une des catégories précédemment indiquées.

MONNAIES DE FANTAISIE (Gansho).

Or.

Tomoe ichi Bu. (*Fig. 153.*)
(*Tomoe*, — nom de la figure qui orne le revers.)
Tomoe ôban. (*Fig. 154.*)
Daikoku ichi Bu. (*Fig. 155.*)

Argent.

Tsuru chiyo Koban. (*Fig. 156.*)
(Tsuru = Grue.)

Bronze (Esen).

(*Fig. 157 à 166.*)

E. DE VILLARET.

LES MONNAIES DES SATRAPES

DANS L'EMPIRE DES PERSES ACHÉMÉNIDES

(*Suite*).

VII

LA SATRAPIE D'IONIE

Sous Darius I^er^ et Xerxès, les satrapes de l'Ionie furent les mêmes que ceux de la Lydie : Orœtès, Bagaeus, Artaphrénès, Mardonius eurent les deux gouvernements sous leur autorité. Ariabignès, fils de Darius, qui commandait la flotte de Carie et d'Ionie au temps de Xerxès, et Tigrane, qui périt à Mycale, paraissent aussi avoir concentré dans leurs mains l'administration des deux provinces, jusqu'au jour où la plus grande partie de l'Ionie cessa de faire partie de l'empire perse [1].

Aucun des satrapes que nous venons d'énumérer n'a fait frapper monnaie à son nom. En revanche, les monnaies autonomes des villes et des dynastes tributaires sont nombreuses dans les limites de la satrapie d'Ionie. Toutes les cités importantes de la côte ont leur atelier ; il y a, en outre, les monnaies des dynastes pamphyliens, frappées à Aspendus et à

1. P. Krumbholz, *De Asiæ minoris satrapis persicis*, pp. 26 et suiv.

Sidé ; celles des dynastes de Lycie ; celles des dynastes cariens auxquels, à plusieurs reprises, dans dans le cours du IV^e siècle, le roi de Perse a confié la direction de ses armées et délégué l'autorité satrapale. Mais les séries monétaires, bien connues, de ces dynastes, ne rentrent pas dans le cadre de cette étude.

C'est seulement vers la fin du règne de Darius III Codoman, au moment de l'invasion d'Alexandre, que nous rencontrons des monnaies militaires frappées dans l'étendue de la satrapie d'Ionie ; donnons d'abord la description du groupe monétaire auquel nous faisons allusion :

1. ΠΥΘΑΓΟΡΗΣ. Le roi de Perse à demi agenouillé, à droite, en archer mélophore ; il est coiffé de la cidaris et vêtu de la candys relevée sur le genou gauche ; de la main droite il tient son arc, et de la gauche sa javeline pommettée, appuyée sur son épaule.

℞. Dépression creuse, peu profonde, couverte d'un semis de petits points et sillonnée de lignes bizarres. On a voulu voir dans ce revers singulier une image de la mer, une constellation, ou simplement une imitation du carré creux des monnaies archaïques. Sur un bon nombre d'exemplaires, en combinant les creux et les reliefs, comme sur des

monnaies des rois de Gébal, je distingue assez nettement la figure d'un sanglier, dans une attitude pareille à celle qui est donnée à cet animal sur les monnaies de Méthymna[1].

2. Variété. Au droit, la syllabe ΔΗ, au lieu du mot ΓΥΘΑΓΟΡΗΣ[2].

3. Autre variété, mais sans légende. Ces pièces anépigraphes sont les plus communes[3].

Les monnaies que nous venons de décrire sont des statères rhodiens dont le poids varie de 15 gr. 30 à 14 gr. 51[4]. De petites pièces de bronze paraissent se rattacher à la même série[5].

On a longtemps cherché quel pouvait être ce Pythagore dont le nom paraît seulement sur deux exemplaires de ce groupe monétaire, conservés l'un au Musée de Berlin, l'autre au British Museum. Charles Lenormant pensait à Pythagoras ou Pnythagoras, le compétiteur d'Évagoras II au trône de Salamine[6]. M. W. Vaux a songé à un certain Pythagoras dont le nom s'est rencontré dans une inscription grecque trouvée à Suse : ce personnage est qualifié σωματοφύλαξ[7]. Mais sans compter qu'on ne comprendrait pas qu'un simple « garde du corps » eût fait graver son nom sur des monnaies, l'inscription où il est

1. Voyez les figures reproduites dans B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, pl. III, fig. 18, 19 et 20; cf. *Trésor de numismatique. Rois grecs*, pl. LXVI, fig. 14.

2. Cunningham, dans le *Journal asiat. Society of Bengal*, 1881, p. 170, n° 11, et pl. XVII, 2.

3. B. Head, *loc. cit.*; *Trés. de numism. Rois grecs*, pl. LXIV, fig. 12.

4. Brandis, *Das Münz. Mass. und Gewichtwesen*, p. 125.

5. B. Head, *op. cit.*, pp. 48-49.

6. *Trésor de numismatique. Rois grecs*, p. 139.

7. Vaux, dans le *Numismatic Chronicle*, N. S. t. XVIII, p. 147.

mentionné n'est vraisemblablement pas antérieure à l'époque des Séleucides. On ne saurait non plus proposer, avec quelque vraisemblance, le navarque lacédémonien Pythagore qui, en 401, vint à Issus, avec trente-cinq vaisseaux, appuyer la révolte de Cyrus le Jeune[1].

Mais à quoi bon rappeler plus longtemps ces vaines conjectures. M. B. Head[2] a remarqué que le mot ΠΥΘΑΓΟΡΗΣ, étant en dialecte ionien, prouve que les monnaies qui le portent ont dû être frappées dans un atelier d'Ionie, et le poids confirme cette induction ingénieuse : c'est le poids rhodien, adopté dans un grand nombre de villes grecques de la côte d'Asie mineure. M. Head se demande donc quel peut être ce dynaste ou ce tyran du nom de Pythagore, et dans laquelle des villes ioniennes il a pu régner[3].

La découverte de la monnaie qui, au nom de Pythagore, substitue la syllabe ΔΗ, a été, pour M. Six, l'indice révélateur de la véritable patrie de ces pièces qu'on a, jusqu'ici, fait voyager dans tous les coins de l'échiquier numismatique. Dans une lettre privée qu'il m'a écrite l'année dernière, l'éminent savant d'Amsterdam a bien voulu me confier qu'il considérait les monnaies en question comme frappées à Éphèse, et que les noms ΠΥΘΑΓΟΡΗΣ et ΔΗ...?, loin de désigner des dynastes, n'étaient que des noms de magistrats locaux. Cette hypothèse me paraît pleinement justifiée par les considérations suivantes.

1. Xénophon, *Anab.*, IV, 1.
2. B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 49 ; cf., *Hist. numor.* p. 512.
3. Cf. Imhoof-Blumer, *Porträtkœpfe*, p. 22.

On sait que dès le v^e siècle avant notre ère, et jusque sous la domination romaine, les monnaies d'Éphèse portent le nom d'un magistrat qui n'est accompagné d'aucun qualificatif. Fr. Lenormant s'est cru, sur certains indices, autorisé « à considérer tous ces noms comme ceux des prêtres d'Artémis, qui auraient été ainsi les magistrats monétaires de la cité, celle-ci ne possédant qu'une monnaie sacrée[1] ». Mais dans sa belle monographie de la numismatique éphésienne, M. B. Head me paraît avoir péremptoirement démontré que le personnage dont le nom se trouve inscrit sur les monnaies d'Éphèse, est le premier prytane de la ville, celui qui donnait son nom à l'année[2]. Or, dans la liste de ces prytanes éponymes qui signèrent la monnaie au temps de Darius Codoman et d'Alexandre, et que M. Head a dressée dans l'ordre alphabétique, on trouve les noms suivants : ΠΥΘΑΓΟΡΗΣ[3] ΔΗΜΑΓΟΡΗΣ[4] et ΔΗΜΟΚΛΗΣ[5].

L'identité de ces noms avec ceux qui figurent sur nos monnaies satrapales a frappé M. Six. Effectivement, cette coïncidence ne pourra être imputée au hasard si nous observons que les statères d'argent, aux types éphésiens de l'abeille ou du protome de cerf, signés du nom de ces prytanes éponymes, ont exactement le même poids que les pièces satrapales dont

1. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. III, p. 132.

2. B. Head, *Coinage of Ephesus*, p. 82 (Extrait du *Numism. Chronicle*, 1880).

3. Mionnet, *Suppt.*, t. VI, n° 206; *Musée Hunter*, n° 5; B. Head, *op. cit.*, p. 36.

4. British Museum, B. Head, *op. cit.*, p. 34.

5. Mionnet, *Suppt.*, t. VI, n° 189; *Mus. Hederwar*, 9; *Catal. Subhi Pacha*, n° 796; B. Head, *op. cit.*, p. 34.

nous recherchons la patrie. Y a-t-il donc, dans l'histoire d'Éphèse une circonstance historique qui explique comment les prytanes éponymes, Pythagore et Demagorès (ou Democlès), ont pu être amenés à émettre des monnaies au type du roi de Perse?

Jusqu'à la dernière année du règne de Philippe de Macédoine, Éphèse avait gardé une constitution démocratique et s'était montrée ouvertement l'ennemie des Perses. Elle avait envoyé des ambassadeurs à Philippe pour l'inviter à faire passer des troupes en Asie mineure, et c'est à leur instigation que le roi de Macédoine lança sur l'Ionie une armée d'avant-garde forte de dix mille hommes. A cette nouvelle, Darius chargea son meilleur général, Memnon le Rhodien, de s'opposer à l'invasion : celui-ci battit les Macédoniens à Magnésie sur le Méandre, puis s'empara d'Éphèse où le parti perse, qui l'avait appelé, pilla le sanctuaire d'Artémis et renversa la statue de Philippe érigée dans le temple[1]. Memnon installa dans la ville une forte garnison et un gouvernement oligarchique à la tête duquel furent placés Syrphax et son fils Pelagon[2]. On était en 336. Aussitôt après, Memnon leva de nouvelles troupes, rassemblant des contingents de tous pays pour résister à la grande armée d'invasion que ne

1. D'après Arrien (I, 17, 11) : ...τοὺς τε Μέμνονα ἐπαγαγόμενους καὶ τοὺς τὸ ἱερὸν συλήσαντας τῆς Ἀρτέμιδος καὶ τοὺς τὴν εἰκόνα τοῦ Φιλίππου τὴν ἐν τῷ ἱερῷ καταβαλόντας...

2. Voyez, au sujet de ces évènements, W. Judeich (*Kleinasiatische Studien*, pp. 303 et 305), qui démontre que Droysen et les-autres historiens ont mal établi la suite des faits en croyant, notamment, que Syrphax fut installé à Éphèse, en 337, par le satrape Autophradate. Les guerres d'Autophradate en Ionie se rapportent à une époque antérieure.

tarda pas à amener Alexandre. Contrarié dans ses plans par les autres satrapes, Memnon ne put faire manœuvrer ses nombreux bataillons comme il l'eût voulu, et après la bataille du Granique, au printemps de 334, il dut battre en retraite sur l'Ionie, se dirigeant droit sur Éphèse où la nouvelle de la défaite des Perses avait causé une vive émotion, en raison de l'impopularité de Syrphax. Ayant essayé en vain d'organiser la résistance à Éphèse, Memnon, poursuivi par Alexandre, descendit en Carie et se jeta dans Halicarnasse où il fut assiégé dans l'automne de 334.

La suite des évènements politiques que nous venons de rapporter explique clairement l'émission de nos monnaies. Les prytanes éponymes d'Éphèse, en 335 et 334, étaient Δημοκλῆς (ou Δημαγόρης) et Πυθαγόρης ; ils frappaient monnaie aux types urbains lorsque Memnon prit la ville et y installa Syrphax. Memnon ayant besoin d'argent pour la solde de son armée et le recrutement des troupes, les chargea d'émettre, concurremment avec les monnaies de la ville, les statères au type du roi de Perse, en archer mélophore, qui portent leur nom. L'émission de ces pièces, commencée en 336, a pu continuer pendant la campagne qui aboutit à la bataille du Granique, et même durant la retraite de Memnon sur Éphèse, puis sur Halicarnasse. Il est, en effet, très vraisemblable que l'atelier monétaire de Memnon se déplaça et le suivit dans sa marche rétrograde : les pièces du même type et du même poids que les précédentes, mais absolument anépigraphes, que nous

avons décrites plus haut, ont dû être frappées ailleurs qu'à Éphèse, par exemple à Milet et à Halicarnasse, où Memnon séjourna.

Quoi qu'il en soit de ce point secondaire, le monnayage que nous venons d'étudier représente incontestablement le numéraire que fit frapper, de 336 à 334, Memnon le Rhodien à la tête de l'armée perse qui fut victorieuse à Magnésie, prit Éphèse, puis fut vaincue au Granique et poursuivie par Alexandre. Le type royal est celui de Darius III Codoman : les traits du visage, la pose toute particulière du monarque achéménide se retrouvent identiques sur la fameuse darique d'or qui a pour revers une proue de navire avec la lettre carienne θ (*e*, *eu*)[1]. Cette darique, de la collection de Luynes, la seule que l'on connaisse avec un type de revers à la place du carré creux, a été frappée en Carie, dans les mêmes circonstances que les statères d'argent memnoniens.

VIII

LA SATRAPIE DE LYDIE

Cyrus créa Orœtès satrape de Sardes; Orœtès conserva cette charge sous Cambyse et Darius, et l'on connaît les relations de ce satrape avec Polycrate, tyran de Samos[1]. Bagaeus qui, sur l'ordre de Darius, fit périr Orœtès, paraît lui avoir succédé[3]. Vient ensuite Artaphrénès I, frère de

1. *Trésor de numismatique. Rois grecs*, pl. LXVI, fig. 15; B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, pl. III, fig. 28.
2. P. Krumbholz, *De Asiæ minoris satrapis persicis*, pp. 16-18.
3. P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 18-19.

Darius qui, de 499 à 494, eut à réprimer la révolte de l'Ionie[1]. Mardonius, fils de Gobryas, et beau-frère de Darius, remplaça Artaphrénès I en 492 ; en 490, le satrape de Sardes est Artaphrénès II, fils du premier ; puis, Ariabignès et Tigrane que nous avons déjà rencontrés en Ionie[2].

Pissuthnès est mentionné pour la première fois, en 440, comme satrape de Lydie. Vers l'an 415 ou 414, il se révolta contre Darius qui le fit décapiter et donna sa charge à Tissapherne. Aucun des gouverneurs que nous venons d'énumérer n'a frappé monnaie ; mais il y a lieu d'attribuer des monnaies à Tissapherne, et nous devons insister plus particulièrement sur la carrière politique de ce puissant satrape.

Tissapherne.

Tissapherne, satrape de Sardes, est mentionné pour la première fois dans l'hiver de 413 ; il périt en 395 de la main de Tithrauste. L'histoire de ce personnage, le rival jaloux de Pharnabaze, satrape de Dascylion, n'est qu'un épisode de la grande lutte des Perses et des Grecs en Asie mineure ; il fut tour à tour, au gré de ses intérêts personnels, l'ennemi ou l'allié des Lacédémoniens et des Athéniens[3].

L'émission des monnaies de Tissapherne se rapporte aux évènements qui suivent. En 411, les Lacédémoniens, irrités de la perfidie du satrape de Sardes, se décidèrent à l'abandonner pour faire des avances

1. P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 19 à 26.
2. P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 30-31.
3. P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 37 à 45 ; W. Judeich, *Kleinasiatische Studien*, pp. 25 à 67.

à Pharnabaze : ce fut une raison suffisante pour décider les Athéniens à se rapprocher de Tissapherne. Les rapports étaient tendus de part et d'autre, lorsque les Milésiens, alliés des Lacédémoniens, surprirent une forteresse de Tissapherne et en chassèrent ses soldats [1]. Le satrape offensé envoya des réclamations à Lacédémone, et en même temps il partit lui-même pour Aspendus, en Pamphylie, où il rallia toute la flotte phénicienne dont il était le chef suprême et qui se composait de 147 vaisseaux de guerre [2]. Cette démonstration navale n'aboutit point à la guerre, mais à de nouvelles intrigues au cours desquelles Tissapherne se montra d'abord l'allié d'Athènes, pour se jeter ensuite dans le parti de Sparte.

Quoi qu'il en soit, Tissapherne, comme le pense M. Six [3], frappa monnaie en cette année 411, quand le roi de Perse lui confia le commandement de la flotte phénicienne dont le quartier général était alors à Aspendus. Ces monnaies forment le groupe suivant :

1. Tête du satrape Tissapherne à droite, coiffée de la tiare perse dont les fanons sont ramenés sous le menton.

1. Thucyd., VIII, 84, 4.

2. Thucyd, VIII, 46, 81, etc.; Diod., XIII, 36, 46; Justin, V, 2, 5; Plut. *Alcib.*, 25, 26, etc.

3. Six, dans le *Numismatic Chronicle*, 1888, pp. 13-14 du tirage à part.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Le roi Artaxerxès II Mnémon, en archer mélophore, à demi agenouillé, à droite. Derrière, une galère avec un rang de rameurs. Carré creux.

AR. Tétradr. rhodien, 14 g. 90. Musée de Berlin (anc. coll. Fox)[1].

2. Même tête du satrape Tissapherne.

℞. ΒΑΣΙ. Même type du roi Artaxerxès II, en archer mélophore, à droite. Carré creux.

AR. Drachme rhodienne, 3 gr. 30. British Museum[2].

3. Même tête du satrape Tissapherne.

℞. ΒΑ. Même type du roi Artaxerxès II, en archer mélophore, à droite. Carré creux.

AR. 13 mill. Hémidrachme rhodienne, 1 gr. 85. Coll. de Luynes, au Cabinet de France.

Si on rapproche les trois pièces dont nous venons de donner la description, on constatera sans peine que, toutes, elles représentent la même tête de satrape avec sa coiffure perse, et surtout son nez fort et long, si caractéristique. Au revers, nous sommes en présence du même type royal encadré du même carré creux. Sur le tétradrachme, la légende, qui se rapporte au type du revers, est ΒΑΣΙΛΕΩΣ ; sur la drachme, on a seulement ΒΑΣΙ ; enfin, sur l'hémidrachme, la syllabe ΒΑ. Le mot βασιλέως est donc graduellement abrégé suivant le module des pièces.

Sur le tétradrachme seul, on remarque une galère

1. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 1861, p. 98 ; B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 50 et pl. III, fig. 25 ; cf. Fox, *Engraving Coins*, n° 164. La galère a été prise à tort pour une palme.

2. B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 50 et pl. III, fig. 26.

phénicienne avec un banc de rameurs. Cette galère, qu'on a prise, dans certaines descriptions, pour une palme, a la même forme que sur les monnaies des rois de Sidon. Sa présence est, ici, très significative, car elle s'accorde avec les circonstances politiques de l'émission monétaire. Le style des pièces, enfin, convient aux dernières années du v^e^ siècle.

Je ne connais que ce groupe de trois pièces, frappées à Aspendus par Tissapherne. M. Head a voulu rattacher au même ensemble une obole qui ne porte point la même tête de satrape et qui, d'ailleurs, appartient sûrement à Datame[1].

Mais Tissapherne a encore frappé monnaie dans une autre circonstance de sa carrière militaire, et c'est son effigie que porte le statère d'argent suivant, dont l'exemplaire unique, conservé au Musée britannique, est une œuvre d'art digne d'être rapprochée des plus belles monnaies de Lampsaque ou de Clazomène.

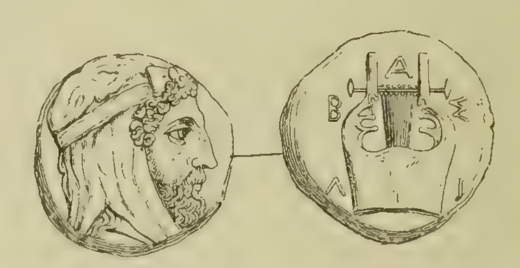

4. Tête barbue du satrape Tissapherne, à droite, coiffée de la tiare perse dont les fanons sont ramenés sous le menton.

℞. ΒΑΣΙΛ(έως). Lyre à sept cordes. Traces d'un carré creux.

Æ. Statère, 15 gr. 30. British Museum[2].

1. B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 50 et pl. III, fig. 27.
2. Mionnet, *Suppl.*, IV, p. 274, n° 22 ; duc de Luynes, *Numism. des satrapies*,

Ce statère a été bien souvent publié ; on l'a attribué à divers pays ; et l'on a voulu reconnaître, dans les traits dont le caractère iconique ne saurait faire doute, le roi Artaxerxès Mnémon. La véritable attribution de cette belle médaille n'a été fixée que récemment, par M. Six. En comparant le type de revers avec celui de monnaies de la ville d'Iasos en Carie, ce savant, à qui l'on doit tant d'autres découvertes dans la numismatique asiatique du IVe siècle, a remarqué que c'était le même style et le même type, si bien qu'il devenait impossible de ne pas conclure à l'identité d'atelier. Les monnaies de Colophon ont bien la même lyre également, mais la similitude n'est pas aussi parfaite, et de plus, on ne voit point, chez les historiens, dans quelles circonstances politiques un satrape quelconque aurait été amené à frapper monnaie à Colophon, tandis que Iasos fut une des places importantes de Tissapherne.

M. Six, recherchant dans quelles circonstances Tissapherne a pu frapper, à Iasos, ce beau statère, croit que c'est en 412, après qu'Amorgès, satrape révolté, eut été assiégé dans Iasos et capturé par Tissapherne. Ici, je diffère d'avis avec le savant hollandais. La guerre finie, Tissapherne n'avait plus lieu de faire frapper monnaie, car il n'entra dans Iasos que lorsqu'Amorgès fut réduit et fait prisonnier. De plus, en comparant notre statère avec les monnaies frappées par Tissapherne en 411, à Aspendus, nous constatons

p. 50, pl. VI ; Waddington, *Mélanges de numism.*, 1861, p. 96 et pl. VII, 4 ; B. Head, *Coinage of Lydia and Persia*, p. 50, pl. III, 24 ; *Guide to the coins of the Ancients*, p. 38, pl. XIX, fig. 27 ; Imhoof-Blumer, *Porträtkœpfe*, p. 22, pl. III, 1 ; Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1888, p. 10 du tirage à part.

que le statère frappé à Iasos est sensiblement d'une époque postérieure aux autres. Il n'y a presque plus trace de carré creux, et cette circonstance très significative n'est pas suffisamment expliquée par la différence et l'éloignement des ateliers. Aussi, en cherchant, dans la carrière de Tissapherne, une autre occasion d'armements pendant laquelle il a pu frapper monnaie à Iasos, je crois l'avoir trouvée dans cet épisode raconté par Xénophon :

Après la mort de Cyrus le Jeune et la retraite des Dix-Mille (401-400), Tissapherne fut réinstallé par le grand Roi en Asie Mineure ; les villes ioniennes, qui s'étaient autrefois détachées de lui pour embrasser le parti de Cyrus, refusèrent de reconnaître son autorité, et, pour maintenir leur indépendance, elles demandèrent des secours à Sparte qui leur envoya Thibron, en 399. Tissapherne essaya en vain de prendre Cymé, mais il battit Thibron, puis Dercyllidas son successeur. Tissapherne s'était fortement établi en Carie avec son armée : en 397, Dercyllidas vint l'attaquer dans cette contrée, pendant que le navarque Pharax longeait la côte avec ses vaisseaux pour appuyer le mouvement de l'harmoste lacédémonien. Ce fut alors que, pour résister à cette attaque, Tissapherne, qui avait avec lui Pharnabaze, se décida à prendre l'offensive ; à la tête de toute son armée, il passa de Carie en Ionie et franchit le Méandre pour aller menacer Éphèse[1]. Nous n'avons pas à poursuivre plus loin l'analyse du récit de Xénophon ; la campagne, commencée, d'ailleurs, d'une

1. Voyez Xénophon, *Hellen.*, III, 2.

façon si belliqueuse, se termina en intrigues et en négociations. Mais, si l'on jette les yeux sur une carte de la Carie et de l'Ionie, on verra que la ville de Iasos, bien que n'étant pas mentionnée dans le texte de Xénophon, était très vraisemblablement le lieu de concentration, le quartier général de l'armée de Tissapherne. C'était la ville de Carie la plus rapprochée de l'Ionie et d'Éphèse, dont elle n'est séparée que par le cours du Méandre. Notre conclusion, au point de vue numismatique, sera donc celle-ci : Le beau statère du Musée britannique a été frappé à Iasos, par Tissapherne, en 395, au moment de la campagne entreprise par ce satrape contre Dercyllidas. Aucune des circonstances connues de la carrière de Tissapherne ne convient mieux à cette attribution que confirment directement le style et les types de la médaille.

Par ce classement chronologique et géographique, on s'explique aisément la différence de style qui existe entre les deux groupes des monnaies de Tissapherne frappées, les unes à Aspendus en Pamphylie, en 411, l'autre à Iasos, en Carie, en 395. Je ne m'appesantirai pas sur la différence d'exécution artistique que M. Six a déjà signalée, les monnaies d'Aspendus, dues à un artiste médiocre, celle de Iasos étant, au contraire, l'œuvre d'un graveur d'un merveilleux talent : ce qui, toutefois, n'empêche pas de reconnaître la même effigie et les mêmes particularités dans la disposition de la coiffure, le nœud du diadème, la retombée des fanons de la tiare sous le menton.

Dans cette remarquable image, on doit sans hésitation reconnaître, non pas le portrait d'Artaxerxès II Mnémon, comme on l'a dit généralement, mais celui du satrape Tissapherne lui-même. Le grand Roi a son effigie conventionnelle sur les dariques et sur les pièces qui le représentent en archer mélophore, ou debout dans son char, ou combattant le lion : toujours il est coiffé de la cidaris crénelée. Ici, la belle tête barbue, à physionomie expressive et bien individualisée, qui figure au droit des monnaies de Tissapherne, est coiffée de la tiare à fanons qui, partout, caractérise les effigies monétaires des satrapes ; nous avons vu cette tiare portée par Évagoras II, nous la rencontrerons bientôt sur la tête de Tiribaze, de Pharnabaze, de Datame et d'autres encore. Il ne saurait désormais subsister d'hésitation sur ce point, important pour l'iconographie monétaire avant Alexandre.

Cyrus le Jeune.

Nous avons tous appris, sur les bancs du collège, l'histoire de ce fils de Darius II Nothus qui, en 408, fut envoyé par le roi, son père, en Asie Mineure, comme chef de toutes les forces maritimes de l'empire perse et comme satrape de Sardes, en remplacement de Tissapherne[1]. Cyrus fut naturellement mêlé aux intrigues et aux rivalités des Athéniens et des Lacédémoniens en Asie mineure ; il se montra particulièrement l'ami de Lysandre et de Sparte.

1. P. Krumbholz, *De Asiæ minoris satrapis persicis*, p. 41.

Après la mort de Darius II, la mère de Cyrus désirait le faire roi; mais l'ambition du jeune prince fut dénoncée par Tissapherne, et Cyrus ne dut son salut qu'à l'intervention de sa mère. Rentré en grâce, Cyrus revint en Asie Mineure avec le secret espoir de renouveler ses intrigues. Les villes ioniennes données à Tissapherne par Artaxerxès se déclarèrent pour lui, à l'exception de Milet, qui demeura fidèle à Tissapherne. Cyrus l'assiégea[1]; bientôt, ayant recruté une nombreuse armée de Lacédémoniens mercenaires, il déclara la guerre au roi son frère. On sait comment il fut tué à Cunaxa, en 401[2].

Comme la révolte de Cyrus dura seulement quelques mois et qu'il ne put réussir à entrer dans Suse, la capitale de l'empire, on pourrait douter qu'il eût eu le temps de frapper des dariques d'or en s'arrogeant les prérogatives du Roi des rois. Cependant il importe de considérer que les pays où son autorité souveraine fut reconnue sont l'Asie Mineure et la Syrie, c'est-à-dire les contrées où la darique était frappée. D'autre part, Cyrus dut s'empresser d'affirmer sa royauté par une nouvelle monnaie d'or à son effigie, comme le feront plus tard les usurpateurs de l'Empire romain. Enfin, il avait grand besoin de numéraire pour solder les troupes qu'il avait recrutées et qui vainquirent inutilement à Cunaxa. Or, il existe quelques exemplaires d'une darique d'or, d'un style tout particulier, qui ne peut convenir à aucun autre des princes de la dynastie achéménide[3].

1. Xénoph., *Anab.*, I, I, 6-9; Polyaen, VII, 18, 2.
2. P. Krumbholz, *De Asiæ min. satrapis persicis*, pp. 41-43.
3. Cf. *Trésor de numismatique. Rois grecs*, p. 135 et pl. LXIV, 4; Prokesch-

L'archer mélophore y est représenté imberbe; bien que Cyrus ne soit pas le seul de sa race monté jeune sur le trône, cependant il faut remarquer qu'il est mort à 22 ou 23 ans, et qu'il n'y a pas d'autres dariques sur lesquelles se trouve l'image d'un roi imberbe; cette circonstance est à rapprocher de l'épithète de *Jeune* que lui ont donnée les Grecs.

En dehors de cette darique d'or, je ne connais pas de monnaie qu'on puisse attribuer à Cyrus le Jeune avec vraisemblance. Ce prince ne paraît pas avoir fait frapper monnaie, comme κάρανος des provinces occidentales de l'Asie Mineure. Un statère d'or de Lampsaque, qu'on a voulu parfois lui attribuer, porte en réalité, ainsi que nous le verrons bientôt, l'effigie du satrape Oronte.

Tithrauste.

Après la mort de Cyrus, en 401, Tissapherne redevint gouverneur des contrées occidentales de l'Asie mineure; il eut sous son autorité la Carie, la Lydie, la grande Phrygie, la Cappadoce, l'Ionie, l'Aeolide méridionale [1]. Ses agissements et sa grande puissance inquiétaient Artaxerxès Mnémon qui envoya le chiliarque Tithrauste en Asie Mineure, avec la mission de tuer Tissapherne. Le crime accompli, en 395, Tithrause reçut pour récompense la satrapie de Lydie et le titre de κάρανος. En 391, Tithrauste, satrape de Sardes, se rend en Cilicie, puis à Acé en

Osten, *Inedita*, 1854, pl. xv, fig. 31; B. Head, *The Coinage of Lydia and Persia*, p. 26, n° 132.

1. P. Krumbholz, *De satrapis*, pp. 59-60.

Phénicie, avec Abrocomas et Pharnabaze, pour organiser et commander l'armée perse qui devait envahir l'Égypte[1]. Mais Tithrauste ne paraît pas avoir battu monnaie dans ces circonstances où il n'eut peut-être pas, d'ailleurs, un rôle prépondérant. Il existe bien, à la vérité, des oboles sur lesquelles on lit la légende טי, lettres qui pourraient être les initiales du nom que les écrivains grecs ont transcrit Τιθραύστης :

Tête barbue et coiffée d'une tiare, à droite. Devant, la lettre ט.

R̸. Héraclès nu, debout à droite, combattant un lion qui se dresse devant lui. Dans le champ, les lettres טי.

Æ. 10 mill. Obole, 0 gr. 52[2].

Mais la présence des seules lettres טי n'est pas un argument suffisant pour que nous osions affirmer positivement l'attribution de ces oboles à Tithrauste : il faut attendre la découverte d'un statère avec une légende plus explicite. Après avoir proposé de classer ces oboles à Hiérapolis (Bambyce), M. Six[3] reconnaissant, dans un second mémoire, qu'elles sont de fabrique cilicienne, est d'avis de les ranger à Issus[4]. Tithrauste aurait pu avoir là son atelier monétaire.

1. Isocr., IV, 140; Corn. Nep., *Dat.*, 3, 5; cf. P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 62-63; W. Judeich, *Kleinasiatische Studien*, pp. 66 et suiv., et 153 à 160.

2. Imhoof-Blumer, *Choix de monnaies grecques*, pl. VII, 230, et *Monnaies grecques*, p. 448, n° 52.

3. Six, *Numism. Chronicle*, 1878, p. 123, pl. VI, 7.

4. *Numism. Chronicle*, 1888, p. 123.

Tiribaze.

Tiribaze (Τιρίβαζος, Τειρίβαζος, Τηρίβαζος) était satrape de l'Arménie occidentale, des Phasianiens et des Hespérites, au temps de Cyrus le Jeune et de la retraite des Dix-Mille, en 400[1]. Plus tard, en 393, il succède à Tithrauste comme satrape de Sardes; il reçoit le titre de κάρανος et il commande les armées du roi en qualité de στρατηγὸς βασιλέως[2]. La fameuse paix d'Antalcidas, en 387, qui livrait toute l'Asie au grand Roi, fut en grande partie son œuvre.

Dans les années suivantes (386 à 384), Tiribaze fut chargé de diriger la guerre contre Évagoras I^er, roi de Salamine[3]. Victorieux, il négociait les bases de la paix lorsqu'il fut calomnié auprès du grand Roi par Oronte, son collègue et son rival, et appelé à Suse pour se justifier. Il rentra bientôt en faveur, et en 381, nous le voyons diriger de nouveau les opérations de la guerre de Cypre, tandis qu'Oronte était mis à la tête de la satrapie de Sardes[4].

Tous ces évènements sont bien connus. Les monnaies de Tiribaze ont été frappées, non pas dans sa satrapie d'Arménie, ni même dans sa satrapie de Lydie, mais en Cilicie, pays que Tiribaze n'eut jamais à gouverner. On saisit par là, une fois de plus,

1. Xénoph., *Anab.*, IV, 4 et suiv.; VII, 8, 25; Diod., XIV, 27; cf. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 1861, p. 61.

2. Xénoph., *Hellen.*, IV, 8, 12; Diod., XIV, 85. 4; Corn. Nepos, *Conon*, 5; cf. Krumbholz., *De Asiæ min. satrapis persicis*, pp. 62 à 66; W. Judeich, *op. cit.*, p. 83.

3. Diod Sic., XIV, 2 et suiv.

4. W. Judeich, *op. cit.*, p. 131.

le caractère militaire de la monnaie satrapale. Tiribaze fit monnayer en Cilicie, pendant qu'il organisait la guerre contre Evagoras et qu'il équipait la flotte destinée à conquérir l'île de Cypre. « Tiribaze, dit M. Waddington, tirait ses approvisionnements de la Cilicie, et fit sans doute frapper à son nom une partie des deux mille talents qu'il obtint du grand Roi pour les frais de la guerre [1]. »

Les ateliers ciliciens qui frappèrent monnaie au nom de Tiribaze sont Issus, Mallus, Soli, Tarse et peut-être Nagidus.

1. ΙΣΣΙΚΟΝ. Baal à demi nu, debout à gauche, tenant sur sa main droite un aigle aux ailes éployées, et s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre. Dans le champ, [légende araméenne] (תריבזו, *Tiribaze*).

℞. Ormuzd de face, regardant à droite, et tenant de la main droite une couronne; de la main gauche, une fleur. Dans le champ, AMI., initiales d'un nom de magistrat.

Æ. Statère (Musée de Berlin et coll. de M. Waddington [2]).

Des variétés de ce statère portent au droit, à la place de ΙΣΣΙΚΟΝ, les lettres ΣΟ qui indiquent l'atelier de Soli, ou la lettre T qui désigne celui de Tarse [3].

2. Tête barbue de Dionysos, à droite.

℞. En légende araméenne, [légende araméenne] (תרי, initiales du

1. Waddington, *Mélanges*, 1861, p. 62.

2. A. von Sallet, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. IV, p. 145; Imhoof-Blumer, *Monn. grecques*, pp. 354-355; Head, *Hist. numorum*, p. 604.

3. Waddington, *Mélanges*, 1861, pp. 60-61, pl. v, 1 et 2; B. Head, *Hist. numor.*, p. 613. Cf. duc de Luynes, *Numism. des satrapies*. La lettre T qu'on a signalée sur le statère de la coll. de Luynes ne s'y trouve point.

nom de Tiribaze). Baal debout à gauche, à demi nu, tenant sur sa main droite un aigle aux ailes éployées, et s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre. Croix ansée dans le champ.

Æ. 10 mill. Obole[1].

C'est vraisemblablement aussi à Tiribaze, plutôt qu'à un dynaste de Cilicie, qu'il faut attribuer les pièces suivantes que leurs types rapprochent des précédentes.

3. Baal à demi nu, debout à gauche, comme ci-dessus. Dans le champ, les lettres ΙΣ.

℞. Héraclès nu, debout de face ; de la main droite, il s'appuie sur sa massue, et de la main gauche il tient son arc ; sa peau de lion est posée sur son bras gauche.

Æ. 22 mill. Statère (Cabinet de France).

4. Apollon à demi nu, debout à gauche, tenant de la main droite une patère et s'appuyant de la gauche sur une tige de laurier à plusieurs rameaux. Dans le champ, ΙΣ[ΣΙ].

℞. Héraclès nu, debout de face, comme ci-dessus. Dans le champ, la croix ansée. Contremarque carrée dans laquelle on voit un taureau et l'inscription ı↝ (ת״). Carré creux.

Æ. 21 mill. Statère. Musée de Copenhague.

5. Autre exemplaire avec ΙΣΣΙ[ΚΟΝ] et les vestiges

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 368 ; cf. *Choix de monn. grecq.*, pl. v. n° 175 ; Sibilian, dans la *Numism. Zeitschrift* de Vienne, 1870, p. 338, pl. viii, 1. On a cru à tort que la tête de Dionysos était surmontée d'une sorte de calathos. Elle est entièrement nue, les cheveux arrangés en bourrelet comme sur des oboles bien connues de Nagidus.

d'une légende araméenne (sans doute le nom de Tiribaze).

Æ. 22 mill. Statère. Musée de Copenhague.

Ces deux derniers statères ont été publiés incorrectement par le duc de Luynes[1]. En rectifiant la description, M. Imhoof-Blumer les attribue à une époque antérieure à Tiribaze, à cause du carré creux du revers[2].

Le statère suivant est signalé par M. B. Head comme faisant partie de la collection de M. Waddington.

6. Tête barbue d'Héraclès avec la peau du lion nouée autour du cou, à droite.

℞. ΤΕΙΡΙΒΑΖΟΥ. Tête de satrape, comme sur les monnaies de Soli.

Æ. Statère, 9 gr. 85[3].

Cette monnaie est la seule qu'on ait signalée avec le nom de Tiribaze en grec[4]. M. Head la croit frappée à Tarse, mais je ne vois point sur quels arguments il fonde cette attribution, puisqu'il reconnaît lui-même que les types sont pareils à ceux des monnaies de Soli ; il me semble donc qu'il vaut mieux classer ce statère à Soli.

Nous tirerons encore d'autres conclusions de l'étude de cette monnaie.

1. *Numism. des satrapies*, p. 11 et pl. I et II.

2. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 355 ; B. Head, *Hist. numor.*, p. 604.

3. B. Head, *Hist, numor.*, p. 613.

4. Récemment M. P. Lambros, d'Athènes, m'a montré l'empreinte d'un autre exemplaire.

Puisque la tête de satrape qui figure au revers est pareille à celle des monnaies de Soli sans nom de satrape, j'en conclus que ces dernières doivent être attribuées à Tiribaze. Ce sont les suivantes :

7. Tête nue et barbue d'Héraclès, à droite, la peau de lion nouée autour du cou.

℞. ΣΟΛΙΚΟΝ. Tête du satrape Tiribaze, à droite, barbue et coiffée de la tiare perse.

Æ. 23 mill. Statère.

8. Variété avec la légende ΣΟΛΕΩΝ [1].

Il convient aussi d'attribuer à Tiribaze les monnaies de Mallus qui suivent. La première, on le remarquera, ne diffère de celles de Soli qui précèdent que par la légende.

9. Tête nue et barbue d'Héraclès, à droite, la peau de lion nouée autour du cou.

℞. ΜΑΛ. Tête du satrape Tiribaze, à droite, barbue et coiffée de la tiare perse.

Æ. 23 mill. Statère [2].

10. Tête d'Aphrodite, à droite, les cheveux retenus dans une sphendoné.

℞. ΜΑΛΛΩΤΩΝ. Même tête du satrape Tiribaze.

Æ. 23 mill. Statère.

11. Variété du statère précédent, avec ΜΑΛ [3].

1. Duc de Luynes, *Numism. des satrapies*, p 51 et pl. vi.

2. W. Wroth, dans le *Numism. Chronicle*, 1889, n° 45, p. 17 du tirage à part ; un autre exemplaire dans la coll. Lœbbecke, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XII. pp. 333, n° 1.

3. Sur ces monnaies frappées à Mallus, voir Imhoof-Blumer dans l'*Annuaire de la Soc. fr. de numism.*, 1883, p. 110, n°s 39 à 43.

Bien que toutes ces monnaies, frappées à l'effigie de Tiribaze, à Soli et à Mallus, portent incontestablement la même effigie satrapale, on constate parfois, entre les divers exemplaires, une certaine différence de style, d'où nous sommes enclins à penser que les unes remontent aux années 386-384, avant la disgrâce de Tiribaze, tandis que les autres sont seulement de 381-380, lorsque Tiribaze, rentré en faveur, dirige de nouveau les opérations militaires contre Cypre.

Ni Struthas, qui remplaça Tiribaze à Sardes et fut l'adversaire heureux de l'harmoste lacédémonien Thibron, ni Autophradate, qui était satrape de Lydie en 362 et dirigea la guerre contre Oronte, puis contre Datame révoltés [1], ni Rhœsacès, que Diodore qualifie de satrape en 350 et qui fut tué à la bataille du Granique, en 334 [2], ne paraissent avoir frappé des monnaies à leurs noms ou à leur effigie. On en trouvera vraisemblablement un jour, au moins d'Autophradate dont le rôle militaire est considérable ; jusqu'ici, aucune des monnaies satrapales connues ne peut lui être attribuée avec une certaine vraisemblance. C'est avec trop d'ingéniosité qu'on a voulu retrouver le commencement de son nom OATA -φραδάτης ? pour Αὐτοφραδάτης, sur la petite pièce d'argent suivante, frappée en Mysie ou en Eolide comme les monnaies de Spithridate dont nous allons parler :

1. Waddington, dans le *Bulletin archéol. de l'Atheneum français*, 1856, pp. 11-12 ; P. Krumbholz, *op cit.*, pp. 66-70.
2. Krumbholz, *op. cit.*, p. 70 ; cf. Diod. Sic., XVI, 47 ; XVII, 20.

Tête imberbe, à gauche, coiffée de la tiare perse.

℞. Protome de cheval bridé à gauche ; dessous, un monogramme composé des lettres ΠΟ ; devant, l'inscription ΟΑΤΑ. (?)

Æ. 10 mill. 1 gr. 02. Coll. Imhoof-Blumer et British Museum [1].

Spithridate.

Deux chefs perses du nom de Spithridate sont historiquement connus. Le premier était un hyparque, qui se révolta contre Pharnabaze en 396 av. J.-C. [2]. Le second fut satrape de Lydie et d'Ionie sous Darius III Codoman [3] ; il était le frère de Rhœsacès et il périt comme ce dernier, à la bataille du Granique, où il commandait la cavalerie hyrcanienne.

C'est au satrape de Sardes Spithridate, et non à son homonyme, l'hyparque révolté contre Pharnabaze, qu'il faut attribuer les monnaies qui portent ΣΠΙΘΡ. ou ΣΠΙ. avec l'effigie d'un satrape. C'est tout à fait à tort que M. Barclay Head hésite [4], et que M. Wroth a voulu les donner au premier des Spithridates [5]. Elles ont été frappées, comme les statères éphésiens de Memnon, au moment des préparatifs que faisait le grand Roi pour résister à l'invasion d'Alexandre. Voici la description de ces pièces fort rares :

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 248 n° 96.
2. Xénoph., *Anab.*, VI, 3, 7 ; *Hellen.*, III, 4, 10 ; W. Judeich, *op. cit.*, p. 70.
3. Arrien, *Anab.*, I, 12, 8 ; cf. Diod. Sic., XVII, 19, 20, où Spithridate est nommé Σπιθροβάτης.
4. B. Head, *Hist. numor.*, pp. 512-513 ; cf. Judeich, *op. cit.*, p. 301, note.
5. Wroth, dans le *Numism. Chronicle*, 1888, p. 17.

1. Tête barbue du satrape Spithridate, à gauche, coiffée de la tiare perse.

℞. ΣΠΙΘΡ. Protome de Pégase, galopant, à droite.

Æ. 2 gr. 50. Brit. Museum et Musée de Berlin (anc. coll. de Rauch).

2. Même tête barbue du satrape Spithridate, à droite, coiffée de la tiare perse.

℞. ΣΠΙ. Protome de cheval galopant, à droite.

Æ. Cab. de France; musée de Berlin; British Museum.

La monnaie d'argent paraît, non sans raison, à M. de Rauch, avoir été frappée à Lampsaque, à cause de son type de revers, ordinaire sur les monnaies de cette ville[1]. La pièce de bronze, dit M. de Sallet[2] ne se laisse pas attribuer avec certitude à une ville déterminée; le type du revers, le demi-cheval, pourrait convenir à Cymé d'Éolide. Quant à la tête qui figure au droit, le même savant propose d'y reconnaître l'effigie de Darius III Codoman : c'est, au contraire, le portrait de Spithridate lui-même, et la preuve, sur ce dernier point, nous semble faite par ce que nous avons dit plus haut et par la comparaison avec les autres monnaies satrapales.

L'opinion de M. Droysen est aussi intéressante à mentionner ici, pour faire toucher du doigt, si j'ose m'exprimer ainsi, l'erreur dans laquelle sont tombés les historiens les plus éminents, relativement au

1. A. de Rauch, dans les *Berliner Blätter*, 1869, t. V, p. 29.

2. A. de Sallet, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. III, pp. 424-425.

caractère des monnaies satrapales. Ce savant s'étonne qu'on regarde Lampsaque comme le lieu d'émission de l'une des monnaies de Spithridate. Il resulterait de là, dit-il, que Spithridate aurait frappé monnaie en Mysie, tandis qu'il était satrape d'Ionie et de Lydie : « Si cette opinion est exacte, ajoute-t-il, c'est le seul exemple qu'on puisse citer d'un satrape frappant monnaie dans une autre satrapie que la sienne ; le royaume de Cilicie ne saurait être invoqué comme argument comparatif. Aussi, il faut sans doute chercher une autre explication de la monnaie de Spithridate à Lampsaque[1]. »

L'ensemble de cette étude résout le problème qui embarrasse M. Droysen ; nous savons déjà que les satrapes frappent monnaie, non point en vertu de leur autorité satrapale, mais comme chefs d'armées, et de plus qu'ils établissent leurs ateliers monétaires dans les pays où les transporte le hasard des opérations militaires. En ce qui concerne Spithridate en particulier, la question n'est point de savoir si Lampsaque s'est trouvée comprise dans le gouvernement de ce satrape, mais seulement si ce chef d'armée eut, à un moment donné, son quartier général dans cette ville. Je ne puis non plus, en vertu du même principe, souscrire à l'opinion de M. Six quand il dit que la monnaie d'argent de Spithridate a dû être frappée « à Adramytium ou à Iolla, dont Spithridate aura été dynaste en même temps qu'il était satrape,

1. Droysen, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. II (1875), p. 313; cf. *Hist. de l'hellénisme* (trad. Bouché-Leclercq), t. I, p. 185 note.

ou avant qu'il devînt satrape d'Ionie et de Lydie, en 334[1] ».

La présence du Pégase ou du cheval, sur les monnaies de Spithridate, n'est évidemment pas un argument suffisant pour affirmer que le satrape Spithridate a fait battre ses monnaies militaires à Lampsaque et à Cymé, car il est évident qu'on a pu imiter ou copier dans d'autres ateliers, les types monétaires de ces deux villes. Par surcroit, nous ne connaissons pas, dans d'assez amples détails, les opérations militaires auxquelles présida Spithridate avant la bataille du Granique, pour déterminer avec précision dans laquelle des villes d'Ionie ou de Mysie il a fait frapper les monnaies militaires qui portent son nom.

VIII

LA SATRAPIE DE PHRYGIE OU DE DASCYLION

Dès le temps de Cyrus, nous trouvons un Perse, Mitrobatès, satrape de Dascylion[2]. Après sa mort, Orœtès, satrape de Sardes, joignit à son gouvernement celui qu'avait eu Mitrobatès. Bagaeus, le meurtrier d'Orœtès, lui succéda vers 521 vraisemblablement, tant à Sardes qu'à Dascylion. Otanès, fils de Sisamnis et gendre de Darius, fils d'Hystaspe, fut satrape de Phrygie en même temps qu'Artaphrénès était satrape de Sardes. Œbarès, fils de Mégabyse, fut investi de la satrapie de Dascylion dès

1. Six, dans *Numism. Chronicle*, 1888, note 56 (p. 18 du tirage à part).
2. P. Krumbholz, *De Asiæ min. satrapis*, p. 27.

avant 493 ; il paraît en avoir été dépouillé lorsque Mardonius vint en Asie Mne ure[1].

Le successeur d'Œbarès fut Hydarnès, au commencement du règne de Xerxès. Vers 476, Megabatès le remplaça ; puis, peu après, vient Artabaze, et enfin Pharnace, qui resta à la tête de la satrapie de Phrygie de 430 à 414[2]. Aucun de ces satrapes n'a frappé monnaie, mais, en 413, on trouve Pharnabaze, fils de Pharnace, comme satrape de Dascylion, et celui-ci a une longue et intéressante suite monétaire.

Pharnabaze.

Pharnabaze est mêlé aux évènements dont l'Asie fut le théâtre, depuis l'an 413 jusqu'en 374. Sans rappeler ici son rôle important, nous ferons remarquer seulement qu'il se montra toujours le fidèle représentant du grand Roi ; ses nombreuses monnaies répondent, à cause de cette attitude irréprochable, à ceux qui voudraient prétendre que les monnaies des satrapes ont un caractère insurrectionnel et qu'elles sont une marque d'indépendance vis-à-vis du monarque achéménide.

Dans les premières années de sa carrière, Pharnabaze soutint puissamment le parti des Lacédémonien ; il les secourut à Abydos contre les Athéniens[3]. Ceux-ci s'étaient emparés de Cyzique, à la suite de la bataille de Cynossema, en 411[4] ; mais, vers l'an 410,

1. P. Krumbholz, *op. cit.*, p. 29.
2. P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 33-36 et 93.
3. Xénoph., *Hellen.*, I, 1, 6.
4. Thucyd., VIII, 107.

Pharnabaze, de concert avec l'amiral lacédémonien Mindarus, reprit la ville, et Xénophon [1] a soin de nous informer qu'après la victoire le satrape paya largement ses troupes. A la fin de la même année, il est vrai, Mindarus fut tué dans une grande bataille racontée en détail par Diodore de Sicile [2], et Alcibiade, vainqueur de Pharnabaze et des Lacédémoniens, replaça Cyzique sous l'hégémonie d'Athènes.

Nous avons rappelé en détail ces évènements parce qu'il existe une monnaie de Pharnabaze qui, selon nous, en consacre le souvenir et se rapporte à la libéralité pécuniaire du satrape après la prise de Cyzique. C'est le statère suivant, connu en un petit nombre d'exemplaires :

1. ΦΑΡΝΑΒΑ. Tête barbue de Pharnabaze, coiffée de la tiare perse, à droite.

℟. Proue de navire à gauche, l'avant allongé en bec de cygne, le flan orné d'un griffon ; de chaque côté, un dauphin, la tête en bas ; à l'exergue, le thon, emblème de Cyzique. Aire creuse circulaire.

Ꞩ. 23 mill. Statère, 12 gr. 85 [3].

Le thon qui figure en symbole au revers de ce statère ne permet pas de douter qu'il ait été frappé à Cyzique. La seule circonstance de la carrière de

1. Xénoph., *Hellen.*, I, I, 19 et 24, et suiv.
2. Diod. Sic., XIII, 49, 4 et suiv.
3. Cette pièce est au Cabinet de France ; le poids que nous donnons est exact, et c'est à tort que divers auteurs, se copiant successivement, lui ont donné le poids de 13 gr. 77 : Duc de Luynes, *Num. des satrapies*, p. 4 ; Brandis, p. 427 ; B. Head, *Hist. numor.*, p. 453. Un autre exemplaire est au Musée de Berlin, *Zeit. für Numism.*, t. IV (1877), p. 6. Imhoof-Blumer, *Porträtköpfe*, p. 23, pl. III. 2 ; j'en ai vu récemment un troisième exemplaire dans le commerce.

Pharnabaze, où ce satrape ait joué un rôle militaire important à Cyzique, est l'occupation de cette place par lui et l'amiral lacédémonien Mindarus, en 410. Ainsi que nous l'avons déjà dit, il est digne d'attention qu'après la prise de la ville, les distributions d'argent faites par Pharnabaze aux troupes soient signalées par les historiens ; il leur accorde pour deux mois de solde (ἐφόδιον δυοῖν μηνοῖν) et il donne des sommes considérables (χρήματα διδούς), aux chefs de la flotte[1]. Nous pouvons considérer notre statère comme une précieuse épave de cette munificence.

Après la paix négociée par Antalcidas, en 387, Cyzique, comme toutes les villes d'Asie, passa de nouveau sous la domination perse, mais Pharnabaze n'eut plus dès lors, occasion de frapper monnaie dans cette ville, qui ne fut le théâtre d'aucune action militaire ni d'aucune concentration de troupes : c'est sans motif que Fr. Lenormant place la monnaie de Pharnabaze à Cyzique, vers l'an 376[2]. Il n'y a pas lieu de discuter l'opinion du duc de Luynes, qui rangeait ce statère parmi les pièces de Lampsaque[3], ni même celle de M. Six, qui propose de l'attribuer à Caunos en Carie[4]. La présence du thon sur toutes les monnaies de Cyzique ne laisse subsister aucun doute sur la véritable patrie de notre pièce au nom et à l'effigie de Pharnabaze. M. Head l'a bien reconnu[5] ; seulement, ce savant propose d'en

1. Xénoph., *Hellen.*, I, 24 à 26.

2. Fr. Lenormant, art. *Cyziceni*, dans le *Dict. des ant. grecq. et rom.*, de Daremberg et Saglio.

3. Duc de Luynes, *Numismatique des satrapies*, p. 9.

4. Six, dans le *Numism. Chonicle*, 1890, p. 256.

5. B. Head, *Hist. numor.*, p. 453.

rapprocher la fameuse darique d'or qui a, au revers, une proue de vaisseau; la lettre carienne inscrite sur le bastingage du navire permet d'affirmer que cette monnaie d'or est d'origine carienne, comme nous l'avons déjà dit en traitant des statères frappés par Memnon le Rhodien.

A la suite des évènements qui accompagnèrent la révolte de Cyrus le Jeune et la retraite des Dix-Mille, Pharnabaze reçut d'Artaxerxès II Mnémon, en 398, cinq cents talents pour équiper une flotte qui, placée sous les ordres de Conon, se rendit sur les côtes de Cilicie[1]. C'est à cette époque que le duc de Luynes place la fabrication des monnaies, la plupart à légendes araméennes, que Pharnabaze fit frapper en Cilicie. Le monnayage dont il s'agit, et qui est bien connu, à cause du nombre et de la variété de ses produits, est incontestablement cilicien; jamais on n'en a pu douter, puisque sur des exemplaires on lit le nom de la Cilicie, soit en lettres araméennes כלך ou חלך, soit en grec ΚΙΛΙΚΙΟΝ. Je n'ai point à décrire ces monnaies[2]; on me permettra seulement de faire connaître un remarquable statère frappé à Nagidus, acheté récemment par le Cabinet de France; il est inédit.

1. 𐡐𐡓𐡍𐡁𐡆𐡅 (פרנבזו, *Pharnabaze*). Tête casquée

1. Diod. Sic., XIV, 39.
2. Ces monnaies de Pharnabaze ont été décrites en dernier lieu par

d'Arès, pareille à celle qui figure sur les autres statères du même groupe cilicien.

℞. ΝΑΓΙΔΙΚΟΝ. Aphrodite assise, à droite, sur un trône dont le côté visible représente un sphinx assis. La déesse est vêtue d'un long chiton à manches et d'un péplos ; de la main droite elle tient une patère et de la gauche elle porte une fleur à son visage.

Æ. 24 mill. Statère, 9 gr. 96.

Cette médaille n'est pas seulement intéressante au point de vue du monnayage de Pharnabaze; elle l'est surtout, peut-être, par son type de revers qui permet de classer désormais avec certitude, à Nagidus, un groupe de belles monnaies dont M. Imhoof-Blumer avait déjà deviné la véritable patrie, sans pouvoir étayer son opinion sur des bases solides [1]. Je n'insisterai pas autrement, ici, sur ce point essentiel de la numismatique cilicienne.

Revenons à Pharnabaze. Les préparatifs militaires dont il fut chargé, en 398, aboutirent en 394 à la bataille de Cnide, où le satrape, investi des fonctions de ναύαρχος, battit, avec l'aide de Conon, la flotte des Lacédémoniens. Après diverses opérations sur la côte d'Asie, Pharnabaze rentra à Dascylion, et Conon retourna à Athènes dont il rebâtit les murs avec l'argent de Pharnabaze [2]. Les monnaies ciliciennes de ce satrape ont-elles été frappées, comme le croit le duc de Luynes, de 398 à 394, pour l'expéditon navale que nous venons de raconter ? Je ne le pense pas, ou

M. Six, dans son étude sur *Le satrape Mazaios* (*Numismatic Chronicle*, 1884), pp. 28-29 du tirage à part.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, pp. 372 à 375.

2. Xénoph., *Hellen.*, IV, 8 et suiv. ; Corn. Nepos, *Conon*, IV, 5.

du moins, si un certain nombre d'entre elles peuvent remonter jusqu'à cette époque, il en est d'autres qui sont incontestablement d'une date postérieure, comme on va le constater avec nous.

Deux fois encore, dans la suite, Pharnabaze quitta sa satrapie et revint en Cilicie commander et organiser des armées. Ce fut d'abord de 391 à 389, pour préparer, de concert avec Abrocomas et Tithrauste, l'expédition contre l'Égypte révoltée [1]. Ce fut enfin de 379 à 374, et cette fois il eut Datame pour collaborateur et successeur [2]. Comme un bon nombre des monnaies de Datame sont aux mêmes types que celles de Pharnabaze, dont elles ne se différencient que par la légende, on voit que les monnaies de Pharnabaze, en partie au moins, sinon en totalité, ne remontent qu'à l'expédition de 379 à 374. C'est d'ailleurs ce qu'a pensé M. Waddington : « C'est, dit-il, à l'occasion de sa seconde expédition contre l'Égypte que Pharnabaze fit frapper les monnaies qui portent son nom. Bien qu'Acé en Palestine fût le rendez-vous ou le quartier général des troupes, la flotte était fournie principalement par les villes de la Phénicie, de la Cilicie et de Cypre, et pendant les années qui s'écoulèrent en préparation, on peut supposer qu'il y avait à Tarse un centre important de constructions maritimes et d'approvisionnements militaires. Je place donc l'émission de ces monnaies entre les années 378 et 373, plutôt que dans les deux autres occasions où Pharnabaze commanda dans les parages de la Cilicie. La fabrication et le style de ces médailles,

1. Isocr., *Panégyr.*, IV, 140.
2. Diod. Sic., XV, 29, 41-43 ; Polyen, III, 9, 38.

l'absence de toute trace de carré creux, se rapportent parfaitement à cette époque, et la ressemblance parfaite avec celles de Datame, qui fut son collègue et son successeur, ajoute beaucoup de poids à cette supposition[1]. »

Aucune des monnaies de Pharnabaze ni de Datame n'a été frappée à Acé, bien que cette ville fût, nous l'avons vu, la dernière étape fixée pour la concentration des troupes perses. M. Judeich, à l'instigation de M. Six, a proposé d'attribuer à Acé les pièces suivantes :

2. Le roi de Perse marchant à droite, l'arc et le carquois sur le dos, tenant de la main droite la javeline pommettée, et de la gauche des flèches.

℞. Tête d'Athéna de face, coiffée du casque athénien à triple cimier, les épaules drapées.

Æ. Obole, 0 gr. 65. Coll. Peez, à Vienne.

3. Baaltars assis à gauche sur un trône, tenant de la main droite un épi, une grappe de raisin et un aigle, et s'appuyant de la main gauche sur son sceptre.

℞. Tête casquée d'Athéna, de face.

Æ. Drachme. Catal. Subhi-Pacha, 1878, nº 278[2].

Il n'est, d'abord, point certain que ces monnaies appartiennent à Pharnabaze plutôt qu'à Mazaios ; en second lieu, les types sont ciliciens. Seule, la tête d'Athéna est invoquée comme argument par MM. Six

1. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 1861, pp. 64-65,

2. Six, *Le satrape Mazaios*, p. 13, nºˢ 16 et 17 (attribuées à Mazaios dans ce travail) ; W. Judeich, *op. cit.*, p. 161, note.

et Judeich, parce qu'elle est une copie de la tête de l'Athéna Parthénos de Phidias : cette reproduction d'une œuvre athénienne aurait été provoquée par la présence du général athénien Iphicrate, l'auxiliaire de Pharnabaze, à Acé. En vérité, pourrait-on imaginer une base plus fragile à une attribution numismatique? M. Six sait lui même, mieux que personne, que les types des monnaies de la Cilicie reproduisent parfois des monuments d'Athènes et du monde grec occidental. La tête d'Aréthuse des monnaies de Syracuse n'est-elle pas copiée sur des statères de Pharnabaze et de Datame? M. Six ne s'est-il pas lui-même efforcé de retrouver un groupe de Myron au revers d'un statère de Mallus[1]? On voit, par ces exemples, combien il est vain de songer à la présence d'Iphicrate à Acé pour expliquer la tête d'Athéna Parthénos sur les monnaies dont nous avons reproduit la description.

Ariobarzane succéda à Pharnabaze dans la satrapie de Dascylion[2]; s'étant insurgé contre le grand Roi, il fut mis en croix. Le successeur d'Ariobarzane paraît avoir été Artabaze, qui se révolta contre Artaxerxès III Ochus en 360; on le trouve encore en rébellion en 356 et 353, soutenu par les Athéniens et les Thébains[3]. Après quelques succès, Artabaze dut s'enfuir et passer en Macédoine. Plus tard, en 330, il vint trouver Alexandre qui lui confia le gou-

1. Six, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XIV, pp. 142 et suiv.
2. P. Krumbholz, *op. cit.*, p. 73.
3. P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 73-75; W. Judeich, *op. cit.*, p. 204 et suiv.

vernement d'une satrapie : il avait alors 95 ans. Arsitès, nommé pour la première fois en 340, peut avoir été le successeur d'Artabaze comme satrape de Dascylion. Il commandait la cavalerie paphlagonienne à la bataille du Granique [1].

Il serait possible qu'Ariobarzane, Artabaze et Arsitès n'eussent succédé à Pharnabaze que sur une partie seulement de la satrapie de Phrygie qui, de leur temps, a été démembrée à plusieurs reprises. Mais ce n'est pas le lieu d'examiner quelle était l'étendue des pays soumis à ces personnages dont l'histoire est fort obscure et embrouillée : aucun d'eux n'a frappé monnaie. Nous avons hâte d'arriver au satrape Oronte.

Oronte.

Oronte, fils d'Artasyras, était satrape de l'Arménie orientale en même temps que Tissapherne était satrape de l'Arménie occidentale. Ils poursuivirent de concert les Dix-Mille, après la bataille de Cunaxa en 401 ; plus tard, Oronte figure avec Tiribaze dans la guerre contre Evagoras. Disgracié pour sa conduite dans cette circonstance, il ne tarde pas à rentrer en faveur, car nous le trouvons, peu après, en Asie Mineure à la tête d'une satrapie : il avait épousé Rhodogune, fille d'Artaxerxès II Mnémon [2].

En 362, Oronte était satrape de la petite Phrygie, c'est-à-dire de Dascylion, plutôt que de celle de

1. P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 75-77 ; W. Judeich, *op. cit.*, p. 300.

2. Waddington, *Mélanges de numism.*, pp. 19-23 ; Droysen, dans la *Zeitschrift für Numism.*, t. II (1875), pp. 312-313 ; P. Krumbholz, *op. cit.*, pp. 75-76 ; W. Judeich, *op. cit.*, p. 221 et *pass.*

Sardes, bien que ceci ne soit pas absolument certain [1]. Quoi qu'il en soit, Oronte fut l'instigateur de la grande révolte des satrapes contre Artaxerxès Mnémon, en 362, et c'est comme chef de cette insurrection qu'il frappa monnaie. A l'encontre des monnaies des autres satrapes, celles d'Oronte ont donc un caractère insurrectionnel.

Le fameux statère d'or du Musée Hunter est le plus remarquable spécimen de ce monnayage, dont l'autonomie et l'indépendance vis à vis du grand Roi sont, en quelque sorte, accusées par ce métal même, réservé pour la frappe de la darique dans toute l'étendue de l'Empire achéménide. Qu'on nous permette de reproduire une fois de plus cette belle pièce d'or aussi souvent publiée que mal attribuée :

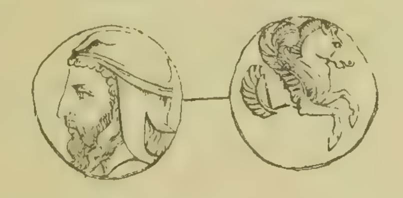

1. Tête barbue du satrape Oronte, coiffée de la tiare perse, diadémée, à gauche.

℞. Protome de Pégase, galopant à droite.

Æ. Statère d'or, 8 gr. 43. Musée Hunter [2].

1. Voyez sur ce point : Droysen (*loc. cit.*), Krumbholz (*loc. cit.*). Dans le passage de Diodore où Oronte est dit τῆς Μυσίας σατράπης, Krumbholz propose de corriger : τῆς Ἀρμενίας σατράπης, et il s'appuie, pour justifier cette correction, sur Trogue-Pompée (*Prol.* X), qui dit qu'Oronte, *préfet d'Arménie*, fit défection en Syrie. Il nous paraît préférable de croire que Diodore désigne, au contraire, la satrapie dont la Mysie faisait partie, c'est-à-dire celle de Dascylion ; la Mysie, suivant nous, n'est citée spécialement que parce que cette province était alors le quartier général des forces d'Oronte. W. Judeich (*op. cit.*, p. 222) conjecture, au contraire, qu'à cette époque Oronte n'était pas encore satrape, mais seulement ὕπαρχος de Mysie.

2. Combe, *Mus. Hunter*, p. 165 et pl. xxxi, 22 ; Waddington, *Mélanges de*

On a successivement attribué ce statère à Artaxerxès II Mnémon, à Tissapherne, à Pharnabaze. M. de Sallet a proposé d'y reconnaître l'effigie du satrape Oronte, et M. Six a confirmé cette opinion du savant allemand : En plaçant, dit-il, ce statère dans son ordre chronologique au milieu des autres statères d'or de Lampsaque, on voit qu'il se range vers l'an 360. Or, à cette époque, ajoute M. Six, « les textes et les inscriptions mentionnent un satrape du nom d'Orontas qui, d'abord se révolta contre Artaxerxès avec lequel il se réconcilia plus tard et qui paraît s'être maintenu assez longtemps en Mysie, aux environs de Pergame, et y avoir installé une petite dynastie indépendante. » M. Wroth a récemment adopté, avec raison, l'attribution de ce statère d'or à Oronte, faisant remarquer que son classement à Pharnabaze, proposé par M. Head, est d'autant plus inadmissible que l'effigie n'a point de parenté avec celle qu'on voit sur le statère d'argent frappé à Cyzique avec la légende ΦΑΡΝΑΒΑ.

On sait que Lampsaque frappa des monnaies d'or autonomes, pour faire concurrence à la darique, après l'an 394, date de la bataille de Cnide, et ce monnayage ne cessa que vers l'an 350, avec l'apparition de la monnaie d'or de Philippe de Macédoine [1]. L'or des Grecs, sur le terrain commercial et économique, vient déclarer la guerre à l'or des Perses ; la

numismatique, t. I (1861), p. 96 et pl. VII, fig. 3 ; A. von Sallet, dans la *Numism. Zeitschrift* (de Vienne), t. III, p. 422 ; B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, 1876, p 288 ; Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1888, pp. 14 à 18 du tirage à part ; W. Wroth, *Catal. of the greck coins of Mysia*, introd, pp. XXIV-XXV.

1. W. Wroth, *Catalogue of the greek coins of Mysia*, Introd., pp. XXIV à XXV

lampsacène est créée pour lutter contre la darique. Oronte, devenu maître de Lampsaque et se trouvant en insurrection contre le grand Roi, ne pouvait mieux affirmer son indépendance qu'en continuant l'émission des lampsacènes, mais en substituant, au droit, son effigie aux types autonomes.

Le protome de Pégase, emblème de la ville, reste toujours le type du revers. Nous le constatons, non seulement sur le statère d'or du satrape insurgé, mais encore sur les pièces suivantes, en argent et en bronze, qui, toutes, portent en légende le nom d'Oronte.

2. Tête casquée d'Athéna, à gauche.

℟. OPONTA. Protome de Pégase, galopant à droite.

Æ. 3 gr. 13 [1].

3. Même description. Pièce de bronze au Cabinet de France.

4. Tête laurée de Zeus ou de Poseidon, à droite.

℟. OPONTA. Protome de Pégase, galopant à droite.

Æ. 12 mill. 1 gr. 82 (Musée de Berlin [2]).

5. Tête barbue du satrape Oronte, coiffée de la tiare perse, à droite.

℟. OPONTA. Protome de Pégase, galopant à droite.

Æ. 11 mill. 1 gr. 80 (British Museum).

1. Waddington, dans la *Revue numismatique* de 1863, pl. IX, 4, et *Mélanges*, t. II (1867), p. 19; A. von Sallet, dans la *Numismatische Zeitschrift*, de Vienne, t. III, p. 421 ; cf. t. VIII, p. 233 ; Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 246.

2. Autres exemplaires au Cabinet de France, dans la coll. Imhoof-Blumer et à la Bibliothèque nationale de Turin. Cf. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 247, n° 95.

6. Variétés aux mêmes types, mais parfois de module plus petit et de poids plus faible (1 gr. à 0 gr. 67 [1]).

M. Imhoof-Blumer croit que l'atelier de ces pièces d'argent et de bronze est Adramytium, ou Iolla, ville de Mysie, située, selon toute probalité, dans le voisinage d'Adramytium. Les rares monnaies de Iolla ont effectivement pour type de revers le protome de Pégase [2]. Mais c'est aussi le type ordinaire de Lampsaque, et comme la pièce d'or a été frappée à Lampsaque, je ne vois point ce qui s'opposerait à ce qu'on attribue également à cet atelier les pièces en argent et en bronze qui se rattachent directement à la pièce d'or par les types et le style [3].

Oronte, d'ailleurs, a dû frapper monnaie dans des ateliers différents, suivant les évènements qui ont traversé sa carrière agitée. M. Six a proposé de reconnaître l'effigie de ce satrape sur une hecté de sa collection qui, d'après le style et le carré creux du revers, paraît avoir été frappée dans l'atelier de Phocée [4].

C'est dans tous les cas vraisemblablement à Clazomène qu'a été émise la pièce d'argent qui suit :

7. Hoplite grec agenouillé, se protégeant avec son

1. Autres exemplaires au Cabinet de France, au Musée de Berlin et dans la coll. Six. Cf. A. von Sallet, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. III (1871), p. 421 ; Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 247, n° 95b .

2. W. Wroth, *Mysia*, p. 77 et pl. xviii, 2.

3. Voyez Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, pp. 245-246, note ; B. Head, *Hist. numorum*, p. 246 ; Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1888, pp. 14 à 18 du tirage à part.

4. Six, *Numism. Chronicle*, 1888, p. 18 du tirage à part ; cf. *Zeitschrift für Numismatik*, t. VI (1879), p. 98, pl. iii, 42.

bouclier et tenant son javelot de la main droite. Dans le champ, la lettre T.

℞. OPONTA. Protome de sanglier ailé, bondissant à droite.

Ꞧ. 2 gr. 78. British Museum et Musée de Berlin[1].

A cause de la présence de la lettre T au droit, M. Head a classé cette monnaie à Tarse. Mais le style et les types ne sont point ciliciens et cette attribution ne saurait être maintenue. Il n'est pas douteux que Clazomène, atelier proposé pour la première fois par M. de Kœhne, ne soit la vraie patrie de cette pièce, le revers étant celui des monnaies de cette ville. M. Waddington a fait observer que le guerrier agenouillé paraît rappeler le changement de tactique imaginé par l'Athénien Chabrias : « Il avait appris à ses soldats, lorsque l'ennemi allait charger, à mettre un genou en terre et à tenir leurs lances en arrêt en se couvrant du bouclier appuyé contre l'autre genou[2]. »

Je ne sais trop s'il faut aussi attribuer à Oronte la monnaie suivante, frappée à Cisthène en Mysie.

8. Tête barbue d'un satrape, coiffée de la tiare perse, à droite.

℞. ΚΙΣΘΑ. Cavalier au galop, à gauche.

Æ 12. Musée de Munich[3].

1. Koehne, *Mémoires de la Soc. archéol. de Saint-Pétersbourg*, 1848, pl. XII, 36 ; Waddington, *Mélanges* (1867), pl. III, 5 ; A. von Sallet, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. III, p. 423 ; B. Head. *Hist. numorum*, p. 613.

2. Waddington, *Mélanges*, 1867, pp. 19-23 ; cf. Diod. Sic., XV, 32 ; Polyen, II, 1, 2 ; Corn. Nepos, *Chabrias*, I.

3. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 89 et pl. VI, 27.

Il est possible que l'effigie soit celle d'un autre satrape ou peut-être même celle d'un despote local inconnu dans l'histoire.

Quoi qu'il en soit, d'après ce qui précède, il est évident pour nous que les monnaies d'Oronte n'ont pas été frappées toutes dans le même atelier, mais qu'elles se répartissent entre plusieurs cités. Lampsaque, Clazomène, Phocée, Cisthène, Iolla, Adramytium, telles sont les villes entre lesquelles ont les a distribuées; nous avons dit qu'il faut restreindre ce nombre à Lampsaque, Clazomène et peut-être Cisthène. Le centre des opérations militaires d'Oronte fut la Mysie, et l'on voit par là, pourquoi Diodore de Sicile désigne Oronte avec le titre de *satrape de Mysie.* Jusqu'ici il n'a été signalé aucune monnaie qu'Oronte eut fait frapper en Cilicie, à l'époque où ce satrape était chargé par le grand Roi de diriger la guerre contre Évagoras de Salamine, de concert avec Tiribaze. On se rappelle qu'après la disgrâce de Tiribaze, Oronte, investi du commandement des forces de terre et de mer, conclut un arrangement avec Évagoras; s'il a frappé monnaie dans ces circonstances, nous n'en avons point encore la preuve.

Pendant longtemps les historiens se sont demandé si le satrape Oronte, dont nous venons d'étudier le monnayage et qui joue un rôle si considérable dans les guerres et les insurrections du IV^e^ siècle, ne devait pas être dédoublé en deux personnages : le premier, gendre du roi Artaxerxès Mnémon et satrape d'Arménie; le second, satrape de Mysie, suivant le titre que lui donne Diodore de Sicile.

MM. Waddington et Krumbholz ont laissé cette question indécise; on a même parfois songé à un troisième Oronte, satrape d'Arménie à la fin du règne d'Artaxerxès II Mnémon[1].

Ce problème d'histoire est aujourd'hui résolu, grâce à la découverte, en 1886, près de Pergame, d'une inscription qui raconte que le Bactrien Oronte, fils d'Artasyras, s'étant insurgé contre le roi Artaxerxès Mnémon, avait déporté les habitants de Pergame, puis avait fait sa soumission au grand Roi[2]. Ainsi, Oronte était, d'après cette inscription, d'origine bactrienne, et son père s'appelait Artasyras.

Un autre texte épigraphique découvert au Nimroud-Dagh, sur le tombeau d'Antiochus Ier, roi de Commagène, par MM. Humann et Puchstein, contient les lignes suivantes : « A la mémoire d'Aroandès, fils d'Artasouras, qui épousa la reine Rhodogune, fille du Roi des rois, le grand Artaxerxès dit Mnémon[3]. » M. Th. Reinach, qui a consacré à cette inscription un de ces commentaires pénétrants dont il a le secret, remarque que le mot Aroandès n'est qu'une forme d'Aryandès, Oroandès, Orontès, dont la transcription arménienne est Erouant. « Il ne peut, ajoute-t-il, y avoir aucun doute sur l'identité, de l'*Orontès fils d'Artasyras* de l'inscription de Pergame, et de l'*Aroandès*, *fils d'Artasouras* de l'inscription du Nimroud-Dagh. » Aroandès ou Orontès épouse Rho-

1. Trog. Pomp., *Prol.*, X.
2. Six, dans le *Numism. Chronicle.*, p. 16 du tirage à part; Th. Reinach, dans la *Revue des études grecques*, 1890, p. 365.
3. Humann et Puchstein, *Reisen in Kleinasien und Nord Syrien* (Berlin, Reimer, 1890); Th. Reinach, dans la *Revue des études grecques*, 1890. pp. 364-367.

dogune, fille d'Artaxerxès Mnémon, dans l'inscription ; c'est également le cas de l'Oronte de Xénophon et de Plutarque, qui gouverne l'Arménie et jalouse Tiribaze. Il résulte de là, — doit-on conclure avec M. Reinach, — qu'il n'y a qu'un seul et unique Oronte dont la carrière s'étend depuis 401 jusqu'en 349. Ce satrape était l'ancêtre lointain de la dynastie qui régna sur la Commagène dans le siècle qui précède l'ère chrétienne. C'est à ce titre que la stèle d'Oronte ornait le tombeau d'Antiochus I de Commagène au Nimroud-Dagh. Malheureusement cette stèle mutilée ne présente plus trace de figure humaine. Il eût été particulièrement intéressant de comparer cette image traditionnelle avec le portrait authentique que nous fournissent les monnaies. Suivant Plutarque, Oronte ressemblait à Alcméon, fils d'Amphiaraus[1].

IX

LA SATRAPIE DE CAPPADOCE

Pour achever ce tableau sommaire des monnaies satrapales de l'empire des Perses Achéménides, il nous resterait encore à passer en revue celles qui ont été frappées par les gouverneurs de la Cappadoce. Mais cette révision, nous l'avons faite dans un travail antérieur et tout récent auquel nous n'avons qu'à renvoyer le lecteur. Nous y avons constaté que Datame (et non Tarcamos) frappe monnaie dans

1. Plutarque, *Aratus*, 3. Une statue d'Alcméon avait été consacrée dans le temple de Delphes (Pausanias, X, 10, 2).

deux circonstances de sa vie politique : en Cilicie, comme associé et comme successeur de Pharnabaze, de 378 à 372, à la tête des armées qui devaient faire la conquête de l'Égypte ; en Paphlagonie, vers 368, lors du siège de Sinope révoltée. Si je ne m'abuse, l'esprit de système et de parti pris pourrait seul, dans l'état actuel de nos connaissances, maintenir la lecture *Tarcamos* sur les monnaies ciliciennes ; je n'ai rien à ajouter ou à retrancher à ce que j'ai écrit sur ce sujet, il y a six mois.

Ayant aussi déterminé, dans le même travail, la lecture du nom du satrape Abrocomas sur des drachmes sinopéennes où l'on avait lu jusque-là *Abdémon*, j'ai eu la satisfaction de voir mon déchiffrement approuvé par M. Six, le grand maître des études de numismatique araméenne. J'ajouterai aujourd'hui deux petites remarques : la première, c'est que le nom du satrape Abrocomas se lit sur une aryballe du Musée de Saint-Pétersbourg, trouvée à Kertch en Crimée, et représentant une scène de chasse empruntée à la légende scythique des Arimaspes[1] ; le nom de ce satrape, sur un vase trouvé dans une telle région et représentant un sujet local, est intéressant à relever, parce qu'il vient confirmer ce que nous ont déjà appris les monnaies, à savoir qu'Abrocomas a dû jouer un rôle militaire important en Cappadoce et sur les bords du Pont-Euxin. Depuis la publication de mon mémoire et proba-

1. Stephani, *Antiquités du Bosphore Cimmérien*, t. II, p. 5 (lu à tort Ἀεροκόμας) ; cf. O. Rayet, *Études d'archéologie et d'art* (réunies et publiées par Salomon Reinach), p. 217.

blement à cause d'elle, — ceci est ma seconde remarque, — il m'est venu, d'un amateur de Constantinople, les empreintes de trois nouvelles drachmes d'Abrocomas : elles n'ont fait que confirmer ma lecture et mes conclusions. L'une d'entre elles, en particulier, porte une légende dont je donne le fac-similé : (.עברכמ). Remarquez le *resch* dont la queue, extrêmement, longue ne saurait convenir à un *daleth* ; la quatrième lettre enfin s'y trouve conformée comme un *caph* araméen régulier, et n'affecte plus la moindre ressemblance avec le *mem* qui le suit. Sur un autre exemplaire dont les types étaient en partie oblitérés, j'ai pu lire nettement (עברכמו). La question me paraît donc définitivement tranchée.

Enfin, nous avons passé en revue les monnaies araméennes d'Ariarathe frappées à Sinope et à Gazioura, vers 350. Nous avons insisté aussi particulièrement sur les imitations barbares de ces monnaies, imitations sur lesquelles on s'est trop hâté de lire de nouveaux noms de gouverneurs. Sur un exemplaire qui m'est communiqué par un marchand, on lit en gros caractères les signes barbares, dans lesquels je n'hésite pas à reconnaître au lieu d'un nouveau satrape, les lettres médianes du nom d'Ariarathe, [אר] יור [את]. Loin de nous la pensée de revenir sur les faits que nous avons explicitement exposés et que nous rappelons seulement dans le but de compléter le cycle des monnaies satrapales que nous venons de parcourir rapidement dans son ensemble.

CONCLUSION

Suivant le plan tracé au début de cette étude, nous n'avons voulu envisager ici que les monnaies des satrapes, laissant de côté celles des dynastes ou des despotes héréditaires dont le monarque achéménide, plus libéral qu'Alexandre, respecta toujours les droits monétaires. Il nous paraît à présent démontré qu'il n'y a pas de « monnaies des satrapies », mais seulement des monnaies frappées par quelques satrapes à l'occasion d'expéditions militaires dont ils se trouvaient temporairement chargés. Nous sommes autorisés à poser en principe que les satrapes n'avaient pas les droits monétaires, et à affirmer, en outre, qu'il n'y eut rien d'arbitraire et d'irrégulier dans l'émission des monnaies qui portent les noms de certains satrapes. Ces hauts fonctionnaires de l'empire Perse n'avaient nullement, comme on l'a dit, pris l'habitude de battre monnaie par suite du relâchement du pouvoir central. Un seul d'entre eux, Oronte, fit frapper des espèces d'un caractère insurrectionnel ; l'étude même de son monnayage ne fait que confirmer la loi dont nous avons précisé la formule.

Au point de vue iconographique, il se dégage aussi de nos recherches une considération importante. C'est bien l'effigie des satrapes et non celle du roi achéménide que nous présentent les monnaies satrapales, dans ces têtes d'un caractère iconique et personnel indéniable, et toujours couvertes de la tiare

basse à fanons, ceinte d'un bandeau, coiffure qui, dans certains cas, rappelle le bonnet phrygien, ou qui, d'autres fois, cache le menton et encadre le visage comme le turban des Arabes. J'insiste sur ce point : c'est la coiffure caractéristique des satrapes ; quand le roi achéménide est représenté sur les monnaies satrapales, il a toujours la tête surmontée de la cidaris crénelée ; c'est d'ailleurs aussi la cidaris qu'il porte sur les dariques et les sicles : il n'y a pas d'exception.

Du moment que l'effigie personnelle et bien caractérisée des satrapes paraît sur les monnaies qu'ils ont frappées, l'idée nous est tout naturellement venue de rechercher si, sur les dariques elles-mêmes, on peut aussi retrouver les traits personnels de chacun des rois achéménides, malgré l'exiguïté de l'image monétaire. Je crois, comme M. Six, qu'on peut arriver sur ce point à des résultats véritablement scientifiques, qui ne sauraient être qualifiés « a refinement of classification » quoi qu'on en ait dit[1]. Je me réserve de revenir avec détails sur cette intéressante question et d'établir que chacun des rois achéménides a adopté, sur ses dariques et ses sicles médiques, un type iconique exclusivement personnel. Remarquons seulement, aujourd'hui, qu'en dehors même de l'étude des types monétaires, le bon sens et la raison philosophique nous mènent à cette conclusion. Quand Darius crée la darique, c'est son image individuelle, son effigie qu'il y fait graver, et non une figure banale et abstraite de roi tirant de l'arc. Philo-

1. B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 28, note ; cf. p. 25.

sophiquement, l'esprit procède du concret à l'abstrait, de l'analyse à la synthèse. La représentation hiératique, idéale, conventionnelle et abstraite d'un roi Perse achéménide, ne peut s'être formée que par la synthèse des images individuelles de chacun des princes de cette race, et par le groupement des caractères communs à tous les membres de cette famille ; elle n'est, par conséquent, que la résultante des portraits individuels et concrets qui l'ont précédée. On voit ainsi qu'en faisant graver leurs propres traits sur les monnaies, les satrapes se sont tout naturellement conformés à l'usage adopté pour la frappe des monnaies d'or et d'argent des rois Achéménides.

E. Babelon.

DESCRIPTION

DE QUELQUES JETONS PARISIENS

CONCERNANT

POUR LA PLUPART, DES MÉDECINS CONNUS

(*Suite et fin*[1]).

Pl. XXXIX

Le 31 janvier 1653, Gui Patin, suivant encore les anciennes éditions que l'on a de ses lettres, écrivait à un de ses correspondants, à Falconet, sans doute, en lui faisant tenir, de son jeton, un exemplaire en argent : « *Je vous envoye ma médaille, que j'ai toujours eu dessein de vous présenter ; elle est plus belle que celle que vous avez vue entre les mains de Monsieur Gontier, à qui mon fils ainé en a envoyé une. Le coin de la Faculté, qui étoit usé, a été refait, et, au lieu de 1648, j'y ai fait mettre 1652. Si vous en désirez de cuivre, je vous en envoyerai ce qu'il vous plaira.* » Patin a en vue, en parlant de ce coin refait, le revers de son jeton, dont les premiers exemplaires, ainsi que nous le verrons bientôt, portaient la date de 1648, tout en étant, au droit, datés de 1652.

Notons encore cette donnée, malheureusement vague, mais dont l'intérêt n'est pourtant pas

1. Voir la 3e livraison de 1892, p. 329.

douteux, que nous relevons dans le travail du docteur Larrieu[1] : « Le coin pour frapper les jetons (de la Faculté) ayant été brisé, la compagnie en fit graver un autre par Jean Verdeloche. Gui Patin s'en servit le premier. »

Des graveurs de ce temps-là, Jean Verdeloche est du nombre de ceux dont on a le moins parlé, ce que nous faisons remarquer sans prétendre en aucune sorte porter atteinte à ses talents[2]. Quant à préciser

1. *Loc. cit.*, p. 62.

2. Jean Verdeloche a été tailleur des coins à la Monnaie d'Amiens ; il appartenait à une famille de graveurs en métaux, comme lui. Jal, qui a parlé d'eux dans son *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, p. 1250, en cite un, du prénom de Jacques, au sujet duquel il dit : « Jacques Verdeloche était peut-être élève de Warin ; peut-être aussi travaillait-il pour ce maître habile. » Nous revenons à Jean Verdeloche pour relater un fait passablement singulier, et qui donnerait assez lieu de penser que le P. Ménestrier le considérait comme un artiste non dépourvu de mérite. La première édition de l'*Histoire du Roy Louis le Grand par les médailles, devises, jettons*, etc., est de 1689. Le savant jésuite y a publié une charmante petite médaille, datée de 1654, qui se rapporte à la « cérémonie de l'Ordre du Saint-Esprit, qui fut donné au Roy le lendemain de son sacre ». On y voit, au droit, l'effigie du jeune souverain, au dessous de laquelle sont les initiales I. V. F. Ménestrier avait d'abord cru pouvoir écrire : « Cette médaille... est de Verdeloche, comme il se justifie par ces trois lettres capitales I. V. F. *Jo. Verdeloche fecit* ; et elle est d'une fleur de coin où peu de médailles peuvent arriver. » Plus tard cela fut changé. Nous n'affirmerons pas que ce fut l'objet d'un *carton* dans l'ouvrage de Ménestrier, mais toujours est-il qu'il y a eu dans le texte, pour la première des deux phrases citées, la substitution suivante : « Cette médaille... est de Varin, comme on en justifie par ces trois lettres I. V. F., *Joannes Varin fecit...* » Les exemplaires de l'édition de 1689 que nous avons pu consulter portent tous cette retouche-là. Nous n'avons eu connaissance de la phrase primitive que parce qu'elle a été conservée dans la contrefaçon, exécutée en Hollande, de l'ouvrage du P. Ménestrier, publiée sous la rubrique de Paris, en 1691, et pour la composition de laquelle l'éditeur clandestin avait eu sans doute à sa disposition un exemplaire de l'édition originale en son premier état. — Quant à la petite médaille, chef-d'œuvre de délicate facture, dont il est question dans cette note, il est assez intéressant de constater que les coins dont on se sert pour la frapper encore ne sont plus les coins originaux, et que celui du revers est signé WARIN F. au lieu des lettres I. V. F., qui se trouvaient au droit et avaient porté par erreur le P. Ménestrier à considérer cette même médaille comme une œuvre de Verdeloche. Pour le coin signé

de quel coin il s'agit dans la découverte du docteur Larrieu, c'est une question qu'il nous paraîtrait difficile de résoudre en l'absence d'indications plus complètes que celles que l'on a en ce moment, parce que les coins du jeton de Gui Patin ont été refaits tous les deux, celui de tête comme celui du revers.

Nous donnons ce jeton sur notre planche, reproduit au moyen des procédés héliographiques, dans ses deux états les plus intéressants :

3. M·GUY·PATIN·DOYEN. 1652[1]. La tête de Gui Patin, regardant à droite. A l'exergue : FELIX QVI POTVIT.

℞. VRBI·ET·ORBI·SALVS. Les armes de la Faculté de Paris occupant tout le champ : trois cigognes, posées sur une terrasse, tiennent chacune dans le bec un rameau[2]; au dessus, le soleil dissipant les nuages. A l'exergue : FACVL·MEDIC·PARIS·1648.

Les mots *Urbi et orbi salus*, placés ici en légende, étaient la devise de la Faculté.

C'est ainsi que nous venons de le décrire que le jeton parut d'abord, avec un coin de 1648 pour le revers. On le trouve, plus tard, dans l'état qui suit :

WARIN F., voir le *Catalogue des poinçons, coins et médailles du Musée monétaire*, Paris, 1833, p. 168, art. 393.

1. Il est presque superflu de faire remarquer que, dans la description qui suivra des jetons de la Faculté, la lettre M, précédant le nom du doyen, est l'initiale de *Maître* ou de *Magister*, suivant que la légende est en français ou en latin.

2. D'après le docteur Corlieu (l'*Ancienne Faculté*, etc., p. 97), c'est un rameau d'origan. Suivant Charles Patin (*Introduction à la conn. de l'hist. par les médailles*, chapitre des *gettons*), c'est une branche de laurier.

4. M·GVY·PATIN·DOIEN·1652. La même tête, et, à l'exergue, la même devise que sur l'exemplaire précédent.

Il serait assez difficile, notamment, de s'apercevoir que le coin a été renouvelé, si le mot DOYEN n'y était écrit d'autre manière : DOIEN. Pour ce qui est de la tête et pour le renouvellement dont il s'agit, on s'est servi de ce même poinçon d'effigie à la rectification duquel *il n'y avoit point de remède*, comme Gui Patin, avec quelque teinte de regret, l'avait reconnu tout d'abord dans sa lettre publiée sous la date du 28 juin 1652. Aussi ne voyons-nous pas trop en quoi il avait sujet, le 31 janvier de l'année suivante, de se montrer plus satisfait des jetons de la nouvelle frappe.

℟. VRBI ET ORBI., *etc*. Même légende et même type qu'au nº 3. La seule différence consiste dans la date placée à l'exergue, et qui est : 1652.

Une autre variété encore du jeton de Gui Patin consiste dans la réunion du coin de revers du premier des deux exemplaires décrits, avec le coin de tête du second exemplaire. Les spécimens que nous avons rencontrés de cette troisième variété sont en argent, alors que nous pouvons signaler les deux autres tant en argent qu'en cuivre.

Le jeton de Gui Patin est, assurément, bien connu [1], mais il est toujours très recherché, et nous

1. Pour ce jeton, et indépendamment de l'ouvrage de Charles Patin (*Introduction*, etc.), cité plus haut, et qui a eu d'assez nombreuses éditions, tant en français qu'en latin, on peut consulter encore : Rudolphi, *Index numismatum in virorum de rebus medicis meritorum memoriam percussorum*, 1823, 1829, 1862, etc. ; C[te] de Renesse-Breidbach, *Mes loisirs*. Anvers, 1835, 1836, t. III,

avons d'autant moins hésité à le publier de nouveau, qu'il ne l'avait été, généralement, qu'avec une exactitude médiocre, et sans qu'on eût donné en même temps, à son sujet, l'ensemble des renseignements qui devaient particulièrement en faire apprécier l'intérêt anecdotique, au cas où l'on contesterait sa valeur au point de vue plus élevé de l'histoire.

Notre tâche serait terminée s'il pouvait nous convenir de laisser à moitié vide la planche mise à notre disposition pour ce mémoire. On ne nous saura pas mauvais gré, espérons-nous, d'avoir fait choix, pour remplir cette planche, de quelques jetons curieux au sujet desquels nous voulons être aussi bref, dans ce que nous en dirons, que le comporteront les explications strictement nécessaires.

5. M · IOANNE · DE · BOVRGES · DECANO · 1656. Armes de Jean de Bourges surmontées d'un casque posé de trois quarts, avec lambrequins.

℞. VRBI · ET · ORBI · SALVS. Le même coin, aux armes de la Faculté, daté de 1652, qui avait d'abord servi pour les exemplaires de la dernière émission du jeton de Gui Patin. Voir plus haut, nº 4.

Jean de Bourges était docteur en médecine quand il fut appelé, en 1646, à siéger au bureau de l'Hôtel

art. 29, 282 ; *Trésor de numismatique et de glyptique, choix de médailles françaises*, t. I, pl. 68 ; *Magasin pittoresque*, année 1857, p. 328 ; docteur F. Larrieu, *Gui Patin, sa vie, son œuvre*, Paris, 1889, p. 62 ; etc. L'exemplaire qu'a fait dessiner M. Larrieu, pour la reproduction du jeton en vignette, est précisément de ceux pour la frappe desquels le coin de tête avait déjà été changé, alors que le coin du revers à la date de 1648 continuait à être utilisé ; malheureusement la vignette n'a pas du tout été réussie, et le portrait y a été bien plus manqué encore que sur le jeton même qui avait motivé l'expression des regrets de Gui Patin.

de Ville de Paris en qualité d'échevin[1]. Il fut élu doyen de la Faculté en 1654, après Paul Courtois, le successeur immédiat de Patin. Il est de ceux qui continuèrent à faire mettre sur les jetons de la savante compagnie leurs armes au lieu de leur portrait. Les armes des De Bourges, de la famille à laquelle appartenait notre doyen, étaient *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois lis de jardin, d'argent, tigés de sinople*[2].

Le jeton de Jean de Bourges fournit un nouvel exemple de la persistance avec laquelle la Faculté continuait à faire servir le coin à ses armes, alors même qu'il portait une date en désaccord avec celle du jeton à la frappe duquel on l'employait.

6. M^RE FR·LE·VIGNON CON^R DES^T ET DOIEN (*Maître François le Vignon, conseiller d'Estat et Doyen*). Le buste du doyen tourné à droite. Coiffé d'une perruque longue, il est en robe, avec la pèlerine d'hermine.

℞. CONTERO·MONSTRA. Bras nu, sortant d'un nuage, et étreignant trois serpents qui meurent étouffés. A l'exergue : 1666.

François Le Vignon, ou Vignon, comme on écrit même son nom le plus souvent, avait été élu doyen en 1664. Il est le troisième des dignitaires de ce rang qui ont fait mettre leur effigie sur les jetons de la

1. Le Roux de Lincy, *Hist. de l'Hôtel de Ville de Paris*, Paris, 1846, 2e partie, p. 214.

2. Dubuisson, *Armorial des principales maisons et familles du Royaume*, etc., t. I, art. 322. — Voir aussi l'*Armorial* dit *de Beaumont* (*Gouverneurs, Lieutenans de Roy, Prévôts des marchands, Échevins*, etc., *de Paris*), in-f°, s. l. n. d., où les armes de Jean de Bourges figurent à leur ordre de date, 1646.

Faculté. A partir d'alors, ce fut un usage désormais établi. Si quelques exceptions se rencontrent encore par la suite, elles sont sans influence sur ce qui était devenu la règle.

Le Vignon a eu son temps de réputation et de vogue. Dans la pratique comme dans ses doctrines, il s'est montré assez souvent en opposition avec les principes de Gui Patin pour que, de son côté, celui-ci ne l'ait pas ménagé dans ses lettres, non plus d'ailleurs qu'il n'a fait d'aucun autre partisan des substances antimoniales.

Sur le jeton que nous publions du doyen Le Vignon, les armes de la Faculté sont remplacées par une devise où il semble être fait allusion aux services que rend la science de la médecine, en apportant tous ses soins à triompher des maladies qui affligent l'humanité, et qui sont représentées ici par des serpents : *Contero monstra*. La devise n'était, d'ailleurs, qu'à moitié neuve : sur un jeton de 1646, que des documents disent avoir été frappé pour « l'école de chirurgie de Paris », on voit une main étreignant un serpent, type que commente cette légende : PRVDENTIS MANVS MORBORVM CVRATIO[1].

Ajoutons que les jetons de Le Vignon ne sont pas tous comme celui que nous avons décrit. Il existe des exemplaires avec le revers au coin habituel de la Faculté, à savoir aux trois cigognes, etc. Ce dernier coin porte la date 1666.

1. Inventaire, dressé en 1697 et 1698, des poinçons et carrés de médailles et jetons, destinés à être conservés à la Monnaie des médailles, à Paris (Archives nationales, KK, 960).

7. SCHOLÆ TUTELA PRÆSENS. Buste du médecin archiâtre Fagon, en costume de docteur. Le personnage est tourné à gauche, ce qui laisse voir l'épitoge afférente à ses grades.

℞. M·FR·VERNAGE·PARIS. FAC·MED PARIS. DECANO. Les armes de la Faculté de médecine de Paris, sur un écusson de forme ovale, au centre d'un cartouche. A l'exergue : PRÆSED·ORD·M· GUID·CRESC·FAGON·ARCHIAT·COM·ULT·MAI· 1703.

Gui-Crescent Fagon est trop connu pour que nous puissions avoir à donner une esquisse, tant légère fût-elle, de sa biographie. Nous rappellerons, toutefois, qu'il a occupé la position de professeur au Jardin royal des Plantes, à Paris, dont son grand-père maternel, Gui de la Brosse, peut, à bon droit, être considéré comme le fondateur. Ses armes, qui figurent sur un jeton, étaient « d'azur, à un lion d'or à dextre et un mouton d'argent à senestre, affrontés, et un soleil d'or en chef[1] ». Elles étaient les mêmes que celles de cet aïeul, au moins quant aux meubles, les émaux ne nous étant pas positivement connus pour ce qui est de Gui de la Brosse.

Fagon est le seul des médecins, non doyens de la Faculté de Paris, dont l'effigie ait paru sur les jetons du docte corps, ce qui eut même lieu deux fois : en 1696 et en 1703.

1. C'est ainsi que les armes des Fagon sont décrites dans les *Tablettes de Thémis*, t. I, p. 98, à propos de Louis Fagon, intendant des finances, fils de Gui-Crescent. Quant à celles de Gui de la Brosse, on les voit au frontispice, ou titre gravé, de son livre *De la Nature, vertu et propriété des Plantes*, Paris, 1627, in-8°.

Cette distinction était un hommage de reconnaissance de la Faculté pour les services que Fagon lui avait rendus en diverses circonstances, dans la position qu'il occupait auprès de Louis XIV, dont il était devenu le premier médecin en 1693. Il avait, notamment, aidé la Faculté à triompher de la Chambre royale de médecine, société rivale qu'une déclaration du grand roi supprimait dès 1694.

François Vernage, sous le décanat duquel fut frappé notre jeton nº 7, a été à la tête de la Faculté de 1702 à 1704.

8. J.B.T. MARTINENQ PAR. MED.FAC.DEC. Le doyen Martinenq, de Paris, en buste court et découvert, placé sur un socle où on lit : AN INDE FELICIOR. — 1746.1747.1748. Sous le buste, les lettres D. V., initiales du graveur, à savoir Duvivier le père.

℞. L'inscription suivante, sur six lignes : RECOGNITA ITER(*um*) ET AUCTA PHARMAC(*opæa*) PARIS(*iensis*) — I·B·T. MARTINENQ MED(*icinæ*) FAC(*ultatis*) DECANO. M·DCC·XLVIII. L'inscription est ornée de symboles divers. C'est, au sommet, la cigogne au rameau, tirée des armes de la Faculté ; au centre, un serpent, image de la prudence ; au bas, le signe de la planète Saturne. Les autres planètes, dont chacune est également représentée par son signe, sont, à droite de l'inscription, le Soleil, Mars, Jupiter, et, à gauche, la Lune, Vénus et Mercure. Il y a là, très probablement, quelque allusion, soit à l'influence des astres sur la santé, soit à la vertu des médicaments tirés des métaux désignés par les

planètes[1]. Nous laisserons à de moins ignorants que nous sur les questions de ce genre le soin de résoudre celle-ci.

Martinenq est du nombre, assez rare, des doyens qui furent maintenus dans leur charge durant quatre ans, au lieu de deux (1746-1750). Quels qu'aient été, d'ailleurs, ses talents, nous avouerons volontiers que nous n'aurions pas songé à publier son jeton, si nous n'y avions pas remarqué l'inscription du socle soutenant son buste, AN INDE FELICIOR, devise qui, pour s'être fait attendre bien près d'un siècle, n'en est pas moins une riposte très caractérisée au FELIX QVI POTVIT de Gui Patin. Assurément Martinenq n'était pas un Adonis, mais son effigie pouvait marcher de compagnie avec celles de beaucoup d'autres, et ce n'aurait pas été la peine d'appeler l'attention sur elle s'il n'avait pas tenu à donner cours à sa protestation.

Comme les jetons précédents, celui de l'apothicaire L.-H. Rouvière, qui termine notre planche, est connu[2]. Ce qui l'est moins, et à quoi nous suppléerons dans la mesure qu'il peut convenir ici de le faire, c'est ce qui concerne le souvenir du demi-personnage qui se l'est fait frapper :

9. TERRET SED SANAT. Une vipère dans l'attitude de la colère, se dressant à demi sur un long socle. Ce socle est orné d'un cartouche qui sert d'encadrement à un écu en ovale, chargé des armes

1. On sait que l'or était désigné par le soleil, l'argent par la lune, le vif-argent par Mercure, le fer par Mars, l'étain par Jupiter, le cuivre par Vénus et le plomb par Saturne.

2. *Magasin pittoresque*, année 1857, p. 255.

de l'apothicaire ainsi désigné dans l'inscription placée en banderole au dessous du type décrit : LUD · HENRIC · ROUVIERE PHARMACOP· PARIS · M. DCC. VI.

Les armes de Rouvière, dont les émaux sont incomplètement indiqués sur le jeton, étaient : « *d'azur à un dain d'or; et un chef cousu de gueules, chargé de deux étoiles d'or*[1]. »

℟. SALUS PUBLICA. Femme assise faisant une libation sur un autel autour duquel un serpent est enroulé, et qui n'est autre que l'autel d'Esculape. A l'exergue, les lettres H · R · F., initiales de *Hieronymus Roussel fecit.*

La légende du droit, TERRET SED SANAT, est d'explication facile. Si les morsures de la vipère étaient bien de nature à inspirer l'épouvante, d'autre part la chair de ce reptile entrait pour beaucoup dans la composition de la thériaque, l'un des remèdes auxquels on attribuait le plus de vertu, notamment contre tous les venins.

Gaignières n'a pas dédaigné de comprendre le jeton de Rouvière dans ses collections, et voici ce qu'il en a dit dans l'un de ses catalogues :

« Rouviere, m^e apoticaire, a fait graver ce jeton pour faire les présens ordinaires aux réceptions et pour marquer celle de son fils, receu m^e apoticaire au mois de may 1706[2]. »

1. *Armorial général de la France*, au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, t. I de la *Généralité de Paris*, fol. 55, art. 505.

2. Bibliothèque nationale; manuscrits, fonds français, n° 23, 275. — L'observation de Gaignières semblerait assez se rapporter à ce qui aurait été écrit sur le même sujet dans le *Journal de Trévoux*, année 1707. Cf. le *Dict· des devises*, de Chassant et Tausin, t. I, p. 329.

On se trouve naturellement porté à conclure de ces lignes qu'il était alors d'usage, à Paris, pour les apothicaires nouvellement reçus, d'offrir des cadeaux de jetons à leurs examinateurs, comme le devaient faire, de leur côté, les nouveaux licenciés en médecine. Quant aux jetons donnés en présents par ces derniers, on sait qu'ils étaient de ceux mêmes de la Faculté. Mais, pour ce qui est du jeton de l'apothicaire Rouvière, il est absolument le seul en son genre, et l'on ne peut le rattacher à rien de ce qui avait été fait avant ou qui se fit après.

Rouvière fils n'a rien fait que nous sachions pour mériter d'appeler sur lui l'attention. Le père, dont on connaît deux ouvrages, est l'auteur d'une relation de voyage recherchée aujourd'hui des curieux, bien qu'elle ne paraisse guère avoir eu de succès à l'époque où elle parut. En voici le titre :

Voyage du tour de la France, par feu M. Henri de Rouviere, conseiller du Roy en l'Hôtel de Ville de Paris, et Apoticaire ordinaire de Sa Majesté. Paris, Etienne Ganeau, 1713.

C'est un in-12 de 504 pages de texte, et non compris dix feuillets occupés par le titre et les pièces liminaires, parmi lesquelles on trouve une épître de dédicace à la marquise de Courcillon, signée de l'abbé de Valmont, éditeur du *Voyage*. Il est dit à la fin du volume que, si le lecteur prenait plaisir à cette première partie du travail, il lui en serait donné une suite non moins intéressante. La suite ne parut pas, et, dès 1714, Thémiseul de Saint-Hyacinthe ridiculi-

sait par un éloge ironique la partie publiée en 1713 [1]. Le temps n'a pas ratifié le jugement de Saint-Hyacinthe, ou plutôt les détails de curiosité qui font rechercher aujourd'hui la relation de voyage de Rouvière manquaient, au début, de l'âge qu'il leur eût fallu pour intéresser plus généralement le public qu'ils ne l'ont fait alors.

Les noms de l'auteur sont inscrits très diversement dans les documents où nous le trouvons cité : *Henry de Rouvière*, dans l'*État de la France*, 1694, comme au titre du *Voyage*, publié après son décès ; *Henry Rouvière* [2], *Louis Henri* [3], ou *Henri Louis Rouvière* [4]. Ses qualifications ne sont pas exprimées d'une manière moins variable. Le plus certain pour nous, c'est qu'on le trouve déjà, en 1694, apothicaire de la Petite Écurie du Roi, fonctions qu'il cumulait avec celles d'apothicaire des camps, hôpitaux et armées [5], ce qui ne l'empêchait pas de tenir en même temps, dans la capitale, boutique ouverte d'apothicairerie. Quant au titre, qu'il portait encore, de conseiller à l'Hôtel de Ville de Paris, nous ne le lui voyons pas antérieurement à 1708 [6]. Le hasard ne nous a pas fait savoir exactement l'époque de sa mort. On a vu,

1. *Le chef-d'œuvre d'un inconnu, avec des remarques savantes et recherchées*, par M. le docteur Chrisostome Matanasius, édition de La Haye, 1714, in-12, pp. 41 et 42. Cette édition est la première.

2. A l'enregistrement de ses armes dans l'*Armorial général de la France*, Voir plus haut.

3. Sur le jeton de 1706.

4. *Hist. de l'Hôtel de Ville de Paris*, par Le Roux de Lincy, 1846, in-4°, 2e partie, p. 232.

5. *État de la France*, 1694. t. I, p. 446.

6. *Hist. de l'Hôtel de Ville de Paris, loc. cit.*

plus haut, qu'il n'existait plus lors de la mise en lumière, en 1713, de la relation de voyage à laquelle il a dû, surtout, ainsi qu'à son jeton, de n'être pas complètement oublié.

Jules ROUYER.

MÉDAILLES MODERNES

RÉCEMMENT ACQUISES PAR LE CABINET DE FRANCE

Les médailles modernes sont décidément en possession de la faveur du public, et les jetons, eux aussi, ne tarderont pas à devenir l'objet d'un véritable engouement, si l'on en juge par les prix atteints dans les dernières ventes.

Mais il n'en a pas toujours été de même : on a été longtemps à s'apercevoir que l'histoire de l'art n'a pas d'auxiliaire plus sûr que la numismatique ; et l'on doit ajouter qu'elle est encore loin d'avoir tiré de cette dernière science tous les secours qu'elle en peut attendre.

Les savants de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e voyaient évidemment les monnaies et les médailles d'un tout autre œil que nous. A cette époque, et sans remonter plus haut que l'abbé Barthélemy et le plus illustre des catalogueurs, Mionnet, numismatistes et collectionneurs considéraient les monnaies antiques et celles du moyen âge (auxquelles ils daignaient parfois accorder une certaine attention) comme des documents de premier ordre, il est vrai, à l'égal des inscriptions antiques ou des chartes ; mais ils n'y découvraient rien en dehors du renseignement historique, géographique, archéologique, tout sec, tout nu ; l'amour du beau ne venait pas réchauffer leurs recherches et ils ne se laissaient

jamais entraîner dans les hautes considérations de l'esthétique. Les innombrables et merveilleux chefs-d'œuvre des artistes grecs, d'un art si grand sur une si petite surface, les médailles de la Renaissance, qu'on ne se lasse plus d'admirer, provoquaient peu d'enthousiasme et l'on ne perdait pas son temps à les contempler. Le Cabinet de France ne refusait évidemment pas les pièces qui lui étaient offertes, mais il ne recherchait pas toutes ces charmantes productions, — beaucoup moins dédaignées à présent, — que vit éclore la fin du XVIII^e siècle.

On ne paraissait pas se douter que la numismatique est vraiment le *microcosme* de l'art, et qu'elle suffirait à elle seule à constituer son histoire sans une lacune, avec une précision et une sûreté de dates sans pareilles, depuis le VII^e siècle avant Jésus-Christ jusqu'à nos jours. En un mot, considérer uniquement les monnaies et les monuments monétiformes dans leurs rapports avec l'art, voilà une conception qui correspond à des préoccupations et à un état de choses très réels, très actuels, mais absolument nouveaux.

Dans l'état d'esprit dont nous venons de parler, il était naturel que les « médailles artistiques », qui se rapportent à des époques et à des personnages relativement connus, et sont intéressantes surtout au point de vue de l'art, fussent fort peu appréciées. Quelques prix indiqueront exactement le cas qu'on en faisait dans la première partie de ce siècle. Heureux temps pour les collectionneurs! Pour 15 francs, on pouvait se procurer une superbe épreuve du médaillon de

Jeannin par Dupré ; pour 60 francs, la Bibliothèque nationale acquérait un bon exemplaire de la médaille de Boldu par lui-même ; on échangeait une Cécile de Gonzague pour un vulgaire denier de Charlemagne à la légende METVLLO, et on croyait avoir largement payé un Victorien de Feltre en cédant en retour un guyennois du Prince Noir[1].

L'abbé Barthélemy, dont l'esprit était si vivement épris de l'antiquité classique, se préoccupait évidemment peu des charmantes pièces composées, gravées, frappées et distribuées sous ses yeux, et même des belles médailles de la Renaissance. Il existe en effet, dans les cartons de la Bibliothèque, bien des lacunes correspondant à cette époque. A peine se souciait-on à ce moment-là d'un artiste tel que Pisanello, et si l'on acquerait une médaille, on se préoccupait plus de la valeur du métal ou de l'apparence que de la beauté réelle et de la conservation : souvent une épreuve en argent, reprise, refaite par le ciseleur, polie et ratissée à plaisir, était préférée à un exemplaire en bronze parfaitement conservé, sans retouche et gardant toute la douceur de modelé de la cire originale.

Mais les temps sont changés, nous l'avons dit ; la numismatique est devenue moins austère, et désormais la médaille, en tant qu'œuvre d'art, a sa place dans les préoccupations des gens de goût, des artistes, des historiens de l'art et même des numismatistes les plus moroses ; la mode se met de la partie et l'on sait quelle consommation de pièces de tout

1. B. Fillon, *Compte rendu du livre de M. A. Armand sur les médailleurs italiens des XV^e et XVI^e siècles*. Paris, Quantin, 1879, p. 3.

genre elle impose à la bijouterie actuelle. De là, les prix souvent excessifs qu'atteignent les pièces antiques ou modernes d'un beau style, et en particulier ces pièces italiennes si longtemps dédaignées, celles surtout de la fin du XV^e siècle.

Dès lors que la numismatique, considérée au point de vue artistique, a conquis une si grande et si légitime importance, ne serait-il pas regrettable de voir la *Revue numismatique* ne pas tenir ses lecteurs au courant, en ce qui concerne les médailles modernes, des acquisitions réalisées par le Cabinet de France, et ne convient-il pas de faire pour celles-ci ce qu'on a fait depuis longtemps pour les monnaies grecques et romaines.

Je ne parlerai ici que des médailles antérieures à 1793 acquises pendant les deux dernières années; je laisserai de côté les jetons, ainsi que les médailles postérieures à la première République, qu'elles aient été procurées à la Bibliothèque par le Dépôt légal ou directement acquises des artistes. Ce n'est certes pas dédain de notre part ; nous croyons seulement qu'il y aurait utilité et intérêt, ayant réservé une place à part pour les jetons, à étudier dans son ensemble l'œuvre numismatique de ce siècle ; car nous assistons en France, en ce moment, à un vrai renouveau qui nous reporte aux belles époques de l'art de la médaille. Cette marche ascendante, nettement constatée, est bien digne de fixer notre attention et d'exciter notre fierté ; car nous voyons les étrangers de tous les pays, devançant nos éloges et ceux de la postérité, prodiguer à nos médailleurs, par leurs com-

mandes et les récompenses qu'ils leur décernent, des témoignages non équivoques de leur admiration.

1. *Médaille magique du XV^e siècle.*

✠ IASPAR : FERT : MIRRAM : ThVS : MELCIOR : BALTAZAR : AVRVM : NOIA' REGV' | ✠ TVNC : MORS : EST : CAPTA : DVM : DICITVR : ANAN-IZAPTA | ✠ FILI : DEI : TV : MISHRHRE : MEI. Cette légende est disposée en trois cercles concentriques. Au centre, dans une rosace à six lobes, ⁝ Ih'V ⁝, au lieu de Ih'S qui est l'abréviation plus ordinaire du mot Jésus.

℟. Même disposition. Sur trois lignes concentriques : ✠ IN : MANVS : TVAS : DOMINE : COMMENDO : SPIRITVM : MEVM : RHDIMISTI : | ✠ ME DOMINE : DEVS : VERITATIS : THTRAGRAMATON | ✠ DEVS : hOMO : PRO : NOBIS : FACT' : EST. Au centre, ⁝ XPC' ⁝, l'abréviation connue du mot Christus.

Argent. Diamètre, 46 millimètres. — Catalogue de la vente Fillon, n° 139.

M. Edmond Le Blant a démontré, avec sa science accoutumée, le caractère superstitieux de cette pièce intéressante, considérée auparavant comme une médaille religieuse[1].

La date de fabrication admise par lui est, on se le rappelle, celle qui avait été déjà proposée, c'est-à-dire la fin du règne de Charles VII ; le style, en effet, est bien celui des médailles frappées en souvenir de

1. Edmond Le Blant, *Sur une médaille d'argent de la Bibliothèque nationale*, *Rev. num.*, 1891, pp. 249 à 257.

l'expulsion des Anglais, et il ne nous paraît pas douteux qu'elle ait été fabriquée vers le même temps.

En terminant, M. Le Blant se demandait à quelle époque peut remonter cette pratique, déjà considérée comme superstitieuse par le P. Delrio en 1603, « ferre nomina trium regum cum certis tribus versiculis. » Et voici sa réponse : « C'est en 1491, dans le *Vocabularium* de Guarinus que je vois citer pour la première fois les vers qui terminent l'inscription de la face. Quant à celui qui désigne les mages par leurs noms, j'en ai, il y a quelques années, signalé le début à mon regretté confrère, J. Labarte, dans cette mention énigmatique d'un vase de l'Inventaire de Charles V : *Jaspar fait mirram.* » Mais, corrigeant ce que cette affirmation a de trop absolu, il s'empressait d'ajouter : « Je ne saurais voir, pour ma part, dans ce double document, que la preuve d'un minimum d'antiquité. » Nous pouvons en effet citer trois exemples de ces vers magiques, tous les trois antérieurs à 1491, l'un d'eux antérieur même à l'inscription citée dans l'Inventaire de Charles V.

Le premier exemple que nous ayons à citer remonte au XIII^e siècle et se lit au bas d'un feuillet de parchemin, « sur lequel ont été écrites au XIII^e siècle des prières en vers français. » Nous donnons ici la transcription qui en a été faite par M. Léopold Delisle[1] :

« Des trois rois.
« Jaspart fert mirram, thus Melcio, Batasar aurum.
« Hec tria qui secun portabit nomina regum,
« Solvi secundum pie cate (*sic*) caduco. »

1. *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions*, Paris, Champion, 1891, in-8°, p. 505.

Nous empruntons le second exemple à un manuscrit du milieu du XIV^e^ siècle (Arsenal, ms. 570, fol. 109 v°), qui contient l'histoire de la passion de saint Georges et immédiatement après, les trois vers suivants semblables eux aussi à ceux qui sont cités par M. Le Blant, d'après l'ouvrage publié en 1602, à Lyon, par J. Fernel[1].

« Gaspar fert myrram, thus Melchyon, Balthasar aurum
« Hec tria qui secum portabit nomina regum,
« Solvitur a morbo Domini pietate caduco. »

La troisième citation nous est fournie par un autre manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal (ms. 565, fol. 59 v°), celui-là de la fin du XIV^e^ siècle et d'origine flamande.

« + Jasper + fert + mirram + thus
« + Melchior + Balthasar + aurum
« + Qui + portat + secum + semper
« + Hec + nomina + regum. +
« + Solvitur + a + morbo + ihu + XPC (*sic*)
« + pietate + caduco + a + G + l + a
« + Ihc + nazarenus + rex + Judeorum. »

La première citation, à elle seule, suffirait à établir nettement le caractère superstitieux de notre médaille, si M. Le Blant ne l'avait déjà surabondamment établi. Elle n'en reste pas moins le plus ancien exemple connu de cette formule, qui devait pourtant être très usuelle au XIII^e^ siècle et probablement antérieure à cette époque, puisqu'elle est déjà défigurée par les copistes[2], comme il arrive pour les vieilles formules, et

1. Le Blant, *loc. cit.*, p. 252,
2. « Pie cate » pour « pietate ».

qu'elle est de plus admise couramment à côté d'autres également superstitieuses, qu'il importait aussi d'avoir sur soi si l'on voulait être préservé de malheur, témoin les vers inscrits sur le même parchemin[1] :

« Quant fame enfantera metés ces brief sour lui ;
« Celle escapera vive, et ses frus autresi.
« Li papes fu de Roume ki le traita et fist. »

Pour ce qui est des noms des trois mages, on les trouve sur un certain nombre de monuments figurés bien antérieurs au xv^e siècle; par exemple : sur une miniature de l'évangile d'Egbert à Trèves (x^e siècle[2]), au dessous du bas-relief de la porte principale de l'église de Pistoia (1166), sur une miniature de la fin du xii^e siècle calquée par le comte de Bastard[3], sur une peinture du xiv^e siècle publiée par MM. Gélis-Didot et Laffilée, dans un manuscrit de la première moitié du xiv^e siècle (Arsenal, théol. lat., n° 42^b, fol. 1[4]), sur les monnaies de Cologne, etc. A partir de la fin du xv^e siècle, les noms des rois mages sont si fréquemment inscrits à côté d'eux que le fait en lui-même ne présente plus d'intérêt.

II. — *Giulia Astallia.*

DIVA. IVLIA· ASTALLIA. Astallia de profil à gauche, à mi-corps, vêtue d'un corsage lacé et montant, mais

1. Delisle, *loc. cit.*

2. Un passage du *Liber pontificalis*, d'André Agnello, permettait même, ce semble, de croire que les trois noms devenus traditionnels : Gaspar, Melchior, Balthasar, étaient inscrits originairement sur la fameuse mosaïque de Ravenne. Les noms qu'on y lit actuellement ont été refaits dans notre siècle.

3. *Matériaux d'archéol.*, t. XIV.

4. D'après une note du comte de Bastard. Cab. des Manuscrits, fr., nouv. acq., 6014.

le cou complètement dégagé, la tête penchée en avant et ornée d'une sorte de diadème, les cheveux relevés et noués sur le sommet de la tête.

℞. VNICVM· FOR· ET· PVD· EXEMPLVM. Le Phénix sur un bûcher allumé, regardant des rayons qui sortent d'un nuage[1].

Bronze. Diam., 63 millimètres. — Vente Rattier, 1891, n° 43.

Cette œuvre n'est pas datée, mais elle appartient aux dernières années du xv[e] siècle. Elle est remarquable par la franchise et la largeur de l'exécution, par l'originalité et le charme de sa tournure. Contemporaine des œuvres de Bartholomeo Talpa, elle s'en rapproche par le style, et elle a même été attribuée à ce maître par Friedländer ; toutefois cette assertion ne nous paraît pas suffisamment justifiée.

En tout cas, il importe de comparer cette belle pièce avec la médaille de Marie Fournier, deuxième femme de Gianfrancesco Martelli, mariée à Lyon en 1506. Si l'on s'en rapportait à la gravure donnée par Litta[2], les deux pièces seraient de la même main ; mais il faut se défier des médailles de la famille Martelli reproduites dans cet ouvrage ; toutes, ou peu s'en faut, sont des restitutions postérieures au grand évènement qui fit sortir cette famille de l'obscurité, le mariage de Camilla avec le Grand duc Côme I de Médicis. Il est fort probable que la médaille de Marie Fournier est une simple copie de celle de Giulia

1. Cf. le revers de la médaille de Victorin de Feltre par Pisanello. Heiss, pl. VIII, n° 1.

2. *Famiglie celebri d'Italia*, Martelli.

Astallia; toutefois, il est impossible de trancher cette délicate question sans avoir vu l'original ou au moins un bon moulage de cette dernière pièce.

III. — *Jean de Médicis, dit des Bandes noires.*

IOANNES MEDICES DVX FORTISS· MDXXII. Buste à droite de Jean de Médicis, la poitrine de face et cuirassée; la tête de profil, nue et à cheveux courts; l'épaule droite protégée par une cotte de mailles, et la gauche, par une forte épaulière.

Sur la tranche du buste : FRANC· SANGALLVS· FACIEB·

℞. NIHIL HOC FORTIVS. Un foudre ailé.

Bronze. Diamètre, 93 millimètres. Vente Rattier, nº 46[1].

Si cette médaille ne portait en toutes lettres le nom de son auteur Francesco Sangallo, on n'aurait jamais pensé à l'attribuer à ce Florentin qui eut une certaine réputation comme architecte et comme sculpteur. Le buste est lourdement traité, et le sujet du revers est encore moins réussi que celui du droit, car ce foudre est très maladroitement dessiné et modelé. En un mot, malgré un style assez personnel, ce n'est là qu'un médiocre échantillon de l'art italien au XVIe siècle.

Cette pièce n'en reste pas moins fort intéressante, d'abord à cause de la signature, et aussi parce qu'elle donne le portrait d'un des plus fameux *condottiere* du XVIe siècle; portrait authentique, soit que l'on

1. Armand, 2e édit., t. I, p. 157, nº 2. — Heiss, *Les médailleurs de la Renaissance*, 1e partie de Florence, pp. 91 et 92.

admette que la médaille ait été faite à la date indiquée, 1522, soit que l'on suppose, avec Friedländer[1], qu'elle ait été modelée en 1570, à la même époque que celle de Côme I et par ordre du grand-duc lui même.

IV. *Hippolyte de Gonzague.*

HIPPOLITA · GONZAGA · FERDINANDI · FIL · ÆT · AN · XV · Buste à gauche d'Hippolyte de Gonzague, les cheveux nattés et relevés en chignon, vêtue d'une robe décolletée et d'une chemisette montante, un double collier au cou.

℟. NEC TEMPVS NEC ÆTAS. Femme drapée marchant vers la droite, au milieu de divers instruments de musique et de sciences, un livre dans la main gauche, les yeux et la main gauche levés vers le ciel où brillent le soleil et huit étoiles.

Bronze. Diamètre, 63 millimètres[2].

Ippolita Gonzaga, fille de Ferrante Gonzaga, née en 1536, épousa en premières noces Fabrizio Colonna (1548), et en secondes noces Antonio Caraffa (1554); elle mourut en 1563. Sa médaille a été attribuée avec raison, selon nous, à Leone Leoni[3], bien qu'elle n'ait pas été comprise par M. Plon dans l'œuvre de ce maître ; on peut du moins affirmer que c'est là une belle œuvre, d'un modelé gras et souple, d'une ordonnance admirable et d'une charmante morbidesse.

1. *Die italienischen Schaumünzen des fünfzehnten Jahrhunderts*, Berlin, 1880-1882.
2. Vente Rattier, n° 65.
3. Armand, 2e édit., t. II, p. 213, n° 3.

V. *Giulia Pratonieri.*

IVLIÆ PRATONER. Giulia Pratonieri, en Pallas, vue à mi-corps, de profil à droite, vêtue d'une fine étoffe très plissée, la tête coiffée d'un casque chargé d'ornements et surmonté d'un dragon en guise de cimier ; des pendants aux oreilles, un collier au cou, deux javelots sur le bras gauche, et sur l'épaule droite, un bouclier dont on n'aperçoit que l'extrémité très contournée. Une draperie, passant sur l'épaule gauche, retombe sur les deux bras ; le haut de la poitrine est défendu par une bande de métal (reste de l'égide ou de la cuirasse) épousant les formes du corps et encerclant les seins, que voilent de légers plis ; les deux bras sont ramenés en avant, la main gauche placée sur le sein droit, la droite

posée sur une petite console contournée en forme de volute et sur laquelle on voit la lettre S ; l'épaule droite est ornée de crevés et de petits glands, le bras droit, d'une tête de lion, à hauteur du biceps.

Bronze. Diamètre, 68 millimètres[1].

Après avoir lu tous les détails de cette description, on ne doit s'attendre qu'à une œuvre alourdie par d'inutiles accessoires, d'un aspect ennuyeux et maussade. Mais toutes les préventions tombent à la vue de la médaille elle-même. Ce casque chargé d'ornements, ces pièces de métal déchiquetées, ce bouclier dont l'extrémité est recroquevillée comme un vieux cuir, ces retroussis de cheveux et d'étoffes, ces petits plis qui foisonnent de tous côtés, cette console qui se contourne sur elle-même, ces arrangements précieux, ces recherches d'effet, ces raffinements, en un mot cette œuvre entière, dans son ensemble comme dans ses détails, est traitée avec une délicatesse de touche sans pareille, un entrain, un brio, un esprit qui font de ce tout, qui devrait être insupportable, une œuvre charmante. Mais quelle délicatesse de main, quelle souplesse, quelle virtuosité ne faut-il pas à un artiste pour réaliser ce prodige, qui serait irréalisable, il est vrai, dans la grande sculpture ! Malheureusement, ce maître si habile ne s'est fait connaître que par cette simple initiale S, qu'il a laissé s'égarer dans un petit coin de notre médaille. D'après M. Umberto Rossi, il devrait être identifié avec un

1. Elle a été cataloguée, à la vente Rattier, sous le n° 57 et le nom inexact de Julie Pratonero. — Voyez Armand, 2e édition, t. I, p. 213, n° 3, et t. III, p. 95 observations et rectifications, *c*.

certain Nicolo Signoretti, « graveur en monnaies de Reggio, qui travaillait de 1556 à 1562[1] » et fut, en 1553, à la tête de la monnaie de cette ville[2].

VI. *Louis XIII et Marie de Médicis.*

Buste de Louis XIII, à mi-corps, à droite, coiffé d'un casque lauré, cuirassé et drapé. En bas, une sorte de grand fleuron.

℟. Buste à mi-corps, à droite, de Marie de Médicis en Pallas, la chevelure divisée en plusieurs tresses, casquée et cuirassée.

Médaille ovale, formée de deux plaques de bronze, réunies par un cadre en laiton muni d'une bélière.

Grand diamètre, sans la bélière, 59 millimètres; avec la bélière, 63 millimètres; petit diamètre,

1. Armand, 2e édit., t. III, p. 94.
2. *Archivio storico dell'Arte*, 1892, p. 34.

42 millimètres. — Vente Fillon, 1882, n° 165, et vente Rattier, 1891, n° 71.

A quelle date fixer la fabrication de cette médaille ?

A en juger d'après l'apparence, Louis XIII n'a pas ici moins de seize à dix-sept ans ni plus de vingt-trois à vingt-quatre ans. D'attentives comparaisons avec les monnaies et les médailles nous amènent d'ailleurs à la même conclusion : l'effigie qui figure sur notre pièce n'est sûrement pas antérieure à celle de l'essai de 1618, et d'autre part, elle n'est pas postérieure à 1623, car le roi est encore représenté imberbe, alors que la moustache commence à apparaître à cette dernière date, et qu'on la distingue nettement sur les bonnes épreuves de la médaille de Dupré au revers de justice. Selon toute probabilités, notre médaille a donc été exécutée entre les années 1618 et 1623. Nous ferons seulement remarquer que la physionomie de Marie de Médicis ne concorde pas du tout avec celle de Louis XIII, la reine a été considérablement rajeunie et idéalisée, elle n'a pas du tout

la figure bouffie que lui donnent les portraits de cette époque ; ici, la mère et le fils ont l'air aussi jeunes l'un que l'autre.

Il m'est impossible de dire si cette rare[1] et jolie médaille est l'œuvre d'un artiste italien ou d'un artiste français. Je ne crois pas toutefois qu'elle puisse être attribuée à Guillaume Dupré ; tout ce que je puis dire, c'est qu'elle est absolument italienne d'inspiration, ainsi que j'essaierai de le démontrer.

Il importe avant tout de la réunir à une autre médaille de la même époque, sortie très probablement de la main du même artiste et représentant le buste de Marie de Médicis en Pallas, avec cette

légende autour : A· MIS. ICI· REMEDE· MDCIII. Nous ignorons s'il existe encore quelque exemplaire de

1. Catalogue Fillon, n° 165.

cette dernière médaille ; nous ne la connaissons que par une gravure de Sébastien Leclerc, lequel a gravé, également en taille douce, le revers de notre pièce, et nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs une reproduction de ces deux petites estampes d'après de bonnes épreuves de la Calcographie du Louvre.

On peut rapprocher ces deux pièces de diverses œuvres de médailleurs italiens travaillant vers le milieu du xvi[e] siècle, notamment des médailles signées S et surtout de la Giulia Pratonieri décrite et gravée ci-dessus ; on peut aussi les rapprocher des œuvres de Ruspagiari et plus particulièrement de la jolie médaille à la légende VIRTVTI VICTRICI, classée à ce maître par Alfred Armand[1] et dont un exemplaire se trouve au Cabinet de France. On pourra relever encore quelques analogies entre la facture de ces deux pièces et le style cherché et tourmenté de Bombarda. Ces médailleurs travaillaient d'ailleurs, tous les trois, à la même époque, c'est-à-dire vers 1560.

Il est difficile de démêler très exactement dans quelle mesure nos deux médailles de Marie de Médicis sont imitées des deux pièces que nous venons de désigner : la Giulia Pratonieri, d'une part, et d'autre part, la belle inconnue de Ruspagiari. La première médaille de Marie de Médicis, celle de 1603, participe à peu près également des deux médailles ci-dessus. C'est une imitation intelligente et discrète, indéniable pourtant, mais sans qu'on puisse prétendre

1. *Les médailleurs italiens*, 2[e] édition, t. III, p. 100, n° D.

qu'il n'y a là qu'une simple et banale copie. De l'une, elle tient le dragon qui sert de cimier au casque, la tresse qui coupe ce casque par le milieu, et surtout l'extrémité déchiquetée du bouclier ; de la seconde elle tient tout le reste : le léger voile qui cache le haut de la poitrine, l'ornement métallique qui encadre les seins, la fine draperie qui les enveloppe, la position et la forme de l'épaulière, enfin la petite tête de lion qui orne le haut de la cuirasse et qui a remplacé la tête de Méduse qui se voit dans le modèle.

La médaille ovale de Marie de Médicis (1618-1623) ressemble peut-être davantage au nº 1, je veux dire à la médaille de Giulia Pratonieri : tournée à droite, comme elle, elle lui a emprunté la forme générale du casque (sauf les plumes qui appartiennent au nº 2), la petite tête placée au dessus de la visière et, détail très particulier, cette tresse de cheveux qui traverse la partie inférieure du casque, en passant sur le couvre-nuque. Quant à l'arrangement de l'ensemble de la poitrine, il a de grandes analogies avec celui de la médaille de 1603, sauf en ce qui concerne les draperies des seins, qui ont une vague ressemblance avec celles de la Giulia Pratonieri. Une dernière remarque, les deux rubans qui, dans la médaille de Ruspagiari, partent de chaque côté de la tête et passent derrière l'oreille, pour se réunir sur le haut de la poitrine, sont remplacés ici par deux nattes qui ont un mouvement identique au leur, aboutissent au même point qu'eux et ont l'air de jugulaires.

Nous n'insisterons pas sur ces comparaisons un peu minutieuses, et nous ne les étendrons pas à un cer-

tain nombre de médailles françaises de cette époque ; beaucoup en effet ont été imitées des médailles italiennes ; mais ce n'est pas ici le lieu d'entreprendre une étude qui pourrait être intéressante, il est vrai, mais qui nous entraînerait loin de notre sujet.

On comprend d'ailleurs fort bien la fascination qu'ont pu exercer sur les artistes du règne de Louis XIII quelques-uns de ces maîtres charmants qui travaillèrent en Italie vers le milieu du XVI[e] siècle, et parmi lesquels il faut certainement donner une place d'honneur au médailleur à la lettre S.

VII. *Nicolas Chevalier, premier président de la Cour des Aides.*

N· CHEVALIER· SVBSID· PAR· P· PRÆS· ET· ANNÆ· R· CANCELLARIVS. Buste à droite, tête nue, front chauve, barbe en pointe, large col, robe et simarre. Sous la tranche de l'épaule : MDCXXX.

Pas de revers.

Bronze. Diamètre, 50 millimètres.

Cette médaille, que nous croyons inédite, a une grande analogie de style avec les pièces signées par Frémy ; on pourra la comparer notamment avec la jolie médaille de Guillaume du Vair, datée de 1621, et avec le médaillon de Méri de Vic exécuté la même année.

Nous avons vainement cherché dans les dictionnaires biographiques et dans les recueils les plus usuels des renseignements sur ce Nicolas Chevalier ; il est inconnu, bien qu'il ait dû jouer un certain rôle dans la société de son temps.

Grâce à l'aimable concours de notre confrère, M. Bouchot, nous avons pu découvrir quelques renseignements, tant au département des Estampes de la Bibliothèque nationale qu'à celui des Manuscrits [1].

Nous nous contenterons d'indiquer ici les faits les plus importants, avec dates à l'appui.

Nicolas Chevalier descendait du célèbre protecteur de Jean Foucquet, Etienne Chevalier, dont le fameux monogramme avait été placé par lui dans ses armes [2].

Il fut baptisé le 21 novembre 1566, ce qui porte à croire qu'il naquit la même année et probablement le même mois. Pourtant un doute s'élève au sujet de cette date, car sur l'un des portraits de Nicolas Chevalier dessinés et gravés par Michel Lasne, on trouve la mention : ÆTAT· AN· 58 et la date 1621, ce qui

1. Voy., au Cabinet des Titres, les *Pièces originales* et les *Dossiers bleus* ; au département des Estampes, la suite des portraits de N. Chevalier.

2. Le sens de ce monogramme n'a été compris ni par le graveur Michel Lasne, qui a vu deux C au lieu du ʃ ʃ, ni par l'héraldiste dont la note a été recueillie par le Cabinet des titres et qui a blasonné ainsi : « d'azur à la cordelière nouée d'or liant un I et un C d'argent. »

ferait remonter jusqu'à l'année 1563 l'époque de sa naissance.

Nicolas Chevalier fut reçu conseiller au Parlement le 6 mai 1588 en survivance de son père, puis nommé maître des requêtes en 1595 (ou 1596) et enfin président à la Cour des Aides en 1610 [1]. Les quatorze vers qui accompagnent le beau portrait dont nous venons de parler nous apprennent qu'en 1621, il avait déjà été par deux fois envoyé comme ambassadeur en Angleterre, qu'il était surintendant de Navarre et Béarn, premier président de la cour des Aides et enfin chancelier de la reine Anne d'Autriche; ce sont ces deux dernières dignités seules qui sont indiquées sur notre médaille.

Il avait épousé Madeleine de Crèvecœur, veuve de Benoist Milon, seigneur de Videville, premier président en la Chambre des comptes. Cette dame, qui lui avait apporté une fortune considérable, ne lui donna pas d'enfants, mais elle contribua puissamment à lui faire conquérir ses premiers honneurs; sans pouvoir arriver toutefois à lui faire obtenir la dignité de premier président au Parlement, suprême objet de son ambition. Nicolas Chevalier eut plusieurs enfants naturels de Marguerite du Raulet, fille de Guy, conseiller du roi et trésorier général de l'artillerie de France.

Il mourut en 1636, trois mois après sa femme légitime. Celle-ci fut, d'après ce que raconte Guy Patin dans une lettre du 13 avril 1636, empoisonnée par

1. *Lettres de Peiresc*, publiées par Tamizey de la Rocque, t. I, 200, 537, 832, 833; t. II, 77.

un empirique qui l'avait invitée « sanam et valentem » à prendre un breuvage pour se rafraîchir.

Nicolas Chevalier était, dit-on, « fort savant et fort habile homme, mais fort avare[1]; » il faut ajouter cependant que son avarice ne l'empêcha pas de former une importante et curieuse bibliothèque, dont une épave est venue enrichir les collections du département des Estampes ; c'est un recueil d'aquarelles très intéressantes pour l'histoire du costume et représentant surtout des personnages orientaux. Ce précieux volume, qui porte actuellement la cote O[d] 20, a passé par la bibliothèque du Dauphin, ainsi qu'en témoigne le petit poisson emblématique qui orne les plats de la reliure. En tête, on voit encore un très grand et bel ex-libris aux armes du premier possesseur, Nicolas Chevalier.

VIII. *Vincenzio Berardi, de Macerata.*

PAVLO GENTIUM· APOSTOLO· CLERICI· REGVLARES· S· P· TEMPLVM FVN. Saint Paul à mi-corps, de trois quarts à droite, tenant le livre des Evangiles et le glaive ; au dessous, en trois lignes : EX TESTAMENTO VINCENTII BERARDI PATRITII MAC. Le tout entouré d'un cercle cordelé.

℟. STIGMATA· DOMINI· IESV· IN· CORPORE· MEO· PORTO· AD· GAL· VI. Cercle cordelé. Dans le champ, le vase d'élection surmonté d'une croix, d'un livre, d'une épée et de deux fouets (?) ; plus bas : VRGET· NOS. KARITAS, et au dessous ☧·

Bronze. Diamètre, 74 millimètres.

1. *Dossiers bleus.* — Cf. Tallemant de Réaux, *Historiettes*, t. VI, p. 508.

Ainsi que l'indique la légende du droit, cette médaille a été faite pour conserver le souvenir de la fondation d'une église élevée en l'honneur de saint Paul à Macerata, capitale de la province de ce nom, en exécution du testament d'un citoyen de cette ville, Vincenzio Berardi. Nous n'avons pas eu le loisir ni, avouons-le, le désir de rechercher si le « temple » dont il s'agit a été réellement construit et s'il subsiste encore. Cette question n'est pas sans intérêt ; mais comme il est probable qu'il a été conçu, ainsi que tous les monuments de cette époque, dans le style si particulièrement triste et ennuyeux en Italie qu'on nomme habituellement le « style jésuite », nous laissons aux savants italiens le soin de faire cette recherche qui leur sera beaucoup plus aisée qu'à nous.

IX. *Louis XIV, par Bertinet.*

BENEDIC· DNE POPVLVM BENEVOLVM QVEM AVDIVISTI PROPTER ME IN AMARITVDINE MEA, entre une couronne de laurier et une circonférence formée par un simple trait en relief. Buste de Louis XIV, à droite, couronné de laurier, à longue chevelure tombant en boucles épaisses sur les épaules, cuirassé, avec écharpe sur la cuirasse et l'épaulière ornée d'une tête de lion. Sur la tranche du bras, en lettres cursives : *Bertinet* ; en bas, à droite, en caractères cursifs gravés à la pointe et à peine visibles : *Reg. Privilegio.* En haut, bélière.

Bronze. Diamètre, 133 millimètres ; hauteur avec la bélière, 143 millimètres.

La médaille que nous venons de décrire et que nous croyons inédite est l'une des meilleures de cet Italien appelé Francesco Bertinetti, dont M. l'abbé Porée esquissait l'année dernière la biographie à l'une des réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements[1]. Ce médailleur, dont l'existence fut assez mouvementée, naquit à Ostie, mais il passa une partie de sa vie en France, où il écrivait son nom tantôt Bertinet, tantôt Berthinet, afin de lui donner une apparence toute française. Bertinet ne manquait certes pas d'habileté, et la pièce que nous publions suffirait seule à l'établir; mais, quoi qu'on ait pu dire, il est impossible de le placer au même niveau que Guillaume Dupré et Jean Varin ; à côté de ces deux maîtres, il n'est en réalité qu'un artiste de second ordre.

La légende qu'on a lue plus haut fait allusion à de grands revers, à d'amers chagrins suivis d'un retour de fortune. A quelle époque faut-il donc placer l'exécution de cette médaille ? D'abord, elle n'est sûrement pas antérieure à la période comprise entre les années 1701 à 1704 ; c'est en effet à ce moment-là seulement que Louis XIV commença à éprouver quelques revers sérieux. Quant à ces revers, entremêlés de succès, nous croyons qu'ils ne furent ni assez graves, ni assez continus pour avoir pu contraindre l'orgueilleux monarque à employer cette expression désolée : *in amaritudine mea*. Il faut vraisemblablement se reporter à la néfaste période qui s'étend de l'année 1704 à la bataille de Denain (24 juillet 1712), et pendant

1. *François Bertinet, modeleur et fondeur en médailles*, Paris, Plon, 1891, in-8°.

laquelle, aux famines, aux désastres militaires de Hochstædt, de Gibraltar, de Ramillies, de Turin, d'Oudenarde, vinrent s'ajouter les épouvantables malheurs de famille que l'on connaît : la mort du grand Dauphin (14 avril 1711), et dans la seule année de 1712, celle du second Dauphin, celle de sa femme, et aussi celle de leur fils aîné (8 mars, 12 et 18 février). A ce moment-là, Louis XIV pouvait, en toute vérité, parler de l'amertume dans laquelle il était plongé. Mais si le sens de la légende nous force à descendre jusqu'à la victoire de Denain, l'effigie qui se trouve sur notre médaille est beaucoup trop jeune d'aspect pour cette époque. Il y a là désaccord absolu, car il est certain que Louis XIV paraît plus vieux dans la médaille de la paix de Ryswick (1697), où est célébrée la joie du peuple français (*Hilaritas populi gallici*); plus vieux aussi dans cette médaille de 1693 où il vante la prospérité et le bonheur de la maison royale (*Felicitas Domus augustæ*); plus vieux même dans la médaille signée par Bertinet et datée seulement de 1686[1]. Dès lors que conclure? sinon qu'on a utilisé, après la victoire de Denain, une pièce plus ancienne, sur laquelle on a fait graver après coup, en vue de l'actualité et peut-être de la vente, l'inscription si pleine de tristesse que nous avons transcrite plus haut.

X. *Louis de Conzié.*

LOUIS DE CONZIE EVEQUE D'ARRAS. Buste de Louis de Conzié regardant à gauche, en soutane et en

1. L'abbé Porée, *loc. cit.*, p. 10.

mosette garnie d'hermine, portant le rabat et la croix pastorale, et coiffé d'une petite calotte. Sur la tranche du buste : FONTAINE.

Bronze. Diamètre, 164 millimètres.

Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, né à Poncin (Bugey), le 13 janvier 1732, descendait d'une des plus anciennes familles de la Savoie. Il fut d'abord officier de dragons, puis évêque de Saint-Omer en 1766 ; il fut transféré de ce siège à celui d'Arras par bulle du 12 des kalendes de septembre 1769. Adversaire décidé de la Révolution, il refusa de siéger aux Etats généraux, courut le risque d'être tué dans une émeute, et enfin fut décrété d'accusation en 1792. Il se retira auprès du comte d'Artois, en Angleterre, où il mourut quelques années après, au mois de décembre 1804.

On doit faire remarquer que cette médaille a été entièrement reprise par le ciseleur.

Le buste de Louis de Conzié est bien en cadre ; l'ensemble se présente agréablement, a de la tenue et une certaine allure, mais le modelé manque de délicatesse et l'exécution est d'une sècheresse assez grande.

Fontaine est l'auteur d'un certain nombre de médaillons qui présentent le même ensemble de défauts et de qualités, et parmi lesquels nous citerons ceux des sept personnages suivants :

1. A M. DE CHAUMONT M^s DE LAGALAIZIERE CHAN.C DE LOR. 1737. Buste à gauche. Signé : FONTAINE ;

2. LOUIS AUGUSTE DAUPHIN DE FRANCE. Buste à gauche ;

3. M. ANT. ARCHI^SE D'AUTRICHE DAUPHINE DE FRANCE. Buste à droite. Signé : FONTAINE ;

4. L· CESAR DU CD'ESTREES M^AL DE FR· M^TRE D'ETAT G^R G^AL DES EVE^CE. Buste à gauche. Signé : FONTAINE F. 1770;

5. LOUIS DE CONZIE EVEQUE D'ARRAS · FONTAINE F. 1771. Sur ce médaillon, le buste est tourné à gauche, au lieu de l'être à droite.

6. J. ARM· DE ROQUELAURE EV. DE SENLIS· P^R AUM. DU R· CONS. D'ET· ORD. Buste à gauche. Signé : FONTAINE.

7. ET F. DE CHOISEUL DUC DE CHOISEUL-AMBOISE, PAIR DE FR· Buste à droite. Sans signature.

H. de la Tour.

CHRONIQUE

Le Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny s'est enrichi dans ces derniers temps de plusieurs médailles :

Don de M. Wasset : Imitation faite au XVIe siècle de la médaille de Louis XI par Laurana ; médaille de Grégoire XIII ; médaille de l'avènement de Louis XIII par G. Dupré ; épreuve en plomb de la médaille de Cardan , médaille en bronze de *Dominicus Araneus*, personnage italien de la fin du XVIe siècle (cette médaille est inédite) ; médaille de Cosme Ier, de Magdeleine de Bologne ; médaillon de Henri IV et de Marie de Médicis ; et plusieurs plaquettes, dont une, représentant Vénus, est attribuée à Etienne de Laulne.

Acquisitions : Une médaille d'argent dorée d'Henri IV, datée de 1595 et portant l'Abondance au revers (cette médaille vient d'être publiée dans l'*Annuaire de la Soc. de Num.*, 1892, pl. II) ; une enseigne de chapeau datée de 1507, représentant Louis XII à cheval, devant lequel on voit deux hommes, l'un fuyant et l'autre renversé (le Cabinet des médailles possède une enseigne absolument semblable) ; enfin une plaquette ovale représentant Bacchus assis sur un tonneau et accompagné d'un petit satyre. Ce sujet central est entouré d'une bordure décorée d'amours séparés par des corbeilles. Devant Bacchus, on lit la signature *Dassier*. M. Mazerolle, qui a publié cette plaquette (*Annuaire*, 1892, p. 107, pl. II), en place la fabrication au commencement du XVIIIe siècle et ne sait à quel artiste l'attribuer. Quant à moi, je crois que cette plaquette peut très bien appartenir à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe, et si l'on veut bien se rappeler que Jean Dassier (1676-1763) a commencé par graver des boîtiers de montre et des cachets, on pourra se demander si la plaquette du musée de Cluny ne serait pas l'œuvre de ce graveur.

J.-A. Bl.

*
* *

M. Charles Farcinet vient de publier dans la *Revue du Bas-Poitou*, et à part, un article intitulé : *Les monnaies mérovingiennes attribuées à la Vendée*. Il y passe en revue les monnaies frappées à Thiverzay, Trizay-sur-le-Lay, Aizenay, Jard, Chaillé-les-Marais, Lesson, Le Langon (?), Ardin, Niort, Tourteron, Courçais, Rezé, Saint-Philibert-de-Grandlieu, le Port-Saint-Père, Chemillé. Ce n'est pas un catalogue qu'a prétendu dresser M. Farcinet ; car pour chaque atelier il n'a généralement donné que la description et l'image d'une seule monnaie ; se contentant pour les autres, de rappeler les monétaires qui les ont signées. Mais il a insisté sur l'identification des noms de lieux. Cette monographie prend une valeur particulière de l'avant-propos dans lequel l'auteur a habilement indiqué les solutions que les contemporains ont données aux principaux problèmes que soulève l'étude de la numismatique mérovingienne. Particulièrement, il a mis en lumière l'importance des renseignements que fournissent à la géographie historique les légendes des monnaies des VII^{e} et VIII^{e} siècles.

Rectification. — La monnaie de la Cyrénaïque publiée à la page 212 de la *Revue numismatique*, 1892, est mal décrite et mal gravée. Le cliché doit être remplacé par celui-ci :

La description exacte est la suivante : Tête laurée d'Apollon, derrière, un carquois ; devant, le mot ΦΕΙΔΩΝΟΣ (rétrograde). ℞. ...M-AI... dans le champ. Eros jouant de la lyre.

J. Sv.

NÉCROLOGIE

M. Henri Lavoix

Au moment de donner le bon à tirer des dernières feuilles du présent fascicule, nous apprenons la mort de M. Henri Lavoix, conservateur du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale. M. Lavoix a succombé à une attaque d'apoplexie dans la nuit du samedi au dimanche 23 octobre 1892 : il était âgé de 72 ans, et avait été nommé conservateur du Cabinet des médailles par arrêté ministériel du 9 janvier 1890.

Entré au Cabinet des médailles en 1849, Henri Lavoix s'y consacra principalement à l'étude des monnaies musulmanes. En 1851, il publiait sa première étude de numismatique ; elle est intitulée : *Mémoire sur les dinars à légendes latines frappés en Espagne l'an CXI de l'Hégire* (*Revue archéologique*, t. VII, pp. 671 à 679) ; vient ensuite une *Réponse aux observations de M. Ad. de Longpérier sur les dinars arabes à légendes latines* (*Revue archéologique*, t. VIII, pp. 61 à 64) ; *Mémoire sur les monnaies frappées par les Beni-Hafſs* (*Revue archéologique*, 1852, t. IX, pp. 257 à 275).

La *Gazette des Beaux Arts* a inséré plusieurs études remarquables de M. Lavoix : nous citerons le mémoire sur *les Aziministes* et l'art de la damasquinerie (1862) ; l'étude sur *les Peintres arabes* (1875) ; une dissertation importante sur *les monnaies à légendes arabes frappées en Syrie par les Croisés* (1877) ; la description sommaire de la collection d'objets arabes d'Albert Goupil (1885). Nous signalerons encore la lettre qu'écrivit M. Lavoix au baron de Witte sur le sens des lettres OB et OBRV, qu'on lit sur les monnaies de la fin de l'empire romain. Cette lettre est insérée dans le tome IV (pp. 96 à 98) de la traduction de l'*Histoire de la monnaie romaine* de Mommsen.

Mais ces diverses études n'étaient que des travaux préparatoires à la rédaction du Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale, collection que M. Lavoix mit tous ses soins à développer et à enrichir. En 1887, parut le premier volume du Catalogue, intitulé *Khalifes orientaux*. Le second volume, *Espagne et Afrique*, a vu le jour en 1891. Le troisième

est sous presse et la rédaction du texte est à peu près entièrement terminée.

Lecteur à la Comédie française en même temps que conservateur du Cabinet des médailles, Henri Lavoix avait de nombreux amis dans le monde parisien où il laisse la réputation d'un homme d'esprit. Il a longtemps traité les questions d'art, de littérature et de théâtre au *Moniteur*, au *Journal officiel* et à l'*Illustration* (sous le pseudonyme de Savigny). On lui doit aussi une petite brochure pleine de finesse, intitulée : *La première du Misanthrope* (Paris, Lemerre, 1877).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Cohen (Henry). *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées Médailles impériales.* Deuxième édition, continuée par M. Feuardent. Tome huitième et dernier. Paris, Rollin et Feuardent, 1892.

L'été dernier a vu s'achever la deuxième édition du grand Répertoire de Cohen, qui est entre toutes les mains. Nous n'avons point l'intention d'apprécier cet ouvrage qui rend des services quotidiens à tous les numismatistes, et dont le principal mérite est d'être complet, de donner des descriptions exactes, de ne point renfermer de pièces fausses. Les collectionneurs apprécient aussi l'évaluation marchande donnée pour chaque médaille, à la suite de la description. Ce qui distingue la seconde édition qui, à partir du tome II, est devenue l'œuvre de M. Feuardent, et ce qui la rend bien supérieure à la première, c'est le nombre de pièces nouvelles qui y ont trouvé place ; c'est le mélange des médailles d'or, d'argent, de billon et de bronze de chaque règne, en une seule série alphabétique ; c'est enfin l'insertion, au milieu du texte, de très nombreux clichés reproduisant

les monnaies les plus rares et les plus intéressantes. Il est seulement regrettable que l'imprimeur n'ait pas donné plus de soins au tirage de ces clichés qui, trop souvent, n'ont produit que des images empâtées d'encre d'imprimerie.

Le huitième volume comprend, outre la fin de la description des monnaies, jusqu'à Romulus Augustule, les tessères et les contorniates, puis des tables très développées et très précieuses qui ont dû coûter à M. Feuardent un long effort de patience minutieuse. La table chronologique de toutes les monnaies datées, année par année, depuis l'an 75 avant J.-C. jusqu'à l'an 476 de notre ère, rendra des services quotidiens à tous ceux qui s'occupent de questions relatives à l'histoire romaine : elle leur évitera des recherches compliquées à travers l'ouvrage. Aux numismatistes plus spécialement s'adresse la table des légendes des revers, pour l'ensemble des huit volumes ; cette liste s'étend même aux monnaies coloniales : dressée par ordre alphabétique, elle permet aux moins experts de fixer promptement l'attribution des pièces qui leur tombent entre les mains, celles mêmes dont la face est oblitérée. On doit remercier M. Feuardent de n'avoir reculé devant aucun effort pour couronner dignement ce recueil descriptif, un des plus vastes qu'un auteur ait jamais entrepris.

A. L.

*
* *

Piton (C.). *Les Lombards en France et à Paris*, Paris, H. Champion, 1892, in-8° de XVII et 259 pages.

Le sujet traité par M. Piton est neuf et il ne tiendra qu'à l'auteur d'en faire, un jour, un livre qui intéressera une foule de lecteurs le consultant chacun dans un ordre d'idées différent. Dans ce moment, M. Piton cherche avec une infatigable patience tout ce qui peut servir à la rédaction de ce livre, et il ne peut s'empêcher de faire part au public de ses heureuses découvertes ; il n'a pas encore tous ses matériaux ; aussi il ne peut présenter qu'un programme richement documenté dans lequel, plus tard, il mettra un peu d'ordre en écartant ce qui n'est pas absolument utile et en insistant sur les détails importants.

Le rôle des Lombards, on pourrait dire des Italiens, depuis le XI^e^ siècle, dans le commerce international, est considérable ; ils

paraissent dans toutes les grandes foires, sont les banquiers des souverains et des particuliers, exercent une influence prépondérante dans les finances et l'administration des monnaies, et sont les intermédiaires entre l'Orient et l'Occident. Ce nom de Lombard semble avoir désigné quelquefois la profession de banquier, même quand il ne s'agit pas d'Italiens, mais il ne doit pas faire confondre ces manieurs d'argent avec les Juifs. Presque aussi impopulaires que ceux-ci, comme il arrive aux grands négociants et aux prêteurs, ils jouissent cependant d'une certaine considération et ne forment pas une sorte de nationalité sans cesse persécutée et toujours privée de privilèges qui assurent son indépendance.

Le volume dont nous parlons en ce moment traite des précurseurs des Lombards en France (Arabes, Syriens, Juifs), de leur origine, des compagnies des Lombards à Paris ; il donne des listes d'Italiens, par quartier, pendant tout le XIII^e^ siècle, d'après le *livre des tailles* ; les chapitres 7 à 10 contiennent des documents empruntés aux Archives nationales et à diverses publications ; plusieurs sont inédits. On y remarque de nombreux textes relatifs à l'intervention de Lombards dans la fabrication des monnaies à Sommières et à Paris.

M. Piton prépare un nouvel ouvrage qui se rattache au même sujet, dans lequel il traitera des jetons attribués par lui aux Lombards, ainsi que de l'authenticité des chartes des Croisades. Nous espérons qu'il ne nous fera pas attendre trop longtemps. Ce qu'il dira des jetons n'a encore été abordé par aucun numismatiste. Quant aux chartes des Croisades, il aura à examiner avec soin la valeur de ces nombreux actes et particulièrement si d'habiles faussaires n'ont pas pu intercaler certains noms d'emprunteurs pour favoriser un genre de commerce fondé sur l'exploitation de l'amour-propre.

A. de B.

*
* *

CAMPANER. *Indicador manual de la numismatica española.* Deuxième partie (in-12. Madrid et Barcelone).

La première partie de cet ouvrage (*Numismatique de l'Espagne antique*), dont nous avons rendu compte précédemment, contenait

221 pages de texte, la seconde partie n'en a pas moins de 352; elle traite à fond, avec les plus grands détails, toute la numismatique espagnole depuis l'invasion des Arabes en 711 jusqu'à l'époque actuelle et est divisée en six sections.

1° MONNAIES FRAPPÉES EN ESPAGNE PAR LES ENVAHISSEURS ISLAMITES JUSQU'A LEUR EXPULSION DÉFINITIVE DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE EN 1492. L'auteur y décrit successivement les monnayages suivants : Latins et bilingues des califes de Damas. — Anonymes des lieutenants de ces mêmes califes. — Des émirs et des califes Omeyyades depuis Abde-r-Rahmán III jusqu'à l'extinction de la dynastie des Hammudies. — Des gouverneurs musulmans qui usurpèrent la souveraineté et sont connus sous le nom de *Rois de Táifas*. — Des Almoravides et des Almohades ainsi que des usurpateurs qui surgirent pendant la décadence de la domination des Almohades. — Enfin ceux des rois de Grenade.

Les monnayages sont accompagnés de la chronologie des princes auxquels ils appartiennent, et le lieu et la date de chaque émission ont été soigneusement recherchés.

2° MONNNAIES HISPANO-CHRÉTIENNES comprenant les séries suivantes : *Catalogne* : Charlemagne, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve. — Comtes de Barcelone indépendants et leurs successeurs les comtes-rois d'Aragon, ensuite rois d'Espagne. — Comtes feudataires d'Ampurias, Bésalú, Roussillon et Urgel; évêques de Vich et la ville de Gérone aux x^e^ et xi^e^ siècles. — Emissions locales de plusieurs villes de Catalogne.

Navarre. — *Aragon*, Valence et îles Baléares. Les séries Catalane, Navarraise et Aragonaise, y compris Valence et les Baléares, grâce aux recherches fructueuses de M. Campaner, n'avaient jamais été si complètes ; l'auteur a su mettre à profit les récentes découvertes pour en enrichir cette section de son « Indicador » ; on ne saurait actuellement rien y ajouter. Toutes les chronologies des seigneurs, comtes, rois, évêques qui ont émis des monnaies en Catalogne sont établies sur les meilleurs documents et les ateliers monétaires ont été relevés minutieusement. *Castille et Léon*, puis après la réunion de ces deux couronnes : *Espagne*. Inutile de dire que c'est surtout dans cette seconde section que les pièces inédites abondent.

3° Monnaies frappées par les Espagnols en Portugal et hors d'Espagne par droit de succession ou de conquête ; ce sont les séries suivantes :

Comtes de Provence des dynasties Catalane et Aragonaise. — *Seigneurs de Montpellier* — *Rois de Sicile de la maison d'Aragon* — *Rois de Naples et des Deux-Siciles* — *Rois de Sardaigne* — *Ducs de Milan* de Charles-Quint à Philippe V — *Franche-Comté* — *Ducs de Brabant et de Limbourg ; de Gueldres ; de Luxembourg ; Comtes d'Artois* ; *de Hainaut* ; *de Namur* ; *de Flandre* ; *Seigneurs de Tournai ; de Frise ; de Groningue ; d'Overyssel et d'Utrecht. Rois d'Espagne et de Portugal.*

Les droits et les revers des monnaies de ces séries sont tous décrits et accompagnés de leurs chronologies respectives. Les marques de chacun des hôtels monétaires sont indiquées ainsi que le métal de chaque pièce; ces marques sont celles qui se trouvent dans les ordonnances du temps.

4e Monnaies coloniales modernes : *Amérique. Océanie* (Iles Philippines). *Afrique* (Oran).

Indépendamment de la liste des rois d'Epagne qui ont fait frapper des monnaies dans leurs différentes colonies, l'auteur a eu soin d'indiquer dans la description de chaque pièce le nom de la ville qui les fabriquait, ainsi que leurs marques monétaires.

5° Monnaies étrangères plus ou moins en relations directes avec l'histoire d'Espagne : ce sont celles des *Souverains Pontifes de nationalité espagnole* — *Des grands maîtres espagnols de Saint-Jean-de-Jérusalem.* Une pièce d'un *prince d'Achaïe*, infant de Majorque. — Des *rois de Portugal prétendants à la couronne de Castille.* — De *Philippe II*, époux de Marie Tudor, comme roi d'Angleterre.

Des notes explicatives, en grand nombre et d'un haut intérêt, sont disséminées dans les différentes séries de la cinquième section et aucune des chronologies nécessaires n'a été omise.

6° Médailles commémoratives *frappées en Espagne et dans les possessions, à l'occasion de l'avènement des rois d'Espagne*, celles qui sont décrites sont au nombre d'environ 435, réparties comme suit : 231 en Amérique, 188 en Espagne, 10 dans les Pays-Bas, 5 en Italie et 1 en Océanie.

L' « Indicador » se termine par une note sur la découverte

d'environ mille triens wisigoths, faite il y a peu de mois, près de Carmona, en Andalousie. D'après les renseignements fournis par M. Campaner, il n'y aurait pas, parmi cette quantité si considérable de triens, une seule tête nouvelle, mais seulement un très petit nombre d'ateliers inédits, 4 ou 5, et une douzaine d'autres déjà connus, mais qu'on ne savait pas avoir émis des espèces aux noms de certains rois.

La seconde partie de l' « Indicador » continue et achève magistralement le beau travail de M. Campaner. C'est un répertoire absolument complet des connaissances actuelles sur l'ensemble de la numismatique espagnole. Rien n'y manque ; aperçus nouveaux, descriptions exactes de toutes les monnaies, notes historiques d'après les documents les plus autorisés, chronologies relatives à chacune des séries et références à tous les ouvrages sérieux antérieurement publiés en ayant soin, auparavant, d'indiquer les erreurs et les omissions qui peuvent s'y être glissées.

Notre dernier mot sera l'annonce d'une bonne nouvelle. Dans une de ses dernières lettres, M. Campaner nous annonce qu'il s'occupe de former un album contenant les pièces inédites ou les plus importantes décrites dans les deux parties de son « Indicador ». Nous félicitons sincèrement notre ami de cette heureuse détermination et nous pouvons lui prédire que son album sera bien accueilli de tous ceux qui s'intéressent à la numismatique espagnole.

Aloïs Heiss.

*
* *

Blanchet (J.-Adrien), *Etudes de Numismatique*, tome Ier, accompagné de quatre planches. Paris, chez C. Rollin et Feuardent, 1892. In-8° de 326 p.

M. Blanchet a fait réimprimer un certain nombre de notices parues dans diverses revues et il en a profité pour augmenter et corriger ses travaux lorsqu'il l'a jugé utile. Voici la liste des mémoires qu'on trouvera dans le présent volume :

Le titre de *Princeps juventutis* sur les monnaies romaines ; — les Gaulois et les Germains sur les monnaies romaines ; — médaillon de bronze de l'empereur Hadrien ; — remarques relatives aux signes gravés sur les contorniates ; — monnaies inédites ou peu connues de la Chersonèse taurique et de la Mœsie ;

— le bracelet considéré comme moyen d'échange antérieur à la monnaie frappée ; — notes numismatiques ; — lettre à M. Cumont, sur la trouvaille du cimetière de Noroy (Oise) ; — l'amputation de la main dans les anciennes lois monétaires ; — sceau de la monnaie de Tournai ; — sceaux juifs du moyen âge ; — denier coronat de Charles le Mauvais (1343-1387) ; — monnaie inédite de Pierre IV, d'André, évêque de Cambrai (1349-1368) ; — la monnaie du vicomte de Castelbon (1374-1377) ; — les graveurs en Béarn ; — les jetons du duc d'Epernon et de sa famille ; — médailles et jetons du sacre des rois de France ; — jetons de Henri et de François, ducs d'Orléans et d'Anjou ; — jetons du XVII^e siècle aux types des monnaies de Chio ; — un ministre numismatiste au XVIII^e siècle ; — affique portant des instruments monétaires ; — le livre du changeur Duhamel ; — la pite ou pougeoise.

Dans ces divers travaux, M. Blanchet a publié de nombreux monuments et documents nouveaux, et élucidé plusieurs questions scientifiques. Il a démontré qu'à partir du III^e siècle, le titre de Prince de la jeunesse est souvent porté par les empereurs, même dans un âge relativement avancé. Je signalerai aussi l'ingénieuse explication du denier de L. Caninius Gallus ; les remarques sur les contorniates ; l'explication des types divers des médailles et jetons du sacre des rois qui représentent souvent l'ampoule tenue soit par une main, soit par une colombe. M. Blanchet publie une affique du musée de Copenhague sur laquelle sont gravés des instruments monétaires. Le volume se termine par un intéressant mémoire inédit, dans lequel M. Blanchet met en lumière le rôle joué au moyen âge par la *pite* ou *pougeoise*, petite monnaie valant le quart du denier et dont les exemplaires ont jusqu'ici été souvent confondus avec les oboles.

A. M.

LÉON NAVEAU. *Le Perron liégeois* ; *Etude sur ses origines et ses transformations*, Liège, 1892, in-8° de 24 p. et 1 planche (Extrait du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXII).

L'auteur résume et discute les opinions diverses émises sur l'origine du perron liégeois dont la figure est une croix haussée

sur des degrés. Les uns y ont vu un calvaire, les autres une pierre druidique, ou le simulacre du dieu du tonnerre, ou encore une pierre de justice germanique. M. Naveau établit avec raison que le perron du blason de Liège, si fréquemment représenté sur les monnaies, est une croix haussée ou un calvaire de forme très simple. Quant aux représentations plus complexes du perron, elles sont postérieures ; la pomme de pin, les lions, la couronne et le groupe des trois Grâces en ont modifié successivement l'aspect. Le travail de M. Naveau est intéressant et nous fait bien augurer de la monographie qu'il a entreprise pour les monnaies des comtes de Looz.

J.-A. Bl.

*
* *

Riggauer (Hans). *Geschichte des königl. Münzkabinetts in München* (6e vol. de la Bibliothèque Bavaroise fondée et publiée par Karl von Reinhardstoettner et Karl Trautmann). Bamberg, 1890, in-8o de 74 p. avec figures.

Le savant conservateur du cabinet de Munich vient d'écrire dans cet élégant volume l'histoire de la collection numismatique de la Bavière, fondée par le duc Albert V (1550-1579) qui entretint en Italie des agents chargés de lui procurer des monnaies et des antiquités. Guillaume V augmenta la collection formée par son père, de sorte qu'aujourd'hui encore le cabinet de Munich est un des plus riches de l'Europe, surtout au point de vue des médailles de la Renaissance et du xvie siècle. Après l'historique du Cabinet, M. Riggauer décrit les séries exposées et conservées dans de jolis cabinets en vieille laque. Le médaillier le plus remarquable possède des portes en ivoire sculptées par Christophe Angermair de 1618 à 1624. Comme on peut le supposer, le cabinet de Munich est particulièrement riche en médailles allemandes et M. Riggauer a fait reproduire dans son beau travail un certain nombre de médailles de la maison de Wittelsbach qui sont serties dans de riches montures.

J.-A. Bl.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

TROISIÈME SÉRIE. — TOME DIXIÈME

1892

NUMISMATIQUE ANCIENNE

Médailles des peuples, villes et rois

Monnaies romaines et byzantines

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE

Monnaies françaises

PREMIÈRE RACE

TROISIÈME RACE

Monnaies seigneuriales françaises

Monnaies étrangères

Monnaies musulmanes

Monnaies de l'Inde et de l'Extrême-Orient

MÉDAILLES ARTISTIQUES

Jetons et Méreaux

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

PÉRIODIQUES

Le Gérant, F. Feuardent.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs

MONNAIES INÉDITES DE LA MOESIE

MONNAIES DE PHRYGIE

MONNAIES DE PHRYGIE ET DE CARIE

MONNAIES GRECQUES

MONNAIES GRECQUES

PHOTOCOLLOGRAPHIE CHÊNE & LONGUET, PARIS

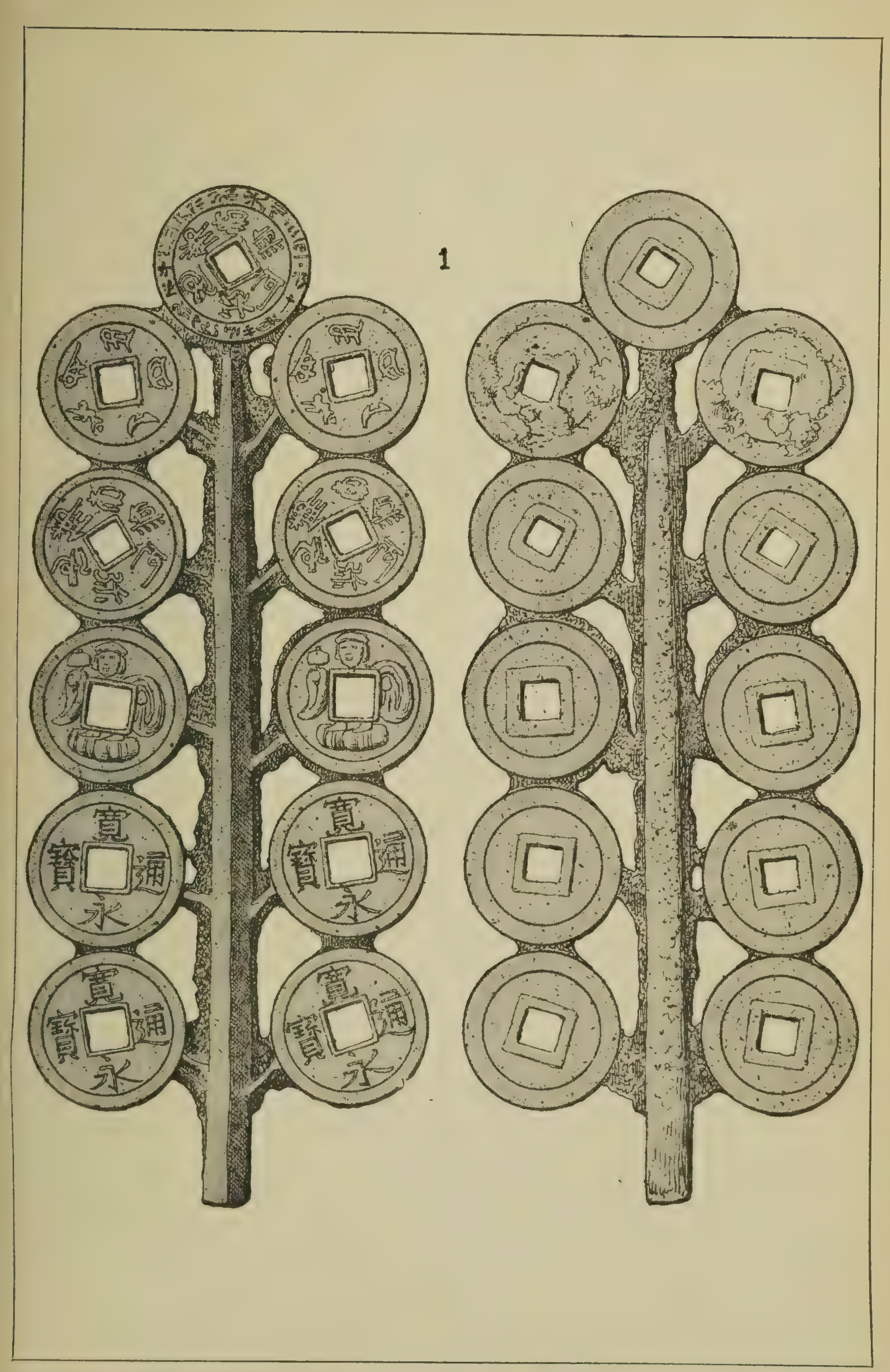

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

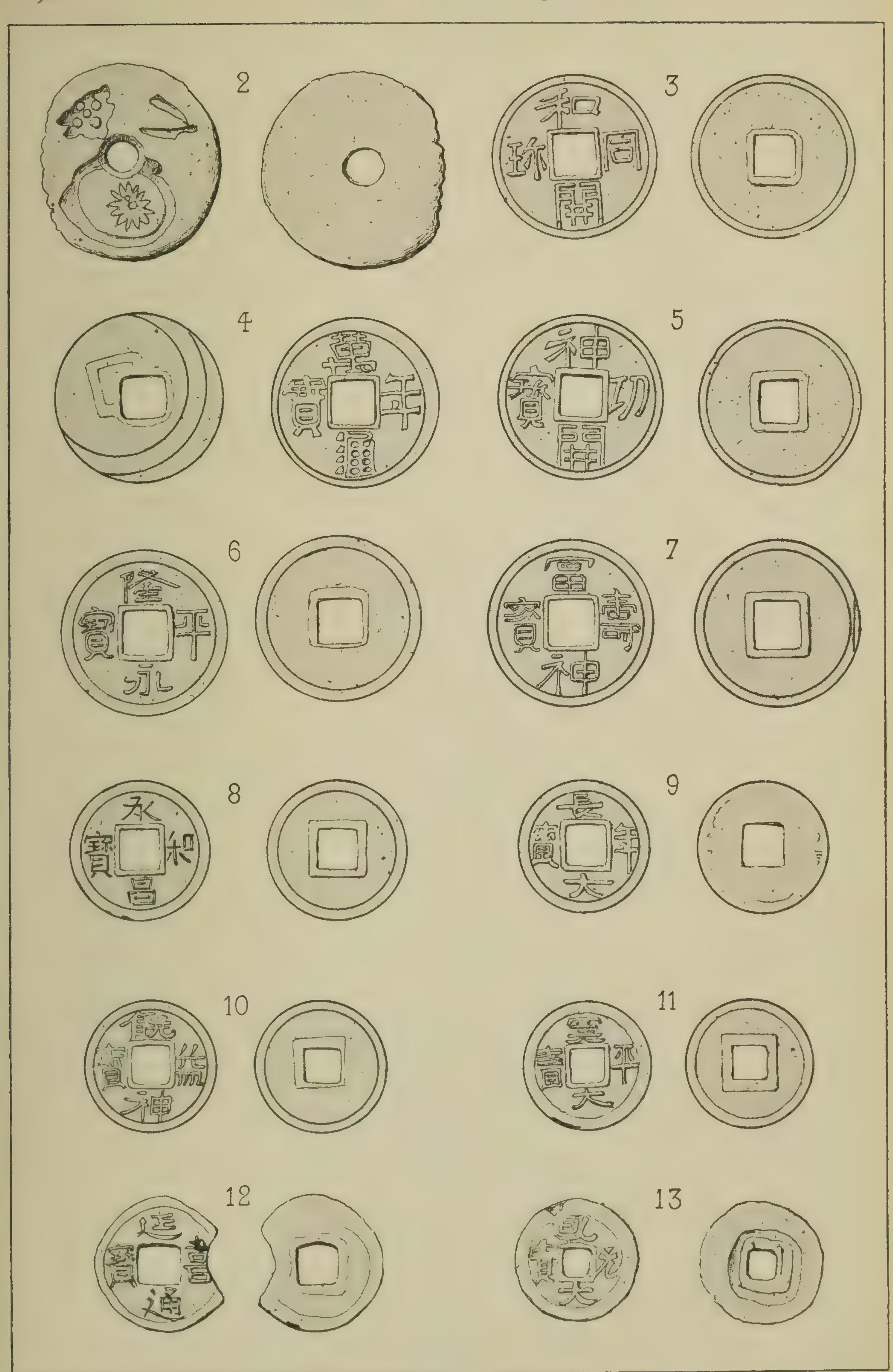

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

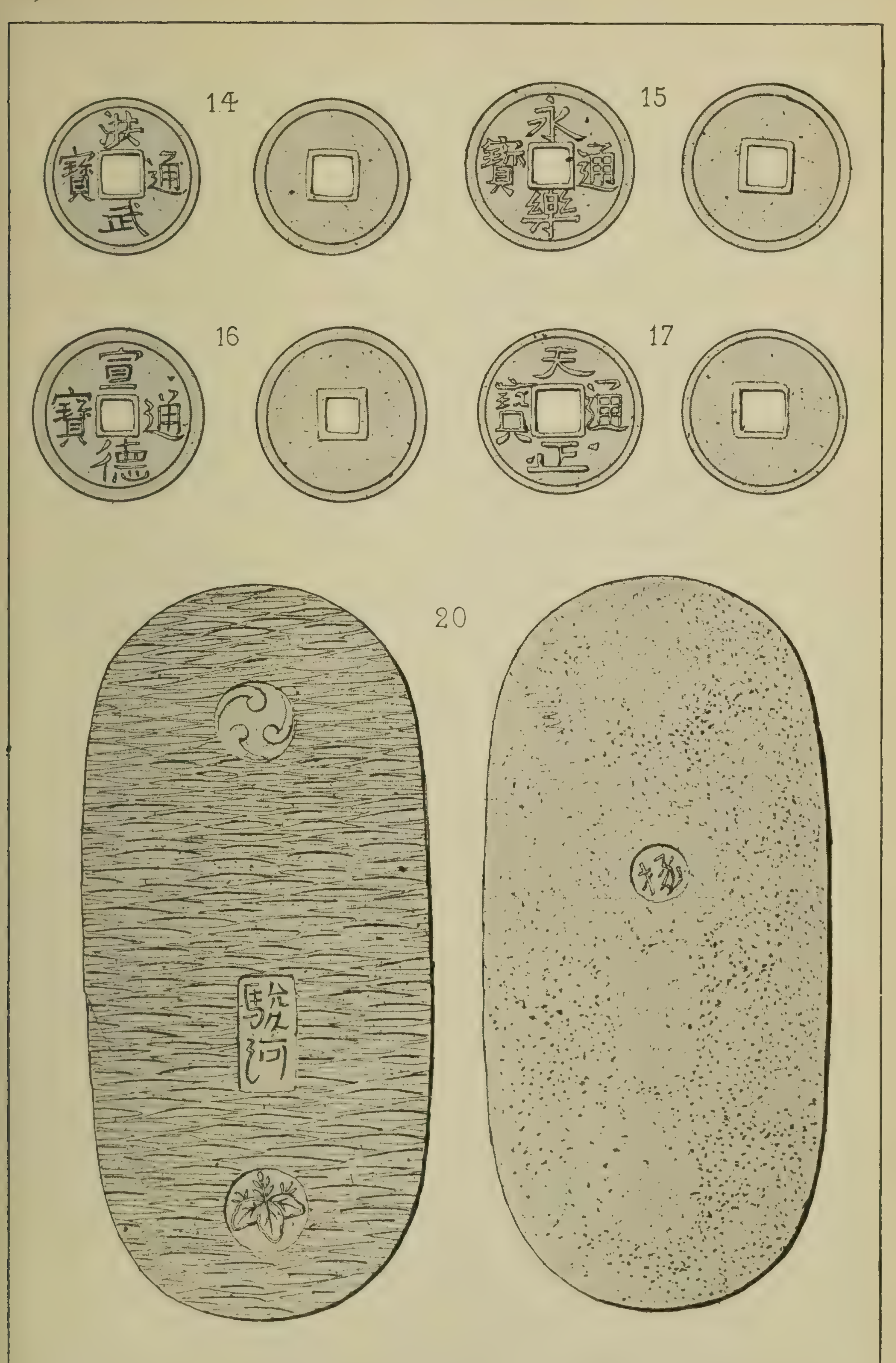

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

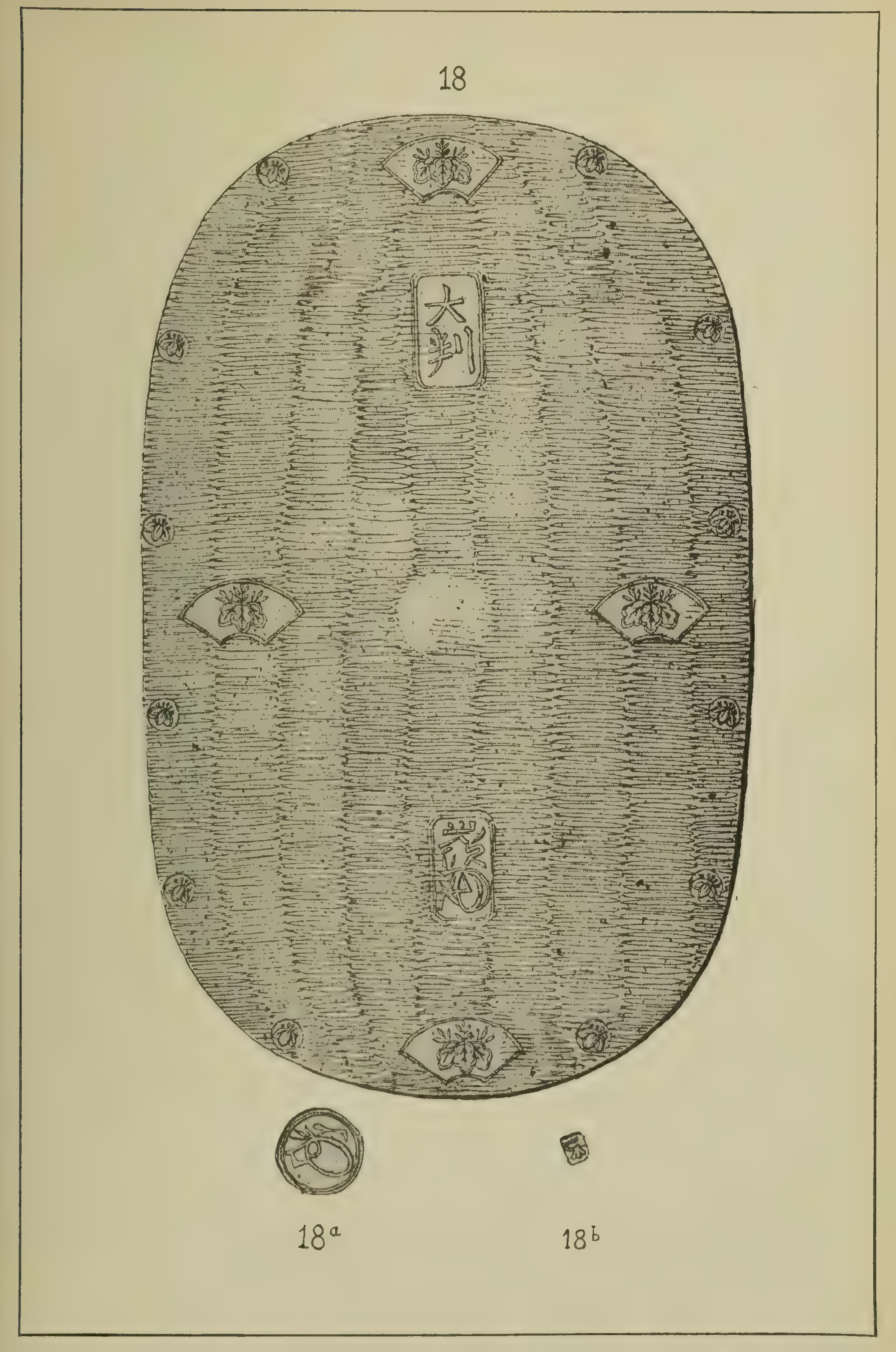

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

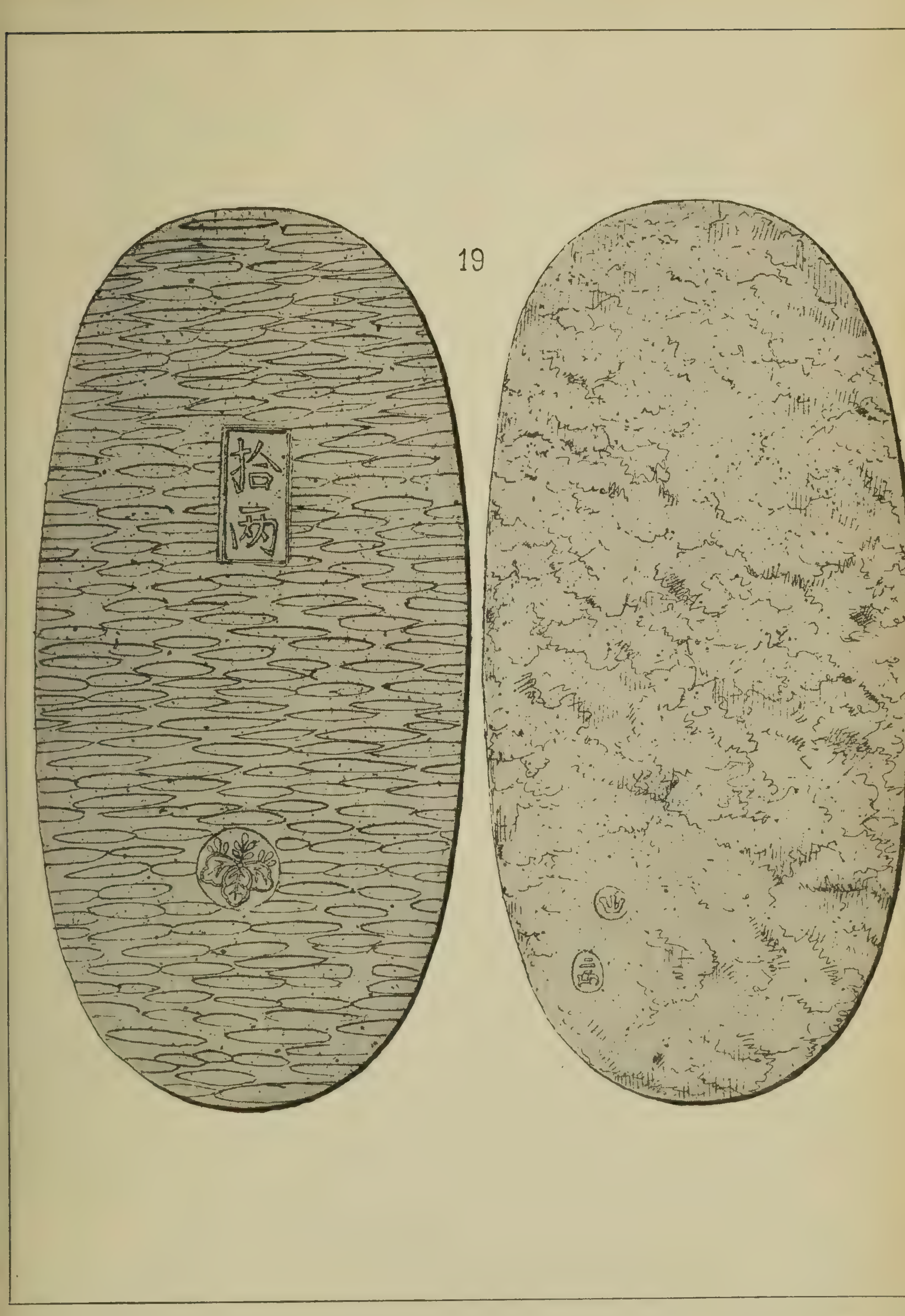

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

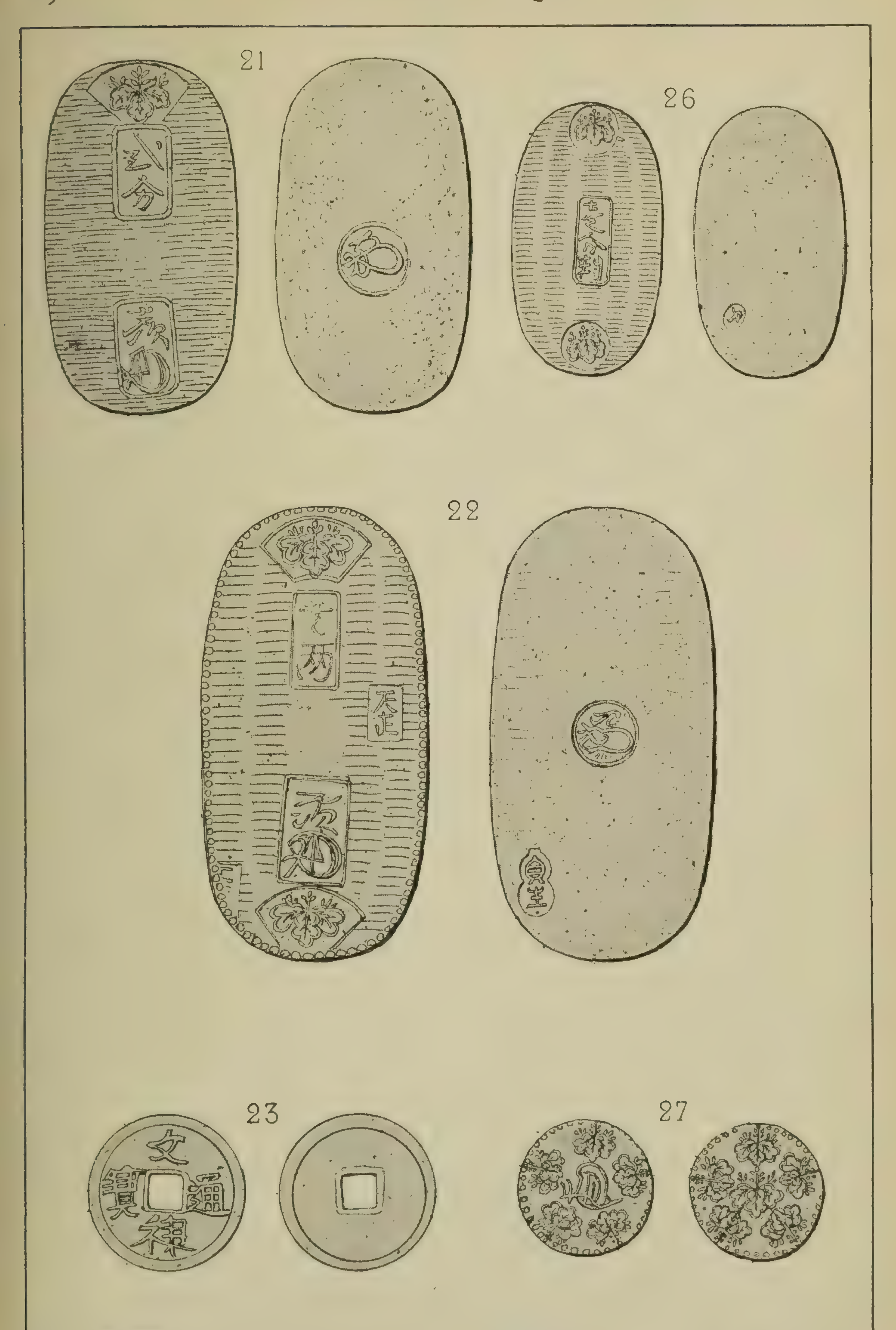

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

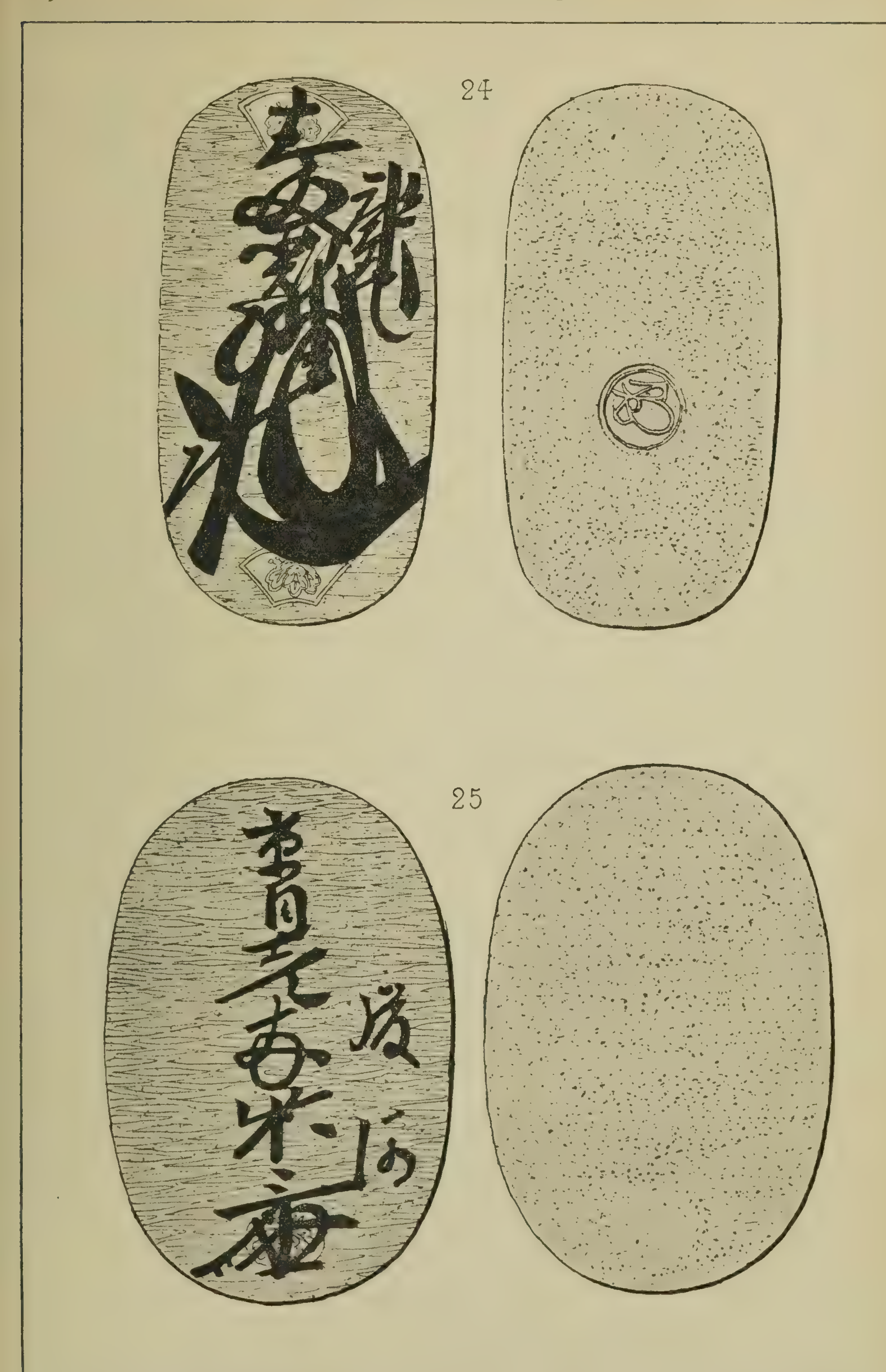

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

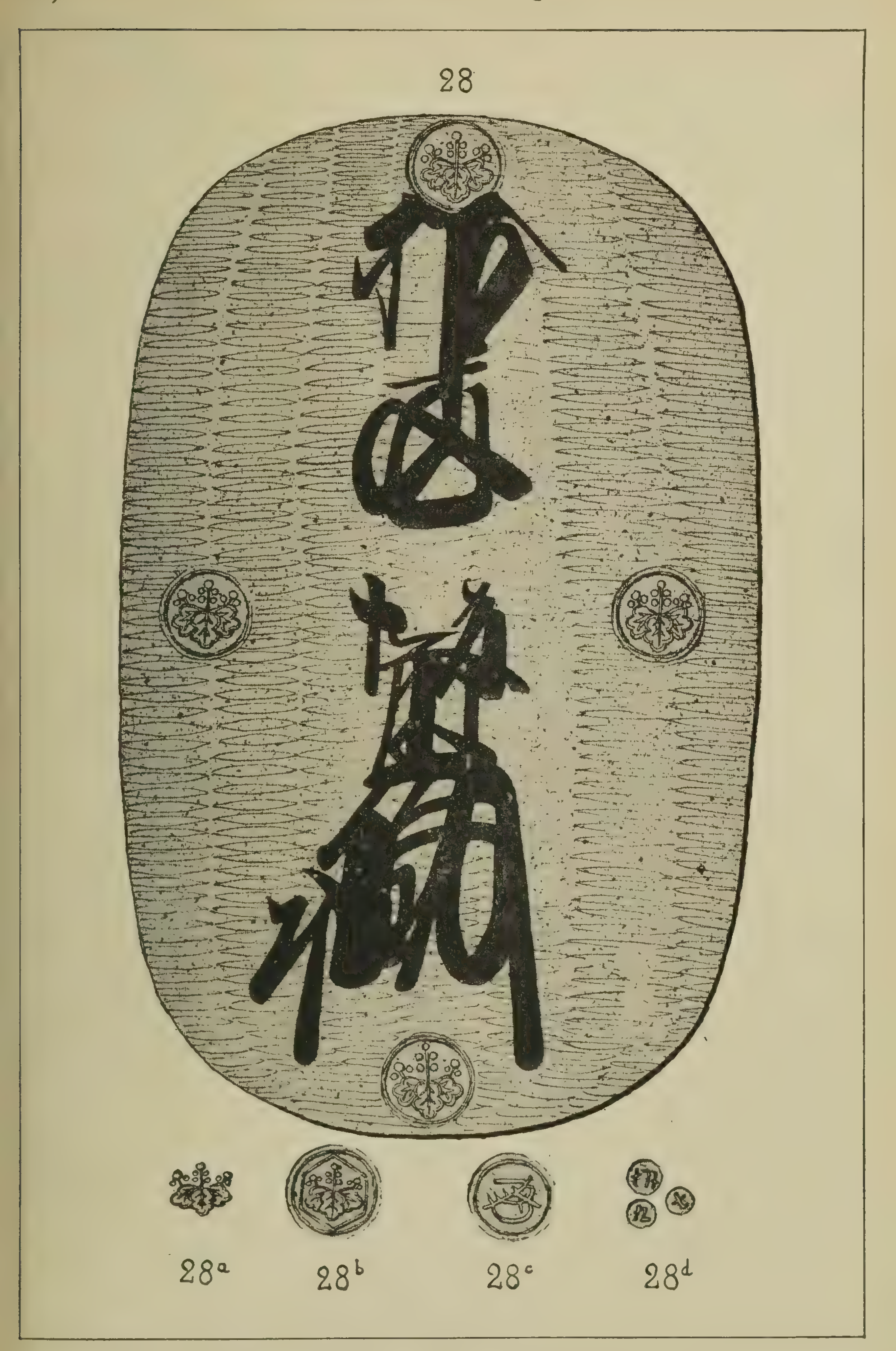

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

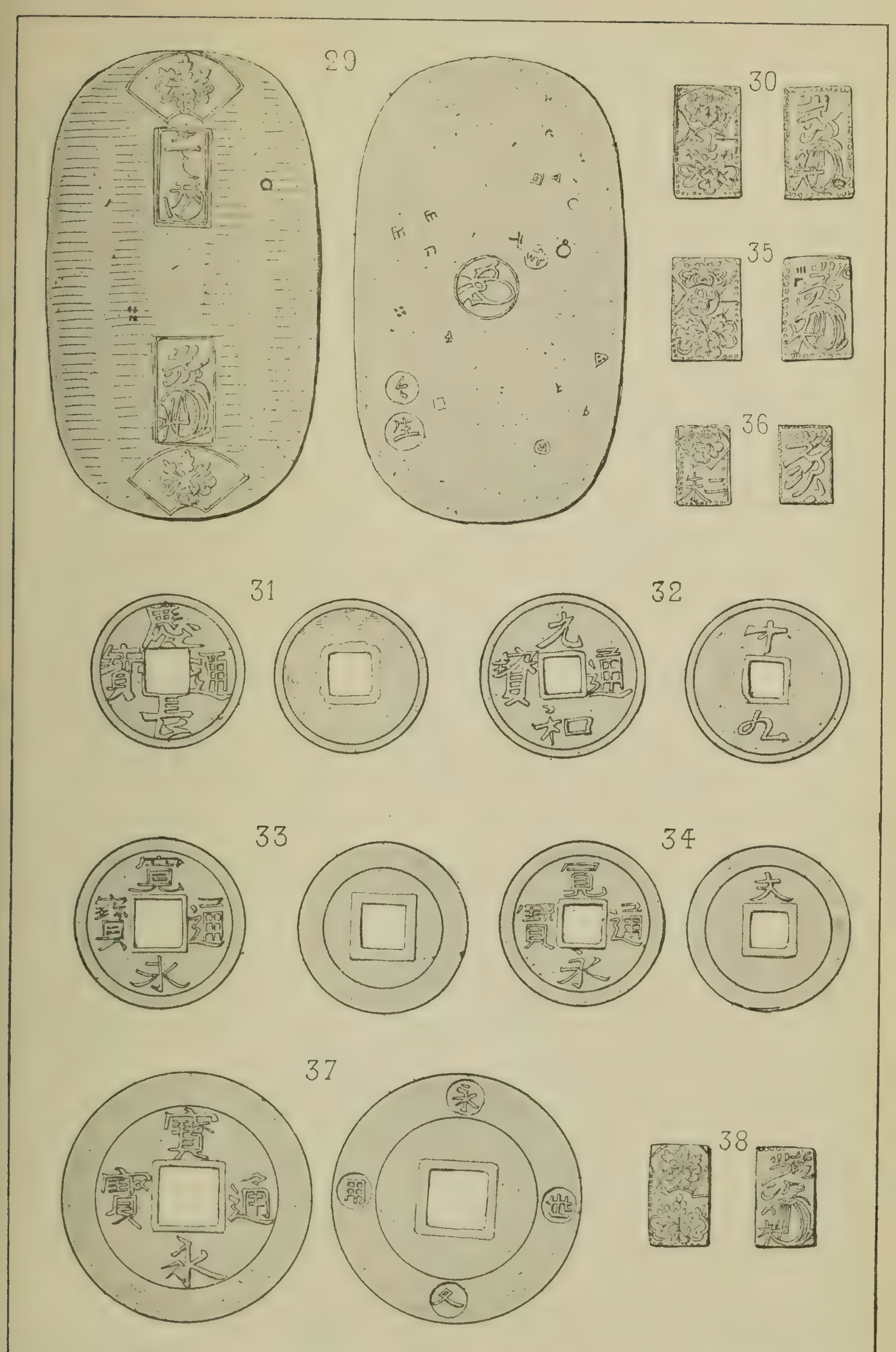

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

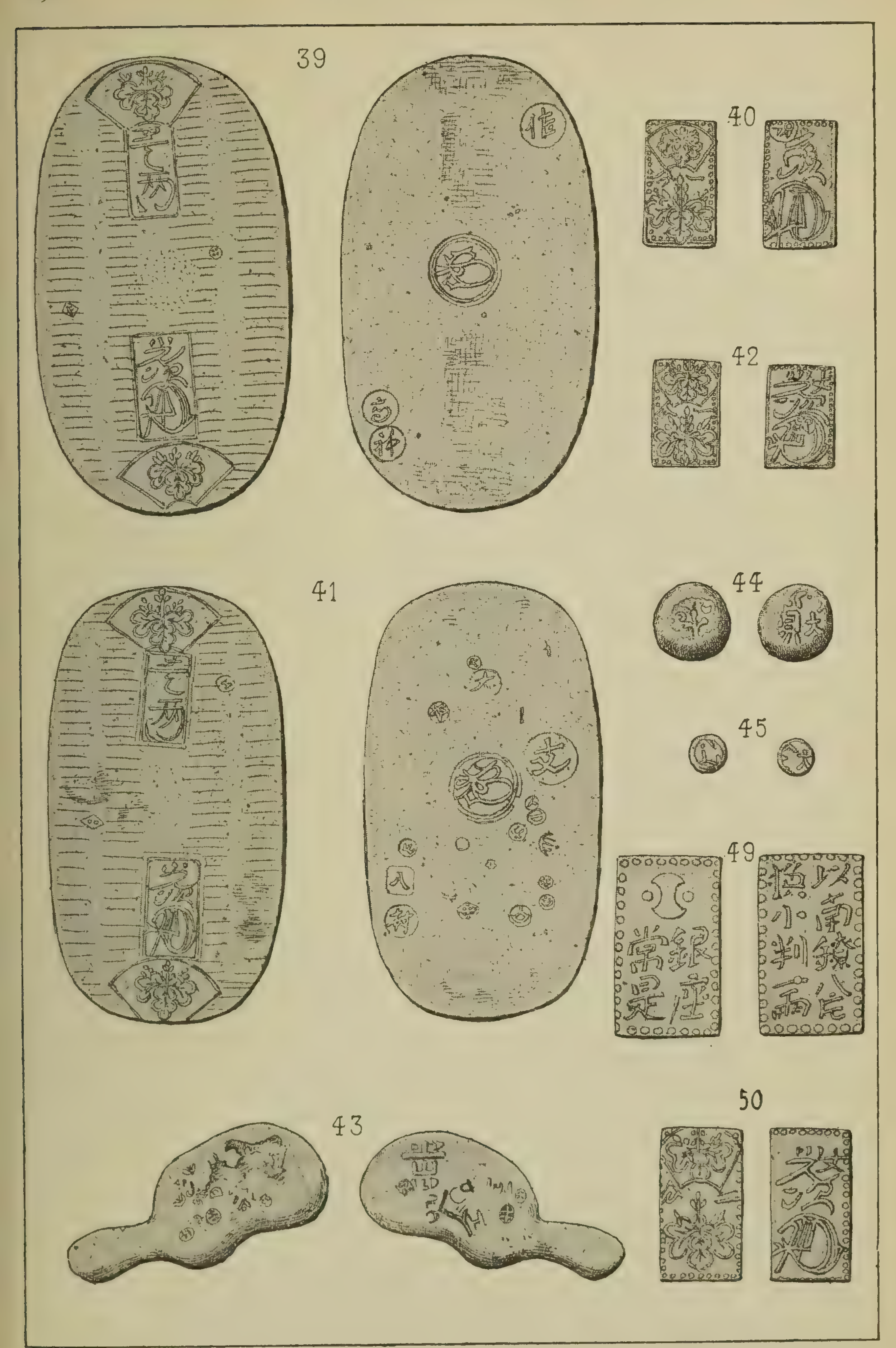

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

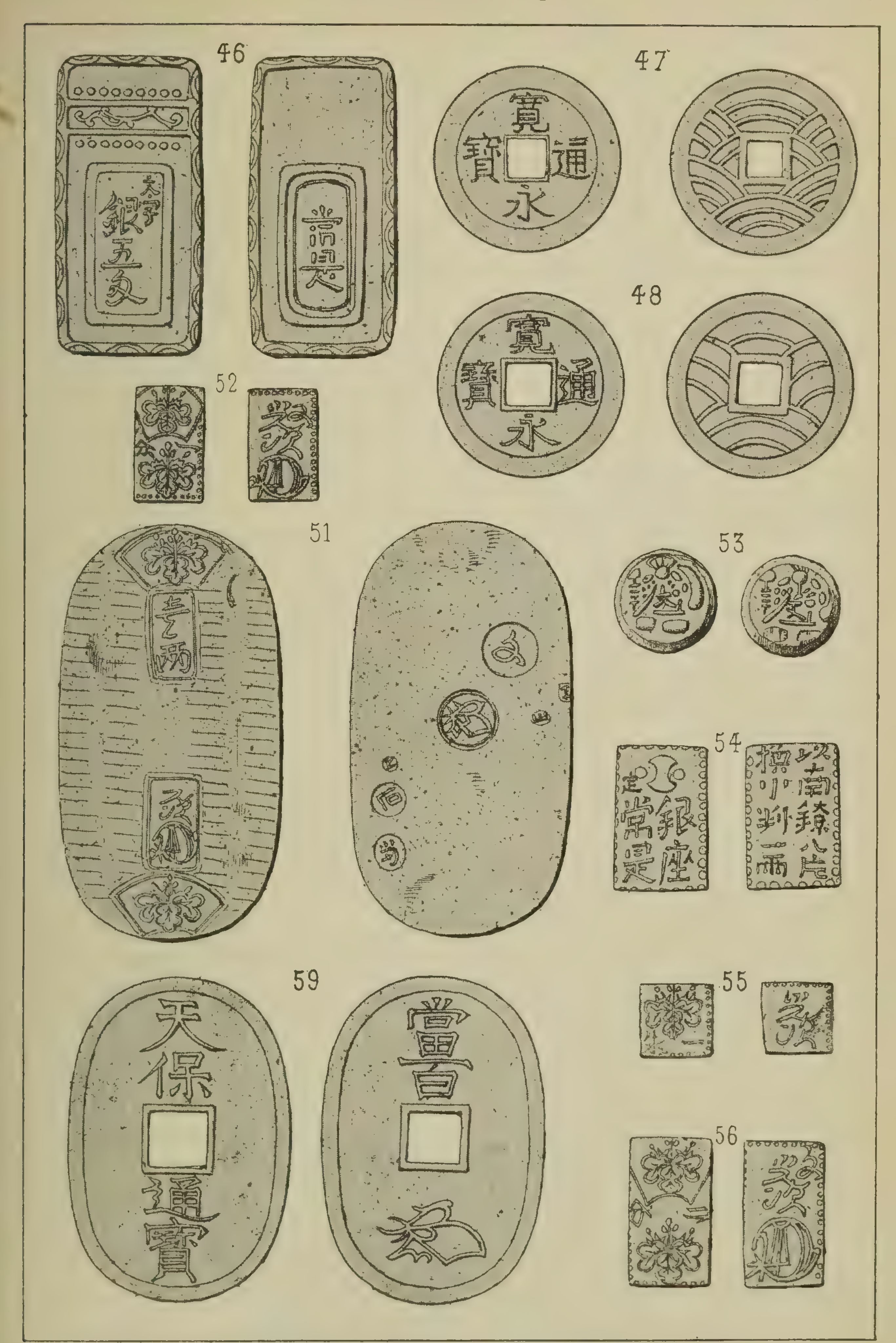

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

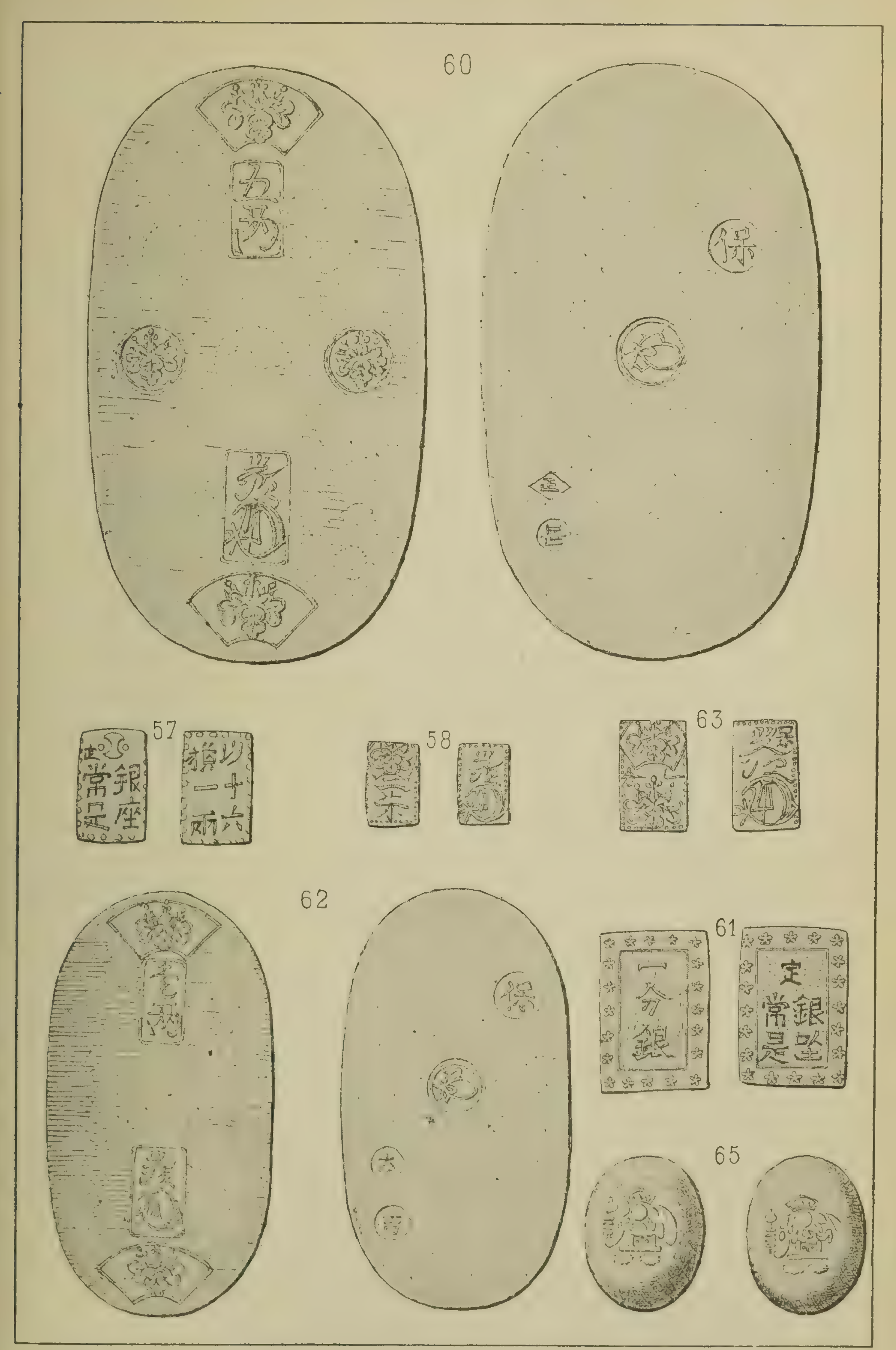

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

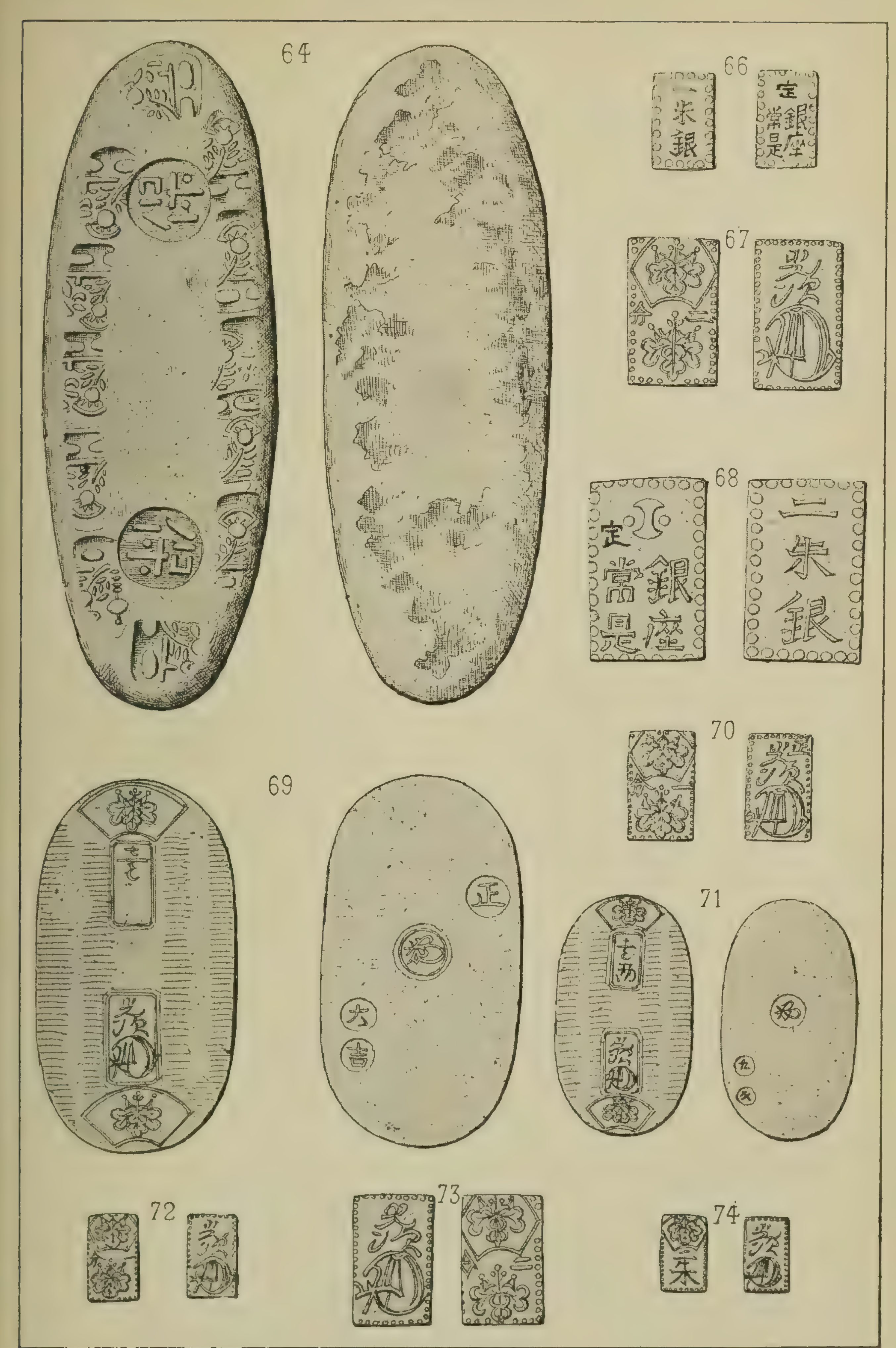

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

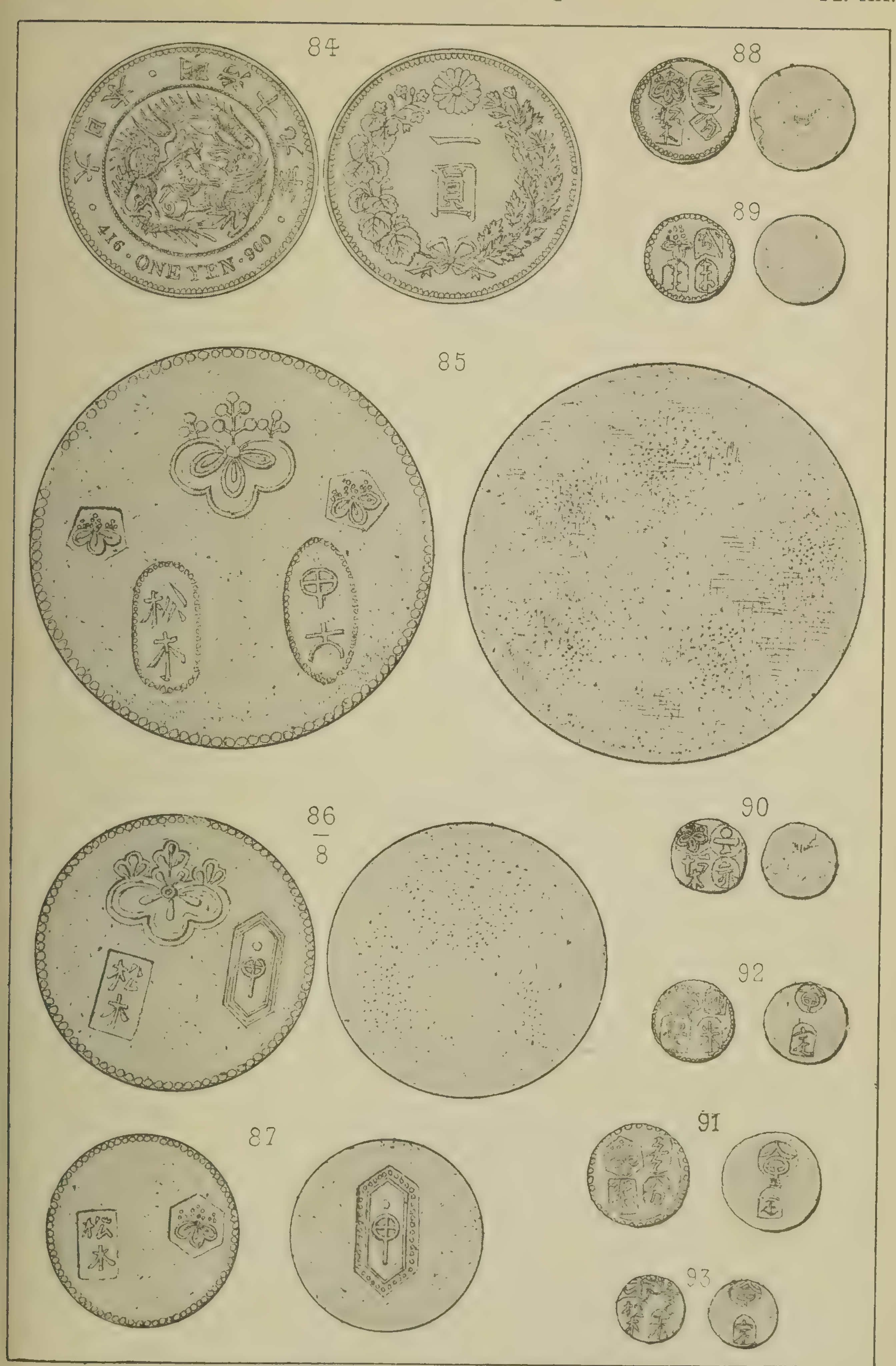

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

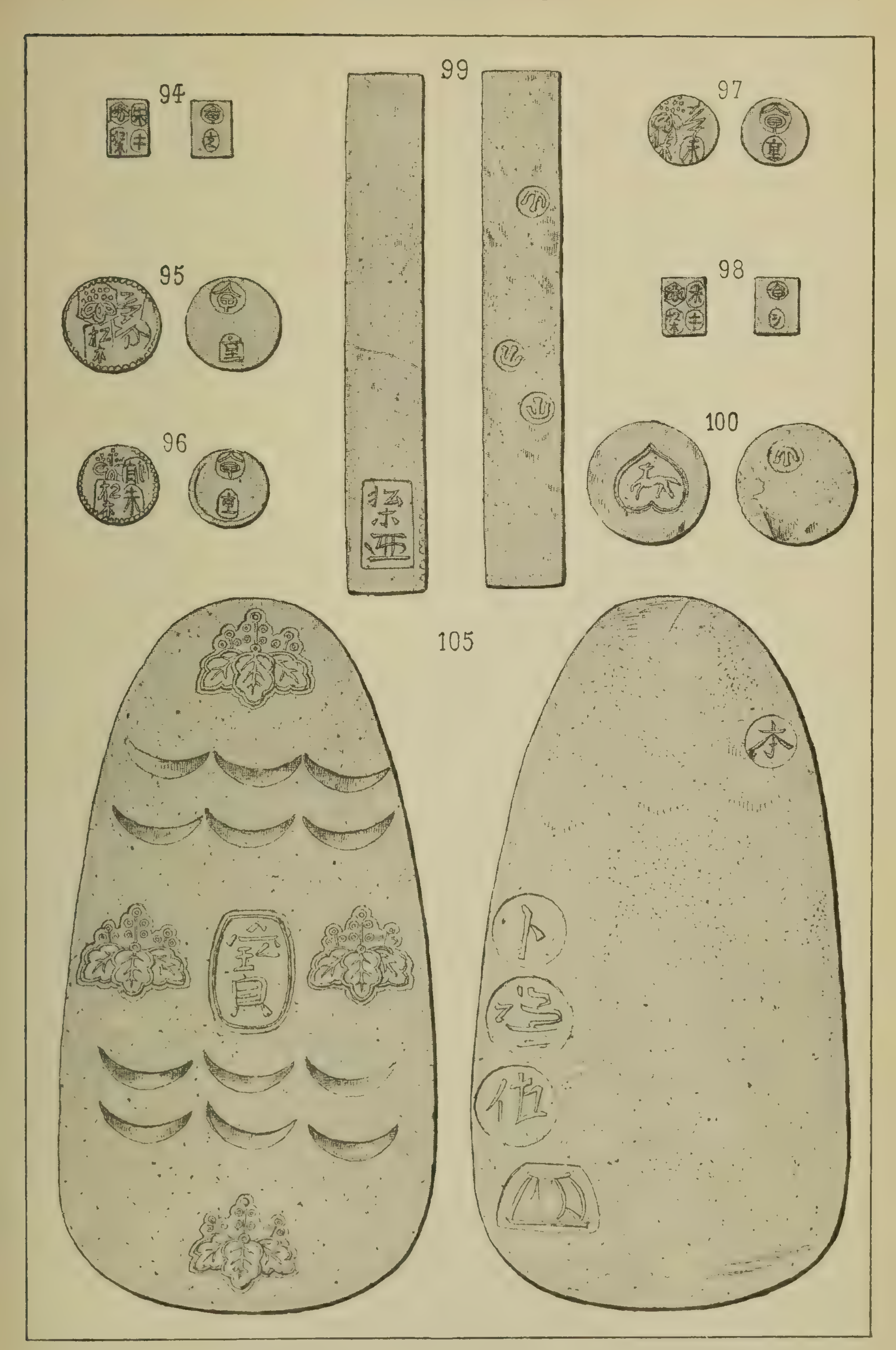

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

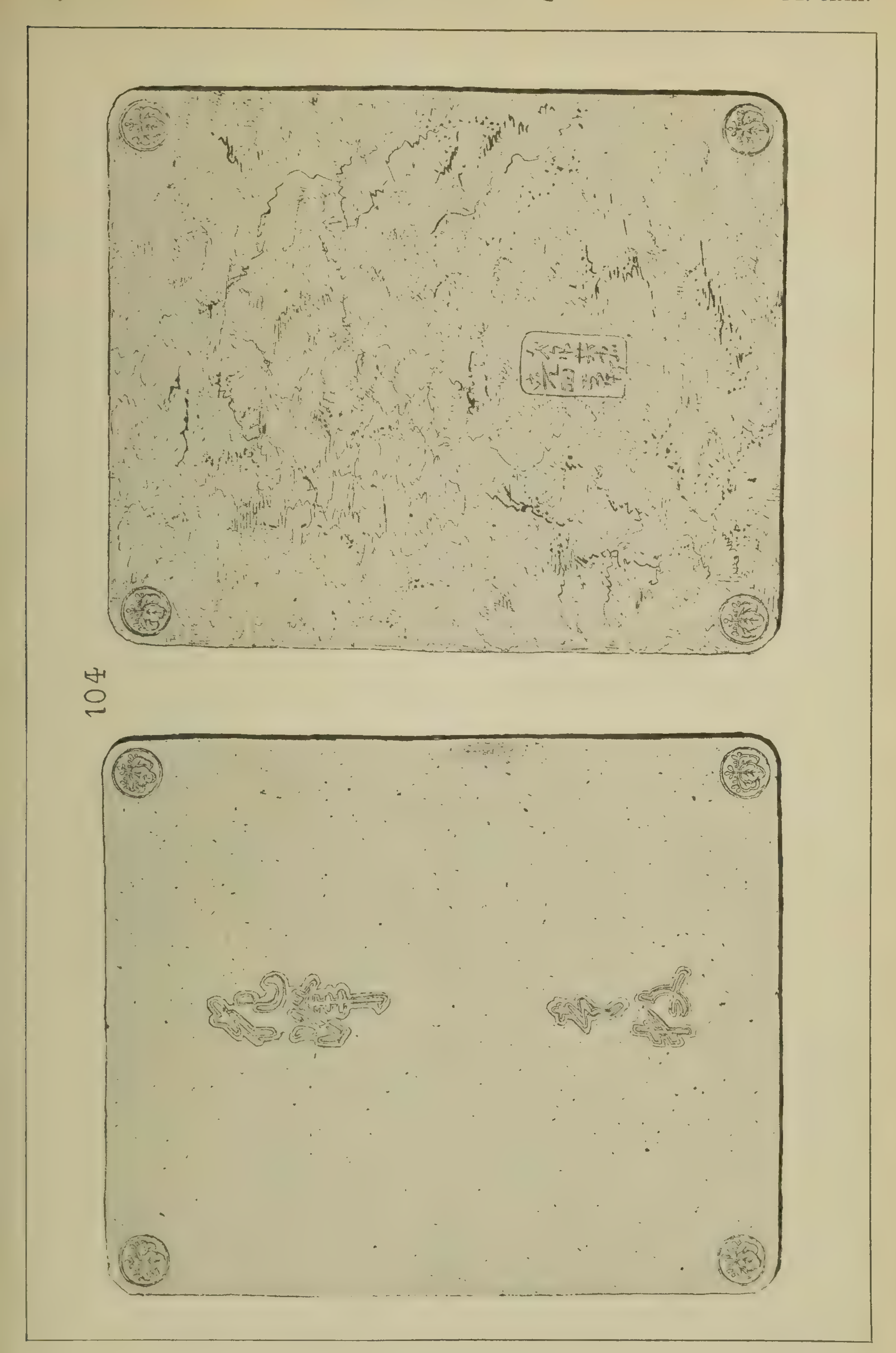

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

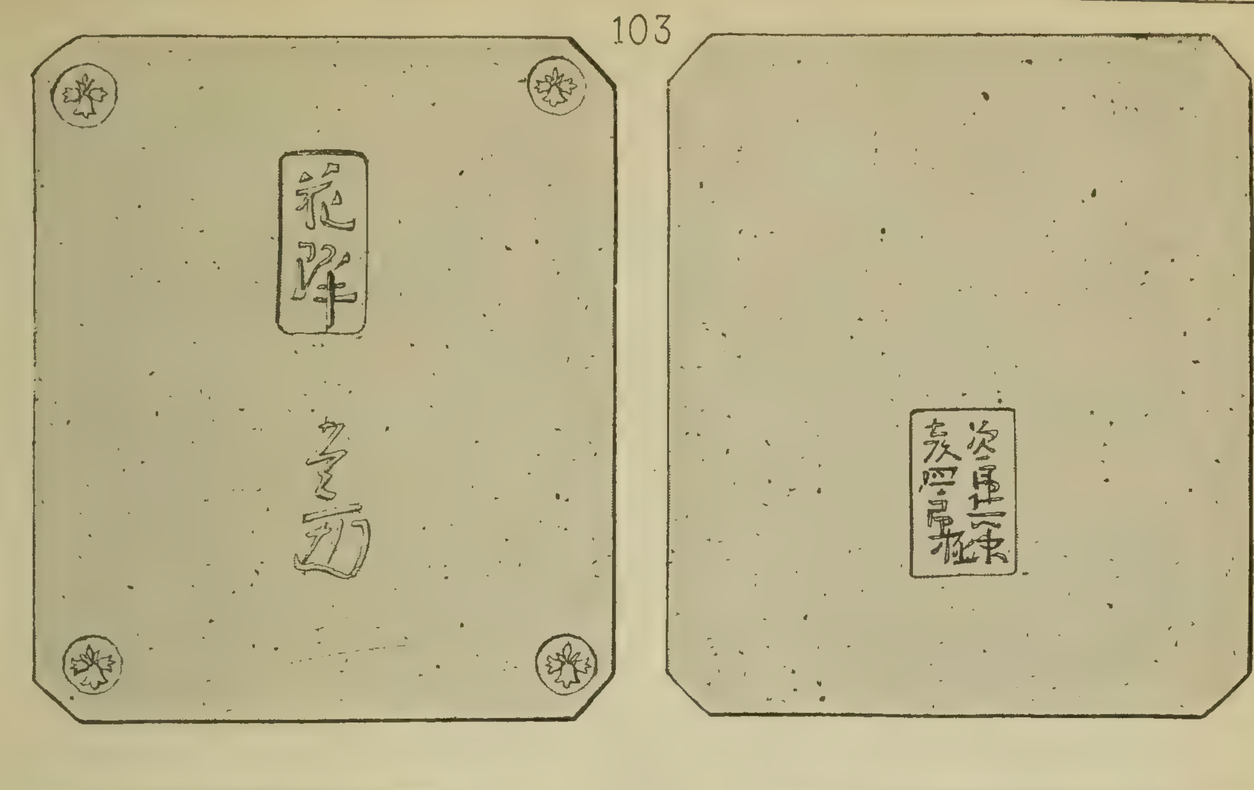
103

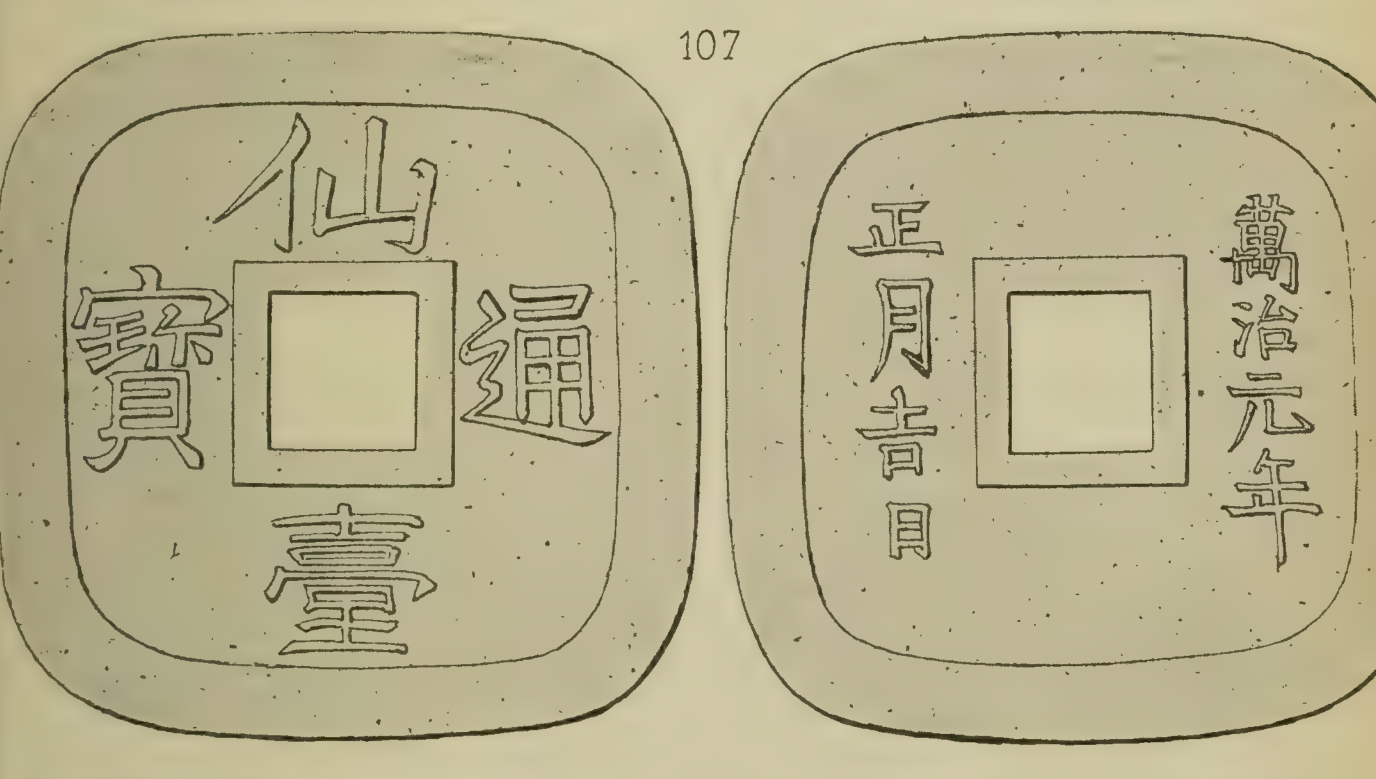
107
仙
寶
通
臺
萬治元年
正月吉日

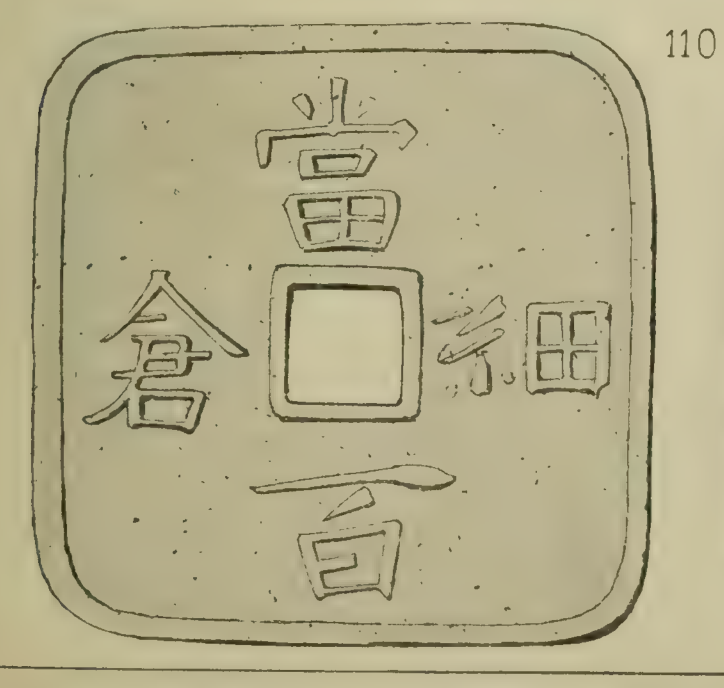
110
當
倉
細
百

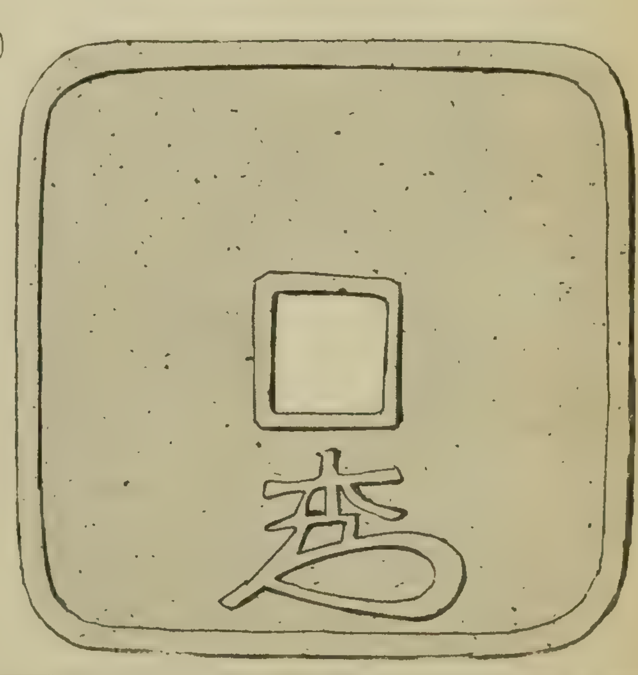

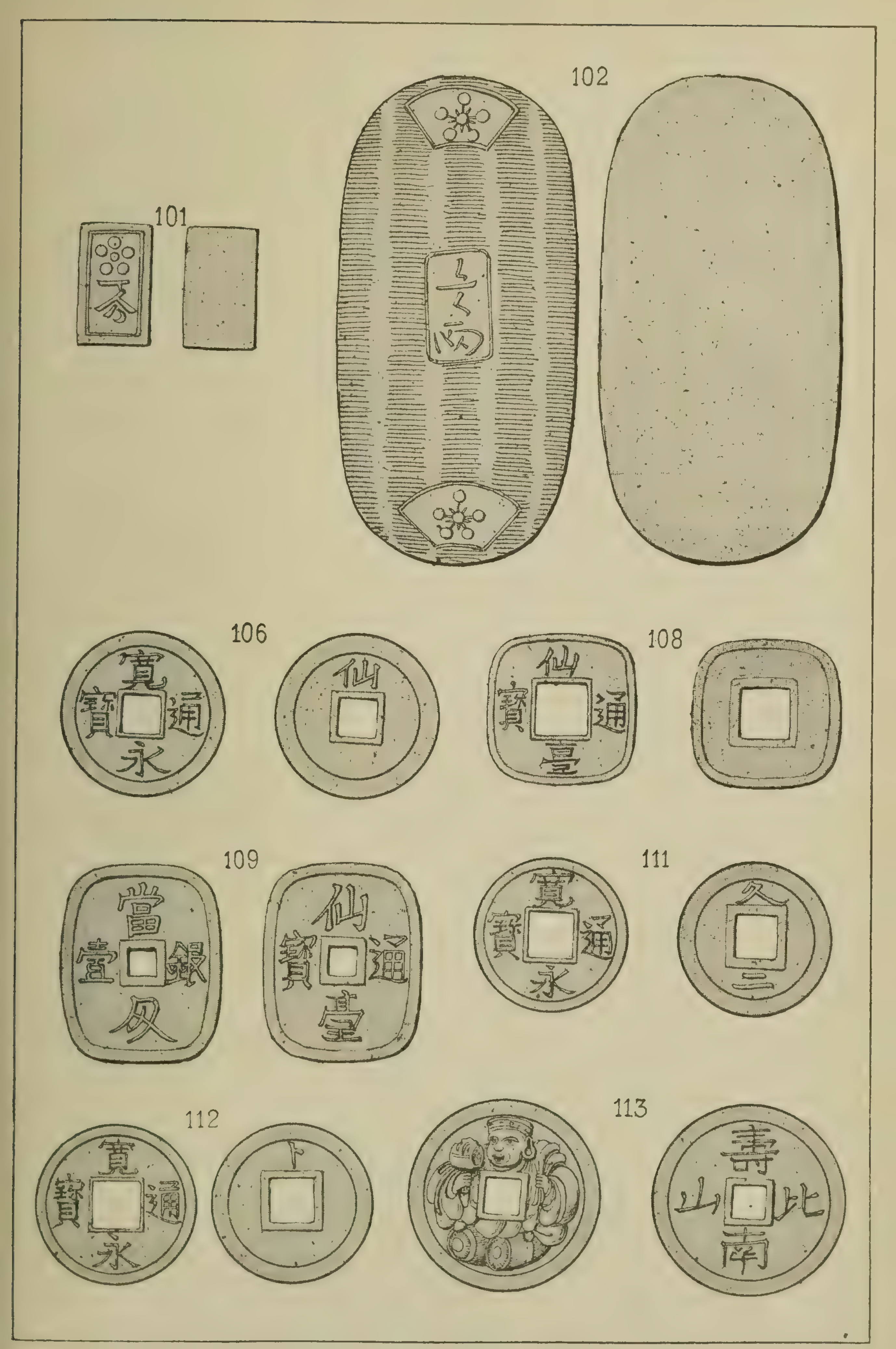

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

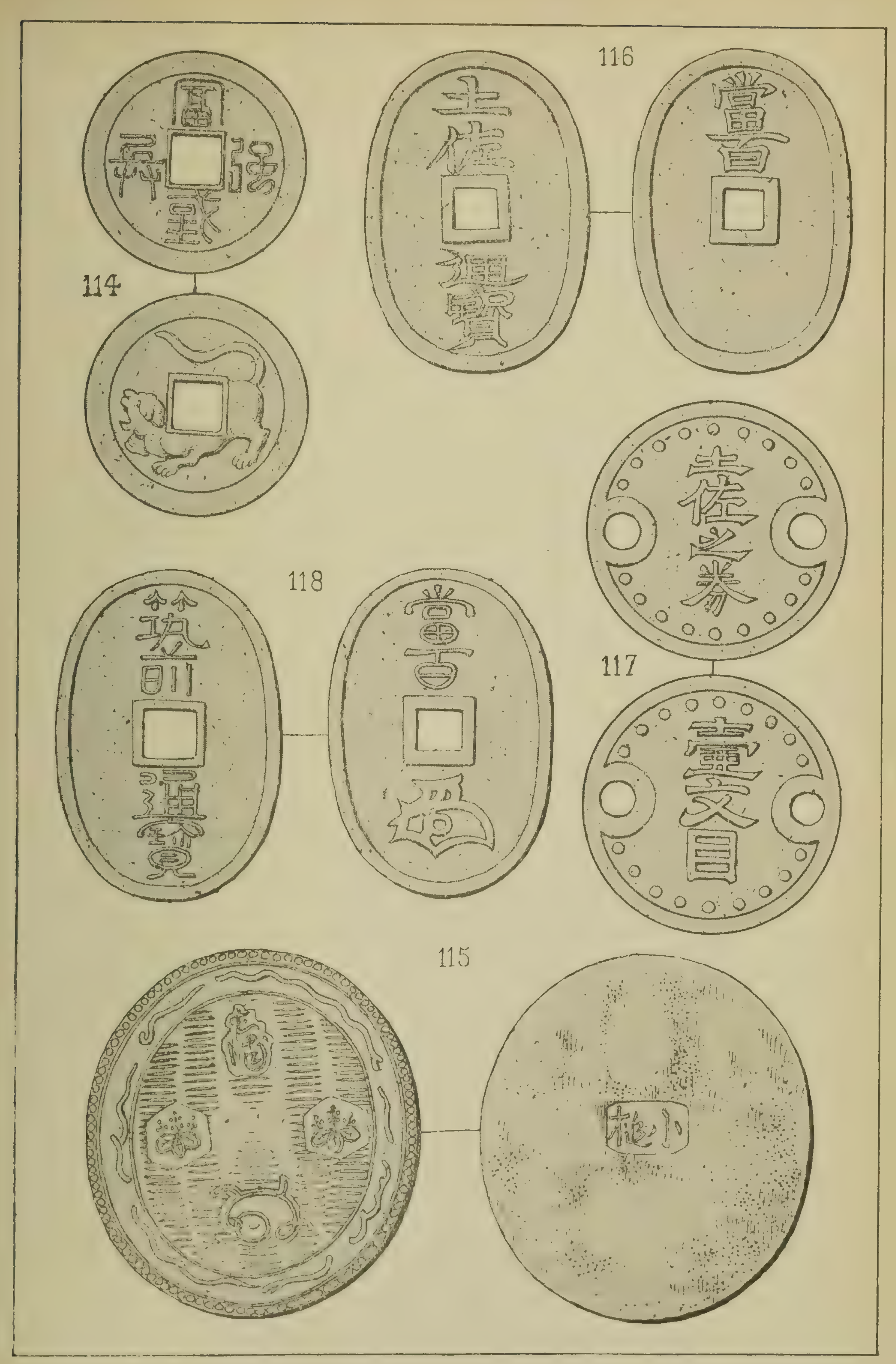

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

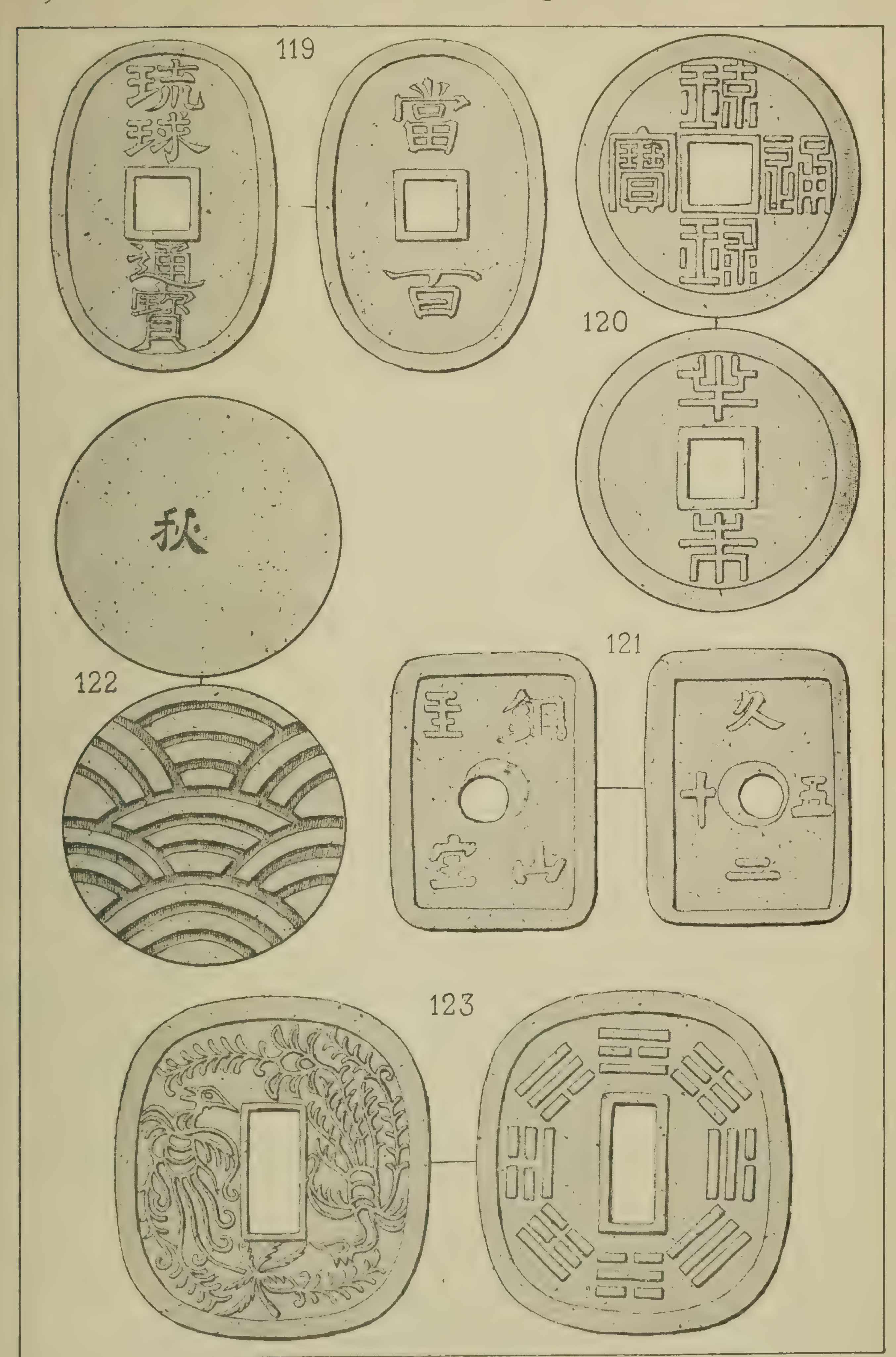

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

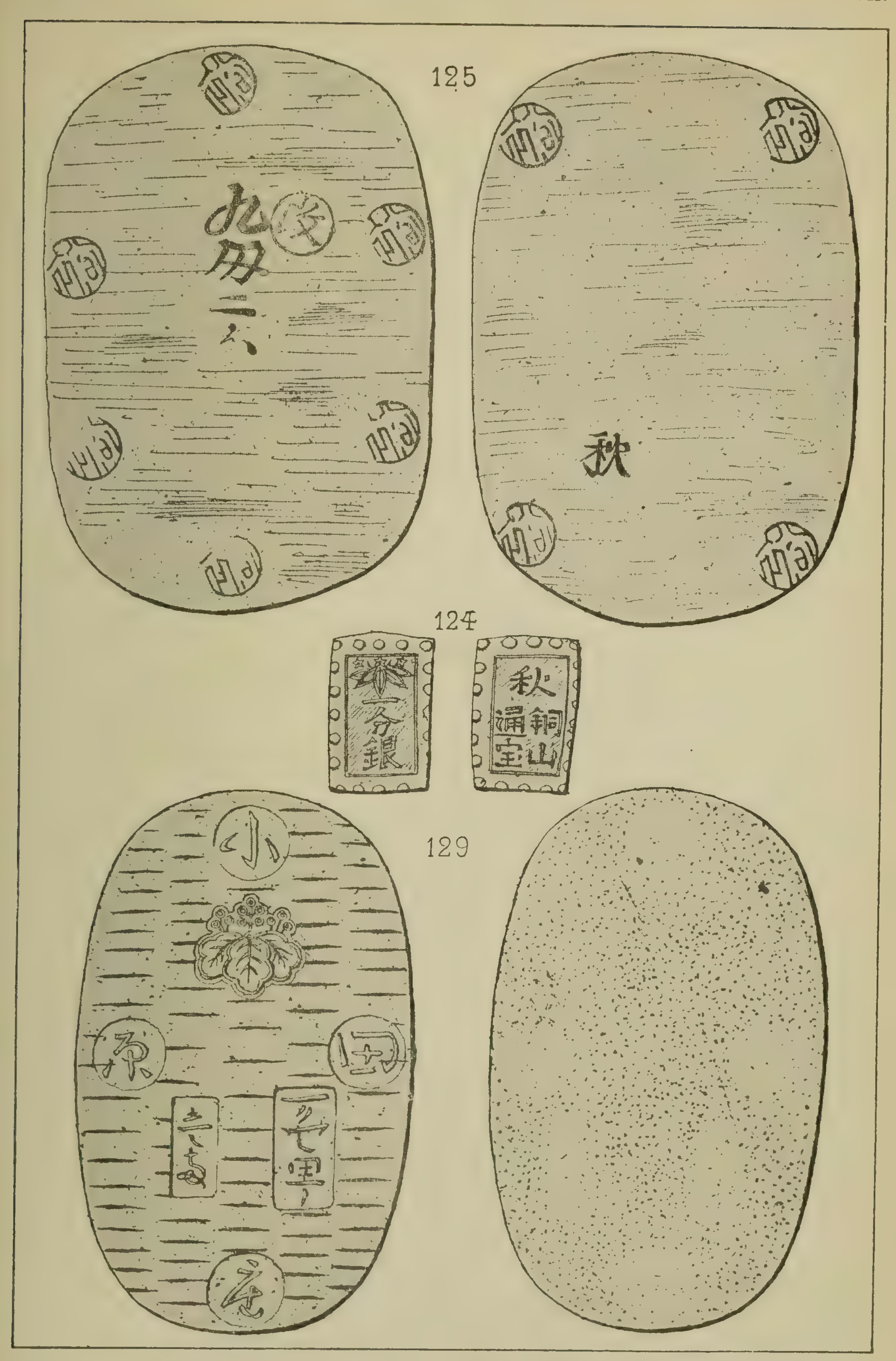

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

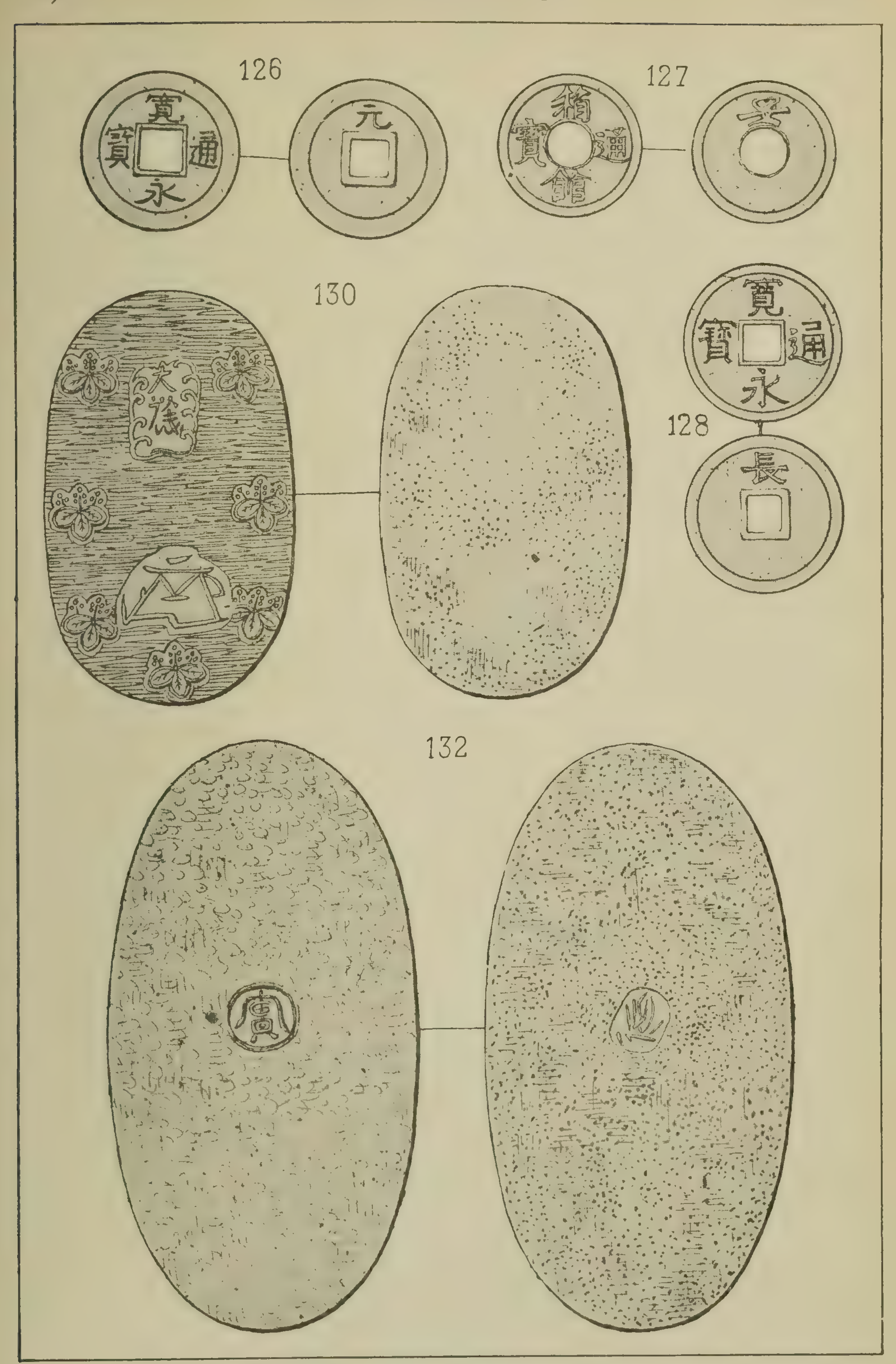

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

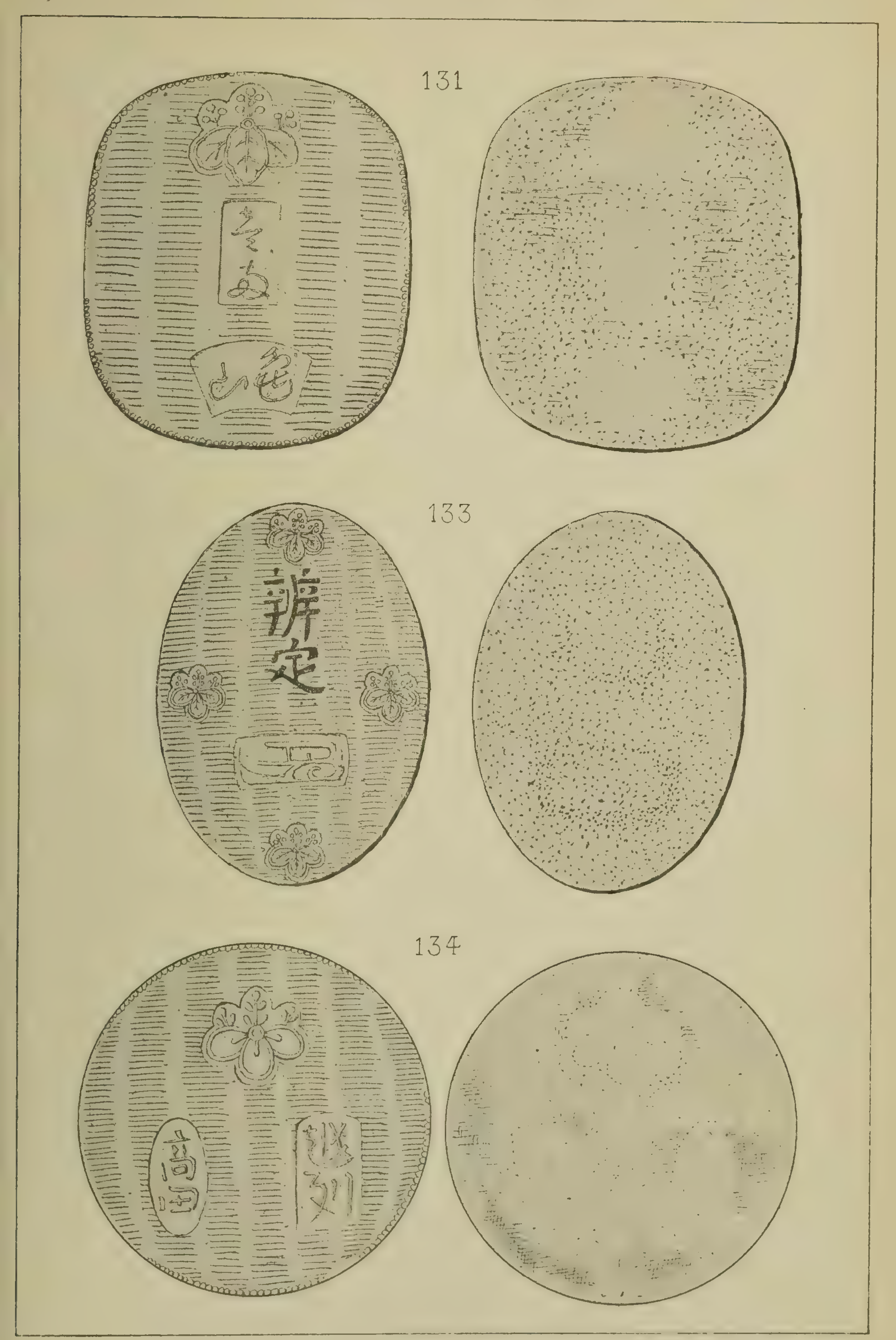

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

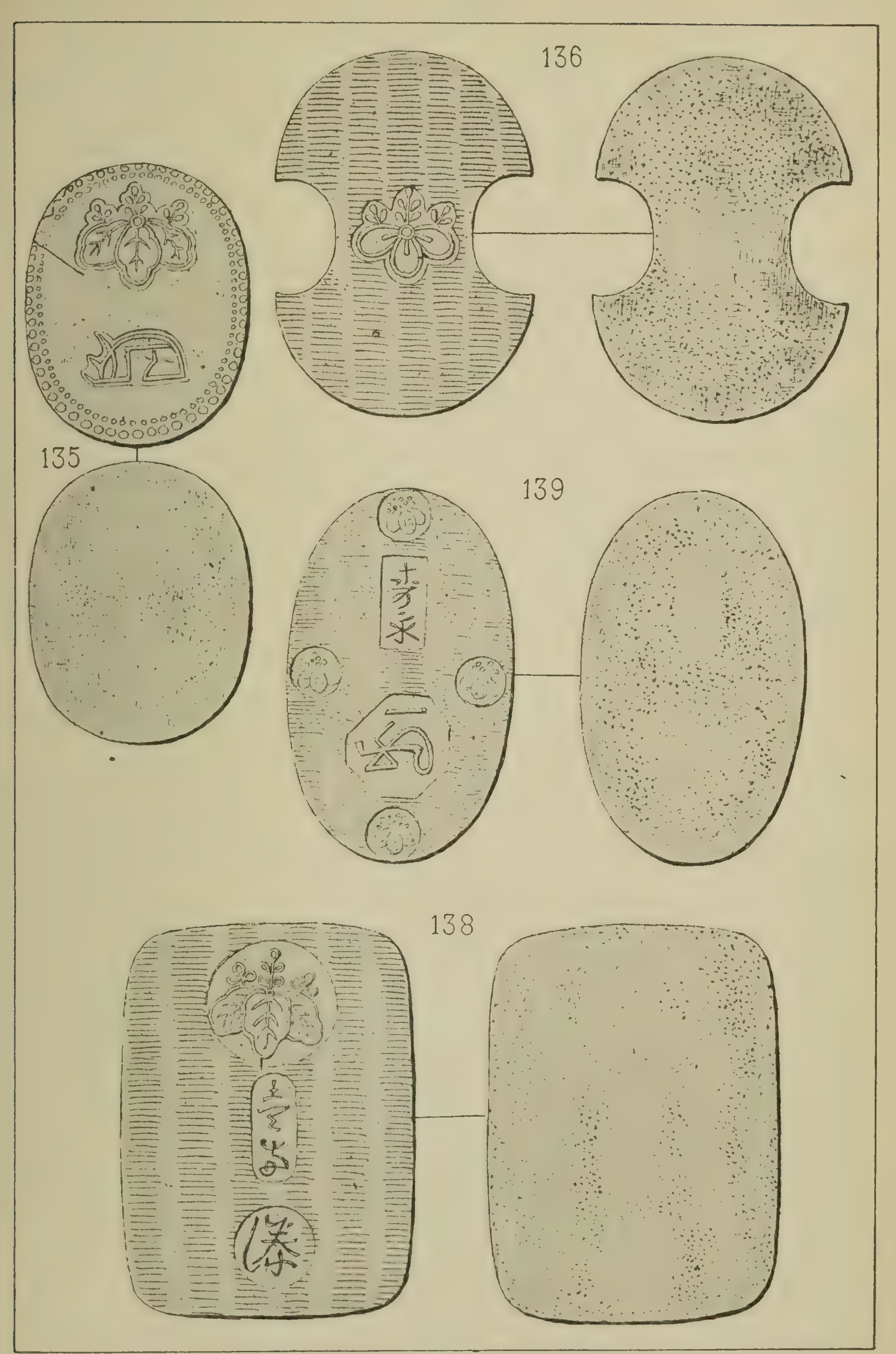

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

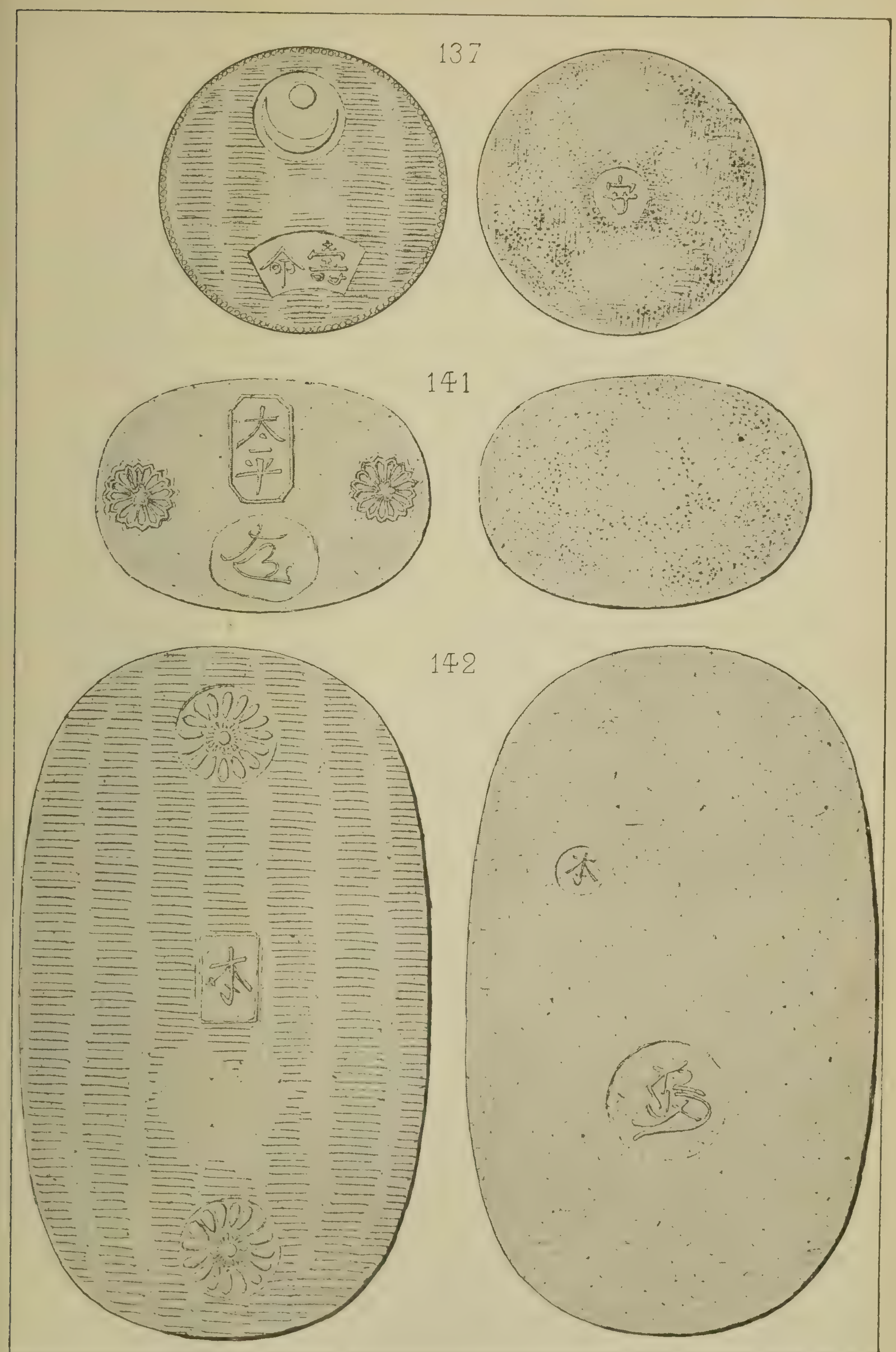

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

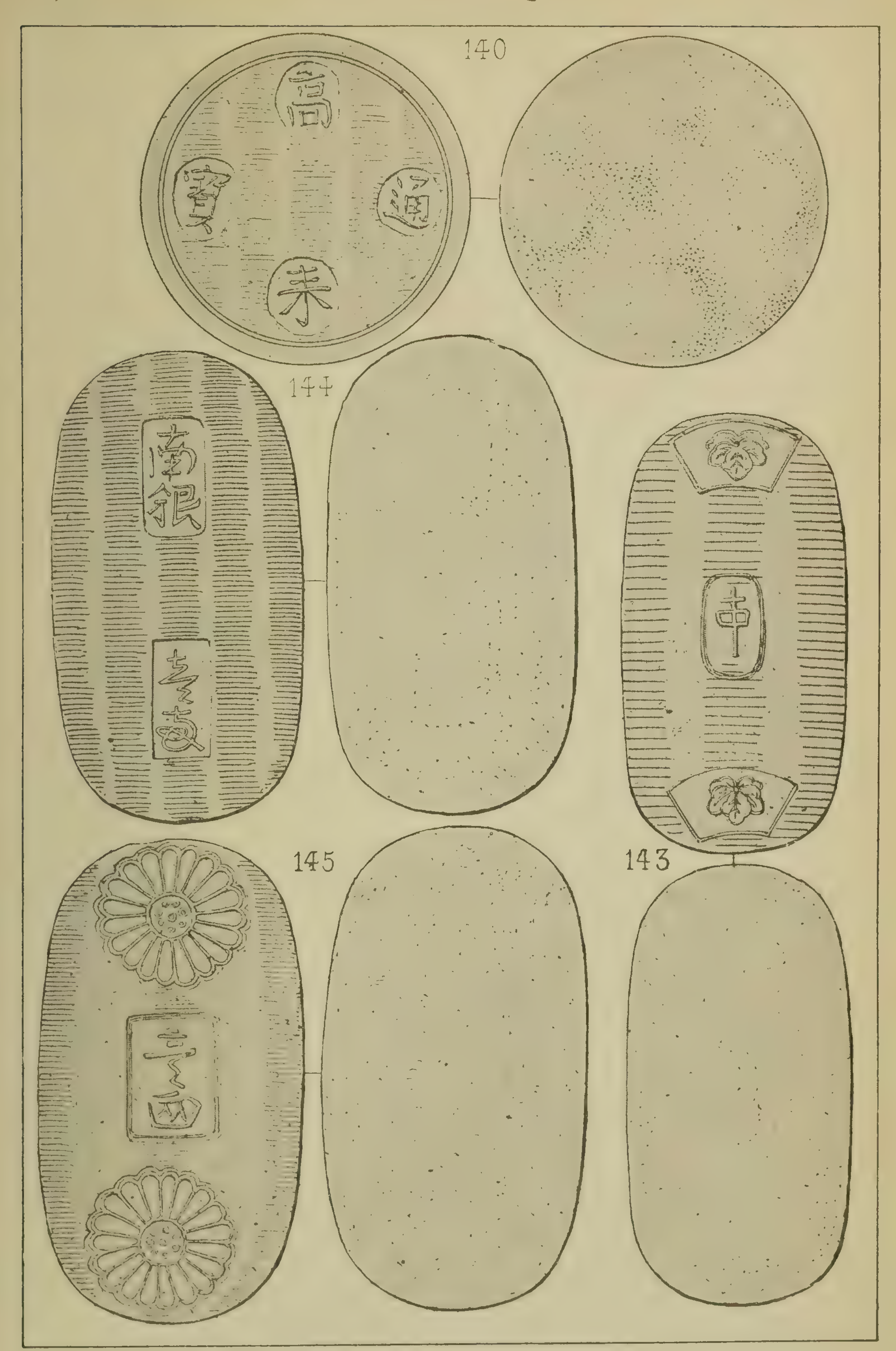

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

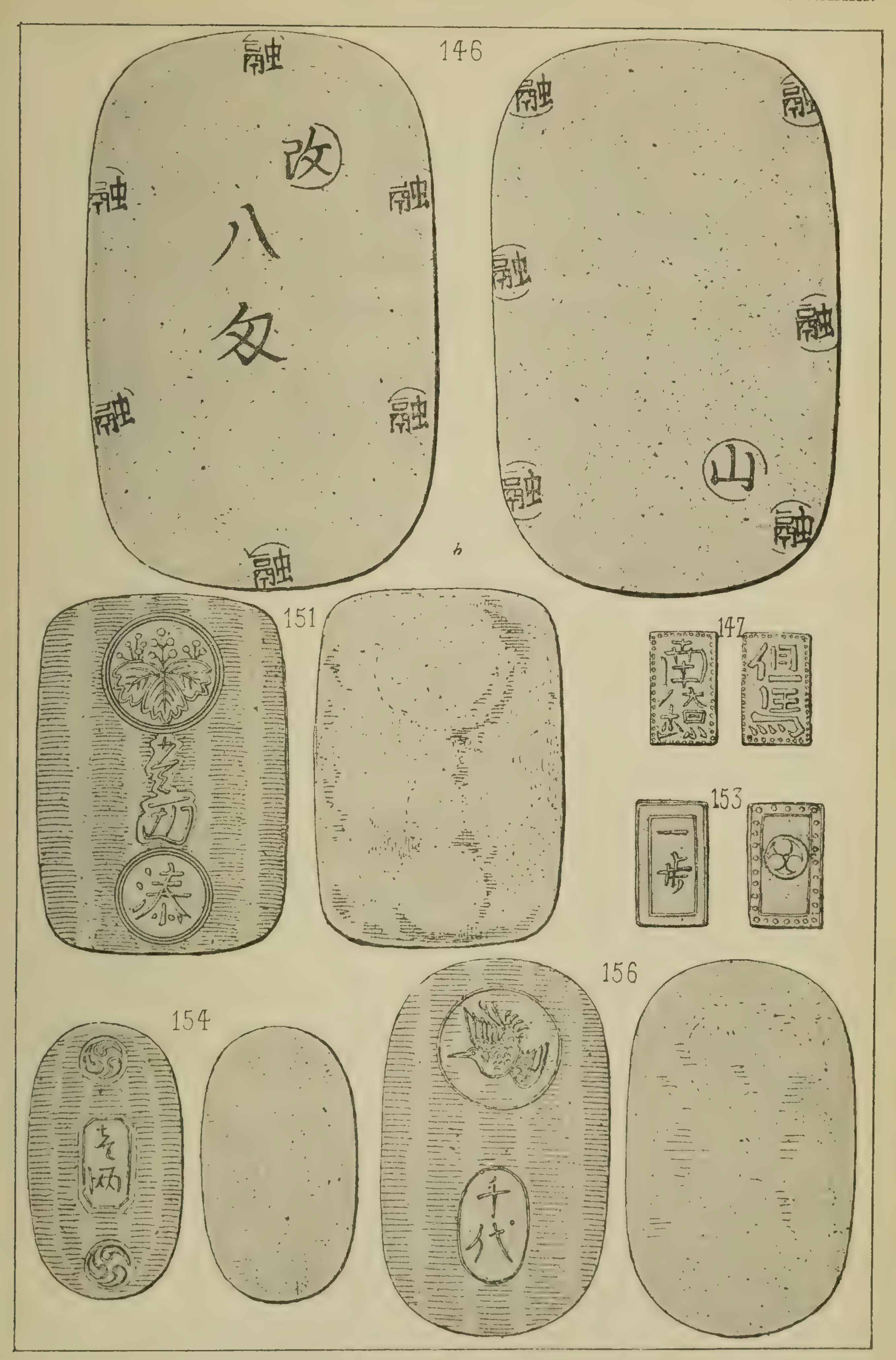

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp

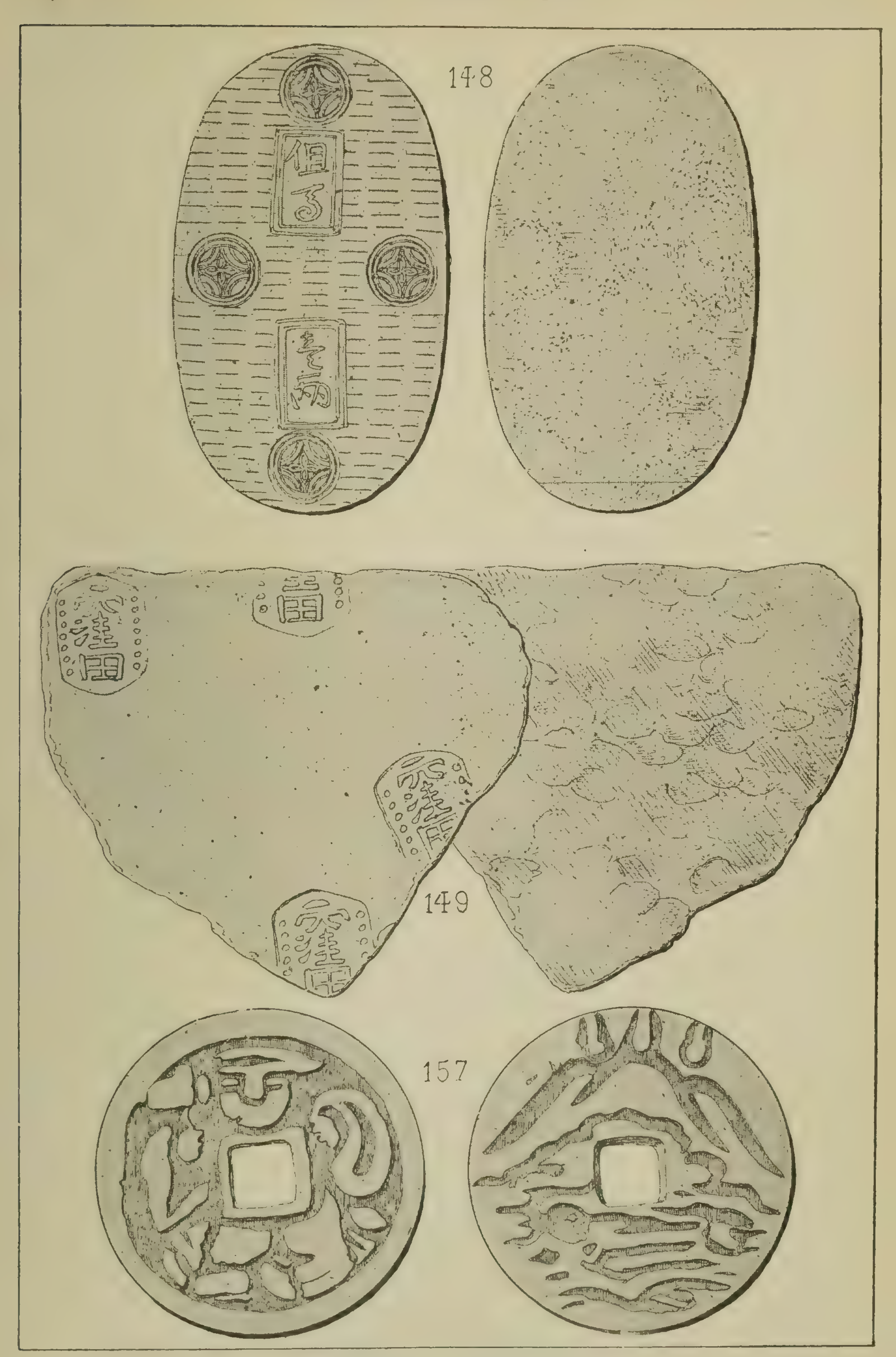

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

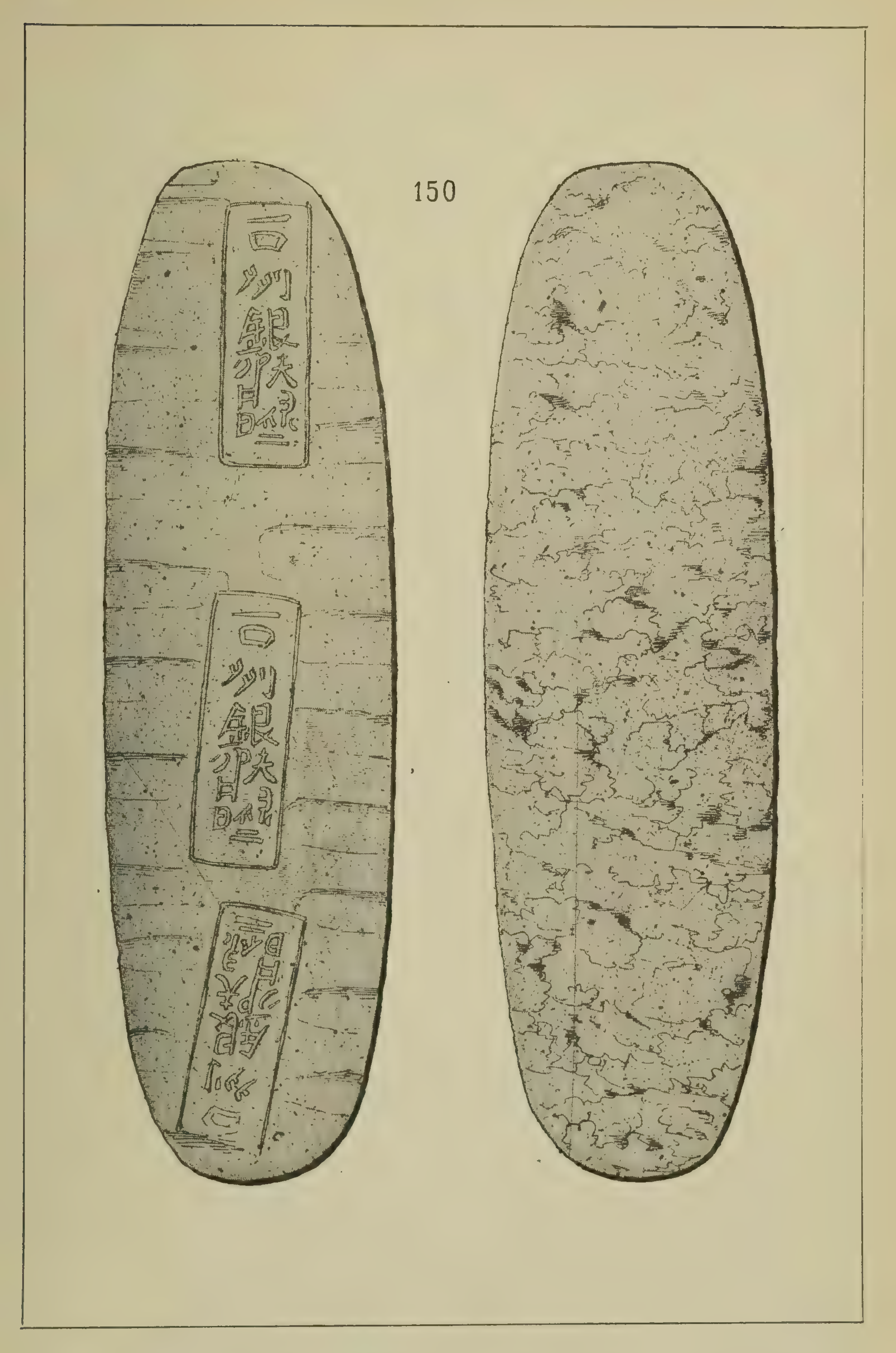

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

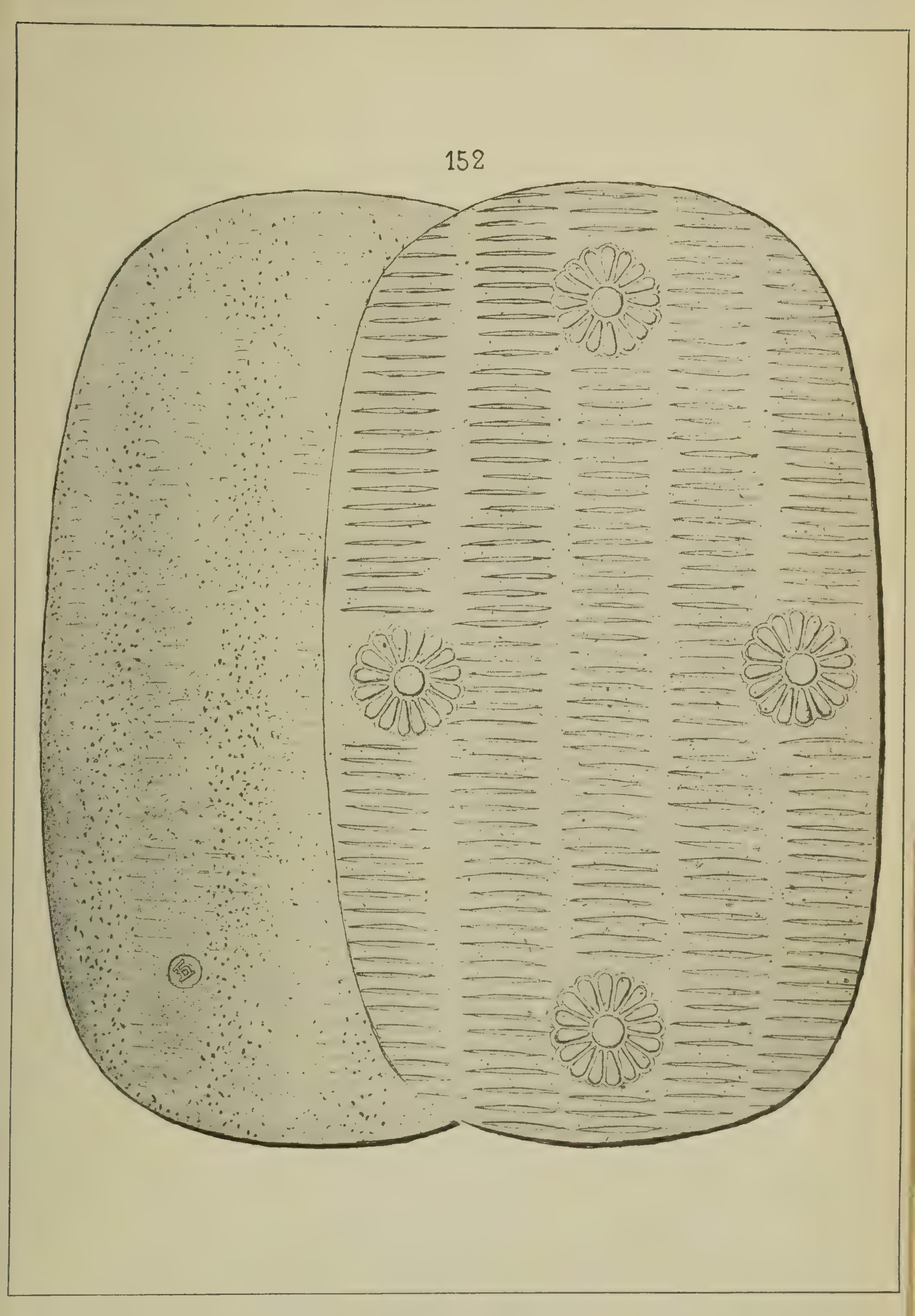

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

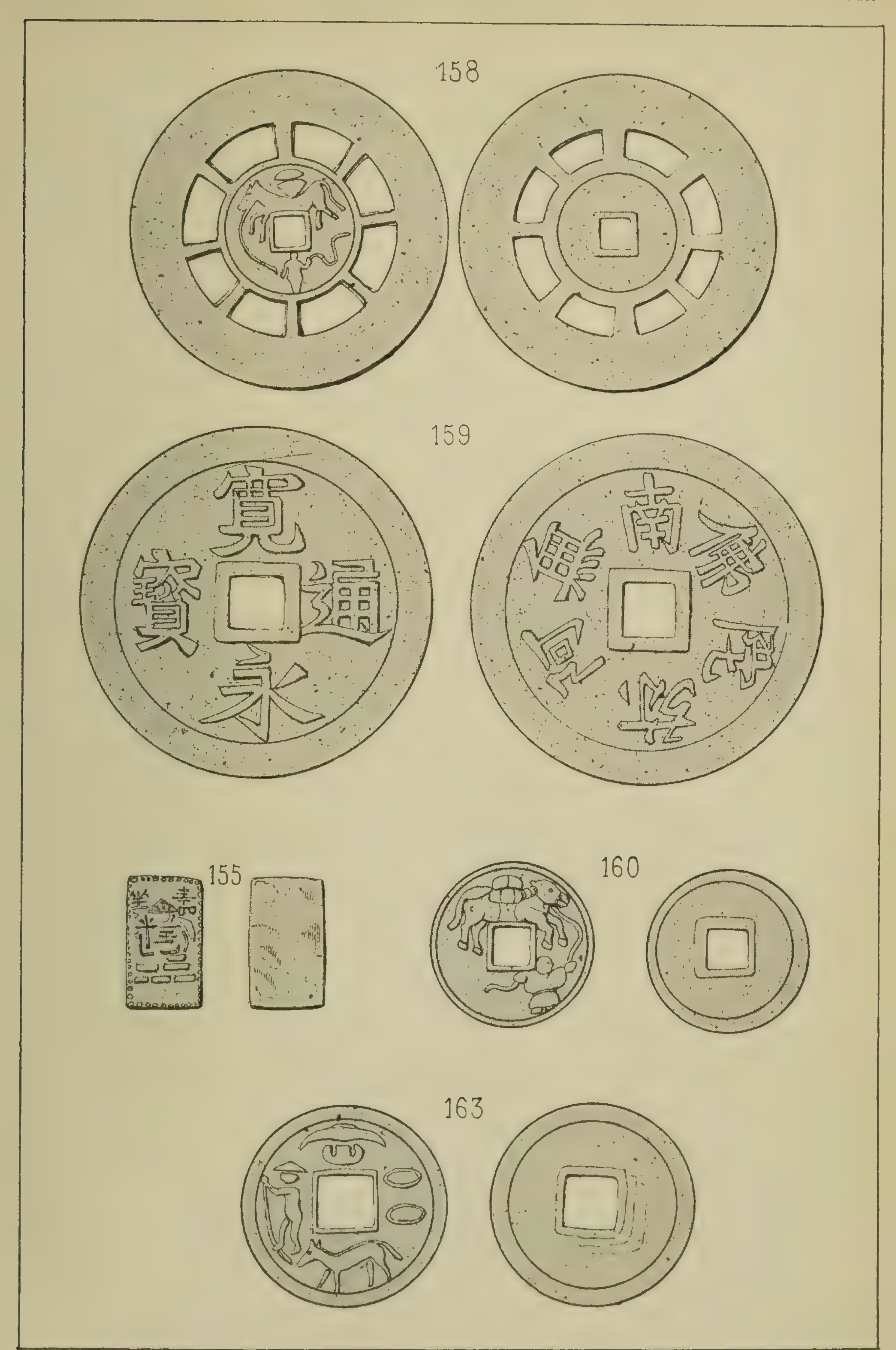

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

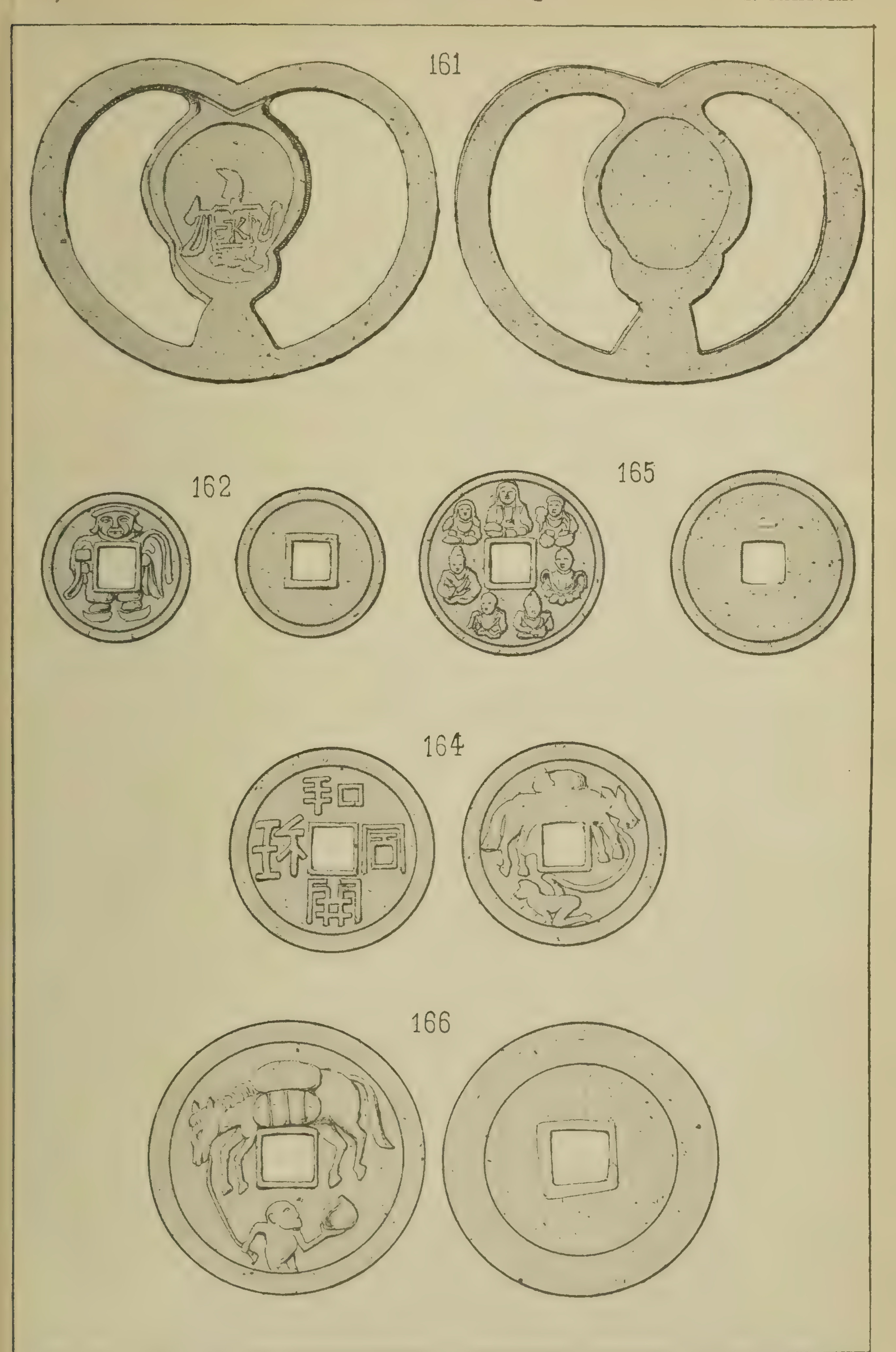

MONNAIES JAPONAISES

Mâcon, Protat frères, imp.

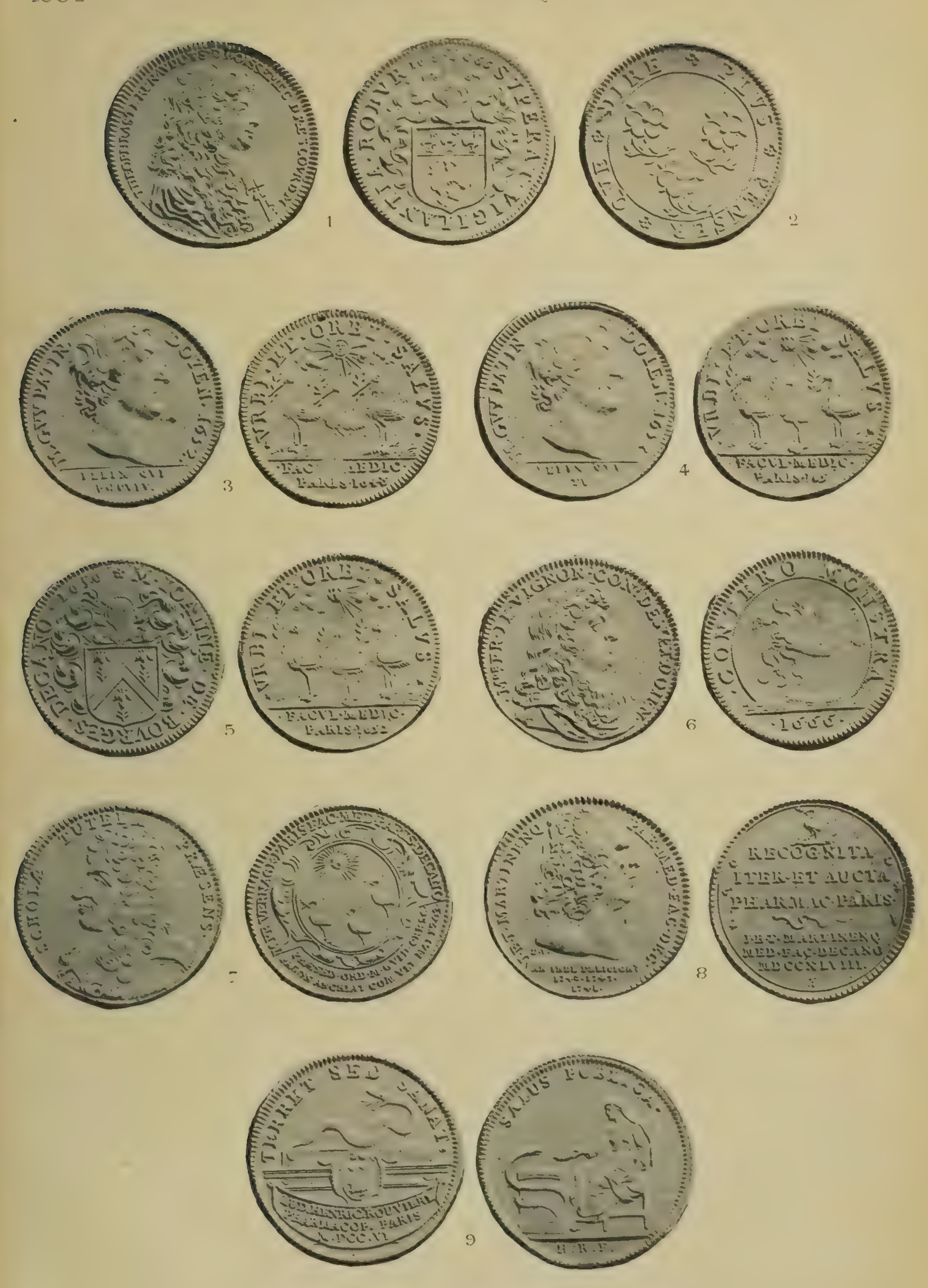

TH RENAUDOT & AUTRES PERSONNAGES PARISIENS